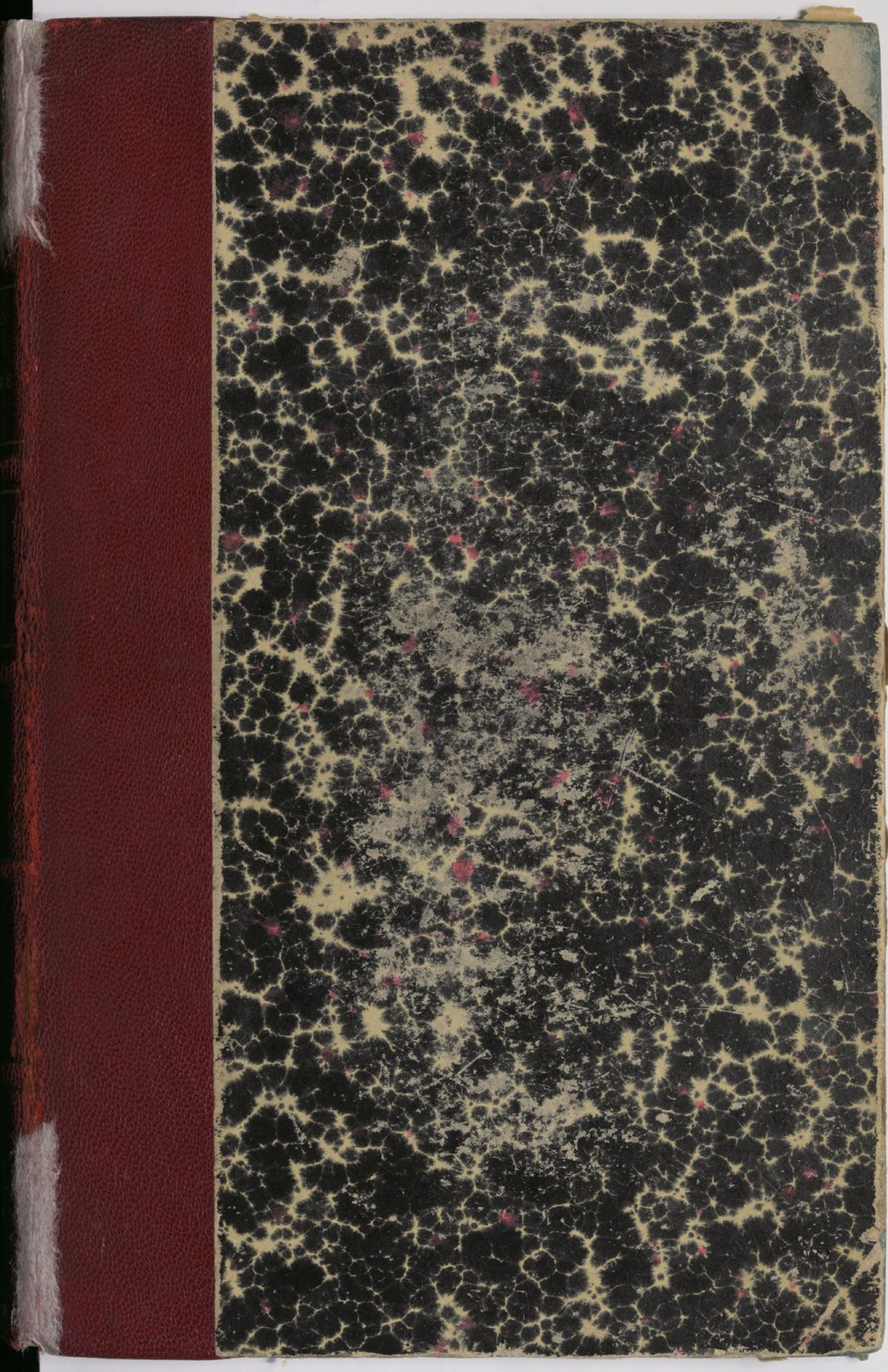
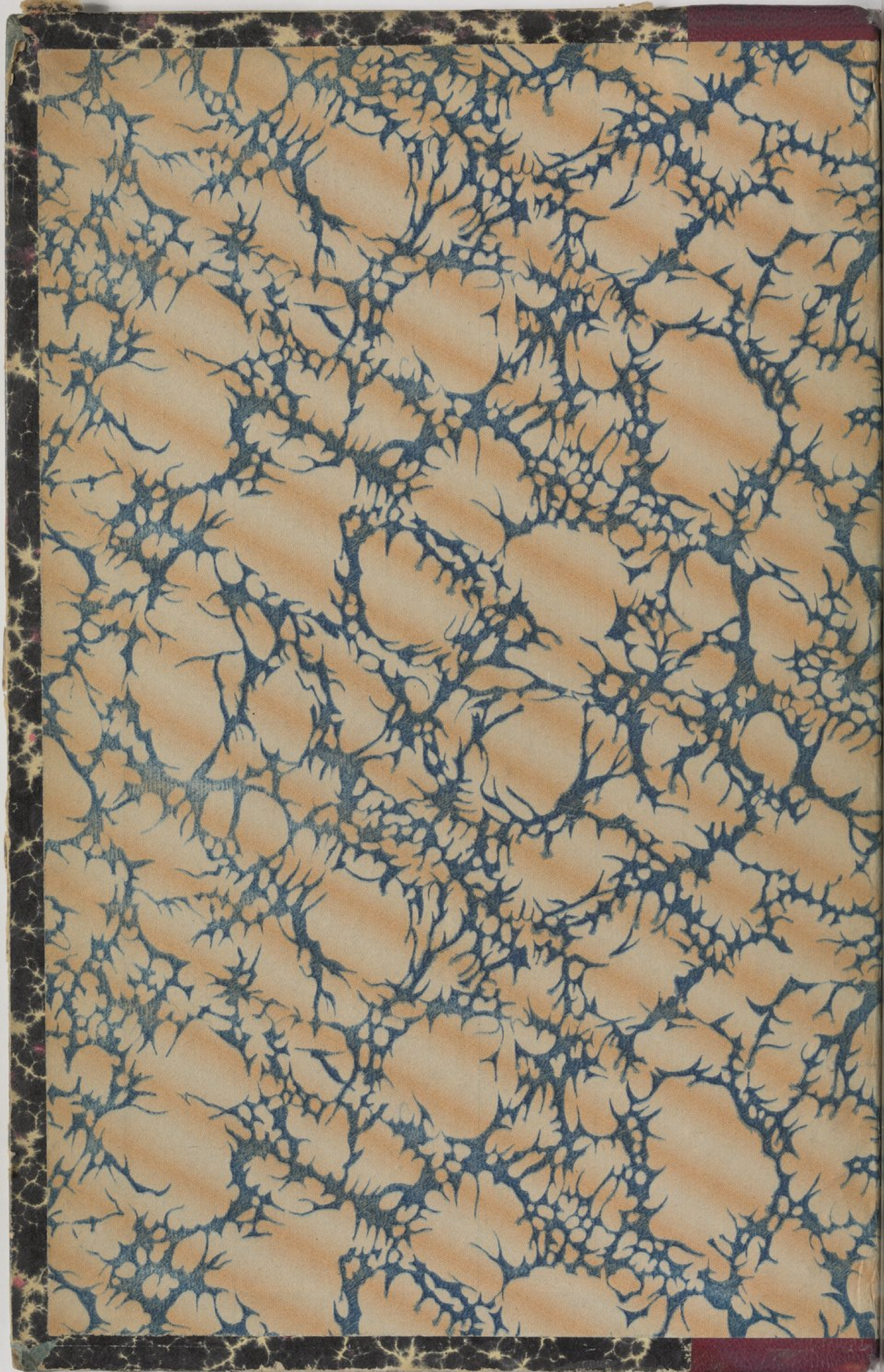
Documents diplomatiques français. 1871-1914

Documents diplomatiques français. 1871-1914. 1929.







MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

(1871-1914)

1re SÉRIE (1871-1900)

TOME PREMIER

(10 MAI 1871-30 JUIN 1875)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE DE CHÂTEAUDUN, 53

MCMXXIX

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS
(1871-1914)

1RE SÉRIE (1871-1900)

TOME PREMIER
(10 MAI 1871-30 JUIN 1875)





PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ALFRED COSTES
LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE, 8

L'EUROPE NOUVELLE
LIBRAIRE-ÉDITEUR
53, RUE DE CHÂTEAUDUN, 53

MCMXXIX

INTRODUCTION.

La « Commission de publication des documents relatifs aux origines de la Guerre de 1914-1918 », créée par décret du 20 janvier 1928[1], a été chargée de réunir les éléments d'une information aussi complète que possible sur la politique extérieure de la France, dans ses rapports avec les origines de la guerre mondiale. Elle a fixé elle-même l'étendue qu'elle désirait donner au recueil, la méthode de travail et le mode de publication des documents.

I.

La Commission a jugé nécessaire de prendre pour point de départ de la publication le traité de Francfort. Pour comprendre la série des événements qui ont jeté l'Europe dans la guerre en juillet 1914, il ne suffit pas, en effet, de considérer la crise ouverte par l'attentat de Serajevo. Le caractère de cette crise, la position prise par les grandes Puissances européennes en face du conflit austro-serbe sont expliqués et éclairés par l'étude de la politique internationale pendant la longue période où se constituent les groupements de forces qui seront en présence en 1914. Comment la situation qui résultait de la guerre de 1870-1871 a-t-elle été progressivement transformée par la formation de la Triple Alliance, de l'alliance franco-russe, de la Triple Entente ? Comment la situation relative de ces groupes de Puissances a-t-elle subi des modifications dans les années qui précèdent immédiatement la guerre de 1914 ? Quelles sont les rivalités d'intérêts, politiques, militaires ou économiques, qui ont exercé une influence sur cette évolution ? Telles sont les questions auxquelles les éditeurs de documents diplomatiques relatifs aux origines de la guerre mondiale ont généralement essayé de répondre.

Pour mener à son terme une œuvre aussi vaste, plusieurs années de travail seront nécessaires. Fallait-il différer si longtemps la publication des documents relatifs à la période la plus récente ? La Commission ne l'a pas pensé. Elle a divisé le recueil de documents en trois périodes et a décidé de mener le travail de front dans ces trois séries chronologiques.

[1] Contresigné par M. Raymond Poincaré, Président du Conseil, et par M. Aristide Briand, Ministre des Affaires étrangères. (*Journal officiel* du 21 janvier 1928, p. 924.)

La première série portera sur la période 1871-1900; la seconde s'étendra du début de l'année 1901 jusqu'au 4 novembre 1911 ; la troisième traitera de la période 4 novembre 1911-3 août 1914.

L'année 1901 est marquée par l'ébauche de nouveaux accords, qui concernent la politique méditerranéenne. Toute la seconde période est dominée, au point de vue de la politique française, par la question marocaine. Le terme de ces difficultés marocaines est l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911. A partir de ce moment, ce sont les questions balkaniques qui présentent pour les relations des grandes Puissances l'intérêt essentiel et c'est dans les Balkans que se produisent les événements qui sont directement à l'origine de la crise de 1914.

C'est dans ce cadre chronologique que le travail a été organisé et exécuté par la Commission.

II.

Les publications de documents contemporains ne peuvent être que le résultat d'un choix. C'est par centaines en effet, et même par milliers, que les documents s'entassent, chaque mois, dans les dossiers[1]. Pour la plupart, ces pièces sont relatives à de menues affaires du service courant ou à des faits qui ne présentent aucun intérêt pour l'objet propre assigné au travail de la Commission. Une sélection est donc indispensable, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, qui s'imposent à tous les éditeurs de documents du même genre. Mais ce choix ne doit être inspiré que par le désir d'épargner aux lecteurs la consultation fastidieuse de pièces négligeables. Préparé par des historiens, il n'a subi l'influence d'aucun parti pris et d'aucune préoccupation étrangère à l'histoire.

* * *

Le fonds principal des documents est constitué par les Archives du Ministère des Affaires étrangères. Au cours de la période qu'embrasse le recueil, des modifications importantes ont été apportées tant au cadre organique de ces archives (fusion des séries politique et commerciale depuis 1908) qu'au principe même du classement : à partir du 1er janvier 1897,

[1] Pour la période de six semaines qui s'étend du 4 juillet au 17 août 1912, il existe environ 4.600 dépêches ou télégrammes. Cet exemple, qui n'est pas, bien au contraire, un cas extrême, suffit à montrer à quel obstacle matériel se heurterait la publication totale de la correspondance.

les documents, au lieu d'être rangés, quel qu'en soit l'objet, dans l'ordre chronologique pour chaque poste et reliés en volumes, forment des dossiers généraux et des sous-dossiers d'affaires.

Les volumes ou les dossiers conservés aux Archives ne contiennent pas toujours toute la correspondance. Certaines pièces jugées particulièrement confidentielles sont «réservées», c'est-à-dire qu'elles demeurent provisoirement à la Direction politique. Ces documents ont tous été — nous en avons l'assurance — versés aux Archives à la demande de la Commission.

Outre les archives diplomatiques, il a paru nécessaire d'examiner celles des ministères dont l'activité intéresse la politique extérieure : Guerre, Marine, Colonies.

Les Archives du Ministère de la Guerre contiennent, à cet égard, des documents importants : la Commission a consulté, en particulier, les dossiers relatifs à l'application de la Convention franco-russe, la correspondance relative aux conversations des États-Majors anglais et français, ainsi que les rapports des attachés militaires, dont la partie la plus intéressante pour l'objet de ce travail se trouve d'ailleurs, en copie, au dépôt des Affaires étrangères. Mais les archives de l'État-Major ont été, à deux reprises, évacuées en province pendant la guerre, et l'on sait quelles conséquences ce transport a nécessairement entraînées[1]. La Commission s'est efforcée de combler les lacunes en faisant effectuer des recherches dans les archives des postes diplomatiques et en faisant appel, le cas échéant, aux archives particulières. Au Ministère de la Marine, les dossiers relatifs aux arrangements navals conclus avec la Russie et l'Angleterre ont été examinés. Enfin la Commission étudie, aux Archives du Ministère des Colonies, les affaires qui ont donné lieu à des complications internationales. Il va sans dire que cette énumération n'est pas limitative. Les avant-propos des volumes successifs signaleront, s'il y a lieu, les recherches particulières qui auront été entreprises.

*
* *

La Commission a eu le souci de vérifier si des lacunes ne subsistaient pas dans les dossiers et de s'assurer qu'elle a eu sous les yeux tous les éléments

[1] Cf. *Commission d'Enquête sur le rôle de la métallurgie en France pendant la guerre* (dite : *Commission d'Enquête de Briey*). Rapport de M. Engerand, député, page 6, note (Chambre des députés, 11e législature, n° 6026), qui signale des destructions de documents effectuées en septembre 1914.

nécessaires à son travail. C'est un point essentiel de sa tâche. Pour s'en acquitter, voici les moyens dont elle dispose :

Les pièces de la correspondance sont l'objet d'un enregistrement immediat. Au Ministère des Affaires étrangères la méthode est la suivante : les dépêches, «réservées» ou non, sont mentionnées, par pays et par ordre chronologique, dans un répertoire qui indique, outre la date, l'objet du document et (en général) la cote du dossier ou carton où la pièce se trouve classée. Les télégrammes sont transcrits sur des registres au Bureau du Chiffre. L'existence de ces divers registres permet d'établir un contrôle, après examen des dossiers, et de vérifier les omissions possibles. En outre, comme les documents portent des numéros d'ordre, il est facile de constater une lacune dans la série des pièces. C'est seulement lorsqu'il s'agit d'une dépêche ou d'un télégramme «sans numéro» que l'enregistrement est l'unique moyen de contrôle direct dont dispose l'historien.

Mais, si des lacunes sont toujours possibles, elles sont assurément rares. Pour les réduire au minimum, la Commission a pris soin de demander aux postes diplomatiques de rechercher, dans leurs propres archives, les pièces non numérotées et d'en faire établir une copie.

En dehors de la correspondance officielle, les agents diplomatiques adressent parfois au Ministre ou reçoivent de lui des «lettres particulières». Celles-ci concernent, en général, moins des problèmes de politique générale que des questions touchant à des personnes. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver, pour la conduite des relations extérieures, une source abondante de renseignements. La Commission n'en a pas moins fait tous ses efforts pour étendre son examen à cette source d'information. En principe, ces lettres restent entre les mains du destinataire; en pratique, il arrive qu'elles soient laissées dans les dossiers de la correspondance officielle. Pour retrouver, dans la mesure du possible, celles qui n'y figurent pas, la Commission a examiné les papiers remis aux Archives par les agents diplomatiques ou «recouvrés» après décès; elle s'est efforcée aussi de provoquer de nouveaux versements.

*
* *

Selon quels principes la sélection nécessaire devait-elle être effectuée ? Que fallait-il entendre par «origines de la guerre» ? La Commission s'est efforcée de donner à son choix des bases aussi précises que possible :

Ce serait une lourde erreur, a-t-elle pensé, que de restreindre la publication aux questions qui présentent *a priori* un intérêt essentiel, par exemple aux

relations de la France avec les États qui deviendront ses adversaires. Cette conception étroite, qui procéderait d'une idée préconçue, serait contraire à l'esprit même du travail.

Mais ce serait une autre erreur que d'élargir à l'excès l'objet de la publication et de l'étendre à toute l'histoire des relations internationales pendant quarante-trois ans.

Entre ces deux conceptions extrêmes, la Commission a essayé de tracer son programme. Sans vouloir adopter une limitation arbitraire quelconque, elle a décidé de retenir, dans le développement des relations internationales, tous les faits, mais ceux-là seulement, qui pouvaient contribuer à expliquer les oppositions ou les associations d'intérêts entre les grandes Puissances européennes.

Le recueil ne comprendra donc pas seulement les documents relatifs à la politique d'alliances ou d'ententes du Gouvernement français, ou aux rapports de la France avec les Puissances de la Triplice; il indiquera aussi les éléments d'information que possédait le Gouvernement français sur les relations mutuelles des autres Puissances et sur l'attitude des petits États à l'égard de chacun des groupes opposés.

Cette politique d'alliances et de contre-alliances, c'est l'essence même de l'histoire diplomatique européenne.

Les questions extra-européennes auront, dans le recueil, une place moins importante : c'est seulement dans la mesure où elles ont exercé une répercussion sur les relations diplomatiques des grandes Puissances européennes, et par conséquent sur la politique d'alliances et de contre-alliances, qu'elles doivent figurer dans la publication. Ce n'est pas l'expansion française en Afrique ou en Asie en elle-même qui intéresse l'histoire des origines de la guerre, ce sont seulement les répercussions internationales les plus notables de cette politique. Par contre, des affaires coloniales où l'expansion française n'a eu aucune part peuvent et doivent retenir l'attention de la Commission, lorsqu'elles ont eu, sur la politique européenne, des répercussions nettes.

Ces principes généraux, la Commission les a appliqués pour dresser un programme de travail; mais ce programme ne peut avoir qu'une valeur indicative : il donne une simple orientation. Les recherches ne doivent laisser de côté aucune affaire, si négligeable soit-elle en apparence; c'est seulement après examen des documents que les éliminations nécessaires sont prononcées.

L'avant-propos de chaque volume indiquera quelles questions accessoires la Commission a décidé de négliger et donnera, dans chaque cas particulier, les raisons de sa décision.

La sélection s'exerce d'ailleurs dans des conditions différentes selon qu'il s'agit de l'une ou l'autre série du recueil. Il suffit évidemment, pour la période antérieure à 1901, de retenir, dans la masse des documents, ceux qui présentent les grandes lignes de la politique française et qui marquent une orientation; il est indispensable, au contraire, de suivre de plus près le cours des événements dans la période postérieure et de donner au lecteur des éléments d'appréciation complets.

III.

L'objet de cette publication est de fournir un instrument de travail. Il ne s'agit pas de rechercher une explication, de suggérer une interprétation. La méthode adoptée pour la présentation des pièces doit donc être aussi simple, aussi objective que possible.

1° Les dossiers du dépôt des Affaires étrangères [1] renferment, d'une part, les *minutes* des dépêches et des télégrammes expédiés par le Département, d'autre part, les *expéditions* des dépêches et les *déchiffrements* des télégrammes adressés par les agents. Il est donc indispensable, pour établir le texte exact d'un document dont le déchiffrement est imparfait, de recourir à la minute conservée dans les archives du poste. Cependant lorsque l'erreur ou l'omission est sans importance et que le sens du texte n'est pas douteux, il a paru possible de rétablir, entre crochets, le mot mal déchiffré, sans consulter la minute.

Il arrive souvent que, d'une pièce à l'autre, l'orthographe des noms de personnes et des noms géographiques varie. Ces différences sont très fréquentes dans le cas des noms slaves, turcs, arabes, persans, chinois et japonais pour lesquels une transcription est nécessaire. Il a paru préférable de reproduire, autant que possible, sous la même forme, dans tous les documents, chaque nom de personne ou de localité [2].

Les pièces de la correspondance portent parfois, en marge, des annotations qui émanent du Ministre ou des chefs de service. Lorsque ces annotations ne présentent aucun intérêt particulier (lorsqu'elles se bornent, par exemple,

[1] Les documents qui ne portent pas d'indication d'origine sont empruntés à ce dépôt.

[2] Pour les noms chinois, c'est la table de transcription du Ministère des Affaires étrangères, rédigée par M. Vissière (Angers, imprimerie orientale Burdin, 2e édit., 1915) qui a été prise pour base; pour les noms géographiques, l'édition de 1913-1914 de l'Atlas de Vivien de Saint-Martin.

à prescrire la communication du document à divers postes diplomatiques), il est évidemment inutile de les reproduire. Au contraire, lorsqu'elles contiennent une appréciation ou une indication utiles pour l'intelligence des événements, elles sont données en note dans le recueil.

C'est dans leur texte intégral que les documents sont reproduits [1]. Pour la période postérieure à 1900, les exceptions à ce principe sont très rares. Dans un petit nombre de cas seulement, les éditeurs du recueil, pour éviter des longueurs inutiles, ont cru pouvoir ne donner que des extraits. Il est superflu, par exemple, de reproduire des citations d'articles de presse, à moins qu'elles ne présentent un intérêt tout à fait particulier : une référence peut suffire; mais, si l'agent qui transmet ces renseignements de presse y ajoute des appréciations personnelles intéressantes, cette partie de la dépêche est retenue. Pour la période antérieure à 1901, les conditions sont différentes. Les dépêches tiennent dans la correspondance une place plus grande. D'autre part, il est indispensable d'exercer, pour des raisons pratiques, une sélection plus rigoureuse. Il a donc été souvent nécessaire de ne publier que les passages les plus importants d'un document. La question traitée dans le passage supprimé est toujours indiquée sous forme de simple mention ou d'analyse. Ces indications sont imprimées en caractère différent de celui du texte courant. Dans aucun cas, une suppression n'a été faite sans avertir le lecteur.

2° Les notes ont pour unique objet de faciliter la consultation de l'ouvrage; elles ne cherchent jamais à donner un commentaire.

Les unes sont de caractère technique; elles fournissent les indications relatives à l'établissement du texte, par exemple : variantes entre la minute et l'expédition, lorsqu'il s'agit de pièces d'une grande importance, — correction d'une erreur matérielle commise dans l'expédition ou le déchiffrement, — rectification d'une date; elles comportent des renvois de document à document qui permettent de retrouver aisément la suite d'une correspondance. — Les autres ont pour but d'aider le lecteur : elles donnent parfois une référence à un document officiel important publié à l'étranger, lorsque la connaissance de ce document est de nature à éclairer le sens ou la portée du document français; elles fournissent les renseignements de fait indispensables sur les événements auxquels la correspondance diplomatique se borne à faire allusion; elles signalent enfin les lacunes de la publication, en indiquant, par

[1] La Commission s'est bornée à supprimer les formules de politesse, sauf lorsqu'elles présentent un intérêt particulier.

exemple, qu'un document enregistré n'a pas été retrouvé dans les Archives, ou que les dossiers ne renferment aucune pièce relative à une affaire déterminée.

Mais alors même qu'une pièce contiendrait une allégation, une appréciation manifestement inexacte, les éditeurs du recueil entendent se garder d'intervenir pour substituer leur propre jugement à celui de l'auteur du document. La Commission veut se borner à laisser parler les faits.

3° L'ordre qu'il convenait de suivre pour le classement des documents a donné lieu à une étude attentive. La Commission devait choisir entre deux méthodes. L'une, celle qu'ont employée les éditeurs des publications analogues en Allemagne et en Angleterre, consiste à grouper les documents par affaire, à consacrer chaque volume ou même chaque chapitre à une question déterminée. Dans ce cadre logique, les pièces sont présentées chronologiquement. L'autre, qui est de tradition dans les publications de documents français et qui a été suivie par les éditeurs du recueil *Les origines diplomatiques de la guerre de 1870*[1], présente les documents en une seule série chronologique.

Le classement méthodique facilite, sans aucun doute, la lecture d'un recueil de documents et l'étude d'une question particulière. L'ordre chronologique, au contraire, en présentant simultanément des documents qui concernent des questions très différentes, oblige à un effort constant pour retrouver la trame d'une négociation. Mais le côté pratique n'est pas le seul à considérer. Le classement méthodique a, du point de vue de l'historien, des inconvénients graves : il dissocie les événements, et ne permet plus de saisir les réactions mutuelles qui s'exercent entre des négociations simultanées; il oblige à découper certains documents, pour en placer les fragments dans des chapitres différents; il comporte enfin une part d'appréciation subjective, qui peut suggérer au lecteur une orientation. L'ordre chronologique échappe à ces inconvénients; il permet de comprendre dans quelle atmosphère générale le document a été rédigé; il donne l'occasion de faire, entre les diverses questions qui se posent à un même moment, les rapprochements indispensables. Il est historique et objectif.

La Commission a donc décidé de présenter les documents dans l'ordre chronologique. La date suivie pour le classement est la *date de départ,* pour la correspondance reçue par le Ministère, comme pour la correspondance envoyée par lui. Sans doute, c'est seulement à son *arrivée* au Département

[1] Ce recueil, dont la publication va être achevée prochainement, comprend actuellement 22 volumes; le dernier est relatif à la période juin-octobre 1868.

qu'une lettre ou un télégramme commence à avoir un rôle dans le développement de la politique; mais cette date d'arrivée est parfois incertaine. C'est donc la «date de naissance» du document qui doit, seule, entrer en ligne de compte pour le classement. Les indications relatives à l'arrivée de la pièce sont d'ailleurs mentionnées immédiatement après le titre du document.

D'autre part, pour corriger les inconvénients pratiques de ce classement chronologique, une table des matières, en tête de chaque volume, groupe les documents dans un cadre méthodique et permet par conséquent au lecteur de retrouver rapidement l'indication de toutes les pièces relatives à une même affaire.

A ce principe, une exception sera apportée. Il arrive parfois que, longtemps après la conclusion d'une négociation, un agent diplomatique ait l'occasion d'en faire un exposé rétrospectif. Un document de ce genre, s'il était classé selon les strictes exigences de l'ordre chronologique, risquerait de passer inaperçu. Il convient donc, autant que possible, de le reproduire, en note ou en annexe, dans la partie du recueil qui relate la négociation dont il s'agit, quitte à le faire figurer une seconde fois, au besoin par la seule mention du titre, à la place qu'il doit normalement occuper.

*
* *

Ces explications minutieuses ne seront pas inutiles, si elles permettent à l'opinion publique d'apprécier, en même temps que les difficultés du travail, les efforts qui ont été faits pour les surmonter. La publication inspirée, — selon les intentions du Parlement et du Gouvernement, — d'un esprit strictement historique et rigoureusement impartial, donnera, à tous ceux qui voudront étudier les textes, le moyen de fonder, en toute sécurité, leur jugement personnel.

Juin 1929.

Le Président de la Commission,

S. CHARLÉTY.

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS

AUX

ORIGINES DE LA GUERRE DE 1914-1918

PRÉSIDENT.

M. S. Charléty, Recteur de l'Académie de Paris.

HISTORIENS ET SPÉCIALISTES.

MM. B. Auerbach, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Nancy, correspondant de l'Institut.

* A. Aulard, Professeur honoraire à la Sorbonne.

Camille Bloch, Directeur de la Bibliothèque-Musée de la Guerre, Chargé de cours à la Sorbonne.

Émile Bourgeois, Professeur à la Sorbonne, Membre de l'Institut, Membre de la Commission des Origines de la Guerre de 1870-1871.

F. Buisson, ancien Député, Président honoraire de la Ligue des Droits de l'homme.

P. Caron, Conservateur-adjoint aux Archives Nationales, Secrétaire de la Commission des Origines de la Guerre de 1870-1871.

Le commandant Chack, Chef du Service historique de la Marine.

A. Duchêne, Directeur honoraire des Affaires politiques au Ministère des Colonies.

Le général Duffour, Commandant l'École supérieure de Guerre.

L. Eisenmann, Professeur à la Sorbonne.

R. Gaucheron, Archiviste-paléographe, Consul de France, *Secrétaire de la Commission.*

* Le général Girard, Chef du Service historique de l'Armée.

G. Girard, Bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères.

Raymond Guyot, Maître de conférences à la Sorbonne.

E. Halévy, Professeur à l'École des Sciences politiques.

A. Honnorat, Sénateur, Président de la Société de l'histoire de la Guerre.

* Ch.-V. Langlois, Directeur des Archives Nationales, Membre de l'Institut.

P. Mantoux, Directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales à Genève, ancien Directeur de la Section politique au Secrétariat général de la Société des Nations.

H. Moysset, Professeur à l'École des Hautes Études commerciales et à l'École de Guerre navale.

P. Muret, Professeur agrégé de l'Université, Secrétaire de la Commission des Origines de la Guerre de 1870-1871.

HISTORIENS ET SPÉCIALISTES. (*Suite.*)

MM. G. Pagès, Professeur à la Sorbonne, Membre de la Commission des Origines de la Guerre de 1870-1871.
R. Pinon, Professeur à l'École des Sciences politiques.
P. Renouvin, Conservateur à la Bibliothèque-Musée de la Guerre, Chargé de cours à la Sorbonne, *Secrétaire de la Commission.*
A. Rigault, Sous-Chef du Service des Archives au Ministère des Affaires étrangères, Secrétaire de la Commission des Archives diplomatiques, *Secrétaire de la Commission.*
Ch. Schmidt, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques.
Ch. Seignobos, Professeur honoraire à la Sorbonne.
J. Vendryès, Professeur à la Sorbonne.
E. Vermeil, Professeur à l'Université de Strasbourg.

DIPLOMATES.

1° *En exercice et en raison de leurs fonctions.*

MM. Ph. Berthelot, Ambassadeur, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, Vice-Président de la Commission des Archives diplomatiques.
J. Cain, Chef de Section au Service de la Presse au Ministère des Affaires étrangères, *Secrétaire de la Commission.*
J. Cambon, Ambassadeur, Président de la Conférence des Ambassadeurs, Membre de l'Académie française.
Ch. Corbin, Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires étrangères.
H. Fromageot, Jurisconsulte du Ministère des Affaires étrangères.
V. de Lacroix, Ministre plénipotentiaire.
R. Massigli, Ministre plénipotentiaire, Chef du Service français de la Société des Nations.
A. Pingaud, Ministre plénipotentiaire, Chef du Service des Archives au Ministère des Affaires étrangères.

2° *Anciens Ambassadeurs et Ministres plénipotentiaires.*

MM. C. Barrère, Ambassadeur, Membre de l'Institut.
M. Bompard, Ambassadeur, Sénateur.
* C.-E. Bonin, Ministre plénipotentiaire, ancien Chef du Service des Archives
A. Dumaine, Ambassadeur.
J.-J. Jusserand, Ambassadeur, Membre de l'Institut.
M. Paléologue, Ambassadeur, Membre de l'Académie française.
C. Piccioni, Ministre plénipotentiaire, ancien Chef du Service des Archives.
S. Pichon, Ancien Ministre des Affaires étrangères.
* J. Seydoux, Ministre plénipotentiaire.

MEMBRES DE L'INSTITUT.

MM. J. Bardoux, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur à l'École des Sciences politiques.

J. Barthélemy, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur à la Faculté de Droit.

Mgr A. Baudrillart, Membre de l'Académie française, Recteur de l'Institut catholique de Paris.

MM. J. Bédier, Membre de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

A. Gauvain, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

G. Hanotaux, Membre de l'Académie française, ancien Ministre des Affaires étrangères.

C. Jullian, Membre de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

L. Lévy-Bruhl, Membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

M. H. Hauser, Professeur à la Sorbonne, a remplacé M. A. Aulard, décédé.

M. le général Azan a remplacé M. le général Girard, comme Chef du Service historique de l'Armée.

Nota. — *Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres décédés ou remplacés depuis la création de la Commission.

AVANT-PROPOS.

Le présent volume, tome premier de la première série, embrasse la période qui s'étend de la signature du traité de Francfort, le 10 mai 1871 au 30 juin 1875; à cette dernière date, la tension qui avait affecté les rapports franco-allemands au printemps de 1875 a pris fin et les troubles d'Herzégovine, préface de la crise orientale de 1876-78, vont seulement commencer. Une sélection particulièrement rigoureuse a été, on le conçoit, nécessaire pour présenter en un volume unique les documents relatifs à l'histoire de ces quatre années. Voici selon quels principes a été effectué le choix :

Ont été retenues les pièces qui montraient l'orientation d'ensemble de la diplomatie française, et qui renseignaient sur la politique générale des grandes puissances européennes.

Ont été négligés les textes relatifs à des incidents qui, quelle qu'ait été leur importance momentanée, n'ont pas exercé d'influence durable sur l'évolution politique. En ce qui concerne les questions abordées, nous avons encore, dans la plupart des cas, éliminé les documents dont l'insertion n'était pas indispensable à l'intelligence des grandes lignes d'une négociation ou à la compréhension d'une pensée politique. On ne s'étonnera pas non plus que, plus fréquemment que dans les volumes des autres séries, des télégrammes ou des dépêches aient été seulement publiés en extraits, une mention ou éventuellement une courte analyse remplaçant bien entendu les passages omis[1].

De 1871 à 1875 les relations avec l'Allemagne ont constitué pour la politique française, le problème capital. Pour une large moitié, les pièces insérées dans ce tome regardent donc les rapports de la France avec le nouvel Empire germanique. Mais il faut au cours de ces quatre années distinguer deux phases. Jusqu'au 15 mars ou même au 16 septembre 1873, dates respectives de la convention qui décidait l'évacuation totale du territoire français occupé en vertu de l'acte du 10 mai 1871 et de l'accomplissement de cette évacuation, les négociations engagées entre la France et l'Allemagne concernent essentiellement l'exécution du traité de Francfort. Des questions administratives nombreuses se posent, notamment celles que soulève le régime de l'occupation ou le passage — intégral ou partiel — des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la

[1] Signalons que les télégrammes, dans les années 1871-75, ne portent pas de numéros d'ordre.

Meurthe et de la Moselle et de quelques communes des Vosges sous la domination allemande. Sans méconnaître l'intérêt de plusieurs de ces questions, nous n'avons pas cru possible, en général, d'aborder un ordre de problèmes plus techniques que véritablement politiques[1]. Au contraire, l'histoire de la libération du territoire, c'est-à-dire avant tout celle des trois conventions d'octobre 1871, juin 1872, mars 1873 qui assurèrent progressivement cette libération, constitue l'essentiel de l'histoire diplomatique de la France jusqu'à la chute de M. Thiers et elle occupe dans ce volume une large place. Menés à la fois à Versailles, à Berlin, à Compiègne et à Nancy, les deux sièges successifs du quartier général de l'armée allemande d'occupation, les pourparlers qui s'y rapportent avaient déjà d'ailleurs fait l'objet en France de publications de textes dont une au moins doit être mentionnée ici : celle, effectuée par les héritiers de M. Thiers, des deux volumes intitulés : *Occupation et libération du territoire* (*1871-1873*)[2] et qui contiennent notamment la plupart des lettres et des télégrammes échangés par M. Thiers avec l'Ambassadeur de France à Berlin, M. de Gontaut-Biron, et avec le commissaire français à Compiègne puis à Nancy, M. de Saint-Vallier. Malgré ces publications nous avons reproduit toutes celles des pièces déjà connues dont l'insertion nous a paru indispensable. Après la fin de l'occupation, dans la seconde phase des rapports franco-allemands, de nombreux documents sont naturellement relatifs aux incidents qui vont encore affecter ceux-ci, en particulier l'affaire dite des mandements et «l'alerte» de 1875.

A côté de cet ensemble, les dossiers qui concernent les rapports de la France avec les autres grandes puissances européennes ou de celles-ci entre elles, ne pouvaient être aussi fournis : les plus abondants sont ceux qui traitent des relations franco-russes et russo-austro-allemandes. Une série assez considérable de pièces regarde aussi la question romaine et l'attitude de la France entre le Vatican et le Quirinal. Quant aux autres problèmes européens et méditerranéens, quelques documents définissent la position de la France vis-à-vis de l'Espagne, troublée par les révolutions, ou fixent les lignes générales de notre politique à l'égard de la Turquie, des pays chrétiens des Balkans et de la Tunisie.

Telles sont les principales d'entre les questions représentées dans ce volume. Pour celles que nous avons cru possible d'écarter, presque toutes sont d'ordre

[1] Les pièces regardant ces problèmes ont été d'ailleurs pour la plupart publiées par M. Villefort dans son *Recueil des Traités, conventions. . . relatifs à la Paix avec l'Allemagne* 5 vol. in-8°, Paris, 1872-1879.

[2] Paris, 2 volumes in-8°, 1903.

économique, colonial ou juridique, ainsi les négociations commerciales menées en 1872 avec l'Angleterre et la Belgique, les longs pourparlers au sujet de la juridiction consulaire en Égypte et des tarifs du canal de Suez, les difficultés de caractère presque permanent surgies aux frontières de l'Algérie avec le Maroc et la Tunisie, les échanges de vue franco-anglais relatifs à des rectifications de territoire dans l'Afrique occidentale, la réunion en 1874, à Bruxelles, d'une conférence chargée de fixer les lois et coutumes de la guerre[1].

[1] Cf. à ce sujet les *Livres jaunes* relatifs aux *Négociations avec l'Angleterre pour la Révision du Traité de Commerce* (avril 1872), aux *Négociations relatives à la Réforme judiciaire en Égypte* (janvier et novembre 1875), aux *Actes de la Conférence de Bruxelles* (1874), aux *Affaires du canal de Suez* (novembre 1875), aux *Affaires de Tunisie* (1871-1881), ainsi que les *Documents diplomatiques* (décembre 1873).

TABLE MÉTHODIQUE[1].

I. — L'EXÉCUTION DU TRAITÉ DE FRANCFORT ET LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		a. LES INSTRUMENTS DIPLOMATIQUES DU RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX.		
1871.				
26 févr.	Versailles........	Préliminaires de paix de Versailles.........	.....	1
10 mai.	Francfort-s^r-le-Mein.	Traité de paix de Francfort...............	.....	2
10	*Idem*............	Articles additionnels audit traité..........	.....	3
10	*Idem*............	Protocole de signature..................	.....	4
20	*Idem*............	Procès-verbal d'échange des ratifications de la paix..............................	.....	5
12 oct.	Berlin..........	Convention pour l'évacuation de six départements et le payement à l'Allemagne du quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre...........................	.....	70
1872.				
29 juin.	Versailles........	Convention sur le payement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre, et l'évacuation du territoire français........	.....	142 et annexes.
1873.				
15 mars.	Berlin..........	Convention relative à l'entière évacuation du territoire français.....................	.....	191
		b. L'OCCUPATION.		
1871.				
1er juillet.	Versailles à Compiègne........	Félicitations à M. de Manteuffel pour sa nomination de commandant du corps d'occupation.	D.	15
2	Compiègne à Versailles........	Remerciements de M. de Manteuffel.......	D.	16
13	Versailles à Compiègne........	Mission de M. de Saint-Vallier et de l'intendant Blondeau auprès de M. de Manteuffel.	D.	24
27	Compiègne à Versailles........	Contrôle des actes de violence commis par les Allemands......................	D.	33
19 août.	*Idem*............	Représailles contre l'assassinat d'un Prussien par le Français Bertin...............	T.	47

[1] Les lettres D. L. N. T. désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note et un télégramme.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1871.				
19 nov.	Nancy à Versailles.	Incidents d'Épernay et d'Ay (attentats contre les Allemands)	T.	77
22	Berlin à Versailles.	Mauvais effet du verdict de Melun (acquittement de Bertin, meurtrier d'un soldat allemand)	T.	80
23	Nancy à Versailles.	Représailles allemandes après l'acquittement de Bertin	T.	81
23	Versailles à Nancy.	Remise aux Allemands du meurtrier d'Aÿ	T.	82
29	Berlin à Versailles.	Effet produit par l'acquittement des meurtriers de soldats allemands	T.	87
6 déc.	Versailles à Nancy.	Impossibilité pour le Gouvernement de peser sur les jurys	D.	91
6	Nancy à Versailles.	Fausse nouvelle de la proclamation de l'état de siège dans les départements occupés	T.	92
7	Berlin à Versailles.	Même sujet, attitude de la presse allemande.	D.	93
7	Nancy à Versailles.	— modalités du régime d'occupation.	D.	94
22	Versailles à Berlin.	Entretien avec M. d'Arnim sur les récents acquittements	D.	99
27	Munich à Versailles.	Émotion produite par l'attitude du prince de Bismarck; craintes de guerre prochaine	D.	101
28	Berlin à Versailles.	Réflexions d'un journal allemand sur la dépêche du prince de Bismarck à M. d'Arnim.	D.	102
30	Versailles à Berlin.	Réflexions françaises sur cette dépêche et ces acquittements	T.	103
1872.				
6 janv.	Berlin à Versailles.	Explications de M. de Bismarck sur sa dépêche du 7 décembre	T.	104
11	Versailles à Nancy.	M. de Saint-Vallier est nommé commissaire extraordinaire auprès du quartier général allemand	D.	107
15 mars.	*Idem*	Visites protocolaires à faire le 22 mars (jour de naissance du roi de Prusse)	D.	116
3 mai.	Nancy à Versailles.	Attitude des fonctionnaires français le jour de cet anniversaire	D.	127
21 août.	Versailles à Berlin.	Construction de baraquements pour les troupes allemandes	D.	150
1873.				
5 févr.	Nancy à Versailles.	Proximité de l'évacuation; fin de l'occupation.	D.	169
15 avril.	*Idem*	Transmission d'un télégramme du prince de Bismarck	T.	197
15 avril.	Varzin à Nancy	Félicitations à M. Thiers pour son 76e anniversaire	T.	197
16	Versailles à Nancy et Varzin	Remerciements au général de Manteuffel pour son discours amical et au prince de Bismarck pour ses félicitations	T.	198
26 mai.	Versailles à Nancy.	Le Président Mac-Mahon fait exprimer sa sympathie au général	T.	203

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		C. LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.		
		1° *Jusqu'aux accords du 12 octobre 1871.*		
1871.				
14 juin.	Francfort à Versailles	Négociations sur l'admission en franchise des produits français contre-partie réclamée par l'Allemagne	D.	10
30	Versailles à Berlin.	Instructions pour le Chargé d'affaires	D.	14
1er juillet.	Versailles à Compiègne	Félicitations à M. de Manteuffel pour sa nomination de commandant du corps d'occupation.	D.	15
2	Compiègne à Versailles	Remerciements de M. de Manteuffel	D.	16
3	Versailles à Berlin.	Instruction et annexes pour souligner le ton désobligeant de M. de Waldersee	D.	17
30 juin.	Paris à Versailles	Protestations contre l'effectif de l'armée de Paris	Annexe 1	
30	*Idem*	Protestations contre un prétendu retard du versement de l'indemnité	Annexe 2	
5 juil.	Versailles à Francfort	Urgence de l'amnistie à obtenir pour les condamnés français	D.	18
5	Berlin à Versailles.	Remise des lettres de créance de M. de Gabriac.	D.	19
5	Francfort à Versailles	Rétablissement de relations diplomatiques entre la France et la Bavière	T.	20
8	Versailles à Berlin.	Amorce de conversations en vue de l'évacuation du territoire	D.	22
13	Versailles à Compiègne	Mission de M. de Saint-Vallier et de l'intendant Blondeau auprès de M. de Manteuffel	D.	24
13	Francfort à Versailles	Ouvertures de M. d'Arnim pour l'évacuation de quelques départements	T.	25
15	Versailles à Berlin.	Rétablissement de légations françaises à Dresde et à Stuttgart	T.	26
15	Berlin à Versailles.	Rétablissement de consulats français en Allemagne	D.	27
16	Compiègne à Versailles	Premier versement et évacuation des départements de l'Ouest	T.	28
18	Versailles à Berlin.	Difficultés soulevées par les Allemands	T.	29
19	Compiègne à Versailles	Essai d'intervention bienveillante de M. de Manteuffel	T.	30
20	*Idem*	Résultat effectif de son intervention	T.	31
21	Versailles à Compiègne	Remerciements pour son intervention	D.	32
27	Compiègne à Versailles	Contrôle des actes de violence commis par les Allemands	D.	33

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1872.				
21 avril.	M. de Saint-Vallier au général de Manteuffel.....	Précisions rassurantes sur l'état de l'armée française et sur le désir de M. Thiers de commencer le payement des trois derniers milliards..........................	D.	124
22	Versailles à Berlin.	Désir de la France de hâter la négociation financière........................	T.	125
27	Berlin à Versailles.	L'Ambassadeur tâte le terrain............	T.	126
5 mai..	M. Thiers au comte d'Arnim.......	Note sur la négociation financière.........	D.	128
7	Le comte d'Arnim à M. de Rémusat.	L'Ambassadeur discute la valeur des propositions françaises..................	D.	129
17	M. Thiers au comte d'Arnim.......	Propositions financières détaillées.........	D.	132
24	M. Thiers au comte d'Arnim.......	Nouvelles précisions....................	D.	133
12 juin.	Berlin à Versailles.	Envoi de propositions financières à M. d'Arnim...........................	T.	134
12	*Idem*...........	Exploitation des chemins de fer luxembourgeois par les Allemands..............	D.	135
14	Paris à Versailles..	Transmission des propositions allemandes...	D.	136
	Idem...........	Les propositions allemandes.............	N.	137
15	Versailles à Berlin.	Envoi d'un agent consulaire à Stuttgart.....	D.	138
18	M. de Rémusat au comte d'Arnim..	Projet de convention sur le payement de trois milliards et l'évacuation du territoire.	D.	139
25	Berlin à Versailles.	Accueil favorable de Berlin au projet de traité.	T.	140
27	Le comte d'Arnim à M. de Rémusat.	Transmission du projet de traité et des modifications demandées..................	D.	141
29	Versailles........	Convention sur le payement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre, et l'évacuation du territoire français........	.....	142

3° *Du 29 juin 1872 au 15 mars 1873.*

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1872.				
juil..	La Haye à Luxembourg.........	Opinion du Gouvernement français sur la neutralité des chemins de fer du Luxembourg............................	D.	143
8 août.	Berlin à Versailles.	Le Wurtemberg agrée un agent consulaire français à Stuttgart.................	T.	146

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1872.				
9 août.	Versailles à Berlin.	Mode de payement du prochain demi-milliard.	D.	147
21	*Idem*...........	Évacuation de la Marne et de la Haute-Marne.	D.	150
6 nov..	Nancy à Versailles.	Le prince de Bismarck a confirmé au général de Manteuffel ses bonnes dispositions pour M. Thiers...........................	D.	158
25	*Idem*...........	Dispositions favorables du Chancelier pour la France...........................	T.	159
30	Berlin à Versailles.	Participation de la France aux réceptions du Carnaval à Berlin....................	D.	161
1873.				
20 janv.	Versailles à Berlin.	Le payement des derniers milliards.......	D.	162
28 janv.	Berlin à Versailles.	Retard des négociations pour le règlement financier..........................	T.	165
1er fév..	Versailles à Berlin.	Payement des deux derniers milliards......	D.	167
2	Munich à Versailles.	Bruits relatifs aux vues des Allemands sur Belfort...........................	D.	168
3	Nancy à Versailles.	Proximité de l'évacuation du territoire......	D.	169
9	Versailles à Berlin.	Payement du dernier milliard et évacuation; question de Belfort..................	D.	170
18	Berlin à Nancy....	Divergences entre les communications de M. d'Arnim et celles de M. de Manteuffel, interprète de M. de Saint-Vallier et de M. Thiers..........................	D.	174
23	Versailles à Nancy.	Précisions sur le payement de la fin de l'indemnité..........................	D.	175
1er mars.	Berlin à Versailles.	Adhésion du Chancelier aux propositions de M. Thiers..........................	T.	176
3	Nancy à Versailles.	Transmission d'un télégramme de Berlin du 2 mars..........................	D.	177
2	Berlin à Nancy....	Le territoire français sera évacué le 1er août, Belfort le 1er septembre..............	T.	177
9	Berlin à Versailles.	Conversation avec le Chancelier sur les payements et l'évacuation.................	T.	179
9	Versailles à Berlin.	Le Président hâtera la négociation.........	T.	180
11	Berlin à Versailles.	Le prince de Bismarck accepterait la substitution de Verdun à Belfort comme garantie finale...........................	T.	181
12	Versailles à Berlin.	Substitution acceptée; dernières propositions.	T.	182
12	Berlin à Versailles.	Probabilités d'accord prochain............	T.	183
13	Berlin à Versailles.	Interprétation du discours de l'Empereur au Reichstag..........................	T.	184
13	Nancy à Versailles.	Transmission d'un télégramme de Berlin du 12 mars..........................	T.	185
12	Berlin à Nancy....	Transmission des conditions allemandes à Versailles..........................	T.	Annexe.
14	Versailles à Berlin.	Ordre de signer la convention d'évacuation..	T.	186

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1873.				
14 mars.	Berlin à Versailles.	Fixation de la signature au 15 mars.......	T.	187
15	*Idem*...........	Signature imminente..................	T.	188
15	Versailles à Berlin.	Remerciements dus à l'Empereur et Roi pour son concours.........................	T.	189
15	Berlin à Versailles.	Echange des signatures................	T.	190
15	Berlin.........	Convention relative à l'entière évacuation du territoire français..................	D.	191

4° Du 15 mars 1873 au 16 septembre 1873.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1873.				
4 avril.	Berlin à Versailles.	Remplacement possible de M. d'Arnim par le général de Manteuffel................	T.	194
5	Versailles à Berlin.	La France accueillerait le général, mais ne demande pas le rappel de M. d'Arnim....	T.	195
7	*Idem*...........	Le Ministre répond à la dépêche du 19 mars, et adhère aux vues de l'Ambassadeur....	D.	196
20	Berlin à Versailles.	Bruits de nomination du général de Manteuffel à Paris.........................	T.	199
12 mai..	Versailles à Berlin.	Payement rapide des 4e et 5e milliards, désir d'anticipation de l'évacuation de Verdun..	T.	201
30	Nancy à Versailles.	Opinion confidentielle du Chancelier sur la crise française.....................	D.	210
21 juin.	Berlin à Versailles.	L'Ambassadeur confierait volontiers à M. de Saint-Vallier le soin de négocier l'évacuation anticipée de Verdun..............	D.	219
22	Versailles à Berlin.	Le Ministre préfère une conversation directe.	T.	220
26	Berlin à Versailles.	Le prince de Bismarck se refuse à cette négociation.........................	T.	222
7 sept.	Verdun à Versailles.	Evacuation imminente de Verdun..........	T.	232
9	Baden-Baden [Berlin] à Versailles.	Signature de l'ordre d'évacuation..........	T.	233
13	Verdun à Versailles.	Evacuation de Verdun..................	T.	234
16	*Idem*...........	Evacuation de Conflans et de Jarny, fin de l'occupation.......................	T.	235

II. — LES RAPPORTS FRANCO-ALLEMANDS DU 24 MAI 1873 AU 30 JUIN 1875.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
		a. L'INSTALLATION DU MARÉCHAL MAC MAHON 24 MAI-3 NOVEMBRE 1873.		
1873.				
25 mai..	Berlin à Versailles.	Crise présidentielle du 24 mai; impression en Allemagne........................	T.	202
26	Versailles à Berlin.	L'Ambassadeur notifiera l'élection du Maréchal............................	D.	204
28	*Idem*............	La politique extérieure du nouveau Gouvernement reste identique à la précédente...	D.	207
29	Berlin à Versailles.	Berlin réclame de nouvelles lettres de créance............................	T.	209
30	Nancy à Versailles.	Opinion du Chancelier sur la crise française..	D.	210
1er juin.	Versailles à Berlin.	La France acceptera les exigences du Chancelier............................	T.	212
1er	Berlin à Versailles.	Le Chancelier demande une lettre du Maréchal à Guillaume Ier et de nouvelles lettres de créance.........................	T.	213
2	Paris à Versailles..	Envoi de nouvelles lettres de créance......	D.	214
3	Berlin à Versailles.	Réglement définitif de l'incident..........	T.	215
4	Guillaume Ier au maréchal de Mac-Mahon........	Il accuse réception de la lettre du Président.	D.	216
21	Berlin à Versailles.	L'Ambassadeur confierait volontiers à M. de Saint-Vallier le soin de demander l'évacuation anticipée de Verdun..............	T.	219
22	Versailles à Berlin.	Le Ministre préfère une conversation directe.	T.	220
26	Berlin à Versailles.	Le prince de Bismarck se refuse à cette négociation.........................	T.	222
29 juil..	*Idem*............	Courtoisie, mais réserve extrême de Guillaume Ier.........................	D.	225
21 août.	M. de Chaudordy au duc de Broglie..	Entretien rassurant avec le prince Gortchakoff..........................	N.	227
31	Schlangenbad [Berlin] à Versailles.	Concessions nécessaires dans une situation nouvelle..........................	T.	229
6 sept.	Berlin à Versailles.	Négociations financières devenues délicates..	T.	231
17	*Idem*.......... .	Les ambassadeurs à Berlin et la visite de Victor-Emmanuel en cette ville.......	T.	236
24	*Idem*............	Commentaires de la presse allemande sur ce voyage.........................	T.	238

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1873.				
2 oct.	Baden-Baden [Berlin] à Versailles.	Entretien rassurant avec le prince de Bismarck.	T.	239
2	*Idem*...........	Relations de l'Allemagne et de l'Italie......	T.	240
2 nov.	Versailles à Berlin, Londres, Rome, St-Pétersbourg, etc...........	Abandon de tout projet de restauration monarchique (circulaire)...............	D.	243
7 déc.	*Idem*...........	Prorogation des pouvoirs du Maréchal; politique de la France..................	D.	246

b. LES RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES DU 4 NOVEMBRE 1873 JUSQU'À LA FIN DE 1874.

1° Les rapports généraux.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1873.				
19 nov.	Versailles à Berlin.	Poursuites allemandes contre des curés lorrains, réprobation de manifestations épiscopales...........................	D.	244
16 déc.	Berlin à Versailles.	Conversations plus cordiales avec MM. de Bülow et Delbrück; mandements de Nancy et de Bourges......................	D.	248
22	*Idem*...........	Violences de la presse dans les deux pays...	D.	249
24	Versailles à Berlin.	Le Ministre constate avec plaisir l'amélioration des rapports franco-allemands......	D.	250
26	Berlin à Versailles.	Nouvelles inquiétudes, réflexions sur la situation...........................	D.	251
31	*Idem*...........	Conversation avec M. de Bülow sur les mandements des évêques et la circulaire du Ministre des cultes..................	T.	253
1874.				
4 janv.	*Idem*...........	Entretien prochain avec le Chancelier......	T.	254
5	*Idem*...........	Conversation probable sur les excès de la presse.........................	T.	255
5	Versailles à Berlin.	Entretien avec M. d'Arnim sur le même sujet..........................	T.	256
6 févr.	Berlin à Versailles.	Discours du trône pacifique..............	T.	281
18	*Idem*...........	Déclaration des députés d'Alsace et de Lorraine au Reichstag.................	T.	285
20	*Idem*...........	Les députés alsaciens quittent Berlin.......	T.	286
20	*Idem*...........	Attitude de l'évêque de Strasbourg et des prêtres alsaciens..................	T.	287
28	*Idem*...........	Remplacement de M. d'Arnim à Paris par le prince de Hohenlohe................	T.	289
2 mars.	Versailles à Berlin.	La France fera bon accueil au prince de Hohenlohe.......................	T.	290
3	Berlin à Versailles.	Discussion très vive au Reichstag sur l'Alsace.	T.	292

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1874.				
20 mars.	Berlin à Versailles.	La reine Victoria, la France et l'Allemagne.	D.	294
27	Versailles à Berlin, St-Pétersbourg, Vienne et Rome.	Témoignages inquiétants et concordants sur les intentions de l'Allemagne...........	D.	295
27	Berlin à Versailles.	Meilleures impressions de l'Ambassadeur...	D.	296
5 avril.	Bruxelles à Versailles	Questions ferroviaires au Luxembourg et intervention du prince de Bismarck.......	D.	297
14	Berlin à Versailles.	Vote de l'effectif pour sept ans et attaques contre la France	T	298
29	Versailles à Berlin.	Nouvelle délimitation des diocèses d'Alsace et de Lorraine.......................	D.	300
4 mai.	Berlin à Versailles.	Déclarations rassurantes du prince Gortchakoff..........................	D.	302
28	Versailles à Berlin.	Démenti formel des bruits d'achats de chevaux en Allemagne..................	T.	304
14 juil.	*Idem*...........	Condoléances au prince de Bismarck, victime d'un attentat	T.	307
17	Circulaire........	Inquiétudes sur les dispositions de Berlin...	D.	308
24	Londres à Versailles.	Déclarations de Lord Derby sur la politique allemande........................	D.	309
27	Berlin à Versailles.	M. de Bülow accuse la France de partialité pour les Carlistes..................	T.	310
27	Rome à Versailles.	Nouvelle délimitation des diocèses d'Alsace et de Lorraine......................	D.	311
29	Versailles à Schlangenbad [Berlin].	Intrusions allemandes dans les affaires d'Espagne..........................	T.	314
6 août.	Berlin à Versailles.	Adhésion de M. de Bülow au projet d'action commune en Espagne................	T.	318
7	Madrid à Versailles.	Hostilité de l'Espagne contre l'intervention allemande	T.	319
18	Berlin à Versailles.	L'Allemagne désire le maintien du duc Decazes aux affaires....................	T.	325
15 sept.	Copenhague à Versailles	Rigueurs des Allemands contre les Danois du Slesvig..........................	D.	328
6 oct.	Berlin à Versailles.	Arrestation du comte d'Arnim............	T.	334
18	*Idem*...........	Guillaume Ier est mécontent de l'attitude hautaine du Gouvernement espagnol envers la France..........................	T.	337
19	*Idem*...........	Opinion un peu différente de M. de Bülow..	T.	338

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1874.				
28 oct.	Londres à Versailles........	Le comte Schouvaloff ne craint pas d'agression allemande contre la France........	D.	339
30	Berlin à Versailles.	Interprétations contradictoires du discours du trône du 29 octobre................	T.	340
7 nov.	*Idem*...........	Entretien bref et rassurant avec M. de Bülow.	T.	342
19	*Idem*...........	Langage analogue du prince Gortchakoff...	T.	343
2 déc.	*Idem*...........	Le budget d'Alsace-Lorraine au Reichstag...	D.	344
9	*Idem*...........	Explications de M. de Radowitz sur un discours du chancelier; procès d'Arnim....	T.	345
13	Versailles à Berlin.	Texte exact d'un discours du général de Cissey.	T.	346
27	Bruxelles à Versailles........	Révélations de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* sur un complot tramé contre le Chancelier.........................	D.	348
		2° *L'affaire des mandements et les différends germano-belges.*		
1873.				
19 nov.	Versailles à Berlin.	Poursuites allemandes contre des curés lorrains; réprobation des manifestations épiscopales..........................	D.	244
16 déc.	Berlin à Versailles.	Mandements des évêque et archevêque de Nancy et de Bourges.................	D.	248
31	*Idem*...........	Conversation avec M. de Bülow sur les mandements des évêques et la circulaire du Ministre des cultes....................	T.	253
1874.				
4 janv.	*Idem*...........	Entretien prochain avec le Chancelier; mandement de Nîmes.....................	T.	254
5	Versailles à Berlin.	Texte de la circulaire aux évêques.........	T.	257
5	*Idem*...........	Le Ministre a lu la circulaire à M. d'Arnim.	T.	258
6	Berlin à Versailles.	Entretien avec M. de Bülow sur le langage des évêques et la circulaire............	T.	259
6	Versailles à Berlin.	Remerciements du Ministre à l'Ambassadeur.	T.	260
8	Berlin à Versailles.	Clôture probable de l'incident...........	T.	261
13	*Idem*...........	Entretien prochain avec le Chancelier......	T.	262
14	*Idem*...........	Le Chancelier demande des poursuites contre l'évêque de Nîmes..................	T.	263
17	*Idem*...........	Il n'en demande pas contre les évêques autrichiens et anglais....................	T.	264
18	Versailles à Londres. St-Pétersbourg à Vienne.	Le Ministre met ses représentants au courant de l'incident des mandements..........	D.	265
19	Versailles à Berlin.	Poursuites contre l'*Univers*..............	T.	266
19	Berlin à Versailles.	M. de Bülow réclame des poursuites contre l'évêque de Nîmes.....	T.	267

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
6 mars.	Vienne à Versailles.	Démarche allemande à Vienne sur l'affaire belge	T.	363
8	Londres à Versailles	L'incident belge	T.	366
8	Versailles à Rome	L'incident belge, le Vatican et les évêques français	D.	369
12	Versailles à Saint-Pétersbourg	Accord de la Russie et de la France sur la question belge	T.	370
9 avril.	Bruxelles à Versailles	Polémiques germano-belges	D.	378
10	Londres à Versailles	La presse anglaise blâme les tentatives de pression de l'Allemagne sur la Belgique	D.	380
12	*Idem*	Discours rassurant de M. Disraëli	T.	382
13	Berlin à Versailles.	Nouvel article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*	T.	386
16	Bruxelles à Versailles	Nouvelle note allemande sur la nécessité de réviser les lois belges sur la presse	T.	390
17	Berlin à Versailles.	M. de Bülow déclare clos les incidents belges	D.	392

c. LA TENSION DE 1875.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
5 févr.	Berlin à Versailles.	Départ de M. de Radowitz pour Saint-Pétersbourg	T.	353
28	Versailles à Londres, Vienne, Bruxelles, Rome, Saint-Siège	L'Allemagne émue d'une adresse des catholiques belges à l'évêque de Paderborn	D.	355
5 mars.	Berlin à Versailles.	Interdiction d'exporter des chevaux hors d'Allemagne	T.	358
5	Versailles à Berlin.	La France n'a acheté aucun cheval allemand.	T.	359
5	Versailles à Londres.	Inquiétudes du Roi des Belges	T.	361
6	*Idem*	Commentaire du précédent télégramme	D.	362
7	Bruxelles à Versailles	La situation et les éventualités militaires	D.	364
7	Berlin à Versailles.	La presse allemande revient sur les achats de chevaux	T.	365
9	*Idem*	Continuation de cette campagne	T.	368
18	Saint-Pétersbourg à Versailles	Opinion du Chancelier allemand sur les achats de chevaux	T.	371
25	Versailles à Saint-Pétersbourg	Préoccupations du Ministre français	D.	372

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
25 mars.	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Relations possibles entre les campagnes diplomatiques de l'Allemagne et la mission de M. de Radowitz en Russie...........	D.	373
2 avril.	Vienne à Versailles.	Commandes allemandes de fournitures militaires à Vienne et aux usines Krupp.....	T.	374
3	Paris à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin........	L'Allemagne et l'Italie et la loi des garanties.	D.	375
3	Munich à Versailles.	Hypothèses sur le voyage de Guillaume Ier en Italie............................	D.	376
8	Londres à Versailles.	L'Angleterre et la situation..............	D.	377
9	Bruxelles à Versailles........	Polémiques germano-belges..............	D.	378
10	Berlin à Versailles.	Articles tendancieux des journaux allemands.	D.	379
11	*Idem*............	Articles de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* et de la *Post*...................	T.	381
12	*Idem*............	Trêve du dimanche qui pourrait se prolonger...........................	T.	383
12	Munich à Versailles.	Impressions rassurantes.................	T.	384
13	*Idem*............	Impressions contradictoires..............	T.	385
13	Berlin à Versailles.	Nouvel article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*..........................	T.	386
14	*Idem*............	Impressions satisfaisantes du Ministre d'Angleterre..........................	D.	387
15	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Propos rassurants du Chancelier et très bienveillants du Tsar....................	T.	388
15	Berlin à Versailles.	Entretien avec M. de Bülow.............	T.	389
16	Agence Havas à Agence Wolff...	Note explicative sur la loi des cadres.......	T.	391
17	Paris à Berlin....	Propos de M. de Bülow..................	D.	392
20	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Développement du télégramme du 13 avril..	D.	393
21	*Idem*............	Hypothèses sur la mission de M. de Radowitz en Russie........................	D.	394
21	Berlin à Versailles.	Conversation avec M. de Radowitz; inquiétudes de l'Ambassadeur..............	D.	395
23	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Encouragements du Tsar et du Chancelier..	D.	396
24	Berlin à Versailles.	Inquiétudes de l'Attaché militaire.........	D.	397
28	*Idem*............	Apaisement général.....................	T.	398
29	Versailles à Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, etc.....	Commentaires sur la dépêche de Berlin du 21..........................	D.	399
2 mai.	Londres à Versailles.	Conversation avec Lord Derby sur cette circulaire........................	D.	400

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
2 mai.	Berlin à Versailles.	Propos encourageants des diplomates et du général de Manteuffel	D.	401
6	Versailles à Berlin.	Propos inquiétants du prince de Hohenlohe, et transmission de déclarations du Chancelier	D.	402
6	Londres à Versailles.	Langage rassurant de Lord Derby	T.	403
6	Saint-Pétersbourg à Versailles	Promesse de concours moral du Tsar	D.	404
7	Versailles à Vienne, Saint-Pétersbourg.	Transmission des assurances données à Londres	T.	405
7	Berlin à Versailles.	Impressions contradictoires	D.	406
8	Londres à Versailles.	Articles du *Times*	D.	407
9	Berlin à Versailles.	Propos du comte Schouvaloff	T.	408
9	Versailles à Vienne.	Hypothèse sur une circulaire du prince de Bismarck	T.	409
9	Londres à Versailles.	Encouragements de Lord Derby	D.	410
11	Rome à Versailles.	Bonne volonté de M. Visconti-Venosta	T.	411
11	Versailles à Rome.	Approbation du langage du Ministre plénipotentiaire	T.	412
11	Saint-Pétersbourg à Versailles	Alarmes venues de Bruxelles; espoirs fondés sur le concert de Londres et de Pétersbourg	T.	413
11	Vienne à Versailles.	Refus d'accession de l'Autriche	T.	414
11	Berlin à Versailles.	Article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*	T.	415
11	*Idem*	Assurances du prince Gortchakoff	T.	416
12	Vienne à Versailles.	Efforts de l'Angleterre pour obtenir le concours de l'Italie	T.	417
12	Berlin à Versailles.	Le Tsar confirme les propos de son Chancelier	T.	418
12	*Idem*	Confirmation des nouvelles précédentes	T.	419
12	Londres à Versailles.	Promesses pacifiques de Berlin transmises par Lord Derby	D.	420
12	Rome à Versailles.	Incertitudes et inquiétudes	T.	421
13	Le prince Gortchakoff au prince Orloff	Assurances de paix	T.	422
13	Rome à Versailles.	Accord moral de l'Italie et de la Grande Bretagne	T.	423
14	Munich à Versailles.	Le Chancelier rejette la responsabilité du malaise sur l'État-major	D.	424
15	Versailles à Rome.	Remerciements à M. Visconti-Venosta	T.	425
16	Versailles à Berlin.	Satisfaction et remerciements du Ministre	T.	426
18	*Idem*	Expression plus détaillée de cette satisfaction	D.	427
18	Versailles à Londres, Vienne, St-Pétersbourg, etc.	Résumé de l'incident; symptôme d'un rétablissement d'un concert européen	D.	428

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
19 mai.	Versailles à Londres.	Remerciements à Lord Derby............	D.	429
	Mac-Mahon à Alexandre II....	Remerciements pour son intervention......	D.	430
26	Berlin à Versailles.	Portée d'une démarche du prince de Hohenlohe à la Présidence..............	T.	431
26	Versailles à Berlin.	Caractère officiel et amical de cette démarche.............................	T.	432
26	Munich à Versailles.	Dispositions pacifiques de l'Empereur, nervosité du Chancelier................	D.	433
28	Berlin à Versailles.	Transmission de détails donnés par Lord Odo Russel.......................	D.	434
29	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Optimisme du général Le Flô..........	D.	435
30	Berlin à Versailles.	Propos pacifiques de Guillaume I[er]........	T.	436
31	Londres à Versailles.	Déclaration de Lord Derby à la Chambre des Lords...........................	T.	437
5 juin.	*Idem*...........	Résultats de l'attitude de Lord Derby......	D.	438
6	Vienne à Versailles.	Impressions d'un Roumain, M. Carp, de retour de Berlin.....................	D.	439
24	Reichenhall [Berlin] à Versailles....	Campagne de presse contre M. de Gontaut-Biron...........................	D.	440
13 juil.	Berne à Versailles.	Optimisme absolu du prince Gortchakoff...	D.	Annexe
31 déc.	Berlin à Versailles.	Entretien de l'Ambassadeur et du Chancelier..............................	T.	Annexe

III. — LES RAPPORTS DE L'ALLEMAGNE AVEC L'AUTRICHE, LA RUSSIE ET L'ITALIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1871.				
13 juin.	Vienne à Versailles.	Envoi du général autrichien de Gablentz à Berlin	T.	9
7 août.	Berlin à Versailles.	Déplacements du prince de Bismarck et des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche	T.	39
11	*Idem*	Entrevues d'Ischl et de Gastein	D.	40
24	Vienne à Versailles	Entrevues et pourparlers de Gastein	T.	50
7 sept.	*Idem*	Entrevues de Salzbourg	T.	55
12	*Idem*	Entrevues de Salzbourg; audience de François-Joseph	T.	56
28 oct.	*Idem*	Démission du Cabinet Hohenwart; déclarations de M. de Hofmann	D.	74
7 nov.	*Idem*	Remplacement de M. de Beust par le comte Andrassy	T.	75
11 nov.	Berlin à Versailles.	Entrevue des princes de Bismarck et Gortchakoff	D.	76
1872.				
29 juil.	Vienne à Versailles	Voyage à Berlin des Empereurs d'Autriche et de Russie	T.	144
10 août.	*Idem*	Impression produite à Vienne par le voyage d'Alexandre II	D.	148
18	M. de Rémusat à M. Desprez	Note sur l'entrevue de Berlin	N.	149
22	Versailles à St-Pétersbourg	Opinion de M. Thiers sur l'entrevue de Berlin.	D.	151
8 sept.	Berlin à Versailles.	Propos bienveillants d'Alexandre II	T.	152
9	*Idem*	Propos rassurants des princes Gortchakoff et Orloff	T.	153
10	*Idem*	Entrevue de Berlin	T.	154
11	Versailles à Berlin.	Satisfaction du Gouvernement français	T.	155
14	Berlin à Versailles.	Conversation avec le prince Gortchakoff sur la France et la situation générale	D.	156
1873.				
25 janv.	Versailles à Vienne	Rapprochement de l'Allemagne et de l'Autriche dans les affaires orientales	D.	164
19 mars.	Berlin à Versailles.	Rapprochement de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie dans ces questions	D.	192

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1873.				
2 mai..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Entrevue des trois Empereurs à St-Pétersbourg..............................	T.	200
27	Vienne à Versailles.	L'Empereur François Joseph satisfait de l'élection présidentielle....................	T.	205
9 juin.	*Idem*............	Visite de l'Empereur de Russie à Vienne...	D.	218
22 sept.	*Idem*............	Voyage de Victor-Emmanuel à Vienne......	T.	237
22 oct..	Versailles à Vienne.	Instructions sur les rapports de l'Autriche avec la France, les deux Empires, l'Italie et le Proche-Orient......................	D.	241
22 nov..	*Idem*............	Félicitations du comte Andrassy pour le vote du septennat......................	T.	245
1874.				
17 févr..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Visite de François-Joseph à Saint-Pétersbourg.	T.	284
2 mars.	Vienne à Versailles.	Indications du comte Andrassy sur la portée du voyage en Russie.................	T.	291
8	Versailles à La Haye, Lisbonne, Berne, Athènes, Rome.	Réflexions sur le voyage de François-Joseph et les rapports des trois Empereurs.......	D.	293
28	Rome à Versailles.	Voyage de Guillaume Ier et de François-Joseph en Italie..........................	D.	313
1875.				
8 mars.	*Idem*............	Pas d'intervention allemande à la Consulta..	T.	367
3 avril.	Paris à Londres, Vienne, Saint-Pétersbourg, Berlin...........	L'Allemagne et l'Italie et la loi des garanties.	D.	375
3	Munich à Versailles.	Articles sur le voyage de Guillaume Ier en Italie............................	D.	376

IV. — L'ACTION DIPLOMATIQUE DE LA RUSSIE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATUDE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1871. 7 juil..	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Instructions détaillées au nouvel Ambassadeur	D.	21
6 août.	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Réserve de la France à l'extérieur........	D.	37
4 sept.	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Réserve de la France, mais réserve amicale envers la Russie....................	D.	54
5 oct..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Opinion russe sur l'entrevue de Gastein....	D.	62
9 déc..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Toast de l'Empereur au banquet des Chevaliers de St-Georges..................	T.	97
1872. 8 mars.	M. Thiers au Prince d'Oldenbourg...	Le Président donne au Prince russe des assurances pacifiques....................	D.	114
29 juil..	Saint-Pétersbourg à Versailles.......	Voyage d'Alexandre II en Allemagne.......	T.	145
22 août.	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Opinion de M. Thiers sur l'entrevue de Berlin	D.	151
26 sept.	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Détails sur les politesses navales des Anglais à Trouville.........................	D.	157
1873. 24 janv.	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Russes et Anglais au Turkestan et en Afghanistan...........................	D.	163
27 mai..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Démarche allemande sur l'attitude à prendre envers le nouveau Gouvernement français.	T.	206
28	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Nécessité d'une notification officielle de l'élection du Maréchal....................	T.	208
4 juin..	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Envoi de nouvelles lettres de créance......	T.	217
24	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Détails sur l'armée russe................	D.	227
24 oct..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Les perspectives de restauration monarchique inquiètent certains Russes.............	D.	242
12 déc.	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Confidences du prince Gortchakoff sur la volonté des Empereurs et du Roi d'Italie de maintenir la paix par le *statu quo* en Europe.	D.	247

DATE.	PROVENANCE ou DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1874.				
29 janv.	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Propos rassurants d'Alexandre II..........	T.	278
17 fév..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Visite de François-Joseph à St-Pétersbourg..	T.	284
29 avril.	Versailles à Londres..........	Voyage de l'Empereur de Russie à Londres et contre-coup en France................	D.	299
4 mai..	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Considérations sur les visites entre Souverains et les modifications de la situation générale...........................	D.	301
1er juin.	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Vues des Gouvernements russe et austro-hongrois sur la question d'Orient..........	D.	306
28 juil..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Illusions françaises sur la bienveillance du Gouvernement russe.................	D.	312
13 déc..	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Collation de la croix de Saint-André au Maréchal de Mac-Mahon.................	T.	347
1875.				
5 fév..	Berlin à Versailles.	Départ de M. de Radowitz pour Saint-Pétersbourg...........................	T.	353
5	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Conseils du prince Gortchakoff..........	D.	354
12 mars.	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Accord de la Russie et de la France dans la question belge.....................	D.	370
18	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Opinion du Chancelier allemand sur les achats de chevaux.........................	T.	371
25	Versailles à Saint-Pétersbourg....	Le Ministre est très préoccupé de cette campagne...........................	D.	372
25	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Relation possible entre cette campagne et la mission de M. de Radowitz en Russie....	D.	373
15 avril.	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Propos du prince Gortchakoff et d'Alexandre II.........................	T.	388
20	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Développement du télégramme du 15 avril..	D.	393
21	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Hypothèses sur la mission de M. de Radowitz.	D.	394
23	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Paroles d'encouragement du tzar et de son Chancelier.......................	D.	396
6 mai.	Saint-Pétersbourg à Versailles.....	Promesse de concours moral d'Alexandre II.	D.	404

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1875.				
7 mai..	Versailles à Saint-Pétersbourg et à Vienne........	Transmission d'assurances données à Londres.	T.	405
11	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Alarmes venues de Bruxelles, espoirs fondés sur le concert de Londres et de S[t]-Pétersbourg........................	T.	413
	Le Maréchal de Mac-Mahon à Alexandre II.........	Remerciements pour son intervention......	D.	430
29	Saint-Pétersbourg à Versailles......	Alexandre II préoccupé de la question d'Alsace et de l'ultramontanisme..............	D.	435

V. — LES RELATIONS DE LA FRANCE AVEC L'ITALIE ET LE SAINT-SIÈGE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1871.				
1er juin.	Paris à Vienne....	Analyse des instructions données à l'Ambassadeur de France auprès du Vatican.......	D.	6
10	Versailles à Florence.........	Attitude à prendre lors du transfert à Rome du Ministère italien des Affaires étrangères...	T.	7
13	Vienne à Versailles.	Conduite que suivra le Ministre d'Autriche en cette circonstance....................	T.	9
15	Versailles à Rome.	Réponse à la protestation du Cardinal Antonelli contre le transfert à Rome des diplomates accrédités auprès du Roi..............	T.	11
16	Versailles à Florence.........	Transfert de la Légation de France à Rome..	T.	12
28	*Idem*............	Instructions du Président de la République sur le même sujet........................	T.	13
11 juil.	M. Jules Favre à M. Nigra......	Attitude désobligeante de la presse italienne..	D.	23
27	Rome à Versailles.	Le Vatican est satisfait de l'attitude de l'Assemblée nationale......................	T.	34
3 août.	*Idem*............	La Presse et les Ministres italiens sont mécontents...........................	T.	35
3 sept.	Florence à Versailles.........	Malveillance de la presse italienne.........	T.	53
21 nov.	Versailles à Rome.	Nécessité d'envoyer un titulaire à la Légation auprès du Quirinal..................	T.	78
24	*Idem*............	Attitude de la France au cas où Pie IX quitterait Rome.........................	D.	83
25	Versailles à Florence.........	Attitude à suivre lors de l'ouverture du Parlement à Rome......................	T.	84
26 déc.	*Idem*............	Transfert de la Légation à Rome le 1er janvier 1872........................	T.	100
1872.				
21 fév.	Rome à Versailles..	Voyage du Prince Frédéric-Charles de Prusse à Rome...........................	T.	111
28	*Idem*............	Heureux effet de la nomination de M. Fournier à Rome.......................	T.	112
3 avril	*Idem*............	Assurances pacifiques de M. Visconti-Venosta.	D.	119
6	Versailles à Rome.	Assurances et recommandations pacifiques du Président de la République...........	D.	120

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1872.				
21 déc.	Versailles à Rome. .	Instructions à transmettre au commandant de *l'Orénoque*	T.	160
1873.				
30 mai.	Rome à Versailles.	Impressions des Ministres italiens sur la crise française	D.	211
6 sept.	*Idem*	Voyage du Roi Victor-Emmanuel à Berlin et à Vienne	D.	230
17	Berlin à Versailles.	Les Ambassadeurs à Berlin et la visite de Victor-Emmanuel	T.	236
22	Vienne à Versailles.	Voyage de Victor-Emmanuel à Vienne	T.	237
24	Berlin à Versailles.	Commentaires de la presse allemande sur le voyage du Roi d'Italie	T.	238
1874.				
21 janv.	Rome à Versailles.	Discours du duc Decazes sur les relations franco-italiennes	T.	270
27	*Idem*	Interpellation du général du Temple	D.	274
27	Versailles à Rome.	La France, le Pape et les mandements	D.	275
23 fév.	*Idem*	Nouvelle délimitation des diocèses d'Alsace et de Lorraine	D.	288
13 mai.	Londres à Versailles.	Le comte Münster dément des propos tenus sur une rétrocession de la Savoie et de Nice à l'Italie	D.	303
27 juil.	Rome à Versailles. .	Nouvelle délimitation des diocèses d'Alsace et de Lorraine	D.	311
30	*Idem*	Émotion provoquée par un mandement de l'archevêque de Paris	T.	315
31	Versailles à Rome.	Note officielle française sur ce mandement. . .	T.	316
7 août.	Rome à Versailles. .	La question de *l'Orénoque*	T.	321
21	M. Nigra au duc Decazes	Nécessité de résoudre la question	D.	326
16 sept.	Versailles à Rome.	Note sur la question de *l'Orénoque*	D.	329
18	Rome à Versailles. .	Opinion de Pie IX sur la lettre incluse du Maréchal de Mac-Mahon	T.	330
	Le Maréchal de Mac-Mahon à Pie IX.	Explication du retrait de *l'Orénoque*	D.	331
25	Rome à Versailles.	Texte de la réponse de Pie IX	T.	332
6 oct.	M. Nigra à M. Desprez	L'Italie laissera toujours au Pape la liberté de quitter Rome	T.	333
12	Versailles à Rome.	Rappel et retour de *l'Orénoque*	T.	335
13	Rome à Versailles.	Satisfaction de l'Italie	T.	336
1875.				
8 mars.	Rome à Versailles.	Pas d'intervention allemande à la Consulta. .	T.	367
12	Versailles à Rome.	L'incident belge, le Vatican et les évêques français	D.	369
13 avril.	Munich à Versailles.	Inquiétude de la Prusse sur l'entrevue de Venise	T.	385

VI. — LES AFFAIRES D'ORIENT.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1871.				
12 juin.	Versailles à Constantinople.	Instructions sur la conduite à suivre avec la Porte ottomane et les pays vassaux.	D.	8
9 oct.	Paris à Londres.	Intervention de la Porte ottomane en Tunisie.	D.	65
1872.				
10 janv.	Versailles à Tunis.	Instructions sur l'attitude réservée à observer à Tunis.	D.	106
4 fév.	Belgrade à Versailles.	Situation des Yougoslaves en Autriche et dans les Balkans.	D.	109
1873.				
28 janv.	Tanger à Versailles.	Envoi d'un Ministre allemand au Maroc.	D.	166
8 juil.	Londres à Versailles.	Effets moraux du voyage du Schah en France.	D.	223
21	Paris à Belgrade.	Conseils de modération donnés au Prince Milan de Serbie.	D.	224
20 août.	Paris à Berlin, Saint-Pétersbourg et Londres.	Attitude du Gouvernement roumain; dispositions des Puissances du Nord.	D.	226
27	Vienne à Versailles.	Voyage du Prince de Serbie à Vienne; absence de l'Ambassadeur ottoman.	T.	228
28 déc.	Versailles à Londres.	Le Ministre a rassuré Lord Lyons sur les intentions de la France en Tunisie.	D.	252
1874.				
1er juin.	Saint-Pétersbourg à Versailles.	Vues des Gouvernements russe et austro-hongrois sur la question d'Orient.	D.	306
3 nov.	Bucarest à Versailles.	Les influences austro-allemande et russe en Roumanie.	D.	341

VII. — LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE ET LES RÉVOLUTIONS DE L'ESPAGNE.

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1872.				
10 mai.	Madrid à Versailles.	Plaintes des Espagnols sur la « protection » donnée aux Carlistes en France..........	T.	130
11	Versailles à Madrid.	Réfutation de ces plaintes................	T.	131
1873.				
12 fév.	Versailles à Rome.	Abdication du Roi Amédée...............	T.	171
13	Versailles à Madrid.	Abdication du Roi; attitude réservée de la France..........................	T.	172
18	Londres à Versailles.......	Réserve de l'Angleterre dans la même question	T.	173
4 mars.	Paris à Madrid....	Menées carlistes; bruits de résurrection d'une candidature Hohenzollern en Espagne.....	D.	178
26	Versailles à Madrid.	Bienveillance de la France pour le Gouvernement du Maréchal Serrano............	D.	193
1874.				
29 mai.	Versailles à Berlin.	Arrivée du Comte de Hatzfeldt en Espagne; bruits d'une candidature allemande......	T.	305
27 juil.	Berlin à Versailles.	M. de Bülow accuse la France de partialité pour les Carlistes....................	T.	310
29	Versailles à Schlangenbad [Berlin].	Ingérence allemande dans les affaires d'Espagne	T.	314
31	Versailles à Schlangenbad [Berlin].	Dangers de cette ingérence; avantages d'une action internationale............	T.	317
6 août.	Berlin à Versailles.	Adhésion de M. de Bülow au projet d'action commune..........................	T.	318
7	Londres à Versailles.	Reconnaissance du Gouvernement espagnol...	T.	320
10	Versailles à Berlin, Bruxelles, Londres, etc......	Circulaire sur la reconnaissance du Gouvernement espagnol......................	D.	322
11	Londres à Versailles.	Adhésion du Gouvernement anglais.........	T.	323
14	Versailles à La Haye, Bruxelles, Berlin, etc...........	Reconnaissance du Gouvernement espagnol...	D.	324
18	Berlin à Versailles..	L'Allemagne reconnaissante de l'attitude de la France...........................	T.	325
21	*Idem*...........	Abstention de la Russie, départ de M. de Hatzfeldt pour Madrid................	T.	327

DATE.	PROVENANCE et DESTINATION.	OBJET.	NATURE.	NUMÉRO DE LA PIÈCE.
1874.				
18 oct..	Berlin à Versailles.	Guillaume Ier est mécontent de l'attitude hautaine du Gouvernement espagnol envers la France..........................	T.	337
19	*Idem*...........	Opinion un peu différente de M. de Bulow...	T.	338
31 déc..	Versailles à La Haye, Bruxelles, Berlin, etc..........	Proclamation du Prince Alphonse comme Roi d'Espagne.........................	T.	349
1875.				
2 janv.	Versailles à Madrid.	Satisfaction générale en Europe...........	T.	350
2	Berlin à Versailles.	Satisfaction en Allemagne................	T.	351
23	Versailles à Londres, Vienne, Pétersbourg, etc.....	Notification de l'avènement du Roi Alphonse..	T.	352

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1871-1914.

1re SÉRIE. — TOME 1er.

1.

Préliminaires de paix de Versailles.

(*26 février 1871.*)

Entre le Chef du pouvoir exécutif de la République française, M. Thiers, et le Ministre des Affaires étrangères, M. Jules Favre, représentant la France,

D'un côté,

Et de l'autre,

Le Chancelier de l'Empire germanique, M. le comte Otto de Bismarck-Schoenhausen, muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse;

Le Ministre d'État et des Affaires étrangères de Sa Majesté le Roi de Bavière, M. le comte Otto de Bray-Steinburg;

Le Ministre des Affaires étrangères de Sa Majesté le Roi de Wurtemberg, M. le baron Auguste de Waechter.

Le Ministre d'État, président du Conseil des Ministres de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc de Bade, M. Jules Jolly, représentants de l'Empire germanique;

Les pleins pouvoirs des deux Parties contractantes ayant été trouvés en bonne et due forme, il a été convenu ce qui suit, pour servir de base préliminaire à la paix définitive à conclure ultérieurement :

ARTICLE PREMIER.

La France renonce en faveur de l'Empire allemand à tous ses droits et titres sur les territoires à l'est de la frontière ci-après désignée.

La ligne de démarcation commence à la frontière nord-ouest du canton de Cattenom, vers le Grand-Duché de Luxembourg, suit vers le sud les frontières occidentales

des cantons de Cattenom et de Thionville, passe par le canton de Briey, en longeant les frontières occidentales des communes de Montois-la-Montagne et de Roncourt, ainsi que les frontières orientales des communes de Sainte-Marie-aux-Chênes, Saint-Ail, Habouville, atteint la frontière du canton de Gorze, qu'elle traverse le long des frontières communales de Vionville, Bouxières et Onville, suit la frontière sud-ouest respectivement sud de l'arrondissement de Metz, la frontière occidentale de l'arrondissement de Château-Salins jusqu'à la commune de Pettoncourt, dont elle embrasse les frontières occidentale et méridionale, pour suivre la crête des montagnes entre la Seille et le Moncel jusqu'à la frontière de l'arrondissement de Sarrebourg au sud de Garde. La démarcation coïncide ensuite avec la frontière de cet arrondissement jusqu'à la commune de Tanconville, dont elle atteint la frontière au nord; de là, elle suit la crête des montagnes, entre les sources de la Sarre-Blanche et de la Vesouze, jusqu'à la frontière du canton de Schirmeck, longe la frontière occidentale de ce canton, embrasse les communes de Saales, Bourg-Bruche, Colroy-la-Roche, Plaine, Ranrupt, Saulxures et Saint-Blaise-la-Roche, du canton de Saales, et coïncide avec la frontière occidentale des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin jusqu'au canton de Belfort, dont elle quitte la frontière méridionale non loin de Vourvenans, pour traverser le canton de Delle, aux limites méridionales des communes de Bouregne et de Froide-Fontaine, et atteindre la frontière suisse, en longeant les frontières orientales des communes de Jonchery et de Delle.

L'Empire allemand possédera ces territoires à perpétuité, en toute souveraineté et propriété. Une commission internationale, composée de représentants des Hautes Parties contractantes en nombre égal des deux côtés, sera chargée, immédiatement après l'échange des ratifications du présent traité, d'exécuter sur le terrain le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux stipulations précédentes.

Cette commission présidera au partage des biens-fonds et capitaux qui jusqu'ici ont appartenu en commun à des districts ou des communes séparés par la nouvelle frontière ; en cas de désaccord sur le tracé et les mesures d'exécution, les membres de la commission en référeront à leurs Gouvernements respectifs.

La frontière, telle qu'elle vient d'être décrite, se trouve marquée en vert sur deux exemplaires conformes de la carte du territoire formant le Gouvernement général d'Alsace, publiée à Berlin, en septembre 1870, par la division géographique et statistique de l'État-Major général, et dont un exemplaire sera joint à chacune des deux expéditions du présent traité.

Toutefois le tracé indiqué a subi les modifications suivantes, de l'accord des deux parties contractantes : Dans l'ancien département de la Moselle, les villages de Sainte-Marie-aux-Chênes, près de Saint-Privat-la-Montagne, et de Vionville, à l'ouest de Rezonville, seront cédés à l'Allemagne. Par contre, la ville et les fortifications de Belfort resteront à la France, avec un rayon qui sera déterminé ultérieurement.

ART. 2.

La France payera à Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne la somme de cinq milliards de francs.

Le payement d'au moins un milliard de francs aura lieu dans le courant de l'année 1871, et celui de tout le reste de la dette dans un espace de trois années à partir de la ratification des présentes.

ART. 3.

L'évacuation des territoires français occupés par les troupes allemandes commencera après la ratification du présent Traité par l'Assemblée nationale siégeant à Bordeaux.

Immédiatement après cette ratification, les troupes allemandes quitteront l'intérieur de la ville de Paris ainsi que les forts situés à la rive gauche de la Seine, et dans le plus bref délai possible, fixé par une entente entre les autorités militaires des deux pays, elles évacueront entièrement les départements du Calvados, de l'Orne, de la Sarthe, d'Eure-et-Loir, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Yonne et, de plus, les départements de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Côte-d'Or, jusqu'à la rive gauche de la Seine. Les troupes françaises se retireront en même temps derrière la Loire, qu'elles ne pourront dépasser avant la signature du Traité de paix définitif.

Sont exceptées de cette disposition la garnison de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes, et les garnisons indispensables à la sûreté des places fortes.

L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et la frontière de l'est par les troupes allemandes s'opérera graduellement après la ratification du Traité de paix définitif et le payement du premier demi-milliard de la contribution stipulée par l'article 2, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mesure que les versements de la contribution seront effectués; après le premier versement d'un demi-milliard, cette évacuation aura lieu dans les départements suivants : Somme, Oise et les parties des départements de la Seine-Inférieure, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Seine ainsi que la partie du département de la Seine et les forts situés sur la rive droite.

Après le payement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra plus que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, ainsi que la forteresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois milliards restants et où le nombre des troupes allemandes ne dépassera pas cinquante mille hommes. Sa Majesté l'Empereur sera disposé à substituer à la garantie territoriale consistant dans l'occupation partielle du territoire français une garantie financière, si elle est offerte par le Gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par Sa Majesté l'Empereur et Roi pour les intérêts de l'Allemagne. Les trois milliards dont l'acquittement aura été différé porteront intérêt à cinq pour cent à partir de la ratification de la présente Convention.

ART. 4.

Les troupes allemandes s'abstiendront de faire des réquisitions, soit en argent, soit en nature dans les départements occupés. Par contre, l'alimentation des troupes

allemandes qui resteront en France aura lieu aux frais du Gouvernement français dans la mesure convenue par une entente avec l'intendance militaire allemande.

ART. 5.

Les intérêts des habitants des territoires cédés par la France, en tout ce qui concerne leur commerce et leur droit civil, seront réglés aussi favorablement que possible, lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive. Il sera fixé, à cet effet, un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. Le Gouvernement allemand n'apportera aucun obstacle à la libre émigration des habitants des territoires cédés, et ne pourra prendre contre eux aucune mesure atteignant leurs personnes ou leurs propriétés.

ART. 6.

Les prisonniers de guerre qui n'auront pas déjà été mis en liberté par voie d'échange seront rendus immédiatement après la ratification des présents préliminaires.

Afin d'accélérer le transport des prisonniers français, le Gouvernement français mettra à la disposition des autorités allemandes, à l'intérieur du territoire allemand, une partie du matériel roulant de ses chemins de fer, dans une mesure qui sera déterminée par des arrangements spéciaux, et aux prix payés en France par le Gouvernement français pour les transports militaires.

ART. 7.

L'ouverture des négociations pour le Traité de paix définitif à conclure sur la base des présents préliminaires aura lieu à Bruxelles, immédiatement après la ratification de ces derniers par l'Assemblée nationale et par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

ART. 8.

Après la conclusion et la ratification du Traité de paix définitif, l'administration des départements devant encore rester occupés par les troupes allemandes sera remise aux autorités françaises. Mais ces dernières seront tenues de se conformer aux ordres que les commandants des troupes allemandes croiraient devoir donner dans l'intérêt de la sûreté, de l'entretien et de la distribution des troupes.

Dans les départements occupés, la perception des impôts, après la ratification du présent Traité, s'opérera pour le compte du Gouvernement français et par le moyen de ses employés.

ART. 9.

Il est bien entendu que les présentes ne peuvent donner à l'autorité militaire allemande aucun droit sur les parties du territoire qu'elles n'occupent point actuellement.

ART. 10.

Les présentes seront immédiatement soumises à la ratification de l'Assemblée nationale française siégeant à Bordeaux et de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne.

En foi de quoi les soussignés ont revêtu le présent Traité préliminaire de leurs signatures et de leurs sceaux.

Fait à Versailles, le 26 février 1871.

(L. S.) A. THIERS. (L. S.) V. BISMARCK.
(L. S.) JULES FAVRE.

Les royaumes de Bavière et de Wurtemberg et le Grand-Duché de Bade ayant pris part à la guerre actuelle comme alliés de la Prusse et faisant partie maintenant de l'Empire germanique, les soussignés adhèrent à la présente Convention au nom de leurs Souverains respectifs.

Versailles, 26 février 1871.

Comte DE BRAY-STEINBURG. MITTNACHT.
Baron DE WAECHTER. JOLLY.

2.

TRAITÉ DE PAIX DE FRANCFORT.

(*10 mai 1871.*)

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères de la République française,

M. Augustin Thomas Joseph Pouyer-Quertier, Ministre des Finances de la République française,

Et M. Marc Thomas Eugène de Goulard, membre de l'Assemblée nationale,

Stipulant au nom de la République française, d'un côté;

De l'autre,

Le prince Othon de Bismarck-Schoenhausen, Chancelier de l'Empire germanique,

Le Comte Harry d'Arnim, envoyé extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne près du Saint-Siège,

Stipulant au nom de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne;

S'étant mis d'accord pour convertir en Traité de paix définitif le traité de préliminaires de paix du 26 février de l'année courante, modifié ainsi qu'il va l'être par les dispositions qui suivent,

Ont arrêté :

ARTICLE PREMIER.

La distance de la ville de Belfort à la ligne de frontière, telle qu'elle a été d'abord proposée lors des négociations de Versailles, et telle qu'elle se trouve marquée sur

la carte annexée à l'instrument ratifié du Traité des préliminaires du 26 février, est considérée comme indiquant la mesure du rayon qui, en vertu de la clause y relative du premier article des préliminaires, doit rester à la France avec la ville et les fortifications de Belfort.

Le Gouvernement allemand est disposé à élargir ce rayon de manière qu'il comprenne les cantons de Belfort, de Delle et de Giromagny, ainsi que la partie occidentale du canton de Fontaine, à l'ouest d'une ligne à tracer du point où le canal du Rhône au Rhin sort du canton de Delle, au sud de Montreux Château, jusqu'à la limite nord du canton entre Bourg et Félon, où cette ligne joindrait la limite est du canton de Giromagny.

Le Gouvernement allemand, toutefois, ne cédera les territoires susindiqués qu'à la condition que la République française, de son côté, consentira à une rectification de frontière le long des limites occidentales des cantons de Cattenom et de Thionville qui laisseront à l'Allemagne le terrain à l'est d'une ligne partant de la frontière du Luxembourg entre Hussigny et Redingen, laissant à la France les villages de Thil et de Villerupt, se prolongeant entre Erronville et Aumetz, entre Beuvillers et Boulange, entre Trieux et Lommeringen et joignant l'ancienne ligne de frontière entre Avril et Moyeuvre.

La commission internationale dont il est question dans l'article premier des Préliminaires se rendra sur le terrain immédiatement après l'échange des ratifications du présent Traité, pour exécuter les travaux qui lui incombent, et pour faire le tracé de la nouvelle frontière, conformément aux dispositions précédentes.

ART. 2.

Les sujets français originaires des territoires cédés, domiciliés actuellement sur ce territoire, qui entendront conserver la nationalité française, jouiront jusqu'au 1er octobre 1872, et moyennant une déclaration préalable, faite à l'autorité compétente, de la faculté de transporter leur domicile en France et de s'y fixer, sans que ce droit puisse être altéré par les lois sur le service militaire, auquel cas la qualité de citoyen français leur sera maintenue.

Ils seront libres de conserver leurs immeubles situés sur le territoire réuni à l'Allemagne.

Aucun habitant des territoires cédés ne pourra être poursuivi, inquiété ou recherché dans sa personne ou dans ses biens à raison de ses actes politiques ou militaires pendant la guerre.

ART. 3.

Le Gouvernement français remettra au Gouvernement allemand les archives, documents et registres concernant l'administration civile, militaire et judiciaire des territoires cédés. Si quelques-uns de ces titres avaient été déplacés, ils seront restitués par le Gouvernement français sur la demande du Gouvernement allemand.

ART. 4.

Le Gouvernement français remettra au Gouvernement de l'Empire d'Allemagne dans le terme de six mois, à dater de l'échange des ratifications de ce Traité :

1° Le montant des sommes déposées par les départements, les communes et les établissements publics des territoires cédés;

2° Le montant des primes d'enrôlement et de remplacement appartenant aux militaires et marins originaires des territoires cédés qui auront opté pour la nationalité allemande;

3° Le montant des cautionnements des comptables de l'État;

4° Le montant des sommes versées pour consignations judiciaires, par suite des mesures prises par les autorités administratives ou judiciaires dans les territoires cédés.

ART. 5.

Les deux nations jouiront d'un traitement égal en ce qui concerne la navigation sur la Moselle, le canal de la Marne au Rhin, le canal du Rhône au Rhin, le canal de la Sarre et les eaux navigables communiquant avec ces voies de navigation. Le droit de flottage sera maintenu.

ART. 6.

Les Hautes Parties contractantes, étant d'avis que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Empire allemand doivent coïncider avec la nouvelle frontière déterminée par l'article premier ci-dessus, se concerteront après la ratification du présent Traité, sans retard, sur les mesures à prendre en commun à cet effet.

Les communautés appartenant, soit à l'Église réformée, soit à la Confession d'Augsbourg, établies sur les territoires cédés par la France, cesseront de relever de l'autorité ecclésiastique française.

Les communautés de l'Église de la Confession d'Augsbourg établies dans les territoires français cesseront de relever du consistoire supérieur et du directeur siégeant à Strasbourg.

Les communautés israélites des territoires situés à l'est de la nouvelle frontière cesseront de dépendre du consistoire central israélite siégeant à Paris.

ART. 7.

Le payement de cinq cents millions aura lieu dans les trente jours qui suivront le rétablissement de l'autorité du Gouvernement français dans la ville de Paris Un milliard sera payé dans le courant de l'année et un demi-milliard au 1er mai 1872. Les trois derniers milliards resteront payables au 2 mars 1874, ainsi qu'il a été stipulé par le Traité de paix préliminaire. A partir du 2 mars de l'année courante, les intérêts de ces trois milliards de francs seront payés chaque année le 3 mars, à raison de cinq pour cent par an.

Toute somme payée en avance sur les trois derniers milliards cessera de porter des intérêts à partir du jour du payement effectué.

Tous les payements ne pourront être faits que dans les principales villes de commerce de l'Allemagne, et seront effectués en métal, or ou argent, en billets de la banque d'Angleterre, billets de la banque de Prusse, billets de la banque royale des Pays-Bas, billets de la banque nationale de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables, de premier ordre, valeur comptant.

Le Gouvernement allemand ayant fixé en France la valeur du thaler prussien à trois francs soixante-quinze centimes, le Gouvernement français accepte la conversion des monnaies des deux pays au taux ci-dessus indiqué.

Le Gouvernement français informera le Gouvernement allemand trois mois d'avance de tout payement qu'il compte faire aux caisses de l'Empire allemand.

Après le payement du premier demi-milliard et la ratification du Traité de paix définitif, les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure seront évacués en tant qu'ils se trouveront encore occupés par les troupes allemandes. L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le Gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France.

Dans tous les cas, cette évacuation aura lieu lors du payement du troisième demi-milliard.

Les troupes allemandes, dans l'intérêt de leur sécurité, auront la disposition de la zone neutre située entre la ligne de démarcation allemande et l'enceinte de Paris, sur la rive droite de la Seine.

Les stipulations du Traité du 26 février relatives à l'occupation des territoires français après le payement de deux milliards resteront en vigueur. Aucune des déductions que le Gouvernement français serait en droit de faire ne pourra être exercée sur le payement des cinq cents premiers millions.

ART. 8.

Les troupes allemandes continueront à s'abstenir des réquisitions en nature et en argent dans les territoires occupés; cette obligation de leur part étant corrélative aux obligations contractées pour leur entretien par le Gouvernement français, dans le cas où, malgré les réclamations réitérées du Gouvernement allemand, le Gouvernement français serait en retard d'exécuter lesdites obligations, les troupes allemandes auront le droit de se procurer ce qui sera nécessaire à leurs besoins, en levant des impôts et des réquisitions dans les départements occupés, et même en dehors de ceux-ci si leurs ressources n'étaient pas suffisantes.

Relativement à l'alimentation des troupes allemandes, le régime actuellement en vigueur sera maintenu jusqu'à l'évacuation des forts de Paris.

En vertu de la Convention de Ferrières du 11 mars 1871, les réductions indiquées par cette Convention seront mises à exécution après l'évacuation des forts.

Dès que l'effectif de l'armée allemande sera réduit au-dessous du chiffre de cinq cent mille hommes, il sera tenu compte des réductions opérées au-dessous de

ce chiffre pour établir une diminution proportionnelle dans le prix d'entretien des troupes payé par le Gouvernement français.

ART. 9.

Le traitement exceptionnel accordé maintenant aux produits de l'industrie des territoires cédés pour l'importation en France sera maintenu pour un espace de temps de six mois, depuis le 1[er] mars, dans les conditions faites avec les délégués de l'Alsace.

ART. 10.

Le Gouvernement allemand continuera à faire rentrer les prisonniers de guerre, en s'entendant avec le Gouvernement français. Le Gouvernement français renverra dans leurs foyers ceux de ces prisonniers qui sont libérables. Quant à ceux qui n'ont point achevé leur temps de service, ils se retireront derrière la Loire. Il est entendu que l'armée de Paris et de Versailles, après le rétablissement de l'autorité du Gouvernement français à Paris et jusqu'à l'évacuation des forts par les troupes allemandes, n'excédera pas quatre-vingt mille hommes. Jusqu'à cette évacuation, le Gouvernement français ne pourra faire aucune concentration de troupes sur la rive droite de la Loire, mais il pourvoira aux garnisons régulières des villes placées dans cette zone, suivant les nécessités du maintien de l'ordre et de la paix publique.

Au fur et à mesure que s'opérera l'évacuation, les chefs de corps conviendront ensemble d'une zone neutre entre les armées des deux nations.

Vingt mille prisonniers seront dirigés sans délai sur Lyon, à la condition qu'ils seront expédiés immédiatement en Algérie après leur organisation pour être employés dans cette colonie.

ART. 11.

Les traités de commerce avec les différents États de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le Gouvernement français et le Gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales le régime du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.

Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'admission et le traitement des sujets des deux nations, ainsi que de leurs agents.

Toutefois, seront exceptées de la règle susdite les faveurs qu'une des Parties contractantes, par des traités de commerce, a accordées ou accordera à des États autres que ceux qui suivent : l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche, la Russie.

Les traités de navigation ainsi que la convention relative au service international des chemins de fer dans ses rapports avec la douane, et la convention pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres d'esprit et d'art, seront remis en vigueur.

Néanmoins, le Gouvernement français se réserve la faculté d'établir sur les navires

allemands et leurs cargaisons des droits de tonnage et de pavillon, sous la réserve que ces droits ne soient pas plus élevés que ceux qui grèveront les bâtiments et les cargaisons des nations susmentionnées.

ART. 12.

Tous les Allemands expulsés conserveront la jouissance pleine et entière de tous les biens qu'ils ont acquis en France.

Ceux des Allemands qui avaient obtenu l'autorisation exigée par les lois françaises pour fixer leur domicile en France sont réintégrés dans tous leurs droits et peuvent, en conséquence, établir de nouveau leur domicile sur le territoire français.

Le délai stipulé par les lois françaises pour obtenir la naturalisation sera considéré comme n'étant pas interrompu par l'état de guerre pour les personnes qui profiteront de la faculté ci-dessus mentionnée de revenir en France dans un délai de six mois après l'échange des ratifications de ce Traité, et il sera tenu compte du temps écoulé entre leur expulsion et leur retour sur le territoire français, comme s'ils n'avaient jamais cessé de résider en France.

Les conditions ci-dessus seront appliquées en parfaite réciprocité aux sujets français résidant ou désirant résider en Allemagne.

ART. 13.

Les bâtiments allemands qui étaient condamnés par les conseils de prises avant le 2 mars 1871 seront considérés comme condamnés définitivement.

Ceux qui n'auraient pas été condamnés à la date susindiquée seront rendus avec la cargaison en tant qu'elle existe encore. Si la restitution des bâtiments et de la cargaison n'est plus possible, leur valeur, fixée d'après le prix de la vente, sera rendue à leurs propriétaires.

ART. 14.

Chacune des deux Parties continuera sur son territoire les travaux entrepris pour la canalisation de la Moselle. Les intérêts communs des parties séparées des deux départements de la Meurthe et de la Moselle seront liquidés.

ART. 15.

Les Hautes Parties contractantes s'engagent mutuellement à étendre aux sujets respectifs les mesures qu'elles pourront juger utile d'adopter en faveur de ceux de leurs nationaux qui, par suite des événements de la guerre, auraient été mis dans l'impossibilité d'arriver en temps utile à la sauvegarde ou à la conservation de leurs droits.

ART. 16.

Les deux Gouvernements français et allemand s'engagent réciproquement à faire respecter et entretenir les tombeaux des soldats ensevelis sur leurs territoires respectifs.

ART. 17.

Le règlement des points accessoires sur lesquels un accord doit être établi, en conséquence de ce Traité et du Traité préliminaire, sera l'objet de négociations ultérieures qui auront lieu à Francfort.

ART. 18.

Les ratifications du présent Traité par l'Assemblée nationale et par le Chef du Pouvoir exécutif de la République française, d'un côté,

Et, de l'autre, par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne,

Seront échangées à Francfort dans le délai de dix jours ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

(L. S.) Jules Favre. (L. S.) Bismarck.
(L. S.) Pouyer-Quertier. (L. S.) Arnim.
(L. S.) E. de Goulard.

3.

Articles additionnels au Traité de paix de Francfort.

(*10 mai 1871.*)

ARTICLE PREMIER.

§ 1. D'ici à l'époque fixée pour l'échange des ratifications du présent Traité, le Gouvernement français usera de son droit de rachat de la concession donnée à la Compagnie de chemin de fer de l'Est. Le Gouvernement allemand sera subrogé à tous les droits que le Gouvernement français aura acquis par le rachat des concessions, en ce qui concerne les chemins de fer situés dans les territoires cédés soit achevés, soit en construction.

§ 2. Seront compris dans cette concession :

1° Tous les terrains appartenant à ladite Compagnie, quelle que soit leur destination, ainsi que : établissements de gares et de stations, hangars, ateliers et magasins, maisons de gardes de voie, etc., etc.;

2° Tous les immeubles qui en dépendent, ainsi que barrières, clôtures, changements de voie, aiguilles, plaques tournantes, prises d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, etc., etc.;

3° Tous les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, mobiliers de gares, outillages des ateliers et des gares, etc., etc.;

4° Les sommes dues à la Compagnie des chemins de fer de l'Est à titre de subventions accordées par des corporations ou personnes domiciliées dans les territoires cédés.

§ 3. Sera exclu de cette cession le matériel roulant. Le Gouvernement allemand remettra la part du matériel roulant, avec ses accessoires, qui se trouverait en sa possession au Gouvernement français.

§ 4. Le Gouvernement français s'engage à libérer envers l'Empire allemand entièrement les chemins de fer cédés, ainsi que leurs dépendances, de tous les droits que des tiers pourraient faire valoir, nommément des droits des obligataires. Il s'engage également à se substituer, le cas échéant, au Gouvernement allemand relativement aux réclamations qui pourraient être élevées vis-à-vis du Gouvernement allemand par les créanciers des chemins de fer en question.

§ 5. Le Gouvernement français prendra à sa charge les réclamations que la Compagnie des chemins de fer de l'Est pourrait élever vis-à-vis du Gouvernement allemand ou de ses mandataires, par rapport à l'exploitation desdits chemins de fer et à l'usage des objets indiqués dans le paragraphe 2, ainsi que du matériel roulant.

Le Gouvernement allemand communiquera au Gouvernement français, à sa demande, tous les documents et toutes les indications qui pourraient servir à constater les faits sur lesquels s'appuieront les réclamations susmentionnées.

§ 6. Le Gouvernement allemand payera au Gouvernement français pour la cession des droits de propriété indiqués dans les paragraphes 1 et 2 et en titre d'équivalent pour l'engagement pris par le Gouvernement français dans le paragraphe 4, la somme de trois cent vingt-cinq millions (325.000.000 de francs).

On défalquera cette somme de l'indemnité de guerre stipulée dans l'article 7.

§ 7. Vu que la situation qui a servi de base à la convention conclue entre la Compagnie des chemins de fer de l'Est et la Société royale grand-ducale des chemins de fer Guillaume Luxembourg, en date du 6 juin 1857 et du 21 janvier 1868, et celle conclue entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et les Sociétés des chemins de fer Guillaume Luxembourg et de l'Est français, en date du 5 décembre 1868, a été modifiée essentiellement de manière qu'elles ne sont applicables à l'état des choses créé par les stipulations contenues dans le paragraphe 1er, le Gouvernement allemand se déclare prêt à se substituer aux droits et aux charges résultant de ces conventions pour la Compagnie des chemins de fer de l'Est.

Pour le cas où le Gouvernement français serait subrogé soit par le rachat de la concession de la Compagnie de l'Est, soit par une entente spéciale, aux droits acquis par cette Société en vertu des conventions susindiquées, il s'engage à céder gratuitement, dans un délai de six semaines, ses droits au Gouvernement allemand.

Pour le cas où ladite subrogation ne s'effectuerait pas, le Gouvernement français n'accordera de concessions, pour les lignes de chemins de fer appartenant à la Compagnie de l'Est et situées dans le territoire français, que sous la condition expresse que le concessionnaire n'exploite point les lignes de chemins de fer situées dans le Grand-Duché de Luxembourg.

ART. 2.

Le Gouvernement allemand offre deux millions de francs pour les droits et les propriétés que possède la Compagnie des chemins de fer de l'Est sur la partie de

son réseau située sur le territoire suisse, de la frontière à Bâle, si le Gouvernement français lui fait tenir le consentement dans le délai d'un mois.

ART. 3.

La cession de territoire auprès de Belfort, offerte par le Gouvernement allemand dans l'article premier du présent Traité, en échange de la rectification de frontière demandée à l'ouest de Thionville, sera augmentée des territoires des villages suivants : Rougemont, Leval, Petite-Fontaine, Romagny, Félon, la Chapelle-sous-Rougemont, Angeot, Vauthiermont, La Rivière, La Grange, Reppe, Fontaine, Frais, Foussemagne, Cunelières, Montreux-Château, Bretagne, Chavannes-les-Grands, Chavanatte et Suarce.

La route de Giromagny à Remiremont passant au ballon d'Alsace restera à la France dans tout son parcours et servira de limite en tant qu'elle est située en dehors du canton de Giromagny.

Fait à Francfort, le 10 mai 1871.

(L. S.) Jules Favre.
(L. S.) Pouyer-Quertier.
(L. S.) E. de Goulard.

(L. S.) V. Bismarck.
(L. S.) Arnim.

4.

Protocole de signature du Traité de paix de Francfort.

Fait à Francfort-sur-Mein, le 10 mai 1871.

Les soussignés, après avoir entendu la lecture du Traité de paix définitif, l'ont trouvé conforme à ce qui a été convenu entre eux.

En vertu de quoi ils l'ont muni de leurs signatures.

Les trois articles additionnels ont été signés séparément.

Il est entendu qu'ils feront partie intégrale du Traité de paix.

Le soussigné, Chancelier de l'Empire allemand, a déclaré qu'il se charge de communiquer le Traité aux Gouvernements de Bavière, de Wurtemberg et de Bade et d'obtenir leurs accessions.

Jules Favre.
Pouyer-Quertier.
E. de Goulard.

V. Bismarck.
Arnim.

5.

Procès-verbal d'échange des ratifications du Traité de paix de Francfort.

Fait à Francfort-sur-Mein, le 20 mai 1871.

Les soussignés, M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères de la République française, M. Augustin Thomas Joseph Pouyer-Quertier, Ministre des Finances de la République française et M. Marc Thomas Eugène de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, d'un côté;

De l'autre, le prince de Bismarck, Chancelier de l'Empire germanique, le comte Harry d'Arnim, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne près le Saint-Siège,

Se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'échange des ratifications du Traité définitif de paix entre la République française et l'Empire germanique signé dans cette ville, le 10 mai de l'année courante.

M. Jules Favre et M. Pouyer-Quertier présentèrent l'instrument de ratification signé par le Chef du Pouvoir exécutif de la République française le 18 mai; ainsi qu'une expédition en due forme de la loi ratificative du Traité votée par l'Assemblée nationale le 18 mai, par l'article 2 de laquelle l'Assemblée nationale consent à la rectification de frontière proposée par le paragraphe 3 de l'article premier du Traité, en échange de l'élargissement du rayon autour de Belfort, tel qu'il est indiqué par le paragraphe 2 dudit article et par le troisième des articles additionnels.

Le prince de Bismarck et le comte d'Arnim présentèrent, de leur côté, l'instrument de ratification signé par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse, le 16 du mois courant, ainsi que l'expédition du protocole en date de Berlin le 15 mai et inséré dans l'instrument de ratification allemand, en vertu duquel Sa Majesté le Roi de Bavière, Sa Majesté le Roi de Wurtemberg et Son Altesse Royale le Grand-Duc de Bade ont accédé expressément par leurs Plénipotentiaires respectifs au Traité de paix du 10 de ce mois.

Lecture ayant été donnée de ces deux documents, les Plénipotentiaires français ont pris acte de l'adhésion donnée au Traité par les Plénipotentiaires de LL. MM. les Rois de Bavière et de Wurtemberg et de S. A. R. le Grand-Duc de Bade, au nom de leurs Souverains respectifs.

Les Plénipotentiaires allemands, de la loi susindiquée votée par l'Assemblée nationale française.

Les Plénipotentiaires des deux pays sont convenus que les stipulations d'échange dont il est question dans l'article premier et le troisième des articles additionnels, après avoir été acceptées par le Gouvernement français, feront partie intégrante du Traité de paix, et que la délimitation de frontière entre la France et l'Empire germanique sera effectuée en conséquence.

L'échange des lettres de ratification a eu lieu ensuite de manière que l'instrument

allemand a été délivré aux Plénipotentiaires français et l'instrument français aux Plénipotentiaires allemands.

En foi de quoi le présent protocole, rédigé en deux exemplaires, dont l'un en langue française et l'autre en langue allemande, a été signé par les Plénipotentiaires respectifs, après avoir été lu et approuvé. L'exemplaire allemand a été remis aux Plénipotentiaires français, l'exemplaire français aux Plénipotentiaires allemands.

Jules Favre. V. Bismarck.
Pouyer-Quertier. Arnim.
E. de Goulard.

6.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne.

D. *Versailles, 1er juin 1871.*

Vous n'ignorez pas que nos rapports avec l'Italie sont devenus plus particulièrement difficiles dans ces derniers temps à l'occasion de la nomination de M. d'Harcourt au poste d'Ambassadeur près le Saint-Siège [1]. Les esprits ombrageux, et ils sont en grand nombre, s'en sont alarmés outre mesure, ils ont voulu interpréter cet acte comme le début d'une politique hostile à l'unité italienne et favorable à la restauration du pouvoir temporel. C'est là sans doute une induction absolument fausse. Le Gouvernement français ne veut pas menacer l'unité italienne ni rétablir le pouvoir temporel; désireux de bien vivre avec le Cabinet de Florence, il affirme son intention très nette de ne point abandonner son rôle de protecteur de la liberté personnelle et religieuse du Saint-Père. Nous aurions pu nous contenter de laisser à Rome un simple chargé d'affaires. Le caractère et la capacité de M. Lefebvre de Béhaine le rendaient parfaitement propre à nous représenter avec distinction. Nous avons cru que les malheurs du pape, peut-être les nôtres propres, nous commandaient une politique un peu accusée. Diminuer le signe extérieur de nos relations avec un vieillard accablé par la mauvaise fortune eût été rigoureux de la part d'une puissance en pleine prospérité; de la part d'une puissance rudement frappée elle-même c'eût été une défaillance regrettable.

[1] Le 26 mars, M. Jules Favre avait proposé à l'agrément du Saint-Siège la nomination du comte d'Harcourt, comme ambassadeur à Rome, alors que depuis septembre 1870, seul un chargé d'affaires (M. Lefebvre de Béhaine) représentait la France auprès du Vatican. Dès l'arrivée au pouvoir de M. Thiers, le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, avait fait savoir à M. Lefebvre de Béhaine que le pape serait heureux de voir la France envoyer à nouveau un ambassadeur à Rome.

Aussi M. le Président et moi n'avons pas hésité, et M. le comte d'Harcourt est parti avec le titre d'Ambassadeur. Je lui ai donné, quand il a quitté Versailles, les instructions les plus positives et j'ai la conviction qu'il ne s'en est pas écarté. «Vous devez, lui ai-je dit, être près du Saint-Père l'interprète des sentiments respectueux de la France, veiller avec soin à ce que rien ne soit entrepris qui le puisse inquiéter ou gêner dans l'exercice de son pouvoir spirituel, vous porter avec une grande prudence comme médiateur toutes les fois que votre intervention pourra être acceptée, mais vous refuser absolument à toute espèce d'ouverture ou de conversation sur le pouvoir temporel. Si le cardinal insiste et veut savoir notre pensée, la voilà tout entière et je vous autorise à la lui faire connaître. Le Ministre qui a l'honneur de diriger le Département des Affaires étrangères a toujours été et demeure l'adversaire convaincu du pouvoir temporel, il le regarde comme dangereux dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre civil et politique, nul ne l'ignore, puisque je l'ai un grand nombre de fois déclaré à la tribune. Mais je n'ai pas le droit de faire prévaloir mes opinions personnelles quand je parle au nom de mon Gouvernement. Ce Gouvernement représenté par M. Thiers, son chef, par la Chambre, son élément souverain, serait certainement disposé à maintenir le pouvoir temporel, s'il était debout; — il ne songe pas à le relever —, et ce serait méconnaître ses intérêts et ses vœux que de l'engager dans une entreprise qui aurait cette restauration pour objet. Le pape ne peut donc compter sur nous, et notre loyauté nous oblige à ne pas le lui laisser ignorer; — mais nous avons le devoir de reconnaître et d'affirmer sa souveraineté religieuse et de lui prêter nos bons offices toutes les fois qu'ils seront utiles au respect de cette souveraineté.

[La France ne veut pas se mêler des règlements qui s'établiront entre le Pape et le Roi d'Italie.]

Question plus urgente : que fera l'Autriche lorsque le 1er juillet prochain le Cabinet italien se transportera à Rome? M. Nigra me l'a demandé et j'ai réservé ma réponse, n'ayant pu consulter M. Thiers. Je crois difficile que nos ministres ne suivent pas le Gouvernement près duquel ils sont accrédités. C'est encore un point sur lequel je vous prie de consulter M. de Beust.

[Considérations sur la politique générale de l'Autriche, l'attitude du Roi de Suède et celle de l'Autriche à l'égard de «l'Internationale».]

7.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Choiseul, Ministre de France à Florence.

T. *Versailles, 10 juin 1871.*

Je viens de causer avec M. Thiers, il partage ma manière de voir [1]. La France ne doit pas agir isolément, et l'action collective de l'Europe doit dépendre du plus ou moins de sérieux de la translation du Ministère des Affaires étrangères. Agissez donc en ce sens; de mon côté je vais en causer avec les différents ministres. M. Thiers les reçoit tous demain. Ce sera une excellente occasion d'en conférer avec eux. Je vous tiendrai au courant, et s'il le faut je vous enverrai une dépêche à lire à M. Visconti.

8.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Vogüé, Ambassadeur de France à Constantinople.

D. *Versailles, 12 juin 1871.*

La lutte malheureuse que nous venons de soutenir contre l'Allemagne aura des effets qui se feront sentir sur tous les points où s'exerce l'action de la France, c'est-à-dire sur toute la surface du globe. Mais nulle part nos revers n'auront un contrecoup plus direct qu'à Constantinople; c'est là que, depuis de longues années, les grandes Cours sont habituées à essayer leurs forces et à mesurer leur puissance. Notre position y sera tôt ou tard disputée et déjà, à la faveur des événements qui nous occupaient sur notre propre sol, la Russie a pu obtenir de l'Europe l'abandon de celle des clauses du traité de 1856 qui avait été considérée jusqu'alors comme la principale sauvegarde de l'Empire turc [2].

Quelque défavorables que soient ces conjonctures, je me refuse à admettre

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 6, au sujet du transfert du gouvernement italien à Rome.

[2] La Russie avait dénoncé le 31 octobre 1870, par la plume du prince Gortchakoff, les articles du traité de Paris qui limitaient le développement de ses forces navales dans la mer Noire; elle accepta en novembre la proposition de M. de Bismarck de soumettre la difficulté à une conférence qui se réunirait à Londres. Les séances eurent lieu en février et aboutirent le 13 mars 1871 à la conclusion d'un traité qui donnait satisfaction à la Russie.

que notre rôle toujours si grand à Constantinople, même aux époques les plus agitées de notre histoire, soit sérieusement atteint par nos dernières vicissitudes. Avant tout, les changements apportés aux actes du Congrès de Paris attestent que, le jour où la France ne veille plus sur ces contrées, le droit qui protège leur indépendance perd beaucoup de son autorité et que là, plus encore peut-être qu'ailleurs, notre abstention est pour les faibles une calamité et un péril.

Assurément notre conduite devra se ressentir de la différence des temps; nous aurons à examiner jusqu'à quel point il nous convient de nous engager dans les discussions que la marche des choses fera naître et tout nous conseille d'observer, quant à présent, une grande réserve. Mais notre diplomatie devra surveiller les événements avec une attention extrême et moins nous serons en état d'agir, plus nous devrons nous efforcer de prévoir.

C'est surtout à prévenir les complications que cette prévoyance doit s'exercer, car en raison du travail qui s'est fait depuis quelques années dans les esprits, au sein des provinces chrétiennes de la Turquie, tout incident peut devenir le signal d'une conflagration qui embraserait l'Empire ottoman tout entier, et la question d'Orient ne pourrait pas s'ouvrir dans un moment plus inopportun pour nous.

A mes yeux, cette considération est dominante, et, si nous la perdions de vue, nous serions exposés à voir se régler sans nous et à notre détriment le plus grand intérêt que nous ayons en Europe après celui de nos frontières.

Nous avons donc à nous préoccuper sans cesse des questions si nombreuses toujours ouvertes à Constantinople et je crois utile, au moment où vous prenez la direction de l'Ambassade française, de vous indiquer en termes généraux l'opinion du Gouvernement de la République sur celles qui s'imposent les premières à notre sollicitude vigilante.

La question des principautés roumaines est certainement de ce nombre.

[Rappel historique. Situation difficile du Prince Charles de Roumanie.]

Si le Prince venait à être renversé, un pareil incident aurait la plus grave portée dans l'état de l'Europe. Tous les intérêts qui se rencontrent sur ce terrain entreraient en compétition. La Porte, Puissance suzeraine, réclamerait immédiatement la faculté d'intervenir pour apaiser les troubles qui éclateraient sans aucun doute. La Russie invoquerait les considérations tirées du voisinage pour faire revivre ses anciennes prétentions à intervenir également; l'Autriche, malgré le soin persévérant avec lequel depuis le traité de 1856 elle s'efforce d'écarter toute tentative d'une ingérence directe de la Russie dans les affaires moldo-valaques, n'aurait plus aujourd'hui les mêmes moyens de s'y opposer; l'Angleterre de son côté contrarierait mollement un retour agressif de l'influence russe sur le Danube et cette crise ne profiterait qu'au Cabinet de Saint-Pétersbourg.

Certains symptômes appellent particulièrement nos réflexions. Bien que le Prince qui règne à Bucarest appartienne à la dynastie des Hohenzollern [1], la Prusse semble se soucier médiocrement de le maintenir sur le trône et l'on ne saurait douter qu'elle ne soit prête à le sacrifier au premier intérêt prussien qui pèsera sur ses résolutions. Pour conserver l'alliance de la Russie à l'aide de laquelle il a pu pendant la dernière guerre paralyser les bonnes dispositions de l'Autriche à notre égard, le Cabinet de Berlin n'hésitera pas à prendre ce parti. Il s'en cache à peine et M. le prince de Bismarck me disait naguère à Francfort qu'il conseillait au Prince de se familiariser dès à présent avec l'idée de déposer un jour ou l'autre son pouvoir.

Il ne nous est donc pas permis de nous y tromper, toute perturbation intérieure pourrait avoir les plus fâcheuses conséquences; la Russie cherchant à reprendre son ancienne position dans les provinces moldo-valaques, peut-être même à les envahir, ne rencontrerait devant elle que d'impuissants obstacles. Nous nous trouvons ainsi amenés à faire des vœux pour le raffermissement de l'autorité princière compromise par ses propres fautes et à soutenir, contre les conseils d'abnégation que lui donne le Cabinet de Berlin, un prince prussien que cependant nous savons être peu favorable personnellement à notre politique. Nous devons le faire dans l'intérêt des Principautés dont l'autonomie est l'œuvre de la France, dans l'intérêt de la Porte pour laquelle leur union est un boulevard; nous le devons surtout dans notre intérêt propre qui consiste aujourd'hui à prévenir des complications dont nous ne serions pas en état de limiter les suites.

La Principauté de Servie ne nous donne pas actuellement les mêmes sujets d'inquiétude que la Roumanie. Cependant le rôle des Serbes est dès aujourd'hui considérable, et il ne peut que le devenir encore davantage dans l'avenir.

[Rappel historique. En ce moment il n'y a pas de sujet grave de contestation entre la Turquie suzeraine et la Principauté.]

La Principauté toutefois n'est pas à l'abri des influences extérieures. La Russie, quoique dépossédée ici comme à Bucarest de tout protectorat officiel, est écoutée par les Serbes et son action sans être ostensible se fait néanmoins sentir dans les conseils du prince. D'un autre côté, l'agitation entretenue parmi les Slaves d'Autriche et de Hongrie par les difficultés que rencontre la réorganisation constitutionnelle de la monarchie excite à Belgrade un vif intérêt et peut y faire germer de dangereuses espérances. Toute commotion sur la

[1] Le Prince Charles avait été élu prince de Roumanie le 20 avril 1866, et gouvernait le pays sous le nom de Carol. Il était le fils du prince Antoine, chef de la branche catholique des Hohenzollern qui était aussi la branche aînée; le Prince Antoine avait renoncé à ce droit d'aînesse le 7 décembre 1849 en faveur du roi de Prusse, chef de la branche cadette et protestante.

rive gauche de la Save et du Danube aurait son contre-coup sur la rive droite et les Serbes n'échapperaient pas à des compromissions auxquelles les prédispose la communauté d'origine.

Quant à présent, les tentations que ces perspectives font éprouver à la Servie ne vont pas jusqu'à la pensée d'une indépendance complète; mais au point même où elles s'arrêtent, elles ne sont pas absolument inoffensives.

On ne réclame point pour la Principauté serbe plus d'autonomie qu'elle n'en possède aujourd'hui sous la suzeraineté du Sultan. De fait, elle n'en pourrait obtenir davantage à moins de se séparer entièrement de l'Empire ottoman, puisque la Porte n'a aucun droit d'intervention dans les affaires intérieures du pays. Mais on souhaiterait, sans formuler d'ailleurs très nettement cette pensée, que les autres provinces slaves fussent ou constituées sur les mêmes bases ou rattachées à la Principauté. En un mot, il s'agirait de soustraire à l'administration directe du Gouvernement turc la Bosnie d'abord, puis l'Herzégovine et en dernier lieu la Bulgarie. En réalité, la Turquie d'Europe échapperait presque tout entière à l'autorité du Sultan. Il est clair que nous ne pouvons sagement encourager de pareilles idées.

Ce n'est pas que nous soyons indifférents au sort des Slaves de l'Empire turc. La France est sympathique à toutes les populations chrétiennes de l'Orient; dans sa puissance, elle leur a prêté un appui souvent heureux et les Serbes en particulier ont éprouvé en maintes occasions son bon vouloir. Ses sentiments n'ont pas changé avec la fortune. Nous restons animés envers ces peuples des dispositions les plus amicales. Nous considérons comme au-dessus de toute atteinte l'existence des groupes déjà créés, tels que la Serbie et le Monténégro, et nous désapprouverions toute pensée de contester ou de restreindre leur autonomie. Mais nous ne pensons pas qu'il y ait lieu, soit de donner plus d'extension aux groupes déjà existants, soit d'en créer de nouveaux.

Le devoir de la Porte, c'est de traiter toutes ses populations chrétiennes, ou musulmanes, avec la même sollicitude, et de montrer ainsi que l'intérêt des Bulgares, des Bosniaques, des Herzégoviens n'est pas distinct de celui des Turcs. L'amélioration de leur condition civile et politique, le développement de leur bien-être matériel et moral par le progrès des institutions de l'Empire, voilà ce que nous devons désirer nous-mêmes pour les uns comme pour les autres, et, dans les conseils que nous continuerons de donner à la Porte comme par le passé, nous pouvons contribuer à élever la situation des chrétiens plus efficacement que par tout autre moyen, en demandant les mêmes droits et les mêmes faveurs pour tous.

Ces réflexions ne sont pas moins vraies pour les Hellènes que pour les Slaves. Il existe en effet beaucoup d'analogies entre la position des uns et celle des autres. Cependant les Hellènes ont des ambitions à part qu'entre-

tient la création du royaume de Grèce, et le soulèvement encore récent de la Crète montre combien elles sont promptes à se manifester. Aussi devons-nous plus que partout ailleurs travailler à l'apaisement des esprits dans les questions où les Grecs sont intéressés. La tranquillité s'est rétablie en Crète, et la Porte a promis d'employer tous ses soins à rendre la pacification durable par de sages réformes administratives. Nous l'encouragerons dans cette voie toutes les fois que l'occasion nous en sera offerte. Nous veillerons aussi à ce que les difficultés qui naissent trop fréquemment sur la frontière ne s'enveniment point. Les deux pays y mettent généralement peu de bon vouloir l'un et l'autre et les conséquences de cet état de choses sont plus fâcheuses pour la Turquie que pour la Grèce, car les différends, auxquels donne trop souvent lieu la répression du brigandage dans ces contrées, ont pour effet de faire ressortir la mauvaise délimitation de la Grèce et de fournir des prétextes au Gouvernement hellénique pour reproduire des demandes de rectification de frontière qu'il formulait encore il y a peu de temps.

La Turquie d'Asie renferme moins d'éléments dangereux, ou plutôt les incidents n'ont pas sur ce terrain la portée qu'ils auraient dans la partie européenne de l'Empire. Il est aisé cependant de trouver de ce côté aussi, et principalement dans l'Arménie, les traces de l'action dissolvante qui se révèle le long du Danube et au pied des Balkans. L'état relativement prospère des provinces russes du Caucase forme un contraste dont l'influence se fait naturellement sentir sur les esprits, et l'ambition des Arméniens, sujets du Sultan, est trop souvent de devenir protégés russes lorsqu'ils ne peuvent changer de nationalité. De là ces conflits de juridiction qui ont à plusieurs reprises amené des difficultés diplomatiques entre les deux puissances. Il n'existe qu'un moyen pour la Porte d'affaiblir l'attraction que la Russie exerce sur les tribus chrétiennes de cette contrée, c'est de s'occuper davantage de leur bien-être, d'y construire les routes qui continuent de faire défaut, malgré des promesses réitérées, d'apporter plus de régularité dans les différentes branches de l'administration et surtout de mieux assurer le maintien de la sécurité fréquemment compromise par cet état d'anarchie.

Au surplus, le sort des provinces asiatiques de l'Empire ottoman ne nous touche directement qu'en tant qu'elles ont accès sur la Méditerranée, et, depuis que toute compétition a cessé entre le Sultan et le Vice-Roi d'Égypte pour la possession de la Syrie, le Liban et la Palestine sont les seuls points sur lesquels nous avons une action à exercer; mais, en revanche, nous nous trouvons là en présence de traditions particulières dont nous avons hérité et dont nous ne saurions décliner les charges.

Le Liban n'occupe sur la vaste surface de l'Empire ottoman qu'un petit nombre de districts dont la population, formée surtout de Maronites et de Druses, atteint à peine deux cent cinquante mille âmes, et ne saurait, en aucun

cas, jouer un rôle bien considérable dans les éventualités politiques. Mais de temps immémorial cette population s'est placée sous notre patronage et ses chefs se sont habitués à chercher un appui auprès de nous pour défendre l'autonomie du pays.

[Rappel historique.]

La question, telle qu'elle est posée depuis 1840, est avant tout celle-ci : les populations libanaises continueront-elles de former un groupe distinct ayant un gouverneur spécial, ou bien seront-elles rattachées au gouvernement de la Syrie dont le siège est à Damas? La Porte appuyée par le Gouvernement anglais s'était prononcée vivement en 1861 pour ce second terme de l'alternative, et, d'après certains symptômes que me signale la correspondance de notre agent à Beyrouth, elle n'aurait pas renoncé entièrement à l'espoir de réaliser un jour ce dessein. Devant de telles dispositions la prudence nous conseille évidemment plus que jamais d'éviter tout débat sur l'organisation du Liban. Le règlement de 1861 est le maximum de ce que la France a pu obtenir à une époque où elle était dans les conditions les plus favorables pour négocier, et nous devons nous borner à défendre, bien que très incomplets, les avantages acquis aux Maronites. Si ces arrangements étaient remis aujourd'hui en discussion, nous verrions fatalement se reproduire avec plus de force la pensée de fondre l'administration du Liban dans celle de la Syrie, et l'individualité de ce pays qui n'a pu être sauvée qu'avec une grande peine en 1861 serait cette fois gravement compromise.

En Palestine le patronage dont nous sommes investis est également devenu un sujet de convoitise. Lorsque la France était l'unique représentant du monde chrétien dans le Levant, nous avions naturellement, à l'exclusion de toute autre puissance, la sauvegarde des intérêts des chrétiens, sans distinction de communion et de rite.

[Difficultés avec la Russie qui protège les établissements grecs.]

Nos rapports avec la Russie en Terre-Sainte, j'ai hâte de le dire, se sont considérablement améliorés dans les dernières années.

[Des sujets de dissentiment subsistent.]

La ferme volonté du Gouvernement français est d'opposer aux différends qui peuvent surgir entre les Latins et les Grecs l'esprit amical dont les deux Cabinets sont aujourd'hui animés.

J'aime à espérer que nous parviendrons aussi à écarter les conflits que certains agents étrangers seraient disposés à soulever en empiétant sur notre droit de protéger en Palestine les religieux latins, sans acception de nationalité.

[Prétentions anciennes de l'Espagne et de l'Autriche.]

L'Italie a manifesté des tendances beaucoup plus hardies, surtout depuis

que ses troupes sont entrées dans Rome et qu'elle se prépare à y établir le siège de son Gouvernement. Ses agents en Orient, soit qu'ils obéissent à leurs propres inspirations, soit qu'ils agissent en vertu d'instructions reçues, ne visent à rien moins qu'à se placer sur un pied d'égalité complète avec nous. Ils n'invoquent pas seulement leur qualité de représentants d'une Puissance catholique comme la France, ils insinuent qu'en succédant au pouvoir des Papes leur nation pourrait bien tôt ou tard avoir de ce chef des titres plus directs que les nôtres sur l'Église latine dans le Levant. Ce raisonnement serait trop facile à réfuter et nous aimons à croire qu'il restera à l'état d'insinuation sans se préciser davantage. Mais nous verrons plus d'une fois sans doute les consuls italiens disputer aux agents français leur préséance dans les églises catholiques et leur contester le privilège d'intervenir seuls dans les affaires religieuses de Terre-Sainte. Nous défendrons nos traditions en apportant beaucoup de prudence dans l'exercice de nos droits et en ménageant autant que possible des susceptibilités qu'il n'y aurait aucun profit à irriter, lorsqu'elles laisseront nos intérêts intacts.

Les possessions du Sultan en Asie s'étendent au Midi bien au delà de la Palestine. Mais sa domination dans ces contrées est bien plutôt nominale qu'effective, et, au point de vue de l'équilibre européen, il nous importe peu qu'il en soit autrement. Nous avons pourtant à La Mecque un intérêt comme souverains de l'Algérie, et nous devons attacher un grand prix à ce que nos pèlerins musulmans n'en rapportent point d'idées contraires au maintien de la tranquillité dans notre colonie d'Afrique.

[Importance du littoral de la mer Rouge et de l'Égypte. Difficultés du Khédive Ismaïl avec le Sultan.]

Nous voulons maintenir l'ordre de choses établi en Égypte, sans provoquer de conflits entre le Khédive et le Sultan.

Notre conduite dans ces éventualités consistera à recommander la bonne harmonie et à interposer nos bons offices pour ménager les accommodements convenables, mais nous aurons surtout et comme règle permanente à conseiller au Vice-Roi la sagesse et la modération. Il n'y a de sûreté pour lui que dans l'observation des firmans qui ont déterminé la position de l'Égypte et nous ne pouvons nous-mêmes le soutenir efficacement à Constantinople qu'en renfermant notre action dans la limite de ses droits. Nous éviterons donc d'encourager des armements inutiles et ruineux dont la Porte est toujours disposée à s'inquiéter. Nous ne favoriserons pas davantage ces emprunts toujours renouvelés et aussitôt dissipés qui, dans un laps de temps si restreint, ont porté la dette de l'Égypte à un chiffre écrasant. Mais en revanche, si le Vice-Roi remplit ses obligations, nous combattrons les préventions de la Porte et nous repousserons de toutes nos forces l'arrière-pensée qui s'est manifestée, durant

la dernière crise, de lui retirer le pouvoir pour le confier à un autre membre de sa famille.

La Porte, nous en avons la ferme persuasion, ne voudra porter aucune atteinte à l'état politique de l'Égypte. Elle ne pourrait le tenter sans blesser les Cabinets qui ont concouru à cette œuvre et sans alarmer cette nombreuse colonie européenne dont l'intelligence et les capitaux ont si puissamment contribué à la prospérité du pays. Nous comptons sur la haute raison du Sultan comme sur la prudence du Vice-Roi pour prévenir des complications qui ne seraient pas moins funestes peut-être pour la Turquie que pour l'Égypte.

[Question de la réforme des tribunaux consulaires en Égypte.]

Notre rôle, à tous égards et dans toutes les questions que je viens de passer en revue, avec vous, Monsieur le comte, reste, en définitive, ce qu'il était avant les cruelles vicissitudes que nous avons traversées. Les circonstances malheureusement nous imposent la nécessité d'apporter dans nos actes un grand esprit de modération, une prudence à toute épreuve. Le moment de l'initiative n'est pas venu pour nous; mais, autant que les circonstances le permettront, nous devons réserver la liberté de notre action et, si nous savons suivre cette ligne de conduite avec persévérance, j'ai la confiance que nous ne tarderons pas à reprendre dans ces contrées une position qui rendra tout son prix à notre alliance.

La politique est régie par des lois permanentes comme la configuration du globe, et le mouvement d'expansion, qui rapproche de jour en jour davantage la Russie et l'Angleterre sur les plateaux de l'Asie, les maintient fatalement en état de défiance sur le Bosphore. L'Angleterre ne se désintéressera pas aussi facilement de cette question que pourrait le faire supposer l'attitude des hommes qui gouvernent aujourd'hui; ils appartiennent à une école et les écoles sont passagères comme les systèmes. La force des choses reprendra ses droits et son empire, l'opinion publique anglaise, éclairée par les intérêts du pays, ramènera tôt ou tard la politique du Cabinet aux traditions de ses grands hommes d'État. La Russie de son côté n'abandonnera pas les siennes et la lutte diplomatique recommencera inévitablement un jour dans les régions orientales entre ces deux puissances[1].

Si l'esprit de conduite ne nous fait pas défaut, si, instruits par nos malheurs,

[1] Le 31 mars 1871 dans une dépêche adressée à M. de Maugny, chargé d'affaires à Téhéran, M. Jules Favre écrivait que «la nature même des choses impose à notre attitude en Perse un caractère de simple observation en nous interdisant toute pensée de solidarité sur ce terrain soit avec l'Angleterre, soit avec la Russie». M. Jules Favre invitait en conséquence M. de Maugny à éviter «avec soin tout ce qui tendrait à engager les responsabilités de la Légation que vous dirigez dans les conflits qui pourraient survenir entre les deux grandes puissances qui luttent d'influence sur les hauts plateaux de l'Asie centrale».

nous revenons aux règles d'une saine diplomatie dont nous retrouvons les souvenirs vivants aux lieux mêmes où nos discordes civiles nous ont obligés à chercher un refuge, les occasions, loin de nous manquer, se présenteront d'elles-mêmes; il suffit de les attendre en nous mettant avec le temps en mesure de les saisir sans les faire naître prématurément.

9.

M. DE BANNEVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 13 juin 1871, 4 h. 45.*

(*R.* : 8 h. 15.)

Le comte de Beust est entièrement d'accord avec vous sur la conduite à tenir par suite de la translation du Gouvernement italien à Rome [1].

Si, contrairement aux termes de la notification du Cabinet de Florence, M. Visconti-Venosta se transportait seulement de sa personne à Rome, les bureaux du Ministère n'ayant point de place, M. le baron de Kübeck ne le suivrait pas et la Légation d'Autriche resterait à Florence. Le comte de Beust croit à la translation complète du Ministère, c'est seulement après en avoir été informé officiellement qu'il a donné à M. de Kübeck les instructions éventuelles que vous connaissez.

L'exécution en demeure subordonnée à la translation effective.

Le prince de Metternich est chargé de vous donner des explications au sujet de l'envoi du général de Gablenz à Berlin [2]. Je vous adresse aujourd'hui un article d'un journal inspiré par le Gouvernement et tendant à établir que le général de Gablenz n'est pas envoyé pour assister à l'entrée triomphale des troupes allemandes, mais seulement pour représenter l'Empereur, qui ne pourrait s'en dispenser, à l'inauguration du monument du Roi Frédéric-Guillaume III. Le comte de Beust désire que les explications du prince de Metternich vous paraissent satisfaisantes et il espère qu'il sera tenu compte de la nécessité à laquelle le Gouvernement autrichien ne pouvait se soustraire.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 7.

[2] Général de cavalerie indiqué par les journaux de l'époque comme chargé de représenter François-Joseph à l'entrée des troupes victorieuses à Berlin et à l'inauguration du monument de Frédéric-Guillaume III.

10.

MM. de Clercq et de Goulard, Plénipotentiaires de France à Francfort, à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Francfort, 14 juin 1871.*
(D. politique, 5 juillet 1871.)

Au moment où nos collègues[1] se disposaient à partir pour Berlin, une dépêche de la Chancellerie fédérale les prévenait qu'un conseiller supérieur du gouvernement, M. Herzog, se rendait à Francfort afin de s'entretenir avec nous de diverses questions commerciales et industrielles.

Voici, Monsieur le Ministre, le résumé de la conversation qui a eu lieu ce matin entre nous et M. Herzog, dont un billet du comte d'Arnim nous a annoncé la visite.

La France, a dit ce commissaire, désire que, par réciprocité de l'une des clauses de la paix de Francfort, le traité en voie de négociation stipule l'admission en franchise dans les territoires cédés, des produits français fabriqués ou commandés pendant la guerre. L'Empire allemand conteste le principe de réciprocité invoqué à l'appui de cette demande, mais admet que la question a un grand intérêt pour l'industrie française; il pourrait donc être amené à y souscrire si, en retour et comme prix de cette concession, la France s'obligeait à créer chez elle, pour un laps de six années, un régime exceptionnel de douane en faveur des produits alsaciens[2] consommés chez elle. M. Herzog est chargé de débattre, à titre préliminaire, les conditions d'un arrangement reposant sur ces bases.

[MM. de Clercq et de Goulard ont répondu à M. Herzog qu'ils doivent en référer à leur gouvernement. M. d'Arnim a ensuite paru d'accord avec M. Herzog.]

[1] Le 25 mai, M. de Clercq, ministre plénipotentiaire, et M. de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, avaient été nommés plénipotentiaires de France dans les négociations engagées à Francfort conformément aux stipulations de l'article 17 du traité du 10 mai 1871 (cf. ci-dessus, pièce n° 2). Les plénipotentiaires allemands furent : le comte d'Arnim, M. Weber, conseiller d'État de Bavière, et le comte d'Uxkull, conseiller intime de légation de Wurtemberg.

[2] M. Pouyer-Quertier, ministre des Finances, avait signé à Versailles, le 9 avril 1871, avec trois délégués de l'Alsace et de la Lorraine, un accord douanier pour l'introduction en franchise des produits français sur leur territoire et de leurs produits en France jusqu'à la conclusion du traité de paix définitif. L'art. 9 du traité de Francfort étendit ce délai à six mois à partir du 1er mars.

Les confidences que nous a faites le délégué du prince de Bismarck sont-elles préméditées, sérieuses, et pouvons-nous entrer dans la voie qui nous est ouverte? L'attitude même de M. Herzog, ce que nous savons des habitudes de la haute administration prussienne aurait suffi pour nous édifier à cet égard, si, comme nous vous le disions plus haut, M. le comte d'Arnim, sous la même forme d'insinuation toute personnelle, quoique en termes moins couverts, ne nous avait, de son côté, fait clairement comprendre que, sur le terrain des compensations indirectes, les demandes dont nous prendrions l'initiative trouveraient à Berlin un accueil favorable.

Permettez-nous, Monsieur le Ministre, d'ajouter, en terminant, que nous croyons à la sincérité des aveux que l'on a reçu l'ordre de nous faire; mais, jusqu'à plus ample informé, nous sommes moins convaincus de l'étendue des avantages matériels qu'on serait disposé à nous concéder à Berlin. Les précédentes négociations auxquelles nous avons eu l'honneur d'être associés ne nous autorisent que trop à craindre, qu'en échange de sacrifices faciles à chiffrer, on se croie dégagé envers nous par la concession de ce qu'au fond on est dès aujourd'hui décidé à faire, sans que nous ayons à en discuter le prix, nous voulons parler du nombre des troupes d'occupation et de certaines villes ou départements à évacuer. En effet, depuis la signature de la paix, plus particulièrement encore depuis la réoccupation de Paris, il s'est produit dans toute l'Allemagne un mouvement d'opinion contre lequel Berlin a de la peine à lutter. Le pays redemande ses soldats et le licenciement de la Landwehr mobilisée pour reprendre les travaux que la guerre a interrompus, pour cicatriser des plaies que la victoire seule ne saurait guérir. Les hommes éclairés, les gens de sang-froid se montrent convaincus que la France trouvera sous peu et facilement les sommes destinées à solder sa dette; ils jugent donc superflu, sinon impolitique, de laisser chez elle plus de 50.000 hommes pour garantir les dernières échéances. Sans songer à influencer les résolutions du gouvernement, nous avons cru de notre devoir, Monsieur le Ministre, de vous faire part des impressions que nous avons pu recueillir à cet égard et d'éveiller votre attention sur l'une des faces de la question qui vient d'être soulevée ici, c'est-à-dire, celle des démarches que les populations de l'Empire ont elles-mêmes intérêt à voir accueillir.

11.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Comte d'Harcourt, Ambassadeur de France à Rome.

T. *Versailles, 15 juin 1871, 1 h. 1/2.*

Les protestations que le cardinal Antonelli vous a fait entendre dans la conversation que me rapporte votre télégramme d'hier [1], sont naturelles, mais ne peuvent nous atteindre. Nous n'avons pas jugé que la conduite du Gouvernement italien entrant à Rome au 20 septembre dût nous faire un devoir de rompre avec lui, nous ne pouvons songer à le faire quand il accomplit un acte qui n'est que la conséquence rigoureuse du premier. Nous ne sommes les complices d'aucune révolution. Nous nous bornons à suivre l'Europe qui accompagne à Rome le Ministre des Affaires étrangères. Nous n'avons pas voulu être les premiers. L'Autriche n'a pas hésité à prendre cette responsabilité. J'ai donné à M. de Choiseul l'ordre de n'agir qu'avec les autres Puissances catholiques. Le Saint-Père ne peut nous demander davantage.

12.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Choiseul, Ministre de France à Florence.

T. *Versailles, 16 juin 1871.*

Je vous autorise à agir dans le sens de votre télégramme d'hier [2]. Vous annoncerez à M. Visconti-Venosta que la Légation se transportera à Rome

[1] Dans un télégramme du 14 juin, 3 h. 5 du soir, M. d'Harcourt annonçait que le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, lui avait déclaré : «Si les Puissances consentent à ce que leurs ministres quittent Florence pour venir ici, elles consacrent la spoliation et prennent une sorte de complicité dans les événements qui ont eu lieu.»

[2] Dans un télégramme du 15 juin, 8 h. 50 du soir, M. de Choiseul déclarait : «Quant aux représentants des Puissances étrangères, aucun ne s'installera à Rome à l'exception de celui de la Russie. Il est vrai qu'aucun ne serait à Florence. Tous soit par calcul de leur gouvernement, soit par considération personnelle prennent des congés. Il paraît difficile que le ministre de France soit le premier et pendant quelque temps le seul à Rome et on indisposerait l'Italie sans profit pour personne s'il continuait à séjourner à Florence, alors que le ministre (M. Visconti) est déplacé et qu'il est décidé que la légation suivra le mouvement de départ des autres légations. Je prendrais, si vous le trouviez bon, un congé très court égal à celui que prend le ministre d'Angleterre.»

comme les autres et en même temps que les autres. Vous laisserez vos pouvoirs à M. de la Villestreux, et vous direz que je vous demande de prendre un congé d'un mois pour venir participer aux délibérations de la Chambre[1] qui auront une particulière importance après les élections du 2 juillet[2] puisqu'on y réglera certainement la question du pouvoir exécutif. Votre influence et votre vote sont trop considérables pour que nous ne tenions pas à les avoir. Vous accompagnerez cette communication d'assurances amicales que vous n'aurez pas de peine à présenter comme sincères puisqu'elles sont en effet sans arrière-pensée. Vous vous arrangerez pour quitter Florence en même temps que l'Autriche et l'Angleterre.

13.

M. Thiers, Chef du Pouvoir exécutif de la République française,
à M. de Choiseul, Ministre de France à Florence.

T. *Versailles, 28 juin 1871.*

Je ne voudrais à aucun prix ajouter aux chagrins du Pape en suivant à Rome le Gouvernement italien, et je ne voudrais pas non plus jeter l'Italie dans les bras de la Prusse. Cette politique est si naturelle qu'elle n'a pas besoin d'être longtemps motivée. Mais je me demande si vous êtes bien assuré d'être d'accord avec M. Visconti-Venosta sur la conduite que vous allez tenir dans les circonstances présentes[3]. Si vous ne craignez pas des plaintes, des récriminations à l'occasion de votre retour à Versailles, partez. Mais tâchez aussi de savoir ce que fera l'Autriche, car dans la circonstance présente c'est avec elle qu'il faut s'efforcer de tenir une conduite pareille[4].

[1] M. de Choiseul était membre de l'Assemblée nationale.

[2] Élections portant sur 111 sièges.

[3] Dans un télégramme du 20 juin, 1 h. 15 du soir, adressé à M. Jules Favre, M. de Choiseul avait annoncé que la solution adoptée «a paru satisfaire beaucoup M. Visconti». D'autre part, le 20 juin également, M. Jules Favre avait télégraphié à M. de Choiseul : «Le chargé d'affaires de l'Empire allemand sort de chez moi; il vient me dire de la part de M. de Bismarck que ce dernier désire marcher absolument d'accord avec nous dans l'affaire de Rome.»

[4] A ce télégramme, M. de la Villestreux, chargé d'affaires, encore à Florence, répondit le 2 juillet à 10 h. 45 du soir que «le monde politique étant à Rome», il lui était «difficile de savoir ce qui s'y passe» et que la presse «semi-officielle» était «extrêmement concise et modérée à l'égard des légations absentes». Le 10 juillet, M. de la Villestreux télégraphia de Florence : «Ma mission à Rome s'est accomplie d'une manière aussi satisfaisante que possible. Pendant les trois jours que j'y ai passé j'ai vu trois fois M. Visconti et je suis certain que du côté du gouvernement italien ma visite avait obtenu un bon résultat que nous nous proposions.»

14.

Instructions pour M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

30 juin 1871.

M. de Gabriac[1] devra se préoccuper avant toutes choses de l'exécution du traité de paix : les difficultés qui, chaque jour, naissent des exigences de la Prusse sont nombreuses et délicates, je n'ai pas besoin de les recommander à son attention.

Obtenir le plus promptement possible notre libération et l'évacuation de notre territoire est le but que nous devons constamment poursuivre.

Le paragraphe 6 de l'article 7 du traité du 10 mai porte qu'après le payement du premier demi-milliard les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure seront évacués.

Nous nous efforcerons à ce moment d'obtenir l'évacuation d'une partie du département de l'Oise que j'indiquerai en envoyant un tracé. Je ne crois pas qu'on oppose une résistance bien sérieuse à cette demande.

L'évacuation de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise et Seine, ainsi que des forts de Paris devant avoir lieu quand le Gouvernement allemand jugera l'ordre suffisamment rétabli, M. de Gabriac s'appliquera à démontrer que, grâce à la sagesse de M. Thiers, nous sommes arrivés à ce résultat et que les Allemands peuvent se retirer sans le moindre dommage pour eux.

Et comme en définitive la prolongation de l'occupation est pour eux une charge, nous obtiendrons que l'Allemagne y renonce en lui inspirant confiance par notre ponctualité à remplir nos engagements, par notre bonne conduite et la modération de notre langage.

Par l'article 10 le Gouvernement allemand s'est engagé à faire rentrer les prisonniers dans le plus bref délai. Je recommande ce point important à la sollicitude de M. de Gabriac : il y a quinze jours le nombre de ces prisonniers était encore de près de 80.000, il doit être descendu à 40.000 environ; beaucoup sont restés aux extrêmes frontières septentrionales, — ils sont traités avec une grande rigueur — et supportent leurs misères avec d'autant plus d'impatience que la conclusion de la paix les a rendus libres en droit; il faut s'occuper d'eux sans relâche, recueillir leurs plaintes, s'enquérir de leurs besoins et hâter leur retour.

Le paragraphe 4 de l'article 8 stipule que le Gouvernement français ne payera

[1] Par lettre du 30 mai, M. Jules Favre avait annoncé au prince de Bismarck la désignation de M. de Gabriac, premier secrétaire à Saint-Pétersbourg, comme «chargé d'affaires près l'Empire allemand».

que les troupes effectivement laissées en France; il faudra veiller avec soin à ce que cet effectif nous soit connu et que nous soyons mis au courant de ses modifications.

M. de Gabriac se fera tenir au courant des négociations de Francfort et appuiera près du Gouvernement allemand les points qui seront l'objet d'une contestation. Celui qui est relatif aux délimitations a une extrême gravité. Lors de la discussion du traité nous avons, M. Pouyer-Quertier et moi, demandé une rectification de frontières portant sur trois points :

1° la restitution de Raon-lès-Leau et de Raon-sur-Plaine ainsi que du sommet du Donon dans le canton de Schirmeck;

2° la restitution de la petite commune d'Igney pour éviter au chemin de fer de Cirey un double passage sur ce territoire allemand [1];

3° la restitution de Moyeuvre.

La direction politique remettra à M. de Gabriac les éléments d'examen et de discussion de ces trois questions.

M. de Gabriac appellera l'attention de M. de Thile ou de M. de Bismarck sur le rétablissement de nos légations en Allemagne [2].

Il examinera avec soin et le plus promptement possible celle de l'établissement des consulats généraux ou de consulats simples en Allemagne et dans les provinces cédées.

Quant à la politique générale : *la paix.*

La volonté ferme de nous relever par l'ordre, le travail et la liberté.

Le désir de fonder une république modérée gouvernée par celui d'entre les Français qui semblera le meilleur et le plus grand citoyen.

Nous avons l'inestimable bonne fortune d'en avoir rencontré le type et aux services qu'il a rendus on peut juger ceux qu'il est appelé à rendre.

Les hommes d'État allemands que j'ai approchés ne lui rendent pas justice.

J'espère cependant que ces méchants préjugés disparaissent. M. de Gabriac contribuera à les dissiper, il aura une tâche pénible, mais avec du patriotisme et du bon sens on peut tout surmonter. Pour acquérir sur les Allemands une influence durable, il faut être modéré, ferme, précis, ponctuel, respectueux des détails, ne jamais les irriter et savoir, quand on a raison, le leur prouver sans les blesser; c'est un art nécessaire quand on veut bien vivre chez eux et y devenir un instrument utile de la politique de son pays [3].

[1] Voir ci-dessous pièce n° 67, note 1.

[2] Voir ci-dessous pièce n° 20 en ce qui concerne la légation de Munich. Pour Stuttgart le gouvernement wurtembergeois fit exprimer au baron Baude, ministre de France à Bruxelles, et plénipotentiaire aux Conférences de Bruxelles d'avril-mai 1871, son désir de voir la France conserver une légation en Wurtemberg, exprimant même le vœu que M. de Saint-Vallier reprît les fonctions, qu'il exerçait en 1870, de ministre de France. (Dépêche du 6 juin de M. Jules Favre au baron Baude.)

[3] Pièce de la main de M. Jules Favre.

15.

M. THIERS, CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

À M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL, COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE ALLEMANDE D'OCCUPATION, À COMPIÈGNE.

D. *Versailles, 1er juillet 1871.*

EXCELLENCE,

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne ne pouvait pas choisir dans ses armées un officier plus éminent, mieux choisi pour nous, afin de Le représenter en France. J'ai appris avec une vive satisfaction que c'était avec Votre Excellence que j'aurais à traiter les questions délicates que peut faire naître la situation et j'espère qu'elles seront toutes résolues à la satisfaction réciproque des deux nations.

Quant à moi, je serai très flatté de l'occasion qui me sera offerte de faire la connaissance de Votre Excellence et je la prie de vouloir bien descendre à l'hôtel de la Présidence, où elle trouvera un pied à terre plus convenable que dans les hôtels de Versailles (1).

Je la prie, dans cette espérance, de recevoir l'assurance de ma haute et affectueuse considération (2).

16.

M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL, COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE D'OCCUPATION,

À M. THIERS, CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Compiègne, 1er juillet 1871

EXCELLENCE,

Je ne sais pas écrire en français, mais mon ami (je puis lui donner ce nom) Léopold Ranke m'a dit que Votre Excellence n'aime pas à lire l'allemand; donc je vous remercie, aussi bien que je le peux en français, de l'aimable lettre que Votre Excellence a eu la bonté de m'écrire (3). J'ai prié M. d'Hérisson

(1) M. de Manteuffel avait exprimé le désir de venir rendre visite à M. Thiers. — (2) Publié dans *Occupation et Libération du Territoire,* t. I, n° 3. — (3) Voir ci-dessus pièce n° 15.

d'être l'interprète de mes sentiments et de dire à Votre Excellence que j'attends vos ordres pour le jour où je pourrais avoir l'honneur de me présenter à Votre Excellence à Versailles.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon profond respect [1].

17.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. *Versailles, 3 juillet 1871.*

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la copie de deux dépêches que M. le comte de Waldersee m'a envoyées avant-hier; je voudrais qu'à la première occasion vous fissiez, avec les ménagements convenables, remarquer à M. de Thile combien il serait fâcheux d'introduire dans la correspondance officielle des défiances et des duretés blessantes. Je crois n'avoir jamais manqué à la courtoisie qui contribue à rendre tolérables les nécessités les plus pénibles, non plus qu'à la rigoureuse loyauté sans laquelle il n'y aurait aucune sécurité. Nous suspecter ou nous traiter avec hauteur quand nous avons donné des preuves si éclatantes de notre bon vouloir serait une injustice que je serai peu disposé à accepter, si elle se renouvelait. Du reste M. le comte de Waldersee a été mal inspiré. S'il s'était épargné le tort de ces deux dépêches, il aurait été calmé en recevant le 1er juillet 100 millions dont il a donné quittance et en pouvant constater que nos troupes se retirent conformément à nos conventions pour réduire à 80.000 hommes les garnisons de Paris et de Versailles. Dites bien à M. de Thile que cet effectif est très faible eu égard aux charges énormes que nous impose le rétablissement de l'ordre que nous avons restauré au profit de toute l'Europe, mais que, décidés à nous exécuter sans restriction, nous ne reculerons devant aucune éventualité pour être les ponctuels observateurs des paroles données.

Nous n'avons pas la sottise de rêver la guerre, nous voulons la paix, mais nous voulons non moins énergiquement que le germe des agitations civiles soit étouffé; pour cela il est nécessaire que nous usions de la latitude que nous donne le traité de paix et qui a été stipulée dans un intérêt commun.

Je n'ai pas répondu aux dépêches de M. le comte de Waldersee parce que j'ai voulu éviter toute récrimination. Je m'en expliquerai avec lui à notre première entrevue [2].

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 4. — [2] Pièce de la main de M. Jules Favre.

ANNEXE 1.

M. de Waldersee, Chargé d'affaires d'Allemagne,

à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 30 juin 1871.

L'article 10 du Traité de paix de Francfort dit expressément qu'après le rétablissement de l'autorité à Paris l'effectif de l'armée de Paris et de Versailles ne doit plus excéder 80.000 hommes.

Si au commencement du mois d'avril mon Gouvernement, à la demande du Gouvernement français, a admis que ce chiffre fût porté à 100.000, garde nationale et garde mobile comprises, cette concession n'a été accordée que pour la durée de l'insurrection communiste de Paris. L'autorité du Gouvernement y étant rétablie, le maximum de 80.000 hommes est dès à présent seul admissible. Mes observations personnelles, ainsi que la revue d'hier (1), m'ont démontré que l'armée rassemblée à Paris et dans ses environs dépasse de beaucoup le chiffre convenu de 80.000 hommes. Je me vois obligé de protester contre cette contravention au Traité de paix et je dois insister pour que le Gouvernement français exécute les réductions nécessaires, sans délai.

ANNEXE 2.

M. de Waldersee, Chargé d'affaires d'Allemagne,

à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 30 juin 1871.

Après que Votre Excellence m'avait, sous la date du 20 courant, donné l'assurance verbale que le versement du premier demi-milliard commencerait à s'effectuer le 1er juillet et serait achevé le 8, j'ai porté cette déclaration à la connaissance de mon Gouvernement, qui a basé là-dessus des arrangements financiers tout à fait positifs.

Votre Excellence a réitéré la même assurance le 27 courant et M. Thiers m'a lui-même déclaré sur ma demande : « Le premier, et quelques jours après, vous aurez l'argent. » En présence de cette affirmation j'ai cru ne plus devoir conserver le moindre doute.

Dans la correspondance que j'ai entretenue avec Votre Excellence depuis le 25 courant pour la prier de vouloir me désigner les endroits dans lesquels les

(1) Première revue de l'armée reconstituée pour combattre la Commune, passée à Longchamp le 29 juin 1871 par le Maréchal de Mac-Mahon en présence de M. Thiers.

versements devront s'effectuer le 14 juillet, on ne m'a jamais laissé entrevoir la possibilité que l'on s'écarterait des modalités de payement qui m'avaient été indiquées.

Votre Excellence m'a dit le 27 : « Je vous ferai connaître demain et peut-être encore ce soir quelles sommes seront versées le 1er ».

Il est vrai que depuis ce jour je n'ai plus eu de déclaration positive, cependant je ne m'attendais pas à une communication du caractère de celle que Votre Excellence vient de me faire dans sa lettre d'aujourd'hui [1].

Je me plais encore à espérer que M. Pouyer-Quertier, avec qui j'ai rendez-vous pour ce soir à 9 heures, me fera des propositions plus conformes aux promesses; autrement je serais au regret de constater d'avance que la confiance que le prince de Bismarck avait jusqu'ici dans le bon vouloir du Gouvernement français en présence de ses engagements ne pourrait manquer de recevoir une atteinte grave [2].

18.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à MM. de Goulard et de Clercq, Plénipotentiaires de France à Francfort.

D. *Versailles, 5 juillet 1871.*

La *Gazette de Strasbourg* et d'autres journaux après elle viennent de reproduire le texte d'un décret de l'Empereur Guillaume, que vous connaissez sans doute, faisant grâce aux habitants d'Alsace et de Lorraine condamnés pour des faits autres que des délits communs.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que cette amnistie partielle n'est que l'exécution littérale du dernier alinéa de l'article 2 du Traité de paix et ne donne aucunement satisfaction aux demandes que vous avez été chargés de formuler, pour que la mesure soit étendue à tous ceux, habitants ou non des territoires cédés, qui ont été condamnés pour des actes politiques ou militaires se référant à la guerre. Il me semble que vous pourriez prendre texte

[1] M. Jules Favre avait écrit, le 30 juin, à M. de Waldersee que M. Pouyer-Quertier lui écrivait : « Je pense que nous pourrons verser :

Le 5 [juillet]	100 millions
Le 10	100 —
Le 15	175 —
	375 millions. »

125 millions à valoir sur le premier demi-milliard avaient été antérieurement versés en billets de la Banque de France.

[2] Au sujet de ces lettres, cf. Waldersee, *Denkwürdigkeiten*, t. I, pages 144-146. M. de Waldersee raconte que, à la suite de l'envoi de cette lettre, il eut, le 30 juin au soir, un entretien avec M. Pouyer-Quertier. Celui-ci lui donna l'assurance qu'il payerait aussitôt 100 millions, qui furent en effet versés le 1er juillet. Le 5 juillet, M. Pouyer-Quertier fit savoir à M. de Waldersee que, du 5 au 10 juillet, 275 millions seraient versés par la France à Strasbourg.

de ce décret pour provoquer dans la Conférence une solution immédiate de la question d'amnistie telle que je vous l'ai exposée dans ma dépêche du 5 juin[1].

Les réclamations des familles des malheureux qui sont encore retenus dans es prisons allemandes ne cessent de parvenir au Département des Affaires étrangères et il serait urgent de pouvoir leur faire connaître qu'elles ont été enfin accueillies, comme j'ai cru pouvoir leur en donner l'espoir. Je vous recommande donc l'amnistie comme une des premières questions à résoudre, et dont il serait désirable, une fois le principe admis, d'obtenir l'exécution immédiate, s'il était possible, avant même la signature du traité ou tout au moins sa ratification[2].

19.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 2. *Berlin, 5 juillet 1871.*

J'ai vu ce matin M. de Balan auquel j'ai remis la lettre de créance que Votre Excellence m'avait donnée pour le prince de Bismarck[3]. Il m'a dit que M. de Thile arrivait demain et que c'est avec lui que le Corps diplomatique aurait à entretenir des rapports officiels. Il avait voulu néanmoins me recevoir dès aujourd'hui pour témoigner du désir qu'avait son Gouvernement de vivre désormais en bonne harmonie avec la France et de son empressement à accueillir la personne qui était appelée à l'honneur de la représenter à Berlin.

J'ai répondu au Ministre intérimaire avec moins de détails que je n'aurais pu le faire avec M. de Thile, mais dans la même voie qui m'était ouverte par lui. Nous désirions sincèrement la paix, j'avais reçu les assurances les plus formelles à cet égard du Chef du Pouvoir exécutif et de Votre Excellence, et j'étais heureux de pouvoir le répéter bien haut. Tous les partis étaient du même avis en France, nous tiendrions tous nos engagements. C'était pour nous une question d'honneur et d'intérêt.

(1) M. Jules Favre avait prescrit aux plénipotentiaires français par sa dépêche du 15 juin de demander l'amnistie pour les civils transportés en Allemagne, pour les fonctionnaires condamnés pour avoir refusé de servir pendant l'occupation, les prisonniers de guerre condamnés pendant leur internement, les expulsés.

(2) S'inspirant de ces instructions, les plénipotentiaires français proposèrent un texte d'amnistie qui serait devenu l'article 5 de la Convention. Les plénipotentiaires allemands se déclaraient autorisés à l'accepter, pourvu qu'il fût complété par une formule impliquant la réciprocité à la charge de la France. Les plénipotentiaires français se refusant à admettre cette extension, leurs collègues allemands se réservèrent de demander des éclaircissements à Berlin.

(3) Voir ci-dessus la note 1, à la pièce n° 14.

En retour, je n'avais pas besoin de dire, parce que j'étais sûr de rentrer dans la pensée du Ministère allemand, que nous étions en droit d'attendre de la part de tous les ménagements que comportait notre situation. J'ai parlé alors incidemment des deux dernières notes de M. de Waldersee qui avaient causé à Versailles une pénible impression[1]. Tout en expliquant la conduite de son agent vis-à-vis de moi, j'espère que M. de Balan priera M. de Thile de recommander à M. de Waldersee un peu plus de circonspection à l'avenir.

J'ai évité de soulever d'autres questions, vu le caractère intérimaire de M. de Balan et nous nous sommes séparés dans des termes courtois, ajournant à mon entrevue avec M. de Thile, qui aura lieu vraisemblablement après-demain, l'examen des questions à discuter ou à régler entre nous.

20.

M. DE CLERCQ, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À FRANCFORT,

À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Francfort, 5 juillet 1871, 1 h. 20.*

(*Reçu* : 3 h., soir.

Le Plénipotentiaire bavarois, M. Weber, nous prie, par ordre exprès de son) Gouvernement, de vous demander si la France est disposée à renouer directement les relations diplomatiques par l'envoi d'un agent à Munich. En cas d'affirmative, M. Ruthard se rendra immédiatement à Paris, comme Chargé d'affaires. Veuillez nous répondre par le télégraphe[2].

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 17.

[2] Dès le 1er juillet, M. Kern, ministre de Suisse en France, chargé durant la guerre de 1870-71 de la protection des intérêts bavarois, avait demandé «confidentiellement», au nom du gouvernement bavarois, si la France serait, à charge de réciprocité, disposée à envoyer un Chargé d'affaires à Munich. Par lettre du 3 juillet, M. Jules Favre avait répondu à la demande de M. Kern par l'affirmative mais en sollicitant une démarche officielle de la part de la Bavière. Au télégramme de M. de Clercq, M. Jules Favre répondit le 5 juillet, 3 h. 30 de l'après-midi, par un télégramme acceptant la désignation de M. Ruthard et proposant à l'agrément de la Bavière la nomination, comme Chargé d'affaires de France à Munich, de M. Lefebvre de Behaine, premier secrétaire à Rome.

21.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. *Versailles, 7 juillet 1871.*

La Russie, où vous êtes appelé comme Ambassadeur de la République, n'est pas un pays nouveau pour vous[1]. Déjà vous y avez représenté la France et les honorables souvenirs que vous y avez laissés n'ont pas été étrangers au choix que le Gouvernement a fait de vous pour remplir cette mission. Nous attendons un heureux résultat des rapports qu'il vous sera facile de renouer avec les personnages que vous avez connus lors du premier séjour que vous avez fait à Saint-Pétersbourg.

[Considérations générales sur les rapports franco-russes dans le passé.]

La Russie est, comme la France, limitrophe de l'Allemagne et, comme nous, elle devait se sentir atteinte dès 1866 par les accroissements extraordinaires de la puissance prussienne; cependant les événements de cette époque l'ont remuée faiblement, elle n'a rien fait alors pour en tempérer les conséquences.

Elle a abandonné entièrement l'Autriche à elle-même et s'est montrée à peu près aussi froide pour les États secondaires de l'ancienne Confédération gouvernés pourtant par des Princes ayant pour la plupart des liens de parenté avec les Romanoff et qu'elle était habituée naguère à considérer comme sa propre clientèle. Pourquoi un abandon si complet de tout ce qui semblait être la tradition vivante de la politique russe en Allemagne? C'est que la Russie avait définitivement subordonné son attitude à ses rapports nouveaux avec l'Autriche. D'une part, l'Autriche avait pris dans la phase diplomatique de la guerre de Crimée le rôle de gardienne vigilante des avantages conquis par les armes de la France et de l'Angleterre en Orient; d'autre part, au moment de la dernière insurrection de Pologne, elle avait tenu une conduite qui lui avait concilié des sympathies assez nombreuses dans ce pays. La Russie en a gardé un profond ressentiment, et, à mesure qu'elle s'éloignait du Cabinet de Vienne, elle resserrait les anciens liens qui l'unissent à la Prusse depuis 1815. La Cour de Saint-Pétersbourg a laissé le champ libre à la politique prussienne, après Sedan comme après Sadowa. Elle est allée au début de la dernière guerre jusqu'à menacer l'Autriche d'une agression immédiate si elle nous prêtait son

[1] Le général Le Flô avait été chargé, en 1848, de représenter la France en Russie en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire.

concours armé, et, par cette menace, elle a favorisé l'action des forces allemandes autant qu'elle pouvait le faire sans descendre elle-même sur le champ de bataille.

Tels sont les faits dans toute leur vérité; la Russie a donné la main aux agrandissements de la Prusse, au rétablissement de l'Empire allemand en faveur de cette puissance, et les conquêtes faites sur la France n'ont pas changé la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg plus que ne l'avaient fait l'absorption du Hanovre ou de la Hesse et la création de la Confédération du Nord.

Est-ce à dire que la Russie ait assisté avec une complète indifférence à des événements d'une telle portée et qu'elle n'ait fait aucune réflexion sur les conséquences logiques qu'ils doivent amener pour elle? Nous avons plus de confiance dans la prévoyance des hommes qui la gouvernent et nous interprétons autrement le langage que nous a tenu le Cabinet russe alors même que ses actes restaient favorables à la Prusse.

En s'engageant avec le Gouvernement prussien il y a un an, la Russie, nous le croyons, était loin de soupçonner la tournure que prendraient les événements. Elle partageait l'opinion de ceux qui pensaient que l'Allemagne serait attaquée chez elle et aurait à faire une guerre défensive. Le Gouvernement russe se disait qu'il pouvait, dans ce cas, avoir à craindre pour la tranquillité de ses provinces occidentales et pour la sécurité de ses frontières, si l'Autriche était entraînée dans l'alliance française. C'est surtout cette dernière éventualité qui le préoccupait et c'est dans cette vue qu'il avait engagé sa liberté d'action. Il est resté fidèle à l'entente établie, même après que le caractère de la lutte eut changé et qu'il fut démontré que les armées prussiennes poursuivaient un plan de conquête. Mais, si nos malheurs n'ont pas provoqué un revirement dans la politique du Cabinet russe, et si, au contraire, ils ont été exploités à son avantage dans la question de la mer Noire, ils l'ont frappé plus peut-être que sa Chancellerie n'a voulu le laisser voir et nous avons cru en trouver la preuve dans le bon vouloir que l'Empereur Alexandre nous a montré en plusieurs circonstances.

Il est aisé, en effet, de mesurer les suites d'un si grand bouleversement dans toutes les conditions de l'équilibre.

La Russie n'est pas seulement menacée dans ses provinces allemandes par ce principe de l'unité germanique que la Prusse a invoqué pour justifier ses agrandissements territoriaux. Si les ambitions manifestées avec un si âpre désir d'acquérir ne sont pas contenues, les Russes ne tarderont pas à les rencontrer sur le théâtre qui n'est guère moins important, dans cette vallée du Danube où l'influence de l'Autriche est quelquefois gênante, mais où l'action de l'Empire allemand embrassant tous les peuples d'origine germanique deviendra promptement agressive. Une loi fatale portera l'Allemagne à

s'étendre de ce côté, dès qu'elle pourra marcher *viribus unitis* et la placera à l'égard de la Russie dans un état de rivalité où, avec le temps, toutes les chances seront pour la nouvelle puissance à laquelle on aura laissé prendre de si formidables proportions.

Cet avenir réservé à la Nation allemande dans l'Europe orientale, je ne sais si le Cabinet de Saint-Pétersbourg l'envisage comme nous et s'il a une notion exacte des dangers qu'il lui prépare; mais j'incline à penser qu'il en a l'instinct et que, dès à présent, il n'est pas entièrement exempt de pressentiment fâcheux pour l'avenir.

Les appréhensions qu'il peut concevoir trouvent, à la vérité, leur contre-partie dans des habitudes d'un demi-siècle entretenues les unes par de simples préjugés, les autres par les sentiments les plus honorables.

Depuis 1815, la Cour de Russie est dans les rapports d'une confiance étroite avec celle de Prusse. Nulle part, les mouvements qui ont troublé de nos jours les pays de race latine n'ont causé plus de craintes, et suscité plus de ressentiments qu'à Saint-Pétersbourg. Ces agitations, en effet, ont toujours eu leur contre-coup en Pologne. Sauf les incidents passagers de Berlin en 1848, la Prusse n'a pas fléchi un seul instant en présence de toutes ces crises, elle en est sortie tout imbue des doctrines de ce parti féodal dont l'influence est si considérable dans les conseils de la Cour de Berlin. L'Empereur Alexandre avec le temps s'est lui-même affermi de plus en plus dans ses sympathies pour cette Prusse soi-disant religieuse et ennemie des principes révolutionnaires.

Il a d'ailleurs hérité de ces sentiments de famille, poussés par son père à un haut degré, qui donnent à sa parenté avec l'Empereur Guillaume un caractère rarement aussi marqué et aussi sincère dans les relations des Princes. Ces liens puissants ne s'affaibliront pas tant que vivra le souverain actuel de la Prusse et l'Empereur Alexandre continuera certainement de les cultiver avec le respect affectueux qu'il a toujours témoigné pour son oncle.

On peut se demander toutefois si ces considérations domineront la politique de la Russie au préjudice de ses intérêts et si, par exemple, elle restera longtemps dans la conviction que la Prusse est une puissance conservatrice lorsqu'on la voit partout faire appel aux révolutions dès qu'elle y trouve son avantage. D'un autre côté, au sein même de la Cour de Pétersbourg, malgré la cordialité des rapports établis avec celle de Berlin, des dispositions nouvelles se manifestent et s'accentuent de plus en plus. M. de Bismarck lui-même, à tort ou à raison, s'en montrait préoccupé l'an dernier quand il arguait des sentiments du Grand-Duc héritier envers la Prusse, afin d'écarter la proposition de désarmement transmise par l'Angleterre au nom du Cabinet français.

Ces symptômes méritent d'autant plus notre attention qu'ils sont en parfaite harmonie avec les manifestations de l'opinion publique. Les sympathies pour l'Allemagne, autrefois assez puissantes dans la haute société russe à cause

du nombre considérable d'hommes distingués d'origine allemande qu'elle comptait dans ses rangs, se sont beaucoup affaiblies et le parti national russe a pris au contraire depuis quelques années un ascendant qui ne fait que s'accroître. Dans un pays tel que la Russie, ce serait assurément commettre une erreur grave que d'attribuer à la presse une action décisive sur la marche des affaires; ce serait tomber dans une méprise non moins fâcheuse que de lui contester toute valeur lorsqu'elle s'appuie sur le sentiment national, et les publications assez retentissantes qui, de Moscou, opposent l'intérêt russe à l'intérêt allemand, constituent un élément d'appréciation que l'on ne saurait négliger lorsqu'on essaye de présager la politique du Cabinet de Saint-Pétersbourg dans la phase nouvelle que la création de l'Empire allemand sous la couronne de Prusse inaugure pour l'Europe.

La direction que l'opinion semble devoir prendre nous est donc plutôt favorable que contraire et nous avons confiance dans la justice que le Cabinet de Saint-Pétersbourg rendra de plus en plus à la politique que nous nous efforcerons de suivre.

Cette politique, nous pouvons la proclamer au grand jour :

Notre pays a prodigieusement souffert des malheurs d'une guerre étrangère et d'une guerre civile telles l'une et l'autre que le monde n'en a pas connu encore. L'unique pensée du Gouvernement de la République, c'est de demander aux travaux de la paix la réparation de nos désastres. Nous avons subi des conditions cruelles qui passeront à l'histoire comme un exemple à jamais mémorable de l'abus de la force, achevant l'œuvre de la conquête en dehors de toute notion de droit. Nous acceptons ce sacrifice dans le sentiment de notre dignité, que nous avons maintenue intacte, et nous chercherons à nous replacer à la hauteur de nos destinées, non pas en entretenant le ressentiment de la France et en surexcitant ses qualités guerrières, mais en secondant le réveil de ses forces morales et en faisant appel à ces merveilleuses aptitudes pour le travail qui lui avaient fait une place si grande sur le terrain des luttes industrielles et commerciales. Nous exécuterons loyalement ces stipulations inouïes qui nous ont été imposées; loin de reculer l'échéance des engagements financiers que nous avons contractés, nous ne négligerons rien pour nous mettre en mesure de la devancer et notre seule ambition sera de hâter, s'il est possible, l'évacuation de notre territoire en accélérant nous-mêmes les payements que nous avons à faire. Il ne dépendra donc pas de nous de substituer promptement un état de choses régulier à l'état exceptionnel que l'occupation maintient dans nos rapports avec la Prusse, et la France, rendue à elle-même, restera l'alliée naturelle des puissances qui veulent une paix fondée sur ces grands principes de l'équilibre dans lesquels tous les intérêts légitimes peuvent trouver leur satisfaction et leur sécurité.

En ce qui nous concerne, l'entente est possible avec le Cabinet russe à ces

conditions partout où notre politique se rencontrera avec la sienne. Nous comprenons qu'il ait tenu à profiter de la rupture du concert européen et du désarroi de toutes les puissances pour provoquer une modification du traité de 1856. Nous n'avions, nous-mêmes, jamais considéré la neutralisation de la mer Noire comme une combinaison durable.

Je puis ajouter que le Gouvernement de la République en eût offert volontiers le sacrifice, si l'investissement de Paris n'eût empêché toute communication suivie entre la Russie et nous à cette époque. Nous n'avons fait nulle opposition à son désir lorsqu'il nous a été connu et le retard que nous avons mis à participer à la Conférence de Londres a tenu à un autre ordre d'idées. La solution donnée à cette question ne saurait donc être aujourd'hui un sujet de dissentiment entre la Russie et nous. Le bon accord semble au contraire d'autant plus facile en Orient que cette Puissance, dans les discussions auxquelles l'incident a donné lieu, a repoussé hautement la pensée de contester aucune autre disposition des actes du congrès de Paris. Nous en augurons favorablement pour la bonne intelligence que nous désirons voir se maintenir entre la Russie, l'Autriche et la Turquie, comme garantie de la paix générale, si nécessaire à toutes les Puissances dont aucune n'a échappé au contre-coup de la dernière guerre.

Les intentions dont nous sommes animés envers le Cabinet de Saint-Pétersbourg nous donnent à nous-mêmes le droit d'espérer que son bon vouloir ne nous fera pas défaut dans nos difficultés actuelles. Nous savons, je le répète, à quel point sont intimes les relations qui unissent les Cours de Saint-Pétersbourg et de Berlin, et nous ne pourrions, sans nous exposer à des déceptions certaines, demander aujourd'hui à la Russie un service quelconque qui pourrait avoir pour effet d'amener entre les deux Gouvernements un refroidissement grave. Le germe de désaccords sérieux pour l'avenir existe certainement. Le développement excessif de la puissance prussienne doit, un jour ou l'autre, les faire éclater, le nouvel empire allemand ne pouvant plus s'étendre sans menacer la sécurité de la Russie, mais la démonstration de ce péril n'est pas suffisamment faite encore pour le Cabinet de Saint-Pétersbourg, et son attitude même, durant les différentes phases de la guerre et des négociations, nous apprend que, dans le moment présent, nous ne saurions espérer de lui aucune parole ou aucune démarche qui soit de nature à altérer ses rapports avec la Cour de Prusse. Ce n'est donc point là ce que nous attendons de lui.

Mais, d'autre part, nous aimons aussi à croire que notre situation n'a pas laissé la nation russe indifférente, et, dans plusieurs circonstances, notamment lors de la signature des préliminaires de Versailles et au moment de la conclusion du traité définitif à Francfort, nous avons recueilli de précieux témoignages de la sympathie de l'Empereur Alexandre. Nous pourrons avoir plus d'une fois encore à faire appel à ces bonnes dispositions. Vous en

remercierez l'Empereur, afin qu'il sache bien que nous en avons apprécié la valeur et vous vous efforcerez de les entretenir partout autour de vous. Le temps fera le reste; il montrera à la Russie tout ce qu'elle a à craindre elle-même des perturbations que la réalisation définitive des projets de l'Allemagne renferme pour l'Europe entière, et il prouvera en outre notre ferme volonté de répondre aux procédés amicaux du Cabinet de Saint-Pétersbourg, dans toutes les circonstances où nous pourrons, sans compromettre des intérêts essentiels, lui prêter, de notre côté, l'appui de nos bons offices.

22.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. *Versailles, 8 juillet 1871.*

Je vous fais part très confidentiellement d'un incident, que je vous prie d'observer discrètement si vous en avez, comme je le pense, la possibilité. Le général de Manteuffel est venu à Versailles [1], nous avons longuement et intimement causé. Je ne puis vous raconter tout notre entretien, mais il en résulte pour moi la preuve que l'Allemagne désire se retirer de notre territoire et que, si nous lui fournissons le moyen de faire rentrer même les derniers 50.000 hommes, elle ne le repoussera pas. D'un autre côté, M. de Clercq négocie à Francfort avec M. d'Arnim à propos d'un projet qui donnerait aux Alsaciens et aux Lorrains une situation privilégiée pour l'importation de leurs marchandises. L'Allemagne, par des raisons que vous devinez, tient beaucoup à ce projet. Nous le repoussons —, mais pas absolument, — et si on nous offre une large compensation nous nous laisserons toucher [2]. Après s'être beaucoup fait prier, M. de Clercq a dit à M. d'Arnim que la meilleure des compensations devrait être la complète évacuation après le payement des deux milliards et M. d'Arnim a transmis la proposition à Berlin. Tâchez de vous faire mettre dans la confidence par M. de Thile, car il serait imprudent de paraître de suite au courant. Mais vous pouvez causer des avantages réciproques d'une prompte libération de notre territoire. Les arguments sont si nombreux et si pressants qu'ils vous viendront naturellement et ils seront d'autant plus forts qu'ils seront plus sincères. Nous n'avons les uns et les autres qu'un danger à redouter, c'est une prompte reprise d'hostilités. Le moyen le plus sûr de l'amener c'est de continuer une occupation qui deviendra d'autant

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 15 et 16. — [2] Voir ci-dessus, pièce no 10.

plus intolérable et périlleuse que nous nous éloignerons davantage des événements qui l'ont rendue possible. Soyez très circonspect pour entrer, très pressant et très vif une fois qu'on aura lié la partie. Répétez sur tous les tons que nous voulons la paix et notre libération, et que nous travaillerons avec la dernière énergie à atteindre ce double but si l'Allemagne a le bon sens de nous délivrer du fardeau de ses soldats. Elle-même y gagnera, c'est donc son intérêt comme le nôtre qu'il faut invoquer. Tenez-moi au courant de tout ce que vous apprendrez ou devinerez sur ce sujet qui m'émeut plus que je ne le puis dire [1].

23.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Nigra, Ministre d'Italie à Paris.

D. *Versailles, 11 juillet 1871.*

Votre attention aura sans doute été éveillée par les excitations continuelles auxquelles la presse et quelques hommes politiques d'Italie ne cessent d'avoir recours contre la France, répétant à toute occasion que nous préparons un mouvement, peut-être une expédition, en faveur du pouvoir temporel du Saint-Père. Nul mieux que vous, Monsieur le Ministre, ne sait combien de pareils bruits sont calomnieux, combien sont coupables ceux qui les propagent. Je vous ai trop de fois exposé notre politique pour que vous ayez à cet égard le moindre doute. La France repousserait d'une manière absolue toute ouverture qui lui serait faite dans le but de soulever la question du pouvoir temporel, elle ne veut protéger que l'indépendance personnelle et la liberté spirituelle du souverain pontife et, loin de porter par là atteinte à ses relations amicales avec l'Italie, elle les fortifie puisqu'elle s'associe à votre règle de conduite. J'ai donc lieu de m'étonner que rien ne soit fait pour dissiper ces fâcheuses impressions. Si je suis bien informé, votre Gouvernement s'y abandonnerait lui-même et semblerait donner un gage aux opinions exaltées en activant ses armements, et notamment en réparant avec une certaine ostentation les fortifications de Civita-Vecchia sur lesquelles il place des canons de gros calibre. Il ne peut être dans la pensée du Gouvernement de la République de critiquer en quoi que ce soit les mesures militaires ou stratégiques que vous croyez devoir prendre dans l'intérêt de votre sécurité. Mais, comme vous savez fort bien que cette sécurité n'a jamais été menacée par nous, je vous prie de vouloir bien faire remarquer au Cabinet italien que l'inopportunité de ces armements

[1] Pièce de la main de M. Jules Favre.

peut être dangereuse et qu'elle tend à entretenir une irritation stérile que, les uns et les autres, nous devons nous efforcer de calmer.

Convaincu de votre loyal bon vouloir, comme je sais que vous comptez sur le mien, je prie Votre Excellence de me faire part de la réponse que cette communication provoquera et en même temps d'agréer les assurances de mes sentiments de haute considération.

24.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Général de Manteuffel, commandant en chef de l'armée allemande d'occupation.

D. *Versailles, 13 juillet 1871.*

J'ai l'honneur d'accréditer près de Votre Excellence M. le comte de Saint-Vallier, Ministre plénipotentiaire attaché à mon Département, et M. l'intendant Blondeau, appartenant au Département de la Guerre. L'un et l'autre vont remplir près de Votre Excellence la mission que vous avez désiré que je leur confiasse. Ils connaissent les dispositions conciliantes que vous avez bien voulu me témoigner, ils savent aussi combien M. le Chef du Pouvoir exécutif et moi nous avons à cœur d'y correspondre par des dispositions pareilles. Il ne dépendra pas d'eux que les difficultés inséparables de l'occupation ne soient évitées ou ne s'aplanissent, et, grâce à la bienveillance que certainement ils trouveront près de Votre Excellence, j'ose espérer qu'il nous sera donné aux uns et aux autres d'adoucir la rigueur et d'amener le terme le plus prompt des malheurs publics et privés que nous aurions été heureux d'empêcher[1].

25.

M. de Clercq, Plénipotentiaire de France à Francfort,

à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Francfort, 13 juillet 1871, 11 h. 40 s.*

(Cabinet, 14 juillet, 7 h. 30.)

Le comte d'Arnim vient de me dire dans l'intimité[2] : «Nous devrions finir l'affaire des produits alsaciens; votre indication personnelle pour ce qu'ils

[1] Cf. la lettre de M. Thiers à M. de Manteuffel, sur le même sujet, en date aussi du 13 juillet (*Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 10). — [2] Voir ci-dessus les pièces n°s 10 et 22.

valent va plus loin que je ne m'y attendais, et je ne crois pas qu'on voulût aller jusque-là en une fois, cela pourra venir ensuite. Il me semble que nous donnerions assez en nous retirant immédiatement dans les 7 départements frontières où nous ne laisserions que les 50.000 hommes convenus. Nous ne demanderions même pas que vous anticipiez les un milliard et demi au 1er janvier prochain. Est-ce que cela ne serait pas un soulagement suffisant pour vous? D'ailleurs, il m'est revenu que la question des payements n'est plus entière, votre Ministre ayant laissé entendre que la France solderait encore 1.100 millions avant la fin de l'automne.»

Ma réponse a été :

«Quant à ce dernier point je ne sais rien, je doute qu'il y ait eu promesse sans compensation aucune. Pour ce qui est d'une évacuation incomplète, je doute aussi que le Gouvernement et nos protectionnistes s'en contentent. Comme impression personnelle, laissez-moi vous dire qu'étant lancés sur une pente, vous pourriez tout aussi bien aller jusqu'au bout; évacuez tout, vous satisferez les vœux ardents des familles de vos soldats restés en arrière, vous servirez nos intérêts et nos convenances dans une certaine mesure, enfin vous vous replacerez sur le terrain de l'article 3 des préliminaires de paix.»

Ce serait à voir, m'a répondu le comte d'Arnim. Mon opinion est que l'on hésitera à aller jusque-là et que l'on aimera mieux voir réduire la période de transition de six à quatre années.

Je suis certain que le Plénipotentiaire allemand est autorisé à signer sur la base de 50.000 soldats, mais que Berlin veut marchander en offrant comme un compromis ce qu'il ne pourra plus se dispenser de faire, si nous soldions encore 1 milliard avant le mois de décembre.

26.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Paris, 15 juillet 1871, 23 h.*

Je voudrais être fixé sur nos légations de Saxe et de Wurtemberg[1]. Vous pouvez en causer discrètement et peut-être vaut-il mieux vous en ouvrir directement à M. de Thile en lui disant qu'il m'a été affirmé au nom de son

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 14.

Gouvernement que nous devions faire occuper ces deux postes. Je vous laisse juge du mode le plus prudent d'information pourvu que l'information me parvienne[1].

27.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Confidentielle. *Berlin, 15 juillet 1871.*

(*Reçu :* 21 juillet.)

Parmi les sujets que Votre Excellence avait recommandés à mon attention dans les instructions qu'elle m'a remises avant mon départ de Versailles, figurait l'examen, dans un esprit d'entente avec le Gouvernement allemand, des postes consulaires qu'il conviendrait de rétablir en Allemagne[2]. J'en ai parlé à M. de Thile et à M. Delbrück, président de la Chancellerie fédérale.

M. de Thile m'a dit qu'il en référerait à Varzin[3]. Quant à M. Delbrück, il s'est montré disposé à me répondre immédiatement sur ce sujet et je lui ai fait admettre successivement l'établissement de consulats généraux à Francfort et à Hambourg, celui de simples consulats à Leipzig, Dantzig, Brême, Lubeck et Stettin. Quant à l'Alsace et à la Lorraine, il ne méconnaissait pas qu'en principe il ne fût nécessaire pour nous d'avoir un consulat ou au moins une agence consulaire dans ces provinces, mais il élevait des difficultés de forme qui pourraient cacher l'intention de nous refuser notre demande.

Il m'a semblé que, dans ces circonstances, le choix de la personne influerait beaucoup sur le rétablissement du poste et que, si le Gouvernement français désirait avoir un consulat à Mulhouse, par exemple, il serait utile que nous puissions présenter d'avance le choix du titulaire au Gouvernement allemand et que ce titulaire ne fût pas un Alsacien. C'est du moins l'impression que j'ai rapportée de mon entretien avec M. Delbrück.

En le quittant, je lui avais demandé s'il m'autorisait officiellement à vous faire connaître le résultat de notre entretien. Mais je n'ai pas voulu vous en écrire avant d'avoir connu la réponse de Varzin. J'ai eu à m'applaudir de ma réserve, car le lendemain même est arrivé un télégramme du prince de Bis-

[1] M. de Gabriac devait, dans un télégramme du 21 juillet, 3 h. 25 du soir, répondre : «Le prince de Bismarck a répondu de Varzin qu'il n'avait pas à se mêler de l'affaire du rétablissement de nos légations en Allemagne; il n'y a donc pas de difficultés à cet égard, mais il m'a paru que le prince de Bismarck avait été sensible à l'avis officieux que vous m'aviez chargé de lui transmettre.»

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 14.

[3] Varzin (Poméranie), lieu de résidence du prince de Bismarck.

marck à M. de Thile le chargeant de me faire savoir que pour le moment il désirait ajourner cette question. M. Delbrück étant parti sur ces entrefaites pour les eaux, je n'ai pu le revoir. Nous devrons donc attendre encore quelque temps avant de reprendre cette question que je remettrai sur le tapis aussitôt que nous serons en mesure de pouvoir la discuter de nouveau avec utilité.

28.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Compiègne,
à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Compiègne, 16 juillet 1871, 7 h.*
(*Reçu :* 9 h. 15.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence par la poste de notre arrivée hier matin et de l'accueil courtois que nous avons trouvé. J'ai une connaissance assurée des dispositions conciliantes qui nous sont données, mais j'ai signalé le point obscur et difficile du moment. M. de Manteuffel n'a pas reçu avis du payement des 500 premiers millions[1], quoiqu'il ait donné ordre à M. de Waldersee de l'informer immédiatement lorsque le payement serait effectué. Il n'a encore donné aucune instruction relative à l'évacuation de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure, il attend pour le faire l'avis du payement et la notification des dispositions prises par les autorités militaires françaises pour substituer sans intervalle nos troupes aux garnisons prussiennes. Nous ne croyons pas possible d'entamer utilement la négociation relative à la partie de l'Oise confinant la Somme tant que le payement des 500 millions n'aura pas été notifié par son Gouvernement à M. de Manteuffe.l

[Grâces demandées à l'Empereur Guillaume].

29.

M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Versailles, 18 juillet 1871, 1 h. soir.*

Nous rencontrons de la part de l'autorité militaire allemande des difficultés qui rendent notre situation de plus en plus intolérable[2]. Ceci bien certainement contre l'intention de M. le général de Manteuffel, qui, dans ses rapports avec nous, montre les dispositions les plus conciliantes, mais sa bonne volonté

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 17. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 28.

se brise devant des obstacles sans cesse renaissants. Ainsi nous avons payé les premiers 500 millions — j'ai le bordereau du Ministre des Finances prouvant que le 15 courant les Allemands avaient reçu cinq cent millions neuf cent cinquante-sept mille francs —, et cependant ils n'évacuent pas les départements de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure. Ils ont objecté qu'une partie de ce payement était faite en valeurs. Il était facile de leur répondre, et nous leur avons répondu qu'aux termes de l'article 7, § 3, du Traité de paix nous avions le droit de leur remettre des lettres de change, que celles qu'ils ont reçues portent les meilleures signatures et celle de la France; que, s'il s'agit d'un escompte, bien que nous ne le devions pas, nous sommes prêts à le supporter, — il s'agit peut-être de 200.000 francs, ils en ont 957.000 en sus des 500 millions —. Je vous prie en grâce de voir M. de Thile et d'obtenir de lui un ordre pour M. de Manteuffel à fin d'évacuation des départements qui doivent être libérés.

30.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Compiègne,

à M. Jules Favre, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Compiègne, 19 juillet 1871, 6 h. 10, soir.*

Veuillez dire à M. Thiers que M. de Manteuffel est désolé de la manière d'agir de son Gouvernement à laquelle il ne comprend rien. Il a envoyé hier à Berlin, sans obtenir de réponse, deux télégrammes, demandant s'il pouvait évacuer. Il a renouvelé sa demande ce matin avec une vive insistance et la réponse suivante vient de lui parvenir; j'en attends un prompt éclaircissement.

Au général de Manteuffel,

Berlin, 19 juillet.

La Chancellerie impériale, que concerne seule le payement des indemnités françaises, fait savoir à Votre Excellence que nous ne sommes pas encore possesseurs du demi-milliard, et que, par le fait de la France, l'évacuation ne peut pas encore avoir lieu.

Signé : Thile.

La précieuse lettre que M. Thiers m'a écrite[1] m'a permis de faire valoir de puissantes considérations contre les procédés du Gouvernement prussien; après une longue conversation, M. de Manteuffel a bien voulu employer le dernier moyen qui lui restât, celui de télégraphier directement au Roi, à Ems. Il tient à ce que M. Thiers sache qu'il le fait pour lui.

[1] Cette lettre ne figure ni aux Archives des Affaires étrangères, ni à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de M. Thiers.

31.

M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À COMPIÈGNE,

À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Compiègne, 20 juillet 1871, 3 h., soir*

(*Reçu :* 6 h., soir.),

M. de Manteuffel me prie de vous annoncer immédiatement «que l'Empereur d'Allemagne, sur la communication qui lui a été faite par le général de Manteuffel de la lettre de M. Thiers à M. de Saint-Vallier[1], consent à l'évacuation immédiate des trois départements sans attendre la nouvelle que le payement soit complètement effectué.»

Tels sont les termes exacts de la communication du général qui vous exprime personnellement sa satisfaction d'avoir réussi par ses efforts à obtenir cette concession. M. de Manteuffel ne veut pas télégraphier la nouvelle à M. de Waldersee avant que ma dépêche télégraphique ne vous soit parvenue. Les ordres d'évacuation sont envoyés en ce moment à Rouen, Amiens et Péronne où il serait nécessaire que nos autorités, informées d'urgence par Votre Excellence, s'entendissent sans retard avec les Allemands pour la substitution de nos troupes aux leurs.

32.

M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL, COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE D'OCCUPATION, À COMPIÈGNE.

D. *Versailles, 21 juillet 1871.*

Votre Excellence me permettra de ne pas laisser commencer l'évacuation des trois départements de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure, sans la remercier de l'obligeance avec laquelle elle a bien voulu écouter nos réclamations et recourir à la toute puissante intervention qui les a consacrées. Nous étions dans notre droit. Votre Excellence était dans le sien — et tout autre peut-être s'y serait cantonné en nous condamnant à souffrir que le nôtre fût régulièrement vérifié. Votre Excellence a compris ce que nous souffrions, elle est venue loyalement à notre aide. J'en suis vivement touché et je vous prie d'accepter l'expression de ma reconnaissance avec l'assurance de mes sentiments de haute considération.

[1] Voir la note de la pièce n° 30.

33.

M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À COMPIÈGNE,
À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 7. *Compiègne, 27 juillet 1871.*

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'écrire depuis le 17 de ce mois[1] pour m'inviter à appeler la sérieuse attention de M. le général de Manteuffel sur des actes de violence ou de pillage dont se seraient rendus coupables des officiers et des soldats allemands de l'armée d'occupation. J'ai attentivement étudié les divers dossiers joints à ces dépêches et j'en ai fait l'objet de communications à l'État-Major général; j'ai reçu depuis lors des réponses à plusieurs réclamations que j'ai présentées et ces réponses sont généralement accompagnées de témoignages et de détails précis qui font trop souvent défaut à nos plaintes; à côté de griefs sérieux et pour lesquels il est de notre devoir de réclamer des réparations, il y a, dans les pièces qui nous sont adressées par nos autorités administratives et municipales, de nombreux récits de faits à peine dignes d'être mentionnés, démêlés survenus dans un cabaret entre des gens en état d'ivresse, invectives à des soldats allemands qui y répondent par des actes de brutalité, propos inconvenants adressés par ceux-ci à des femmes, mais surtout de ces accusations vagues et générales ne reposant sur aucun témoignage sérieux, accusations où la précision des faits est remplacée par des épithètes ou des qualifications violentes. Les réclamations de cette nature ont le grand défaut de faire tort à celles qui sont réellement fondées, et qui ont un caractère de gravité véritable; j'ai soin, du reste, de faire un choix entre les diverses plaintes qui me sont transmises, et je cherche à n'appeler l'attention de M. le général de Manteuffel que sur celles qui reposent sur des faits précis et constatés. Cependant, je remarque chez le Général en Chef, en dépit de sa courtoisie et de sa bonne volonté habituelle, une certaine impatience provoquée par la multiplicité des réclamations peu importantes qui lui sont transmises, à notre demande, par M. de Waldersee, ou présentées directement par M. Blondeau et moi; il m'en a parlé à diverses reprises et m'a prié d'en entretenir confidentiellement Votre Excellence. Il a soin de prescrire des enquêtes sévères lorsque je lui signale des faits précis; il n'hésite pas à punir ses officiers et ses soldats lorsque leur culpabilité lui

[1] Dans plusieurs dépêches adressées notamment les 18 et 22 juillet, M. Jules Favre avait transmis à M. de Saint-Vallier une série de plaintes relatives «aux difficultés suscitées sur différents points de notre territoire par l'occupation allemande». (Dépêche du 18 juillet, sans numéro).

est démontrée, mais il ne peut se défendre de faire observer qu'au point de vue des bonnes relations et de l'harmonie qu'il désire voir régner entre l'armée allemande et la population française, il serait regrettable qu'on formulât parfois à la légère des accusations que nos autorités locales devraient examiner et peser plus mûrement avant de les transmettre au Gouvernement; de son côté, il reçoit chaque jour des plaintes nombreuses au sujet d'agressions ou d'insultes contre ses soldats, mais il refuse de les accueillir lorsque des preuves concluantes ne lui sont pas fournies à l'appui et il porte seulement à notre connaissance celles qui ont une réelle gravité; il ajoute qu'il serait, suivant lui, de l'intérêt des deux nations que l'on usât de part et d'autre dans les communications de cette nature, d'une réserve analogue à celle qu'il prescrit à ses généraux.

34.

LE COMTE D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE), À M. JULES FAVRE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 27 juillet 1871, 7h. 35, soir.*

(*Reçu :* le 28, 7 h. 30, matin.)

L'impression générale causée au Vatican par le vote de l'Assemblée de Versailles du 22 juillet et par le compte rendu des débats a été une impression de satisfaction[1]. Le Saint-Père et le cardinal Antonelli n'attendaient pas de M. le Chef du Pouvoir exécutif des déclarations plus explicites. Ils ont vu dans le chiffre considérable de la majorité qui a appuyé le renvoi des pétitions au Gouvernement un témoignage des sentiments que la Chambre éprouve en faveur du Saint-Siège. Les prélats hostiles au cardinal montrent au contraire un grand découragement et reprochent au cardinal d'attribuer au vote de

[1] Un certain nombre d'évêques avaient envoyé des pétitions à l'Assemblée nationale «sur la situation intolérable faite par le gouvernement italien au Souverain pontife et sur la nécessité d'y apporter un prompt remède». Une discussion s'engagea sur ce sujet le 22 juillet 1871. Sans rien renier de son passé, qui était celui d'un défenseur du pouvoir temporel et tout en protestant de son respect pour le Pape, respect qui avait encore grandi avec les malheurs de Pie IX, le Chef du Pouvoir exécutif insista sur les difficultés et la complexité de la situation et demanda à l'Assemblée de s'en remettre à la sagesse du gouvernement; il accepta un ordre du jour qui n'avait pas d'autre sens. A la suite de mouvements de séance et devant la manifestation des sentiments de la majorité, il se rallia à un texte qui impliquait avec la confiance le renvoi des pétitions au Ministre des Affaires étrangères. M. Jules Favre crut devoir s'abstenir : «L'Assemblée nationale, écrivait-il à M. Thiers, le 23 juillet, s'est associée à une politique absolument contraire à celle que j'ai défendue et fait accepter» — et donner sa démission qui fut d'abord refusée, puis acceptée, et, le 2 août 1871, M. de Rémusat le remplaçait au Ministère des Affaires étrangères.

l'Assemblée française une importance exagérée. Les journaux avancés qui avaient accueilli avec joie le résumé télégraphique de la séance ont paru se louer moins du compte rendu officiel. Leur attitude est plutôt celle du mécontentement.

35.

M. DE LA VILLESTREUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 3 août 1871, 6 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 4, 8 h. 30, matin.)

Depuis la publication des débats de la séance de l'Assemblée du 22 juillet dernier[1], il se produit dans l'opinion publique en Italie un courant très accentué de défiance à l'égard de la France. Les journaux les plus modérés, qui d'abord sur la connaissance des points saillants de la discussion s'étaient déclarés satisfaits, se montrent aujourd'hui beaucoup moins calmes. Tout en reconnaissant ce que les termes du discours de M. Thiers offrent à l'Italie de rassurant et même de flatteur pour le présent, les organes officieux du Gouvernement ne dissimulent pas leurs craintes pour l'avenir et engagent à prendre des précautions. Le vote du renvoi des pétitions au Ministre des Affaires étrangères a fait une impression profonde et le sens qu'on lui attribue généralement dans la masse de la population est des plus hostiles à l'Italie.

C'est avec regret que je dois vous signaler un reflet très marqué de ces impressions chez M. Visconti et surtout chez M. Lanza. Tous les deux avec des nuances différentes m'ont exprimé des appréhensions pour l'avenir et leur chagrin de constater de nouveaux éléments de défiance entre les deux pays et par suite des difficultés qui s'opposent à une entente complète et à une confiance absolue entre les deux peuples. MM. Visconti et Lanza admettent parfaitement les considérations que je leur ai présentées à ce sujet, «mais, disent-ils, le pays ne juge pas comme le Cabinet et il est absolument nécessaire que l'Italie et la France, pour calmer cette effervescence des esprits, s'attachent avec soin, calme et patience à détruire peu à peu par des faits ces sentiments de défiance et d'hostilité qui apportent tant de préjudice aux bons rapports dont le maintien est si désirable.»

Quant à la presse ultra-libérale, son langage déjà fort peu modéré est devenu très arrogant et très peu de nature à calmer et à éclairer les esprits. J'envoie par la poste la traduction des derniers et plus importants articles des principaux journaux.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 34 et note.

36.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE CLERCQ, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À FRANCFORT.

D. *Versailles, 5 août 1871.*

En prenant la direction des affaires[1] qui me sont confiées, mon attention s'est portée avant tout sur les négociations ouvertes en des lieux divers avec les divers représentants de la Prusse, et spécialement sur celles auxquelles vous prenez avec un zèle si éclairé une part si importante. Votre remarquable dépêche du 14 juin[2] m'a frappé, dès la première lecture, par l'idée qui vous est due d'échanger, après et moyennant le payement des deux premiers milliards, la prolongation du régime douanier de l'Alsace-Lorraine contre l'évacuation du territoire.

[Mais «nulle suite n'est donnée pour le moment à cette ouverture».]

Nous n'avons jusqu'ici aucun moyen de présumer quelle est à cet égard la pensée du prince de Bismarck et même de nous assurer qu'il ait été entretenu du point qui est l'objet de ma lettre, et qu'il approuve ou tolère les conversations où ce sujet a été abordé.

Auriez-vous quelque moyen d'information sur ce point? On m'assure que M. d'Arnim peut être pris comme un interprète immédiat de la pensée du Chancelier. Partagez-vous cette opinion?

Il m'importe de savoir positivement si l'idée de lier la question du commerce de l'Alsace à l'évacuation doit être abandonnée ou peut être suivie. Dans ce dernier cas, je suis résolu d'y donner suite avec toute la diligence et toute l'insistance que la question mérite. Nous ne pouvons faire d'offre ni de promesse formelle, avant de savoir quelles sont au vrai les dispositions de nos contradicteurs; mais je vous prie de vous attacher à amener, en employant toute la discrétion, tout l'art et toute la mesure convenables, M. d'Arnim, ou tout autre dont l'opinion aura quelque poids, à s'expliquer sur un point d'un si haut intérêt, assez du moins pour que nous sachions si nous marchons sur un terrain solide.

[M. de Clercq évitera seulement toute «apparence officielle».]

P.-S. — Vous comprenez bien que je ne lie la question commerciale à la question politique que si la concession de la prolongation est un moyen nécessaire d'obtenir l'évacuation. Si, comme quelques personnes le pensent, il suffirait du payement des deux premiers milliards pour obtenir ce grand résultat, ce ne serait évidemment pas à nous d'y ajouter pour appoint une concession commerciale et financière.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 34, note 1. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 10.

37.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 3. *Saint-Pétersbourg, 6 août 1871.*
(Cabinet, 12 août 1871 ; D. politique, 14 août 1871.)

Par ma dépêche d'avant-hier, 4 août, j'ai informé Votre Excellence de ma présentation, dans cette même journée, à Leurs Majestés, l'Empereur et l'Impératrice.

[Conversation générale avec l'Empereur qui exprime ses sympathies pour M. Thiers.]

Sa Majesté m'a ensuite entretenu avec une extrême bienveillance de la réorganisation de l'armée, de la vigueur dont elle avait fait preuve pendant le second siège de Paris et des services qu'elle avait rendus à la société tout entière par la répression énergique de la dernière insurrection. «Il y avait sans doute beaucoup d'étrangers parmi les révoltés,» a ajouté l'Empereur? «Il y en avait, en effet, un certain nombre, Sire, des Belges, des Anglais, des Italiens, des Américains et même des Allemands». — «Et des Polonais dont vous ne me parlez pas.» — «Oui, des Polonais aussi, à preuve le célèbre Dombrowski.» — «Ah! La Pologne, m'a dit Sa Majesté; encore une question qui a jeté bien des incertitudes, beaucoup de suspicions dans nos relations et qui en a faussé le caractère en nous obligeant de part et d'autre à une réserve fâcheuse. J'espère que cette question est finie cette fois entre nous.» J'ai répondu qu'en effet la Pologne nous avait procuré beaucoup d'ennuis et d'embarras, que nous avions fait pour elle des sacrifices de toute sorte, que le seul fruit que nous en avions retiré, depuis soixante ans, avait été de la voir mêlée à toutes nos discordes civiles et que nous l'avions trouvée notamment, dans ces derniers temps, au premier rang des insurgés de la Commune. De pareils actes et nos propres malheurs nous font un devoir de réserver désormais toutes nos sympathies pour nous-mêmes; la politique que nous devons suivre est tracée par nos seuls intérêts; elle doit être d'une grande activité à l'intérieur pour faire renaître les sources encore puissantes de la prospérité publique, d'une extrême réserve et d'un grand repos à l'extérieur et c'est dans cette dernière pensée surtout, Sire, que la France a tant à cœur d'entretenir avec Votre Majesté les plus sincères comme les plus amicales relations, certaine qu'une cordiale entente entre la France et la Russie sera toujours la meilleure et la plus sûre garantie de la paix de l'Europe.»

[Revue passée par l'Empereur et déjeuner.]

38.

M. POUYER-QUERTIER, MINISTRE DES FINANCES,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Compiègne, 7 août 1871, 10 h. 5.*

Suivant le désir exprimé par M. de Manteuffel je suis venu hier soir à Compiègne. Nous avons eu avec le général de Manteuffel et M. de Stosch, Intendant général, un long entretien qui m'a conduit, sauf votre approbation, à établir les conditions suivantes pour une évacuation commençant dès demain (après ratification par l'Empereur) pour les quatre départements : Oise, Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Nous payerions d'ici au 16 août inclusivement une somme de 250 millions dans les conditions des payements précédents, puis 250 millions en valeurs de premier ordre à trois mois au plus jusqu'à et y compris le 31 août. Les forts de Paris seraient libres autant que possible et que faire se pourrait pour le 16 août, et successivement les quatre départements seraient évacués aussi promptement que possible. Financièrement, nous pouvons faire l'opération, rien n'est plus facile que de réunir les 250 millions pour le 16, je les ai sous la main et j'ai toute facilité pour obtenir les 250 millions pour la fin du mois. Nous tomberions ainsi à l'entretien de 80.000 hommes pour le 16 septembre. Je dois revoir le général pour rédiger le compromis, mais je réserve votre approbation; je vous prie de télégraphier à M. de Saint-Vallier si vous approuvez cette nouvelle convention.

39.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 août 1871, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 15, soir.)

[Renseignements sur le budget prussien.]

Le prince de Bismarck quittera mercredi Varzin et partira jeudi prochain pour Gastein où il retrouvera l'Empereur Guillaume. Une entrevue aura lieu entre les deux Empereurs d'Autriche et d'Allemagne, là ou dans les environs.

M. de Thile vient de m'annoncer que la Chancellerie accepterait le rétablissement de nos postes consulaires en Allemagne en réservant toutefois la question pour l'Alsace-Lorraine [1].

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 27.

40.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 10. *Berlin, 11 août 1871.*

(Cabinet, 16 août.)

C'est aujourd'hui même que l'Empereur d'Allemagne doit se rencontrer à Ischl avec l'Empereur d'Autriche pour continuer de là sa route par Salzbourg sur Gastein où l'Empereur François-Joseph ira vraisemblablement le rejoindre dans quelques jours. La présence du comte de Beust, qui s'y trouve déjà et qui attendra l'arrivée de son Souverain, coïncidera avec celle du prince de Bismarck[1]. Les deux ministres ne resteront que quelques jours ensemble, mais ce temps suffira sans doute pour leur permettre de traiter bien des questions, et à ce titre l'entrevue actuelle, sans qu'on lui connaisse encore de but précis, mérite de fixer l'attention de l'Europe et la nôtre.

Cette entrevue a, du reste, été précédée par un ensemble de faits dont elle est en quelque sorte la conséquence nécessaire. L'Autriche, cette mosaïque de nationalités, n'a cessé, depuis la guerre d'Italie, de chercher en elle un principe fort sur lequel elle pût s'appuyer pour se préserver des éléments de dissolution qu'elle renferme dans son sein. Elle a essayé de toutes les combinaisons sans en trouver une qui lui réussît. Après avoir tour à tour passé par le centralisme bureaucratique et le dualisme exclusif, elle est aujourd'hui dans les voies du fédéralisme sous le ministère Hohenwart et a tenté de donner satisfaction aux provinces slaves. Celles-ci, mécontentes du compromis conclu en 1867 entre les Hongrois et les Allemands, en dehors de leur participation, cherchaient à obtenir une satisfaction pour leur autonomie et ne cachaient pas leurs tendances éventuelles à se rapprocher de la Russie pour le cas où elles ne pourraient s'entendre avec le Cabinet de Vienne.

C'était un grand danger pour l'Autriche; car à Saint-Pétersbourg il existe un parti nombreux qui envisage une lutte avec cette Puissance comme une éventualité probable. J'ai eu occasion de me convaincre pendant mon séjour dans cette ville des intentions du parti national russe qui a momentanément changé de drapeau et abdiqué ses visées ambitieuses sur la Turquie pour se tourner contre l'Autriche. Ce parti, sans renoncer à arriver un jour à Constantinople, croit qu'il lui sera plus facile de le faire, quand la Turquie n'aura plus à côté d'elle une alliée éventuelle pour la défendre. Il a ses représentants dans la presse et dans l'armée et leur nombre s'accroît chaque jour. De plus, la

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 39.

résignation de la Turquie à accepter l'atteinte portée au traité de 1856 a amené entre cette Puissance et le Cabinet de Saint-Pétersbourg un ensemble de bons rapports qui ont été habilement ménagés par le prince Gortchakoff. L'Empereur Alexandre a tenu à recevoir en grande pompe l'envoyé du Sultan chargé de lui remettre le cordon de l'Osmanié et il s'en est suivi une certaine intimité de rapports qui, pour le moment, ajourne toute complication sérieuse entre la Russie et la Turquie.

Ce résultat n'est malheureusement pas sans causer à Vienne des appréhensions fondées et j'ai eu l'occasion de me convaincre, il y a quelque temps, en revoyant le comte Chotek à Berlin, que les dispositions de la Chancellerie russe persistent à être malveillantes pour l'Autriche. La question des confessions religieuses en Galicie et la persécution dont les Ruthènes se prétendent l'objet de la part des autorités de cette province sont un des prétextes dont se sert le Cabinet de Saint-Pétersbourg pour se plaindre de l'Autriche, tandis que les intrigues panslavistes, en Bohême notamment, sont un des griefs du Cabinet de Vienne. L'antipathie personnelle qui existe, d'ailleurs, entre le prince Gortchakoff et le comte de Beust et dont on a pu retrouver la trace dans l'échange des notes entre les deux Cabinets, lors de la dénonciation du traité de 1856, expliquent la tension des rapports entre les deux Cours. Elle ne constitue pas encore un danger imminent pour la paix en Orient, mais elle est l'indice d'une situation grave à laquelle il fallait porter remède.

On l'a essayé depuis quelque temps à Vienne, et même avec un certain succès, en donnant une satisfaction relative aux aspirations des Tchèques. Les populations d'origine slave représentent, en effet, la nationalité la plus nombreuse en Autriche, sinon la plus riche et la plus éclairée. Comment leur refuser satisfaction sans les rejeter vers la Russie et comment la leur donner entière sans blesser les autres nationalités et particulièrement les Magyars et les Allemands? Là est le problème à résoudre et il n'est pas simple, on en conviendra.

En effet, les huit millions d'Allemands qui sont en Autriche représentent de l'aveu général la nationalité la plus éclairée, la plus intelligente du pays. Il n'était pas possible de les dépouiller violemment de leur ancienne prépondérance, depuis surtout qu'à la frontière de l'Empire, ils avaient dans la Prusse un élément d'attraction irrésistible. Depuis longtemps mécontents de l'Autriche et de la prédominance donnée à la Hongrie, ils se détacheraient bien vite d'une monarchie qui aujourd'hui n'est plus leur véritable représentant, s'ils ne recevaient pas une satisfaction quelconque.

Le Cabinet de Vienne n'avait donc, pour conserver l'unité de l'Empire, qu'à chercher les moyens de ménager à la fois les Slaves et les Allemands sans altérer ses bons rapports avec la Hongrie. A l'intérieur, il a rendu la main aux Tchèques par des offres de décentralisation qui pourront aboutir au fédéralisme. A

l'extérieur, il s'efforce de complaire aux Allemands. A ce point de vue, les entrevues d'Ischl et de Gastein sont la consécration d'une politique d'équilibre et d'une attitude nouvelle vis-à-vis de l'Allemagne reconstituée sous l'égide de la Prusse.

Le rapprochement qui a eu lieu cet hiver, à la suite de nos désastres, entre l'Autriche et la Prusse et dont l'échange de notes présentées au mois de février dernier par le comte de Wimpffen et le général de Schweinitz, ainsi que la mission du général de Gablenz à Berlin au mois de juin dernier ont été les signes caractéristiques, a eu un double but. Sans doute le Cabinet de Vienne a tenu à se faire pardonner à Berlin les sympathies françaises qu'il avait été accusé d'entretenir, mais, tout en étant sensible à ces preuves de déférence respectueuse, il n'est guère permis de croire que le prince de Bismarck en ait été la dupe, pas plus qu'il ne le sera aujourd'hui des assurances qui pourront être données à Gastein. L'Autriche, si je puis me servir de cette expression, en aurait donc été pour ses frais, si elle n'avait pas donné par là une satisfaction réelle à ses provinces allemandes. Ce sont elles qui sont en cause aujourd'hui; c'est à elles que l'on veut plaire en tendant la main à un ancien ennemi, qui n'est plus aujourd'hui pour tout Allemand que le porte-drapeau de l'indépendance et de la nationalité communes.

En acceptant en quelque sorte le rôle de lieutenant de l'Empereur d'Allemagne dans les provinces allemandes de son Empire, l'Empereur François-Joseph donne à ces populations une satisfaction positive. Il se les concilie par l'acceptation du fait accompli et leur ouvre la perspective d'un *modus vivendi* qui leur permettra de se considérer comme moralement membres de l'Empire d'Allemagne, tout en restant sujets autrichiens.

C'est là, je crois pouvoir le dire, le but pratique de l'entrevue. Elle est la conclusion logique de tout ce qui s'est fait en Autriche particulièrement depuis six mois. J'inclinerais toutefois à croire que ce ne sera pas le seul et que l'Empereur Guillaume essaiera de rapprocher l'Empereur d'Autriche de son neveu l'Empereur Alexandre; mais, s'il le tente, il se heurtera à des difficultés très sérieuses de la part du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Le changement du comte Chotek sera peut-être le moyen que l'on essaiera pour obtenir du prince Gortchakoff des rapports plus amicaux avec l'Autriche, mais la véritable satisfaction à donner au Chancelier de Russie serait celle qu'il n'obtiendra pas, c'est-à-dire l'éloignement du comte de Beust.

Au surplus cette appréciation peut n'avoir aucun fondement et il serait téméraire de rien présager par avance. Le fait positif et capital c'est la satisfaction donnée aux provinces allemandes de l'Autriche par l'entrevue des deux Empereurs et la reconnaissance formelle de l'Empire allemand par le Cabinet de Vienne. Ce résultat est dès à présent acquis. On pourrait peut-être toutefois ajouter que, dans cette nouvelle entrevue de Gastein, les deux

Souverains se rappelleront en s'y revoyant, et non sans mélancolie pour l'Empereur François, que, malgré l'échange des mêmes protestations en 1865, l'Autriche perdait l'année suivante la Vénétie et se voyait, pour toujours peut-être, exclue de l'Allemagne.

41.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Compiègne,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Compiègne, 13 août 1871, 3 h. 15.*

(*Reçu :* 8 h. 40.)

En arrivant, j'ai trouvé M. de Manteuffel dans un état de grande agitation; les espérances qu'il m'avait données viennent d'être péniblement déçues et la dépêche télégraphique, reçue tout à l'heure du prince de Bismarck, est un acte de défiance personnelle dont il ressent vivement l'injure. C'est une fin de non-recevoir, opposée à la convention projetée, conçue dans une forme blessante pour le général. Il m'a fait lire le télégramme dont voici approximativement le texte :

«Le Chancelier a lu votre rapport et le projet de convention qui y était joint; il vous prie de ne pas donner suite à cette négociation qui n'est pas du ressort des affaires militaires et qui est comprise dans le nombre de celles qui se traitent à Francfort».

M. de Manteuffel attribue le refus de M. de Bismarck aux mauvais sentiments du Chancelier contre lui, à la crainte surtout que l'Empereur Guillaume, impatienté du joug où le tient son Ministre, ne se dise, en voyant s'arranger facilement de graves affaires en dehors de lui, qu'il n'est pas indispensable et que le général peut le remplacer. L'opinion de M. de Manteuffel est encore corroborée par ce fait que, depuis une quinzaine de jours, il est l'objet d'attaques violentes de la part de journaux qui passent pour recevoir leur inspiration du Cabinet de M. de Bismarck. C'est une véritable campagne organisée contre lui dans la presse allemande; aux épithètes «d'ami des Français, de traître à la cause nationale», se joignent des accusations dirigées contre son honneur. Il lui paraît donc certain que le premier mobile de M. de Bismarck est de le frapper lui-même en repoussant nos propositions; mais il incline à penser qu'il pourrait y avoir un motif fondé sur des manœuvres de bourse faites de compte à demi par le Chancelier avec ses associés ordinaires, M. le comte de Henckel de Donnersmarck, le banquier Bleichröder, etc., combinaison que dérangerait peut-être la convention.

Quoi qu'il en soit, il ne veut pas rester sous cet échec ni abandonner la

partie; il a écrit ce soir à son Souverain qui arrive demain soir à Gastein où il sera rejoint le 17 par M. de Bismarck. « C'est une bataille perdue, me dit-il, mais elle n'est pas décisive, et j'entame la seconde auprès de mon Maître qui ne voudra peut-être pas croire à de pareils procédés; on me frappe et on vous atteint tout ensemble en cherchant à défaire l'œuvre de conciliation à laquelle nous nous appliquons et que l'Empereur a approuvée formellement. L'essentiel, maintenant plus que jamais, est que M. Pouyer-Quertier qui m'a avisé ce matin de l'envoi de 50 millions ne discontinue pas de payer, puisqu'il peut hâter ainsi l'évacuation. Il est très possible du reste que M. de Bismarck accepte en somme la convention, mais qu'il veuille m'en enlever la signature pour la donner à M. de Waldersee à qui j'envoie la dépêche du Chancelier. Il serait bon, je crois, que votre Gouvernement traitât la question avec notre Chargé d'affaires qui, dans ses conversations avec vos ministres, avait paru bien disposé. »

A ces tristes explications de M. de Manteuffel je crois ajouter une confidence que je prie Votre Excellence de garder secrète parce que j'espère qu'elle est seulement amenée par le premier mouvement d'amour-propre froissé et qu'il ne sera pas donné suite à l'intention qu'elle exprime; il s'agit de la disposition où serait le général de résigner son commandement au moment de son congé, s'il devait continuer à rencontrer à la fois de mauvais procédés de son Gouvernement et des attaques de la presse allemande [1].

42.

M. de Gabriac, Chargé d'Affaires de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 13. *Berlin, 14 août 1871.*

(D. politique, 25 août.)

Ainsi que j'en ai informé ce matin Votre Excellence par le télégraphe, j'ai eu hier au soir avec le prince de Bismarck un entretien de près de deux heures dont, en raison de son importance, je vous dois un compte détaillé. Le Chancelier fédéral avait été péniblement impressionné par la nouvelle de la convention soumise à la ratification du Roi par le général de Manteuffel et négociée en dehors de lui par cet officier général et M. le Ministre des Finances.

[1] Cf. sur ce différend entre M. de Manteuffel et le prince de Bismarck, *die Grosse Politik*, tome I, n°s 30, 31 et 32 et la note du n° 31 (*La Polit. ext. de l'Allemagne*, t. I, n°s 42, 43, 44). Voir aussi la dépêche adressée le 16 août par M. de Rémusat à MM. de Goulard et de Clercq à Francfort (publiée dans Gabriac, *Souvenirs diplomatiques de Russie et d'Allemagne* [1870-1872], pages 315 et suivantes).

Aussi, tout en me disant qu'il avait désiré faire ma connaissance personnelle, il était aisé de comprendre qu'il voulait me communiquer ses impressions, car, ne passant que vingt-quatre heures à Berlin, il aurait pu, ainsi qu'il l'a fait pour les autres membres du corps diplomatique, se dispenser de me recevoir.

Aussi, après quelques phrases de politesse, c'est quand j'eus exprimé ma confiance dans l'amélioration des rapports entre nos deux pays, motivée par le désir et le besoin qu'avaient les deux nations de la paix, le Chancelier fédéral m'a dit qu'il était heureux de m'entendre tenir ce langage, mais que malheureusement il ne croyait pas qu'en France on la voulût sincèrement. L'état de l'opinion, l'attitude de la presse, le langage peu affirmatif du Gouvernement en faveur du maintien des bonnes relations entre les deux pays lui semblaient indiquer que nous voulions prendre bientôt notre revanche. Comme je me récriais hautement contre de semblables paroles qui ne causeraient, ai-je dit, pas moins d'étonnement en France qu'elles ne m'en faisaient éprouver au moment où je les entendais, le prince de Bismarck m'a répondu: «A vous dire franchement ma pensée, je ne crois pas que vous vouliez maintenant rompre la trêve qui existe; vous nous payerez deux milliards, mais quand nous serons en 1874 et qu'il faudra acquitter les trois autres, vous nous ferez la guerre. Eh bien, vous comprenez que, si vous devez reprendre les hostilités, il vaut mieux pour nous que ce soit plus tôt que plus tard. Attendez dix ans et recommencez alors si le cœur vous en dit. Jusque-là ce serait pour vous un suicide, mais ceci est votre affaire. Je ne me fais pas d'illusion, il est absurde pour nous de vous avoir pris Metz qui est français. Je ne voulais pas le garder pour l'Allemagne. L'État-Major m'a demandé si je pouvais garantir que la France ne prendrait pas sa revanche. J'ai répondu que j'en étais au contraire très convaincu, et que cette guerre était la première de celles qui éclateraient entre l'Allemagne et la France, mais qu'elle serait suivie de bien d'autres. Dans cette situation, m'a-t-on dit, Metz est un glacis derrière lequel la France peut mettre cent mille hommes. Nous avons dû le garder. J'en dirai autant de l'Alsace et de la Lorraine. C'est une faute que nous avons commise en vous la prenant, si la paix devait être durable, car pour nous ces provinces sont un embarras. — Une Pologne, ai-je ajouté, avec la France derrière. — Oui, m'a dit le Chancelier — une Pologne avec la France derrière.»

«Toutes vos paroles, ai-je répondu au prince de Bismarck, me prouvent une chose, c'est que nous sommes plus logiques que vous. Vous avez signé la paix et votre langage est celui de la guerre. Nous, nous avons signé la paix, et, malgré vos accusations, nous en pratiquons la politique. Nous tenons nos engagements, nous devançons même les termes de nos échéances. Nous ne vous demandons qu'une chose, c'est de hâter autant que possible l'évacuation de notre territoire. Vous venez de voir bien des blessés, vous savez que ce qui irrite la plaie, c'est la présence du corps étranger dans la blessure. Vous êtes,

pour la France sanglante et meurtrie, ce corps étranger. Nous n'avons rien contre vous en tant qu'Allemands, les deux nations n'ont pas été prédestinées à s'entretuer. Ce sont deux fortes races d'aptitudes diverses, mais qui pourraient vivre côte à côte en bonne intelligence; la fatalité ne les avait pas jetées l'une sur l'autre. C'est le devoir du Gouvernement de les calmer et c'est ce que nous faisons. Vous ne pouvez nous demander davantage. Vous nous avez imposé des conditions d'une dureté exceptionnelle et jugées telles par tout le monde. Nous ne pouvons témoigner notre joie aux yeux du monde entier. Ce que vous pouvez vouloir de nous, c'est d'être ce que nous sommes, patients, résignés, ponctuels à nous acquitter de nos obligations.

«Mais, a répondu M. de Bismarck, le langage de M. Thiers à la tribune n'est jamais affirmatif pour le maintien de la paix»; et, comme je protestais hautement en ajoutant qu'il n'y avait qu'à relire son dernier discours pour être convaincu du contraire : «D'ailleurs, a répondu le Chancelier, son pouvoir est contesté chaque jour. Pouvez-vous me dire avec certitude qui gouvernera demain la France? Au surplus, comme je l'ai dit, l'opinion est plus forte que lui et dans ce moment même il s'organise une ligue à Paris intitulée «Ligue pour la délivrance de l'Alsace et la Lorraine» au sujet de laquelle j'ai chargé le comte de Waldersee de porter plainte auprès de M. de Rémusat.

«Comment voulez-vous, d'ailleurs, que nous fassions de bonnes affaires ensemble lorsque votre Ministre des Finances traite avec un général qui n'est qu'un chef de corps et qui n'a pas de pouvoirs politiques. Le comte d'Arnim était le seul plénipotentiaire désigné par nous. A ses ouvertures vos plénipotentiaires ont toujours déclaré qu'ils étaient sans instructions. Nous ne pouvons continuer à faire les affaires de la sorte. Aussi, vais-je prier l'Empereur d'envoyer le comte d'Arnim à Paris en mission extraordinaire pour régler directement avec le Gouvernement toutes les questions pendantes.»

J'ai répondu au prince de Bismarck que, sur ce dernier point, j'étais persuadé que M. Thiers et Votre Excellence seraient charmés d'entretenir des rapports avec une personne investie de toute la confiance du Chancelier. Le Gouvernement ne s'était adressé au général de Manteuffel que parce que à Francfort et à Berlin personne n'était en mesure de répondre aux questions urgentes qui étaient à régler entre les deux Gouvernements. En ce qui concernait Francfort, je pouvais lui lire une lettre de M. de Clercq que j'avais en effet sur moi et dans laquelle il m'exprimait le regret de ne pouvoir obtenir aucune réponse des plénipotentiaires allemands et du comte d'Arnim en particulier; et quant à Berlin, M. de Thile n'avait été que rarement en mesure de me faire connaître la décision du prince de Bismarck.

Mais cette question était relativement de peu d'importance. J'attachai au contraire un grand prix à répondre au Chancelier sur ce qu'il m'avait dit relativement à l'instabilité du pouvoir en France et aux déclarations de

M. Thiers. Le Chef du Pouvoir exécutif n'avait jamais cessé un moment de vouloir la paix. Il l'avait voulue dès le commencement, il avait été nommé par vingt-huit départements en grande partie pour faire prévaloir une politique pacifique au sein de l'Assemblée nationale. Ses discours, y compris le dernier sur la question italienne, avaient tous été dans ce sens. On ne pouvait donc douter de ses intentions publiques, et quant à ses instructions confidentielles je devais dire que celles qu'il m'avait fait l'honneur de me donner de vive voix étaient toutes animées du même esprit.

Son pouvoir était sans doute combattu, mais j'espérais bien qu'une prolongation lui serait accordée et que l'objection disparaîtrait ainsi, *ipso facto*. D'ailleurs, ai-je ajouté, vous avez gouverné la Prusse pendant quatre ans avec une Chambre qui vous refusait régulièrement le budget et aucune des Puissances étrangères n'y a vu un motif de vous refuser sa confiance. Vous avez fait plus, vous avez déclaré la guerre contre l'Autriche presque à vous tout seul. J'ai le droit de vous rappeler ces souvenirs, car vous appartenez maintenant à l'histoire.

Le prince de Bismarck ne m'a pas paru mécontent de cette dernière observation et il n'a plus rien ajouté sur le compte de M. Thiers. J'ai voulu alors profiter de ce moment de bon vouloir pour lui demander d'obtenir du Roi la concession d'une amnistie pour ceux de nos prisonniers qui ont commis des crimes ou des délits depuis leur captivité.

A cet égard, il m'a dit que, pour les soldats coupables de simples délits, on pourrait voir plus tard ce qui était possible, mais que quant à ceux qui avaient blessé ou tué des soldats allemands, il ne saurait recommander une mesure de clémence au Roi dans le moment même où à Poligny, dans le Jura, ses compatriotes avaient été l'objet de mesures odieuses de la part des Français et sans empêchement ni protection des autorités.

Je suis revenu alors sur l'évacuation dont cet exemple même démontrait la nécessité, mais le prince de Bismarck y a, au contraire, vu un motif de la maintenir. « Que craignez-vous, lui ai-je dit alors, en supposant même, ce que je me refuse absolument à admettre, que nous voulions la revanche dont vous parlez et qui n'est jugée possible par personne en France d'ici à bien longtemps, avec notre frontière ouverte et votre mobilisation immédiate, vous aurez toujours l'avance du temps sur nous. Votre armée, je le sais depuis que je suis en Allemagne, est impatiente de rentrer dans ses foyers. Croyez-moi, l'évacuation est dans votre intérêt comme dans le nôtre. »

Le Chancelier m'a paru un peu ébranlé dans ses idées et il m'a dit avec un peu d'hésitation : « Il y a peut-être du vrai dans ce que vous dites, mais il faudrait que nous eussions confiance dans vos intentions pacifiques et, ne pouvant l'avoir, nous préférons garder aussi longtemps que possible le gage que nous avons entre les mains. »

J'ai cherché ensuite à obtenir le règlement des questions pendantes entre les deux pays, mais le prince de Bismarck m'a fait observer que comme je n'étais autorisé à rien concéder, il ne pouvait rien m'accorder. «Donnant, donnant, m'a-t-il dit. Nous ne vous demandions qu'une concession, c'était de concéder aux produits de l'Alsace-Lorraine le régime privilégié à leur importation en France. M. de Clercq n'a jamais pu nous rien dire à cet égard. J'espère que le Comte d'Arnim réglera cette question avec votre Gouvernement.»

Tels sont, Monsieur le Ministre, les principaux points du très long entretien que j'ai eu avec le prince de Bismarck[1]. Ma mémoire est assez fidèle pour que je croie pouvoir garantir l'exactitude de ce compte rendu et je l'envoie par la poste, sans crainte que le Chancelier fédéral ne puisse me reprocher à part lui d'avoir dénaturé son langage ou d'avoir écrit ce que je ne lui avais pas dit. Ses paroles, d'ailleurs, sont de celles qu'on n'oublie pas.

L'entretien que j'ai eu hier avec lui avait évidemment dans sa pensée un but déterminé. Il voulait produire sur mon esprit une impression assez forte pour que je puisse en communiquer le contre-coup à mon Gouvernement, en même temps qu'il était personnellement agacé et mécontent de la conduite du général de Manteuffel. Je crois qu'il a, par suite, exagéré sa pensée et que nous aurions tort d'attribuer à son langage une portée qu'il n'avait pas dans son intention. Sa force principale a du reste toujours consisté à alarmer ses adversaires, à les amener comme conséquence à se prémunir vis-à-vis de lui et à se (prémunir) ainsi le tort ou l'apparence de l'agression... C'est ainsi qu'il en a usé avec succès vis-à-vis de l'Autriche et vis-à-vis de la France.

Je ne m'inquiète donc pas pour le présent, si le Gouvernement et l'opinion en France continuent à se maintenir dans la ligne de modération d'où il ne regretterait peut-être pas de nous voir sortir.

La France, malgré ses discordes civiles, se relève trop vite à ses yeux. Il croyait en avoir fini avec elle au moins pour vingt ans, il craint de la voir reprendre plus tôt et il s'en alarme, mais au fond, voulût-il nous faire la guerre, ce dont je ne suis pas persuadé, il ne pourrait l'essayer sans un prétexte légitime que nous lui fournirions, car l'Allemagne tout entière est épuisée par la lutte et ne demande que le repos.

Je n'ai pas besoin de dire à Votre Excellence en terminant cette trop longue dépêche que je n'oublie jamais un moment la responsabilité qui m'incombe ici et que mon langage, mon attitude, celle de toutes les personnes de la mission sont invariablement dictées par la pensée du maintien de la paix, qui, du reste, dans mon opinion personnelle, est aujourd'hui le seul salut de la France.

[1] Cf. sur l'entretien du prince de Bismarck ave M. de Gabriac, *die Grosse Politik*, tome I, n° 30; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome I, n° 43.

43.

M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À COMPIÈGNE,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Compiègne, 15 août 1871, 3 h. 1/4, soir.*
(*Reçu :* 5 h. 1/2.)

J'ai reçu la dépêche télégraphique de M. de Gabriac que vous m'avez envoyée[1]; j'en ai extrait aussitôt ce que je pouvais montrer sans inconvénient et je l'ai communiquée au baron de Manteuffel. Après examen attentif de la situation, nous croyons tous deux que le Ministre des Finances doit toujours faire la démarche projetée auprès du prince de Bismarck[2] qui, s'il n'accepte pas le rendez-vous proposé, répondra en pressant l'envoi du comte d'Arnim; dans tous les cas, le télégramme de M. Pouyer-Quertier donnera satisfaction au Chancelier et témoignera du désir de le voir et de s'expliquer avec lui. M. de Manteuffel est de plus en plus convaincu que la difficulté actuelle repose uniquement sur la mauvaise volonté personnelle de M. de Bismarck à son égard, et que le nuage sera immédiatement dissipé par la démarche de M. le Ministre des Finances.

44.

M. POUYER-QUERTIER, MINISTRE DES FINANCES DE FRANCE,
À SON EXCELLENCE LE PRINCE DE BISMARCK, BERLIN.

T. *Paris, 15 août 1871.*

Je n'ignore point, par expérience, combien les grandes affaires sont difficiles à faire traiter par des intermédiaires, si bien intentionnés qu'ils soient.

Me souvenant des difficultés survenues entre les Commissaires de Bruxelles[3] et de la solution qui les a complètement fait disparaître par l'intermédiaire de Votre Excellence, à Francfort, je viens vous prier de bien vouloir m'assigner

[1] Résumé de la dépêche détaillée qui précède, n° 42.

[2] Dans une dépêche adressée le 13 août, 11 heures du soir, à M. de Rémusat (*Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 23), M. de Saint-Vallier avait annoncé que, d'après M. de Manteuffel, «il faudrait que M. Pouyer-Quertier adressât sans retard à M. de Bismarck un télégramme dans lequel, sans se référer au refus d'hier, mais en flattant sa vanité, il lui demanderait un rendez-vous».

[3] Allusion au transfert à Francfort, en mai 1871, des négociations ouvertes à Bruxelles, conformément à l'article 8 des Préliminaires de paix et qui traînaient en longueur

un rendez-vous dans la ville d'Allemagne que vous voudrez bien désigner.

Convaincu que les graves questions d'intérêt qui sont toujours pendantes entre l'Allemagne et la France peuvent être immédiatement résolues par l'intervention personnelle de Votre Excellence, et encouragé par nos précédentes entrevues, je reste persuadé que les conditions de payement que je puis offrir à l'Allemagne pour le second milliard seront acceptées par elle, parce qu'elles me paraissent justes et équitables.

J'attends à Paris la réponse de Votre Excellence et je me tiens à sa disposition pour le jour qu'il lui conviendra de fixer.

Déjà nous avons fait verser à Strasbourg un acompte sur le second milliard et nous désirons nous libérer de cette indemnité de guerre le plus rapidement possible.

Nous avons la confiance qu'en agissant ainsi nous nous conformons à vos désirs et à ceux de notre pays.

Cette démarche aurait, je n'en doute pas, les plus heureux résultats pour les deux Nations[1].

45.

M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À COMPIÈGNE,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Compiègne, 17 août 1871, 2 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 45.)

Le Ministre des Finances m'annonce par le télégraphe qu'il a expédié hier 115.000.000, ce qui fait avec les 50 déjà payés 165.000.000 et que le solde des 200.000.000 part ce soir ou demain.

J'ai communiqué cette nouvelle au général qui en est fort heureux, mais vous supplie d'en donner immédiatement avis officiel à M. de Thile, à Berlin, par notre Chargé d'affaires et à M. de Waldersee, à Paris. Il considère cette notification officielle comme de la plus haute importance pour nous, vu le formalisme de ses compatriotes; nous assignons ainsi une date formelle à nos payements et nous les affirmons solennellement, ce qui prévient le retour des malentendus fâcheux qui ont eu lieu lors de nos premiers versements; j'ai, du reste, reçu plusieurs fois, à Versailles, la promesse que cette formalité ne serait pas négligée, mais elle a une telle importance que je crois bon de la rappeler.

[1] Il semble que le prince de Bismarck ne fit pas de réponse à cette demande. Cf. *die Grosse Politik*, t. I, n° 33, note.

46.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Compiègne,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Compiègne, 19 août 1871, 3 h. 1/2, soir.*
(*Reçu :* 6 h. 10.)

Le général a de fâcheux renseignements sur les dispositions de son Gouvernement; on ne croit pas en Prusse que nous soyons en mesure de payer entièrement d'ici à quelque temps les 1.500 millions. On lui prescrit de suspendre les préparatifs d'évacuation qu'il avait commencés; on ne regarde plus l'occupation des forts de Paris comme près de cesser. Ne pouvez-vous répondre promptement à cela en me mettant à même de prouver au général, pour qu'il le transmette à Gastein[1], que nous serons bientôt en mesure? Il faut le démontrer en même temps au comte de Waldersee. Avant hier, M. Pouyer-Quertier m'annonçait pour le soir ou le lendemain l'envoi à Strasbourg du solde des 250 millions, est-il parti ? Pourrons-nous effectuer prochainement des payements ultérieurs et dans quel délai ?

47.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Compiègne,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Compiègne, 19 août 1871, 4 h. 10, soir.*
(*Reçu :* 6 h. 1/2.)

Notre refus de livrer Bertin, le jardinier qui a assassiné à Chelles[2] un sous-officier prussien[3], logé chez son maître, menace d'amener de graves conséquences. Le général déclare que dans toute l'étendue du territoire où il commande l'état de siège, il ne peut accepter que les coupables de crimes commis contre ses soldats ne soient pas livrés à sa justice, de même qu'il nous livrerait immédiatement et laisserait juger par nous tout soldat prussien qui commettrait un crime sur un point quelconque, en dehors de ceux actuellement occupés; il regarde l'évasion du coupable comme le résultat d'un complot et il est décidé à adopter des mesures rigoureuses contre la famille de Bertin

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 39 et 40. — [2] (Seine-et-Marne). — [3] Le 10 août, le sous-officier Kraft.

et contre la commune de Chelles qu'il tient responsable; il envisage ces mesures comme une nécessité pour donner satisfaction à son armée qui nous accuse de connivence et l'accuse, lui, de complaisance. Toute argumentation est vaine devant une volonté inflexible, le mécontentement est vif et la question a pris un caractère sérieux et pressant.

48.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CLERCQ, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À FRANCFORT.

T. *Versailles, 19 août, 11 h. 20.*

Attachez-vous à savoir si le comte d'Arnim viendra à Paris, et s'il y viendra prochainement. Faites-lui connaître notre désir d'entrer en relations avec un personnage qui a toute la confiance du prince de Bismarck. Tâchez de pénétrer si, au moyen d'une prolongation du régime commercial de l'Alsace, nous aurions bonne chance d'obtenir quelque avantage sérieux, par exemple nos rectifications de frontières[1].

49.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. Particulière. *Versailles, 20 août 1871.*

Je ne veux pas attendre les lenteurs de la correspondance officielle pour vous remercier des informations intéressantes contenues dans votre dépêche du 14 août et vous féliciter du langage que vous avez tenu dans votre entretien avec le prince de Bismarck[2].

Vous avez raison, nous voulons la paix et c'est parce que nous la voulons franchement que nous souhaitons l'évacuation du territoire français par les troupes allemandes. Tant que cette évacuation n'aura pas lieu, la paix conservera les apparences d'une trêve et des conflits inévitables empêcheront le retour à des sentiments vraiment pacifiques entre les deux nations.

Quant à la «Ligue Alsacienne de Paris» c'est un projet qui, jusqu'ici, n'a pris aucune consistance, mais qui n'en est pas moins contraire au droit des gens et en contravention avec un article du code pénal. La suppression de la

[1] Voir ci-dessous, pièce n° 67, note 1. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 42.

Société a été ordonnée et, s'il y a lieu, elle sera traduite devant les Tribunaux[1].

Si nos négociations ont éprouvé quelques incertitudes, cela tient à la diversité des lieux où elles se sont entamées, où nous avons affaire à des Agents qui ne paraissent pas bien assurés de la nature et de l'étendue de leurs pouvoirs. La question, par exemple, de la prorogation du régime commercial de l'Alsace n'a pu être suivie, parce que, jusqu'à votre conversation du 13 août, il nous a été impossible de savoir si les Agents prussiens qui acceptaient la conversation sur cet objet étaient autorisés à le faire par le prince de Bismarck. Ils n'en ont jamais parlé que comme d'une pure hypothèse[2].

50.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 24 août 1871, 2h. 30, soir.*

(Cabinet, le 24, 9 h. 30, soir.)

Je vous rends compte en détail des informations que j'ai lieu de croire certaines sur les entrevues et pourparlers de Gastein[3]. En attendant que vous receviez mes dépêches, je vous signale les faits suivants qui en sont la conclusion.

L'Empereur François-Joseph *consent* à revoir encore l'Empereur d'Allemagne avant son départ, aux conditions suivantes :

1° L'Empereur d'Allemagne s'abstiendra de toute observation sur la politique intérieure de l'Empire d'Autriche;

2° Il renonce à l'idée d'une alliance défensive entre les deux Empires sur la base d'une solidarité des intérêts germaniques.

Il ne sera plus question des pourparlers pour l'établissement d'une union douanière, postale et télégraphique.

Le comte de Beust est revenu à Vienne cette nuit. Je ne saurais vous dire encore dans quelle mesure sa position peut se trouver atteinte par les résultats des tentatives de Gastein. Ce qui paraît certain, c'est que les résolutions énumérées ci-dessus ont été prises en dehors de lui.

[1] Cf. la dépêche du 23 août, de M. de Waldersee au prince de Bismarck (*die Grosse Politik*, t. I, n° 34; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 45). — [2] Voir ci-dessus, pièces n° 10 et 42. — [3] Voir ci-dessus, pièces n° 39 et 40.

51.

M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À COMPIÈGNE,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Compiègne, 25 août 1871, 10h. 40, soir*

(*Reçu :* 12 h. s.)

La dépêche télégraphique de Gastein qui annonce au général l'arrivée de M. le comte d'Arnim[1], à Paris, pour demain, dit aussi que ce diplomate ira trouver Votre Excellence dimanche. M. de Manteuffel revient avec insistance sur l'avantage pour nous de payer le plus possible avant cela sur le troisième demi-milliard, afin que vous puissiez annoncer à M. le comte d'Arnim[2] que, cette partie de l'indemnité étant presque entièrement acquittée, nous allons réclamer officiellement l'évacuation à laquelle ce payement vous donne droit.

52.

INSTRUCTIONS DE M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À LA DIRECTION POLITIQUE[3].

31 août 1871.

Renouveler l'explication donnée sur l'incident Manteuffel. Que la convention avortée est née spontanément des entretiens du Ministre des Finances et du général, que le premier n'était venu que pour quelque règlement de dépenses relatives à l'alimentation de l'armée prussienne, que nous avions nous-mêmes été surpris par la convention à laquelle nous ne nous attendions pas, que nous n'avions jamais songé à déplacer les négociations; mais que M. Pouyer-Quertier ni nous n'étions juges de l'idée que pouvait se faire M. de Manteuffel de l'étendue de ses pouvoirs et que, s'il s'est trompé, c'est sa faute et non la nôtre, qu'il était donc injuste de s'en prendre à nous.

Remarquer cependant avec M. de Gabriac que le langage du Chancelier

(1) Voir pièce n° 48.

(2) Il remit ses lettres de créance à M. Thiers, le 29 août 1871. (Cf. *die Grosse Politik*, t. I, n° 39, *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 51, le rapport adressé le 30 août par M. d'Arnim.)

(3) Dans une dépêche n° 16, datée du 16 août, à l'occasion de laquelle M. de Rémusat rédigea ces instructions, M. de Gabriac, chargé d'affaires à Berlin, revenait sur l'incident des négociations que MM. de Manteuffel et Pouyer-Quertier, avaient engagées à Compiègne; dans sa dépêche n° 17, datée du 27 août, il adressait des extraits de la *Correspondance provinciale*, extraits relatifs à l'entrevue de Gastein et à la situation intérieure de la France.

est devenu meilleur à notre égard; nous en avons plusieurs preuves, notamment le langage bienveillant du comte d'Arnim que j'ai vu hier [1]. Remarquer encore que, sans qu'on puisse dire littéralement que le Ministre prussien soit bienveillant pour la France, il l'est pour son Gouvernement actuel en ce sens qu'il témoigne son désir de le voir s'affermir et durer; que ce désir est unanime en Europe, Autriche, Russie, etc.

Rectifier les idées de M. de Gabriac sur les questions d'évacuation. Celle des quatre départements (Paris compris), avancée seulement de trois semaines par la convention Manteuffel, ne peut, dans aucun cas, être la rançon de la prolongation du régime commercial de l'Alsace; elle est de plein droit après le payement et ne peut faire l'objet d'aucune négociation. Jusqu'ici, le prix que paraît offrir M. d'Arnim serait l'évacuation des départements autres que les six derniers, c'est-à-dire l'anticipation de ce qui devrait avoir lieu en mai. (Expliquer avec précision tout cela à M. de Gabriac).

Le prévenir que dans aucun cas cette concession ne serait suffisante pour obtenir de nous la prolongation demandée; lui montrer l'importance de ce sacrifice et la vivacité de l'opposition qu'il rencontre dans le monde industriel.

Même au prix de concessions plus étendues, il est très douteux que nous accordions ce qu'on nous demande.

M. de Gabriac doit donner autour de lui peu d'espérances à cet égard.

Il doit faire remarquer qu'en ce moment du moins nous ne demandons rien, que la presse a tort de parler de nos exigences.

Que ce qu'il nous cite des journaux et nous dit de Gastein confirme l'opinion très répandue que M. de Bismarck n'y a rien obtenu, qu'en admettant qu'il n'ait pas demandé tout ce que mentionne la dépêche de Banneville [2] (qui lui a, je crois, été communiquée), il a demandé ou espéré plus qu'il n'en veut convenir dans ses journaux, et que la résistance et même le mécontentement de l'Empereur François-Joseph est un fait qui paraît acquis, ainsi qu'une sorte d'échec pour M. de Beust.

Rechercher si les avances de la Prusse à l'Autriche n'ont pas pour cause un refroidissement avec la Russie; s'appliquer à connaître les dispositions de cette dernière, entretenir de bons rapports avec son Ministre à Berlin, sans affectation cependant et en évitant de donner ombrage à l'Autriche [3].

(1) Cf. les dépêches de M. d'Arnim, des 30 août et 2 septembre (*die Grosse Politik*, t. I, n[os] 39, 40; *La Polit. ext. de l'All.*, n[os] 51, 52.

(2) Voir ci-dessus la pièce n° 50.

(3) Pièce de la main de M. Rémusat.

53.

M. DE LA VILLESTREUX, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À FLORENCE,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Florence, 3 septembre 1871, 4 h. 45.*

(*Reçu :* 7 h. 30.)

J'ai appelé à plusieurs reprises l'attention de Votre Excellence sur le langage des journaux italiens à notre égard. Depuis plusieurs jours, ils semblent obéir à un mot d'ordre en s'efforçant de faire accepter à l'opinion publique l'idée d'une entente avec l'Autriche et la Prusse, en vue du maintien de la paix en Europe. Toute la presse, même les journaux tels que le *Fanfulla,* discutent cette éventualité et forment des conclusions favorables à cette politique.

Dans son numéro d'hier et faisant allusion aux communications de la *Gazette de la Croix,* de Berlin, l'*Opinione* dément ces suppositions, mais en termes assez vagues et qui peuvent paraître fort peu explicites. Tout en niant que l'Allemagne et l'Autriche aient fait des propositions à l'Italie, dans le but d'obtenir son adhésion aux accords de Gastein, le journal semi-officiel insiste sur l'intimité et la cordialité des relations existant entre les trois Puissances, relations que la presse est unanime à interpréter dans le sens d'une entente collective et définitive en prévision de l'avenir.

Je partirai pour Rome dès que M. Visconti y sera revenu.

[Modifications ministérielles.]

54.

M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. Particulière. *Versailles, 4 septembre 1871.*

[Considérations sur les entretiens de Gastein.]

Aux allures des deux Cours allemandes nous verrons bientôt si leur rapprochement n'est qu'une de ces amitiés que l'on contracte pendant la saison des eaux, et que, rentré chez soi, on oublie. Si la chose est sérieuse, la Russie, qui n'a pas encore pardonné à l'Autriche sa fameuse ingratitude et ses velléités polonaises, tendra davantage vers nous, et nous pourrons trouver là un dédom-

magement de cette singulière union de l'Autriche avec la Prusse, et en vérité nous n'y perdrions pas. Mais, je vous recommande une extrême prudence pour ne pas donner lieu de dire que nous avons fait un essai d'alliance russe, essai repoussé à notre grande confusion. Ajoutez que l'Angleterre, toujours très défiante, en concevrait de grands ombrages, et que nous nous serions aliéné son alliance (fausse alliance, j'en conviens, et peu fructueuse, mais valant mieux que rien) sans avoir acquis l'alliance russe.

Notre rôle actuellement doit être le calme, la confiance dans le prochain rétablissement de notre santé physique et morale, la bienveillance pour tous, et la disposition à accueillir les amitiés qui nous arriveraient, sans précipitation toutefois, comme il convient à des gens qui ont le sentiment de leur force réelle. Ce sentiment, je l'ai, je vous l'assure, et je suis certain que, dans deux ou trois ans de bon gouvernement, la France sera aussi forte et aussi considérée que jamais.

Cela ne veut pas dire que notre réserve doit être de la froideur. Non, dès qu'on fera un pas, il faudra en faire un, et aussi grand que celui qu'on aura fait vers nous. Montrez-vous convaincu que l'alliance de la Russie et de la France pourrait procurer à l'Europe un nouvel équilibre européen, non pas préférable à l'ancien, mais très tutélaire encore pour tous les États que l'ambition prussienne menace. Montrez cette conviction aux principaux personnages russes, l'Empereur, le Prince impérial, M. de Gortchakoff, Jomini. Mais évitez tout ce qui sentirait l'impatience, et nous donnerait l'apparence de gens se raccrochant à toutes les branches du rivage. Au surplus, je reconnais que jamais la Russie ne s'est montrée aussi bien disposée pour nous. Si donc la porte s'ouvre, il faut y entrer, sans rien faire de compromettant pour nous la faire ouvrir.

La question polonaise est la vraie clef pour ouvrir cette porte. Quant à moi, j'ai cette clef mieux que personne en France. Il y a quarante ans que j'ai dit et répété (et cela du haut de la tribune) que les espérances données à la Pologne étaient envers celle-ci une déloyauté, et envers nous une insigne duperie. La Pologne, c'est nous qui depuis quarante ans l'avons perdue en l'excitant, sans pouvoir, sans vouloir la soutenir, et nous nous sommes fait de la Russie une ennemie pendant longtemps irréconciliable. Ayant toujours pensé et dit cela, je suis bien autorisé à le pratiquer. On le sait en Russie, et on nous en tient compte. Sur ce point, il faut, sans mettre de l'affectation dans notre langage, dire notre pensée, et donner à la Russie une entière sécurité.

[Attitude à l'égard des émigrés polonais.] (1)

(1) Bibliothèque nationale, N. A. F. n° 20623.

55.

M. DE BANNEVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 7 septembre 1871, 4 h. 15.*
(Cabinet, le 8 septembre, 1 h. 30, matin.)

On me confirme que M. de Hohenwart n'a consenti à se rendre à Salzbourg [1] qu'après avoir reçu l'assurance formelle qu'aucun traité, convention, stipulation, arrangement, n'y serait conclu.

Les membres de la haute aristocratie autrichienne qui se trouvaient à Salzbourg ou dans ses environs immédiats, s'en sont pour la plupart éloignés, au grand déplaisir du Ministre de Prusse qui attribue cette émigration au comte de Hohenwart.

Le Ministre de Russie [2] est de retour. Il paraît n'avoir reçu d'aucun côté aucune confidence, être même très à court de renseignements et impatient d'en avoir, désireux particulièrement de savoir quelle part a pu être offerte à l'Italie dans les combinaisons projetées ou ébauchées. Il est venu me voir avec empressement, j'ai répondu très cordialement, dans la mesure qui m'a paru utile, à ses questions. De lui-même, il admettait qu'on avait voulu rechercher des garanties contre des intentions très fausses prêtées à la Russie; des renseignements que je lui ai donnés, il a pu conclure que l'initiative de cette recherche venait de Berlin, et que, si elle n'aboutissait pas, c'était d'ici que serait venue la résistance.

On me rapporte d'une autre source (mais je ne saurais garantir le fait) qu'à la suite de sa première entrevue avec l'Empereur d'Allemagne, l'Empereur François-Joseph aurait adressé à l'Empereur Alexandre une lettre où il lui aurait expliqué ses intentions, qui ne dépassaient pas le rétablissement de relations personnelles plus affectueuses entre les souverains et de rapports moins réservés entre les Gouvernements. L'Empereur Alexandre aurait répondu à l'Empereur François-Joseph, dans ces termes, qu'il s'associait au résultat de l'entrevue, et qu'il serait heureux de rencontrer lui-même, l'année prochaine, les deux Empereurs dans de semblables intentions.

[1] Le Président du Conseil d'Autriche, M. de Hohenwart, et celui de Hongrie, le comte Andrassy, accompagnèrent à Salzbourg l'Empereur François-Joseph et M. de Beust, qui y rendirent visite à l'Empereur Guillaume et au prince de Bismarck.

[2] M. de Novikoff.

Note de M. de Rémusat en annexe au télégramme ci-dessus.

Il faudra, en communiquant le télégramme de Banneville à Gabriac et au général Le Flô, tempérer un peu l'idée qu'ils se font sur Gastein et Salzbourg, sans cependant les trop détourner de toute sollicitude à cet égard.

Me rendre la lettre particulière que je joins ici.

56.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 12 septembre 1871, 5 h. 30.*
(Cabinet, le 13 septembre, 1 h. 30, matin.)

Dans la prévision du congé que j'ai sollicité de Votre Excellence, j'avais demandé à l'Empereur de me recevoir avant son départ pour l'Illyrie. Je sors d'une audience de l'Empereur. Sa Majesté m'a parlé avec une cordiale sympathie de la France, de l'intérêt avec lequel il suivait les progrès de la reconstitution de nos forces nationales, du crédit, du travail, enfin de tout ce qui devait rendre à la France «la grande place qu'elle occupait en Europe». J'espère, a ajouté l'Empereur en souriant, que vous n'avez pas besoin d'être rassuré sur les entrevues de Salzbourg. Je suis bien aise, cependant, de pouvoir vous donner moi-même toutes les assurances que vous pouvez désirer à cet égard. Nous sommes convenus à Salzbourg, a-t-il ajouté, avec un accent légèrement ironique qui ne lui est pas habituel, que la paix était nécessaire, et que nous en avions tous besoin.

[Remerciements exprimés par M. de Banneville à l'Empereur.]

57.

M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 20 septembre 1871, 6 h., soir.*
(*Reçu :* 11 h., soir.)

Le prince de Bismarck est à Berlin depuis hier. Il compte y rester deux ou trois jours avant de se rendre dans sa terre du Lauenbourg, où il séjournera

jusqu'au commencement d'octobre. D'après ce que m'a dit M. de Thile, le Chancelier de l'Empire est assez pressé de voir se conclure notre convention et préoccupé des modifications qui ont été introduites par l'Assemblée dans le projet primitif[1].

La *Correspondance provinciale* d'aujourd'hui constate cette impression que faisaient déjà pressentir quelques articles des journaux officieux d'hier et de ce matin : « Au moment, dit-elle, où les négociations sur la situation douanière de l'Alsace-Lorraine paraissaient près d'aboutir à un résultat satisfaisant, elles ont rencontré de sérieux obstacles. Malgré les avantages dont cet arrangement ouvrait la perspective à la France, l'Assemblée nationale n'a donné son assentiment au projet de traité que sous la réserve de modifications qui exigeraient de notre côté des concessions plus étendues en faveur de la France. »

Je n'avais pas à m'engager dans une discussion qu'il y a pour nous tout avantage à voir se continuer uniquement à Versailles. Je n'ai donc pas demandé à voir le prince de Bismarck. J'ai prié seulement M. de Thile de lui faire remarquer que, si la convention avait soulevé des objections des deux côtés, c'est qu'elle ménageait, au moyen de concessions mutuelles, les intérêts des deux pays en ne les satisfaisant complètement ni l'un ni l'autre. C'était une raison pour les deux Gouvernements de persévérer dans la voie d'entente où ils se plaçaient aujourd'hui.

La *Correspondance provinciale* contient, en outre, un article élogieux pour la personne de M. Thiers.

[1] Après la non-acceptation par le prince de Bismarck de la convention signée en août par M. Pouyer-Quertier avec M. de Manteuffel (cf. ci-dessus, pièces nos 38 et 41), le Gouvernement français, qui désirait obtenir l'évacuation anticipée des six départements de l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs, et le Jura, évacuation prévue seulement pour le 1er mai 1872, date du payement du quatrième demi-milliard, engagea, dès l'arrivée à Paris de M. d'Arnim (cf. ci-dessus, pièce n° 51), de nouveaux pourparlers. Pour obtenir l'évacuation des six départements, M. Thiers, conformément aux suggestions faites en juin à Francfort (cf. pièce n° 10), offrit de prolonger le régime d'entrée en franchise, en France, des produits manufacturés alsaciens et lorrains, régime qui devait prendre fin en septembre et dont l'industrie allemande, qui redoutait la concurrence des produits alsaciens, si ceux-ci étaient privés de leurs débouchés en France, souhaitait la prorogation. Les négociations avec M. d'Arnim se poursuivirent sur ces bases jusqu'au milieu de septembre. A cette date, l'Assemblée nationale se trouvant à la veille de partir en vacances, le gouvernement lui demanda, par anticipation, l'autorisation de conclure avec l'Allemagne, une convention qui assurerait l'évacuation des six départements, moyennant l'octroi aux produits manufacturés alsaciens et lorrains d'un régime de faveur, et si l'Allemagne, par réciprocité, autorisait l'entrée en franchise des produits français nécessaires à l'industrie d'Alsace-Lorraine. Après une vive discussion l'Assemblée accorda l'autorisation sollicitée, mais à condition que l'entrée en franchise des produits français ne fût pas limitée aux besoins industriels de l'Alsace-Lorraine, mais s'étendît à la consommation générale des départements autrefois français. (Cf. *Occupation et libération du territoire*, t. I, nos 32 à 36, *die Grosse Politik*, t. I, nos 30, 40, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, et *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, nos 51, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, et Thiers, *Notes et Souvenirs*, p. 216-221).

58.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 29 septembre 1871, 10 h.*

Sans entrer proprement dans la négociation[1], cherchez à renouveler la conversation, soit avec M. de Thile, soit avec M. Delbrück et dites que nous serions disposés à accepter, à titre de transaction, soit l'abréviation de la durée du traitement de faveur accordé à l'Alsace[2], soit plutôt l'addition du département de la Marne aux six départements libérés de l'occupation par le projet de traité. Ajoutez que nous désirons une prompte décision.

59.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 septembre 1871, 5 h. 35, soir.*

Je viens de revoir M. Delbrück[3]. Sans entrer précisément dans la négociation, je lui ai dit qu'on me paraissait disposé, à Versailles, à accepter une transaction en principe[4]; mais j'ai insisté vivement sur la nécessité de nous faire des concessions suffisantes pour qu'elles pussent être ratifiées par l'Assemblée. M. Delbrück a parfaitement compris ce point de vue. Il avait déjà envoyé des instructions écrites dans ce sens au comte d'Arnim, à la suite de notre premier entretien, en même temps qu'il en rendait compte longuement au prince de Bismarck, qui lui a, du reste, remis entièrement la conduite de la négociation. M. Delbrück juge toutefois impossible de nous accorder l'évacuation d'un seul département de plus, et il me l'a déclaré de la façon la plus

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 57.

(2) Dans un télégramme du 14 septembre, adressé au prince de Bismarck, M. d'Arnim annonçait: «Je me suis mis d'accord avec M. Thiers pour que les produits alsaciens-lorrains entrent librement jusqu'à la fin de l'année, pour qu'ils payent jusqu'au 1er juillet 1872 un quart des droits de douane et du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, la moitié», (*Die Grosse Politik,* t. I, n° 42, *La Polit. ext. de l'All.,* t. I, n° 54).

(3) Voir ci-dessus, pièce n° 58.

(4) C'est-à-dire renoncer à l'extension, à l'ensemble des produits français, sans exception aucune de la clause de réciprocité, prévue seulement dans le projet primitif pour les produits français destinés à l'industrie d'Alsace-Lorraine. (Voir ci-dessus, pièce n° 57, note 1.)

(5) Cf. aussi *die Grosse Politik,* t. I, n° 51; *La Polit. ext. de l'All.,* t. I, n° 63.

absolue. Ce serait, m'a-t-il dit en propres termes, tout gâter. La concession qui pourra nous être faite serait donc, dans sa pensée, une abréviation du délai de faveur accordé par le premier projet à l'introduction des produits de l'Alsace-Lorraine en France, moyennant l'abandon, de notre part, de la clause de réciprocité.

60.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 2 octobre 1871, 16 h. 40, soir.*

Il est désirable que le Ministre des Finances puisse conférer avec le prince de Bismarck sur les conditions financières du projet de traité. Sachez s'il consentirait à cette conférence, quel jour ? dans quel lieu ? Elle devrait être immédiate, si c'est possible[1].

61.

M. BLONDEAU, INTENDANT MILITAIRE, DÉTACHÉ À NANCY,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Nancy, 3 octobre 1871, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 25.)

Le général de Stosch a donné, aujourd'hui, l'ordre d'évacuer le département de l'Oise; il me dit avoir reçu hier une dépêche télégraphique de Bade, du Cabinet du Roi, affirmant qu'il n'y avait que 496 millions payés et que l'on attendait les quatre derniers; aujourd'hui on lui aurait donné avis que tout était payé.

[1] Cf. aussi *die Grosse Politik,* t. I, n° 52, *La Polit. ext. de l'All.,* t. I, n° 64.

Le prince de Bismarck répondit le 3 octobre, de Friedrichsruh, qu'il serait à Berlin à partir du 6 octobre et qu'il serait heureux d'y voir M. Pouyer-Quertier. M. d'Arnim reçut en même temps l'ordre de venir à Berlin (cf. *die Grosse Politik,* t. I, n° 52, note xxx).

62.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Saint-Pétersbourg, 5 octobre 1871.*

(Cabinet, 9 octobre.)

Il n'est peut-être pas sans intérêt de déterminer de nouveau l'opinion du Cabinet russe sur les entretiens de Gastein et de Salzbourg. La voici telle que je la trouve résumée dans quelques phrases écrites par M. de Westmann, pendant qu'il recevait les communications du Chargé d'affaires d'Autriche, et qu'il m'a lues lui-même hier :

« Rétablissement complet entre la Prusse et l'Autriche des relations intimes qui existaient avant 1866.

« Reconnaissance absolue de l'état de choses actuel de l'Allemagne du Nord, tel qu'il résulte de la guerre franco-allemande.

« Assurance que tout dissentiment a disparu sur toute question intérieure des deux États.

« *Entente préalable sur toutes les complications que l'avenir pourrait amener.* »

Ce dernier article, m'a dit M. de Westmann, est le seul qui ait de l'importance et pourrait donner à penser; le reste ne sont que des phrases. Je partage d'ailleurs tout à fait votre pensée, a-t-il ajouté, que M. de Beust est allé dans ses épanchements avec M. de Bismarck, au delà des intentions de son Souverain, et l'on ne saurait en être surpris quand on connaît M. de Beust, *homme d'infiniment d'esprit sans doute, mais d'autant de vanité, et politique aventurier* (sic) *avant tout.* »

63.

M. POUYER-QUERTIER, MINISTRE DES FINANCES,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Berlin, 9 octobre 1871.*

Je viens de voir le prince de Bismarck[1]; il m'a chargé de vous dire expressément qu'il admirait votre énergie et votre habileté et faisait des vœux sincères pour tous les succès que méritait le Gouvernement dirigé par votre

[1] M. Pouyer-Quertier arriva à Berlin le 8 octobre (cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 37).

haute expérience et votre dévouement patriotique. Je lui ai soumis nos rédactions et nos deux projets, l'un commercial, l'autre financier.

Il m'a soumis, de son côté, deux projets de même nature.

Les deux projets sont indispensables, parce que le projet douanier doit nécessairement être soumis au Parlement.

Le projet financier n'a pas besoin de cette sanction, et son exécution seule entraînera l'évacuation des six départements.

Pour le projet douanier et territorial, nous sommes à peu près d'accord; aucune différence sérieuse n'existe. Je me demande, après avoir consulté M. Delbrück, si on acceptera la question de réciprocité dans les termes proposés par M. Ozenne. En tout cas, la réduction des six mois[1] est acquise.

Le prince de Bismarck m'a ensuite soumis un protocole qui m'avait été annoncé par le comte d'Arnim dans la nuit d'hier. Il s'engage à ne pas négocier les lettres de change que nous lui remettons, à moins que le Gouvernement actuel ne soit renversé par un autre Gouvernement qui ne reconnaîtra ni les traités ni la dette.

Je n'ai pas accepté de discuter cette éventualité, et je lui ai déclaré que les garanties effectives que nous lui offrons mettaient l'Allemagne à l'abri de tout événement. Il m'a prié de recevoir M. Bleichröder, son banquier, demain matin, et de lui faire une rédaction qui lui donnera toute la sûreté que j'ai annoncée. Je m'y suis engagé et sur ce point, le seul qui les préoccupe, je pourrai leur donner toute confiance et sûreté.

L'accueil a été le plus amical, le plus bienveillant possible pour la France. Les banquiers allemands auraient peut-être désiré une plus grande part dans la garantie; mais je conserve toute espérance d'arriver rapidement à une solution favorable. Le prince reconnaît que le Gouvernement actuel seul peut les payer et qu'il ne faut lui créer aucun embarras politique et financier. Je verrai le prince demain et les choses seront très avancées.

Avec lui, je verrai le Roi, le Ministre des Finances[2] et M. Delbrück. Il vient me prendre pour faire ces visites.

J'apprends à l'instant l'épouvantable malheur qui frappe le Cabinet et le pays. Est-il possible que notre excellent ami et collègue, le pauvre Lambrecht, ne soit plus ? J'ai le cœur navré et j'attends de vos nouvelles.

Le comte d'Arnim n'est pas arrivé. Est-il parti de Paris[3] ?

[1] Dans la durée de l'entrée en franchise, en France, des produits alsaciens et lorrains (cf. ci-dessus, pièce n° 57, note).

[2] M. Camphausen.

[3] Pièce publiée dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 38.

64.

M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 9 octobre 1871, 1 h. 30, soir.*

Mon entretien d'hier soir a profondément modifié les idées du prince de Bismarck et du Gouvernement allemand. Dès le matin, le prince est venu chez moi pour m'annoncer qu'il renonçait aux valeurs négociables.

Des engagements de payements à époques fixes, déterminées par le Gouvernement français, lui suffisent. Les garanties données par les banquiers lui paraissent complètement illusoires. Il accepte notre promesse de payer quatre-vingts millions par quinzaine, à dater du 15 janvier, jusqu'au 1er mai, sans aucune garantie de banquiers[1]. J'ai fait une rédaction en conséquence, je l'ai lue et laissée au prince, qui ne m'a fait aucune objection sérieuse et qui l'acceptera, m'a-t-il dit, sans modification de quelque valeur.

L'affaire financière est pour eux de beaucoup la principale, et l'on me paraît tout à fait d'accord dans des conditions complètement inespérées. Aucune modification ne me paraît possible, mais je veux avoir la signature avant de vous annoncer ce magnifique résultat qui dépasse mes espérances. Je serai fixé demain.

Pour la convention douanière, il la maintient telle que vous la connaissez; il ne veut pas de la réciprocité proposée par Ozenne, mais il maintient la réduction en faveur de l'Alsace à la limite du 31 décembre 1872. Nous gagnons toujours six mois de droits pour l'Alsace-Lorraine.

Je suis atterré de la mort de ce bon et regretté Lambrecht; exprimez mes regrets à Madame[2].

65.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Duc de Broglie, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 45. Confidentielle. *Versailles, 9 octobre 1871.*

Les informations confidentielles qui nous parviennent de Constantinople ne nous permettent pas de douter qu'il n'y ait un plan arrêté pour régler à

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 63. — [2] Pièce publiée dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 39.

nouveau les rapports de la Turquie avec la Régence de Tunis, et le seul point obscur pour nous est de savoir à quelles circonstances particulières nous devons attribuer l'ouverture de cette négociation.

Pour justifier la facilité avec laquelle il a consenti à écouter les Ministres ottomans, le général Khereddine[1] allègue, auprès de notre Ambassadeur, l'inquiétude que causerait au Bey l'attitude de l'Italie, et, peut-être, auprès du représentant de l'Angleterre fait-il valoir les craintes que nous inspirerions nous-mêmes au Gouvernement tunisien. Cette argumentation, heureusement, n'a pas une grande valeur et nous espérons que les Cabinets amis de la Turquie ne se laisseront pas influencer par des considérations qui ne résistent pas à un examen sérieux.

Nous ne voulons pas nier que l'Italie, depuis quelque temps, n'ait cherché à étendre son influence sur le littoral africain; nous avons eu la preuve de cette tendance dans les réclamations qu'elle a élevées au commencement de cette année, en faveur d'une société agricole, dont les prétentions étaient pour le moins exagérées; elle a mis certainement beaucoup d'ardeur à poursuivre la satisfaction d'intérêts qui ne méritaient pas une pareille sollicitude, mais cet incident nous rappelle en même temps que l'accord de la France et de l'Angleterre a suffi pour maintenir, ou plutôt pour ramener dans de justes limites les exigences du Gouvernement italien. Le protocole signé au mois de mars entre les trois Cabinets de Paris, de Londres et de Florence, a garanti à la fois les droits du Trésor tunisien et ceux de la Commission financière[2]. Si, en réalité, l'Italie entretenait des vues ambitieuses sur la Tunisie, la bonne entente de la France et de l'Angleterre en aura toujours aussi facilement raison, et le Cabinet britannique pourrait au besoin s'en rapporter à la France pour surveiller ces arrière-pensées.

Quant à nous, Monsieur le duc, ce rôle de gardiens vigilants de l'indépendance politique de la Tunisie est le seul que nous ayons jusqu'ici recherché et le seul qui nous convienne encore aujourd'hui; nous ne prétendons pas que l'on nous croie désintéressés dans les affaires de la Tunisie. Nous avouons au contraire, avec une entière franchise, que nous ne sommes pas et ne saurions être indifférents à la situation de ce pays. Il nous importe plus que jamais qu'aucun foyer hostile à notre grand établissement colonial ne puisse se former sur ce point et l'existence, à côté de nous, d'un petit État tel que la Régence répond parfaitement à nos vœux. Il ne nous reste à désirer que de la savoir mieux administrée, car de là dépend le degré de sécurité qu'elle peut nous offrir, et c'est pour cette raison que nous apportons tant de loyauté et

[1] Envoyé extraordinaire du Bey de Tunis, à Constantinople.

[2] Commission internationale créée en 1869 pour sauvegarder les intérêts des créanciers étrangers du Bey de Tunis, et présidée par le général Khereddine.

de bonne foi dans les efforts que nous faisons pour hâter la réorganisation de ses finances et le rétablissement de son crédit, de concert avec l'Italie et l'Angleterre.

Il est bien loin de notre pensée, en effet, de viser à aucune extension de territoire de ce côté. Nos possessions d'Algérie offrent un champ assez vaste à la colonisation, et tout agrandissement ne ferait qu'augmenter nos embarras sans aucun avantage.

Je ne crois pas nécessaire d'insister plus longuement pour attester la sincérité de nos déclarations. Nous ne voulons nullement toucher nous-mêmes au *statu quo;* mais nous ne pouvons pas non plus admettre qu'on y porte atteinte.

Rien ne nous indique encore d'une manière bien nette le rôle de l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, ni celui de l'Agent britannique à Tunis dans la circonstance présente, mais nous aimons à espérer qu'éclairé par ces considérations le Cabinet de Londres n'encouragera pas un dessein manifestement contraire à nos intérêts. Je puise cette confiance dans le témoignage de bon vouloir qu'il vient de nous donner en faisant appel à la conciliation entre les Agents de France et d'Angleterre dans la Régence. Nous avons répondu à cet appel, et notre Consul général recevra, en même temps que M. Wood, les instructions qui lui prescrivent de marcher en parfait accord avec son collègue d'Angleterre.

Notre vif désir serait que le concert s'étendît non seulement aux questions financières, qui nous ont plus particulièrement occupés sur ce terrain depuis deux ans, mais à toutes celles qui intéressent l'indépendance de la Régence, et nous serions heureux d'apprendre qu'à Constantinople, comme à Tunis, les Agents d'Angleterre sont invités à suivre, à l'égard des nôtres, une politique propre à maintenir les traditions d'entente commune dans les affaires de Turquie.

66.

M. Thiers, Président de la République,

À M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances.

T. *Versailles, 10 octobre 1871, 10 h. 45, matin.*

Mon cher Ami,

J'ai reçu vos dépêches [1] et j'en suis extrêmement touché. Remerciez M. de Bismarck de ses sentiments pour moi. Je crois mériter la confiance de la France et de l'Allemagne, parce que je veux résolument la paix, l'apaisement des

[1] Voir ci-dessus, pièces n° 63 et n° 64.

passions nationales, et, en ce qui concerne la France, en particulier, l'acquittement de ses engagements, la libération de son territoire, l'équilibre de son budget et sa réorganisation complète. Pour moi, je ne désire que de finir cette œuvre le plus tôt possible, afin de pouvoir rentrer dans le repos. Je ne crois pas à un changement de personnes cet hiver, car l'opinion en faveur du Gouvernement se manifeste d'une manière éclatante. Les deux extrémités de gauche et de droite sont partout battues dans les élections départementales[1] et les bonapartistes, notamment, sont en pleine déroute. M. de Bismarck n'a donc pas de précautions financières à prendre; il restera, quoi qu'il arrive, en présence des mêmes personnes. Tout ce qu'il fera pour le Gouvernement actuel sera fait pour la France, pour l'Europe et pour le repos général.

Dites-lui que je lui conserve les sentiments que lui ont voués tous ceux qui l'ont vu de près et qui ont pu apprécier sa capacité supérieure et sans rivale.

Croyez, mon cher Ami, à mon inviolable attachement[2].

67.

M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 11 octobre 1871, 9 h. 18, matin.*

J'ai eu encore, hier au soir, un long entretien avec le prince de Bismarck. Dans la journée, j'avais eu une conférence avec le comte d'Arnim. Nous sommes tout à fait d'accord sur la convention financière. Nous payerons en huit termes égaux, de quinze en quinze jours, du 15 janvier au 1er mai. Ainsi se trouvent payés le quatrième demi-milliard et les intérêts dus[3] le 3 mars. Ceci ne change absolument rien à mes combinaisons financières, prises en vue des payements, qui devaient se faire, dans nos premières propositions, avec la garantie des banquiers. Aujourd'hui, nous ne donnons comme garantie que l'engagement que je prends au nom du Gouvernement pour les époques de payement.

Nous signerons, aujourd'hui ou demain, cette convention financière qui entraîne l'évacuation complète des six départements[4] en quinze jours, à partir de la ratification par vous. La convention douanière est aussi d'accord, mais, de ce côté, je n'ai pu obtenir la réciprocité comme nous l'entendons.

[1] Élections du 8 octobre aux Conseils généraux.

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 40.

[3] Pour le payement des trois derniers milliards.

[4] Aisne, Aube, Côte-d'Or, Doubs, Haute-Saône et Jura.

Il n'admet pour toute concession sur cette convention que l'abréviation de six mois sur la durée de la convention premièrement arrêtée.

J'ai une contrariété pour les deux Raon; je tiens toujours énergiquement, mais je désespère de l'emporter. Ils veulent bien rétrocéder les deux villages par commune[1], mais ils veulent conserver les forêts domaniales et placer notre frontière au bord de la forêt autour des deux villages. Si je ne puis obtenir mieux, j'ai l'intention d'accepter. Mais je résiste jusqu'au dernier moment.

Pour Igney et Avricourt, ainsi que pour le chemin de fer sur ces territoires, tout est d'accord.

Ces deux rétrocessions devant passer devant le Parlement font, avec la question douanière, l'objet de la seconde convention, qui sera ratifiée beaucoup plus tard; aussi ai-je placé notre droit, pour l'évacuation immédiate, dans la convention financière. J'espère que M. Thiers et le Gouvernement seront satisfaits d'un pareil résultat, qui ne doit être connu que quand tout sera signé; car les banquiers pourraient encore chercher à nous créer des difficultés nouvelles.

Le Roi a manifesté le désir de me voir, à une heure, aujourd'hui. Le prince de Bismarck, qui m'a fait part de cette audience, m'a dit que le Roi voulait me voir seul, et que sa présence était inutile. M. Ozenne pourra partir ce soir ou demain soir.

Je suis toujours consterné de la mort de notre excellent Lambrecht. J'apprends avec plaisir le bon résultat des élections départementales[2]. J'en fais part au prince de Bismarck[3].

[1] Les préliminaires de Versailles du 26 février avaient fixé la nouvelle frontière, dont le tracé était indiqué sur la carte dite «au liseré vert». Le traité de Francfort ne l'avait modifiée, malgré les efforts des commissaires français, chargés de fixer avec leurs collègues allemands, l'emplacement des bornes-frontières, qu'en ce qui concerne le rayon autour de Belfort et la région située à l'ouest de Thionville. Le prince de Bismarck avait promis verbalement que le tracé serait rectifié autour de Donon. Les négociateurs français avaient en vue d'obtenir, à défaut du sommet, qui était définitivement perdu, le versant occidental de la montagne où coule la Plaine, affluent de la Meurthe. Les Allemands rétrocédèrent le fond de la vallée avec les deux villages de Raon-sur-Plaine et de Raon-lès-Leau, mais ils conservèrent les forêts domaniales qui surplombent la rivière. Ils abandonnèrent Igney et Avricourt, ce qui laissa sur territoire français tout le tronçon de chemin de fer d'Avricourt à Cirey.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 66.

[3] Pièce publiée dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 41.

68.

M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 11 octobre 1871, 4 h. 50, soir.*

J'ai vu le comte d'Arnim ce matin; la question des deux Raon est toujours pendante [1]. J'attends votre réponse à ce sujet, d'après ma dépêche de ce matin. J'ai demandé des renseignements aux Forêts et aux Domaines, mais je n'ai encore rien reçu concernant ces forêts.

Une légère modification est proposée par MM. de Clercq [2] et Ozenne, qui permettrait aux produits français, tels que fils et tissus, de jouir de la franchise absolue jusqu'à fin décembre. Il y a quelque espoir d'obtenir cette concession, qui établit la pleine réciprocité pour les deux mois qui resteront à courir jusqu'au 31 décembre 1871.

Je suis allé à midi chez l'Empereur; il m'a fait l'accueil le plus bienveillant et m'a dit que le Gouvernement allemand avait beaucoup à se louer de l'exactitude avec laquelle la France remplissait ses engagements; que c'était en raison de cette exactitude que son Gouvernement renonçait aux garanties financières que l'on avait d'abord demandées.

Il était heureux de faire faire immédiatement l'évacuation des territoires, sur la simple promesse de payer en huit termes le quatrième demi-milliard, de janvier au 1er mai.

Il m'a exprimé toute son admiration pour les résultats obtenus par le Gouvernement de M. Thiers, le seul raisonnable et possible dans l'état actuel de la France.

Il trouve la tâche immense, mais pas au-dessus des forces et du patriotisme du Président.

Il souhaite vivement l'évacuation totale de la France par ses troupes et désire que nous puissions trouver des combinaisons financières pour la hâter autant que possible. L'Allemagne s'y prêtera avec empressement.

La question douanière m'a paru peu le préoccuper.

J'ai demandé l'amnistie des prisonniers qui restent en Allemagne et qui ont été condamnés pour des faits autres que ceux de guerre [3].

A l'exception des voleurs de profession et des assassins (très peu nombreux, d'ailleurs), il m'a laissé espérer que tous les autres seraient renvoyés sous bref délai [4].

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 67, note 1.

[2] M. de Clercq avait été appelé de Francfort à Berlin pour assister M. Pouyer-Quertier.

[3] Voir ci-dessus, pièce n° 18.

[4] Pièce publiée dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 42.

69.

M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances,
à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 13 octobre 1871, 6 h. 50, soir.*

Tout est signé : convention financière, convention douanière et territoriale.

Cette dernière doit être soumise au Parlement et ne pourra être ratifiée qu'après le vote de cette assemblée. La convention financière sera ratifiée immédiatement à Versailles; elle nous donne l'évacuation immédiate des six départements, qui doit être terminée dans les quinze jours de sa ratification. Nous ne donnons aucun titre comme garantie, on se contente de la signature de M. Thiers et du Ministre des Finances.

Nous payons quatre-vingts millions par quinzaine à partir du 15 janvier. Je crois que ce résultat va inspirer une nouvelle confiance dans les affaires et que la Bourse de Londres et l'escompte vont se rassurer.

Nous n'avons donc plus besoin de la garantie des banquiers, nous les retrouverons pour nos payements dans trois mois.

Pour la convention douanière, elle reste ce qu'elle était avant notre départ, avec quelque légère amélioration; mais nous avons pu obtenir peu de ce côté. La convention expirera donc le 31 décembre, aux conditions que vous connaissez.

Il est bien entendu que, si le Parlement n'accepte pas la convention territoriale et douanière, les six départements n'en resteraient pas moins évacués. Au contraire, si le Gouvernement français n'exécutait pas cette convention, le Gouvernement allemand pourrait réoccuper les territoires évacués. J'ai aussi traité la question des changes et j'ai obtenu que le jour du versement serait considéré comme le jour du payement en observant certaines mesures d'ordre et de sûreté convenues entre nous. Les traites appartenant à la Banque de France lui seront intégralement remises, c'est entendu.

J'ai aussi terminé avec l'Allemagne pour l'entretien et la nourriture des cinquante mille hommes restants[1]. Nous payerons un franc cinquante centimes par homme au lieu d'un franc soixante-quinze centimes, économie de douze mille cinq cents francs par jour. Nous payerons un franc soixante-quinze centimes par cheval au lieu de deux francs vingt-cinq centimes, ce

[1] Pour la question de l'entretien des troupes d'occupation, cf. Gaston May, *Le Traité de Francfort*, pages 194 et suiv.

qui fait une économie de neuf mille francs par jour. Total : vingt et un mille cinq cents francs par jour d'économie.

Telles sont les meilleures conditions que j'ai pu obtenir après bien des efforts. Je reste convaincu que la prolongation des négociations actuelles, quelque étendues qu'elles aient été, n'aurait jamais produit des résultats plus favorables pour la France. Aussi j'ai cru le moment aujourd'hui venu de signer définitivement et de m'empresser de retourner près de vous pour hâter l'évacuation des six départements.

L'Empereur m'a fait renouveler, aujourd'hui, ses compliments, en m'assurant que nous trouverons son Gouvernement prêt à s'entendre avec empressement sur toutes les questions qui pourraient s'élever entre les deux pays. Par discrétion, m'a-t-il fait dire, il ne m'a pas fait demander une seconde visite; mais il reste convaincu que mon voyage à Berlin laissera des traces favorables et utiles aux deux pays et l'on me charge d'en exprimer toute sa confiance au Gouvernement français. On m'assure que, sur les ordres du Roi, on s'occupe de renvoyer les prisonniers qui sont encore en Allemagne pour délits commis depuis la fin de la guerre.

Les deux conventions porteront également la date du 12 octobre.

Trop tard pour nous mettre en route le soir, nous partons demain matin et serons à Versailles dimanche, dans la matinée [1].

70.

Convention.

(*12 octobre 1871.*)

M. Augustin Thomas Joseph Pouyer-Quertier, membre de l'Assemblée nationale, Ministre des Finances, et spécialement constitué et nommé par lettre du Président de la République française, en date du 6 octobre 1871, Plénipotentiaire de la République française stipulant au nom de la France, d'un côté; de l'autre, le prince Othon de Bismarck-Schoenhausen, Chancelier de l'Empire germanique, et le comte Harry d'Arnim, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne près le Saint-Siège, stipulant au nom de l'Empire allemand,

Ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer les six départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs, et du Jura, et à réduire le corps d'occupation de ses troupes à cinquante

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 44.

mille hommes, conformément aux dispositions de l'article 3 du Traité du 26 février 1871. L'exécution de ces mesures aura lieu dans les quinze jours qui suivront la ratification de la présente convention.

ART. 2.

De son côté, le Gouvernement français s'engage à payer dans les conditions ci-après déterminées :

1° Cinq cent millions de francs formant le quatrième demi-milliard de l'indemnité de guerre;

2° Cent cinquante millions de francs représentant une année d'intérêts des trois derniers milliards restant dus par la France, et échéant le 2 mars 1872, savoir :

Le 15 janvier 1872, quatre-vingts millions de francs, ci....	80.000.000f
Le 1er février 1872, quatre-vingts millions de francs, ci....	80.000.000
Le 15 février 1872, quatre-vingts millions de francs, ci....	80.000.000
Le 1er mars 1872, quatre-vingts millions de francs, ci.....	80.000.000
Le 15 mars 1872, quatre-vingts millions de francs, ci.....	80.000.000
Le 1er avril 1872, quatre-vingts millions de francs, ci.....	80.000.000
Le 15 avril 1872, quatre-vingts millions de francs, ci.....	80.000.000
Le 1er mai 1872, quatre-vingt-dix millions de francs, ci....	90.000.000
Total, six cent cinquante millions de francs, ci.....	650.000.000

Il est bien entendu que les stipulations du troisième alinéa de l'article 7 du Traité de Francfort du 10 mai 1871 restent en vigueur pour les payements susindiqués.

ART. 3.

En cas d'inexécution des dispositions contenues dans l'article qui précède, les troupes de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne pourront réoccuper les territoires évacués par elles conformément aux stipulations de l'article 1er de la présente convention.

Il est, en outre, convenu que le territoire des départements désignés en l'article 1er et évacué par les troupes allemandes sera déclaré neutre au point de vue militaire.

Jusqu'au payement des sommes mentionnées dans l'article précédent, la France ne pourra conserver dans ces départements que la force armée nécessaire au maintien de l'ordre.

Le Gouvernement français se réserve d'ailleurs le droit d'anticiper lesdits payements.

ART. 4.

La présente, rédigée en français et en allemand, sera ratifiée par le Président de la République française, d'une part, et, de l'autre, par Sa Majesté l'Empereur

d'Allemagne, et les ratifications en seront échangées à Versailles, dans un délai de huit jours ou plus tôt, si faire se peut.

En foi de quoi les Plénipotentiaires l'ont signée et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Berlin, le douze du mois d'octobre de l'an mil huit cent soixante et onze.

(L. S.) Pouyer-Quertier. (L. S.) V. Bismarck.
(L. S.) Arnim.

71.

Convention additionnelle au traité de paix entre la France et l'Allemagne.

(*12 octobre 1871.*)

M. Augustin Thomas Joseph Pouyer-Quertier, membre de l'Assemblée nationale, Ministre des Finances et spécialement constitué et nommé par lettre du Président de la République française, en date du 6 octobre 1871, Plénipotentiaire de la République française, stipulant au nom de la France, d'un côté;

De l'autre,

Le prince Othon de Bismarck-Schoenhausen, Chancelier de l'Empire germanique, et le comte Harry d'Arnim, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne près le Saint-Siège,

Stipulant au nom de l'Empire allemand,

Ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Les produits fabriqués dans l'Alsace-Lorraine seront admis en France aux conditions ci-après fixées :

1° Du 1er septembre au 31 décembre de la présente année, franchise de tout droit de douane;

2° Du 1er janvier au 30 juin 1872, un quart, et, du 1er juillet de la même année au 31 décembre 1872, moitié des droits qui sont ou pourront être appliqués à l'Allemagne, en vertu du traitement de la nation la plus favorisée, lequel lui a été concédé par le Traité de paix.

Seront exclues du bénéfice des dispositions énoncées sous le n° 2 du présent article les denrées alimentaires telles que vins, alcool, bières.

ART. 2.

Dans le cas où des impôts nouveaux seraient établis en France sur les matières premières et sur les matières tinctoriales entrant dans la composition ou la fabri-

cation des produits originaires de l'Alsace-Lorraine, des suppléments de droits seront établis sur ces mêmes produits à titre de compensation des charges nouvelles qui pèseraient sur les fabricants français.

ART. 3.

Les produits français tels que fonte, fers en barre ou en tôle, aciers en barre ou en tôle, fils et tissus de coton, fils ou tissus de laine et autres produits de même nature, destinés à recevoir un complément de main-d'œuvre dans l'Alsace-Lorraine, seront admis en franchise de droits de douane dans lesdits territoires cédés, et placés sous le régime de l'admission temporaire, tel qu'il est réglé par la législation allemande.

ART. 4.

Les produits fabriqués dans les conditions indiquées par l'article 3 devront, à leur réimportation en France, acquitter, sur la base du droit applicable aux produits fabriqués en Alsace-Lorraine, la quotité afférente au supplément de travail reçu dans les territoires cédés.

ART. 5.

Les produits français tels que l'amidon, les fécules, les matières tinctoriales, les produits chimiques et autres matières analogues propres aux apprêts, introduits dans les fabriques ou dans les manufactures de l'Alsace-Lorraine et destinés à être incorporés dans les produits finis, seront admis en franchise jusqu'au 31 décembre de la présente année et soumis, du 1er janvier 1872 jusqu'au 30 juin de la même année, au quart, et du 1er juillet 1872 au 31 décembre 1872, à la moitié des droits qui, à titre général, sont ou pourront être appliqués en Allemagne aux produits de même nature. Les quantités à introduire dans les fabriques ou manufactures de l'Alsace-Lorraine seront limitées aux besoins desdites fabriques ou manufactures.

On est convenu que les produits susindiqués ne pourront être imposés en Alsace-Lorraine que par les bureaux de douane qui seront désignés par l'autorité allemande.

ART. 6.

Il demeure aussi entendu que les droits qui auraient été payés ou consignés, jusqu'à la mise en vigueur de la présente convention, à l'importation des produits auxquels s'appliquent les articles 1er et 5 de la présente convention, seront réciproquement remboursés.

ART. 7.

Afin de prévenir les fraudes et de limiter aux seuls produits fabriqués dans l'Alsace-Lorraine le bénéfice des stipulations qui précèdent, il sera institué en Alsace-Lorraine des syndicats d'honneur en nombre suffisant pour exercer une surveillance efficace. Ils seront élus par les Chambres de commerce et exclusivement composés d'Alsaciens et de Lorrains; ils seront, en outre, agréés par le Gouvernement français.

Ces syndicats devront :

1° Veiller à ce que les produits de l'Alsace-Lorraine qui seront importés en France en vertu de l'article 1er et que les produits français désignés dans l'article 5 de la présente convention, qui seront importés de France dans les territoires cédés, ne dépassent pas en quantité les limites à constater par lesdits syndicats du commerce ayant existé entre les deux pays en l'année 1869;

2° Délivrer à chaque établissement des certificats d'origine;

3° Surveiller les usines de telle façon qu'aucune fraude ne puisse se produire, soit par augmentation des quantités inscrites dans les certificats d'origine, soit par emploi de matières étrangères autres que les matières premières ;

4° Veiller à l'exactitude et à la sincérité des déclarations.

Les certificats d'origine seront nominatifs et non négociables.

ART. 8.

Lesdits syndicats sont tenus de signaler au Gouvernement lésé toute infraction aux conditions ci-dessus indiquées ainsi qu'aux statuts des syndicats, qui ont été approuvés par le Gouvernement français.

Le Gouvernement lésé pourra priver le chef d'établissement coupable de l'infraction du bénéfice des clauses qui précède.

ART. 9.

Pendant la durée de la présente convention, les marchés conclus par des fabricants alsaciens et lorrains avec des Français, avant ou pendant la guerre, jouiront, pour leur exécution, des franchises édictées par le paragraphe 1er de l'article 1er de la présente convention.

Le même régime sera concédé, à titre de réciprocité, aux produits français désignés à l'article 5 de la présente convention, objets de marchés conclus par des fabricants alsaciens et lorrains en France avant ou pendant la guerre.

ART. 10.

Le Gouvernement allemand rétrocédera à la France :

1° Les communes de Raon-lès-Leau et de Raon-sur-Plaine, exclusivement de toute propriété domaniale ainsi que des propriétés communales et particulières enclavées dans le territoire domanial réservé;

2° La commune d'Igney et la partie de la commune d'Avricourt située entre la commune d'Igney, jusques et y compris le chemin de fer de Paris à Avricourt, et le chemin de fer d'Avricourt à Cirey.

Le Gouvernement français prendra à sa charge les frais d'une station de chemin de fer à construire sur le terrain choisi par le Gouvernement allemand, et qui suffira aux intérêts militaires et commerciaux autant que celle d'Avricourt.

Les devis de cette construction seront faits d'un commun accord; le Gouvernement allemand aura soin de la faire exécuter le plus tôt possible.

Jusqu'à l'achèvement de la nouvelle station, le Gouvernement allemand se réserve le droit de tenir occupée la commune d'Igney ainsi que la partie de la commune d'Avricourt susindiquée.

La commission de délimitation sera chargée de déterminer la nouvelle frontière.

ART. 11.

Les deux Hautes Parties contractantes sont convenues de remettre en vigueur l'article 28 du Traité conclu, le 2 août 1862, entre la France et le Zollverein concernant les marques et dessins de fabrique.

ART. 12.

La présente convention sera ratifiée par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne après le consentement du Conseil fédéral et du Parlement de l'Empire, d'une part, et le Président de la République française, d'autre part, et les ratifications en seront échangées dans l'espace du mois d'octobre courant, à Versailles.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ont signé la convention présente et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Berlin le douze du mois d'octobre de l'an mil huit cent soixante et onze.

(L. S.) Pouyer-Quertier. (L. S.) Bismarck.
(L. S.) Arnim.

ANNEXE

Protocole de signature des Conventions de Berlin.

(*12 octobre 1871.*)

Les soussignés, s'étant réunis aujourd'hui pour procéder à la signature des deux conventions jointes à ce protocole, ont échangé, au moment de signer, quelques observations par suite desquelles ils sont tombés d'accord sur les points ci-dessous indiqués :

1° Il est bien entendu que les deux conventions ne forment qu'un seul et unique traité, et que la rédaction des deux documents séparés n'a d'autre motif que l'intérêt, dûment apprécié du Gouvernement français, de hâter, autant que faire se peut, la ratification de la convention qui règle le payement des 650 millions et l'évacuation de six départements, tandis que la ratification de la convention douanière et territoriale devra être précédée par le consentement du Bundesrath et du Reichstag de l'Empire d'Allemagne.

Il s'ensuit que les stipulations de la convention financière ne pourront être mises à exécution si, contre toute attente, la ratification de l'autre devait faire défaut de la part de la France.

2° Il est bien entendu que les sommes qui, après compte fait, pourront excéder les 3 demi-milliards déjà versés, seront considérées comme payées en compte sur le quatrième demi-milliard et imputées dans le règlement de ladite somme.

3° Il a été convenu que les lettres de change, domiciliées autre part qu'en Allemagne, que la France a remises ou remettra au Gouvernement allemand, ne passeront en compte que pour les sommes formant le produit net de leur réalisation, déduction faite des frais de recouvrement.

Le cours du change des valeurs remises servant de base au calcul à établir entre les deux pays sera celui du jour de la réalisation par l'Allemagne des lettres de change.

4° Il a été reconnu, de part et d'autre, qu'il importe de terminer, aussitôt que faire se pourra, les travaux de la Conférence de Francfort.

Les deux Gouvernements muniront leurs Plénipotentiaires à Francfort d'instructions qui leur permettront de procéder dans un bref délai à la signature de l'Acte additionnel préparé à Francfort.

Les questions de détail, si leur nature le permet, seront réglées par la commission de liquidation.

Lecture ayant été donnée de ce protocole, les soussignés ont mis leur signature aux deux conventions ainsi qu'à ce protocole même.

POUYER-QUERTIER. V. BISMARCK.
ARNIM.

72.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN, À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 octobre 1871, 2 h. 20, soir.*
(*Reçu* : 5 h. 20, soir.)

M. Delbrück vient de me dire que l'Empereur avait ratifié dès hier la convention financière [1] qui sera portée à Versailles assez à temps pour pouvoir être échangée le 20 avec la nôtre. L'évacuation de nos six départements devra donc être terminée pour le 5 novembre. Quant à la convention douanière, elle sera incessamment soumise au Reichstag.

Le comte d'Arnim est allé passer quelques jours dans une de ses terres. Il retournera prochainement à Paris.

M. Delbrück va envoyer au comte d'Uxkull à Francfort les instructions qui lui permettront de terminer prochainement avec nos Plénipotentiaires. Il ne croit pas toutefois que nous puissions nous entendre sur la question postale [2]. J'ai prié M. Delbrück de remercier le prince de Bismarck (que j'aurais demandé à voir s'il n'était pas si occupé en ce moment) du paragraphe du discours

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 70.
[2] Sur la question postale, cf. les protocoles de la Conférence de Francfort (*Villefort*, t. I, p. 148, 153, 182, 185, 188).

du trône qui concerne la France [1]. J'y voyais un hommage rendu à la loyauté avec laquelle notre Gouvernement avait rempli ses obligations, une heureuse solution des difficultés présentes et un gage de meilleurs rapports dans l'avenir. M. Delbrück m'a paru fort satisfait de ces paroles qu'il m'a promis de répéter au Chancelier de l'Empire. Je dois ajouter que le voyage de M. Pouyer-Quertier a laissé ici et en Allemagne une impression très favorable.

73.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Nancy, 21 octobre 1871, 1 h. 35, soir.*

Le général de Stosch m'annonce qu'il vient de recevoir de Berlin la nouvelle de l'échange des ratifications et l'ordre d'évacuation [2]. La 4e division au sud et la division bavaroise à l'ouest commenceront demain leur mouvement de retraite, et l'évacuation totale sera terminée le 1er novembre.

Laon sera évacué le 24 octobre; mais le département du Doubs ne le sera que le 28 et le général affirme qu'il ne serait pas possible, en raison de la marche et des mouvements des troupes, de le faire plus tôt; il prétend aussi qu'il y aurait danger à évacuer le département du Doubs avant cette date, parce que le passage des troupes venant du Jura pourrait exciter l'esprit public, et amener des collisions.

Le général de Manteuffel, fort souffrant, retarde encore son arrivée; il ne sera pas ici avant huit ou dix jours [3].

74.

M. de Ring, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 8. *Vienne, 28 octobre 1871.*
(D. politique, 2 novembre.)

Pour compléter les informations contenues dans ma dépêche en date d'hier, n° 80, concernant la démission du Cabinet Hohenwart [4], je crois

[1] Le 16 octobre, l'Empereur Guillaume, dans son discours du trône, avait parlé de «la confiance que m'inspirent les progrès continuels qui se manifestent en France dans le sens de l'apaisement des esprits et de la consolidation du Gouvernement».

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 72.

[3] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 46.

[4] Le 26 octobre.

devoir faire part à Votre Excellence d'une conversation sur le même sujet que j'ai eue avec M. le baron Hofmann. Ce personnage, comme Votre Excellence le sait, est de tous les hommes politiques autrichiens le plus étroitement lié à la fortune du comte de Beust et le plus avancé dans sa confiance. A ce double titre, son langage mérite une attention particulière. Comme mon interlocuteur s'est exprimé vis-à-vis de moi d'une manière toute confidentielle, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien conserver au compte rendu ci-après le même caractère.

Ayant demandé au baron Hofmann s'il était vrai que le Chancelier eût exposé, dans un mémoire à l'Empereur, les dangers pouvant résulter pour la monarchie d'une politique intérieure anti-allemande, le chef de la première section[1] m'a répondu affirmativement. «Oui, a-t-il dit, M. de Beust s'est acquitté de ce devoir avec toute la franchise d'un serviteur fidèle; il n'a pas laissé ignorer à Sa Majesté que la politique tchèque du comte Hohenwart était capable de ruiner l'Empire. En effet, a ajouté M. Hofmann, les sympathies prussiennes qui existent dans certaines classes de nos nationaux allemands constituent par elles-mêmes un embarras pour le Gouvernement de l'Empereur. En leur fournissant des griefs sérieux, en exaspérant chez elles le sentiment national, on les pousserait dans les bras de la Prusse; vous savez à quel point notre presse est inféodée à la Prusse; vous savez que dans les réunions populaires, autorisées par nos lois, nombre d'orateurs cherchent à propager parmi les masses l'idée qu'elles n'auraient rien à perdre à la désagrégation de la monarchie. Vous savez enfin qu'en Allemagne des démonstrations en faveur des Austro-allemands, soi-disant opprimés, sont à l'ordre du jour. Les choses ont jadis commencé de la même façon en Schleswig-Holstein. Nous ne voulons pas que la pièce se joue pour la seconde fois au cœur de l'Autriche. D'ailleurs cette agitation est incompatible avec de bons rapports entre nous et la Prusse, et ces bons rapports nous sont indispensables. Si la dernière guerre vous a brisé le bras droit, elle nous a, par contre-coup, paralysé le bras gauche. Placés entre l'Italie et la Russie sur l'appui desquelles il ne nous est pas permis de compter, nous ne pourrions sans la plus criminelle présomption engager la lutte avec un adversaire plus fort que nous. La guerre victorieuse que la Prusse vous a faite, ne vous a, au total, coûté qu'une province; une guerre victorieuse contre nous serait la fin de l'Empire. Nous voulons gagner du temps; nous voulons nous raffermir à l'intérieur en ajournant de folles expérimentations. C'est pour cela que, d'une part, M. de Beust a conseillé à l'Empereur d'accepter la main que lui tendait l'Empereur Guillaume, puisque Sa Majesté Apostolique le pouvait encore sans sacrifier sa dignité; c'est pour cela que, d'un autre côté, M. de Beust combat les tentatives fédéralistes. Notre position est si claire que des hommes d'État aussi éminents que M. Thiers

[1] De la Chancellerie de l'Empire d'Autriche-Hongrie.

ne peuvent pas s'y tromper. En tout cas, soyez sûr que je vous découvre là le fond de notre pensée. D'ailleurs vous connaissez l'Autriche, vous pouvez témoigner que tout ce que je vous dis est conforme à notre véritable situation.

J'ai remercié M. Hofmann de la netteté de sa déclaration, en lui disant que, pour ma part, j'étais obligé de reconnaître que la manière de voir de son Gouvernement s'appuyait sur des considérations extrêmement sérieuses; que, pour ce qui concernait le Gouvernement français, rien ne m'autorisait à croire qu'il ne les appréciât pas également à leur juste portée. «Le point important, ai-je ajouté, c'est que l'Autriche ne se considère pas comme engagée pour l'avenir ; or, c'est ce qui résulte du désir que vous venez de m'exprimer de gagner du temps.» Dans le cas où Votre Excellence ou M. Thiers aurait eu un nouvel entretien avec M. de Hoyos sur la question des rapports entre l'Autriche et la Prusse, je lui serais extrêmement reconnaissant de m'en faire connaître le sens pour ma direction personnelle.

Je ne terminerai pas cette dépêche, Monsieur le Ministre, sans rapporter confidentiellement à Votre Excellence que le Gouvernement prussien a envoyé, il y a quelque temps, à l'Empereur François-Joseph des papiers d'État concernant l'expédition du Mexique, papiers qui ont été trouvés au château de M. Rouher, à Cerçay[1]. Ce don avait pour objet de prouver à Sa Majesté Apostolique que les correspondances échangées entre elle et l'Empereur Napoléon, durant les années 1867 et 1868, pourraient bien avoir eu le même sort. On m'assure que cet incident n'a pas été sans influer sur la manière dont l'Empereur François-Joseph s'est prêté à la dernière entrevue de Salzbourg. Quoi qu'il en soit, j'ai pu me convaincre que l'on en est plus que contrarié dans les cercles intimes de la Cour.

75.

M. de Ring, Chargé d'affaires de France à Vienne,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 7 novembre 1871, 5 h. 16, soir.*

(Cabinet, le 7, 11 h., soir.)

La crise ministérielle que l'on croyait à peu près terminée par le mandat donné au baron de Kellersperg[2] de former un cabinet vient de se compliquer

[1] M. Rouher, Ministre d'État de Napoléon III, avait conservé dans son château de Cerçay (S.-et-O.) de nombreux papiers que les troupes allemandes avaient saisis lors de l'invasion. Ces papiers, déposés aux archives d'État, à Berlin, ont été restitués à la France, en vertu du Traité de Versailles (1919).

[2] M. de Kellersperg, chargé de former le cabinet autrichien après la chute de M. de Hohenwart, renonça au mandat qui lui avait été confié et c'est le prince Auersperg qui devint président du Conseil pour la Cisleithanie, le 25 novembre 1871.

et de s'aggraver sensiblement. Le comte de Beust a donné sa démission. L'Empereur l'a acceptée. Le comte Lonyay est parti pour Pesth, chargé d'offrir au comte Andrassy la succession du Chancelier. Le comte de Beust motive la détermination qu'il a prise, en alléguant l'état ébranlé de sa santé. La vérité est qu'il s'est aperçu, à l'occasion des incidents qui ont amené la retraite du comte Hohenwart, que le Souverain ne lui témoignait plus la sympathie et la confiance d'autrefois. Prévoyant dès lors sa chute, il a préféré aller au devant.

[Question de la succession du comte Andrassy en Hongrie.]

Pour nous, la nomination du comte Andrassy comme Chancelier de l'Empire n'est pas un événement avantageux; ce Ministre est tout aussi engagé vis-à-vis de la Prusse que le comte de Beust. Le Chargé d'affaires d'Angleterre (1) et le Ministre de Danemarck (2) m'ont dit confidentiellement qu'ils tenaient d'une source subalterne bien informée que le Gouvernement prussien a cru devoir profiter de l'occasion fournie par la chute du comte Hohenwart pour renouveler ici les ouvertures, touchant une convention douanière, repoussées à Ischl. J'ignore s'il y a connexité entre ce bruit et la retraite du comte de Beust. En tout cas, les amis personnels du comte Andrassy sont tous très opposés à des arrangements économiques avec la Prusse (3).

76.

M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 58. Confidentielle. *Berlin, 11 novembre 1871.*

(Cabinet, 14 novembre; D. politique, 16 novembre.)

A son passage par Berlin, le prince Gortchakoff a eu trois entrevues avec le prince de Bismarck. D'après ce qui en a transpiré, le Chancelier fédéral se serait efforcé de dissiper complètement les préoccupations qu'aurait pu causer à la Russie l'entrevue de Gastein (4). Il y serait parvenu assez facilement et aurait cherché à resserrer de nouveau les liens qui unissent les deux Empires, en représentant au prince Gortchakoff que leur politique commune

(1) M. E.-R. Lytton.

(2) M. de Falbe.

(3) Dans un télégramme du 9 novembre, 4 heures du soir, M. de Ring annonce que «le comte Andrassy s'est déclaré prêt à accepter la succession du comte de Beust. Ce dernier est désigné pour l'ambassade de Londres».

(4) Voir ci-dessus, pièces nos 39, 40 et 50.

devait aboutir au maintien de la paix par une communion intime d'idées et de sentiments. On m'assure que ce langage aurait été bien accueilli par le prince Gortchakoff et on a même été jusqu'à me dire que les deux Chanceliers se seraient entretenus de la situation de l'Autriche dans certaines éventualités qu'on n'avait pas à prévoir, mais dont il était permis de causer, puisque l'on se voyait. Ce dernier renseignement m'a été donné trop confidentiellement, et, bien qu'il me vienne de bonne source, je n'en suis pas assez sûr, pour que je ne demande pas à Votre Excellence de le garder uniquement pour son information et de n'en faire aucun usage, aussi bien à Saint-Pétersbourg qu'à Vienne. Je n'ai pas cru, néanmoins, devoir le passer sous silence, d'autant plus que dans l'entretien que j'ai eu moi-même avec le prince Gortchakoff, entretien qui a été personnellement très bienveillant pour moi et d'une déférence affectueuse pour M. le Président de la République, j'ai trouvé une certaine réserve sur quelques points, en même temps qu'une satisfaction non dissimulée de l'accueil aimable et prévenant dont le Chancelier était l'objet à Berlin.

J'ai l'honneur de connaître assez le prince Gortchakoff[1] pour attacher quelque importance à ces détails et j'ai cru en devoir faire mention dans ma correspondance.

77.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Nancy, 19 novembre 1871, 7 h., soir.*

Votre télégramme relatif aux affaires d'Epernay[2] me parvient au moment où j'allais vous transmettre une plainte du général de Manteuffel contre le refus de livrer l'homme qui a tué un soldat et volé des chevaux à Ay[3]. Le général base sa réclamation sur ceci : il admet que nous ne livrions pas les Français qui commettent un assassinat par vengeance ou par un faux patriotisme; il n'en est pas de même dans le cas présent où l'assassin était un voleur. Il dit qu'il y a chez les soldats à Epernay une irritation provenant de ce fait et de ce que le meurtrier de l'autre soldat, tué depuis, n'a pas été arrêté. Il a reçu, sur l'affaire que vous me signalez, les renseignements suivants : un

[1] M. de Gabriac avait été premier secrétaire et Chargé d'affaires à Pétersbourg avant sa nomination comme Chargé d'affaires de France à Berlin.

[2] En vertu de l'état de siège, M. de Manteuffel prit des mesures rigoureuses contre la ville où un soldat allemand venait d'être assassiné, le 13 novembre.

[3] Le 7 novembre, à Ay (Marne), un militaire allemand avait été assassiné et plusieurs chevaux enlevés. L'un des meurtriers, Fellemère, avait été arrêté par la gendarmerie française.

Français, qui passe pour avoir été fou, a attaqué un soldat prussien; on a voulu l'arrêter; il s'est défendu, a été blessé et est mort le lendemain de ses blessures. Le général m'affirme qu'il envoie les ordres les plus conciliants, mais il réclame énergiquement la remise du premier assassin et des poursuites contre le second qui était également un voleur.

78.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE COMTE D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE).

T. *Versailles, 21 novembre 1871.*

(*Exp.* : le 22, à 1 h., soir.)

Le Gouvernement ne s'est pas hâté de transférer notre Légation à Rome [1], mais il ne croirait pas pouvoir différer longtemps cette mesure sans préjudice pour l'expédition des affaires et pour nos relations avec l'Italie. M. de Goulard [2] recevra nécessairement l'ordre de s'établir à Rome et notre loyauté nous fait un devoir de ne point laisser subsister à cet égard d'illusions ou d'équivoques. Toutefois, les conférences de Francfort n'étant pas terminées, le nouveau Ministre de France ne pourra en fait être rendu à son poste avant quelques semaines. Nous nous bornons quant à présent à inviter M. de Sayve à assister à l'ouverture du Parlement et à rester quelque temps auprès du Roi.

La conduite que nous tenons en cette occasion, commandée par une situation que nous n'avons pas faite, ne diminue en rien ni notre respect ni notre dévouement pour le Saint-Siège, et nous espérons que Pie IX ne s'y trompera pas. Nous comptons du reste sur vous pour l'éclairer sur nos vrais sentiments.

79.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 novembre 1871. 9 h. 38.*

(*Reçu* : 11 h.)

Dans un long entretien que j'ai eu hier soir avec le prince de Bismarck, le Chancelier m'a dit qu'il allait proposer au Roi la grâce [3] de ceux des Français,

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 6, 7, 11, 12 et 13.

[2] Nommé Ministre de France en Italie, à la place de M. de Choiseul, M. de Goulard, plénipotentiaire à Francfort, ne devait d'ailleurs pas prendre possession de son poste, à la suite de sa nomination au Ministère des Finances, en remplacement de M. Pouyer-Quertier (mars 1872).

[3] Voir ci-dessus, pièce no 68.

détenus en Allemagne, qui n'auraient commis que des délits plus ou moins graves contre la discipline, mais il s'est refusé formellement et malgré mes pressantes instances à en faire l'objet d'une clause d'amnistie à insérer dans la convention de Francfort[1]. Le prince de Bismarck ne pourra, toutefois, demander la sanction du Roi qu'après avoir obtenu la liste des prisonniers allemands détenus en France. Je vous prie de me l'envoyer sans retard pour que je la communique ici dans le cas où le Gouvernement accepterait ce mode de procéder. Quant aux conférences de Francfort, il m'a dit que les Plénipotentiaires allemands recevraient l'ordre de signer ce qui avait été convenu, mais il ne paraît pas que l'on soit disposé à nous accorder ici au delà de ce qui a été primitivement concédé. J'essaierai de voir aujourd'hui M. Delbrück après la séance du Reichstag et j'insisterai sur les points spéciaux que vous recommandez à mon attention. L'entretien a été du reste parfaitement courtois de la part du Chancelier qui m'a paru, en principe, disposé à nous être agréable, sauf à restreindre dans la pratique les effets de son bon vouloir. Vous recevrez probablement jeudi par la poste le compte rendu de cet entretien où le prince de Bismarck a touché à toutes les questions[2].

80.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 22 novembre 1871, 4 h. 30, soir.*
(*Reçu :* 6 h., soir.)

Je viens de discuter avec M. Delbrück les principaux points que Votre Excellence et nos Plénipotentiaires à Francfort ont recommandés à mon attention. M. Delbrück m'a dit qu'il allait aujourd'hui même envoyer aux commissaires allemands l'ordre de conclure, sauf, malheureusement, sur la question de l'amnistie[3]. M. Delbrück a accepté, du reste, presque toutes les bases transactionnelles dont vous m'aviez chargé de l'entretenir. Il avait trouvé hier le prince de Bismarck disposé, à la suite de notre entrevue d'avant-hier, à étendre les mesures de clémence qu'il compte soumettre à l'Empereur; mais il ne m'a pas dissimulé que mes instances sur ce point allaient échouer

[1] C'est-à-dire la convention dont la signature à Francfort était imminente (voir ci-dessus, pièce n° 72 et ci-dessous, pièce n° 98).

[2] En appendice à ses *Souvenirs diplomatiques*, M. de Gabriac a publié (p. 318-324) la dépêche du 21 novembre dans laquelle il rendait un compte rendu plus circonstancié de cet entretien avec le prince de Bismarck.

[3] Voir ci-dessus pièce, n° 68.

devant le verdict rendu par le jury de Melun qui a acquitté, malgré le réquisitoire du Procureur de la République, un individu s'avouant coupable d'un meurtre sur un soldat allemand [1]. J'ai tenté les derniers efforts pour lui faire comprendre que le devoir du Gouvernement était de ne pas se laisser arrêter dans une voie de réparation et de justice par les erreurs de quelques particuliers, mais il m'a répondu que l'Allemagne ne pouvait se laisser désarmée (*sic*) devant des provocations.

Je crois donc que, pour le moment, tout se bornera à la mise en liberté d'une quarantaine de personnes. Votre Excellence recevra samedi par la poste le compte rendu de ce nouvel entretien.

81.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Nancy, 23 novembre 1871, 5 h. 30, soir.*

Il n'y a pas à espérer obtenir le retrait des mesures de rigueur [2] avant que la remise du prisonnier ne soit effectuée; lorsque le général aura reçu avis que cet homme est entre les mains de l'autorité allemande, j'ai lieu d'espérer qu'il ne tardera pas à délivrer Epernay et l'arrondissement; mais deux circonstances fâcheuses viennent compliquer la situation : le général Schwerin, qui commande à Reims, consulté par M. de Manteuffel sur le retrait des mesures de rigueur, réclame encore leur maintien deux ou trois jours, pour satisfaire ses troupes. D'autre part, M. de Manteuffel est extrêmement irrité de l'acquittement, devant notre jury, de Bertin, ce jardinier de Chelles qui a assassiné cet été un sous-officier prussien [3]. Il a lu dans les journaux les détails de ce procès et a vu l'acquittement prononcé, malgré l'aveu du coupable déclarant qu'il a tué le soldat prussien de dessein prémédité, sans avoir eu à s'en plaindre, mais uniquement par haine nationale. L'acquittement, après une telle réponse, est commenté par les journaux allemands et cause une regrettable excitation dans l'armée d'occupation. En résumé, nous devons livrer Fellemère le plus tôt possible et sans condition, si nous voulons affranchir Epernay.

[1] Il s'agit de Bertin, acquitté le 14 novembre par le jury de Seine-et-Marne (cf. ci-dessus, pièce n° 47).

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 77.

[3] Voir ci-dessus, pièces n°s 47 et 80.

82.

M. Casimir Périer, Ministre de l'Intérieur, chargé par intérim des Affaires étrangères,

à M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy.

T. *Versailles, 23 novembre 1871, 2 h. 50, soir.*

Veuillez faire savoir à M. de Manteuffel que Fellemère sera remis à l'autorité allemande [1], mais obtenez en échange que les mesures de rigueur soient rapportées à Epernay et dans le département de la Marne. M. de Manteuffel sait quel est le caractère de l'affaire et combien il serait peu juste d'en faire porter la peine à la population.

N'engagez pas de question de droit. Nous cédons en fait par des motifs de politique et d'humanité, mais nous ne voulons ni reconnaître le droit ni le discuter, puisque nous rencontrons contre nous la force comme argument suprême.

Dès que vous me manderez que vous êtes d'accord avec M. de Manteuffel, j'en aviserai M. le Garde des Sceaux, afin qu'il donne des ordres pour la remise du prisonnier.

83.

M. Casimir Périer, Ministre de l'Intérieur, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. le Comte d'Harcourt, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège).

D. n° 23. *Versailles, 24 novembre 1871.*

La réunion prochaine du Parlement italien à Rome amène assez naturellement une recrudescence dans les bruits, plusieurs fois mis en avant, d'un départ prochain du Pape.

[Gravité de la décision que prendrait le Pape, s'il décidait de quitter Rome.]

Nous sommes, quant à nous, incompétents; nous n'avons aucun avis à exprimer; nous devons écouter avec une respectueuse réserve les confidences qui nous seraient faites, les éviter même s'il est possible, car on peut être soupçonné d'avoir suggéré ce que l'on n'a fait qu'entendre et il nous importe

[1] Fellemère fut fusillé le 29 novembre ainsi qu'un des coupables du meurtre d'Epernay (cf. ci-dessus pièces n[os] 77, 81.)

de rester étrangers à un événement qui peut avoir les suites les plus redoutables pour toutes les institutions ecclésiastiques comme pour la Papauté elle-même.

Nous pouvons d'autant plus aisément nous dispenser d'intervenir dans les délibérations du Saint-Père sur la question de savoir s'il doit ou non quitter Rome, qu'une fois sa volonté arrêtée il sait d'avance que les portes de la France lui sont ouvertes. Nous n'avons pas à en parler avec affectation ni surtout à le répéter trop souvent; néanmoins, nous ne le cachons à personne, pas plus à l'Italie qu'au Pape lui-même; fugitif, il est assuré de trouver auprès de nous l'hospitalité sur laquelle nos traditions et nos devoirs comme Puissance catholique lui donnent le droit de compter. Le départ du Pape de Rome et sa réception en France sont deux questions distinctes et, autant nous nous sentons obligés à l'abstention dans les déterminations à prendre, autant nous sommes décidés, une fois ces déterminations prises, à en accepter les conséquences, tout en évitant quant à présent avec le plus grand soin les déclarations qui pourraient être regardées comme des encouragements.

Ces considérations vous indiquent ce que le Gouvernement attend de vous, dans la situation difficile où vous êtes placé, et il s'en rapporte à votre tact et à votre prudence pour ne pas engager sa responsabilité dans les résolutions éventuelles du Saint-Père, en restant néanmoins prêt à accueillir ses ouvertures si, voulant s'éloigner de Rome, il vous annonçait l'intention de se réfugier en France.

84.

M. Casimir Périer, Ministre de l'Intérieur, chargé par intérim du Ministère des Affaires étrangères,

à M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Florence.

T. *Versailles, 25 novembre 1871, 2 h. 40, soir.*

L'intention du Gouvernement est que vous assistiez à l'ouverture du Parlement [1] avec la majeure partie de votre personnel et que vous y restiez au moins quelques jours auprès du Roi.

[1] Le 27 novembre, pour la première fois, le Parlement italien allait siéger à Rome.

85.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à MM. de Goulard et de Clercq, Plénipotentiaires de France à Francfort.

D. *Versailles, 28 novembre 1871.*

[Accusé de réception de dépêches et télégrammes.]

Il résulte de vos informations comme de celles qui me sont communiquées par M. de Gabriac[1] que nous n'avons à espérer aucun résultat important d'une plus longue discussion, soit avec vos collègues, soit avec le Cabinet de Berlin et que nous devons en conséquence nous déterminer à signer sans retard les articles sur lesquels l'accord a été obtenu.

Vous savez que le point auquel nous attachions en dernier lieu le plus d'intérêt était l'amnistie de nos compatriotes, encore détenus à la suite de la guerre. Le Gouvernement allemand, dérogeant à l'usage généralement suivi en pareille circonstance, se refuse d'une manière absolue à insérer dans un acte international une clause d'amnistie réciproque; toutefois, il nous a fait connaître l'intention de l'Empereur Guillaume de grâcier spontanément le plus grand nombre des individus qui sont l'objet de notre sollicitude persévérante. Devant les objections qui nous sont opposées, toute insistance serait superflue, mais cédant sur ce point, vous devrez motiver formellement l'abandon de notre demande antérieure sur les promesses de clémence qui nous ont été faites et vous aurez soin que votre déclaration à cet égard soit mentionnée dans le procès-verbal de la signature de la convention.

[Questions techniques.]

Je n'ai aucune autre remarque à faire sur votre dépêche du 25 novembre et, en recevant ces dernières instructions de mon Département, vous pouvez vous considérer comme autorisés à signer, dans les termes que vous m'avez fait connaître, la convention additionnelle élaborée par vos soins. Notre seul désir maintenant est que cette formalité finale soit accomplie le plus promptement possible. L'acte que vous souscrirez ne répondra sans doute pas entièrement à ce que nous aurions espéré; mais, s'il conserve la trace irrécusable des dispositions rigoureuses d'un adversaire déterminé à tirer tout le parti possible des faveurs de la fortune, il portera aussi le témoignage de votre infatigable dévouement, de vos constants et patriotiques efforts pour atténuer

[1] Voir ci-dessus, pièces n°s 79 et 80.

dans le détail, autant qu'il aura dépendu de vous, les maux qui ont frappé les provinces détachées de la France et le pays tout entier avec elles.

[Post-scriptum relatif à la définition du mot «originaire» des départements cédés à l'Allemagne.]

86.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Versailles, 29 novembre 1871, midi 30.*

Depuis quelques jours déjà, le comte d'Arnim a dû faire connaître au prince de Bismarck l'intention du Président d'accréditer à Berlin le vicomte de Gontaut-Biron, en qualité d'ambassadeur. L'Empereur n'a point encore donné son agrément à cette nomination. Veuillez insister pour qu'il soit fait réponse, le plus promptement possible, à cette communication.

87.

M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 novembre 1871, 7 h. 10, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 10, soir.)

Tous les journaux, depuis deux jours, et la *Correspondance provinciale* d'aujourd'hui relèvent avec passion le verdict de nos cours d'assises, l'attitude de nos juges et le langage de nos avocats, dans l'affaire du meurtre des soldats allemands[1]. C'est là, je le crains, le motif du retard de la réponse[2] attendue par le comte d'Arnim auquel on a, du reste, expédié un courrier hier soir. Dans cette situation, où une explication inopportune pourrait être grave, j'attendrai de nouveaux ordres de Votre Excellence avant de donner suite aux instructions que me transmet son télégramme de ce matin[3].

[1] Le 24 novembre, la Cour d'assises de la Seine avait acquitté Tonnelet coupable du meurtre d'un soldat allemand.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 86 et cf. *die Grosse Politik*, t. I, n° 59; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 71.

[3] Voir ci-dessus, pièce n° 86.

88.

M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 30 novembre 1871, 7 h., soir.*
(*Reçu* : 8 h. 40, soir.)

Dans la séance qui eut lieu cet après-midi au Reichstag, M. Delbrück, au nom du prince de Bismarck encore indisposé, a motivé la demande du Gouvernement de faire voter les crédits jusqu'en 1874 [1], par des considérations politiques tirées de la situation intérieure de la France. C'était un moyen d'enlever le vote de l'Assemblée où l'opposition voulait réduire à deux ans les crédits demandés. M. Delbrück a eu soin, du reste, de déclarer que si, dans son opinion, un fort parti en France poussait aux idées d'une revanche prochaine, il reconnaissait que le Gouvernement était étranger à ces tendances et qu'il avait en lui une confiance entière, mais on devait prévoir l'avenir.

Je vous enverrai demain le compte rendu de cet important débat.

89.

MM. de Clercq et de Goulard, Plénipotentiaires de France à Francfort,
à M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Francfort, 3 décembre 1871.*

Le Gouvernement ayant consenti [2] à la suppression de l'article relatif à l'amnistie, nous nous sommes mis d'accord sur l'ensemble de la convention et les conférences ont été closes hier au soir. La copie des instruments est commencée, nous espérons signer mardi matin [3] et partir pour Paris le même soir.

[1] Il s'agit du vote pour trois ans du budget de la guerre, vote auquel répugnait le parti progressiste.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 85.

[3] La convention porte la date du 11 décembre.

90.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 20. *Versailles, 5 décembre 1871.*

Le comte d'Arnim ayant été chargé de me faire savoir que l'Empereur d'Allemagne verrait avec satisfaction la nomination de M. le vicomte de Gontaut-Biron à l'Ambassade de France à Berlin [1], le Gouvernement a donné suite à la résolution qu'il avait prise à ce sujet et le choix de M. le Président de la République a été consacré par un décret en date du 3 de ce mois. M. de Gontaut ne tardera pas à se rendre à Berlin et, M. d'Arnim devant lui-même être élevé aux fonctions d'ambassadeur, les relations diplomatiques des deux pays vont se trouver replacées sur un pied normal. Sincèrement désireux de contribuer autant qu'il dépend de nous à l'apaisement des esprits et à l'affermissement des rapports pacifiques entre l'Allemagne et la France, nous donnerons pour instruction à notre Ambassadeur d'y travailler de tous ses efforts et nous nous plaisons à espérer que nous serons aidés dans cette tâche par le bon vouloir et la modération du représentant de l'Empire allemand à Paris.

91.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAINT-VALLIER, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À NANCY

D. *Versailles, 6 décembre 1871*

[Mission de M. Blondeau.]

Nous traversons un moment difficile. Les deux verdicts d'acquittement prononcés par le jury nous ont fait le plus grand mal. Nous nous en ressentons à Berlin et à Francfort comme à Nancy. Il faut donc redoubler de mesure, de patience, de dispositions conciliantes. L'exaspération est grande au delà du Mein; elle est fomentée et exploitée par le Gouvernement prussien. Vous devez vous attacher à prouver que nous ne pouvons rien sur le jury qui, dans une foule de questions politiques, prononce contre nous. Je sais que ceux qui consentent à exonérer le Gouvernement de toute responsabilité dans ces

[1] Voir ci-dessus, pièces n° 86 et n° 87.

affaires tombent sur la nation française. Les journaux prussiens sont indignés et disent qu'il faut la noyer dans le sang. Cependant il faut comprendre que les passions et les faiblesses qui inspirent ou tolèrent des violences dictées par des colères patriotiques sont naturelles, inévitables même dans un pays occupé par des troupes étrangères. C'est une suite de cette fatale occupation et malheureusement le temps ne les fera pas disparaître. J'ai vu des malheurs semblables trois ans après l'invasion de 1815, et, cependant, l'occupation avait eu lieu dans des circonstances bien moins irritantes. L'esprit élevé et pénétrant de M. de Manteuffel est fait pour comprendre ces entraînements de la nature humaine.

92.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy.

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Nancy, 6 décembre 1871, 9 h. 15, soir.*

La nouvelle, répandue par les journaux, d'une récente proclamation de l'état de siège dans les départements occupés[1] cause une vive émotion; il serait, je crois, utile de démentir officiellement ce bruit et la note du *Journal Officiel* pourrait simplement déclarer, sans s'écarter de la vérité, qu'aucune modification n'a été apportée dans ces derniers temps au régime antérieur de l'occupation.

93.

M. de Gabriac, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 74. *Berlin, 7 décembre 1871.*

(Cabinet, le 10; D. politique, le 11.)

La *Correspondance provinciale* d'hier publie un article sur la mise en état de siège des départements français occupés par les troupes allemandes. J'ai l'honneur d'en adresser ci-joint la traduction à Votre Excellence.

Correspondance provinciale.

6 décembre 1871.

L'impunité des meurtres commis en France sur la personne de sujets allemands et l'esprit de dépravation morale, dont les débats judiciaires sur ces actes ont donné la preuve, ont obligé notre Gouvernement à prendre des mesures efficaces dans la

[1] Voir ci-dessous pièce n° 93 (cf. *die Grosse Politik*, t. I, n° 59; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 71).

portion du territoire que nous continuons d'occuper afin de protéger les nationaux contre de lâches assassinats ou contre d'autres attentats. Comme dans l'état actuel des institutions du pays le Gouvernement français ne paraît pas être en mesure de contenir les passions de vengeance de la population, le Gouvernement allemand s'est vu contraint de consacrer ses forces militaires à la protection de la vie et de la sécurité de ses nationaux sur tous les points des départements restés soumis à son action. L'état de siège a été proclamé sur toute l'étendue du territoire occupé par les troupes allemandes et, en conséquence, les crimes commis contre des soldats allemands seront jugés désormais par les tribunaux militaires allemands.

Cette mesure qui, ainsi que nous venons de le dire, n'est d'abord destinée qu'à assurer la sécurité des Allemands résidant en France amènera, nous l'espérons, les Français à comprendre qu'ils ne sont nullement en situation d'obtenir l'impunité lorsqu'ils répondent par d'arrogantes provocations aux dispositions clémentes de l'Allemagne.

94.

M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Nancy, 7 décembre 1871.*

Je veux répondre quelques lignes à la hâte à la lettre que [1] vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier et je tiens vivement à ce que ma réponse puisse encore partir par la poste de ce soir; je vous ai fait connaître hier par le télégraphe l'étonnement causé à M. de Manteuffel par la dépêche des journaux annonçant une récente proclamation de l'état de siège dans les départements occupés, je vous ai envoyé le texte même de sa lettre et j'ai cru devoir vous télégraphier de nouveau, hier soir, pour vous dire qu'en présence de l'émotion générale je croyais un démenti nécessaire; dans mon idée ce démenti n'a pas à faire connaître que l'on ne peut proclamer l'état de siège puisqu'il existe dans les contrées occupées depuis la fin de la guerre, mais à déclarer simplement que rien dans ces derniers temps n'a été changé au régime antérieur de l'occupation [2].

Après avoir reçu votre lettre, je suis allé voir, cet après-midi, M. de Manteuffel que j'ai trouvé très agité de cette nouvelle; depuis qu'elle a été répandue, ses officiers lui demandent ce que cela signifie, puisqu'ils avaient toujours cru l'état de siège établi depuis l'origine de l'occupation [3]; le général est désolé et personnellement inquiet de cette affaire qu'il regarde comme une machination de M. de Bismarck contre nous et contre lui. Voilà ses raisons pour

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 91.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 92.

[3] En vertu de la convention de Rouen du 16 mars 1871 (cf. ci-dessous, pièce n° 99, note).

avoir ce soupçon : il a observé que le point de départ de la nouvelle se trouve dans un des journaux les plus dévoués au Chancelier, la *Correspondance provinciale;* elle y est donnée sous la forme d'un télégramme de Nancy du 4; il a voulu savoir comment ce télégramme avait pu être expédié d'ici à son insu; il a fait une enquête dans les deux bureaux télégraphiques allemand et français et s'est assuré qu'aucune espèce de télégramme de ce genre n'est partie de Nancy, pas plus le 4 que les autres jours; il s'est fait remettre des déclarations écrites des directeurs des deux bureaux affirmant la non-expédition de ce télégramme par leur bureau; il a ensuite écrit au Roi une lettre, qu'il m'a fait lire, et à laquelle il a joint les déclarations des directeurs des télégraphes; il y raconte ce que je viens de dire plus haut, exprime sa surprise, son mécontentement, dit l'émotion et l'inquiétude générales causées aux populations et à ses propres soldats par de pareilles nouvelles dénuées de fondement, émet la crainte qu'il n'en résulte de graves malentendus, une excitation réciproque, des rigueurs fâcheuses de la part d'officiers mal informés et, peut-être, du sang versé; il déclare en terminant qu'au triple point de vue de la sécurité de son armée, dont il est responsable, de la tranquillité des populations, sans laquelle il n'y aurait pas de sécurité pour ses soldats, et enfin de sa situation et de son autorité personnelles, il ne peut accepter qu'on fasse circuler de semblables nouvelles qui font un mal affreux et détruisent l'œuvre de conciliation indispensable à laquelle il s'est voué, aidé en cela par les efforts sincères du Gouvernement français et de son représentant près de lui; il demande donc et sans délai une rectification formelle et un démenti répandu partout.

Je me suis attaché, Monsieur le comte, à reproduire aussi fidèlement que ma mémoire me l'a permis les termes mêmes de la lettre de M. de Manteuffel à son Souverain; je lui ai lu ensuite quelques passages de votre lettre et il en a été très touché; il m'a prié de bien vous dire que vous n'aviez pas à prêcher un converti, qu'il savait mieux que personne et notre impuissance sur nos jurys et notre douleur de ce qui avait eu lieu, et notre effort sincère, constant, de conciliation et d'apaisement, il m'a demandé la permission de copier les deux dernières phrases de votre lettre; il veut les envoyer au Roi et croit qu'elles feront grand effet sur son esprit; il est convaincu que M. de Bismarck le poursuit personnellement et cherche à la fois à le compromettre dans son pays en le représentant comme trop dévoué à la France et à le brouiller avec nous en le poussant à des mesures de rigueur, à des proclamations violentes, en lui suscitant des difficultés; il n'admet pas que les acquittements de Bertin et de Tonnelet aient réellement passionné l'Allemagne contre nous; il est certain que cette excitation n'existe qu'à la surface et qu'elle est fomentée et créée par les journaux dévoués à la politique du Chancelier; il me prie de vous dire qu'il s'efforcera d'être d'autant plus conciliant qu'on semble l'être moins

à Berlin et que vous pouvez compter absolument sur lui comme sur un ami qui sait que les torts ne sont pas de notre côté et qui nous défendra de son mieux auprès de ceux qui semblent vouloir s'acharner contre nous. Il me donne du reste les meilleurs témoignages de ses amicales dispositions; je vous rendrai compte dans ma correspondance des concessions auxquelles il se prête sur des questions où il n'avait rien voulu céder jusqu'ici; nous avons chaque jour, depuis hier, de longues conférences avec lui, son chef d'État-Major, les principaux chefs de corps pour arriver à une entente sur le fameux règlement [1] dont je vous ai entretenu et dont vous avez pris copie à ma demande. Ce règlement, source continuelle de difficultés, va être sensiblement modifié, et, au lieu des quelques changements de détail que j'osais à peine espérer, de sérieuses modifications y seront introduites. Je pense être prochainement en mesure d'adresser à Votre Excellence des informations satisfaisantes sur les différentes questions dont je poursuis en ce moment la négociation.

[Répondra demain au sujet de la mission de M. Blondeau.]

95.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à MM. de Clercq et de Goulard, Plénipotentiaires de France à Francfort.

T. *Versailles, 9 décembre 1871, 1 h., soir.*

Devant la communication qui vous a été faite par vos collègues allemands au sujet de l'amnistie et la contre-déclaration qu'ils se proposent d'insérer dans le 13e protocole [2], il serait sans avantage, comme sans dignité d'insister sur la vôtre. Le Gouvernement vous autorise, en conséquence, à la supprimer. Notre silence ne sera que trop facile à expliquer par le refus qui nous est opposé. Vous pouvez donc signer sans plus de retard.

[Question des ratifications.]

[1] Relatif au régime de l'occupation.

[2] Voir ci-dessus pièce n° 89. Le 5 décembre M. de Clercq avait télégraphié à M. de Rémusat : «Un incident se produit pour le texte de notre déclaration de protocole de signature, relativement à l'amnistie. Berlin a chargé ses plénipotentiaires de vous notifier qu'il repousse notre déclaration finale, l'Empereur ne voulant plus donner suite pour le moment à son intention de grâcier nos prisonniers».

96.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 décembre 1871, 2 h. 50, soir.*
(*Reçu* : 3 h. 20, soir.)

Les paroles de M. Thiers relatives à l'Allemagne produisent ici un bon effet[1]. Je m'en suis servi, ainsi que des dernières communications de Votre Excellence, pour expliquer à M. Delbrück et à M. de Thile la situation de la France par rapport à l'Allemagne. Mes explications et mes observations ont été bien accueillies[2]. Je vous en rends compte dans une dépêche que portera à Votre Excellence un attaché que j'autorise à cet effet à se rendre à Versailles.

Le comte d'Arnim recevra prochainement ses lettres de créance[3].

97.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 9 décembre 1871, 4 h., soir.*

L'Empereur, à la fin du banquet qui terminait la cérémonie des chevaliers de Saint-Georges[4], a porté le toast suivant : « A la santé de S. M. l'Empereur et Roi Guillaume comme le plus ancien chevalier de Saint-Georges, et à celle

[1] Allusion au message du 7 décembre, où M. Thiers s'expliqua sur la situation extérieure et, dans une allusion aux récents verdicts des cours d'assises de Seine-et-Marne et de la Seine, insista sur « l'erreur détestable » de « ceux qui croiraient que frapper un étranger, ce n'est pas commettre un meurtre ».

[2] M. de Gabriac s'était entretenu avec M. Abeken, conseiller référendaire au Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne (cf. le rapport de M. Abeken sur cet entretien publié dans *die Grosse Politik*, t. I, n° 61; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 73).

[3] En qualité d'Ambassadeur.

[4] Le général Le Flô, dans un télégramme du 30 novembre, 3 h. 40 du soir, reçu au cabinet à 9 h. 40 du soir, avait écrit : « Le Prince Frédéric-Charles, le comte de Moltke, le général Alvensleben et autres et une députation de soldats prussiens arrivent ici dans les premiers jours de la semaine prochaine. Il semble qu'on se dispose à les recevoir avec éclat. La fête annuelle des chevaliers de Saint-Georges est le prétexte et l'occasion du voyage de ces officiers et soldats allemands, dont un grand nombre, un nombre inusité, ont reçu, à la suite de notre dernière guerre, la décoration de Saint-Georges (premier ordre militaire de la Russie »).

des chevaliers de notre ordre militaire de sa brave armée dont je suis fier de voir de si dignes représentants aujourd'hui parmi nous. Je désire et j'espère que l'amitié intime qui nous unit se perpétuera dans les générations futures, ainsi que la fraternité d'armes entre nos deux armées, datant d'une époque à jamais mémorable. J'y vois la meilleure garantie pour le maintien de la paix et de l'ordre légal en Europe. »

Ces paroles ne sont que médiocrement gracieuses pour nous. Si désagréables qu'elles soient, on se tromperait cependant en leur donnant plus d'importance qu'elles n'en ont au fond. Elles ne sont qu'une exagération de courtoisie.

Une grande revue a lieu en ce moment, j'avais reçu, sans doute par erreur, une lettre d'invitation pour y assister. Bien entendu qu'aucun de mes officiers n'y est allé plus que moi.

98.

M. DE CLERCQ, PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE À FRANCFORT,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Francfort, 11 décembre 1871, 1 h. 50, soir.*
(*Reçu :* à 4 h. 10.)

Nous venons de signer la convention additionnelle, le protocole de clôture et le procès-verbal de signature[1].

Nous partirons ce soir pour Versailles en emportant ces trois actes modifiés selon vos dernières instructions.

99.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 24. *Versailles, 22 décembre 1871.*

M. le comte d'Arnim, reproduisant des instructions qui lui ont été envoyées de Berlin en date du 7 de ce mois, m'a entretenu de l'impression regrettable qu'ont produite en Allemagne les récents acquittements prononcés par les cours d'assises de Paris et de Melun en faveur des accusés Tonnelet et Bertin et il m'a même remis copie de la dépêche qui lui prescrivait seulement de s'en expliquer avec moi[2].

(1) Voir ci-dessus pièce n° 95. Le texte de ces accords est dans *Villefort,* t. I, p. 89-112.

(2) Voir le texte de cette dépêche dans *die Grosse Politik,* t. I, n° 60; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. I, pièce n° 72; cf. aussi ci-dessus la pièce n° 93.

Aux termes de cette dépêche, le Gouvernement de l'Empereur Guillaume ne songe pas à rendre l'administration française responsable de ce qu'il considère comme un manquement aux devoirs de la justice; mais il voit, dans les inspirations auxquelles ont obéi nos jurés, la preuve d'un grand désordre moral parmi nos populations; si le degré de civilisation auquel est parvenu le peuple allemand lui interdit d'user de représailles, son Gouvernement a le droit de se prévaloir désormais des garanties matérielles qu'il a en mains, pour protéger lui-même ses nationaux. L'établissement de l'état de siège dans les territoires occupés lui permettra d'appréhender et de juger les individus coupables d'attentats contre la sécurité des garnisons allemandes et, à l'égard de ceux qui seraient réfugiés en dehors de la zone d'occupation, si la surexcitation du sentiment public devait entraver leur extradition, l'Allemagne pourrait se voir amenée à saisir des otages, en leur lieu et place, et à adopter des mesures plus étendues encore pour se faire rendre justice. L'attitude des classes les plus éclairées en France et les plus intéressées au maintien de de l'ordre et du droit, les commentaires même des journaux qui ont blâmé les verdicts de Paris et de Melun trahissent une disposition générale dont l'Allemagne est obligée de tenir compte dans ses relations avec notre pays, et qui est ainsi de nature non seulement à retarder la reprise des bons rapports entre les deux nations, mais encore à ruiner les projets d'évacuation anticipée dont nos derniers pourparlers avaient autorisé la formation.

Tel est, Monsieur, le sens général des réflexions communiquées par M. l'Envoyé d'Allemagne; elles ont dû provoquer de ma part des observations que je vous adresse aujourd'hui.

Le Cabinet de Berlin est assez instruit de l'indépendance de notre organisation judiciaire pour ne pas faire des sentences qu'il désapprouve l'objet d'un reproche à l'adresse du Gouvernement; mais, en lui sachant gré de se montrer équitable en ce qui nous touche, nous ne pouvons reconnaître la même équité dans les imputations qu'il dirige contre la société française tout entière, et nous sommes blessés des coups que l'on veut lui porter. Ce n'est pas d'ailleurs en séparant et en opposant les uns aux autres les différents pouvoirs de l'État, que le Gouvernement allemand se rendra un compte exact de notre situation intérieure, et nous ne saurions accepter des témoignages de bienveillance accompagnés d'une distinction offensante pour la nation.

Une considération plus équitable doit, à notre avis, frapper en pareille occurrence tous les esprits impartiaux. Lorsqu'un jury délibère dans la pleine liberté de sa conscience sur la culpabilité d'un accusé, sa décision n'implique pas une règle générale de droit, elle ne constitue que l'estimation particulière d'un fait individuel. Cette estimation, sujette à erreur comme tous les jugements humains, est déterminée par des impressions toutes personnelles qui résultent de mille détails, souvent inaperçus en dehors de

l'audience. Les artifices de la défense exercent une influence qui échappe à ceux qui ne l'ont pas entendue. Des faits habilement présentés, et que n'a pas remarqués le public peuvent faire illusion à des jurés abusés. Ainsi, dans une lettre publiée par les journaux, l'un des jurés qui ont acquitté Tonnelet, homme dont la position est indépendante et l'honorabilité bien établie, a cru devoir expliquer sa conduite; il la fonde, avec toutes les apparences de la sincérité, sur des motifs qui n'ont rien de blessant pour l'Allemagne ni de contraire à la notion supérieure de la justice; à tort ou à raison, il a cru à un fait de provocation. Qui ne voit qu'une profonde différence s'élève entre des appréciations toutes spéciales, toutes individuelles, quelque opposées qu'elles puissent être au sentiment commun de nos voisins, et un système prémédité qui assurerait l'impunité à tout meurtre commis sur la personne d'un Allemand en France?

[Exemples cités.]

Assurément nous ne contesterons pas qu'il ne règne dans les esprits une excitation qui leur rend l'impartialité difficile; mais on nous accordera qu'elle est plus naturelle, plus convenable chez ceux que la fortune a trahis que chez leurs heureux adversaires, et, si dans les deux pays naguère séparés par une lutte formidable, une presse imprudente porte sa violence à l'opinion publique, certes l'irritation que ses excès accusent ou propagent, blâmable chez tous, n'est sans excuse que chez ceux à qui le succès devrait apprendre la générosité. A défaut de motifs plus élevés, la politique seule devrait dicter à tout Gouvernement une appréciation plus juste et plus modérée des sentiments populaires et lui inspirer le désir d'atténuer d'inévitables ressentiments. Le moyen d'y réussir n'est pas de rappeler le degré de civilisation auquel sont arrivés les peuples que l'on gouverne[1], que pour regretter qu'elle interdise d'appliquer le droit barbare du talion. Si le Gouvernement de Berlin aspire avec sincérité au rétablissement des rapports amicaux entre les populations de la France et de l'Allemagne, c'est être mal inspiré que de parler froidement des représailles qu'il pourrait exercer pour réprimer des actes qu'il considère comme violant les lois imprescriptibles de la justice. Encore moins saurions-nous voir un gage de ce sentiment élevé du droit, qu'on nous oppose comme un des caractères du peuple allemand, dans un système qui consisterait à punir, en pleine connaissance de cause, l'innocent à défaut du coupable. Prendre des otages au hasard pour tenir lieu d'individus qu'on voudrait saisir et qu'on ne peut atteindre est un procédé qui soulève à juste titre la réprobation et que l'état de guerre ouverte pourrait à peine justifier. Il est étrange de parler de la civilisation et de prononcer les mots qu'elle proscrit, talion, représailles, otages.

Le Gouvernement de l'Empereur Guillaume n'agirait-il pas plus sagement en

[1] (*Sic.*)

reconnaissant que l'occupation prolongée de notre territoire par ses troupes crée en réalité une situation contre nature, propre à ranimer des violences réciproques? Toutes les nations qui ont eu à supporter la présence permanente sur leur sol d'une armée étrangère ont fatalement subi l'influence des sentiments amers qui poussent à la colère les natures ardentes. L'Allemagne a connu ces passions et, aujourd'hui encore, elle s'enorgueillit de les avoir éprouvées dans toute leur intensité.

Dans un autre temps elle a su mieux les comprendre et les ménager. Après les événements de 1815, elle n'a pas tardé à reconnaître qu'il n'était point d'une bonne politique d'en braver l'explosion chez les autres peuples. Sous la Restauration, comme aujourd'hui, les mêmes causes ont produit des effets semblables et les Souverains alliés, voyant les conflits se multiplier entre leurs soldats et les habitants de nos provinces occupées, adoptèrent, en devançant le terme de l'évacuation, le plus sûr remède qui pût être appliqué aux maux d'une situation dangereuse. Le moment peut n'être pas venu de traiter de la durée de l'occupation de nos frontières, mais, tant qu'elle se prolongera, nous sommes convaincus que les difficultés auxquelles elle donnera lieu presque inévitablement, seront bien plus efficacement conjurées par un régime de modération qui donnera l'espoir de la voir finir. Des mesures de coercition impitoyables ne seraient propres qu'à pousser aux derniers excès une population désespérée. Sans rechercher des moyens exceptionnels, l'autorité militaire allemande, aux termes de nos conventions de mars[1] qui lui confèrent dans les départements occupés toutes les prérogatives découlant de l'état de siège, se trouve armée de pouvoirs suffisants pour garantir la sécurité de ses troupes et le maintien de l'ordre public. Dans ces conditions, nous avons le ferme espoir que le Gouvernement de l'Empereur Guillaume saura dominer le zèle, moins réfléchi qu'ardent, de certaines feuilles allemandes et arrêtera, d'après des inspirations plus généreuses, les règles de sa conduite à l'égard de la France.

En vous faisant part de ces considérations, mon intention est que vous puissiez vous les approprier lorsque vous aurez occasion de revenir avec le Cabinet de Berlin sur ce sujet. Mais M. le comte d'Arnim n'ayant pas été formellement invité à me donner copie de la dépêche de M. le prince de Bismarck[2], vous vous bornerez à faire connaître verbalement et d'une manière générale au Chancelier de l'Empire, les sentiments et les réflexions que son langage nous a inspirés. Cette dépêche n'est que pour vous.

[1] Trois conventions relatives au régime de l'occupation furent signées en mars 1871, la première à Ferrières le 11 mars, les autres à Rouen le 16 mars, entre le Gouvernement français et les autorités allemandes. Dans la première des conventions du 16 mars, l'article 3 stipule le maintien «de l'état de siège avec toutes ses conséquences» par les autorités allemandes. Cf. aussi *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 57.

[2] Cf. à ce sujet. *die Grosse Politik*, t. I, n° 60, note.

100.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Florence.

T. *Versailles, 26 décembre 1871, 9 h. 15.*

Je vous autorise à annoncer au Gouvernement italien que votre Légation sera définitivement transférée à Rome le 1er janvier[1].

101.

M. de Billing, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 31. *Munich, 27 décembre 1871.*

(Cabinet, 31 décembre; D. politique, 3 janvier.)

[Considérations sur la politique bavaroise.]

La dépêche adressée par le prince de Bismarck à M. d'Arnim est le thème de toutes les conversations[2]. Dans la portion non allemande du corps diplomatique, elle rencontre un blâme universel. On en attribue généralement le ton menaçant à l'irritation très vive que causent au grand Chancelier le chiffre élevé du budget de notre Ministère de la Guerre, l'annonce de travaux de fortifications à Belfort, Besançon et Montbéliard et l'introduction probable en France du service militaire obligatoire.

Cette dépêche a eu pour effet sur l'armée bavaroise d'affermir encore davantage dans l'esprit des officiers et même des soldats la conviction d'une reprise des hostilités avant deux ans. C'est leur conviction profonde et ils s'expriment entre eux continuellement dans ce sens. J'en puis donner *de auditu* l'assurance à Votre Excellence. Ils ne cessent de répéter que M. de Bismarck saura bien nous provoquer de nouveau et se faire déclarer la guerre, avant que l'armée française ne soit réorganisée.

[Exemples de photographies et illustrations dénigrant l'armée française et M. Thiers.]

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 78.

[2] Voir ci-dessus pièce n° 99. La dépêche, dont le texte intégral fut inséré dans la *Correspondance provinciale* du 28 décembre (voir ci-dessous, pièce n° 102), avait été, à partir du 24 décembre, l'objet de publications fragmentaires dans la presse allemande.

102.

M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 81. *Berlin, 28 décembre 1871.*

(D. politique, 30 décembre; Cabinet, 2 janvier 1872.)

La *Correspondance provinciale* de ce soir publie la dépêche de M. le prince de Bismarck au comte d'Arnim du 7 décembre 1871[1] et la fait suivre de quelques observations que je transcris ici textuellement :

« A l'occasion de cette dépêche, nous devons faire observer que la proclamation de l'état de siège a eu lieu aussitôt après le commencement de l'occupation et que l'état de guerre a été constamment appliqué par les commandants des troupes allemandes avec toute la mansuétude convenable, mais en même temps avec tout le sérieux qu'exigent les circonstances. Au point de vue des provinces occupées, une nouvelle proclamation n'était donc pas nécessaire, mais elle l'était pour la population des autres parties du territoire français, à laquelle il s'agissait de faire de nouveau comprendre clairement toute la gravité de la situation et toute l'importance de la position que nous occupons sur une portion du territoire français. Ce but nous paraît avoir été pleinement atteint par la publication du sérieux document que nous venons de reproduire. »

[Autre article de la *Correspondance provinciale*.]

103.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. DE GABRIAC, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 30 décembre 1871, 10 h. 30.*

Vous devez être surpris de ne recevoir aucune lettre touchant la dépêche du prince de Bismarck au comte d'Arnim, mais un courrier chargé de plis à votre adresse a été retardé depuis plus d'une semaine par des circonstances indépendantes de ma volonté. Vous verrez d'ailleurs par un mot de M. le

[1] Voir ci-dessus, pièces n°s 99 et 101.

Président de la République, à la séance d'hier de l'Assemblée nationale [1], quelle attitude le Gouvernement entend garder dans cette circonstance. Je ne suis pas obligé officiellement de répondre à la dépêche du prince de Bismarck; elle ne m'est pas adressée, mais au comte d'Arnim. Celui-ci a jugé à propos de me la communiquer, quoique le texte ne contînt pas suivant l'usage l'invitation à le faire d'une manière quelconque. Presque aussitôt le Chancelier de la Fédération du Nord a fait publier ce document. Il l'a donc adressé à l'opinion, c'était à l'opinion de répondre. Il me semble que la réponse n'a pas été favorable et que M. de Bismarck l'a entendue : car les organes de sa politique entrent, sinon en excuses, au moins en explications. C'est donc par vos conversations seulement que vous aurez à vous expliquer sur tout ce qui se rattache à ce fâcheux incident. Vous le ferez avec mesure, sans cependant négliger les occasions qui pourront se présenter de redresser les assertions fausses et les inductions abusives. Mais il ne faut ni controverse en règle, ni polémique irritante.

104.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 janvier 1872, 1 h.*

(*Reçu :* 2 h.)

Je suis arrivé hier soir à Berlin : j'ai écrit au prince de Bismarck pour lui demander une entrevue et pour le prier de demander au Roi le jour où je pourrais lui remettre mes lettres de créance. Je sors de chez lui; son accueil a été courtois et aimable. Le Roi revient ce soir de la chasse. Le prince de Bismarck prendra immédiatement ses ordres et me fera connaître sans retard le jour de ma réception.

Il a abordé le premier, après un quart d'heure de conversation sur des sujets secondaires, la question de la dépêche au comte d'Arnim [2], pour exprimer ses regrets qu'en France on se fût mépris sur le sens qu'il avait entendu lui donner. Dans sa pensée la note était uniquement à l'adresse de l'Allemagne et non pas à celle de la France. Il avait à rassurer les familles

[1] Dans la discussion d'un projet de loi relatif à la Banque de France, M. Thiers avait dit, le 29 décembre : « Aujourd'hui, nous voulons la paix, nous la voulons tous; plus elle a été cruelle, plus nous devons y tenir et ne pas risquer légèrement le salut du pays... (*Très bien! Très bien!*) lorsque des imprudences ont été commises — imprudences je dirais criminelles — et lorsqu'elles nous attirent des paroles auxquelles il n'est de notre dignité de répondre que par le silence. (*Très bien! Très bien! Vive adhésion.*) [*Journal officiel* du 30 décembre.]

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 99.

allemandes dont les membres font partie des troupes d'occupation et qui sont effrayées par la perspective du renouvellement de crimes analogues à ceux jugés à Paris et à Melun [1]; il s'est cru en outre obligé à donner satisfaction aux préoccupations de l'opinion publique en Allemagne très surexcitée par ces derniers incidents. Si dans sa note il a pris soin de mettre le Gouvernement français en dehors de toute accusation, c'était pour faire bien comprendre qu'il n'avait, malgré ses reproches, aucune arrière-pensée agressive à notre égard.

Il m'a dit qu'aussitôt après avoir appris mon arrivée, il avait télégraphié au comte d'Arnim pour lui donner l'ordre de présenter ses lettres de créance [2].

Je vous écrirai demain le compte rendu plus détaillé de cet entretien, qui m'a laissé une impression satisfaisante.

105.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 8 janvier 1872, 7 h. 26, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

J'ai présenté tout à l'heure mes lettres de créance à l'Empereur [3] et j'ai été reçu par l'Impératrice. Leur accueil a été très sympathique. L'Empereur, après avoir écouté la lecture de mon discours [4], m'a répondu en substance que tous les sentiments que je venais d'exprimer étaient absolument les siens, qu'il voulait ne négliger aucun moyen de maintenir la paix et c'est dans ce sens, a-t-il ajouté en se tournant vers le prince de Bismarck présent à l'audience, que j'ai donné mes instructions au Chancelier de l'Empire. Les phrases qu'il m'a adressées personnellement ont été très bienveillantes. L'Empereur et le prince de Bismarck portaient tous deux la plaque et le grand cordon de la Légion d'honneur. Les autres personnages présents en portaient les insignes.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 87.

[2] Il les présenta le 9 janvier.

[3] Voir ci-dessus, pièce n° 104.

[4] Dans ce discours (cf. Gontaut-Biron, *Mon ambassade en Allemagne,* p. 14), M. de Gontaut parlait de «la sincérité avec laquelle «la France tout entière» voulait le maintien de la paix.

106.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Botmiliau, Consul général de France à Tunis.

D. n° 1. *Versailles, 10 janvier 1872.*

L'affligeant tableau, que vous tracez de la situation de la Régence de Tunis dans vos rapports du 21 et du 28 décembre dernier est trop conforme aux indications qui nous sont transmises de toutes parts pour n'être pas l'expression exacte de la vérité. J'admets donc pleinement la justesse de vos observations sur l'état économique, financier, administratif du pays, aussi bien que sur les difficultés nombreuses qui en pourront découler pour nous, mais je ne saurais vous laisser ignorer un seul instant que je ne reconnais point à ces considérations une influence exclusive sur notre ligne de conduite et que je ne puis à aucun point de vue m'associer à vos conclusions [1].

Nous sommes certainement appelés à lutter sur un terrain déjà si difficile avec des embarras nouveaux, et dont il importe de ne point nous dissimuler la gravité. Le mauvais vouloir dont nous avons eu si souvent l'occasion de constater l'existence pendant ces dernières années, trouvera un sérieux encouragement dans le succès de la récente démarche faite à Constantinople [2] et surtout dans l'élément de désunion que l'on croit sans doute avoir ainsi réussi à introduire parmi les Puissances qui ont conseillé le décret du 9 juillet [3]. Mais ce serait méconnaître la portée de ces dispositions que d'y voir le point de départ de résolutions aussi graves que celles dont vous m'entretenez et que ne comporte d'ailleurs à aucun égard la situation actuelle [4].

[1] Voir plus loin note 4.

[2] Voir ci-dessus pièce n° 65. A la suite de la venue du général Khereddine, le Sultan avait rendu un firman «faisant du Bey autrefois Prince souverain indépendant, un Prince, sujet de la Porte, simple gouverneur de la Tunisie, révocable à la volonté du Sultan, malgré la concession du droit d'hérédité reconnu en faveur de sa famille» (dépêche de M. de Botmiliau du 28 décembre). Le 29 octobre M. de Rémusat avait fait savoir à Constantinople et à Tunis «que le firman ne pouvait avoir aucune force à nos yeux». Les grandes Puissances, notamment l'Italie et l'Angleterre, avaient de leur côté, spontanément ou à la demande de la France, conseillé au Sultan le maintien du *statu quo* dans ses rapports avec le Bey.

[3] Décret du 9 juillet 1869 qui institua la commission financière (voir ci-dessus), pièce n° 65.

[4] Dans sa dépêche n° 593 du 21 décembre, M. de Botmiliau écrivait, à la suite de l'envoi du général Khereddine à Constantinople : «La politique que, jusqu'à présent, la France a suivie dans la Régence était d'en défendre, d'en protéger l'autonomie. Notre politique doit changer avec la situation elle-même... Si nous nous trouvions un jour devant ce dilemme de laisser une autre Puissance occuper la Tunisie ou de l'occuper nous-mêmes, le doute, je crois, ne serait pas permis et, tout en regrettant une pareille nécessité, nous devrions nous en emparer».

L'éventualité, que vous examinez, a toujours été envisagée par le Gouvernement français, comme présentant plus d'inconvénients que d'avantages, elle est aujourd'hui complètement inadmissible pour des motifs qui s'offrent d'eux-mêmes à l'esprit et je vous recommande de l'écarter résolument de vos réflexions. D'ailleurs, il convient de ne point s'exagérer les conséquences de l'attitude du Gouvernement du Bey envers nous et, tout en se rendant un compte exact de ses torts, il y a lieu d'en chercher autant que possible le redressement dans les voies ouvertes d'un accord unanime à notre action. C'est ainsi que nous nous disposons à déjouer le calcul, qui tend à relâcher le lien qui nous unit à l'Angleterre comme à l'Italie, au moyen d'un échange d'idées dont le rapport que je vous ai demandé doit nous offrir les premiers éléments. Je vous prie de vous inspirer de cette pensée de votre côté en évitant avec grand soin tout ce qui pourrait être interprété comme une menace pour l'état de choses actuel à Tunis. C'est à le maintenir que nous avons réellement intérêt, en ce moment, puisque nous ne pouvons nous flatter de le modifier à notre avantage. Cette règle toutefois n'exclut en aucune façon la fermeté que vous pourrez être amené, par le soin des affaires qui vous sont confiées, à montrer au Gouvernement tunisien; mais elle nous oblige à ne point excéder la mesure utile à ces intérêts et à tenir compte d'une situation dont nous ne devons point songer à trancher les difficultés; soutenir, par l'emploi de votre influence auprès de vos collègues comme auprès du Bey, l'œuvre de la commission financière, rechercher les occasions d'un rapprochement, s'il est possible, avec l'Agent d'Angleterre et éclairer d'une manière générale le Gouvernement de la Régence sur ses véritables intérêts sans vous laisser décourager par les défaillances ou entraîner par les séductions personnelles des hommes chargés de ses destinées, tel est en quelques mots le rôle qui vous incombe. Ainsi que vous l'avez très justement dit au général Khereddine, c'est sur les faits que vous jugerez des dispositions qui vous seront témoignées et j'ai la confiance que, si nous savons attendre, les faits démontreront en définitive la prudence de la conduite que je vous trace aujourd'hui.

107.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Saint-Vallier, Plénipotentiaire de France à Nancy.

D. *Versailles, 11 janvier 1872.*

Les rapports diplomatiques se trouvant aujourd'hui rétablis dans les conditions ordinaires entre l'Allemagne et nous, toutes les affaires politiques que les deux Gouvernements peuvent avoir à traiter ensemble doivent être

débattues par l'entremise des Ambassades respectives. Il n'y a donc pas lieu de prolonger la mission que j'avais jugé à propos de vous confier auprès du Quartier général allemand alors que les relations des deux pays n'avaient pas repris encore leur caractère normal. Néanmoins le maintien des troupes allemandes sur notre territoire engendre journellement toute une série de questions de l'ordre administratif qui ne comportent pas l'intervention diplomatique, mais qui rendent nécessaire la présence à Nancy d'un agent spécial servant d'intermédiaire entre le Quartier général allemand et les autorités locales des départements occupés. J'ai décidé de désigner à cet effet un commissaire extraordinaire. L'expérience que vous avez acquise des affaires de cette nature pendant un séjour déjà long auprès du Commandant en chef de l'armée d'occupation me détermine à vous charger de ces fonctions, et vos services antérieurs me donnent la confiance que vous saurez vous en acquitter à mon entière satisfaction.

108.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Chiffrée n° 8. *Berlin, 25 janvier 1872.*

(D. politique, 30 janvier.)

La question de l'amnistie ne marche pas[1]. Elle me préoccupe beaucoup et je cherche toujours les occasions d'en parler et d'en faire parler. Hier soir, j'ai dîné chez M. Nothomb avec M. de Thile. Je ne l'avais pas vu depuis la visite que je lui ai faite le 14. Ce jour-là il avait abordé de lui-même cette question et il m'avait réitéré ses assurances du zèle qu'il mettrait à lui donner une solution conforme aux vœux de la France. Sans affirmer positivement qu'il m'ait évité hier soir, j'ai remarqué du moins qu'il ne me recherchait pas. Je n'en ai pas moins été à lui et j'ai entamé la conversation par quelques mots sur l'incident qui avait provoqué la démission de M. Thiers, sur l'issue favorable qu'il avait eue en groupant autour de M. Thiers sur le terrain politique l'Assemblée presque tout entière, ce qui ne s'était pas vu encore[2].

Il m'a répondu en bons termes : « C'est par intérêt pour la France elle-même, m'a-t-il dit, que nous souhaitons ne pas voir se reproduire des crises pareilles à celle qui vient de se terminer heureusement. On désire ardemment

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 95.

[2] M. Thiers avait donné sa démission, le 20 janvier, à la suite d'un dissentiment avec l'Assemblée nationale sur le régime douanier et l'impôt sur les matières premières. L'émotion fut très vive et le président retira sa démission pour se conformer au vœu presque unanime des députés.

à Berlin le maintien de la paix et l'éloignement de tout ce qui sera de nature à la troubler. C'est le vœu formel de M. de Bismarck, c'est également celui du Roi. Quand vous le connaîtrez mieux, vous verrez que personne n'est plus sincère que Sa Majesté. Mais ce qui est regrettable, c'est l'animation persistante de la presse française.»

[M. de Thile critique l'attitude adoptée ainsi par la *Revue des Deux Mondes*. M. de Gontaut réplique que la presse allemande n'est pas sans reproche.]

M. de Thile me répéta que, de la part du Gouvernement allemand, toutes les espérances comme tous les désirs se portaient vers l'établissement d'une paix durable. Dans l'intérêt de cette paix, repris-je, donnez-nous donc l'amnistie. Comme à notre premier entretien, M. de Thile me témoigna un certain étonnement feint ou sincère de l'importance que j'attachais à ce point, prétendant que après tout ces prisonniers n'étaient pas si intéressants; car, pour la plupart d'entre eux, les condamnations avaient pour causes des crimes caractérisés. C'est une opinion que je trouve très répandue ici. Il s'agit, lui répondis-je, de s'entendre sur ce que vous appelez des crimes. Si vous voulez parler de vols ou d'assassinats, certainement nous ne nous intéressons pas à leurs auteurs, et de ceux-ci faites ce qu'il vous conviendra, ce sont là des crimes de droit commun qui n'excitent pas notre pitié. Il en est tout autrement des condamnés pour insubordination ou pour faits relatifs à la guerre. Il est très naturel que pendant la durée de la lutte et avec le grand nombre de prisonniers tombés entre vos mains, vous ayez exercé une discipline sévère. Mais, la guerre terminée, ces condamnations n'ont plus le même motif d'être. Je le répète, c'est dans l'intérêt de nos bonnes relations que je sollicite l'amnistie. Cette question entretient l'opinion publique chez nous dans une sorte d'agitation. Je ne puis répondre qu'un jour, sans consulter le Gouvernement, un député ne porte cette question à la tribune et n'en fasse l'objet d'une interpellation, qu'il n'en sorte un débat irritant dont les conséquences influeront sur nos rapports. Vous pouvez éviter tout cela en proclamant spontanément l'amnistie. Je lui ai dit que je voulais m'en rapporter à la générosité de l'Empereur Guillaume. «Je dois aller à Versailles à la fin du Carnaval chercher mes enfants. Donnez-moi une bonne nouvelle à y apporter.»

M. de Thile me répondit qu'il était très disposé à s'intéresser à l'amnistie, qu'il me demandait d'avoir de la patience, d'attendre encore huit jours et qu'il espérait au bout de ce temps me donner enfin une réponse.

Si M. de Thile était le Ministre dirigeant, ses assurances me donneraient un espoir sérieux; malheureusement, tout le corps diplomatique sait que le prince de Bismarck ne se tient nullement pour engagé par les paroles de M. de Thile. Il y a là une source de difficultés pour la solution de toutes les

affaires. Les Ministres et même les Ambassadeurs voient rarement le Chancelier et nul n'ignore qu'il évite autant qu'il peut d'avoir avec eux des entrevues, à moins qu'il ne s'agisse d'affaires graves. Il s'arrange le plus souvent pour que les relations diplomatiques aient lieu avec M. de Thile, et cependant celui-ci ne peut rien dire de décisif. Il doit en référer toujours au Chancelier. Ce n'est pas le seul côté délicat de la situation. Un membre du Corps diplomatique me disait ces jours-ci : A Berlin on est dans un état de méfiance permanent à votre égard. Rien n'est plus difficile que de causer avec les Ministres, ils évitent les conversations politiques. La société est à peu près dans les mêmes dispositions et un Ministre qui sera à Berlin depuis vingt ans ne serait pas plus avancé dans sa confiance que le premier jour. Le mauvais vouloir contre la France perce malgré le silence gardé à ce sujet; quand on a lieu de croire à des sympathies d'un État pour la France, on en fait porter la peine à son représentant. Tout le monde redoute le prince de Bismarck et personne n'est tenté de se compromettre. Telles sont, Monsieur le Ministre, les indications que j'ai recueillies; comme elles me paraissaient fondées, j'ai tenu à vous les faire connaître.

P.-S. — J'attends avec impatience l'arrivée de notre courrier, je n'en ai point reçu depuis mon arrivée à Berlin.

109.

M. ENGELHARDT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BELGRADE,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 212. *Belgrade, 4 février 1872.*

(Cabinet, 13 février; D. politique, 15 février.)

[Difficultés intérieures de l'Autriche-Hongrie.]

La région méridionale que traverse la Save représente en quelque sorte l'extrême limite de ce vaste chaos dont l'Autriche offre aujourd'hui le spectacle. Elle comprend, avec quelques provinces turques voisines, l'ensemble des populations connues sous la dénomination de Iugo-Slaves ou Slaves du sud.

Les différentes familles Iugo-Slaves ont de vagues aspirations communes; mais des rivalités intérieures et étrangères tendent incessamment à les séparer, laissant planer sur leur sort futur le doute qui voile encore l'avenir de la Monarchie des Habsbourg.

Un parti s'est constitué en Croatie qui tend à la réunion sous une même couronne de tous les Slaves du Midi. La transformation qu'il rêve ferait d'Agram le centre d'un État de près de 6.000.000 d'âmes formé du royaume

triunitaire de l'Herzégovine, de la Bosnie, du Monténégro, de la Rascie et de la Serbie. C'est la «grande idée» que défendent plus ou moins ouvertement les «nationaux» croates et que patronne l'ardent Évêque de Diakovar, Mgr Strossmayer. Cette ambitieuse conception agite singulièrement les esprits des deux côtés de la Save. En Serbie elle est énergiquement combattue par les successeurs de Milosch qui se donnent comme le lien du faisceau slave en Orient. Belgrade ne consent point à abdiquer devant Agram, pas plus que Cettigné qui prétendait, il n'y a pas longtemps, au rôle de la capitale des Obrenovitch.

Les Hongrois, eux, opposent aux «Grands Slaves» toute l'âpreté de leur nature hautaine, tout l'orgueil de leur race; la Iugo-Slavie, en admettant même qu'elle restât partie intégrante de la Monarchie de Saint-Étienne, tiendrait en échec l'hégémonie magyare.

Au grand parti Iugo-Slave correspond le parti Sud-Slave restreint, que personnifie la principauté danubienne, et dont les efforts ont pour but la fusion de tous les Serbes de la rive droite de la Save. Le nouvel État serbe grouperait les Rasciens ou anciens Serbes, les Bosniaques, les Herzégoviens et les Monténégrins, c'est-à-dire plus de 3.000.000 d'hommes de même origine, parlant la même langue et professant en majorité la même religion. Il s'étendrait du Danube moyen à l'Adriatique.

A en juger d'après l'attitude de l'Agent austro-hongrois à Belgrade (il est Magyar), le Cabinet de Pesth ne serait point contraire à une combinaison qui aurait pour effet de contrecarrer les desseins des nationaux croates, en créant une ligne de démarcation entre eux et leurs congénères de Turquie. Cette séparation ne pourrait que faciliter l'œuvre d'assimilation entreprise depuis 1868 par le Ministère Andrassy.

Le Monténégro ne paraît point encore définitivement acquis à l'émancipation serbe, en tant qu'elle doive s'accomplir sous les auspices et au profit de la Serbie. Il se tient sur la réserve, quoique les hommes d'État de Belgrade se plaisent à dire : «Avec les Monténégrins nous nous entendrons toujours comme en famille».

Inutile de ranger le parti national croate au nombre des adversaires de la petite Iugo-Slavie.

Il ne semble pas que l'Autriche proprement dite envisage comme la Hongrie l'éventualité qui préoccupe les Serbes ottomans. Elle appréhende peut-être que l'État serbe, détaché de la Turquie, ne devienne un instrument du Cabinet de Saint-Pétersbourg. Il existe d'ailleurs ou il existait jusque dans ces derniers temps un troisième parti qui puisait ses principaux éléments à Vienne et dans l'État-Major des confinaires[1] et qui entretenait des vues sur la Bosnie

[1] C'est-à-dire des états-majors de la région des Confins militaires.

et sur l'Herzégovine. Ce parti, qualifié de parti militaire, avait, dit-on, pour chef l'archiduc Albert, entouré de quelques généraux plus ou moins en renom parmi lesquels on peut citer le général de Wagner, ancien Gouverneur de la Dalmatie, puis Ministre de la Défense nationale. L'incorporation des confins slavo-croates au territoire civil prive ces annexionistes de leur meilleure base d'opération.

Enfin des idéologues plus avancés voudraient voir s'établir sur la Save et sur le Danube une Confédération slave qui associerait, tout en respectant leur autonomie, les États suivants : le royaume triunitaire de Croatie, de Dalmatie et d'Esclavonie, la Servie agrandie de la Bosnie, de l'Herzégovine et de l'« ancienne » Servie, le Monténégro et la Bulgarie. Ce programme, qui répond à quelques nuances près aux idées dont l'agitateur Milétitch de Neusatz s'est fait le champion, n'est cependant pas le dernier mot de ce que l'on peut appeler la « gnose » Iugo-Slave. Dans la pensée de plus d'un patriote danubien, la future Confédération méridionale doit englober l'Illyrie, la Roumanie, la Bukovine, et la Transylvanie, à l'exemple de la Suisse qui réunit des peuples de races différentes.

Si, envisageant la question Iugo-Slave à un point de vue plus restreint, l'on s'applique simplement à reconnaître le terrain sur lequel Croates et Magyars sont actuellement aux prises, l'on se trouve en présence de singulières complications. Le Royaume triunitaire, dont on se plaît à rappeler l'antique origine, n'existe aujourd'hui que de nom. L'on sait que la Dalmatie, séparée de fait, est l'objet de prétentions divergentes en Croatie, en Hongrie et même en Autriche. Indépendamment de cette difficulté territoriale, il y a désaccord complet entre Agram et Pesth sur la nature des rapports qui doivent rattacher les Croates aux Magyars, ceux-ci demandent à transiger sur le pied de l'égalité (*gleichberechtigung*), ceux-là leur contestant ce droit.

Et s'imagine-t-on que si la Hongrie consentait à l'autonomie croate, telle que la définissait le diplôme impérial du 20 octobre 1860, son initiative serait le gage d'un prochain et complet apaisement ? La division éclaterait au sein des populations ainsi émancipées. Les Serbes se défendraient contre l'hégémonie des Croates, de même que ces derniers repoussent l'hégémonie magyare; ils réclameraient des privilèges analogues à ceux qu'aurait consacrés le nouveau pacte avec la Hongrie. Ils invoqueraient eux aussi, sinon un diplôme impérial, du moins un protocole de la Diète d'Agram de 1848, aux termes duquel la Voïvodie serbe devait être traitée par la Croatie comme la Croatie par la Hongrie et comme la Hongrie par l'Autriche.

Mais cette Voïvodie du moins présenterait-elle un groupe défini et homogène ? Loin de là. L'on ignore si la Syrmie serait partie intégrante de l'État serbe formé de la Bachka et du Banat. Lorsqu'en 1849 les Croates se préparaient à lutter contre les Hongrois, ils permirent aux Syrmiens de s'adjoindre

à la Voïvodie, à condition qu'ils seraient les *associés* des sujets des trois royaumes.

Et le Comitat de Baranya, serait-il serbe ou croate ou hongrois?

Qui sait si, dans l'hypothèse posée plus haut, les Syrmiens, invoquant les souvenirs de leur ancien *duché,* ne prétendraient pas aussi à quelque rôle indépendant qui ferait d'eux des sujets de François-Joseph au cinquième degré ?

Ces derniers traits caractérisent peut-être mieux que de longs développements l'anarchie qui régnerait dans le royaume transleithanien, si, le parti unioniste échouant dans ses tentatives transactionnelles, le Ministère hongrois s'avisait, à titre d'expérience, d'adopter le programme fédéraliste du Ministère Hohenwart[1].

110.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 13 février 1872, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 6 h. 1/2.)

M. de Thile vient de me donner comme certaine et prochaine l'amnistie pour tous les militaires[2]. Sachant de bonne source qu'en voyant le prince de Bismarck j'ai quelque chance d'obtenir davantage, je le verrai demain soir. Une discrétion absolue me paraît indispensable.

111.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. *Rome, 21 février 1872.*

(Cabinet, 24 février; D. politique, 27 février.)

Le Prince Frédéric-Charles de Prusse est à Rome depuis quelques jours; il a reçu au Quirinal l'accueil le plus empressé de la part du Prince[3] et de la Princesse de Piémont qui lui font en l'absence du Roi, retenu à Naples par

[1] M. de Rémusat répondit le 29 février à M. Engelhardt (dépêche n° 1) : « Les aptitudes politiques de ces populations (slaves du Sud), paraissent de nature à conserver longtemps à ces appréciations un peu vagues le caractère spéculatif qui les distingue aujourd'hui. »

[2] Voir ci-dessus, pièces n°s 95, 108.

[3] Le futur roi Humbert Ier.

un léger accès de fièvre, les honneurs de la capitale et qui donneront dimanche prochain un grand dîner en son honneur. Le Prince est allé aussi au Vatican où il s'est longuement entretenu avec le Saint-Père. J'ai déjà signalé à Votre Excellence l'affectation avec laquelle les journaux italiens vantent les bons procédés de l'Allemagne à l'égard du nouveau Royaume d'Italie en leur opposant la soi-disant malveillance que lui témoigne le Gouvernement de la République; ils n'ont pas manqué l'occasion que leur offrait le séjour de cet hôte princier à Rome pour faire son éloge et citer avec complaisance les nombreux avantages remportés par lui dans sa campagne contre nous. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la traduction d'un article publié ce matin par le journal *Le Diritto* et qui met en parallèle l'attitude de l'allié de 1866 et celle de l'allié de 1859 envers l'Italie. On ne peut voir sans regret la presse italienne de toutes les nuances adopter, comme par suite d'un mot d'ordre, un système qui tend à détruire le peu de sympathies qui restent dans la péninsule à l'égard d'une nation qui a prodigué son sang et ses finances pour aider l'Italie à s'affranchir du joug de l'étranger, mais il serait, je crois, impossible de lutter aujourd'hui avec avantage contre ce courant; ce n'est qu'à la longue et en usant d'une grande patience que nous pourrons arriver à réagir contre cette funeste tendance.

[Suppression de la Légation d'Italie à Carlsruhe et détails sur la politique intérieure.]

112.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Rome, 28 février 1872, 8 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

La nouvelle s'étant répandue à Rome que M. Fournier était nommé Ministre auprès du Roi Victor-Emmanuel (1), l'interpellation qui devait être adressée au Gouvernement aujourd'hui dans la Chambre des Députés sur les rapports de l'Italie avec la France n'a pas eu lieu.

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 100.

113.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

D. *Berlin, 2 mars 1872.*

Je suis averti, un peu tard, du départ du courrier anglais et je ne puis vous écrire que deux mots. Vous avez reçu mon télégramme du 29 février, j'espère, vous y aurez lu la bonne nouvelle de l'amnistie, partielle il est vrai [1]; elle m'a été annoncée par le général de Tresckow, venu tout exprès et, j'ai tout lieu de le croire, de la part d'un auguste personnage. Le Chancelier voit peu le Roi, encore souffrant; il n'a pas été reçu depuis cinq jours, ce qui, entre nous, le mécontente fort. Je dîne ce soir chez lui; il me parlera, je pense, de l'amnistie. J'aurais voulu être en mesure de lui porter vos remerciements; si je ne reçois pas de dépêche de vous avant cinq heures, je les lui ferai, en m'autorisant de votre dépêche du 14 février [2]. J'ai tout espoir, en agissant ainsi, de me conformer à vos intentions.

Bleichröder est venu me voir hier et m'a parlé de nouveau de l'anticipation des trois milliards [3]. Il m'a dit que le Ministre des Finances avait signé avec M. d'Arnim une convention, fixant aux premiers jours de ce mois le règlement pour solde de six cent cinquante millions [4]. Le télégraphe a donné, hier soir, cette même nouvelle; je ne sais si je dois y ajouter une foi entière, n'ayant reçu aucun renseignement direct de Versailles.

Bleichröder paraît toujours préoccupé *d'assurer* le plus tôt possible le payement des trois milliards. Il m'assure que le désir du Chancelier serait de *recevoir* nos propositions, ensuite de régler cette question avec moi. Il m'engage même à toucher avec lui ce sujet, dans une conversation *non officielle*, à la première occasion. Mais il doute que le moment de le *régler* soit venu, parce qu'il craint que les deux Gouvernements ne soient pas tout à fait

[1] Le Roi de Prusse avait signé la grâce de tous les militaires détenus pour cause d'insubordination. Voir le télégramme du 29 février dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 82 et cf. ci-dessus, pièce n° 110.

[2] M. Thiers avait télégraphié ce jour-là, à 10 heures du matin : « Remerciez de ma part et bien vivement Sa Majesté l'Empereur et M. le prince de Bismarck des dernières amnisties. Je sais que je les dois à leur sagesse et à leur humanité... (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n. 77).

[3] Ceux qui demeuraient à verser après la conclusion de la convention du 12 octobre 1871 (cf. ci-dessus, pièce n° 70 et *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 80).

[4] Allusion à la convention du 28 février 1872 (*Villefort,* t. I, p. 125); cf. aussi *Occupation et libération du Territoire,* tome I, n° 86.

d'accord sur les conséquences d'un arrangement, quant à la question de l'évacuation. Il semblerait d'après son langage qu'ici à cette heure on ne serait disposé à évacuer les six départements que *progressivement* et au fur et à mesure de la réalisation des échéances fixées par l'arrangement à intervenir, tandis qu'à Versailles nous demanderions probablement l'évacuation du territoire *tout entier,* dès qu'on aurait conclu un arrangement. Il a ajouté au reste qu'il n'y avait entre lui et moi qu'une conversation purement amicale, sans autre caractère. Je lui ai répondu que je l'entendais bien ainsi, car d'une part je lui avais toujours dit qu'il me paraissait préférable d'attendre la fin du payement des six cent cinquante millions pour parler *sérieusement* de l'autre question et que je n'avais aucune instruction pour m'en occuper.

Je me suis contenté de lui faire remarquer que le traité ne portait pas que le territoire serait évacué *seulement* lorsque les trois milliards seraient payés, mais qu'à la *garantie* territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, l'Allemagne serait disposée à substituer une *garantie financière,* si d'ailleurs les conditions étaient reconnues suffisantes.

M. Bleichröder en est parfaitement convenu avec moi.

Du reste, je serai *très réservé* sur cette question avec M. de Bismarck, tant que je n'aurai pas reçu d'instruction plus précise de vous.

Pardonnez-moi ce griffonnage dont je redoute moins l'obscurité au point de vue de la pensée; mais on me presse, parce que l'Angleterre attend ma lettre pour fermer son paquet[1].

114.

M. Thiers, Président de la République,
à Mgr le Prince d'Oldenbourg[2].

D. *Versailles, 8 mars 1872.*

[Sentiments de M. Thiers en faveur de la paix.]

Malheureusement il ne dépend pas des hommes d'État les plus modérés d'épargner aux nations le fléau de la guerre. Ce qui se passe aujourd'hui entre

[1] Publiée dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 83.

[2] Le Prince Pierre d'Oldenbourg était par sa mère, la Grande-Duchesse Catherine Pavlovna, le petit-fils de l'Empereur Paul Ier et le cousin de l'Empereur régnant Alexandre II; il était aussi le cousin de l'Impératrice Augusta, du Roi de Wurtemberg et du Grand-Duc d'Oldenbourg. Sa naissance, sa situation de général d'infanterie russe, attaché à l'Empereur, de président du Département du Conseil d'Empire pour les Affaires civiles et ecclésiastiques lui permettaient d'approcher l'Empereur, et le Président de la République avait des raisons de penser qu'Alexandre II connaîtrait par lui le sens, sinon le texte de la présente lettre. Le général Le Flô mandait à M. Thiers le 17 mars que le Prince en avait «été très touché et très satisfait».

l'Angleterre et l'Amérique, qui font tant d'efforts pour substituer l'arbitrage à la guerre[1], n'est pas de nature à encourager les espérances des amis de la paix. Néanmoins je persiste à croire avec Votre Altesse que tout homme d'État, digne de ce nom, doit s'efforcer de recourir à ce moyen de l'arbitrage, avant de songer à précipiter les peuples dans les horreurs de la guerre et lorsqu'on est obligé comme tous ceux qui gouvernent aujourd'hui de rechercher les plus sûrs moyens de destruction, on est plus disposé encore à les réunir, sans désir de les employer.

Quant à moi, Monseigneur, appelé pour un temps plus ou moins long à diriger la politique de la France, je la dirige et je la dirigerai dans le sens de la paix, et j'ai la certitude en agissant de la sorte d'être en parfaite conformité de sentiments avec ma nation. La *revanche* dont on parle tant n'entre aucunement dans ma pensée. Sans doute l'avenir est pour nous tous inconnu; mais, pour ma part, je n'ai d'autre vue que de rétablir les forces de mon pays par l'ordre, la paix, le travail et une politique modérée. La preuve de cette intention, je la donne aussi complète que possible, en acquittant les engagements pris par la France, engagements des plus onéreux, et en préférant ainsi, pour résoudre la situation, les moyens pacifiques aux moyens violents. Certainement je ne me presserais pas d'acquitter la lourde indemnité de guerre imposée à la France, si je songeais à l'emploi des armes. Cette conduite est assurément la meilleure manière de vous prouver une conformité de pensées dont je m'honore et dont je vous remercie d'avoir provoqué de ma part la ferme expression.

Recevez, Monseigneur, l'assurance de mon profond respect et de ma vive gratitude pour les expressions qui, dans votre lettre, s'adressent à ma personne[2].

115.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. chiffrée n° 15. *Berlin, 12 mars 1872.*

(Cabinet, 14 mars 1872.)

En rapprochant deux conversations que j'ai eues avec des membres du Corps diplomatique du discours du prince de Bismarck à la Chambre des Seigneurs[3]

[1] Allusion au différend existant entre l'Angleterre et les États-Unis (affaire de l'*Alabama*, qui devait être réglée seulement à la fin de 1872).

[2] Bibliothèque nationale, *Nouvelles Acquisitions françaises*, n° 20626.

[3] Dans un discours à la Chambre des Seigneurs de Prusse, prononcé le 6 mars, au cours

et de l'opinion que l'on cherche à accréditer ici que les prétendues agitations du Clergé français visent à la fois à la revanche contre l'Allemagne et à la restauration du pouvoir temporel, je ne serais pas éloigné de croire au projet ou peut-être même à l'existence d'un traité entre l'Allemagne et l'Italie, ayant pour but d'assurer à cette dernière puissance l'appui des armées de l'autre, pour le cas où la France tenterait de rendre par la force au Pape son domaine temporel.

Je ne puis rien affirmer, mais je ne crois pas devoir vous laisser ignorer le soupçon que j'ai conçu; je vous en écris à titre de simple information.

J'ajoute qu'une de ces conversations auxquelles je fais allusion avait pour objet de me rassurer sur les dispositions offensives de l'Allemagne.

116.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire de France à Nancy.

D. *Versailles, 15 mars 1872.*

Je me hâte de vous répondre relativement aux visites de courtoisie aux chefs de l'armée allemande, le jour du 22 [1]. Nous sommes en paix avec la Prusse, et dès lors nous leur devons les politesses d'usage entre Gouvernements amis, ou se disant tels, une fois la paix faite.

Il ne faut rien exiger de nos militaires, parce que les souvenirs de nos malheurs sont trop récents et trop douloureux pour qu'on leur demande de les oublier. Mais je suis d'avis que les préfets et sous-préfets fassent une visite sans étalage aux chefs militaires placés dans leur circonscription administrative. Je crois qu'une visite vaut mieux qu'une carte. Dites-le de ma part à M. de Manteuffel et remerciez-le de ce qu'il a fait pour éviter tout ce qui pourrait faire naître des troubles entre les deux nations. Je le prie instamment de supprimer l'étalage extérieur de cette fête, fort légitime chez les Allemands,

de la discussion de la loi sur l'inspection des écoles, le prince de Bismarck avait lu un passage d'un rapport diplomatique, récemment reçu, qui déclarait que «la revanche souhaitée en France» devait être préparée «par les divisions religieuses en Allemagne» et qui ajoutait : «une partie influente du clergé catholique, qui est dirigée par Rome, se met au service de la politique française parce qu'avec celle-ci se rencontrent les espérances de restauration de l'État de l'Église».

[1] M. de Saint-Vallier, prévenu par M. de Manteuffel qu'il ferait célébrer le 22 mars la fête de l'Empereur Guillaume par les troupes demeurées en territoire occupé, avait demandé des instructions sur la conduite à prescrire aux fonctionnaires français (cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 89).

mais pénible chez nous et cela dans l'intention de tout pacifier, qui est la sienne comme la nôtre.

Renouvelez-lui l'assurance de mon attachement, de ma haute estime et croyez à tous mes sentiments affectueux pour vous [1].

117.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 23 mars 1872, 8 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 10 h. 45, soir.)

Je crois devoir vous prévenir sans retard que le Président du Conseil d'État du Luxembourg est venu à Berlin pour conférer avec le Gouvernement allemand sur la question des chemins de fer luxembourgeois. Il a dû être reçu aujourd'hui à midi par M. Delbrück. Le Gouvernement allemand s'appuyant, d'une part, sur le paragraphe [2] de l'article 1er additionnel au traité de Francfort du 10 mai; de l'autre, sur l'entente qui serait intervenue entre la Compagnie de l'Est et le Gouvernement français, dont je n'ai pas le texte, considérant d'ailleurs l'impossibilité matérielle pour le Grand-Duché d'exploiter lui-même ce réseau, en revendique l'exploitation pour la Direction des chemins de fer d'Alsace-Lorraine. Une dépêche adressée par M. Delbrück à M. Servais, le 17 février dernier, pour lui demander le règlement de cette question, porte exactement ce qui suit : «Il a été déjà dit, et cependant il est bon qu'il soit expressément déclaré que l'administration des chemins de fer en Alsace-Lorraine, en sa qualité d'administratrice du chemin de fer de Wilhelm-Luxembourg, serait obligée de ne faire ni de permettre des actes par lesquels la neutralité du Grand-Duché pourrait être violée ou menacée.»

Il est vrai que la neutralité du Grand-Duché ressort du traité de Londres de 1867. Il n'en est pas moins vrai que la concession demandée et pour ainsi dire exigée par l'Allemagne pour les chemins de fer luxembourgeois est un pas important vers l'annexion du Grand-Duché. Elle est considérée ainsi par des membres du Corps diplomatique qui m'ont entretenu de cette affaire. Je suis porté à croire que les Gouvernements des États voisins du Grand-Duché conseillent au Luxembourg de ne pas persister dans son opposition aux demandes de l'Allemagne. La Belgique, se fondant sur une clause de la convention réservant les droits des tiers, a déclaré qu'elle entendait prendre

(1) Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 90. — (2) Le paragraphe 7.

à son compte l'exploitation de la partie du chemin de fer traversant son territoire ainsi que toutes les charges qui en résultent. L'Allemagne ne paraît pas vouloir s'opposer aux intentions de la Belgique.

L'intervention directe du Gouvernement français dans cette affaire semble difficile. Si vous avez des instructions à me donner, veuillez me les transmettre.

118.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à Son Altesse le Prince de Bismarck, Chancelier de l'Empire d'Allemagne.

D. *Berlin, 23 mars 1872.*

Prince,

Me permettrez-vous de vous avouer que j'ai été douloureusement impressionné en voyant passer le jour de naissance de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne [1] sans que l'amnistie [2] de nos prisonniers ait été complétée? Vous aviez bien voulu me dire que vous nous rendriez «tous ceux qui n'auront pas été pris au coin d'un bois tirant sur nos troupes sans être revêtus d'aucun insigne militaire». J'attends la réalisation de vos promesses. En effet, il en est un bon nombre en dehors de cette dernière catégorie que vous retenez encore. Vous pouvez vous en convaincre en jetant les yeux sur la liste ci-jointe. Je suis venu à Berlin dans un seul but, pour chercher à fortifier les garanties d'union entre nos deux pays. Vous m'avez dit expressément que vous vouliez la paix. Je mets la foi la plus entière en vos paroles. Veuillez m'en croire. L'un des plus sûrs moyens d'y parvenir par rapport à la France est entre les mains de Sa Majesté. Elle peut effacer bien des souvenirs douloureux en rendant spontanément à la liberté ceux que les chances de la guerre ont mis entre ses mains. Ils ont pu être légitimement vos justiciables pendant cette période; mais, après l'acceptation entière et sans réserve de la paix, après la reprise des rapports diplomatiques entre les deux pays tels qu'ils étaient avant la guerre, ne pouvions-nous pas compter de votre part sur l'interprétation la plus large des traités qui ont mis fin à cette horrible lutte?

Permettez-moi de consigner ici l'espérance que vous ne tromperez pas notre attente, en même temps que l'expression anticipée de ma vive reconnaissance pour l'acte de clémence que nous osons réclamer de Sa Majesté.

J'ajoute que le moment actuel pour la libération de ces prisonniers serait d'autant mieux choisi qu'elle coïnciderait avec la réunion de nos conseils généraux et que par conséquent elle aurait le plus grand retentissement.

[1] Guillaume Ier était né le 22 mars 1797. — [2] Voir ci-dessus, pièces nos 95, 108, 110, 113.

119.

M. Fournier, Ministre de France à Rome (Quirinal),
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 4. *Rome, 3 avril 1872.*

(Cabinet, 12 avril 1872; D. politique, 15 avril.)

[Conversations avec M. Visconti-Venosta, Ministre des Affaires étrangères d'Italie. — Déclarations de M. Visconti.]

La Papauté ne rêve sa restauration temporelle que par la France; c'est cet espoir qui la soutient dans son mauvais vouloir contre l'Italie. Puis aux ultramontains de chez vous ne se joint-il pas encore ceux qui en France croient avoir à se plaindre de ce qu'ils appellent l'ingratitude de l'Italie, de son existence même? Ce sont des pressentiments involontaires que nous éprouvons en regardant du côté de la France. Nous n'avons que des sympathies pour elle, n'a-t-elle que des sympathies pour nous?

«Je vous affirme, m'a-t-il dit, que moi personnellement et ceux qui sont assez sages pour ne penser décidément qu'à consolider en Italie ce qui est fait aujourd'hui, et c'est la presque unanimité du pays, n'ont pas d'autre idée, d'autre ambition; nous ne demandons qu'à vivre bien, très bien, très d'accord en toutes choses avec la France. Nous n'admettons pas par exemple qu'il y ait une question de Nice; à Tunis nous n'avons pas les arrière-pensées que nous attribuent gratuitement des extravagants ou des brouillons; nous ne sommes pas assez riches pour nous passer le luxe d'une Algérie; nous avons à Tunis des intérêts commerciaux, vous y avez des intérêts politiques; il est donc facile de nous y entendre, nous ne devons pas y laisser nos consuls grossir les questions, y faire des questions; ils y ont de tout temps une grande propension, c'est une importance personnelle qu'ils cherchent. Je ne vois pas que nous ne puissions pas prévenir à Tunis tout malentendu et en tout temps. Nice n'est pas une question; Tunis ne peut pas en être une. Reste donc uniquement, toujours, la question du pouvoir temporel.

«Si la France en faisait une question décidément nationale à cause de ses souvenirs du passé et par la croyance que c'est encore sa politique d'avenir, ce serait, à mon avis, de sa part une énorme faute de conduite; ce serait vouloir se mettre en antagonisme résolu contre le présent, déclarer à l'Italie que la France ne lui reconnaît pas le droit de vivre comme elle le croit indispensable pour ses destinées. Ce sont ces craintes que nous inspirent malgré nous votre parti ultramontain, vos légitimistes. Nous sommes convaincus qu'ils ne sont pas la France de nos jours, mais nous ne pouvons pas nous dire que l'imprévu des événements n'en fera pas à un moment donné la France réelle.»

[Réflexions de M. Fournier sur la situation de l'Italie.]

120.

M. Thiers, Président de la République,

à M. Fournier, Ministre de France à Rome (Quirinal).

D. *Versailles, 6 avril 1872.*

[Accusé de réception de notes.]

En parlant de l'Allemagne ne dites à personne et surtout pas à la Cour d'Italie : *Notre ennemi irréconciliable... qui nous cherche et nous prépare des ennemis partout...* Ces paroles, si elles étaient répétées, auraient à l'égard de la Prusse un accent de haine irréconciliable qui ferait croire à la *revanche* dont on parle tant, dont on parle trop. Nous voulons la paix, nous la voulons absolument, et la preuve c'est que nous songeons à *payer,* même avant le terme de nos engagements; et la vraie revanche à laquelle nous songeons, c'est la reconstitution de la France. Celle-là est possible, certaine même, et ne peut, de la part de personne, donner lieu à aucune objection.

[Attitude à l'égard de l'Italie.]

Je n'aurais fait, il (le Roi) le sait, ni l'unité italienne, ni l'unité allemande. Mais autre chose est de faire ou de défaire. L'Italie existe en un corps de nation, et je n'apporterai aucun trouble en Europe pour revenir sur des événements d'une aussi grande importance. Dites-le, de ma part, au Roi. Je suis assez expérimenté et assez fier pour ne pas mentir. Ce que je dis, on peut y croire, je ne songe à faire au Roi d'Italie aucun mauvais tour; mais j'attends de sa part réciprocité de bons procédés. Il se le doit après ce que la France a fait pour lui, et s'engager dans des guerres contre la France serait une folie dont je le crois incapable. Ce serait mettre sur une carte les couronnes d'Italie et d'Espagne [1]; or la fortune est changeante et, qu'on ne l'oublie pas, la France est ou sera aussi forte que jamais. Jouer contre elle serait de la pure folie, quand il est si facile de ne pas mettre au jeu. Ma croyance est que le Roi Victor-Emmanuel ne voudra pas s'asseoir à cette table de jeu où l'on risque tant de perdre, quand on a beaucoup gagné.

Du reste, soyez bien convaincu qu'en ce moment, il n'y a que des possibilités de paix. Tout le monde la veut, et quand nous, surtout, la voulons, qui pourrait avoir intérêt à ne pas la vouloir ?

Ce que je demande au Roi Victor-Emmanuel et ce que j'ai le devoir de lui

[1] Amédée, le fils cadet du roi Victor-Emmanuel était alors roi d'Espagne.

demander, c'est de rendre la vie du Pape supportable, en ayant pour lui les égards que méritent ses malheurs, ses vertus, sa dignité, son rôle de chef du catholicisme, et je dirai l'intérêt de la maison de Savoie elle-même. Si ces égards ne sont pas observés, le Pape finira par quitter Rome, et je ne sais pas de plus grand péril pour l'unité italienne.

Quant à moi je ne l'ai point poussé et je ne le pousserai point à quitter le Vatican. Mais d'autres que moi l'y pousseront; et il faut l'y laisser libre, tout à fait libre, respecté, vénéré même, pour que les catholiques ne se révoltent pas bientôt de la situation actuelle, soit en France, soit en Europe. Je vous trace les généralités, les détails viendront en leur temps.

[Remerciements au général La Marmora[1].]

121.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Berlin, 16 avril 1872, midi 21.*

(*Reçu :* 1 h. 10, soir.)

Le comte d'Arnim ne sera pas à Paris avant jeudi soir[2]. D'après sa conversation, le Gouvernement allemand est disposé à accepter maintenant la négociation[3]. Il existe une certaine inquiétude au sujet de nos armements. Ce serait la cause principale des hésitations que M. Thiers a cru remarquer. J'envoie ce soir un rapport détaillé.

J'ai reçu l'annonce du courrier.

Veuillez transmettre ce télégramme à M. Thiers[4].

[1] Bibliothèque nationale, *Nouvelles Acquisitions françaises*, n° 20626.

[2] C'est-à-dire le 18 avril.

[3] Dans une lettre du 11 avril (*Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 100), M. Thiers avait engagé M. de Gontaut à amorcer avec le prince de Bismarck ou avec M. d'Arnim, alors en congé, une négociation relative à l'évacuation anticipée des territoires occupés. Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 103. Cf. aussi les dépêches de M. de Gontaut à M. de Rémusat et à M. Thiers (*Occupation et libération du Territoire*, n°s 104 et 105).

[4] Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n°s 104, 106, 109 et, ci-dessous, pièce n° 122 ; dans l'entretien auquel M. Thiers fait allusion et qui avait eu lieu le 15 avril, M. d'Arnim avait indiqué que l'Empereur Guillaume n'était pas sans inquiétude sur la réorganisation de l'armée française, «vous avez, avait-il dit, plus de soldats que nous.»

122.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Versailles, 18 avril 1872.*

Nous avons reçu, M. de Rémusat et moi, votre lettre particulière, le compte rendu de votre conversation avec M. d'Arnim et enfin vos divers télégrammes et nous y avons trouvé plaisir et profit.

Ce matin, je vous ai adressé un télégramme[1] pour vous autoriser à procéder *quand et comme* vous jugeriez convenable de le faire. Vous êtes homme de tact, vous êtes sur les lieux, vous êtes entouré de toutes les informations possibles, vous êtes donc parfaitement en possession de choisir le moment propice pour parler et agir. Nous n'en sommes pas à un jour, à une semaine, ni même à un mois près, quoique un retard d'un mois puisse entraîner celui de plusieurs mois. Mais il nous importe qu'on sache bien que nous sommes prêts à tenir plus que nos engagements. Nous avons payé les deux premiers milliards quelques mois à l'avance, et nous sommes prêts à payer les trois derniers deux ans plus tôt que le terme convenu. Sans doute, le désir de libérer notre territoire entre pour beaucoup dans cet empressement, mais le désir de prouver notre inébranlable résolution de maintenir la paix n'y entre pas pour moins. Apparemment que, si nous songions à la guerre, nous ne serions pas assez simples, ayant deux ans de terme pour payer, pour donner tout de suite notre argent, c'est-à-dire de quoi solder deux ou trois campagnes à ceux qui devraient être si tôt nos ennemis. Si l'on ne comprend pas cela, il faut renoncer à se rendre intelligibles.

Nous voulons la paix, nous devons la vouloir pour notre sûreté intérieure autant que pour notre sûreté extérieure. Le contraire serait, de notre part, de la folie. A mon âge, je ne puis désirer d'autre gloire, si je puis aspirer à en avoir, que celle de pacifier mon pays, de lui procurer quelques années de repos, de calme, de bien-être et de lui procurer, en un mot, non pas du bruit mais du bonheur. C'est le bonheur seul qui lui rendra des forces et qui remettra son moral. J'ai vaincu la démagogie par le canon; je ne vaincrai l'anarchie intellectuelle et morale que par un long apaisement. Je comprends cela, et, si je ne le comprenais pas, je n'aurais pas signé la paix que j'ai signée, le cœur déchiré, mais l'âme haute, parce que je savais qu'il n'y avait pas autre chose à faire.

[1] Ce télégramme ne figure ni aux Archives des Affaires étrangères, ni à la Bibliothèque nationale.

Quant à nos prétendus *armements*, ce n'est pas parler la langue française que les qualifier de ce nom. On fait des armements quand on augmente ses forces, et qu'on les augmente dans des vues d'une action prochaine. Mais je m'occupe à reconstituer la force militaire de la France d'après des vues que j'expose depuis quarante ans, et que j'ai toujours qualifiées *pied de paix de la France*. Nous aurons, avec notre manière de compter, à peine quatre cent mille hommes effectifs; nous sommes loin de les avoir aujourd'hui et c'est ce chiffre que nous n'avons jamais cessé d'avoir, jusqu'à l'époque où, pour payer l'expédition du Mexique, nous avons laissé tomber tous nos effectifs. Or, dans notre système, qui n'est pas celui des Prussiens, c'est tout au plus de quoi avoir sept cent mille hommes au pied de guerre, dans l'hypothèse d'un armement tout à fait extraordinaire. Que dirait-on si, consentant au système du service obligatoire, je cherchais comme la Prusse, l'Autriche, la Russie, à mettre sur pied des forces fabuleuses de douze cent à quinze cent mille hommes et davantage? Je veux une armée limitée en nombre, mais solide, disciplinée et aussi capable de maintenir l'ordre au dedans que notre indépendance au dehors.

On parle de nos dépenses fort accrues. Sans doute elles le sont, mais la gendarmerie et les forces de police de Paris prennent, dans cette augmentation de soixante-quinze millions, au moins vingt-cinq millions. La garde impériale supprimée a dû être remplacée par des régiments de ligne et, tout compte fait, nous n'aurons que l'effectif antérieur à la guerre du Mexique. Si l'on en déduit les hommes en congé de convalescence (ce sont les blessés restés à la suite des corps en attendant leur pension), nous n'avons que l'effectif des années de paix de l'Empire. Apparemment qu'on ne nous demandera pas de renoncer à notre situation dans le monde et même à notre indépendance! Jamais on ne m'a dit un mot qui eût un sens pareil, pendant la douloureuse négociation de la paix, ni dans les négociations de tous genres qui ont suivi. Certes, on doutait que nous puissions tenir nos engagements, payer la somme exorbitante de cinq milliards; on en doutait, eh bien, *nous pouvons*, nous *voulons* la payer, nous allons la payer, et on nous chercherait querelle parce que nous voulons reconstituer notre pays, moralement, matériellement, politiquement! Jamais on ne l'avait essayé; jamais pareille insinuation n'avait été tentée et j'espère bien qu'on ne la tentera pas aujourd'hui.

Songez que presque tout notre armement en fusils a été détruit ou pris, que notre artillerie de campagne est à refaire tout entière, que nous avons Strasbourg et Metz à suppléer, et que pour tout cela il faut de l'argent et du temps, hélas! bien du temps, beaucoup plus que je n'en ai à vivre.

Personne assurément n'a de comptes de ce genre à nous demander; mais, comme tout bon voisin a le droit de compter sur un bon voisin et de s'ouvrir franchement à lui sur ce qui peut l'inquiéter, vous pouvez, si l'on vous amène

franchement, loyalement sur ce terrain, y suivre ceux qui voudront vous y entraîner et leur parler à cœur ouvert. Qu'on m'envoie ici qui l'on voudra et je fournirai tous les éclaircissements qu'on pourra désirer. Du reste, M. d'Arnim entend tout. Qu'il vienne, et je lui donnerai toutes les satisfactions imaginables et cela avec les états à la main.

Ainsi, pour finir, je vous dirai que nous vous laissons libre de choisir les *mollia fandi tempora,* pourvu qu'on sache que nous sommes prêts à traiter au jour qu'on voudra, et que par conséquent ce n'est pas à nous qu'il faudra s'en prendre, si, laissant passer le temps de traiter, *la saison financière* en un mot, nous étions reculés de six mois. Qu'on sache aussi qu'en laissant circuler des bruits fâcheux, percer des défiances sans fondement, on diminue d'autant nos moyens de payer.

Adieu, mon cher Monsieur de Gontaut, croyez à toute mon amitié[1].

123.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À NANCY,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Nancy, 21 avril 1872, 5 h. 1/4, soir.*

A remettre d'urgence à Monsieur le Président de la République.

Pour des motifs que je développerai dans une lettre, il serait nécessaire que M. de Gontaut ne tardât pas davantage à faire auprès du prince de Bismarck la démarche que vous aviez prescrite[2]. Cette démarche est attendue par le Chancelier; il ne s'agit pas d'ailleurs de négocier, mais de dire que nous sommes prêts à le faire en lui demandant ses préférences sur le mode de négociation. Le retour de M. d'Arnim qui est prochain n'a rien à voir avec cette démarche sur laquelle M. de Gontaut n'a pas à consulter M. d'Arnim. Le général de Manteuffel agit de son côté; mais son action pour être efficace ne doit pas être isolée.

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 110.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 122, et *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n°s 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106.

124.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À NANCY,
À M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL.

D. *Nancy, 21 avril 1872.*

Excellence,

Comme j'ai eu l'honneur de vous en faire part, les bruits répandus, par certains journaux anglais [1], sur des complications survenues dans les rapports de l'Allemagne et de la France m'ont causé des inquiétudes que j'ai voulu éclaircir, en allant m'entretenir à Versailles avec M. le Président de la République. Je suis heureux d'avoir fait ce voyage, qui m'a permis de recueillir, de la bouche de M. Thiers, des informations rassurantes sur les deux points qui me préoccupaient : les conditions de réorganisation de notre armée, l'acquittement des trois derniers milliards en vue de la libération du territoire [2].

Je tiens, Excellence, à ne pas vous laisser ignorer les éclaircissements qui m'ont été donnés; la bienveillance de vos dispositions envers moi m'y encourage; d'ailleurs, vous y trouverez le complément des renseignements contenus dans les deux lettres particulières que m'avait adressées M. Thiers le 29 janvier et le 4 mars [3], lettres que j'ai eu l'honneur de placer sous vos yeux à titre confidentiel. J'attache du prix à vous faire connaître également mes nouvelles informations, parce qu'elles sont un témoignage de la fermeté et de la constance avec lesquelles le Président maintient et entend faire prévaloir les vues sages et pacifiques qu'il n'a cessé d'exprimer depuis qu'il exerce le pouvoir suprême.

Je commencerai, si Votre Excellence le permet, par réfuter en quelques mots les assertions mensongères des journaux français et étrangers sur la réorga-

[1] Le *Daily Telegraph* avait annoncé, le 18 avril, que M. d'Arnim rentrait à Paris, porteur d'un ultimatum mettant la France en demeure de renoncer à ses armements. Le gouvernement allemand avait aussitôt démenti cette information.

[2] Cette lettre avait été préparée avec M. de Manteuffel dans une visite que M. de Saint-Vallier lui avait faite le 21 avril; elle répondait aux préoccupations que le prince de Bismarck avait laissé percer dans une lettre particulière, adressée au général, et que celui-ci avait montrée à son interlocuteur. Le prince s'étonnait de ne pas voir venir de Versailles d'ouvertures sur les payements des trois derniers milliards. Le général, qui avait tout de suite rassuré le Chancelier par un télégramme rédigé sous les yeux de M. de Saint-Vallier, avait demandé au Commissaire français des renseignements précis et circonstanciés à transmettre à Berlin. Il avait aussi fait recommander au gouvernement français d'inviter M. de Gontaut-Biron à aborder la question le plus tôt possible avec le prince de Bismarck, sans recourir à aucun intermédiaire, à celui de M. d'Arnim moins qu'à nul autre. Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 114.

[3] Voir *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n°s 68 et 86.

nisation de notre armée, et j'y joindrai quelques chiffres qui m'ont été donnés par M. le Président.

M. Thiers m'a déclaré tout d'abord, et avec la plus grande netteté, qu'il n'accepterait jamais le service obligatoire, qu'une partie de la Chambre voudrait lui imposer, le regardant comme incompatible avec le caractère de la nation et comme dangereux, au point de vue de la sécurité intérieure, puisqu'il constituerait l'armement de toute la population et rétablirait sur des bases plus étendues et plus périlleuses, la garde nationale que l'on a dû dissoudre récemment comme un élément de désordre.

Le Président veut une armée de *métier*, une armée exercée et disciplinée, ayant le goût et les traditions du service. Pour obtenir ce résultat, ce n'est pas le nombre mais la qualité qu'il faut rechercher; il veut la loi de 1832 résolument et fermement appliquée et il est certain de l'obtenir. Il est faux qu'il y ait eu accord entre lui et la Commission de la Chambre sur le principe du service obligatoire; faux, qu'il ait fait aucune concession aux idées mal réfléchies, dominantes dans cette Commission. Il est assuré d'arriver, par la discussion, à démontrer à la Chambre l'impraticabilité du projet de la Commission, qu'il fera modifier et amender, jusqu'à ce qu'il l'ait amené à n'être plus que la loi de 1832 avec quelques légères différences sur des points spéciaux.

Or, la loi de 1832 n'est certes pas une loi de guerre, c'est une loi de bonne organisation intérieure, puisqu'elle limite à quatre cent mille hommes l'effectif total de l'armée, ce qui n'est pas exagéré avec la population et les besoins de la France; voici du reste le décompte exact de nos forces, lorsqu'elles seront entièrement réorganisées d'après les idées du Président.

1° Infanterie.

Il y avait sous l'Empire :

106 régiments d'infanterie;

La garde impériale, troupe d'élite;

30 bataillons de chasseurs à pied, évalués à 10 régiments;

9 régiments de troupes africaines.

On a créé pendant la guerre 20 régiments dits provisoires, qui ont remplacé la garde, et qui constituent la seule modification à l'état antérieur de l'infanterie.

Nous constituons en effet 145 régiments d'infanterie, qui se décomposent ainsi :

106 anciens régiments;

20 nouveaux régiments, créés pendant la guerre sous le nom de provisoires et aujourd'hui classés dans l'armée avec leurs numéros définitifs en remplacement de l'ancienne garde impériale actuellement supprimée;

10 régiments de chasseurs à pied, qui ne sont pas augmentés mais enrégimentés;

9 régiments algériens, laissés tels qu'ils étaient sous l'Empire et destinés à demeurer en Afrique, leur présence en France ayant été reconnue mauvaise pour la discipline de l'armée; ces 9 régiments se décomposent ainsi :

4 régiments de zouaves;

3 régiments de turcos;

1 régiment étranger;

1 régiment de zéphirs (compagnies de discipline) composé de 3 bataillons.

Total général : 145 régiments d'infanterie.

2° Cavalerie.

La cavalerie est restée à 63 régiments, comme elle était avant la guerre; les troupes auxiliaires de cette arme, créées pendant la campagne, ont été dissoutes.

3° Artillerie.

Notre infériorité, frappante au point de vue de l'artillerie, nous a obligés, pendant la guerre, à créer un certain nombre de batteries nouvelles que les 22 anciens régiments d'artillerie ne pourraient plus contenir; on va donc être forcé d'augmenter le nombre des régiments d'artillerie pour encadrer les nouvelles batteries existantes; on ne possédait du reste, avant la guerre, que deux pièces de canon par mille hommes et l'on voudrait porter cette proportion à trois par mille hommes; ce qui n'a rien d'exagéré, si l'on considère les nouvelles dispositions prises à ce sujet dans toutes les armées européennes.

4° Gendarmerie.

La seule augmentation considérable de notre nouvel état militaire s'applique à la gendarmerie de province et à la garde républicaine de Paris, ancienne garde municipale; ce dernier corps a été porté de 6.000 hommes à 13.000. C'est là une nécessité de bon ordre intérieur, et le Président est convaincu que toutes les puissances doivent approuver les mesures prises à cet égard pour réprimer le désordre et pour combattre l'Internationale et la Commune, puisque ces plaies sociales s'attaquent également à tous les pays et que les dispositions prises pour les réduire en France rendent en même temps service aux autres États de l'Europe.

Ces troupes de police, gendarmerie et garde républicaine, sont d'un entretien beaucoup plus coûteux que le reste de l'armée; en l'état actuel, un simple soldat de la ligne ne coûte guère plus de cinq cents francs par an; un gendarme de Paris coûte près de quinze cents francs. Aussi, sur les soixante-quinze mil-

lions de francs que le Gouvernement a dû faire voter par la Chambre pour le budget de la guerre, en sus des chiffres habituels de ce budget, les nouveaux effectifs de gendarmerie de la province et de la capitale absorbent vingt-cinq millions. Les cinquante autres millions sont en majeure partie affectés à la refonte de notre matériel, pris ou détruit pendant la guerre étrangère et pendant la guerre de la Commune. Il y a lieu de remarquer aussi que nos soldats nous coûtent plus cher que par le passé; nous voulons leur donner plus de confortable, afin de leur inspirer davantage le goût du métier et les rendre moins aptes à se laisser séduire par les doctrines des ennemis de l'ordre social.

En résumé, on entend se servir uniquement de la loi de 1832, de l'effectif de cette époque, mais sérieusement entretenu, en évitant de le laisser tomber au-dessous des proportions votées, comme on le faisait quand on avait à couvrir les expéditions de Chine ou du Mexique; on fait des fusils parce qu'on a perdu les deux tiers de ceux que l'on possédait, et que l'on en avait du reste bien peu, puisque l'Empire a fait la guerre avec huit cent mille fusils seulement dans les magasins; on cherche à réparer les dommages de la guerre, à remettre sur un pied normal et convenable les remontes de la cavalerie, que le Gouvernement impérial laissait tomber pour payer des entreprises lointaines; en un mot, on s'efforce de substituer l'ordre au désordre, une bonne administration à une mauvaise.

Voilà le vrai et rien de plus.

Quant au compte de liquidation, il est destiné à couvrir les dépenses du Génie. Or, non seulement il faut remplacer Metz et Strasbourg, mais il faut transporter tous nos magasins et nos arsenaux sur la Loire, depuis que nous avons perdu la frontière qui les couvrait.

Notre effectif total est d'environ quatre cent mille hommes, sur lesquels il y a quatre-vingt-quatre mille hommes en Algérie depuis la dernière insurrection; ces quatre-vingt-quatre mille hommes se composent de trente-quatre mille hommes de troupes spéciales à l'Afrique, destinées à y toujours demeurer (zouaves, turcos, etc.), puis de cinquante mille hommes envoyés de France et qu'il faut y laisser pour le moment.

Restent donc environ trois cent quinze mille hommes en France, sur lesquels il y a près de cinquante mille non-valeurs, c'est-à-dire en premier lieu vingt mille hommes à peu près : musiciens, ouvriers d'administration, comptables, individus affectés à des services sédentaires et spéciaux; puis plus de trente mille blessés, qualifiés *congés de convalescence*, qui, maintenus dans les cadres par tolérance et humanité, en sortent successivement comme *pensionnaires* au fur et à mesure que l'on peut régler leur situation.

Voilà, Excellence, dans sa plus rigoureuse exactitude, l'état présent de notre armée; j'ai tenu à vous le faire connaître confidentiellement; je dois ajouter

que le Président est déterminé à n'y apporter aucune autre extension; il veut résolument la paix, et il ne lui faut qu'un état défensif, ce qu'il cherche à réaliser. Mais il veut aussi l'ordre intérieur, et, pour cela, il faut que cette armée, peu nombreuse mais solide, soit fortement organisée; c'est le but auquel M. Thiers s'est attaché et auquel il est résolu de consacrer les jours que Dieu lui laissera. Il n'a jamais varié à ce sujet; il l'a dit au prince de Bismarck dès la signature de la paix, il l'a répété depuis dans toutes les occasions, il le répète aujourd'hui; il regarde une paix prolongée comme nécessaire à la France, mais il faut que cette paix soit combinée avec une sécurité intérieure, de nature à inspirer confiance au dedans et au dehors.

Les adversaires de notre Gouvernement lui objectent qu'il est provisoire, qu'il peut disparaître, soit devant un vote hostile de l'Assemblée, soit devant des troubles suscités par les partis. Ce danger n'est pas à craindre; l'Assemblée est divisée en fractions dont aucune n'est assez forte pour prendre et exercer le pouvoir; elles le savent et sont toutes, sans exception, convaincues de la nécessité de garder le Gouvernement actuel. Elles peuvent le combattre, le taquiner plutôt sur les petites questions; elles ne le font pas dans les grandes affaires. Voyez, par exemple, les budgets, votés tous sans exception à l'unanimité, moins deux ou trois voix. Il en sera de même de toutes les questions fondamentales; M. Thiers ne s'appuie ni sur la droite ni sur la gauche, mais sur toutes deux également, se servant de l'une pour maintenir l'autre dans les limites de la sagesse et sachant les grouper et les réunir quand il y a nécessité. On peut donc avoir confiance dans la durée du Gouvernement, comme on peut être assuré de ses résolutions fermement pacifiques.

Le Président est âgé; mais, grâce à Dieu, sa santé est bonne, et il est déterminé à ne pas quitter le pouvoir, malgré ses tracas ou ses fatigues. La grandeur du but qu'il poursuit, l'énergie de son patriotisme lui donneront le courage de supporter tous les ennuis, toutes les difficultés.

Il me reste, pour démontrer plus clairement encore les résolutions pacifiques du Président, à dire quelques mots à Votre Excellence de son ferme désir de commencer immédiatement le payement des trois derniers milliards et d'obtenir par contre la libération du territoire. N'est-il pas évident que, si nous avions des arrière-pensées belliqueuses, nous garderions précieusement les sommes immenses qui constituent le reliquat de l'indemnité, puisque les traités nous donnent deux années pour nous exécuter? Au lieu de cela, vous voulons payer et commencer les payements dès qu'on le voudra à Berlin. Le Président a suivi, à cet égard, le conseil que je lui avais donné d'attendre le moment actuel pour n'aborder cette question qu'après entière exécution de la convention Pouyer-Quertier d'octobre dernier. Il s'en est entretenu avec M. d'Arnim avant le départ de cet Ambassadeur, qui lui avait dit qu'il serait absent trois semaines et qu'à son retour il serait prêt à négocier. Or, M. d'Ar-

nim est absent depuis sept semaines et ne revient pas; le Président a invité M. de Gontaut à voir le prince de Bismarck et à lui déclarer que nous sommes prêts, en lui demandant ses convenances et ses préférences sur le mode de négociation à employer, soit par une *persona grata* à envoyer à Berlin et dont le choix serait laissé au prince Chancelier, soit par notre Ambassadeur, soit par M. le comte d'Arnim. M. Thiers a écrit dans ce sens à M. de Gontaut; mais notre Ambassadeur a eu l'idée, avant de faire auprès du prince Chancelier la démarche qui lui était prescrite, de consulter le comte d'Arnim sur son opportunité. Le comte d'Arnim lui a conseillé de ne pas se presser et d'attendre, pour aborder la question avec le prince de Bismarck, qu'il fût lui-même de retour à Paris.

A mes yeux, ce retard est fâcheux, et je crois qu'il y aurait lieu d'inviter de nouveau M. de Gontaut à demander ses préférences au prince. Il ne s'agit pas, en effet, d'aborder une négociation, mais simplement de dire que nous sommes prêts à négocier, et que nous voulons le faire dans la forme et par la voie qui conviendront le mieux au prince de Bismarck; suivant moi, c'est un témoignage d'empressement et de déférence que nous voulons donner au prince Chancelier qui ne peut qu'être sensible à ce bon procédé.

Votre Excellence comprendra que je n'aborde pas le détail des propositions que nous comptons soumettre au Cabinet de Berlin; ma réserve m'est dictée par la résolution que vous m'avez fait connaître souvent de ne pas traiter les questions politiques. Je dois même m'excuser près de vous si j'ai dû aborder, dans la seconde partie de cette lettre, des matières politiques; mais vous voudrez bien remarquer qu'elles sont étroitement liées aux affaires militaires. Je suis donc entré dans des détails un peu étrangers aux sujets que nous traitons habituellement; mais, je le répète, les deux questions sont connexes et, d'ailleurs, les lettres du Président que je vous ai communiquées ces mois derniers, les embrassaient également toutes deux.

Tel est, Excellence, l'état des choses, il se résume en deux mots :

1° Ferme et inébranlable résolution du Président de ne pas accepter le service obligatoire, conformément aux déclarations contenues dans ses lettres du 29 janvier et du 4 mars ;

2° Volonté arrêtée du Président d'ouvrir, dès qu'on le voudra à Berlin, des négociations pour le payement des trois derniers milliards et l'évacuation du territoire.

Veuillez me pardonner les développements dans lesquels j'ai dû entrer; vous m'avez trop appris à compter sur votre bienveillance pour que je ne compte pas sur l'indulgence avec laquelle vous lirez ce long exposé sincère et confidentiel.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération[1].

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 115.

125.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 22 avril 1872.*

Nous avons reçu vos dernières dépêches qui nous ont fort satisfaits[1]. Pour vous laisser maître du moment, mais, d'après des avis dignes de confiance[2], nous croyons à propos de faire connaître très prochainement au cabinet de Berlin que nous sommes prêts à traiter de l'acquittement anticipé de nos engagements pécuniaires. Vous pouvez, si le Chancelier est retenu par d'autres affaires, prier M. Delbrück de l'informer de nos intentions. Il suffit qu'il sache que nos propositions sont sérieuses.

Savez-vous quand M. d'Arnim partira?

126.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 27 avril 1872, 3 h. 55, soir.*

[Accusé de réception de dépêches.]

M. Delbrück sort de chez moi. Il venait m'entretenir de questions secondaires. Comme il ne me parlait pas de la grande affaire[3], j'ai pris l'initiative. Je lui ai réitéré mon désir de causer avec le prince de Bismarck, en lui représentant que, dans mon opinion, l'état de malaise des marchés financiers et les incertitudes qui subsistent dans le sentiment public malgré tous les démentis conseilleraient l'ouverture prochaine des négociations, que d'ailleurs je croyais nécessaire et opportun que M. Thiers ne tardât pas à être éclairé sur les vues du Gouvernement allemand et que le désir de nous acquitter prouvait mieux que tout nos intentions pacifiques. M. Delbrück a absolument éludé l'entretien.

Il y a donc deux suppositions. Ou le prince de Bismarck n'a pas pris encore son parti sur les conditions dans lesquelles devra s'engager la négociation,

(1) Des 18 et 19 avril (*Occupation et libération du Territoire*, t. I, nos 109 et 111).

(2) Voir ci-dessus, pièce n° 124.

(3) Voir ci-dessus, pièces nos 124 et 125.

ou il persiste dans son idée première et veut qu'elle se traite directement et exclusivement entre le Président de la République et le comte d'Arnim, qui, bien décidément, part ce soir. J'incline pour cette dernière supposition et, si je n'ai pas de réponse à ma demande d'entrevue, je n'insisterai pas sans de nouvelles instructions.

Ma dépêche du 25 vous donnait le dernier mot de la situation[1]. Je n'ai rien d'essentiel à y ajouter.

Veuillez m'accuser réception de ce télégramme.

127.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À NANCY,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Confidentielle. *Nancy, 3 mai 1872.*

Lors de la fête de l'Empereur d'Allemagne le 22 mars[2], M. le Ministre de l'Intérieur avait invité, conformément aux intentions de M. le Président de la République, nos préfets et sous-préfets dans les départements occupés à faire une visite aux commandants de l'armée allemande. Le Général en chef appréciant, comme elle devait l'être, une démarche qui ne pouvait manquer d'être pénible à nos fonctionnaires, s'est montré très reconnaissant de l'ordre donné à ce sujet par M. Thiers. Il m'a dit depuis que ses subordonnés avaient été entièrement sensibles à cette visite, qui les avait disposés à se montrer plus conciliants que par le passé, et avait eu pour effet d'amener des relations meilleures et plus cordiales entre eux et nos autorités. Il m'a toutefois exprimé le regret que six sous-préfets n'eussent pas exécuté les instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, en me faisant observer que leur abstention, d'autant plus remarquée qu'elle était plus exceptionnelle, pourrait avoir pour résultat d'indisposer contre eux les officiers allemands. J'ai répliqué au baron de Manteuffel que je me refusais tout d'abord à admettre le fait qui lui était rapporté, que j'étais convaincu qu'il y avait eu malentendu, à moins que les procédés personnels de certains commandants allemands envers nos fonctionnaires n'eussent placé ces derniers dans l'impossibilité de faire la démarche de courtoisie qui leur était prescrite; je l'ai prié de me donner les noms des

[1] M. de Gontaut avait vu ce jour-là même M. d'Arnim qui lui avait annoncé son départ pour Paris et lui avait affirmé que «les affaires de France n'étaient pour rien dans la prolongation de son séjour à Berlin». Il avait laissé entrevoir, au cours de la conversation, que la réorganisation de l'armée française n'était pas sans inquiéter parfois une partie de l'opinion allemande (*Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 123.)

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 116.

six sous-préfets dont il me parlait afin de provoquer de leur part des explications, me portant garant à l'avance qu'elles seraient pleinement satisfaisantes.

J'ai en effet écrit confidentiellement aux fonctionnaires incriminés qui m'ont immédiatement fourni des éclaircissements de nature à ne rien laisser subsister de ce léger nuage; quatre d'entre eux avaient fait la démarche dans les conditions les plus convenables, il y avait eu simplement un malentendu dont les commandants allemands, à la suite de mon intervention, sont venus leur exprimer leurs regrets. Quant aux deux autres, l'un était absent de son poste et le dernier avait eu trop gravement à se plaindre, dans une circonstance récente, de la courtoisie du colonel prussien commandant la ville où il réside, pour que le soin de sa dignité lui permît de faire auprès de lui une démarche de politesse.

Le Général en chef, vivement touché des explications confidentielles que je lui ai données, en a pris texte pour adresser à ses subordonnés l'instruction générale de remercier vivement nos fonctionnaires et de leur témoigner tous les égards et toute la cordialité possible; il a en outre réprimandé ceux d'entre eux qui avaient formulé aussi légèrement leurs accusations.

Ce petit incident s'est donc heureusement dénoué et a abouti à l'établissement de rapports meilleurs que par le passé entre les autorités françaises et les chefs de corps allemands.

128.

M. Thiers, Président de la République,

à M. le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

D. *Versailles, 5 mai 1872.*

M. le comte d'Arnim a désiré un résumé des propositions [1] que je lui ai faites, pour avoir une base certaine de négociation, et je me hâte de lui envoyer ce résumé.

Les deux Puissances, la France et l'Allemagne, ont deux engagements à remplir, l'une d'acquitter l'indemnité de guerre convenue, l'autre d'évacuer la portion du territoire français qu'elle occupe encore. La France est prête, pour sa part, à remplir fidèlement et complètement les engagements qu'elle a pris et même à en devancer l'époque, puisque le terme fixé par les traités pour le payement de la seconde partie de l'indemnité de guerre est celui de mai

[1] M. d'Arnim, revenu en France, avait rendu visite à M. Thiers le 2 mai à Versailles. (Cf. deux rapports de M. d'Arnim au prince de Bismarck, en date du 6 mai, *die Grosse Politik*, t. I, n°s 68 et 69; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, n°s 81 et 82.)

1874, et qu'elle offre de commencer à s'acquitter dans le courant de la présente année 1872.

Quant à la forme financière à employer, celle qui lui semble la plus naturelle, c'est celle qui a déjà réussi et c'est celle que la France offre au Gouvernement prussien, sauf à en adopter une autre si ce Gouvernement la préférait, à la seule condition que cette dernière fût praticable.

En conséquence, le Gouvernement français ouvrirait un emprunt de trois milliards, auquel tous les banquiers de l'Europe seraient admis à concourir, sans exclusion ni préférence pour aucun, et qui serait réalisable dans les termes les plus rapprochés possibles.

La condition imposée à ces banquiers serait de verser, directement dans les caisses du Trésor prussien, la somme de trois milliards, dans un délai exclusivement déterminé par les forces du marché européen.

Le Gouvernement français ne croit pas qu'on puisse obtenir de ce marché plus de cent millions par mois, si l'on ne veut produire une perturbation financière qu'il est de l'intérêt des deux puissances d'éviter.

D'après cette base, la totalité de la somme convenue ne pourrait être réalisée en moins de trente mois; mais elle le serait avec certitude dans ce délai, à moins de circonstances extraordinaires, indépendantes de la volonté du Gouvernement français, et à l'égard desquelles le traité à intervenir pourrait prendre les précautions les plus rassurantes pour les deux parties contractantes.

Voilà ce qu'offre le Gouvernement français pour s'acquitter de l'obligation qui le concerne, étant toujours bien entendu que, si une autre manière de procéder reconnue praticable était désirée par la Prusse, la France n'y ferait aucune objection.

C'est maintenant au Gouvernement allemand à faire connaître à la France comment il entend procéder à l'évacuation du territoire français, suite nécessaire de l'acquittement de l'indemnité de guerre.

Dans l'intérêt des deux parties contractantes, auxquelles il importe au plus haut point de supprimer les causes de conflit et d'apaiser les passions nationales, il serait à désirer que l'évacuation fût prochaine et aussi complète que possible. Ce serait répondre à la conduite de la France, qui offre de s'acquitter de ses obligations à la fois complètement et aussi promptement que le comportent les difficultés d'une opération financière colossale.

Si le Gouvernement allemand, dans les vues d'une prudence qui nous semblerait mal fondée, voulait diviser l'évacuation, on devrait diviser alors l'opération financière et faire en deux fois ce que, sous tous les rapports, il vaudrait mieux faire en une seule.

Quelle que soit la résolution à laquelle se rattacheront les deux Gouvernements, il importe d'aboutir à une prompte conclusion; car la perspective d'un

emprunt certain et prochain pèse sur le crédit européen tout entier et nuit aux affaires de tout le monde. Le Gouvernement français, invariablement arrêté dans ses pensées non seulement de paix durable mais d'apaisement des esprits, promet d'apporter dans cette négociation les dispositions les plus conciliantes et, de plus, le désir sincère d'arriver à une conclusion prompte et satisfaisante [1].

129.

Le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne en France, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires Étrangères.

D. *Paris, 7 mai 1872.*

La question de l'évacuation du territoire [2] se rattache essentiellement à la déclaration, formulée dans les préliminaires de Versailles, portant que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne sera disposée à substituer à la garantie territoriale une garantie financière, pour le cas que le Gouvernement français en présente une qui puisse être reconnue comme sauvegardant les intérêts de l'Empire.

Par conséquent, l'équivalent de l'occupation du territoire français doit être une garantie financière offerte par la France.

Le mémoire de Son Excellence Monsieur le Président de la République paraît déplacer la question dans une certaine mesure.

Il offre d'anticiper le payement des trois milliards échus le 3 mars 1874 par des payements mensuels de cent millions, devant commencer dans le courant de l'année 1872 et continuer pendant trente mois.

Supposé même qu'un accord puisse s'établir sur cette base, il y a lieu de faire observer que, selon toute probabilité, les payements mensuels ne pourraient commencer que le 1er septembre 1872, de manière que les trois milliards ne seraient acquittés totalement que le 1er mars 1875, c'est-à-dire une année après l'échéance.

Or, s'il y a d'un côté anticipation pour une partie de la dette, de l'autre il y aurait un retard de douze mois. En d'autres termes, 1.800 millions seraient payés avant, 1.200 millions après l'échéance. On ne voit pas trop comment une modification du système de garantie territoriale établi par les préliminaires de Versailles serait compensée par le mode de payement proposé par le Gouvernement français.

[1] *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 127.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 128. Dans une lettre du 10 mai, qui accompagnait cette note, M. d'Arnim déclarait à M. de Rémusat que celle-ci renfermait «les observations» auxquelles la note de M. Thiers avait donné lieu.

Ce n'est pas tout.

L'Allemagne n'a qu'un intérêt secondaire à percevoir les trois milliards avant l'échéance. Or, le Gouvernement de l'Empire, de crainte d'embarrasser par son intervention les combinaisons financières de la France, s'abstiendra soigneusement de peser sur elle dans le sens d'une anticipation de payements. Par conséquent, le Gouvernement français, s'il désire, en se fondant sur les stipulations de Versailles, hâter l'évacuation du territoire, devrait préciser la nature de la garantie financière qu'il compte offrir comme équivalent de la garantie territoriale. L'évacuation ne saurait être mise en corrélation avec des payements anticipés qui n'ont d'importance qu'en tant qu'ils rendront plus facile de trouver une garantie effective de la partie de la dette dont le versement serait différé jusqu'à l'échéance.

130.

M. DE BOUILLÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Madrid, 10 mai 1872, 7 h. 40, soir.*

Le Ministre d'État me charge de faire savoir à mon Gouvernement les plaintes du Consul espagnol à Bayonne, sur une *prétendue protection* donnée aux carlistes [1] par les autorités françaises et de l'informer que le maréchal Serrano, par télégramme d'hier, a mandé que les allées et venues de Don Carlos et de ses partisans, à un même point de la frontière, quoique connues, n'ont pas été empêchées.

M. de Blas me dit aussi qu'il a donné, par le télégraphe, ordre à M. Olozaga de vous faire la même communication.

131.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BOUILLÉ, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID.

T. *Versailles, 11 mai 1872, 11 h. 15.*

Redressez nettement les allégations du Gouvernement espagnol [2]; ses plaintes ne sont pas convenables et n'ont aucun fondement. Les ordres les

[1] Une insurrection carliste, dirigée contre le gouvernement du roi Amédée Ier, second fils du roi d'Italie Victor-Emmanuel, avait éclaté en Espagne. Le 3 mai, à 3 heures du soir, M. de Bouillé avait télégraphié «la nouvelle de l'entrée de Don Carlos d'Espagne par la France».

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 130.

plus précis et les plus sévères ont été donnés sur toute la ligne des Pyrénées et ils sont exécutés. Le Gouvernement espagnol doit en croire son Ambassadeur, dont toutes les demandes ont été accueillies, et qui n'a cessé de nous remercier de notre concours. Si Don Carlos a pu passer la frontière, c'est qu'il est impossible d'intercepter à la fois tous les passages d'une ligne de montagnes coupée par des ports nombreux hantés des contrebandiers. L'Administration française n'a pas plus les moyens d'empêcher d'une manière absolue la sortie de France, que l'Administration espagnole, l'entrée en Espagne. Si Don Carlos est surpris en France, il sera arrêté et conduit à la frontière la plus éloignée.

132.

M. Thiers, Président de la République,

à M. le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

D. *Versailles, 17 mai 1872.*

Mon cher Comte d'Arnim,

Je joins à une dépêche du Cabinet, en réponse à votre première note, une lettre confidentielle qui peut-être avancera un peu notre difficile besogne. Votre note[1], à laquelle le cabinet vient de faire la réponse ci-jointe[2], m'a paru, je ne puis vous le dissimuler, un acte dilatoire et je voudrais cependant arriver à la connaissance positive de vos intentions; car, si nous ne devons pas traiter cette année, il faut que le public le sache afin de faire cesser la perspective d'un emprunt prochain, qui paralyse notre crédit et celui de l'Europe; et si, au contraire, nous devons traiter, il faut profiter de ce que tous les capitalistes sont préparés pour fournir à leurs capitaux un emploi utile et pour que nos fonds reprennent leur mouvement ascensionnel.

Cette considération me décide à joindre à notre première proposition une autre plus précise et plus conforme, si je suis bien informé, aux dispositions de votre Gouvernement et des capitalistes allemands.

Ce dont on parle constamment chez vous, ce sont les *garanties financières,*

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 129.

[2] M. de Rémusat répliquait que la France offrait «de devancer de près de deux ans le premier versement qu'elle était libre d'ajourner au 2 mars 1874»; qu'étant prête à ouvrir le cours des opérations financières qui doivent la libérer, elle avait le droit « d'exprimer le vœu de savoir bientôt si cette demande doit être accueillie et à quelles conditions.» Le Ministre rappelait l'article de la convention de Versailles «qui admet une certaine connexité entre la libération pécuniaire et la libération territoriale de la France». Il voulait savoir comment le gouvernement allemand interprétait cet article. (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 133).

qui devraient être l'*équivalent exact des garanties territoriales* qu'on abandonnerait par l'évacuation de notre territoire.

J'avais offert d'abord un emprunt de trois milliards, emprunt simple en cinq pour cent, réalisable dans le moindre délai possible, c'est-à-dire en trente mois, dont le produit serait directement versé dans les mains du Gouvernement prussien par les banquiers européens. On m'a dit que cet arrangement ne vous suffisait pas, que vous préféreriez joindre à un emprunt ordinaire, en cinq pour cent, produisant un milliard dans un temps très rapproché, un autre emprunt à lots d'un milliard, lequel, m'assure-t-on, serait immédiatement couvert en Allemagne; qu'enfin, après avoir obtenu deux milliards, par ce double moyen vous désireriez recevoir le troisième milliard en valeurs étrangères d'une sûreté reconnue. Ces trois opérations, bien entendu, n'en feraient qu'une, entreprise par tous les banquiers européens, dont on aurait appelé le concours, et devraient nous libérer dans le courant de cette année, de nos engagements envers l'Allemagne.

Il résulterait de ces dispositions que l'acquittement de notre dette étant complet et presque immédiat, l'évacuation de notre territoire devrait être également complète et aussi rapprochée que le payement.

Je vous ai déjà dit que, de notre part, tout ce qui agréerait au Gouvernement allemand nous agréerait aussi. Je vous réitère la même assurance, sauf deux réserves : le consentement de la Chambre et la possibilité de réaliser les vues proposées.

Quant au premier emprunt d'un milliard, par la voie déjà éprouvée d'un emprunt à cinq pour cent, émis sur la place de Paris, nous ne pouvons y avoir aucune objection. Quant à l'emprunt à lots, il nous avait été proposé l'année dernière et nous l'avions trouvé peu conforme aux manières de procéder du grand crédit. Mais, comme nous savons qu'il est fort du goût des prêteurs allemands dont le concours nous serait précieux parce qu'ils payeraient en Allemagne même, nous ne le refuserions pas. Enfin, quant à la remise des valeurs étrangères pour le troisième milliard, nous avons toujours douté de la possibilité de se les procurer. Mais nous y consentirions également, si la chose nous était démontrée praticable par une offre sérieuse des capitalistes étrangers.

Ces propositions, quoique sortant de nos habitudes et quoique, pour une partie, paraissant douteuses, seraient par nous acceptées, si elles étaient, je le répète, à la fois praticables et consenties par l'Assemblée nationale, qui probablement n'y ferait pas obstacle.

Voilà, mon cher Comte, ce que j'ose vous suggérer pour vous faire, comme vous sembliez le désirer, une proposition plus précise et plus appropriée aux vues de votre Gouvernement. Voyez, examinez, envoyez à Berlin et obtenez qu'on se décide à répondre, pour que nous puissions ou ajourner pour cette

année les opérations financières attendues de toute l'Europe ou les entamer avant l'été qui paralyse ordinairement tous les marchés financiers.

Recevez la nouvelle assurance de mes plus affectueux sentiments d'estime et d'attachement [1].

133.

M. Thiers, Président de la République,

à M. le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne à Paris [2].

D. *Versailles, 24 mai 1872.*

Un emprunt de trois milliards ouvert avec le concours de tous les banquiers européens, une partie en un emprunt à lots, une partie en rente cinq pour cent, une partie en valeurs étrangères, agréées par le Trésor allemand et garanties par la France.

En retour, après le payement effectif du premier demi-milliard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des six départements français qu'il occupe; après le payement du troisième demi-milliard, l'Empereur d'Allemagne évacuerait deux des quatre départements restant occupés; et enfin, après le payement du sixième demi-milliard en valeurs étrangères, acceptées par l'Empereur d'Allemagne, les deux derniers départements français seraient évacués par les troupes allemandes.

Il est bien entendu que, si ces arrangements n'étaient pas reconnus praticables par les banquiers européens, on rechercherait de nouvelles combinaisons qui fussent praticables, et que, dans tous les cas, on chercherait à s'entendre pour commencer, cette année même, l'exécution de cette grande opération consistant, de la part de la France, dans l'acquittement le plus prompt possible de sa dette et, de la part de l'Allemagne, dans l'évacuation graduelle du territoire français.

Si ces propositions ne convenaient pas au Gouvernement impérial allemand, on tâcherait de les modifier de manière à se mettre d'accord avec lui.

[1] Publiée dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 132.

[2] A la note de M. de Rémusat et à la lettre de M. Thiers du 17 mai (voir ci-dessus, pièce n° 132), M. d'Arnim avait répondu le 18 mai (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 134), déclarant : «La France n'aura rempli ses engagements que si le 1er mars 1874 elle a terminé ses payements». Le 25 mai, M. d'Arnim rencontra à l'Élysée M. Thiers qui «écrivit pour son compte, en ma présence, un résumé de ses propositions». (*Die Grosse Politik,* t. I, n° 77; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. I, n° 90.) Ce résumé, que nous publions, est, dans la minute qui figure dans les papiers de M. Thiers, daté du 24 mai alors que le texte reproduit dans *die Grosse Politik* (t. I, n° 78) porte celle du 26 mai.

134.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 12 juin 1872, 4 h. 30, soir.*

Je n'ai pu voir M. de Thile qu'à deux heures. Sur ma demande, il m'a fait connaître, aussi exactement qu'il a cru pouvoir me les rapporter, les instructions envoyées hier soir à M. le comte d'Arnim [1].

Au 1er février 1873, acquittement d'un milliard et évacuation de deux départements. Un an après, payement d'un second milliard contre l'évacuation de deux autres départements. Le dernier terme de payement et d'évacuation serait fixé au 1er février 1875. En définitive, prolongation de l'occupation pendant un an.

J'ai été sobre de réflexions en entendant une communication bien faite cependant pour provoquer nos objections. Je dois ajouter toutefois que, sur mes observations, M. de Thile est convenu avec moi que ces conditions d'arrangement laisseraient subsister la faculté de réclamer l'évacuation complète après le payement intégral, à quelque époque que ce fût.

Au moment de terminer ce télégramme, je reçois la visite de M. Bleichröder. D'après lui, le prince de Bismarck, au fond, serait très disposé, contre un emprunt immédiat de trois milliards garanti par la haute finance européenne, à accorder l'évacuation totale à bref délai. Il demande une discrétion absolue à l'égard du comte d'Arnim. Il est disposé à aller sous peu à Versailles.

Je vous envoie des détails par la poste [2].

[1] Cf. à ce sujet la lettre du prince de Bismarck à M. de Thile et celle de M. Delbrück à M. d'Arnim (*die Grosse Politik,* t. I, nos 79 et 80; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* nos 92 et 93) ainsi que le récit par M. de Gontaut d'un premier entretien, le 7 juin, avec M. de Thile (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, nos 146 et 148), puis d'un second, le 11 juin (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 150).

[2] Publiée dans *Occupation et libération du territoire,* t. I, n° 154. Cf. aussi la dépêche détaillée de M. de Gontaut, en date également du 12 juin (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 155).

135.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Berlin, 12 juin 1872.*

(Cabinet, 16 juin 1872; D. politique, 17 juin 1872.)

Les négociations entre l'État de Luxembourg et la Chancellerie Fédérale[1], un instant interrompues à la suite de débats très vifs dans la Conférence de lundi dernier, ont abouti hier soir à un résultat que les Plénipotentiaires du Grand-Duché considèrent comme satisfaisant. La difficulté principale a porté sur l'engagement, qui leur était demandé, d'approuver d'avance tous les arrangements que le Gouvernement allemand pourrait prendre de concert avec d'autres compagnies du Grand-Duché pour obtenir l'exploitation de leurs lignes.

Ainsi que le sait Votre Excellence, les chemins de fer du Grand-Duché se composent de deux réseaux. L'un est la propriété de la Société Guillaume-Luxembourg. Il a été pris à bail par la Compagnie française des chemins de fer de l'Est; c'est pour celui-là que nous nous sommes engagés par le traité de Francfort. A notre demande, la Compagnie de l'Est a cédé ses droits au Gouvernement allemand qui se chargeait d'obtenir la ratification du Gouvernement grand-ducal. La Compagnie française n'exploite plus aujourd'hui qu'à titre provisoire, prête à se retirer à la première signification qui lui sera adressée de Berlin. L'autre réseau du Prince Henri, construit en partie seulement, est appelé à faire concurrence au premier. Il doit se relier à notre frontière près Longwy au moyen d'une ligne passant par Athus. Il a une exploitation indépendante. M. Servais, le Président du Conseil des Ministres, a déclaré à M. Delbrück qu'il se refuse à engager son pays dans la ratification anticipée des contrats que l'Allemagne pourrait chercher à passer pour substituer son exploitation, à l'exploitation directe de la Compagnie du Prince Henri. L'administration, qui avait déployé une grande ténacité pour faire maintenir cette clause, se montra tout d'abord irritée du refus catégorique qui lui a été fait. Elle a cédé cependant, elle s'arrête devant la crainte de voir ses procédés dénoncés au Cabinet et à l'opinion qui ne pouvait manquer de juger exorbitantes ces nouvelles difficultés, d'en concevoir des doutes sur la sincérité des assurances données par l'Allemagne de son respect pour la neutralité du Grand-Duché; au moment où on impose à la France le sacrifice de deux pro-

[1] Cf. ci-dessus, pièce n° 117.

vinces, me disait un des négociateurs, on nous traitait sinon en vaincus, du moins en coupables. Quelques voix se seraient élevées alors pour reprocher l'abus que l'Allemagne voulait faire du droit de la force. Il n'en serait pas tout à fait de même au bout d'un an. On devrait hésiter davantage, car l'on sent qu'une certaine influence morale est nécessaire pour consacrer la nouvelle situation prépondérante de l'Empire d'Allemagne. Ce sentiment a été assez fort pour triompher des velléités de complète absorption, si clairement manifestées au début de la négociation, et le traité du 11 juin ne s'applique en définitive qu'aux lignes du Grand-Duché déjà prises à bail par la Compagnie de l'Est.

Cet acte doit être porté à la connaissance des Puissances signataires du traité de Londres du 11 mai 1867 par une notification officielle du Gouvernement grand-ducal. Celles-ci seront invitées à déclarer si elles y voient quelque chose de contraire à la neutralité du Luxembourg.

A ce point de vue, je ne dois pas manquer de vous signaler la clause par laquelle l'Allemagne s'interdit de faire transiter du matériel de guerre même en temps de paix.

Un des articles, qui a été discuté avec un grand acharnement, garantit le Gouvernement grand-ducal contre toutes les suites des actions qui pourraient lui être intentées par les Compagnies Guillaume-Luxembourg ou de l'Est français, même pour la période antérieure à l'exploitation par le Gouvernement allemand.

C'est là une nouvelle preuve de l'importance capitale que l'on a attachée ici à obtenir cette exploitation. Sur une demande présentée à la dernière heure par les négociateurs luxembourgeois, la Chancellerie fédérale a consenti à abaisser notablement le tarif des transports à petite vitesse pour le minerai, le coke, les pierres à plâtre et à bâtir, les pommes de terre et les grains. Ces réductions sont très importantes pour l'industrie du Grand-Duché.

Je tiens tous ces renseignements d'une obligeante communication du Chargé d'affaires du Luxembourg [1] et je prie Votre Excellence de leur conserver le caractère confidentiel. Le traité doit être ratifié et mis en vigueur avant le 12 juillet. Un représentant de la Compagnie de l'Est est ici pour les arrangements à prendre en vue du changement d'exploitation des lignes grand-ducales.

[1] M. Foehr.

136

Le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, à M. Thiers, Président de la République.

D. *Paris, 14 juin 1872.*

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint [1] le résumé des conditions auxquelles on est prêt à négocier à Berlin sur le payement des trois milliards et l'évacuation du territoire français.

En me mettant à votre disposition pour toute explication ultérieure que vous pourriez désirer, je profite de cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Président, l'expression de la haute considération avec laquelle etc. [2].

137.

Résumé des conditions proposées par la Prusse, communiqué par le Comte d'Arnim.

14 juin 1872.

1° La France payera à l'Allemagne : un milliard jusqu'au 1er février 1873; un second milliard jusqu'au 1er janvier 1874; le troisième milliard jusqu'au 2 mars 1875.

2° L'Allemagne évacuera les deux départements de la Haute-Marne et de la Marne après le payement du premier milliard, les départements des Ardennes et des Vosges après le payement du second milliard. Les deux départements de la Meurthe et de la Meuse ainsi que Belfort resteront occupés jusqu'au payement du troisième milliard.

3° La France ne payant le troisième milliard que douze mois après l'échéance fera dans les caisses de l'Allemagne le dépôt de valeurs négociables non françaises déclarées acceptables et suffisantes par le Gouvernement impérial pour garantir le payement du troisième milliard.

4° Le territoire évacué en vertu de cet arrangement sera déclaré neutre, sous le point de vue militaire. La France s'engage à ne pas y réunir de fortes masses de troupes. Elle n'y fera ni des fortifications, ni des camps retranchés.

[1] Voir ci-dessous, pièce n° 137.

[2] *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 158. Dans une seconde lettre, en date du 14 juin, M. d'Arnim signala que le Gouvernement allemand ne croyait pas «pouvoir admettre qu'un emprunt à lots soit coté aux bourses allemandes» (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 159).

Il est bien entendu que ces réserves cessent dès que le troisième milliard sera payé.

5° L'Empereur d'Allemagne se réserve le droit de réoccuper les départements évacués en cas de non-exécution des engagements pris par la France.

6° L'intérêt de cinq pour cent stipulé dans le traité de Versailles sera servi aux termes convenus, et des sommes qui n'ont pas été versées dans les caisses allemandes [1].

138.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 33. *Versailles, 15 juin 1872.*

Les démarches pressantes du Gouvernement anglais nous mettent dans l'obligation de prendre sans plus tarder des mesures nécessaires pour décharger la Légation britannique à Stuttgart du soin de veiller aux intérêts de nos nationaux dans le Royaume de Wurtemberg [2]. Je vous ai fait part dernièrement des différentes combinaisons qui nous paraissaient pouvoir être adoptées dans cette vue. Après y avoir réfléchi de nouveau et avoir pris connaissance des observations que vous avez bien voulu m'adresser de votre côté à ce sujet, nous nous sommes arrêtés au plan d'envoyer à Stuttgart un agent consulaire, qui ne serait accrédité d'ailleurs qu'à titre officieux auprès du Gouvernement wurtembergeois et qui, sans demander un *exequatur* en règle, bornerait ses fonctions à la délivrance des passeports, légalisations, visas de chancellerie, et à l'expédition des affaires courantes du même genre intéressant des Français. De cette façon, la question des relations diplomatiques entre la France et le Wurtemberg demeurerait réservée, comme elle l'est en ce moment, et nous pensons que le Gouvernement du Roi Charles verra avec satisfaction qu'il en soit ainsi. Je vous prie de vous en ouvrir avec le Ministre de Sa Majesté à Berlin, et, en lui faisant connaître nos intentions, vous lui témoignerez le prix que nous attacherons à être instruits de l'impression de sa Cour. Nous tenons beaucoup, d'autre part, à ne prendre dans cette affaire aucune détermination qui puisse offusquer le Gouvernement Impérial allemand, et, si des nécessités pratiques qui sont devenues tout à fait impérieuses nous font une loi de modifier la situation existante parce que nous ne pouvons plus compter, pour la prolonger, sur le concours des agents anglais, nous désirons que l'innovation indispensable à laquelle nous nous décidons prête aussi peu que pos-

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. II, annexe 7.

[2] La Grande-Bretagne avait été chargée en 1870 de la protection des nationaux français en Allemagne.

sible aux objections ou à la susceptibilité de la Chancellerie Fédérale. Vous aurez soin de vous expliquer dans ce sens avec le Cabinet de Berlin, auquel vous voudrez bien donner avis de l'arrangement qui nous a semblé le plus convenable à tous les points de vue dans la circonstance actuelle.

Note de M. de Rémusat (*Juin 1872*).

J'ai parlé à M. d'Arnim du Wurtemberg; il n'est pas loin d'accueillir notre proposition, il m'a demandé de lui écrire; il faut que la lettre, réservant la question du rétablissement des relations diplomatiques, désigne suffisamment le caractère exceptionnel du nouveau titulaire.

139.

Projet de convention communiqué à M. le Comte d'Arnim par M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères [1].

18 juin 1872.

Entre Sa Majesté et le Président de la République,

Ayant été reconnu que, pour le maintien stable et définitif de la paix, le temps était venu de régler, d'une part, l'évacuation du territoire français, et, de l'autre, l'acquittement de l'indemnité de guerre stipulée par les préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février 1871 et par le traité définitif de paix du 10 mai 1871, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

ARTICLE PREMIER.

Les sommes restant dues à l'Empire d'Allemagne sur l'indemnité de guerre seront acquittées au moyen d'un emprunt contracté par la France, dont le produit, qui devra être de trois milliards, sera versé aux époques ci-dessous déterminées.

ART. 2.

Quinze jours après que la somme d'un demi-milliard aura été acquittée, ce qui aura lieu dans les deux mois qui suivront la ratification de la présente convention, ou plus tôt, si faire se peut, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne s'engage à évacuer les départements français de la Marne et de la Haute-Marne.

[1] Le 15 juin, M. Thiers avait rencontré M. d'Arnim à Paris (Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 152, *Notes et Souvenirs de M. Thiers*, p. 305-308, *die Grosse Politik*, t. I, n° 81; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 94). Le projet signé par M. de Rémusat fut remis à M. d'Arnim seulement le 18 juin (Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 153).

ART. 3.

Les second et troisième demi-milliards seront acquittés dans le courant de l'année 1873; le quatrième demi-milliard devra être acquitté le 1er mars 1874.

Les cinquième et sixième demi-milliards pourront n'être acquittés que le 1er mars 1875, si les circonstances financières ne permettaient pas qu'ils le fussent plus tôt.

ART. 4.

Après l'entier acquittement du troisième demi-milliard, les départements des Ardennes et des Vosges devront être évacués par les troupes allemandes.

Les départements de la Meurthe et de la Meuse, ainsi que la place de Belfort, seront évacués après le payement des cinquième et sixième demi-milliards.

Toutefois, le Gouvernement français se réserve de fournir, après l'acquittement du quatrième demi-milliard, des valeurs ou des garanties de banquiers qui, en conformité avec l'article 3 des préliminaires de Versailles, seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

ART. 5.

La France pourra toujours devancer l'acquittement des sommes par elle dues et, dès qu'elle aura payé intégralement les trois milliards qui complètent l'indemnité de guerre, exiger l'évacuation immédiate et totale de son territoire.

ART. 6.

L'intérêt de cinq pour cent, stipulé pour les sommes qui restaient à payer, cessera au fur et à mesure de l'acquittement desdites sommes.

ART. 7.

Les troupes allemandes d'occupation devant être diminuées lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien desdites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

ART. 8.

Jusqu'à la complète libération du territoire français, les territoires des six départements successivement évacués seront neutralisés et ne devront recevoir ni agglomérations de troupes (autres que celles qui seraient nécessaires pour la police des lieux) ni ouvrages de fortifications; et Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne s'engage, de son côté, à n'élever sur les territoires actuellement occupés aucun autre ouvrage que ceux qui existent actuellement.

ART. 9.

Il est bien entendu que Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, si les engagements financiers pris envers lui n'étaient pas complètement exécutés, pourrait réoccuper

ceux des six départements ci-dessus mentionnés qui correspondraient à la partie inexécutée des engagements de la France.

Articles à substituer dans le projet de traité aux articles 7 et 9.

ART. 7.

Dans le cas où l'effectif des troupes allemandes d'occupation serait diminué, lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien desdites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

ART. 9.

L'Empereur d'Allemagne se réserve le droit de réoccuper les départements évacués en cas de non-exécution des engagements pris dans la présente convention[1].

140.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN, À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Berlin, 25 juin 1872, 3 h. 16, soir.*

Le projet de traité, après avoir été examiné par l'Empereur et par le prince de Bismarck[2], sera renvoyé ce soir à Paris avec des modifications peu importantes, me dit-on. Les bonnes dispositions pour un accord prochain persistent[3].

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. II, annexe 8. Dans une lettre du 19 juin (*Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 163), M. d'Arnim présenta à M. de Rémusat des objections notamment en ce qui concerne l'article 4 : «Mon gouvernement, écrivait-il, n'a pas cru pouvoir accéder à la demande que les départements des Vosges et des Ardennes fussent évacués après le payement du troisième demi-milliard». Le 19 juin, dans une dépêche à M. Delbrück, M. d'Arnim présenta l'ensemble de ses remarques (*die Grosse Politik,* t. I, n° 84; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. I, n° 96).

[2] Cf. *die Grosse Politik,* t. I, n° 86; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. I, n° 99.

[3] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. I, n° 165.

141.

Le Comte d'Arnim, Ambassadeur d'Allemagne en France, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Paris, 27 juin 1872.*

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint un projet de convention, que je suis autorisé à signer. Il ne diffère pas essentiellement de celui que vous avez bien voulu me faire parvenir [1].

La seule différence de quelque portée se rapporte à l'évacuation des deux départements des Vosges et des Ardennes, où — comme j'ai eu l'honneur de vous le dire d'avance — je ne puis accéder au désir de Monsieur le Président de la République.

Toutefois c'est un détail dont il conviendra de ne pas exagérer l'importance [2].

142.

Convention.

(29 juin 1872.)

Le Président de la République française et Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, ayant résolu de régler par une convention spéciale l'exécution des articles 2 et 3 du traité préliminaire de Versailles du 26 février 1871 et de l'article 7 du traité de paix de Francfort-sur-Mein du 10 mai 1871, ont nommé, à cet effet pour leurs Plénipotentiaires :

Le Président de la République française, M. Charles de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

Et Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, M. le comte Harry d'Arnim, son Ambassadeur près la République française.

Lesquels, s'étant mis d'accord sur les termes et le mode de payement de la somme de trois milliards due par la France à l'Allemagne, ainsi que sur l'évacuation graduelle des départements français occupés par l'armée allemande

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 139. Le projet présenté par M. d'Arnim est publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, annexe 9. Ce projet ne différait de la convention du 29 juin (voir ci-dessous, pièce n° 142) que parce qu'il ne comportait pas à l'article 5 de second paragraphe.

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. I, n° 168.

et après avoir échangé leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont arrêté ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La France s'engage à payer ladite somme de trois milliards aux termes suivants :

1° Un demi-milliard de francs, deux mois après l'échange des ratifications de la présente convention;

2° Un demi-milliard de francs au 1er février 1873;

3° Un milliard de francs au 1er mars 1874;

4° Un milliard de francs au 1er mars 1875.

La France pourra cependant devancer les payements échus aux 1er février 1873, 1er mars 1874 et 1er mars 1875, par des versements partiels qui devront être d'au moins cent millions, mais qui pourront comprendre la totalité des sommes dues aux époques susindiquées.

Dans le cas d'un versement anticipé, le Gouvernement français en avisera le Gouvernement allemand un mois d'avance.

ART. 2.

Les dispositions du troisième alinéa de l'article 7 du traité de paix du 10 mai 1871, ainsi que celles des protocoles séparés du 12 octobre 1871, restent en vigueur pour tous les payements qui auront lieu en vertu de l'article précédent.

ART. 3.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne fera évacuer par ses troupes les départements de la Marne et de la Haute-Marne quinze jours après le payement d'un demi-milliard;

Les départements des Ardennes et des Vosges, quinze jours après le payement du second milliard;

Les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que l'arrondissement de Belfort, quinze jours après le payement du troisième milliard et des intérêts qui resteront à solder.

ART. 4.

Après le payement de deux milliards, la France se réserve de fournir à l'Allemagne, pour le troisième milliard et les intérêts de ce troisième milliard, des garanties financières qui, en conformité avec l'article 3 des préliminaires de Versailles, seront substituées aux garanties territoriales, si elles sont agréées et reconnues suffisantes par l'Allemagne.

ART. 5.

L'intérêt de 5 pour cent des sommes indiquées à l'article premier, payable à partir du 2 mars 1872, cessera au fur et à mesure que lesdites sommes auront été

acquittées, soit aux dates fixées par la présente convention, soit avant ces dates, après l'avis préalable stipulé à l'article premier.

Les intérêts des sommes qui n'auront pas encore été versées resteront payables le 2 mars de chaque année. Le dernier acquittement d'intérêts aura lieu en même temps que le versement du troisième milliard.

ART. 6.

Dans le cas où l'effectif des troupes allemandes d'occupation serait diminué, lorsque l'occupation sera successivement restreinte, les frais d'entretien desdites troupes seront réduits proportionnellement à leur nombre.

ART. 7.

Jusqu'à la complète évacuation du territoire français, les départements successivement évacués, conformément à l'article 3, seront neutralisés sous le point de vue militaire, et ne devront pas recevoir d'autre agglomération de troupes que les garnisons qui seront nécessaires pour le maintien de l'ordre.

La France n'y élèvera pas de fortifications nouvelles et n'agrandira pas les fortifications y existantes.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne s'engage, de son côté, à n'élever dans les départements occupés aucun autre ouvrage de fortifications que ceux qui existent actuellement.

ART. 8.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne se réserve de réoccuper les départements évacués en cas de non-exécution des engagements pris dans la présente convention.

ART. 9.

Les ratifications du présent traité par le Président de la République française d'un côté, de l'autre par Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, seront échangées à Versailles, dans le délai de dix jours ou plus tôt, si faire se peut [1].

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs ont signé le présent acte et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Versailles, le 29 juin 1872.

(L. S.) RÉMUSAT. (L. S.) ARNIM.

[1] L'échange des ratifications eut lieu le 7 juillet.

ANNEXES.

DÉCLARATIONS D'ACCESSION[1] DE LA BAVIÈRE, DU WURTEMBERG ET DU GRAND-DUCHÉ DE BADE À LA CONVENTION DU 29 JUIN 1872.

Le Gouvernement royal de Bavière ayant reçu notification de la convention spéciale conclue le 29 juin 1872 entre l'Allemagne et la France, relativement à l'exécution des articles 2 et 3 des préliminaires de paix du 26 février 1871, et de l'article 7 du traité du 10 mai de l'année dernière et commençant ainsi :

«Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et le Président de la République française ayant résolu de régler, par une convention spéciale, l'exécution des articles 2 et 3 du traité préliminaire de Versailles, du 26 février 1871, et de l'article 7 du traité de paix de Francfort, du 10 mai 1871, ont nommé, etc. Article premier. La France s'engage, etc.

«Fait à Versailles, le 29 juin 1872.

ARNIM. — RÉMUSAT.»

Le Ministre d'État de la Maison Royale et des Affaires étrangères du Royaume de Bavière, après avoir reçu les ordres et avec l'approbation de Sa Majesté le Roi, déclare :

Que le Gouvernement royal de Bavière donne son adhésion à la susdite convention, dans tout ce qu'elle contient.

En foi de quoi, la présente déclaration a été délivrée et signée par le ministère d'État de la Maison Royale et du Ministère des Affaires étrangères du Royaume de Bavière.

Munich, le 6 juillet 1872.

Le Conseiller d'État, (L. S.) VON DEXEMBERGER.

Le Gouvernement du Royaume de Wurtemberg ayant été informé de la convention conclue à Versailles, le 29 juin dernier, entre les Plénipotentiaires de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et du Président de la République française, relativement à l'exécution des dispositions des articles 2 et 3 des préliminaires de paix de Versailles, en date du 26 février 1871, et de l'article 7 du traité de Francfort, déclare, après y avoir été autorisé par Sa Majesté le Roi et en s'en référant à la déclaration des Plénipotentiaires wurtembergeois au moment de la signature du traité préliminaire, daté de Versailles, 26 février 1871, que le Gouvernement royal donne par ces présentes son adhésion à la susdite convention spéciale.

Stuttgart, 4 juillet 1872.

(L. S.) BARON DE WAECHTER.

[1] Remises le 13 juillet par le Chargé d'affaires d'Allemagne.

Un traité ayant été conclu à Versailles, le 29 juin dernier, entre le plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et le plénipotentiaire du Président de la République française, relativement au payement de l'indemnité de guerre de la France et à l'évacuation des départements français occupés par l'Allemagne, le Ministère d'État grand-ducal, soussigné, après y avoir été autorisé par Son Altesse Royale le Grand-Duc, déclare que le Gouvernement du Grand-Duché de Bade donne son adhésion à ce traité.

En foi de quoi a été délivrée la présente déclaration.

Carlsruhe, le 2 juillet 1872.

(L. S.) Jolly.

143.

M. de Gabriac, Ministre de France à La Haye,

à M. Servais, Ministre d'État, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.

D. *La Haye, (juillet 1872).*

Conformément au désir exprimé dans votre office du 22 juin dernier, le Gouvernement français a pris connaissance de la convention concernant l'exploitation des chemins de fer luxembourgeois, qui a été signée à Berlin le 11 juin 1872 [1] entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne et dont le texte était joint à votre communication. J'ai l'ordre de déclarer à Votre Excellence que mon Gouvernement n'a aucune observation à présenter sur les stipulations relatives à la neutralité des chemins de fer du Grand-Duché et qu'il considère que les engagements contractés par les Puissances signataires du traité de Londres du 11 mai 1867 ne sauraient être modifiés par les arrangements particuliers intervenus entre le Luxembourg et l'Empire allemand [2].

[1] Voir ci-dessus, pièces n°s 117 et 135.

[2] Le texte de la présente note avait été transmis du ministère des Affaires étrangères à M. de Gabriac, à la date du 12 juillet. Le 11 juillet, M. de Rémusat, qui avait demandé à Londres ce que comptait faire l'Angleterre qui avait reçu également du Luxembourg notification de la conclusion de la convention du 11 juin, avait reçu pour réponse que le gouvernement anglais considérait «les dispositions adoptées pour la neutralité des chemins de fer en cas de guerre comme conformes aux principes de neutralité du traité de 1867». L'Angleterre ajoutait : «Cette manière de traiter de l'administration des chemins de fer dans un pays neutre ne doit pas faire un précédent pour l'avenir».

144.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 29 juillet 1872, 6 h. 1/2, soir.*

L'Empereur de Russie se rendra à Berlin en même temps que l'Empereur d'Autriche. Ce serait l'Empereur Alexandre qui aurait pris l'initiative et témoigné le désir de se rencontrer avec les Empereurs d'Autriche et d'Allemagne [1].

145.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 29 juillet 1872, 6 h., soir.*

L'Empereur Alexandre a reçu et accepté une invitation de l'Empereur d'Allemagne pour aller à Berlin et s'y rencontrer sans doute avec l'Empereur d'Autriche. Sa Majesté part demain pour Moscou et le midi de la Russie. Elle ira ensuite à Berlin. Elle m'a fait appeler ce matin sur le terrain après les manœuvres pour me dire adieu et au revoir jusqu'au mois d'octobre, mais n'a rien dit de Berlin; il y avait là, du reste, cent officiers. Cette visite prendra évidemment dans l'opinion les proportions d'un événement dont il convient cependant, selon moi, de ne pas exagérer la portée.

146.

M. de Montgascon, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 août 1872.*

Le Chargé d'affaires de Wurtemberg vient de m'annoncer officiellement que son Gouvernement recevrait avec plaisir, à Stuttgart, un agent français chargé de la protection de nos nationaux, mais à la condition expresse que cet agent inférieur n'aurait aucun caractère politique préjugeant le rétablissement des relations diplomatiques [2].

[1] Cf. *die Grosse Politik,* t. I, nos 121, 122 et 123; *La Politique extérieure de l'Allemagne,* t. I, pièces nos 102, 103 et 104. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 138.

147.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montgascon, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 40. *Versailles, 9 août 1872.*

Aux termes de la convention du 29 juin dernier[1], approuvée par la loi du 6 juillet suivant, la France doit payer au Gouvernement allemand un demi-milliard, deux mois après l'échange des ratifications de ladite convention. M. le Ministre des Finances présume que, pour la réalisation de ce payement, la Chancellerie fédérale sera disposée à procéder comme il a été fait pour le payement de 650 millions effectué au mois de mars dernier, c'est-à-dire à recevoir à Berlin les versements que nos correspondants se chargeront de faire pour notre compte, ou à prendre livraison à Strasbourg des valeurs que les stipulations du traité de Francfort nous autorisent à remettre en payement, ainsi que des espèces d'or ou d'argent. En ce qui concerne ces espèces, M. de Goulard pense qu'il pourrait être entendu, comme il l'avait été au mois de mars dernier, que la quittance en serait donnée sur la valeur déclarée et énoncée au bordereau, sauf vérification ultérieure à faire par le trésor allemand. M. le Ministre des Finances m'annonce qu'il se propose d'effectuer du 25 au 30 de ce mois les livraisons qui auront lieu à Strasbourg. Quant aux versements directs qui seront faits au trésor allemand à Berlin, M. de Goulard est dans l'intention de les opérer du 1er au 5 septembre. Vous voudrez bien aviser officiellement le Gouvernement allemand de ces diverses dispositions. Je vous prie également de lui faire savoir que le Gouvernement français, usant de la faculté d'anticiper les payements ultérieurs à la condition d'en prévenir un mois d'avance et de procéder par acomptes d'au moins 100 millions, effectuera le versement d'un premier acompte de 100 millions du 1er au 5 octobre prochain.

148.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 155. *Vienne, 10 août 1872.*

(D. politique, le 20 août.)

Lorsque s'est répandue ici la nouvelle de la participation de l'Empereur de Russie à l'entrevue de Berlin, elle a saisi l'opinion publique très à l'imprévu.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 142.

Les journaux qui soutiennent, à Vienne et à Pest, la politique des conseillers actuels de l'Empereur François-Joseph, et qui la compromettent souvent par l'exagération de leur zèle ultra-germanique, en étaient encore alors à commenter l'alliance austro-allemande dans un sens particulièrement malveillant pour la Russie. Leur thème était fait sur la donnée d'une alliance destinée à paralyser à la fois la France et la Russie et à faire face à toutes les velléités d'entente entre ces deux Puissances. La nouvelle du voyage du tzar à Berlin est arrivée trop brusquement pour leur permettre de ménager les transitions et il en est résulté un trouble qui dure encore dans le langage des publicistes austro-hongrois. Ce n'est pas sans un certain embarras qu'il a fallu saluer l'entrée de l'Empereur de Russie dans une entente que l'on présentait la veille comme dirigée en partie contre ses mauvais desseins et faire fête à cet hôte inattendu. On s'en est tiré comme on a pu, non sans une gêne et une mauvaise humeur évidente au début, sentiments qui se trahissent encore, dans quelques-uns des principaux organes de la presse austro-hongroise, par une aigreur persistante contre la Russie. On ne pouvait pas, se plaît-on à dire, ne pas recevoir à résipiscence cette puissance ambitieuse, la démarche du tsar indique sans doute qu'elle veut renoncer à des visées et à des pratiques politiques inquiétantes pour ses voisins; il serait aussi malséant de douter de sa sincérité qu'il serait imprudent de se départir d'une attentive surveillance; à prendre les choses dans leurs réalités actuelles et apparentes, la présence de l'Empereur Alexandre à Berlin implique son adhésion au maintien du *statu quo* en Orient que se sont garanti déjà l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne; par là, la Russie s'interdit toutes pensées actuelles d'une alliance avec la France dont le prix lui serait assuré en Orient; au point de vue du régime politique intérieur de la Monarchie austro-hongroise, l'attitude officielle prise par le Gouvernement russe et par l'Empereur faciliteront le fonctionnement constitutionnel des institutions des deux côtés de la Leitha; les Tchèques d'une part et les Slaves de la Hongrie de l'autre sauront qu'ils n'ont rien à attendre de Saint-Pétersbourg ou de Moscou et on aura d'autant moins à compter avec leurs prétentions. Pour les besoins de leur public et de leurs passions, les publicistes austro-allemands reviennent alors sur la France, restée leur seul objectif, avec d'autant plus de colère que le succès inouï de l'emprunt[1], et les progrès incontestables de la reconstitution de nos forces les irritent et les entament profondément. A l'adresse de la France, on répète chaque jour que l'objet de l'entrevue de Berlin est de constituer une ligue de la paix dans laquelle toutes les Puissances qui y entreront, y compris l'Italie qui en est, seront inattaquables.

[1] L'emprunt de 3 milliards 498 millions de francs émis le 28 juillet avait été souscrit treize fois.

[Considérations sur la presse austro-hongroise.

Le comte Andrassy était à Vienne quand y a été connue la résolution de l'Empereur Alexandre. Il avait quitté pour quarante-huit heures sa villégiature en Hongrie pour rencontrer l'Empereur de passage lui-même dans sa capitale; c'est par lui que la nouvelle m'a été donnée. Le fait articulé, j'ai attendu qu'il voulût bien continuer. Il m'a dit alors que l'Empereur de Russie avait exprimé le désir de se rencontrer à Berlin avec l'Empereur d'Autriche et avec l'Empereur, son oncle, et qu'on n'avait pu que répondre avec empressement à ce désir. J'ai fait un geste d'assentiment. Le Ministre s'est cru obligé de reprendre cette formule banale, et devenue un peu agaçante, que «c'était du reste une garantie de plus et très précieuse pour la paix». J'ai interrompu pour demander de quel point de l'horizon on pouvait signaler des menaces de guerre qui fissent attacher tant de prix aux garanties de paix renforcées dont on parlait. On s'est empressé de reconnaître que la paix n'était menacée nulle part, ajoutant qu'il en ressortait que l'entrevue ne pouvait avoir rien de menaçant pour personne. A cela j'ai répondu que je m'en tenais pour très assuré et j'ai ajouté que je me trouvais fort à l'aise pour féliciter le Gouvernement austro-hongrois des bons et confiants rapports qui allaient désormais exister entre lui et la Russie, attendu que j'avais toujours exprimé le vœu de voir disparaître les méfiances et les préventions qui les séparaient, ainsi que l'avait fait de son côté et conformément aux intentions de notre Gouvernement mon collègue à Saint-Pétersbourg. La conversation en est restée là. Le comte Andrassy, qui montrait plus d'embarras que de satisfaction, partait quelques instants après pour retourner chez lui d'où il n'est pas revenu depuis.

[M. de Banneville se demande sur quels sujets ont porté les conversations de Berlin.]

149.

Note de M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

Paris, 18 août 1872.

Une correspondance prétend qu'à l'entrevue de Berlin la Prusse demandera la convocation d'un congrès pour reconnaître les remaniements de territoire de ces derniers temps. Je crois cette nouvelle fausse, du moins rien ne la confirme. Je crois cependant qu'il serait bon d'écrire à Vienne et à Saint-Pétersbourg pour s'en enquérir et prémunir au besoin les autres cabinets.

[M. Desprez, directeur politique, pourrait préparer une lettre générale à nos agents sur la rencontre des trois Empereurs.]

Sans montrer trop de défiance, sans exagérer la gravité du fait, ne serait-il pas bon de témoigner avec quelque fermeté qu'on entend bien qu'il ne doit rien se faire là qui nous regarde ?

C'est un devoir pour deux Puissances qui affectent autant de bienveillance pour nous que l'Autriche et la Russie.

150

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Montgascon, Chargé d'affaires de France à Berlin.

D. n° 43. *Versailles, 21 août 1872.*

Par le payement prochain du demi-milliard que la convention du 29 juin [1] nous oblige à verser à l'Allemagne au 7 septembre, nous aurons exécuté celle des stipulations de cet acte à laquelle correspond l'évacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne. Nous ne comptons pas cependant réclamer de l'armée allemande qu'elle se conforme strictement dans les délais convenus aux engagements contractés à cet égard envers la France. Afin de ne pas imposer aux habitants des territoires qui resteront occupés un surcroît de charges trop pesant, le Gouvernement a décidé que les baraquements nécessaires au logement des troupes allemandes seraient construits avant leur mouvement de retraite; et ces travaux, malgré l'activité avec laquelle ils ont été conduits, ne sont point encore terminés. Je n'ai pas besoin d'ajouter que nous apportons tous nos soins à en hâter l'achèvement; et, dès que ces constructions seront assez avancées pour que l'on puisse fixer la date à laquelle elles seront habitables, nous demanderons au Gouvernement allemand d'accélérer de son côté les préparatifs de l'évacuation de manière à ce qu'elle s'effectue sans retard. Je vous invite à informer dès à présent le Cabinet de Berlin des raisons de force majeure qui nous obligent à renoncer pour cette fois à l'accomplissement ponctuel d'une clause dont le bénéfice nous sera acquis par le versement de cinq cents millions à l'époque déterminée, et, s'il n'y voyait pas d'objection, nous pourrions charger notre Commissaire extraordinaire au quartier général de Nancy de s'entendre avec le Commandant en chef de l'armée d'occupation sur le moment précis où ses troupes devront quitter les départements de la Marne et de la Haute-Marne.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 142.

151.

M. Thiers, Président de la République,

à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. Particulière. *Trouville, 22 août 1872.*

[M. Thiers n'a pu écrire depuis longtemps au général.]

Je partage votre avis [1] sur la situation, sans toutefois m'émouvoir beaucoup de l'entrevue des trois Empereurs, qui ne sera qu'une démonstration pacifique dans laquelle on jurera de s'aimer toujours, et de ne se jalouser jamais. C'est le prince de Bismarck qui a noué tout cela, et qui s'est montré ce qu'il est, c'est-à-dire fort habile.

Les Allemands, quand ils ont un peu de franchise et d'esprit, se laissent aller à reconnaître qu'ils ont été merveilleusement secondés par le sort pendant la dernière guerre et que le sort, capricieux de sa nature, pourrait bien ne pas les favoriser autant dans une épreuve nouvelle; aussi n'ont-ils aucune envie de recommencer la guerre et, sauf quelques traîneurs de sabre, ne désirent pas une reprise d'hostilités avec la France. D'autre part, M. de Bismarck qui me connaît, sait que je parle toujours sincèrement, que je ne rêve pas une revanche prochaine, et que les efforts que je fais pour rétablir la force militaire de la France, n'ont d'autre but que de rendre à cette France, méconnue par les sots, son rang et son poids dans le monde. Mais il comprend que, si l'Europe venait à se brouiller, sans que nous y fussions pour rien, il serait bien naturel que nous voulussions profiter de l'occasion qui s'offrirait à nous. Par ce motif, il veut disposer les choses de manière à ôter à tout le monde le goût de remuer et, spécialement à l'Autriche, la raison essentielle de s'allier à nous contre la Prusse. Aussi s'est-il attaché à exploiter le besoin de sécurité qui tourmente la Cour de Vienne. Il a commencé par rassurer M. de Beust qui se mourait de peur en songeant à la vieille hostilité du Chancelier prussien contre lui. Il s'est réconcilié personnellement avec M. de Beust, et a juré à l'Empereur François-Joseph que jamais il ne mettrait la main sur l'empire austro-hongrois. L'Empereur François-Joseph, sage, honnête, mais fier, ne pouvait cependant repousser ces ouvertures; il les a donc accueillies, mais il lui en coûtait cruellement d'échanger des poignées de main avec son vainqueur, et, ne pouvant contenir son humeur contre l'auteur de cette politique, il a congédié M. de Beust, qui du reste raconte les choses, à peu près comme je le fais ici.

Cette politique a continué tout naturellement sous M. Andrassy, qui en sa

[1] Dans une dépêche, n° 29, du 12 août, le général Le Flô s'étonnait du silence observé à Saint-Pétersbourg au sujet du prochain voyage du tsar à Berlin.

qualité de Hongrois, est habitué aux privautés avec la Prusse, et la Cour de Vienne se trouve ainsi subordonnée au nouvel Empereur germanique. Mais cette politique contrainte ne liera pas toujours l'Autriche, bien que dans le moment elle semble être à la France son alliée la plus naturelle.

M. de Bismarck, connaissant le sentiment russe à l'égard de l'Allemagne, a pensé avec raison que, pour compléter son œuvre, il fallait rattacher la Russie au faisceau qu'il voulait former, et il s'est adressé au sentiment pacifique de l'Empereur Alexandre. Celui-ci, que vous connaissez bien, et qui a pour la paix une passion honnête, était incommodé par la pensée des vieux levains qui existaient entre Vienne et Saint-Pétersbourg, et qui pouvaient un jour amener une rupture; il n'a donc pas résisté à l'espérance d'un rapprochement entre les deux empires d'Autriche et de Russie. Il paraît du reste que ce complément de l'œuvre de M. de Bismarck a été tardif, et que ce n'est que dans les derniers jours que la proposition à l'Empereur Alexandre a été faite. Quant à moi, je n'ai jamais douté que M. de Bismarck n'eût fait les avances envers tout le monde pour amener cette réunion des trois Empereurs. A Vienne comme à Saint-Pétersbourg, on répète qu'on a été *invité,* qu'on ne pouvait pas refuser une semblable invitation, et je crois que c'est vrai. La Prusse victorieuse pouvait bien faire les premiers pas, et d'ailleurs le prix qu'elle espérait valait bien la peine de quelques avances de sa part.

Faut-il s'émouvoir de cette réunion des trois Empereurs? Je ne le pense pas, et, sauf une réserve que je ferai tout à l'heure, il ne faut pas s'en montrer trop vivement impressionné. D'abord nous ne pouvons pas empêcher la réunion, et le tenter serait aussi inutile que ridicule. Secondement, les trois Empereurs veulent en effet la paix, et nous ne pouvons rien objecter à une telle intention. Une confiance tranquille est donc la seule attitude possible et convenable, et d'ailleurs je crois cette confiance parfaitement fondée.

Il n'y a qu'un cas où nous pourrions nous émouvoir, et résister à ce qu'on voudrait faire, ce serait celui où, réalisant le dire d'un journal anglais[1], on aboutirait à l'idée d'un congrès chargé de consacrer par l'intervention de l'Europe l'état territorial constitué par la Prusse. J'avoue que je ne le crois pas. Ce serait infliger à toute l'Europe une humiliation, car on sait très bien partout que, si l'Europe n'aime pas la France, elle aime encore moins l'Allemagne ambitieuse et conquérante, et que, si elle n'a pas voulu ou pas pu prendre les armes pour nous, elle n'a nulle envie de sceller de ses propres mains un état de choses qui est loin d'être rassurant pour l'indépendance des États. Se laisser forcer la main pour revêtir de sa signature la paix de Prague, la paix de Versailles, l'abolition du traité de Paris, tout cela serait si peu glorieux, même si peu digne, que c'est peu présumable, lorsqu'il est d'ailleurs si facile d'y opposer des raisons tirées de l'intérêt de la paix elle-même. Pourrions-

(1) Le *Daily News.*

nous en effet, nous autres Français, consentir à aller dans un congrès pour y signer une seconde fois, en présence du monde entier, la douloureuse paix de Versailles? Et si nous refusions, quelles complications ne résulterait-il pas de notre refus?

C'est là une raison bien forte pour l'Autriche et la Russie; mais, pour la Prusse elle-même, il y en a une qui a bien sa valeur. La Prusse veut être payée, elle le veut ardemment, et nous aussi nous voulons payer, nous le voulons de bonne foi, pour en finir avec un passé désolant. Mais nous avons trois ans pour remplir nos engagements. En ce moment, nous versons 500 millions dans les mains de la Prusse, mais il restera à solder 2 milliards 1/2. Or, si nous voyons se préparer pour nous le projet d'une humiliation intolérable, nous pourrions revenir à d'autres pensées, et ne pas nous presser de nous démunir d'argent pour en munir notre ennemi. Je ne dis pas que les choses arriveraient ainsi jusqu'aux dernières extrémités, mais des nuages s'élèveraient sur les derniers milliards si désirés.

Je crois donc que la nouvelle d'un prétendu congrès, destiné à nous faire consacrer tout ce qui s'est passé, est une fable, et que M. de Bismarck est trop avisé pour vouloir telle chose. Cependant, si, contre toute vraisemblance, il l'essayait, je crois que les deux Empereurs de Russie et d'Autriche ne s'y prêteraient pas, qu'ils parlementeraient en tout cas, et qu'ils s'arrêteraient devant notre refus d'assister au congrès projeté, et devant les complications qui en pourraient résulter. S'ils passaient outre, ils iraient tout seuls à ce congrès, et, quand ils auraient signé sans nous, ils n'auraient fait que se déconsidérer, sans enchaîner l'avenir qui resterait toujours ouvert, toujours plein de leurs passions, de leurs vues, de leurs ambitions ajournées, mais subsistantes. Et, je le répète, la crainte d'un état de choses qu'ils auraient créé imprudemment et qui serait cent fois plus inquiétant que l'état actuel, après tout fort paisible, les arrêterait.

Supposez néanmoins que mes prévisions soient démenties par l'événement, et qu'il y ait proposition et acceptation de congrès par tout le monde. Que pourrions-nous faire pour prévenir ce très malheureux événement? Je ne le vois guère. Voici au surplus les suppositions possibles. On nous en parlera ou on ne nous en parlera pas.

Si on nous en parle, il n'y a pas à hésiter, il faut résister absolument. Il faut représenter franchement à l'Empereur de Russie, qui, tout en étant dévoué à son oncle, est cependant amical pour la France, et fort attentif aux mouvements de l'opinion russe, qu'il nous est impossible, après avoir signé les conditions imposées à Versailles, d'aller nous-mêmes en pleine paix, quand nous avons recouvré une partie de nos forces, quand nous ne sommes plus comme nous l'étions sous le pied de notre vainqueur, subir la honte de signer une seconde fois le traité qu'on nous a imposé. Tout excusait alors notre rési-

gnation quand nous ne pouvions rien refuser, mais aujourd'hui ce serait une humiliation que rien ne nous excuserait de subir. Or, nous avons signé de bonne foi les conditions de Versailles, nous voulons les exécuter sincèrement, et la preuve, c'est que nous nous chargeons d'une dette énorme pour tenir nos engagements pécuniaires, quelque exorbitants qu'ils aient été. Or, en présence d'une pareille loyauté, nous faire subir une telle humiliation, c'est oublier toute honnêteté, c'est autoriser de notre part un acte de désespoir, et devant tous les honnêtes gens, nous donner raison, quelle que fût l'extrémité à laquelle nous pourrions nous porter! Et la Russie, l'Autriche, quelle responsabilité ne prendraient-elles pas en réduisant à cet état une alliée, tôt ou tard indispensable pour elles. Et quand on sera réuni en congrès, sait-on toutes les questions qui pourront surgir, et ne s'expose-t-on pas à voir naître des incidents de la nature la plus imprévue? Qu'est-ce qu'un congrès européen, sinon la mise à l'ordre du jour de toutes les questions qui peuvent diviser toutes les nations civilisées? Et si, par exemple, le Pape venait à mourir, comment l'Europe assemblée traiterait-elle, et résoudrait-elle les questions religieuses et politiques qui surgiraient inévitablement de cette mort? Aujourd'hui, au contraire, la paix règne, elle est assurée; la France, pour la rendre plus certaine, s'écrase de dettes, et on mettrait cette paix en question pour donner à la Prusse la satisfaction d'avoir quelques signatures de plus au bas des traités qu'elle a conclus avec nous! Ce serait de la folie, si jamais il en fut. Et qu'on ne conclue pas de notre résistance que nous avons l'intention secrète de ne pas rester fidèles à la paix signée. Je répète que cette paix, nous voulons l'exécuter franchement et jusqu'au bout; mais ce congrès, si on parvenait à le réunir, ne frapperait pas, après tout, le monde d'inertie; il n'empêcherait pas les événements de l'avenir, et, fussions-nous liés par les décisions d'un congrès, nous ne serions pas tenus de rester tranquilles lorsque, malgré leur accord actuel, la Prusse, la Russie, l'Autriche viendraient à se brouiller. Ce qu'on ferait donc aujourd'hui ne servirait de rien; les signatures qu'on ajouterait aux signatures données à Versailles seraient inutiles, puisque pour le présent nous voulons rester fidèles à ces signatures (ce que prouve notre exactitude à payer la Prusse) et que, quant aux éventualités de l'avenir, on n'aurait rien fait pour les prévenir ou les supprimer. Il n'est vraiment pas possible que la Russie et l'Autriche ne voient pas les périls qu'elles prépareraient dans le présent pour enchaîner un avenir, qui, quoi qu'on fasse, n'est au pouvoir ni d'elles, ni de la Prusse, ni de nous.

Si donc on vous parle, il ne faut pas hésiter à donner ces raisons qui sont invincibles; mais, si on ne vous parle pas, faut-il prendre l'initiative? J'avoue que je suis perplexe, et que je crains, en parlant les premiers, de suggérer des idées que très probablement on n'a pas. Cette intention de nous amener à un congrès pour nous ménager une humiliation inutile, pour s'exposer à des

refus, à des complications de la plus extrême gravité, est tellement folle, que je n'y crois pas et que je craindrais d'y habituer les esprits en prenant l'initiative nous-mêmes. Ah, sans doute, si l'idée avait pris naissance, et si on nous en parlait, oh, alors, le mal étant fait, il faudrait l'arrêter tout de suite par une résistance ferme et décidée. Mais parler de choses dont peut-être on n'a pas l'idée, me semble une imprudence. Il faudrait que l'occasion d'en parler fût bien naturelle, bien forcée pour la saisir. Si par exemple, avant de partir, l'Empereur avait avec vous un moment d'abandon, je comprendrais que vous cédassiez à une sorte d'entraînement réciproque, mais encore il faudrait que l'occasion fût bien bonne, et bien sûre pour en profiter.

Voilà mon avis. Si vous ne le partagez pas, vous avez la télégraphie chiffrée, servez-vous-en à mots couverts pour nous faire arriver votre pensée à temps.

Adieu, mon cher Général, je vous envoie mes plus tendres amitiés, et ma chère famille vous envoie les siennes.

Tout ceci, je n'ai pas besoin de vous le dire, doit rester absolument confidentiel. Mon cher Général, j'ajoute à ma lettre un post-scriptum nécessaire et qui vous intéressera.

[Incident bonapartiste à Trouville.]

Avant de partir pour Berlin, le prince Orloff est venu me voir à Trouville. C'est un galant homme, très ouvert, très sympathique et plus pénétrant qu'il n'en a l'air. Nous avons parlé de toutes les choses du temps. De lui-même, il a touché aux racontages des journaux anglais, et notamment au dire du journal anglais qui avait parlé d'un projet de congrès. Le prince n'y croit pas, il le trouverait inutile, dès lors dangereux, et il regarde l'entrevue comme plus princière, plus inspirée par le goût des parades militaires que par les efforts de la politique. Du reste, sans me donner le temps de le dire, il a pensé que nous ne pourrions pas y aller, il était convaincu que les Anglais ne voudraient pas y aller non plus, et qu'une telle chose invraisemblable par elle-même n'avait aucune chance de se réaliser. Devant un tel langage, je n'ai fait que confirmer tranquillement, résolument, mais sans menace, la pensée que pour la France une telle proposition serait inacceptable, si elle nous était adressée. Je viens de quitter le prince, charmé de lui et de son bon sens simple, naturel et très sagace en réalité.

Ne dites un mot de cette lettre ni de son contenu à qui que ce soit. Il ne faut surtout pas parler du prince Orloff, ni des bons sentiments qu'il nous manifeste. De ces choses là, il faut profiter sans s'en vanter. Ainsi beaucoup de calme, de confiance, je dirai presque d'indifférence pour ce qui se passe à Berlin, sans pousser bien entendu l'indifférence jusqu'à ce qui serait de l'impertinence, et, si on parlait d'un futur congrès, refus tranquille, sans menace, sans forme absolue de langage.

Adieu, adieu, et tout à vous de cœur.

152.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 8 septembre 1872, 3 h. 45, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 12.)

J'ai été reçu aujourd'hui par l'Empereur Alexandre [1]. Il m'a demandé au premier abord des nouvelles de M. Thiers. «Je l'ai vu plusieurs fois, m'a-t-il dit, notamment dans des temps malheureux pour votre pays, lorsqu'il vint à Saint-Pétersbourg avec tant de courage et de patriotisme. J'ai pour lui la plus grande estime et je forme les vœux les plus sincères pour sa bonne santé et pour l'affermissement de son Gouvernement et pour la prospérité de la France. Je vous prie de le lui redire de ma part. Veuillez, ajouta-t-il en accentuant beaucoup ses paroles, l'assurer qu'il n'a absolument rien à redouter de ce qui s'est passé ici; il pouvait d'ailleurs y compter; je l'avais dit au général Le Flô; mais vous pouvez le lui redire.»

Je lui répondis que j'étais heureux moi aussi de recueillir ces paroles de sa bouche. Il me répéta qu'il me priait de les transmettre à M. Thiers et qu'assurément la France pouvait être sûre d'avance qu'il n'aurait participé en rien à ce qui pourrait être tenté contre elle.

J'ai été reçu hier soir par l'Empereur François-Joseph qui m'a rendu visite ce matin.

153.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 9 septembre 1872, à 5 h. 8, soir.*

(*Reçu :* 9 septembre, 6 h. 45, soir.)

Hier soir, sans avoir eu volontairement de conversation avec le prince Gortchakoff, j'ai échangé avec lui quelques paroles très satisfaisantes. Il m'a confirmé pleinement le langage de l'Empereur Alexandre. Nous sommes convenus de nous revoir.

M. Jomini, qui m'a abordé ensuite, m'a dit que l'Allemagne ne pouvait pas

[1] Arrivé à Berlin le 5 septembre, pour y rencontrer les Empereurs Guillaume Ier et François-Joseph. Cf. ci-dessus, pièces nos 144, 145, 148, 151.

demander au Cabinet de Vienne et de Saint-Pétersbourg de sanctionner les modifications territoriales résultant de la dernière guerre, qu'elle ne l'avait pas fait, que d'ailleurs aucune des deux Puissances n'aurait accepté cette proposition.

Le prince Orloff m'a parlé dans le même sens, ajoutant que la Prusse avait commencé la guerre sans consulter les autres États européens. Elle a usé de la victoire selon sa volonté et sans prendre l'assentiment de la Russie et de l'Autriche. C'est à ses risques et périls; en somme, jusqu'ici, je n'aperçois aucun indice de nature à nous préoccuper sérieusement. Tout paraît devoir se borner à une manifestation pacifique, à laquelle il convient à l'Allemagne de donner une grande solennité au point de vue des intérêts de sa politique.

154.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 10 septembre 1872, 5 h. 40, soir.*
(*Reçu :* 10 septembre, 7 h. 45, soir.)

D'après des informations que je crois sûres, la Russie et l'Autriche auraient engagé amicalement l'Allemagne à se montrer conciliante et facile dans ses rapports avec la France. Le prince de Bismarck aurait assuré hier que l'entrevue ne devait pas nous inspirer d'inquiétude. Le fait capital paraît être une détente très sensible des rapports entre les deux Cours d'Autriche et de Russie. On m'affirme qu'il n'y a pas eu de conférence proprement dite entre les trois Ministres dirigeants. Le prince Orloff m'a annoncé sa prochaine visite à M. Thiers.

155.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,
à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 11 septembre 1872, 11 h. 15.*

Vos derniers télégrammes[1] nous ont causé une grande satisfaction. Ils nous donnent l'espérance que rien ne se passera qui doive nous inquiéter. Vous ferez bien, s'il en est temps encore, de témoigner sans affectation une gratitude particulière à l'Empereur de Russie et à son Ministre.

[1] Cf. ci-dessus, pièces 152, 153, 154.

156.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 60. *Berlin, 14 septembre 1872.*

(D. politique, 23 septembre 1872.)

[Conversation de M. de Gontaut avec le prince Gortchakoff.]

« Le prince de Bismarck, me dit-il en souriant, sa santé est bien mauvaise, ses nerfs sont un peu excités et l'Empereur Guillaume m'en a fait l'autre jour la remarque, mais, croyez-le, l'Allemagne est dans de bonnes dispositions à votre égard, aussi bonnes que vous pouvez le souhaiter eu égard à l'état présent des choses. Attendez-vous à ce que l'on vous demande l'entière exécution du traité de Francfort. Il faut que vous l'exécutiez; mais ici on est très satisfait des efforts de M. Thiers pour remplir les engagements de la France. »

« — Assurément, lui répondis-je, l'Allemagne ne saurait formuler ni plaintes ni reproches; vous êtes témoins de la correction que nous mettons à acquitter nos engagements. Nous faisons nos payements par anticipation et nous avons recueilli de notre appel au crédit une grosse somme qui est destinée tout entière à l'Allemagne. »

« — C'est très vrai, me dit le prince, soyez rassuré et rassurez au besoin M. Thiers, je ne vous dirai pas qu'ici et dans d'autres pays on n'éprouve pas certains froissements de tels et tels articles de vos journaux. Il y perce certaines tendances agressives, mais nous n'avons pas à nous y arrêter. Vous parlerai-je de votre armée et de votre réorganisation? Vous savez bien qu'ici on n'y demeure pas indifférent; mais sur ce point l'Allemagne n'a le droit de vous adresser aucune observation. Vous faites ce que vous jugez convenable et vous avez raison. Je vous l'ai dit, et je me plais à vous le répéter, il nous faut une France forte. »

« J'étais assis l'autre jour auprès de M. de Moltke et il me faisait observer que ces grandes armées de l'Europe étaient quelque chose d'effrayant. A quoi je lui répondis : « Mais ne serait-ce pas à vous à donner l'exemple du « désarmement? — Vous savez bien, reprit-il en se tournant vers moi, que « quand il s'agit d'armée et de pondération des forces militaires, la Prusse ne « peut pas ne pas être très attentive, mais elle ne va pas au delà. La satisfaction « au sujet du Gouvernement actuel est entière. On se plaît à voir votre pays

« revenir à l'ordre et se mettre en état d'exécuter ses engagements », et il me réitéra ses éloges sur la France et sur M. Thiers me marquant indirectement par ses paroles les bonnes dispositions de la Russie à notre égard. »

« — Vous savez, lui dis-je, qu'au début nous avions quelques appréhensions sur un seul point. L'Allemagne pouvait songer à demander aux grandes Puissances réunies à Berlin de consacrer les changements apportés à l'état territorial de l'Europe depuis la dernière guerre. »

« — Elle ne l'a pas fait, me dit le prince, et je ne crois même pas qu'elle ait eu l'intention de le faire », puis il ajouta de façon à bien me convaincre : « Je vous répète, il y a eu ici échange de vues et d'idées, mais pas de protocole tenu. Nous nous séparons sans qu'il y ait *rien d'écrit entre nous :* ne manquez pas de le faire savoir à votre Gouvernement. »

[Discussion sur l'avenir intérieur de la France et sur la politique de l'Autriche. « Un des résultats importants de l'entrevue est le rétablissement d'une entière cordialité dans nos rapports avec l'Autriche », déclare le prince Gortchakoff, qui poursuit :]

« Loin de nous l'idée de nous mêler aux affaires intérieures de la monarchie autrichienne, mais les aspirations nationales en Pologne seront toujours une grosse affaire pour nous. Je ne l'ai pas caché au comte Andrassy. Si vous laissez beaucoup *poloniser* autour de nous à notre porte et à notre frontière la gravité de nos intérêts en jeu est telle qu'il nous est impossible de demeurer silencieux et inactifs. »

« Au reste, ajouta-t-il, ce qu'il faut à l'Autriche, c'est un Cabinet stable elle a la main sur un bon premier Ministre. Elle doit le garder et en finir une bonne fois de ses vicissitudes ministérielles et constitutionnelles. Le comte Andrassy m'a paru un instant inquiet des convoitises possibles de l'Allemagne à l'égard des provinces allemandes de l'Autriche. Je l'ai rassuré en lui disant : « Il faut à l'Europe une Autriche forte! »

Nous nous sommes ensuite entretenus de l'Orient, et ici le prince me fit observer tout l'intérêt de ce qu'il allait me dire. Quant aux confidences en elles-mêmes, faites par le Chancelier avec une complaisance si marquée pour sa personne, je laisse à Votre Excellence le soin de les apprécier. Tout en en reconnaissant l'importance, j'ai estimé que je n'avais pas à essayer de contradictions.

Le Cabinet de Vienne, me dit le prince, n'a rien à nous reprocher en Orient. C'est nous qui sommes fondés à nous plaindre. L'Autriche ne cesse pas d'agiter ou de laisser agiter dans les petites principautés de l'Empire ottoman en Bosnie, en Herzégovine, en Bulgarie. Pour nous, nous disons à la Porte : exercez votre souveraineté comme vous l'entendrez, mais seulement ne malmenez pas vos sujets chrétiens et traitez-les sur le même pied que vos sujets

ottomans. Nous ne vous demandons rien de plus et nous n'intervenons pas; mais de même nous voulons et entendons que personne n'intervienne. Je l'ai dit au Cabinet de Vienne, je me suis ouvert avec le comte Andrassy de toutes les questions de détail qui pourraient devenir litigieuses. Eh bien, de part et d'autre, nous nous sommes compris et nous pratiquerons la même politique de non-immixtion dans les actes de la souveraineté de la Turquie. Du reste, notre attitude est comprise et appréciée à Constantinople. Vous savez en effet que le Sultan s'est joint à nous lorsque nous avons demandé à la Conférence de Londres la revision des clauses du traité de Paris relatives à la mer Noire.

[Le prince Gortchakoff parle des «menées socialistes» en Europe.]

Et maintenant, Monsieur le Ministre, je voudrais résumer les impressions que m'a laissées l'entrevue de Berlin.

Que peut-on en inférer par rapport aux Puissances réunies ici? Que faut-il en penser pour la France?

A l'égard des premières, le fait capital, tout le monde le reconnaît, c'est le rapprochement très sensible qui s'est opéré entre l'Autriche et la Russie. C'est l'œuvre des deux Empereurs et de leurs premiers Ministres et plus particulièrement celle de l'Empereur d'Autriche et du comte Andrassy. Quelle part l'Allemagne a-t-elle prise à cette réconciliation? Elle en a une certainement; je crois bien qu'elle l'a désirée et facilitée, quoique l'initiative de la rencontre ne lui appartienne pas, dans mon opinion et dans celle de plusieurs diplomates. Ce n'est pas à son influence seule qu'il faut en attribuer la plus grande part. Les deux Empereurs se sont vus et convenus. Il en a été de même pour le prince Gortchakoff et le comte Andrassy qui paraissent s'être expliqués franchement l'un avec l'autre et qui se sont aperçus qu'une fois les préventions personnelles tombées, les embarras des Empires dont les intérêts leur sont confiés, réclamaient presque toute leur sollicitude et exigeaient certainement des solutions plus promptes que les points de la politique extérieure qui les partagent. J'ai dit bien des fois déjà que, s'il entrait dans les habitudes militaires de l'Allemagne de se tenir toujours prête à la guerre, elle n'avait aucun désir de la faire et que tous ses intérêts la portaient aujourd'hui vers la paix. Tout m'autorise donc à dire que la paix du monde a puisé de nouvelles garanties dans l'entrevue des trois Souverains. Je ne vais pas aussi loin que certains panégyristes intéressés du nouvel Empire qui regardent la réconciliation de l'Empereur d'Autriche et de Russie, opérée sous l'égide de l'Allemagne, comme inaugurant une *ère* nouvelle. Je ne crois pas à une ère nouvelle mais je crois volontiers à une *phase* nouvelle, dont la durée dépendra de beaucoup d'événements qui sont dans la nature des choses ou dans la tradition de certaines politiques. Il y a donc exagération

à dire que la détente survenue à Berlin fait disparaître à tout jamais les dissidences provenant des vues différentes de l'Autriche et de la Russie sur le terrain de l'Orient, mais il est permis de croire que les chances de conflit entre elles sont momentanément écartées. C'est au reste l'opinion presque générale dans le Corps diplomatique de Berlin. — Je me demande, en second lieu, si la France a sujet de s'inquiéter pour elle-même des conséquences de l'entrevue de Berlin. Je suis loin de le croire. L'Allemagne a beaucoup parlé, dans le principe, du but entièrement pacifique de la réunion des trois Empereurs; j'hésite pourtant à croire qu'elle ait obtenu tout ce qu'elle désirait. Sans viser à un acte précisément hostile à la France, elle a cherché dans une rencontre très intime et très cordiale des trois Souverains les plus puissants du Continent une manifestation dont la signification tournât un peu à la confusion de la France; quoi qu'elle en dise encore, elle aurait vu avec un certain orgueil les Souverains reconnaître par un acte explicite les modifications territoriales survenues par suite de la dernière guerre. A-t-elle réussi sur ces deux points? Je ne le pense pas. La Russie et l'Autriche elle-même trouvent que la France est nécessaire à l'Europe; elles sont d'avis que la France a suffisamment souffert et elles tiennent à l'encourager dans les efforts heureux qu'elle fait pour se relever, témoin les éloges donnés par l'Empereur d'Autriche et par le Chancelier de l'Empire russe à la réorganisation de notre armée. Le prince Gortchakoff a tenu à l'Ambassadeur d'Angleterre le même langage qu'à moi : «L'Europe a besoin d'une *France forte*». Lord Russell me l'a répété lui-même en ajoutant que telle était également la manière de voir de l'Angleterre. Voilà donc la Russie, l'Autriche et l'Angleterre qui disent tout haut que pour le repos de l'Europe il faut une France puissante. L'avaient-elles dit depuis nos épreuves? N'avaient-elles pas conservé quelque jalousie de la situation de la France? D'où peut donc venir qu'elles le disent aujourd'hui, si ce n'est que les conquêtes de l'Allemagne et que sa fierté un peu insolente commencent à leur donner de l'ombrage, qu'elles entrevoient l'agrandissement de l'Allemagne comme une menace pour elles-mêmes et qu'elles s'aperçoivent que la France, ainsi que l'Autriche, sont nécessaires pour faire contrepoids à l'Empire germanique, nécessaires pour l'équilibre européen?

Depuis les victoires de l'Allemagne, la presse de ce pays traite avec dédain l'idée d'un équilibre européen, elle n'en veut plus, parce qu'elle vise pour elle-même à la prépondérance. Personne n'osait donc plus prononcer ce mot après les malheurs inouïs de la France, et le voilà qui reparaît dans la langue de la politique.

Ne disons pas encore que ce soit une victoire pour notre pays, c'est du moins une preuve que justice commence à lui être rendue. Je ne veux pas en tirer pour conséquence que notre alliance soit recherchée de nouveau, non, la

France n'en est pas encore là; mais elle se relève avec une rapidité et une vigueur qui effraient les uns et réjouissent les autres, qui donnent à penser à tous. Si, en retrouvant ses forces, elle redevient sage, assurément elle inspirera confiance et on viendra à rechercher son alliance. Ce réveil de la France, l'Allemagne le redoute; et elle eût désiré que, loin de l'encourager, l'Europe entrant dans ses vues en conçût un certain ombrage; elle n'a pas complètement trouvé sur ce point l'accord qu'elle espérait avec ses deux voisines. C'est dans ce sens qu'il est permis de croire suivant moi que l'Allemagne n'a pas tiré de l'entrevue tout ce qu'elle souhaitait. Loin de moi, d'ailleurs, de prétendre que l'union entre l'Allemagne et l'Autriche ne se soit pas fortifiée dans cette circonstance, je pense le contraire, mais je pense aussi que cette entente n'est pas une menace pour la France, si elle est sage. Telles sont les conclusions que je tire de l'entrevue des Empereurs et dont mieux que personne vous serez en mesure de contrôler l'exactitude.

Deux faits ont généralement frappé, que je ne dois pas omettre pour compléter la physionomie des faits de cette dernière semaine. L'attitude de tous les Russes, depuis le Chancelier jusqu'aux officiers venus ici pour surveiller les manœuvres militaires, a été assez hautaine vis-à-vis des Allemands; à notre égard elle a été empreinte de cordialité.

Je vous ai signalé dans ma première dépêche[1] quelques préoccupations chez l'Ambassadeur d'Angleterre, en apprenant que la question d'Orient pourrait être l'un des sujets traités de l'entrevue. Il m'a dit lui-même qu'on n'était pas très bien disposé à Berlin pour l'Angleterre; et tout le monde a remarqué une certaine froideur dans l'attitude de Lord Russell à la Cour pendant les fêtes.

157.

M. Thiers, Président de la République,

à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. *Paris, 26 septembre 1872.*

[L'entrevue de Berlin et ses conséquences.]

L'Angleterre a eu, de l'abandon dans lequel on l'a laissée, une sorte d'humeur. A quel degré cette humeur a-t-elle été vive, je n'en sais rien. Mais tandis que j'allais me rendre au Havre[2], où j'ai reçu un accueil magnifique, une division de l'escadre de la Manche est venue mouiller dans la rade exté-

[1] Dépêche n° 57 du 6 septembre. — [2] Le 18 septembre. (*Notes et Souvenirs* de M. Thiers, p. 359.)

rieure, les gigantesques bâtiments de cette escadre étant contraints de se tenir au large. Les Anglais m'ont annoncé l'objet de leur mission; c'était, par ordre de l'Amirauté, de m'escorter, soit que je voulusse aller au Havre, soit que je voulusse aller à Cherbourg. J'ai défilé entre eux, tous les équipages étant dans les vergues, les musiques des vaisseaux jouant la *Marseillaise*, et les vivats se mêlant au bruit des canons. Le lendemain l'Etat-Major anglais a donné à déjeuner à la municipalité du Havre et on a porté des toasts que j'ai fait modifier, et disparaître autant que j'ai pu.

De tout cet ensemble de choses il est résulté que la scène de Berlin, au lieu de nous menacer ou de nous nuire, nous a plutôt valu des honneurs et de la force. Nos affaires politiques, diplomatiques, financières, vont bien. L'apaisement est grand, et jusqu'à la réunion prochaine de la Chambre nous pouvons compter sur un parfait repos. Les banquets, arrêtés par notre ordre, ont été chose sans conséquence.

Maintenant voici pourquoi je vous écris. La manifestation britannique, consistant dans l'envoi de quelques vaisseaux, pourrait peut-être donner de l'ombrage à la Russie. Il faut l'empêcher, car je ne veux pas déplaire à un Gouvernement qui s'est montré si amical pour nous. Ayez soin de dire, si vous en avez l'occasion, et sans y mettre de l'affectation, qu'il n'y a eu là rien de préparé, surtout de préparé par nous, que je n'en savais rien, que M. de Rémusat n'en savait rien non plus, que l'apparition de ces vaisseaux a été une pure surprise, une galanterie inattendue pour moi, et qu'il n'y a pas là un travail de notre part pour faire renaître la fameuse entente cordiale des temps passés. Il ne faut rien dire qui, répété à Londres, pût paraître de notre part une ingratitude pour un bon procédé, mais il ne faut pas non plus qu'on nous croie ingrats à Saint-Pétersbourg, après l'attitude prise à notre égard par l'Empereur Alexandre. Comme je vous l'ai dit tant de fois, l'alliance la plus vraisemblable dans l'avenir semble celle de la Russie, mais, dans le doute de l'avenir qui nous attend, il faut garder une mesure extrême et ne nous avancer qu'avec beaucoup de précaution. *Amis de tout le monde,* voilà pour un temps encore la conduite qui convient aux intérêts de la France bien entendus.

[Le général ne manquera pas d'observer ces nuances[1].]

(1) Bibliothèque nationale, *Nouvelles Acquisitions françaises*, n° 20626.

158.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À NANCY, À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

D. *Nancy, 6 novembre 1872.*

J'ai reçu, ce matin, votre excellente et affectueuse lettre[1] d'hier qui m'a rendu bien heureux; je suis allé en donner lecture à M. de Manteuffel, qu'elle a vivement touché en lui montrant vos bons sentiments pour lui. Il vous est trop sincèrement attaché et m'en donne de trop frappants témoignages pour n'avoir pas ressenti, tandis que je lui lisais votre lettre, une profonde émotion qu'il n'a pas dissimulée. Sa satisfaction était d'autant plus grande qu'il avait reçu ce matin, de Varzin, un télégramme du prince de Bismarck répondant à tous ses désirs. Il m'a donné à lire le déchiffrement de cette dépêche, datée d'hier au soir, et il m'a autorisé à vous la transmettre confidentiellement; je l'ai lue avec attention, à plusieurs reprises, et je suis certain de vous en reproduire fidèlement, non seulement le sens, mais le texte lui-même.

Cette dépêche du Chancelier répond à une lettre du 30 octobre par laquelle le général, inquiet du langage tenu par M. d'Arnim à son passage ici, avait prié le prince de Bismarck de l'éclairer exactement sur les dispositions actuelles du Cabinet de Berlin à l'égard de votre personne et de votre Gouvernement. M. de Manteuffel demandait à savoir si sa Cour estimait toujours qu'il est dans l'intérêt de l'Allemagne de soutenir moralement M. Thiers et son Gouvernement, et de l'aider à combattre les intrigues des partis en lui donnant, dans la région occupée, toutes les facilités compatibles avec la sécurité des troupes; ou bien s'il devait inférer de certaines paroles du comte d'Arnim que les vues sympathiques à M. Thiers et confiantes dans ses efforts (vues dont il avait recueilli l'expression de la bouche de l'Empereur et de celle du Chancelier), s'étaient récemment modifiées. Dans ce dernier cas, il devrait modifier son attitude constante à l'égard de la France, ce qu'il ne ferait pas sans regrets.

M. de Bismarck répond[2] :

«Je suis en parfait accord avec Votre Excellence sur la politique amicale à

[1] *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 235.

[2] Cette dépêche n'a pas été recueillie dans la *Grosse Politik*. Par contre la lettre de M. de Manteuffel au Chancelier figure (avec la date du 1er novembre) parmi les pièces lues au procès du comte d'Arnim (*Procès d'Arnim*, p. 60). Cf. aussi la dépêche du 8 novembre du Chancelier à M. d'Arnim (*Procès d'Arnim*, p. 63) et la note de la *Grosse Politik*, t. I. p. 156,

suivre envers M. Thiers et son Gouvernement; les dernières circonstances, loin d'affaiblir notre confiance et notre sympathie, n'ont pu que l'accroître. Il est dans l'intérêt du Gouvernement allemand et dans ses vues d'encourager M. Thiers à continuer son œuvre, de l'appuyer moralement, de contribuer, dans la mesure voulue, à son succès. Nous souhaitons sincèrement la consolidation de son pouvoir; nous voulons sa durée; nous déplorerions le triomphe d'un parti quelconque, monarchique ou autre. J'ai peine à comprendre le langage qui vous a été tenu par la personne dont vous me parlez. Ce langage n'est nullement conforme à nos idées. Persistez dans votre politique; c'est la mienne et elle est sanctionnée par Sa Majesté l'Empereur.»

Telle est, Monsieur le Président, la traduction, je puis dire, exacte de la dépêche du prince de Bismarck. Il m'a paru essentiel de vous l'envoyer sans perdre un instant [1].

159.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE À NANCY,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Nancy, 25 novembre 1872, 7 h. 7, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 50, soir.)

J'ai cru devoir adresser à M. le Président de la République le télégramme suivant :

«Le général de Manteuffel, dont la correspondance avec le prince de Bismarck est devenue fréquente et intime dans ces derniers temps, a reçu ce matin encore du Chancelier une nouvelle lettre particulière datée du 22 [2]. Cette lettre, relative à une question intérieure allemande, fait cependant à nos affaires une allusion conçue dans un sens favorable comme les deux précédentes.»

(1) Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 236.

(2) N'a pas été recueillie dans la *Grosse Politik*.

160.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE BOURGOING, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE).

T. *Versailles, 21 décembre 1872, 10 h. 15, matin.*

Le commandant de l'*Orénoque* [1] ira d'abord présenter ses hommages au Vatican et rendre visite à l'Ambassade. Puis il se mettra en règle avec le Gouvernement du Roi et la Légation française. Il n'y a là que l'accomplissement de devoirs partout reconnus. Dans une situation double, il y a un double devoir. D'après les usages romains, ces formalités ne se remplissent pas le même jour auprès des deux puissances, ce qui en simplifie encore l'accomplissement [2].

161.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Berlin, 30 décembre 1872.*

Une personne appartenant à la Cour est venue m'apporter le tableau des bals et concerts qui seront donnés pendant le carnaval, tant par la Cour que par les Ambassades. Elle m'a clairement insinué qu'on espérait que l'Ambas-

[1] Depuis le rappel, en août 1870, du corps d'occupation français à Rome, un bâtiment de l'Etat, l'*Orénoque*, demeurait dans le port de Civita-Vecchia à la disposition du Saint-Père. A l'occasion des fêtes de Noël 1871, le commandant du bâtiment s'était rendu à Rome pour présenter ses hommages au Pape avant d'assister à la réception de l'Ambassadeur de France auprès du Vatican. Le 11 décembre 1872, M. de Rémusat avait écrit au vice-amiral Pothuau, Ministre de la Marine, que le Gouvernement italien étant tout à fait installé à Rome, et la France représentée auprès de lui par un ministre, «il serait non seulement convenable mais nécessaire... qu'il [le commandant de l'*Orénoque*] fît une démarche de courtoisie auprès du Gouvernement italien, et, ajoutait-il, je ne comprendrais pas que, visitant le 1er janvier notre Ambassadeur, il n'eût pas les mêmes égards pour notre Ministre dans la même résidence.» L'amiral Pothuau répondit le 16 décembre : «Je m'empresse de vous faire connaître que je partage complètement votre manière de voir.»

[2] Au reçu de ce télégramme M. de Bourgoing répondit par l'envoi de sa démission. (Télégr. à M. de Rémusat du 21 décembre, 4 h. 35 du soir). Puis M. de Bourgoing ayant fait savoir (télégr. du 25 décembre, 5 h. du soir, à M. Thiers) que le cardinal Antonelli venait de l'assurer «que le Saint-Père ne s'embarquerait plus sur l'*Orénoque* si les officiers mettaient le pied au Quirinal», M. de Rémusat lui répondit (télégr. du 25 décembre, 11 h. 30 du soir) : «Puisque vous voyez de si graves inconvénients à la présentation de l'Etat-Major au Vatican, allez-y seul et dites au commandant de retourner avec ses officiers à Civita-Vecchia.»

sade de France ne resterait pas en arrière des autres et que la fête serait dans ce cas probablement honorée de la présence de l'Empereur et de l'Impératrice. J'ai dit que, dans la situation où nous nous trouvions encore cette année vis-à-vis de l'Allemagne, je ne donnerais pas de bal, mais volontiers une soirée avec musique. Soyez assez bon pour me donner les impressions de Monsieur le Président et les vôtres à cet égard; je me conformerai à vos instructions.

[Vœux pour la santé de M. Thiers.]

162.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Versailles, 20 janvier 1873.*

J'ai reçu votre excellente lettre [1], et je me suis hâté de vous rassurer sur son sort par une dépêche télégraphique; aujourd'hui, je me hâte de vous répondre par un courrier spécial, quant aux directions que vous désirez.

Quant à ces directions vous en avez à peine besoin, tant vous devinez nos pensées à M. de Rémusat et à moi; mais il est toujours bon de nous recorder pour marcher du même pas vers le même but.

Je vous approuve tout à fait d'observer une extrême réserve à l'égard de tendances évidemment diverses qui se produisent actuellement dans la nouvelle Allemagne centralisée à Berlin. Bien que ni le Roi ni M. de Bismarck ne veuillent en convenir, ils ont cessé d'être d'accord, et le Roi est avec la droite, M. de Bismarck avec la gauche («gauche» et «droite» pour l'Allemagne, ce qui n'est pas tout à fait «gauche» et «droite» comme en France). M. de Bismarck a de la besogne sur les bras, ce qui le rend plus équitable et plus clairvoyant à l'égard de la France. Mais, je vous le répète, il faut nous garder d'avoir et surtout de montrer une opinion sur ce qui se passe entre M. de Bismarck et M. de Roon, et en général sur tout ce qui regarde l'Allemagne intérieure.

[1] Lettre de M. de Gontaut du 15 janvier (publiée dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 244), dans laquelle l'ambassadeur de France rendait compte d'un entretien avec M. Bleichröder. Celui-ci avait déclaré, après une conversation avec le prince de Bismarck, «que le moment n'est pas venu de s'entendre avec le gouvernement allemand au sujet des garanties financières à donner pour le payement du dernier milliard»; il avait en outre fait savoir que le prince de Bismarck était mécontent de l'attitude de M. d'Arnim.

Je crois vrais les renseignements qu'on vous a donnés, surtout à l'égard du comte d'Arnim. Je ne crois pas qu'il pousse son ambition aussi haut que le suppose l'ombrageux Chancelier, mais il veut tout autre chose que ce qu'il a, et on dit que ce serait l'Italie, pour des raisons qui ne seraient pas tout à fait politiques, à ce qu'on m'assure. Du reste, cela ne nous regarde pas. Il est malheureusement vrai qu'il est mécontent de sa situation ici, qu'il peint la France en noir [1], qu'il n'est équitable que pour le Gouvernement dont il persiste à se louer. Nous faisons en effet tout ce que nous pouvons pour lui rendre la vie supportable, et en ce moment il se trouve moins mal et semble le témoigner. Assurément nous gagnerions à avoir un observateur plus amical pour la France, mais il faut nous garder de rien témoigner à cet égard, car il se vengerait cruellement de la moindre manifestation. Ne touchons donc pas à ce sujet, et laissons aller l'eau qui nous porte vers autre chose que ce que nous avons.

Il y a un point sur lequel je voudrais bien être informé par vos observations, par vos recherches auprès de M. Bleichröder. M. d'Arnim ici ne cesse de répéter qu'il faudrait commencer à s'occuper des garanties financières relativement au troisième milliard, et [2], quant à moi, je ne dis pas non. Mais comment expliquer cette divergence avec son Gouvernement? Serait-ce qu'il serait impatient de voir finir l'occupation, qui sera la fin de sa présence ici? Serait-ce que son Gouvernement aurait des raisons nouvelles d'évacuer plus lentement? Voilà un point qui est pour nous de la plus haute importance, et je vous prie in-

[1] Cf. le rapport de M. d'Arnim du 22 janvier 1873 (*Procès d'Arnim,* p. 85 et suiv.) et la réponse du Prince de Bismarck du 2 février (*die Grosse Politik,* t. I, n° 96; *la Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 115).

[2] La Convention du 29 juin 1872 avait décidé (Cf. ci-dessus, pièce n° 142) que les trois milliards restants de l'indemnité seraient versés : un milliard avant le 1er février 1873, un milliard avant le 1er mars 1874, le dernier milliard au 1er mars 1875. Le «premier» milliard avait été versé dès octobre 1872. D'après l'article 3 de la Convention, les départements des Vosges et des Ardennes devaient être évacués lors du payement de l'avant-dernier milliard. Mais la Convention ne contenait aucune stipulation quant à une diminution correspondante des effectifs de l'armée d'occupation, effectifs fixés à 50.000 par la Convention du 12 octobre 1871, conformément à l'article 3 des préliminaires de paix du 26 février 1871 (voir ci-dessus pièces n° 70 et n° 1). Au début de décembre 1872, M. Thiers fit savoir à M. d'Arnim que la France payerait le quatrième et avant-dernier milliard vraisemblablement avant le 1er mars 1873 et certainement avant le 1er juillet 1873. «Le Président escompte, annonça M. d'Arnim dans un télégramme du 10 décembre (die *Grosse Politik,* t. I, n° 94 ; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 112) que l'armée d'occupation sera considérablement réduite après le paiement du quatrième milliard.» D'après une dépêche de M. d'Arnim du 2 février (*die Grosse Politik,* t. I, n° 97; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 114), l'ambassadeur d'Allemagne eut, avant la date d'envoi de cette dépêche, plusieurs entretiens avec M. Thiers et M. Léon Say, ministre des Finances, et notamment le 19 janvier. M. Thiers renonça à l'idée d'une réduction de l'armée d'occupation. «Il semble plutôt se préoccuper de provoquer l'évacuation simultanée des départements encore occupés», écrit M. d'Arnim. Le Président de la République ajouta d'ailleurs, le 19 janvier, «qu'il reviendrait sous peu sur cette question». Dans sa dépêche, M. d'Arnim se déclara d'avis de laisser au Président de la République «l'initiative de reprendre la conversation». A propos de cette remarque, le prince de Bismarck annota ainsi la dépêche : «oui».

stamment de chercher à l'éclaircir, sans toutefois vous découvrir vous-même, et sans laisser apercevoir de notre part ni doute, ni inquiétude. Ce dernier point est essentiel, mais il est tout aussi essentiel d'être exactement informé.

Je me défends de toute impatience, et c'est la prudence même que je mets dans nos opérations financières, qui nous vaut ce phénomène de si prodigieux transports de valeurs au dehors sans même l'apparence d'une crise monétaire. Nous allons pas à pas pour n'apporter aucun trouble dans les affaires financières de la France et de l'Europe. Néanmoins nous avons un intérêt réel à ne pas laisser durer l'occupation au delà de l'indispensable; car, à tout moment, des conflits peuvent naître indépendamment de l'intérêt moral que nous avons à être enfin affranchis de la présence de nos vainqueurs. Quant à nos ressources pour payer, les voici : le second milliard (quatrième milliard de l'indemnité totale) sera payé en avril. Quant au troisième, nous en aurons la valeur en caisse pour les trois quarts au moins; et il ne restera que les délais inévitables du transport de la valeur. Nous n'aurons donc pas grand besoin de garanties financières, et d'ailleurs tous les banquiers de l'Europe seraient prêts à nous fournir argent comptant le quatrième quart de ce troisième milliard. Nous pourrions donc être prêts aussi tôt qu'on le voudrait. Sachez, je vous en prie, sans vous découvrir trop, pourquoi on ne voudrait plus aller aussi vite que nous le pourrions, et s'il y aurait quelque machination secrète, quelque trame cachée, à laquelle du reste je ne crois pas; car je crois l'Empereur Guillaume un homme d'honneur et incapable d'un manque de parole, surtout lorsqu'on ne pourrait plus opposer des subtilités à l'égard des garanties financières, en présence d'une offre de payer comptant. Gardez sur ces questions un grand secret, tout en cherchant à vous édifier.

[Mort de Napoléon III. Les rapports anglo-russes dans l'Asie centrale. Situation intérieure de la Russie [1].]

163.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1. *Saint-Pétersbourg, 24 janvier 1873.*

(Cabinet, 3 février; D. politique, 6 février.)

[Rappels de dépêches antérieures sur la question des rapports anglo-russes dans l'Asie centrale.]

La question actuelle du Turkestan, pendante entre l'Angleterre et la Russie, remonte à 1869. Dès cette époque, Lord Mayo, alors Gouverneur général de

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 245.

l'Inde, préoccupé des progrès des Russes dans cette contrée, avait eu l'idée de faire déterminer par les deux pays une zone parallèle à leurs frontières réciproques et destinée à devenir un terrain neutre sur lequel aucune des deux parties ne pourrait entreprendre, et l'Afghanistan lui avait paru devoir être le pays le plus naturellement placé pour constituer cette zone de séparation. Un officier anglais avait en conséquence été envoyé de l'Inde, d'abord à Tachkend où il s'était mis en relations avec le général Kauffmann, Gouverneur du Turkestan russe, et plus tard, je crois, à Pétersbourg. La proposition de Lord Mayo, approuvée par son Gouvernement, fut agréée par la Chancellerie russe, et il fut dès lors convenu que l'Angleterre d'une part et la Russie de l'autre chargeraient immédiatement des officiers de préparer un travail de délimitation. Ce travail n'était pas sans difficultés matérielles et politiques. D'un côté l'Afghanistan était loin de présenter des lignes de séparation bien précises, surtout au Nord, côté de la Russie, et de l'autre, s'il y avait un grave inconvénient à lui assigner des frontières trop restreintes, il y avait aussi danger à lui reconnaître un territoire trop étendu, qui aurait pu éveiller chez ces populations guerrières des idées d'autres agrandissements et de conquêtes. Ces considérations expliquent le retard qui fut apporté dans l'exécution et la présentation des deux travaux convenus en 1869. Sir A. Buchanan, Ambassadeur à Pétersbourg, quitta la Russie sur ces entrefaites, en 1871, et Lord Mayo fut assassiné; nouvelles causes d'ajournement, mais Lord Loftus reprit la question peu de temps après son arrivée, et les pourparlers se renouvelèrent, d'une façon fort courtoise sans doute, mais avec plus d'activité, lorsque eut lieu, surtout cet automne, à la suite de nouvelles hostilités des Khiviens et de leur refus de rendre les prisonniers russes, une première reconnaissance militaire, partie de Krasnowodsk, rive orientale de la Caspienne, vers Khiva. Cette reconnaissance ne réussit pas; les troupes russes, très peu nombreuses d'ailleurs, éprouvèrent un échec, d'où est née la nécessité de l'expédition plus sérieuse, et que l'on espère devoir être décisive, qui se prépare aujourd'hui. Cette nécessité est très réelle. Elle importe aux intérêts et à la considération de la Russie dans ces contrées et ce n'est pas de gaieté de cœur qu'elle entreprend cette aventure. Vous pouvez en juger par ces simples considérations. Trois détachements devront partir des trois points de Tachkend, Orenbourg et Krasnowodsk, pour se rencontrer en un lieu en avant de Khiva où ils ne formeront plus qu'un corps aux ordres du général Kauffmann; or, il y a 70 jours de marche d'Orenbourg à Khiva, 45 à 50 de Krasnowodsk et de Tachkend, et le terrain à parcourir, désert presque toujours aride, présente entre autres difficultés d'être absolument dépourvu d'eaux courantes et de ne présenter, aux diverses distances d'étapes, que des puits capables d'abreuver seulement par 24 heures 7 ou 800 hommes ou 4 ou 500 chevaux; d'où l'obligation dangereuse de faire marcher les troupes par

détachements successifs d'un bataillon au plus, ou de quelques escadrons de cavalerie. Un pareil état de choses suffit à lui seul pour démontrer l'inanité d'un projet d'occupation permanente d'un tel pays où les ravitaillements seraient hérissés de difficultés. Aussi n'est-ce pas sérieusement que les Anglais la redoutent, quoique dans l'Inde on s'en soit un peu plus ému. On peut y craindre en effet qu'une expédition soit un jour poussée plus loin, et que l'influence russe ne s'y développe au delà des intérêts anglo-indiens, et c'est pourquoi a été soulevée la question de la délimitation de l'Afghanistan comme territoire neutre qui se discute aujourd'hui entre l'Angleterre et la Russie, mais, je ne saurais trop le répéter, qui se discute amicalement, dans les meilleurs termes de part et d'autre et avec un mutuel désir de s'entendre. Déjà on est tombé d'accord sur plusieurs points de cette détermination de frontières et il ne resterait plus d'incertitude que sur la décision à prendre relativement à quelques Khanats limitrophes de l'Afghanistan, dont celui-ci revendique la possession, et sur lesquels il ne semble pas douteux que les Russes ne cèdent de bonne grâce; on l'espère tout à fait des deux côtés. Lord Loftus engage Lord Granville à en finir le plus tôt possible afin de mettre un terme à la polémique extravagante qui se produit dans les journaux anglais et afin que la Reine puisse, à l'ouverture prochaine du Parlement, annoncer officiellement la solution et l'aplanissement de toute cette affaire, autour de laquelle il s'est fait plus de bruit cent fois qu'elle ne méritait. Je vais maintenant, Monsieur le Comte, au-devant d'une objection. Mais, si tout cela était et est encore si simple, pourquoi la mission exceptionnelle et extraordinaire du comte Schouvaloff?[1] La vérité est qu'on s'est complètement mépris sur l'objet de cette mission, qui avait un tout autre objet dont j'aurai l'honneur de vous entretenir confidentiellement, et qui n'a touché que bien secondairement et occasionnellement à la question de l'Asie centrale.

Ainsi donc, et pour me résumer, toute cette agitation qui s'est faite ne s'est réellement produite que dans les journaux et dans l'opinion dévoyée et surexcitée par eux, et les rapports entre les deux Gouvernements n'ont pas cessé d'être courtois et amicaux. Il n'y a eu aucune note comminatoire ou menaçante adressée de part ni d'autre, et tout s'est borné à un échange de vues pour la délimitation des frontières de l'Afghanistan, qui se poursuit encore mais que l'on est assuré de terminer par une entente complète.

Cette opinion, comme les différents détails que je viens de donner, je les ai puisés dans des conversations avec Lord Loftus et avec le prince Gortchakoff, qui m'ont tenu l'un et l'autre le même langage.

Le grand-duc Michel, lieutenant de l'Empereur au Caucase, le Gouverneur

[1] Chef de la IIIe section de la Chancellerie russe, le comte Schouvaloff venait d'être chargé d'une mission extraordinaire en Angleterre, où il devait, en 1874, devenir ambassadeur du tsar à la mort de M. de Brunnow.

d'Orenbourg et le général Kauffmann, Gouverneur du Turkestan, sont à Pétersbourg dans ce moment, et vont arrêter de concert la composition des détachements qui doivent concourir à l'expédition de Khiva et l'époque de leur mise en route.

164.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne.

D. n° 6. *Versailles, 25 janvier 1873.*

[Mon attention a été appelée avec une certaine insistance, depuis quelque temps, par des personnes en situation d'être bien informées, sur le rapprochement plus intime qui s'accomplirait entre l'Autriche et l'Allemagne et qui, à un moment donné, devrait particulièrement se faire sentir dans la sphère des questions orientales. Les relations que les Cabinets de Vienne et de Berlin ont contractées l'un avec l'autre et qu'ils tendent chaque jour à développer davantage, ne peuvent guère, en elles-mêmes, faire doute pour un observateur attentif. Le mouvement, sous l'impulsion duquel elles ont été formées, s'est dessiné dès le lendemain des désastres de la France comme l'une des conséquences les plus immédiates du déplacement de l'équilibre des forces en Europe; il est marqué surtout depuis que la direction des Affaires étrangères de l'Empire austro-hongrois a été confiée à M. le comte Andrassy. Les attaches que M. de Bismarck s'était ménagées depuis plusieurs années déjà parmi les principaux représentants des idées magyares ne pouvaient manquer d'entraîner définitivement vers l'Allemagne la politique autrichienne, après que l'influence du groupe hongrois fut devenue prépondérante dans les conseils de l'Empereur François-Joseph et que le prestige des armes allemandes couronnées par la victoire eut rendu presque irrésistible cette attraction naturelle. Toutefois je dois dire qu'aucun symptôme positif ne nous a encore permis de constater, entre les deux grandes Puissances de l'Europe centrale, une véritable communauté d'action sur le terrain de l'Orient. A cet égard, l'indication qui m'a été fournie et qui, je le répète, émane d'une source assez sérieuse pour qu'il convienne d'en tenir compte, me paraît moins se référer au présent qu'à un avenir encore indéterminé.

S'il est une règle qui, dans les conjonctures actuelles, puisse être appliquée avec quelque certitude à l'appréciation de la politique générale des Gouvernements, c'est assurément celle qui reconnaît comme incompatibles en Orient les intérêts de l'Autriche et les visées traditionnelles de la Russie. Or, aujour-

d'hui, ne voyons-nous pas la Cour de Berlin tendre à la fois à ces deux Puissances une main également amie? Il faudrait en conclure que, tant que subsistera cette triple entente, l'Allemagne, qui en est le pivot, maintiendra ses deux alliés pour ainsi dire en échec l'un par l'autre, ajournant ainsi la réalisation des plans où leur ambition respective pourrait se complaire aux dépens de la Turquie. Mais est-il hors de propos de penser que la prévoyance de M. de Bismarck a pu envisager, dès à présent, l'éventualité d'un abandon de l'accord commun par l'une des parties? En Russie, ce n'est un secret pour personne, un groupe, influent surtout parmi les jeunes générations, se montre aujourd'hui très réfractaire à tout ce qui vient d'Allemagne, et, si l'autorité personnelle de l'Empereur Alexandre, si affectueusement déférent envers son oncle l'Empereur Guillaume, impose le silence à ces velléités de réaction contre un système de politique étrangère qui remonte à l'Empereur Nicolas, on peut pressentir le temps où des inspirations différentes prédomineront à leur tour sur les bords de la Néva. La Prusse se réserve-t-elle, en prévision d'une volte-face de la Russie sous un nouveau règne, de pousser l'Autriche en avant sur le Danube et de neutraliser ainsi, par des embarras inattendus, l'hostilité de son alliée de la veille? Sans même que les choses aillent si loin, désire-t-elle se mettre en mesure de faire sentir un jour au successeur du Tsar actuel le poids et le prix d'une alliance où elle s'efforcera sans doute d'abord de la retenir ? ou bien faut-il voir, dans les combinaisons que M. de Bismarck et le comte Andrassy se proposeraient de poursuivre de concert en Orient, le développement naturel, le complément nécessaire du programme auquel le Chancelier du nouvel Empire a attaché son nom et qui a pour objet de réunir sous le sceptre des Hohenzollern tous les pays de langue allemande? En d'autres termes, le Ministre de l'Empereur François-Joseph se laisserait-il entraîner jusqu'au point d'admettre la réalisation éventuelle de projets aboutissant à déplacer vers l'Est l'axe de l'antique monarchie des Habsbourg, et se prêterait-il, sous l'influence d'insinuations et de promesses venues de Berlin, à préparer sur les débris de la souveraineté ottomane une domination nouvelle dont la Hongrie deviendrait le centre, tandis que, par compensation, il prendrait son parti de voir s'établir des liens plus directs entre la Prusse et les provinces autrichiennes déjà rattachées à l'Allemagne du Nord par la communauté de langage? Les tendances d'esprit de quelques-uns des hommes qui, en Hongrie, possèdent le plus d'ascendant sur leurs compatriotes, autorisent dans une certaine mesure les suppositions hasardées dont je vous fais part.

Quoi qu'il en soit, il ne me semble pas inutile de signaler à vos réflexions les effets possibles de l'alliance austro-allemande. Jusqu'ici, quand les Cours de Vienne et de Berlin se sont trouvées d'accord sur quelque affaire en Orient, la Cour de Pétersbourg était généralement en tiers; c'est ce qui a eu lieu par exemple pour l'entente établie à l'occasion de l'incident survenu au consul

grec d'Ibraila[1]. Cette association de la Russie et de l'Autriche, sur un terrain où elles sont nécessairement rivales, est une garantie de la modération, de l'inaction effective de l'une et de l'autre, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Il en serait autrement si la Russie disparaissait de l'alliance; l'entente à deux conduirait facilement à des entreprises fort dangereuses pour le repos de l'Europe. Si rien dans l'ordre des faits ne confirme encore, à cet égard, les craintes dont quelques esprits croient devoir se préoccuper, nous ne devons pas oublier cependant qu'à Constantinople même, où se trouve le nœud de tant de questions redoutables, M. de Bismarck a envoyé naguère comme Ministre d'Allemagne un homme qui passe pour le confident de ses plus intimes desseins[2], tandis que l'Autriche est représentée dans le même poste par un agent connu[3] pour être le partisan déclaré d'une étroite union entre la politique de son pays et celle de l'Allemagne.

En ouvrant devant vous ces divers aperçus, mon but est moins de guider que de provoquer vos observations, et je vous serai obligé de vouloir bien me communiquer, le cas échéant, vos impressions personnelles concernant le caractère et le but des rapports que le Cabinet de Vienne entretient aujourd'hui avec le Gouvernement prussien.

165.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. Pour M. Thiers. *Berlin, 28 janvier 1873, 7 h. 20.*

(*Reçu :* 8 h. 30, soir.)

J'ai vu tout à l'heure une personne que j'ai tout lieu de croire bien informée[4]. D'après elle, les objections sérieuses contre le règlement prochain des garanties financières[5] ne viennent pas du Chancelier. Lui serait enclin à traiter; mais il y a des inquiétudes à calmer, des dispositions qu'il faut modifier, et c'est pour cela qu'il croit nécessaire d'ajourner pour le moment une négociation pour laquelle il est bien disposé à ce qu'on assure.

Je reverrai dans deux jours cette personne. J'écrirai par le prochain courrier.

[1] Le gouvernement roumain avait, en 1872, retiré l'exequatur au consul grec d'Ibraila, parce que celui-ci avait fait arrêter un de ses nationaux, conformément aux droits traditionnellement reconnus aux consuls en Roumanie. Les grandes puissances avaient protesté contre l'action du gouvernement roumain.

[2] M. von Keudell.

[3] Le comte de Ludolf.

[4] Peut-être M. Bleichröder.

[5] Pour le payement du dernier milliard.

166.

M. TISSOT, MINISTRE DE FRANCE À TANGER,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 9. *Tanger, 28 janvier 1873.*

(D. politique, 12 février.)

D'après divers renseignements que j'ai pu recueillir, la Cour de Berlin serait sur le point d'accréditer un Ministre plénipotentiaire auprès de l'Empereur du Maroc[1]. Mon collègue d'Angleterre a cru pouvoir m'affirmer que cette mesure, arrêtée en principe, serait très prochainement mise à exécution. Sir John Hay est d'autant plus intéressé à être exactement renseigné à cet égard que, chargé depuis de longues années de la protection des sujets allemands au Maroc, le fait le toucherait plus directement.

[Mécontentement de Sir John Hay.]

167.

M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. *Versailles, 1er février 1873.*

Je vous ai écrit, ce matin, une lettre assez longue[2] et dans laquelle je vous ai donné les directions que vous désiriez. Je reçois à l'instant même votre dépêche chiffrée[3], et je me hâte de vous adresser quelques mots en réponse. Il est évident qu'en fermant la porte Arnim Henckel[4], on voudrait en ouvrir

[1] Le premier ministre allemand au Maroc, M. de Gülich, arriva le 7 octobre à Tanger, mais attendit pour arborer son pavillon la présence de deux bâtiments de guerre allemands qui croisaient sur la côte d'Espagne à l'époque de son débarquement (Dépêche de M. Tissot, du 4 décembre 1873). Il fut remplacé brusquement, au début de 1875, par M. Weber, consul général à Beyrouth depuis de longues années, «arabisant distingué», et qui avait déjà une «longue expérience de l'Orient». (Dépêche de M. Tissot, du 6 janvier 1875.)

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 249.

[3] Peut-être le télégramme, daté du 29 janvier, publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 247.

[4] Cf. la lettre n° 249 ci-dessus mentionnée, note 1. «Il paraîtrait, écrit M. Thiers, qu'il (M. d'Arnim) a chargé M. Henckel d'une ouverture à Berlin et que cette ouverture a été repoussée parce qu'elle venait de ce «côté». Sur le rôle du comte Henckel von Donnersmarck cf. *die Grosse Politik*, t. I, n° 68 et *Notes et Souvenirs de M. Thiers*, p. 295.

une autre qui, je crois, donnerait sur une autre voie. Nous sommes tout prêts, quelque route qu'on veuille prendre. Ce matin même, j'ai eu un long entretien avec les agents du Trésor, lesquels approuvent et promettent d'exécuter mon plan.

Dans les premiers jours de mai, le quatrième milliard (ou le second, si on compte à partir du second traité) sera complètement acquitté.

Le cinquième pourra être prêt en juin, par les moyens qu'il serait trop long de vous détailler, mais qui consisteraient en valeurs réelles et actuelles, pour les quatre cinquièmes au moins, et en signatures, les premières de l'Europe, égales au métal lui-même, pour deux cents millions tout au plus. Il ne s'agirait donc plus de garanties financières discutables, mais de valeurs certaines et on peut dire sonnantes. Mais, en revanche, nous demanderions l'évacuation totale et immédiate; j'entends par immédiate, sans attendre les délais d'exécution. Ainsi, les valeurs obtenues comme aujourd'hui par exemple pour le quatrième milliard que nous payons et que nous avons, il faut trois mois pour achever le payement.

Une fois l'existence des valeurs constatée, et les payements commencés et en cours d'exécution, on pourrait bien, en présence de notre bonne foi si éprouvée, opérer l'évacuation totale. Du reste n'anticipez pas sur les confidences, mais sachez au besoin nos ressources et nos inclinations.

[Rapports de M. Thiers avec l'Assemblée nationale [1].]

168.

M. DE BILLING, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MUNICH,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. *Munich, 2 février 1873.*

(*Reçu :* 7 février.)

Je dois de nouveau me faire l'écho de bruits fâcheux relatifs à Belfort; M. Kinglake, l'historien de la guerre de Crimée, membre de la Chambre des Communes, a eu récemment un entretien avec un des hommes d'État les plus considérables de Prusse. Il en est résulté pour lui la conviction que la Chancellerie allemande se préoccupe de rechercher en ce moment des précédents historiques justifiant la non-exécution du traité en ce qui concerne Belfort. M. Kinglake a été consulté sur les arguments que l'Angleterre a fait valoir au commencement du siècle pour conserver Malte malgré la clause formelle du

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 251.

traité d'Amiens. Il y a peu de jours encore un ancien ministre de la guerre me disait : « Le côté politique de la question écarté, au point de vue militaire et stratégique, il nous est impossible de vous rendre Belfort, tout au moins avant de sérieuses garanties pacifiques de votre part, et avant l'achèvement et l'armement complet du vaste camp retranché projeté au sud de Mulhouse sur l'emplacement de la forêt de la Hardt, qui est située en face de Rheinweiler. Pour fermer la trouée de Belfort d'une façon efficace, ce camp devra contenir au moins 80 ou 100.000 hommes. Sans cela l'Allemagne du Sud serait toujours à la merci de la France. »

[Considérations sur la situation politique en Prusse.]

169.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE À NANCY,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

D. *Nancy, 5 février 1873.*

Je crois devoir vous transmettre avec soin toutes les informations que je puis recueillir, et qui me semblent pouvoir vous être utiles pour les négociations à suivre en vue de l'évacuation de notre territoire; c'est à ce titre que je m'empresse de vous envoyer le résumé d'une nouvelle lettre du prince de Bismarck, reçue ce matin par M. de Manteuffel.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 30 janvier[1], que le Chancelier avait demandé au Général en chef s'il pourrait, aux termes du traité du 29 juin, placer toute son armée dans les deux derniers départements occupés sans éprouver de trop graves embarras au point de vue militaire, stratégique, politique et hygiénique. Je vous ai dit en même temps que M. de Manteuffel avait répondu que cette concentration était réalisable, qu'elle n'offrait aucune difficulté sous le rapport militaire et stratégique, mais qu'elle en présentait de sérieuses au point de vue politique, social et même hygiénique, en raison de l'exaspération qu'elle causerait dans la population et de l'entassement exagéré des troupes.

La lettre du Chancelier, arrivée aujourd'hui, remercie le général de sa réponse et conclut ainsi : « Nous n'avons encore rien reçu de M. d'Arnim au sujet des ouvertures dont nous l'avons chargé pour le Gouvernement français; mais nous sommes frappés des considérations contenues dans votre lettre sur les embarras qui naîtraient, pour ce Gouvernement, de l'exécution du

[1] Cette lettre figure dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 248.

traité du 29 juin et de la concentration de l'armée dans deux seuls départements; nous pensons donc que M. le Président de la République nous adressera des propositions de nature à éviter cette extrémité, et je ne manquerai pas de vous faire connaître celles qui nous auront paru acceptables. Mais je ne puis me défendre d'espérer, en voyant la rapidité avec laquelle s'opèrent les payements (une nouvelle somme de cent cinquante millions de francs nous est annoncée pour le 8 mars), que le terme de l'évacuation définitive n'est plus bien éloigné, et je suppose que, dans cette hypothèse, le Gouvernement français ne voudra pas s'exposer, pour un temps aussi limité, à mécontenter d'une manière si grave la population de deux départements, non plus que recommencer de nouvelles et lourdes dépenses pour baraquer et caserner toute notre armée dans ces deux départements, comme il l'a fait dans les quatre actuellement occupés lors de la dernière évacuation. D'après tout cela, je suis conduit à penser que le Gouvernement français préférera abréger autant qu'il sera en son pouvoir les délais de votre départ définitif, et que, jusque-là, il désirera maintenir sans nouveau changement le *statu quo*, tel qu'il existe, de l'occupation, c'est-à-dire dans les quatre départements où vous êtes aujourd'hui.

« Quoi qu'il en soit, et comme il faut tout prévoir, vous avez raison de faire préparer un projet de répartition de votre armée en vue de la concentration dans deux départements. »

Voilà, à peu près textuellement, Monsieur le Président, ce que M. de Manteuffel m'a lu de la lettre du prince de Bismarck, qui complète et confirme celle dont je vous ai donné connaissance le 30 janvier [1].

170.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 256. *Versailles, 9 février 1873.*

[Situation intérieure de la France.]

Pour le présent, il faut commencer la négociation en vue de l'évacuation totale. Je l'ai commencée, en ayant, le mardi 4 février, une entrevue avec M. d'Arnim [2]. Il avait dit plus d'une fois à M. de Rémusat, et à moi aussi, qu'il faudrait se préparer à résoudre les questions qui naîtront du payement inté-

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 254.

[2] Sur cet entretien cf. les deux rapports de M. d'Arnim (*die Grosse Politik*, t. I, n°s 98 et 99; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n°s 116 et 117 et *Notes et Souvenirs de M. Thiers*, p. 482-84).

gral du second milliard. J'étais donc autorisé à entrer en matière, et je lui ai dit qu'après diverses indications, venant de plusieurs côtés, j'étais autorisé à penser qu'il était temps de nous demander ce que nous ferions, le second milliard payé.

«Ce jour-là, lui ai-je dit, vous devrez nous restituer deux départements. Eh bien, où donc iront les troupes qui se retireront? Iront-elles dans les deux départements restés occupés les derniers? Ce serait provoquer bien imprudemment les populations de l'extrême frontière, et amener des incidents que, vous et nous, nous déplorerions.»

M. d'Arnim m'a écouté amicalement, mais sans rien témoigner qui le fît sortir de la réserve diplomatique. Seulement il m'a dit que le plus simple serait de ramener en Allemagne les troupes allemandes, en ne laissant dans les deux départements non évacués que les corps qui s'y trouvent maintenant. «Mais, a-t-il ajouté malicieusement pour M. de Manteuffel, cet excellent homme se croit déshonoré s'il commande moins de cinquante mille hommes.»

Alors je lui ai insinué ce qui suit. Nous aurons payé le second milliard en mai. En juin, juillet, août au plus tard, nous aurons réuni le troisième milliard en valeurs solides, sans même recourir aux garanties financières; nous pourrions même l'avoir tout entier plus tôt si nous avions recours aux garanties financières. Eh bien, ne serait-il pas bien simple de souffrir, nous, une occupation prolongée d'un mois ou deux pour les deux départements dus à l'acquittement du deuxième milliard, et vous, de devancer d'un ou deux ou trois mois la restitution des deux derniers départements dus après l'acquittement du troisième milliard? Moyennant cette concession réciproque, l'évacuation totale aurait lieu en juillet, je suppose, à un jour fixe, pendant que les opérations de banque s'achèveraient, certitude absolue étant acquise de leur payement intégral.

M. d'Arnim n'a rien objecté à tout cela, et m'a paru, sans le dire, être de mon avis. Il m'a dit qu'il allait faire son rapport à sa Cour et me donnerait la réponse.

Maintenant, tâchez de connaître, autant que vous le pourrez, la marche des choses, par les signes extérieurs que vous pourrez recueillir. Tout cela, je crois, tient au Roi seul, et, si vous pouvez agir utilement sur lui, n'en laissez pas échapper l'occasion. Tâchez surtout de pénétrer, si vous le pouvez, un mystère qui me préoccupe souvent, sans que je croie aux suppositions que j'entends faire autour de moi.

Il ne manque pas de gens qui disent que, lorsque tout sera payé, on prendra un prétexte pour refuser Belfort [1] et nous faire la guerre. Je ne le crois pas du tout; mais cependant notre devoir est de poser la question même la plus

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 168.

invraisemblable, quand il s'agit d'une chose si grave, qui n'est pas moins que la paix ou la guerre, et peut-être la perte du pays lui-même. Aussi, je vous recommande de ne rien laisser échapper de ce que je vous dis ici. Il y a des choses qu'il ne faut jamais avoir l'air de croire possibles, et dont, par conséquent, il ne faut pas parler. Mais voici ce qui est permis et possible : c'est d'observer et de saisir tous les symptômes qu'on parvient à recueillir. Ne laissez pas échapper une parole dite en quelque endroit que ce soit, sans nous la communiquer, tout en paraissant ne pas l'avoir entendue. Dans l'Allemagne du Sud surtout on croit, parce qu'on le désire, que Belfort ne nous sera pas rendu. Je suis convaincu que la Prusse n'oserait pas, devant l'Europe, commettre une pareille infamie, surtout à l'égard d'une nation qui montre une si grande loyauté dans l'acquittement des engagements pris; j'ai de cela une parfaite conviction.

[M. Thiers se demande pourtant si M. de Gontaut ne pourrait poser, au sujet de Belfort, une question au Roi de Prusse [1].]

171.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. FOURNIER, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL).

T. *Versailles, 12 février 1873, 11 h.*

Nous voyons avec une vive inquiétude les événements d'Espagne. Nous voudrions que le Roi retirât son abdication, s'il en est temps encore. Il serait désirable que le Roi, son père, lui en donnât le conseil. Faites en sorte qu'il sache que c'est l'avis du Président de la République. Exprimez-vous en ce sens avec ceux auxquels vous pouvez vous ouvrir; mais en général soyez réservé. Ayez les yeux ouverts du côté de l'Allemagne [2].

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. II, n° 256.

[2] A ce télégramme, M. Fournier répondit le même jour, à 6 h. 40 du soir : «Le roi Victor-Emmanuel ne revient de Naples que demain matin. Il saura l'avis de M. le Président. On m'a déjà dit qu'il était trop tard. On me le répétera.» Cf. aussi ci-dessous, pièce n° 172.

172.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Bouillé, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Versailles, 13 février 1873.*

Nous avons reçu les nouvelles que vous nous avez envoyées, et voici les instructions qu'elles nous suggèrent. La vacance du trône[1] sera un immense malheur pour l'Espagne, et peut en devenir un bien grand pour la France et pour l'Europe. En conservant la réserve qui convient à votre rôle d'Ambassadeur, vous pourriez chercher à voir le Roi et lui conseiller de revenir sur son abdication; vous pourriez aussi, mais avec plus de réserve, conseiller aux divers personnages en scène (ceux du moins qui peuvent quelque chose et sont capables d'écouter la raison) d'essayer de faire le Ministère de conciliation dont vous nous parlez et qui rendrait facile au Roi de revenir sur sa détermination. Si la République sort de tout ceci, il importe qu'on ne l'attribue pas à nos œuvres. Si elle est proclamée, n'interrompez pas vos relations avec les nouveaux gouvernants. Conseillez-leur la prudence et tâchez qu'on nous laisse M. Olozaga à Paris. Tenez-nous constamment au courant de toutes choses[2].

173.

Le Comte d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 18 février 1873, 1 h. 4, soir.*

Les instructions données au diplomate anglais à Madrid sont de continuer à gérer les affaires à titre provisoire avec le Gouvernement nouveau, mais de s'abstenir de toute démarche équivalant à une reconnaissance, jusqu'à ce que la situation soit mieux assise, et que le pays se soit prononcé.

[1] Le roi Amédée avait adressé, le 11 février, aux Cortès un message pour leur notifier son abdication.

[2] Dans un télégramme, également daté du 13 février, adressé à M. de Bouillé, M. de Rémusat ajoutait : «Le champ des candidatures monarchistes est-il rouvert? Quelles sont-elles? Ayez les yeux ouverts du côté de l'Allemagne. L'indépendance du Portugal est-elle menacée? Informez-vous sans témoigner d'inquiétude ni de préoccupation, et témoignez toujours un grand respect pour l'indépendance de l'Espagne tant qu'elle observera ses devoirs de bon voisinage.»

174.

LE PRINCE DE BISMARCK, CHANCELIER DE L'EMPIRE ALLEMAND,

À M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL, COMMANDANT EN CHEF DE L'ARMÉE ALLEMANDE D'OCCUPATION [1].

[Traduction.]

D. *Berlin, 18 février 1873.*

Je m'empresse de vous remercier de votre lettre particulière du 11 de ce mois, renfermant une communication confidentielle d'un entretien que vous aviez eu, le même jour, avec le comte de Saint-Vallier, au sujet d'une lettre particulière de M. le Président de la République [2], écrite le 10 au représentant du Cabinet français près de Votre Excellence. Je tiens à vous faire part de ma reconnaissance pour les informations si nettes et si précises que nous avons par vous, et qui nous faciliteront la solution des questions pendantes, à l'avantage des deux pays.

Le résumé que vous me donnez, d'après la lecture que vous a faite M. de Saint-Vallier de la lettre de M. Thiers, offre un point important de divergence avec le rapport [3] que nous a adressé M. d'Arnim à l'issue de la conférence qu'il a eu l'honneur d'avoir, le 4 de ce mois, avec le Chef du Gouvernement français.

En effet, d'après votre communication, M. le Président de la République écrivait à M. de Saint-Vallier que, dans cette conférence du 4, il avait proposé à notre Ambassadeur, à titre d'avant-projet, la combinaison suivante : « Le quatrième milliard payé en mai probablement, la France ne nous obligerait pas à évacuer immédiatement, dans les délais fixés par le dernier traité, les deux départements des Vosges et des Ardennes que nous lui devrions; mais, en retour, nous devancerions l'évacuation du reste du territoire occupé, d'un temps égal à celui dont nous aurions prolongé l'occupation des Vosges et des Ardennes, c'est-à-dire le temps nécessaire pour fixer de concert les termes des payements à faire sur le cinquième milliard. »

Par contre, d'après le rapport du comte d'Arnim, M. Thiers lui aurait déclaré que lui, personnellement, ne verrait pas d'inconvénients à une pro-

(1) Cette lettre fut communiquée par M. de Manteuffel à M. de Saint-Vallier, à condition que M. Thiers ne laissât pas « soupçonner au comte d'Arnim cet échange de communications ». (*Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 263).

(2) *Ibid*, t. II, n° 258.

(3) Cf. ci-dessus, pièce n° 170, note 2.

longation du séjour, dans les Ardennes et les Vosges, des vingt-cinq mille hommes qui s'y trouvent jusqu'à l'entier achèvement des payements, mais qu'il ne pouvait se dissimuler que l'Assemblée nationale le considérerait comme un traître à son pays, s'il proposait ou acceptait une telle solution. Ensuite M. Thiers se serait borné à la proposition suivante : entière évacuation du sol français dans le courant de juin, si de son côté le Gouvernement allemand n'accordait pas une réduction de l'armée occupante, ce qu'il regardait comme le moyen le plus simple pour le règlement des choses.

Votre Excellence sait qu'il n'entre pas dans les vues du Roi de réduire l'effectif de l'armée d'occupation; mais, comme entre les ouvertures peu acceptables transmises par le comte d'Arnim et les idées reproduites dans votre lettre il y a un point de divergence essentielle, je prie Votre Excellence de se mettre en communication avec le comte de Saint-Vallier et de le prier de se mettre en mesure de nous fixer sur la différence de vues.

Je demande à Votre Excellence de vouloir bien exprimer en même temps au comte de Saint-Vallier toute ma reconnaissance pour son attitude modérée et conciliante, si avantageuse aux deux pays, conduite par laquelle il rend possible un échange d'idées sincères et confidentielles sur les grandes affaires pendantes [1].

175.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire à Nancy.

D. *Versailles, 23 février 1873.*

Je remercie mille fois M. de Manteuffel de sa précieuse communication [2], et je vous en remercie tout autant après M. de Manteuffel, parce que notre négociation, si capitale pour le pays, en recevra une impulsion plus vive et plus efficace. Quant au secret, soyez tranquille; personne n'en saura rien, car nous savons bien ici qu'une indiscrétion sur ce sujet perdrait tout.

Votre version est en effet la plus exacte des deux mises en présence dans la lettre de M. de Bismarck, car voici nos conclusions positives, par nous mûrement arrêtées, et sur lesquelles on peut fermement compter.

En ne voulant rien précipiter dans l'intérêt du crédit de tous (et aujourd'hui tous les crédits sont solidaires), du 1er au 10 mai nous aurons payé le second milliard, quatrième de l'indemnité totale. Ce jour-là, on nous devrait deux départements sur les quatre encore occupés. Nous ne les demanderons pas

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 263, Annexe. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 174.

immédiatement pour ne pas accabler les deux derniers occupés sous le poids des troupes allemandes en retraite.

Le troisième milliard, le cinquième et dernier de l'indemnité totale, pourra être acquitté dans un délai point trop reculé. Au 1er mai, moment du payement complet du second milliard, nous aurons encaissé environ six cents millions sur le troisième, par les versements successifs de l'emprunt. Dans les mois de juin, juillet, août, nous aurons le complément, et si ce n'était pas les versements de l'emprunt, ce serait par la Banque ou par les financiers, fort disposés à nous faire toutes les avances que nous voudrions.

Nous pouvons donc promettre l'entier acquittement du troisième et dernier milliard (cinquième et dernier de l'indemnité) pour le 1er septembre, car il est certain qu'à cette date nous aurons en caisse sept ou huit cents millions de l'emprunt, et que les deux cents millions restants se trouveraient à la Banque, s'il le fallait, et dans la caisse de tous les banquiers. On ne peut donc douter ni de nos ressources, ni de notre bonne volonté qui, s'étant soutenue jusqu'à quatre milliards huit cents millions, ne s'arrêterait pas à deux cents millions dans son système de loyauté, de sagesse et de paix.

Maintenant que demandons-nous? C'est qu'en récompense de la prolongation d'occupation partielle que nous aurons consentie, on anticipe d'un temps égal sur l'évacuation totale, en opérant celle-ci au 1er juillet. Nous aurons attendu mai et juin pour les départements des Vosges et des Ardennes, et on anticipera de deux mois, juillet et août, pour l'évacuation des deux départements de Meuse, Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Belfort.

Je crois ces conditions d'une modération parfaite et d'une justice incontestable. Si on consulte la politique et la prudence, ce sera tout aussi bien, car en donnant force au Gouvernement, on mettra dans ses mains des moyens d'ordre d'une efficacité certaine.

Vous pouvez communiquer cette lettre en entier à M. de Manteuffel, et lui en laisser la copie depuis ces mots : *votre version est en effet plus exacte...* jusqu'à ces mots : *d'une efficacité certaine.*

Priez M. de Manteuffel de nous aider, car il calmera ainsi les passions des deux pays et il ajoutera, à toute la gloire qu'il s'est acquise, celle d'avoir été un modèle de générosité, de sagesse, de haute raison pendant deux années d'une occupation difficile pour lui, et pour nous cruellement douloureuse. Priez-le de nous tenir au courant de ce qu'il apprendra, et de compter sur notre absolue discrétion.

Tout à vous.

Je vous ai indiqué les parties de cette lettre à communiquer, mais vous avez la liberté de restreindre ou d'étendre[1].

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 266.

176.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 1er mars 1873, 11 h. 30, soir.*

J'ai dîné ce soir chez M. de Bismarck. Il a soumis à l'Empereur les propositions de M. Thiers [1]. Il espère obtenir d'ici à un ou deux jours l'assentiment de Sa Majesté pour l'évacuation de tout le territoire au 1er juillet, Belfort et son canton demeurant seuls occupés, jusqu'à l'entier payement du cinquième milliard.

Il m'a annoncé cette nouvelle vers le milieu du dîner, en ajoutant qu'il tenait à m'en donner la primeur.

Tout en exprimant quelque regret au sujet de Belfort, je l'ai remercié, en exprimant l'espoir que l'évacuation contribuerait à l'apaisement des esprits et à l'affermissement du Gouvernement.

Il m'a assuré qu'il partageait cette confiance [2].

177.

M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire à Nancy,

à M. Thiers, Président de la République.

D. *Nancy, 3 mars 1873.*

M. de Manteuffel vient de recevoir et de me communiquer un télégramme ainsi conçu :

Le prince de Bismarck au baron de Manteuffel,

Berlin, le 2 mars 1873, 7 h., soir.

Je viens de soumettre au Roi les propositions contenues dans la lettre de M. Thiers à M. de Saint-Vallier, et Sa Majesté m'a donné l'ordre de vous faire connaître qu'elle accepte les propositions de Son Excellence M. le Président de la République. Des instructions dans ce sens sont envoyées à M. le comte d'Arnim. Toutefois, et en raison de certaines craintes de désordres inté-

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 170, 174 et 175. — [2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 271.

rieurs qui existent en France, dans le public, les journaux et à l'Assemblée, pour le moment de notre départ, Belfort, qui ne fait pas partie des quatre autres départements, devra rester occupé jusqu'à l'entier payement, mais pour être évacué aussitôt après.

Ainsi, en supposant que le quatrième milliard étant payé en mai, un quart du cinquième serait payé au 1er juin, un autre quart au 1er juillet, autant au 1er août, et le reste au 1er septembre, il est entendu que l'évacuation de Belfort aura lieu au 1er septembre et que celle des quatre départements tout entiers et à la fois s'effectuerait après le second payement, c'est-à-dire au 1er juillet.

Veuillez donner immédiatement connaissance de ce télégramme au comte de Saint-Vallier.

BISMARCK [1].

Je n'ai pas caché au général de Manteuffel l'impression pénible que me causait la réserve inattendue faite pour Belfort, et la conviction où j'étais qu'elle produirait l'effet le plus fâcheux sur l'esprit public en France. Pour ma part, il m'était impossible de n'y pas voir un procédé dont nous avions le droit de nous sentir profondément blessés après la loyauté courageuse avec laquelle nous avions rempli nos écrasants engagements, et j'ai ajouté qu'en présence de cette nouvelle preuve d'une incurable méfiance, je me demandais s'il ne serait pas plus digne de notre part de rompre toute négociation et de subir l'occupation jusqu'à l'entier payement de notre dette; j'allais d'ailleurs vous envoyer sans retard cette communication, mais je ne doutais pas de la pénible surprise qu'elle vous causerait.

M. le général de Manteuffel s'est efforcé de modifier mes impressions, il m'a supplié de considérer que l'occupation se trouverait ainsi, dès le 1er juillet, réduite à un seul point, où elle ne se prolongerait pas plus de deux mois plus longtemps qu'ailleurs, et que ce faible sacrifice exonérerait quatre départements; il m'a déclaré sur l'honneur que son Gouvernement n'avait pas, n'avait jamais eu la velléité de garder Belfort, de violer aux yeux de l'Europe et du monde un traité solennel, enfin, qu'il me répondait que Belfort serait évacué le jour même de l'entier payement Il m'a conjuré de vous transmettre ses paroles, ajoutant : «M. Thiers sait que je suis un homme honnête et que je ne m'avancerais pas, si je ne croyais le pouvoir faire loyalement».

Je ne veux rien ajouter, Monsieur le Président, le temps me manque, et je tiens à ce que cette lettre vous parvienne demain matin [2].

[1] Cf. l'instruction du prince de Bismarck à M. d'Arnim, en date du 3 mars, ainsi que l'annexe (*die Grosse Politik*, t. I, n° 101; *La Politique ext. de l'Allemagne*, t. I, n° 120).

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 274.

178.

M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Bouillé, Ambassadeur de France à Madrid.

D. *Versailles, 4 mars 1873.*

[Le Ministre analyse la situation de l'Espagne, les divisions des partis qui obligent la France à ajourner encore la reconnaissance de la République, la persistance des révoltes carlistes, le bruit qui paraît confirmé d'un certain rapprochechement entre le maréchal Serrano et les Hohenzollern.

«En Prusse, rien ne trahit un projet de remettre sur pied la candidature Hohenzollern; mais rien non plus n'en dément la possibilité et c'est une raison pour éviter avec soin tout ce qui pourrait altérer la bienveillance des rapports actuels entre la France et l'Espagne.»]

179.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 9 mars 1873, 6 h., matin.*

Le prince de Bismarck m'a fait prier de venir le voir ce soir. Je l'ai trouvé très préoccupé et très contrarié de n'avoir pas encore reçu de réponse aux propositions que je vous ai fait connaître, il y a huit jours, et qui ont été envoyées à M. d'Arnim, par un courrier parti lundi soir [1]. Il s'est expliqué avec un certain sentiment de méfiance sur ce qu'il appelle les finasseries du comte d'Arnim, qui lui a télégraphié aujourd'hui avant d'avoir pu voir M. Thiers et avant d'avoir vu M. de Rémusat.

Il ne s'explique pas que son ambassadeur croie à des objections assez sérieuses au sujet de la clause concernant Belfort. Cependant le Chancelier estime les conditions assez avantageuses pour être acceptées par nous sans longues réflexions; elles sont identiques à celles de M. Thiers, sauf sur le point de Belfort.

Le prince de Bismarck considère comme un succès l'acquiescement de l'Empereur, qui a été difficile à obtenir. Il blâme le comte d'Arnim de ses

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 176 et note 1 du n° 177.

retards et tient à ce que, d'un autre côté, M. Thiers soit saisi immédiatement. Il m'a lu le projet des traités, qui stipule le payement intégral du quatrième milliard au commencement de mai; le payement du cinquième se ferait en quatre termes mensuels égaux de deux cent cinquante millions chacun, à partir du 1er juin.

L'évacuation commencerait le 1er juillet et durerait environ quatre semaines; les troupes allemandes se retireraient de Belfort le 1er septembre. Dans sa dépêche à M. d'Arnim, il avait écrit en propres termes que, pour la France, *c'était à prendre ou à laisser*. Si nous refusons notre consentement, on resterait dans les termes de la convention du 29 juin : deux départements seraient évacués après le quatrième milliard, et la France aurait des dépenses considérables à faire pour le baraquement dans les deux derniers départements. Il m'a demandé si je savais quelque chose de vos résolutions et des motifs qui avaient retardé la communication de M. d'Arnim. Je lui ai dit que je les ignorais, mais qu'il devait savoir que M. Thiers avait été un peu souffrant et absorbé par les travaux de l'Assemblée nationale. Mais, dit-il, M. le comte d'Arnim pouvait voir M. de Rémusat. J'ai repris qu'en proposant l'évacuation totale après le 1er juillet, lorsque déjà le payement du cinquième milliard serait commencé au moyen des six cents millions de traites acquises par le Trésor français, le Président de la République ne supposait pas de fortes restrictions au sujet de Belfort, et que cela pourrait produire sur l'opinion en France une fâcheuse impression. Je ne le lui avais pas caché à la première nouvelle qu'il m'en avait donnée.

«Mais, dit-il, l'Empereur Guillaume n'est ni financier, ni diplomate; il est soldat.

— J'espère, ai-je repris, que le Roi saura comprendre notre situation, car il doit être éclairé aujourd'hui par l'exactitude et la régularité de nos payements, par les efforts soutenus et heureux auxquels nous nous livrons pour le rétablissement de l'ordre. Si l'Empereur a vu en nous un loyal débiteur, Sa Majesté voudra nous faciliter la tâche. Permettez-moi de vous rappeler les paroles que l'Empereur Guillaume m'a dites, à Schlangenbad, sur la réduction des corps d'occupation dans les deux derniers départements. Vous ne devez pas non plus oublier, Prince, que vous vous êtes engagé à négocier avec nous sur les garanties financières du cinquième milliard.

— C'est vrai, a répondu le prince, mais, dans ses propositions, M. Thiers ne nous parle pas de garanties financières.

— C'est, lui répondis-je, qu'il a déjà en portefeuille la plus forte partie du cinquième milliard, et que pour le surplus les banquiers de l'Europe vous offrent leur signature, qui vaut argent comptant.»

Le prince de Bismarck ne répondit à ceci que par des raisons peu solides. Il me parla d'événements graves en France, de l'état des partis, de la

santé[1] du Président, qui pouvaient rendre ces valeurs bien précaires; l'Allemagne ne saurait se départir de son gage territorial avant l'entier payement.

Il me demanda encore si le départ de ses troupes ne serait pas le signal d'agitations révolutionnaires. M. Dufaure l'avait bien senti et ne l'a pas caché à l'Assemblée nationale[2]. D'ailleurs, Gambetta s'agite; c'est une médiocrité, mais énergique, et, dans le gouvernement des peuples, c'est ce qu'il y a de plus dangereux.

Je répliquai à tous ces raisonnements : «Ce serait en effet une éventualité grave, mais qui ne serait pas de nature à faire perdre la valeur de bonnes traites tirées sur les meilleures maisons d'Europe». Je rencontrais, il est vrai, chez beaucoup d'Allemands l'opinion que le départ de leurs troupes serait le signal du déchaînement des partis, mais je la croyais très peu fondée; en faisant allusion à des craintes de ce genre, M. Dufaure avait uniquement cherché un argument pour détourner l'Assemblée de constituer; les progrès de l'ordre étaient visibles. Lui-même, le Chancelier avait reconnu la vérité du tableau qu'en avait tracé M. Thiers, et rien ne les attestait mieux que la reprise du crédit et la facilité avec laquelle s'effectuaient nos payements sans crise financière. Enfin on exagérait l'importance et les chances de Gambetta, qui tendaient visiblement à diminuer depuis l'accord de M. Thiers avec la majorité de l'Assemblée. L'esprit conservateur avait repris assez de forces pour que l'on ne fût pas disposé à subir de nouveau des dictatures pareilles à celle-là.

«Enfin, ajoutai-je, lorsque vous retirerez vos troupes au 1er juillet, une grande partie du dernier milliard sera payée, et certainement le reste n'aura pas besoin, pour être garanti, de l'occupation de Belfort.

— Eh bien ! reprit le prince de Bismarck en souriant, nous serons à temps alors de nous revoir.»

Nous nous sommes séparés sur cette parole qu'il faut retenir. Je crois le chancelier pressé de terminer la négociation avant l'ouverture du Reichstag, qui a lieu le 12. J'estime qu'il sera difficile d'obtenir actuellement de meilleures conditions de l'Empereur Guillaume, qui a accepté celles-là plus promptement que je ne l'aurais cru. Pour plus tard, à l'aide du maintien de l'ordre et de la

[1] Ce texte était destiné à M. Thiers. Une copie de la dépêche destinée à M. de Rémusat porte «*la mort* de M. Thiers».

[2] Le 28 février, M. Dufaure, garde des sceaux, qui désirait prolonger la trêve des partis, avait très incidemment déclaré : «Je vous demande si ce sera le moment de vous prononcer entre deux formes de gouvernement hostiles l'une à l'autre, profondément hostiles, la monarchie et la république? Je vous demande si ce sera le moment lorsque des explosions encore imprévues suivront, dans notre pays, la sortie de l'étranger de notre territoire, lorsque personne ne peut répondre que pendant quelques mois après la sortie, il n'y ait pas dans le pays un frémissement national qui rendra plus difficile le maintien de l'ordre (*Très bien! très bien! sur divers bancs au centre et à droite. — Vives rumeurs à gauche*)... Je vous demande si ce sera le moment de résoudre cette grande question...»

continuation des payements réguliers, on nous laisse entrevoir la possibilité d'un nouvel adoucissement; la dernière parole de M. de Bismarck me permet d'en concevoir l'espérance.

Je vous prie instamment de m'envoyer le plus promptement possible une réponse qu'il m'eût été si utile d'avoir déjà avant mon entrevue inattendue avec le prince de Bismarck[1].

180.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 9 mars 1873, 4 h. 30 soir.*

Il ne faut pas vous étonner des retards de notre réponse[2]. Je n'ai vu M. d'Arnim que le 5 mars; j'ai été, ce jour même, indisposé d'une manière douloureuse sans être grave, et M. d'Arnim a, depuis hier, un projet de rédaction à peu près conforme aux propositions qu'il m'a apportées[3]. Je fais partir un courrier, ce soir, qui vous porte ce projet et mes observations. Nous pouvons donc au moyen du télégraphe être bientôt d'accord, et soyez sûr que rien ne sera négligé pour aboutir à la fin la plus prompte possible[4].

181.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 11 mars 1873, 8 h. 40 soir.*

J'ai vu tout à l'heure le prince de Bismarck; il m'a dit n'avoir pas reçu d'informations précises par le comte d'Arnim. Il m'a donné sa parole qu'il n'existait aucune arrière-pensée au sujet de Belfort, et m'a proposé de sub-

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, n° 278.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 179.

[3] Cf. le rapport de M. d'Arnim contenant les propositions de M. Thiers, *die Grosse Politik*, t. I, n° 105; *La Politique ext. de l'All.*, t. I, n° 122.

[4] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 279. Le 9 mars également M. Thiers adressa à M. de Gontaut une lettre dont le post-scriptum déclarait notamment : «Tout examiné, le mieux serait de différer d'un mois l'évacuation totale, à condition de l'obtenir en une seule fois. A cette condition je payerais le tout au 1er août. En réalité, le traité actuel nous y autoriserait; mais la chose faite d'accord et moyennant l'acceptation d'une somme de billets de la Banque de France serait mieux faite et aurait meilleur air pour tous» (*Occupation et Libération du Territoire*, t. II, n° 280).

stituer Toul ou Verdun à Belfort, comme dernier point d'occupation. La combinaison du payement total et de l'évacuation entière simultanée au 1er août lui convient, mais il veut qu'elle soit agréée de M. Delbrück, que je dois voir demain et qui se prononcera sur l'acceptation des billets de la Banque de France [1]. Il faudra aussi en référer à l'Empereur.

Je lui ai parlé ensuite du projet primitif et de votre rédaction [2]. Il déclare nettement qu'il faut quatre semaines pour l'évacuation des deux derniers départements et dix jours pour Belfort.

Tout cela demanderait des conférences réitérées avec l'Empereur Guillaume, très difficile à convaincre, et un délai d'au moins huit jours.

Dans cette partie de l'entretien, il a paru éprouver une certaine contrariété.

L'Empereur veut que l'on fasse rester des troupes, en vue de l'avenir de la France et de l'éventualité de l'avènement de Gambetta, avec une guerre de revanche après le départ de ses troupes. J'ai combattu vivement ce sentiment, que ne partage pas d'ailleurs le Chancelier. Faisant allusion à certaines spéculations et manœuvres de Bourse à Paris, il m'a insinué que nous pourrions conclure et signer ici et promptement.

En somme, le ton de l'entretien a été plutôt amical.

Je reçois à l'instant votre dépêche de ce soir, 3 h. 30 [3]; je vais essayer de revoir le prince de Bismarck. Je pense que je ne dois plus insister sur votre rédaction du projet primitif, sauf sur les deux points que vous m'indiquez [4].

182.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 12 mars 1873.*

Je reçois votre dépêche d'hier soir [5] huit heures.

Je suis prêt à signer aux conditions suivantes :

Verdun substitué à Belfort;

Quatre semaines pour l'évacuation des quatre départements ;

Dix jours pour l'évacuation de Verdun, la substitution à laquelle il faut tenir étant définitivement acceptée;

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 180, note 4.

(2) Voir ci-dessus, pièce n° 175.

(3) Ce télégramme, adressé par M. de Rémusat, déclarait le Président prêt à accepter les propositions transmises à M. de Manteuffe, «sauf les modifications suivantes : 1° Au 1er juillet, évacuation des quatre départements dans la quinzaine; au 1er septembre, de l'arrondissement de Belfort dans les dix jours; 2° Limitation des troupes laissées à Belfort au nombre actuel».

(4) Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 289.

(5) Voir ci-dessus, pièce n° 181.

Dernier terme d'évacuation : 1er septembre.

Toute réflexion faite, j'aime mieux prolonger d'un mois, et agir plus sûrement.

Ces conditions admises, nous pouvons nous entendre en deux heures sur la rédaction, que vous achèveriez à Berlin, en prenant ou mon texte ou celui qui a été envoyé à Nancy.

Tout à vous de cœur.

Exprimez à M. de Bismarck ma haute estime pour son rare bon sens[1].

183.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Berlin, 12 mars 1873, 4 h.*

Je sors de chez le prince de Bismarck; personnellement, il accepte la substitution de Verdun à Belfort[2]; il va consulter M. de Moltke, qu'il ne croit pas effectivement hostile à la combinaison. Ensuite il verra l'Empereur ce soir même, et il espère obtenir son acquiescement.

Nous sommes à peu près convenus de quatre semaines pour l'évacuation des quatre départements et de dix jours pour celle de Verdun. Les troupes laissées à Verdun seraient la garnison actuelle, à mille hommes près. Les payements s'opéreraient le 5 de chaque mois, jusqu'au 5 septembre. L'évacuation des quatre départements commencerait le 5 juillet au plus tard, celle de Verdun le 5 septembre.

Nous devons nous retrouver demain et achever ensemble la rédaction du projet, et je pense que vous connaîtrez exactement le texte du traité envoyé à Nancy, et sur lequel je fais, ce soir même, mes observations au prince de Bismarck, en me rapprochant le plus possible de votre rédaction.

Que dois-je faire demain, si l'accord est complet? Veuillez me répondre sans retard.

Le prince de Bismarck s'est montré très sensible à votre compliment[3].

[1] Publié avec une ou deux variantes dans *Occupation et libération du Territoire,* t. II, n° 291.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 182.

[3] Publié dans *Occupation et libération du Territoire,* t. II, n° 293.

184.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 mars 1873, minuit.*
(*Reçu* : 9 h., soir.)

Il me paraît très désirable, pour le succès de notre négociation, que vous cherchiez à agir sur la presse pour qu'elle donne une bonne interprétation au discours de l'Empereur Guillaume [1]. La phrase sur la consolidation de l'ordre en France a dû coûter à l'Empereur un certain effort, et elle est due, j'en suis convaincu, au prince de Bismarck. Il est important surtout de faire ressortir la corrélation qu'établit le discours entre les payements et l'évacuation. Tout me confirme dans la pensée que le prince de Bismarck est personnellement très pressé de conclure.

185.

M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire à Nancy,
à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Nancy, 13 mars 1873, 4 h. 45.*
(*Reçu* : 6 h. 1/2.)

Veuillez faire remettre, aussitôt que possible, la dépêche suivante à M. le Président de la République.

Très confidentielle.

Voici la traduction textuelle du télégramme du prince de Bismarck dont je vous ai annoncé l'envoi :

Le prince de Bismarck au baron de Manteuffel.

Berlin, 12 mars, 11 h., soir.

«Les phrases relatives à la stabilité du Gouvernement français et à l'évacuation anticipée, placées dans le discours de Sa Majesté le Roi [2] à la suite

[1] Le 12 mars, à la séance d'ouverture du Reichstag, l'Empereur Guillaume avait, dans son discours du trône, prononcé les phrases suivantes : «L'espoir que j'exprimais ici l'année dernière de voir se développer la situation intérieure de la France, dans le sens de l'apaisement et du progrès économique, n'a pas été déçu. Je fonde là-dessus l'espérance que le moment n'est plus très éloigné où le règlement des questions financières avec le gouvernement français permettra de procéder à l'évacuation complète du territoire français plus tôt qu'il n'avait été prévu».

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 184.

de vos communications, ont dû satisfaire Votre Excellence, car elles répondent à ses vues.

« Je viens de télégraphier au comte d'Arnim [1] que Sa Majesté le Roi lui ordonne de remettre officiellement et sans délai le projet de traité en question au Gouvernement français ainsi qu'il aurait dû le faire déjà, comme je vous l'ai écrit le 8. Veuillez donner cette information au comte de Saint-Vallier et y ajouter les déclarations suivantes :

« Il nous est impossible d'abréger le délai de quatre semaines pour l'évacuation des quatre départements. Nous acceptons, comme on nous le propose, que les quatre termes de payement du dernier milliard soient déterminés du 1er au 5 de chaque mois, le terme de l'évacuation subissant une modification correspondante.

« Nous acceptons la double condition que l'évacuation de Belfort soit accomplie, au plus tard, dans les 15 jours après le dernier payement, et que la garnison actuelle ne soit pas renforcée.

« Nous sommes prêts à substituer, si M. Thiers le désire, Verdun à Belfort comme dernière garantie; mais dans ce cas la garnison de Verdun y resterait, et nous aurions le droit de la renforcer de mille hommes en cas de besoin; il nous faudrait de plus deux stations d'étapes occupées chacune par un bataillon, entre Metz et Verdun.

« Enfin, nous sommes prêts à faire de l'article 7 du projet un arrangement séparé, s'il est signé en même temps que la convention elle-même. »

Signé : Bismarck.

186.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 14 mars 1873, 5 h.*

Je vous ai annoncé [2] l'envoi du texte rectifié du Traité que vous pourrez signer, ces rectifications reçues, lesquelles du reste n'altèrent aucune des conditions, mais sont indispensables à la clarté du texte.

Article 1er, 1er paragraphe. — La France s'engage à terminer d'ici au 10 mai 1873 le payement du milliard de francs qui, en vertu de la disposition de l'article 1er de la convention spéciale du 29 juin 1872, devait échoir le 1er mars 1874. (Le reste comme au projet par vous envoyé.)

[1] Voir *die Grosse Politik,* t. I, n° 109; *La Politique ext. de l'All.,* t. I, n° 128.

[2] Par un télégramme du 13 mars (*Occupation et libération du Territoire,* t. II, n° 298).

Au paragraphe second, simple changement de dates. Les 5 substitués aux 1er juin, juillet, août et septembre.

Article 2. — Comme au projet.

Article 3. — Le 5 juillet 1873 et après payement du deuxième acompte de 250 millions de francs échéant à cette date, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse ordonnera l'évacuation des départements des Ardennes, des Vosges, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, et de la place et arrondissement de Belfort, sauf la place de Verdun et son rayon retenus jusqu'à parfait payement des sommes dues par la France. Cette évacuation devra s'opérer dans un espace de quatre semaines.

L'évacuation de la place et du rayon de Verdun aura lieu après payement des 250 millions de francs et des intérêts échéant à la date du 5 septembre 1873. Cette évacuation aura lieu dans l'espace de 15 jours à partir du 5 septembre.

Article 4. — La France supporte les frais d'entretien des troupes allemandes cantonnées dans les départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et de l'arrondissement et place de Belfort jusqu'au jour de la complète évacuation de ces départements ainsi que de l'entretien des troupes cantonnées dans la place de Verdun et son rayon jusqu'à la complète évacuation de cet arrondissement.

Le nombre des troupes qui occuperont Verdun n'excédera pas de plus de mille hommes le chiffre actuel de la garnison. Il pourra être établi deux étapes de Verdun à la frontière, d'un bataillon chacune.

Article 5, paragraphe 1er. — Jusqu'à l'évacuation de la place de Verdun et de son rayon... (Le reste comme au projet.)

Paragraphe 2. — La France jusqu'à l'évacuation complète n'y élèvera pas, etc. (Le reste comme au projet.)

Article 6, comme au projet.

Article 7, remplacé par l'acceptation du compte que je viens de remettre à M. d'Arnim.

Avec ces modifications, dont aucune ne change les conditions réciproquement acceptées, vous pouvez signer tout de suite.

187.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Thiers, Président de la République.

T. *Berlin, 14 mars 1873, 11 h. 22, soir.*

Tout est arrangé [1]. J'ai rendez-vous demain à deux heures avec le Chancelier pour signer. J'ai demandé ce délai pour avoir le temps de recevoir les modifications dont vous me parlez dans votre dépêche du 14, 1 h. 25 [2]. Veuillez me les envoyer sur-le-champ par le télégraphe, car le Prince est très pressé de signer. Le prince de Bismarck m'a dit ne pas bien comprendre ce que peut indiquer cette énumération, qui lui paraît inutile d'après le texte que nous avons arrêté. J'attache également beaucoup de prix à cet envoi immédiat, car l'Empereur doit venir demain à une soirée chez moi.

Ne m'enverrez-vous pas un télégramme qui lui soit spécialement destiné?

Nous avons combiné votre texte et celui du prince de Bismarck : Verdun avec un rayon de trois kilomètres autour de la place est substitué à Belfort.

Nous sommes convenus de deux étapes sur les routes de Verdun à Metz avec un demi-bataillon dans chacune. Le nombre des troupes qui occuperont Verdun ne dépassera pas de plus de mille hommes celles qui s'y trouvent au jour de la signature. L'évacuation de l'arrondissement de Belfort et des quatre départements, à l'exception de Verdun, aura lieu dans un délai de quatre semaines à partir du 5 juillet. Celle de Verdun, dans un délai de quinze jours à partir du 5 septembre. L'article VII fera l'objet d'un protocole de signature à part.

Je suis profondément touché de la distinction que vous voulez bien m'accorder [3] et qui est très supérieure à mes mérites et à mes peines [4].

[1] Dans un télégramme du 14 mars, 12 h. 15 du soir, M. de Gontaut signalait : «La question de Verdun fait une difficulté» (*Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 302).

[2] Il s'agit probablement du télégramme dont la minute porte comme heure d'expédition : 12 h. 45 (*Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 305) et qui disait : «Il y a une erreur indispensable à rectifier avant de signer car, le texte tel quel serait insuffisant quant à l'énumération des territoires à évacuer».

[3] Par un télégramme du 14, 5 heures du soir, M. Thiers avait annoncé à M. de Gontaut que le Conseil des ministres lui avait «conféré le grand cordon de la Légion d'honneur» (*Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 303).

[4] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 312.

188.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Berlin, 15 mars 1873, 5 h. 22, soir.*

Le prince de Bismarck a vu l'Empereur ce matin. En arrivant à notre rendez-vous, il m'a annoncé qu'il avait rencontré chez Sa Majesté, ainsi que chez les militaires, les plus grandes objections au projet concerté entre nous hier au soir. Il a tenté encore, et à plusieurs reprises, de me faire revenir sur Belfort, et m'a dit que, s'il n'avait pas fait inconsidérément la proposition de Verdun, tout serait terminé à l'heure qu'il est sur les bases primitives [1].

Devant votre volonté de maintenir avant tout Verdun [2], j'ai cru devoir céder sur des points au fond secondaires. Nous sommes convenus des clauses suivantes :

« Fin de l'article 4. — L'Empereur d'Allemagne aura le droit d'user de la route de Metz à Verdun comme route militaire, et de tenir occupées à cet effet, pour le service d'étapes, les deux villes de Conflans et d'Étain qui auront chacune une garnison d'un demi-bataillon. Les autorités militaires exerceront, à Verdun et le long de la route d'étapes, les droits que l'on exerce jusqu'ici dans les territoires occupés. »

En l'absence du compte que vous aviez remis au comte d'Arnim sur l'ancien article 7 [3], que le prince de Bismarck n'a pas et que je n'ai pas, j'ai dû accepter le libellé de cet article sous forme de protocole de signature [4], d'autant plus que le prince de Bismarck m'assure que vous connaissiez depuis longtemps ces chiffres par le travail des délégués chargés de la comptabilité des payements à Strasbourg [5].

C'est, à ce prix seulement, après beaucoup d'insistance, et en réglant immédiatement tous les points, qu'après une conférence d'une heure et demie j'ai pu terminer.

Il m'a répété encore que le comte d'Arnim n'avait aucunement les pouvoirs pour terminer et signer [6].

Dans une heure, nous signerons [7].

[1] Voir ci-dessus, pièces n° 181 et n° 182.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 187, note 2.

[3] Voir ci-dessus, pièce n° 186.

[4] Inséré dans l'article I de la Convention. Voir ci-dessous, pièce n° 191.

[5] Cf. ci-dessous, pièce n° 229, note.

[6] A la dernière heure un incident avait surgi, M. d'Arnim ayant déclaré qu'il avait mission de signer l'accord préparé. Cf. *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n°s 299, 300, 304, 307; *die Grosse Politik*, t. I, n°s 110, 111; *La Politique ext. de l'All.*, n°s 129, 130.

[7] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 319.

189.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 15 mars 1873.*

J'espère que, lorsque ce télégramme vous arrivera, le traité qui nous occupe depuis si longtemps sera signé et qu'en recevant, ce soir, Sa Majesté l'Empereur et Roi, vous pourrez La remercier à la fois, et de sa présence, et du concours qu'Elle nous a prêté dans une œuvre longue et difficile.

Remerciez La, pour ma part, d'avoir par le traité d'aujourd'hui contribué à cicatriser les plaies de la guerre, et facilité, autant qu'il était en Elle, l'apaisement des passions qui ont récemment désolé le monde. C'est la paix définitive que nous venons de signer, et cette paix entre deux grandes nations sera un sûr garant de la paix universelle dont l'Europe ne pourra manquer de se réjouir[1].

190.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. de Rémusat, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 15 mars 1873, 5 h. 46, soir.*

Le traité a été signé à cinq heures. Je vous en enverrai le texte par un secrétaire, qui partira demain matin.

J'ai reçu le télégramme du Président de la République, de huit heures trente-cinq[2], je l'en remercie extrêmement.

Je reçois également le télégramme[3] destiné à l'Empereur Guillaume[4].

(1) Publié avec quelques variantes dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 322.

(2) Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 318.

(3) Voir ci-dessus, pièce n° 189.

(4) Télégramme publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 323.

191.

Convention.

Berlin, 15 mars 1873.

Voulant régler définitivement le payement complet de l'indemnité de guerre stipulée par les traités de paix du 26 février et du 10 mai 1871, ainsi que l'évacuation du territoire français qui doit en être la suite, les soussignés :

M. le Vicomte Anne Armand Elie de Gontaut-Biron, membre de l'Assemblée nationale, Ambassadeur de France près de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, muni des pouvoirs de M. le Président de la République française, et le prince Otto de Bismarck, Chancelier de l'Empire germanique, muni des pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse,

Sont convenus de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La somme de 3 milliards ayant été acquittée[1] sur les 5 milliards de l'indemnité de guerre stipulée par le traité de paix du 10 mai 1871, et celle de 1.500 millions restant seule à solder[2] sur les 2 derniers milliards, la France s'engage à payer d'ici au 10 mai 1873 les 500 millions[3] restant dus sur le quatrième milliard échéant

(1) Le payement du troisième milliard avait été terminé dans les derniers jours de décembre 1872, ainsi qu'il résulte de la note suivante insérée au *Journal officiel* du 29 décembre 1872 :

« Le Ministre des Finances a reçu du Gouvernement allemand les quittances du versement de 200 millions qui a été effectué dernièrement et qui complète le payement du troisième milliard de l'indemnité de guerre. »

(2) Un payement de 150 millions, premier acompte sur le quatrième milliard de l'indemnité de guerre, a été fait au Gouvernement allemand les 16, 17 et 18 de ce mois (*Officiel* du 22 janvier 1873).

Un payement de 200 millions, deuxième acompte sur le quatrième milliard de l'indemnité de guerre, a été fait au Gouvernement allemand les 6, 7 et 8 de ce mois.

Ce payement porte le montant total des acomptes versés sur le quatrième milliard à la somme de 350 millions (*Officiel* du 13 février 1873).

Le Trésor vient de faire au Gouvernement allemand un versement de 279 millions imputables :

Pour 129 millions sur les intérêts courus du 1er mars 1872 au 1er mars 1873, sur les trois derniers milliards de l'indemnité de guerre ;

Et pour 150 millions sur le quatrième milliard de l'indemnité.

Cet acompte de 150 millions porte à 500 millions la somme totale des payements effectués sur le quatrième milliard (*Journal officiel,* 13 mars 1873).

(3) Un payement de 250 millions, quatrième acompte sur le quatrième milliard de l'indemnité de guerre, a été fait au Gouvernement allemand le 5 de ce mois.

Ce payement porte le montant total des acomptes versés sur le quatrième milliard à la somme de 750 millions (*Officiel* du 11 avril 1873).

Le Trésor vient de faire au Gouvernement allemand un payement de 250 millions, qui complète le quatrième milliard de l'indemnité de guerre (*Officiel,* 13 mai 1873).

seulement au 1er mars 1874 en vertu de l'article 1er de la convention du 29 juin 1872. Les payements partiels ne seront pas de moins de 100 millions; ils devront être annoncés au Gouvernement allemand au moins un mois avant le versement.

Le milliard de francs échéant, en vertu de la susdite convention, le 1er mars 1875, sera payé par la France en quatre termes, chacun de 250 millions de francs, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre 1873; en même temps que le payement du dernier terme, la France acquittera, entre les mains du Gouvernement allemand, les intérêts échus à partir du 2 mars 1873 [1].

ART. 2.

Les dispositions du troisième alinéa de l'article 7 du traité de paix du 10 mai 1871, ainsi que celles des protocoles séparés du 12 octobre 1871 demeurent applicables pour tous les payements qui auront lieu en vertu de l'article précédent.

ART. 3.

Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, s'engage à donner à ses troupes les ordres nécessaires pour que l'arrondissement de Belfort et les quatre départements des Ardennes, des Vosges, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, à l'exception de Verdun, avec un rayon de 3 kilomètres autour de la place, soient évacués complètement dans un délai de quatre semaines à partir du 5 juillet.

La place de Verdun et le rayon susindiqué seront évacués dans un délai de quinze jours, à partir du 5 septembre 1873.

Jusqu'à cette dernière évacuation, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, aura le droit d'user de la route de Metz à Verdun, comme route militaire, et de tenir occupées à cet effet, pour le service d'étape, les deux villes de Conflans et d'Étain, qui auront chacune une garnison d'un demi-bataillon. Les autorités militaires conserveront à Verdun et le long de la route d'étape les droits qu'elles ont exercés jusqu'ici dans les territoires occupés.

Il est entendu que les postes d'étape seront évacués à la date fixée pour l'évacuation de Verdun.

[1] Le Trésor a effectué, le 5 juin, aux caisses du Gouvernement allemand, le versement de la somme de 250 millions, représentant le premier quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre (*Journal officiel* du 10 juin 1873).

Le Trésor a effectué le 5 juillet, aux caisses du Gouvernement allemand, le versement de la somme de 250 millions, représentant le second quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre (*Officiel* du 9 juillet 1873).

Le Trésor a effectué le 5 août, aux caisses du Gouvernement allemand, le versement de la somme de 250 millions représentant le troisième quart du cinquième milliard de l'indemnité de guerre (*Officiel* du 8 août 1873).

La direction du mouvement général des fonds du Trésor a fait verser, le 5 de ce mois, aux caisses du Trésor allemand, la somme de deux cent soixante-trois millions quatre cent soixante-six mille francs (263.466.000 fr.).

Ce versement complète, en principal et en intérêts, et termine le payement des 5 milliards de l'indemnité de guerre (*Officiel* du 9 septembre 1873).

ART. 4.

La France supporte les frais d'entretien des troupes allemandes cantonnées dans l'arrondissement de Belfort et dans les départements des Vosges, des Ardennes, de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, jusqu'au jour de la complète évacuation de ces départements ainsi que ceux de l'entretien des troupes cantonnées à Verdun et dans les deux postes d'étape, jusqu'à la complète évacuation de ces dernières localités. Le nombre des troupes qui occupent Verdun n'excédera pas de plus de 1.000 hommes le chiffre de la garnison qui s'y trouve à la date de la signature du présent traité.

ART. 5.

Jusqu'à l'évacuation de Verdun, l'arrondissement de Belfort et les départements désignés dans l'article 3 seront, après leur évacuation par les troupes allemandes, déclarés neutres sous le rapport militaire et ne devront pas recevoir d'autres troupes que les garnisons qui seront nécessaires pour le maintien de l'ordre.

La France n'y élèvera pas de fortifications nouvelles et n'agrandira pas les fortifications déjà existantes.

Dans les départements occupés par les troupes allemandes ainsi que dans l'arrondissement de Belfort, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, ne fera élever aucun autre ouvrage de fortification que ceux qui existent actuellement.

ART. 6.

En cas de non-exécution des engagements pris dans la présente convention, Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, se réserve le droit de réoccuper ou de ne pas évacuer les départements et places qui y sont désignés.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé au présent acte et y ont apposé le cachet de leurs armes.

Fait à Berlin, le 15 mars 1873.

(L. S.) Vicomte DE GONTAUT-BIRON.

(L. S.) BISMARCK.

192.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 31. *Berlin, 19 mars 1873.*

[Satisfaction marquée par l'Empereur Guillaume après la conclusion de la Convention du 15 mars.]

Mes incertitudes sur la pensée du Chancelier tendent fort à se dissiper depuis une conversation que j'ai eue il y a deux jours avec un diplomate accrédité ici, connu par ses relations affectueuses et intimes avec tous les hommes

d'Etat allemands[1]. Mon collègue a fait pendant l'automne un voyage en Orient et il a été frappé de la décomposition rapide de l'Empire ottoman. Il n'y a plus, selon lui, ni administration ni finances. Avec un sentiment de haine pour l'Angleterre qu'il ne prend pas la peine de cacher, il a ajouté que c'étaient les Anglais qui accéléraient la ruine de la Turquie, tantôt en lui offrant des emprunts très onéreux, tantôt en poursuivant avec une âpreté impitoyable la rentrée de leurs créances. Par contre, du côté de la Russie, il y a tout un système de cajoleries mis en action, toute une grande comédie politique qui rappelle à bien des égards celle du «Légataire Universel». De Pétersbourg, on n'a que des éloges pour ce qui se fait à Constantinople. Le Cabinet de Vienne est le premier et le mieux instruit de cette situation. Il l'observe de près, à cause du contre-coup que les convulsions de l'Empire ottoman à l'agonie peuvent exercer sur les populations slaves de la monarchie à cause des visées d'agrandissement qu'il ne veut pas absolument s'interdire. De Berlin d'ailleurs, on aime à voir l'Autriche se tourner vers les contrées du Bas-Danube, car l'on a déjà calculé tout ce que les succès de la monarchie alliée pourront rapporter à l'Allemagne.

De tout ce qu'il m'a dit ensuite, j'incline à penser que, dans l'éventualité d'une dissolution de l'Empire ottoman et au point de vue de l'Allemagne dont ce diplomate est un des fidèles amis, il souhaiterait de nous voir adopter une ligne de conduite qui ne nous engageât pas dans une voie d'opposition avec celle du Cabinet de Berlin. Ce qu'il m'a dit de l'Italie m'a confirmé dans cette supposition. Il regarde en effet le maintien et la consolidation de bons rapports entre les deux grandes nations du groupe méditerranéen comme un grand bienfait. Si la France était en bons termes avec l'Italie, les deux Cabinets pourraient suivre sur le terrain de l'Orient une politique identique. Avec l'Autriche et l'Allemagne on pourrait ainsi constituer un faisceau de forces européennes assez puissant pour faire prévaloir une solution de la question d'Orient, conforme aux intérêts de l'Europe centrale contraire à la fois aux petites passions de l'Angleterre et aux visées ambitieuses de la Russie.

J'ai répondu aux appréhensions qu'il m'exprimait sur l'état de nos rapports avec le Gouvernement italien que, de ce côté, les situations respectives étaient aussi satisfaisantes que possible. Il venait d'ailleurs de reconnaître lui-même les sentiments de la majorité catholique en France, si fervente dans ses prières, si généreuse dans ses aumônes pour le vieillard du Vatican. A n'écouter que les sentiments de la conscience catholique dans la majorité de l'Assemblée souveraine, nos relations avec le Quirinal devraient accuser l'expression d'une certaine froideur; et pourtant, ni M. Thiers, ni l'Assemblée

[1] Il s'agit de M. Bancroft, ministre des États-Unis (Cf. Gontaut-Biron, *Mon ambassade en Allemagne*, p. 307).

ne cherchaient à créer des embarras au Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel. Ainsi, en fait, de l'autre côté des Alpes, on nous doit de la reconnaissance de nos bons procédés et de la sagesse de notre politique.

Je n'ai pas manqué de profiter de l'occasion pour pousser mon interlocuteur un peu avant dans la voie des confidences où il était entré. J'avais cru remarquer depuis assez longtemps déjà qu'une entente presque intime sur toutes les questions de politique générale n'existait pas seulement entre l'Allemagne et l'Autriche, mais aussi entre l'Autriche et l'Italie. Moitié en questionnant, moitié sous forme d'affirmations, j'arrivai à me faire confirmer ces suppositions et mon collègue fut amené à conclure avec moi qu'elles reposaient sur des fondements très sérieux.

Dans tout cet entretien, j'ai évité le rôle de contradicteur, mais les confidences de ce genre, émanées d'un diplomate entré si avant dans l'intimité du prince de Bismarck et de son entourage, m'ont paru de nature à nous donner des éclaircissements que nous devons désirer sur l'attitude plus conciliante que le Gouvernement allemand tend à prendre à l'égard de la France et j'ai été heureux de pouvoir en prendre acte.

Je n'ajoute qu'un mot de conclusion à cet exposé. La situation intérieure de l'Allemagne est la première préoccupation du prince de Bismarck. L'objectif principal de sa politique est la consolidation de l'Unité germanique.

L'ouverture de la question d'Orient lui apparaît comme une éventualité peu éloignée. Il veut resserrer son alliance avec l'Italie et l'Autriche. Il ne veut pas s'interdire absolument la possibilité de nous y admettre. Il tient surtout à n'avoir plus d'embarras du côté de la France.

A cela je dois ajouter que notre situation intérieure inspire plus de confiance à l'Allemagne. Le désir de consolider la situation personnelle de M. Thiers a beaucoup contribué au succès de la négociation pour la libération du territoire.

193.

M. Thiers, Président de la République,

à M. de Bouillé, Ambassadeur de France à Madrid.

D. chiffrée. *Versailles, 26 mars 1873.*

Il y a longtemps que je veux vous écrire sans pouvoir en trouver le temps. Je me confie d'ailleurs sur le soin que M. de Rémusat met à vous communiquer la pensée du Gouvernement. Aujourd'hui, toutefois, je prends un instant pour préciser davantage nos intentions.

Nous avons regretté que le trône d'Espagne devînt vacant parce que cette

vacance est une occasion de troubles et peut faire naître bien des mauvaises pensées en bien des endroits. Nous ne nous en sommes pas mêlés, comme vous savez, et nous nous sommes refusés à une reconnaissance trop prompte, parce que, avant de reconnaître le Gouvernement espagnol comme Gouvernement de fait, il fallait que le fait fût constaté par une certaine durée. Mais, en même temps, nous avons dû témoigner une extrême bienveillance au nouveau Gouvernement parce qu'étant une République nous-mêmes, il ne nous convient pas de faire les dédaigneux avec la nouvelle venue, parce qu'il faut d'ailleurs donner de l'appui à des gens qui font de leur mieux pour maintenir l'ordre et qu'il serait malhabile, en les maltraitant, de les jeter dans les bras de tels ou tels ennemis. Beaucoup de bonne volonté et de bons offices, accompagnés de l'espérance de la reconnaissance, si l'état actuel se soutient, telle doit être votre manière d'être à Madrid.

Jusqu'ici du reste, les choses se passent moins mal qu'on aurait pu le craindre, et il faut se défendre à la fois du pessimisme et de l'optimisme pour observer les faits de sang-froid et sans parti pris d'augurer le mal plutôt que le bien. Je pense comme vous que le danger est dans le fédéralisme, c'est-à-dire dans la République radicale. Par malheur cette question est extrêmement complexe. En général le fédéralisme est en Espagne le radicalisme. Mais, le long du littoral de l'Espagne, en Catalogne, à Valence, en Andalousie, les gens d'ordre sont fédéralistes non par esprit radical, mais par esprit provincial, et il est difficile de dégager ces deux éléments profondément emmêlés l'un dans l'autre. Je crois qu'on ne peut les dégager qu'en faisant des concessions à l'esprit de décentralisation, concessions que je conseillerais en Espagne, en étant très peu disposé à les faire en France. Du reste nous ne pouvons avoir un avis sur tout cela et surtout le manifester qu'avec infiniment de réserve. Ce qui me semble probable c'est que le maréchal Serrano est appelé à rendre de grands services à son pays. Il s'y dispose et il faut lui montrer beaucoup d'estime, et de favorables dispositions, du reste en nous garantissant de toute intrigue, car nous y mêler serait à la fois imprudent et malséant. Il me revient que le maréchal a cherché à vous voir et qu'il aurait désiré un peu plus d'accueil. Sans cesser d'être réservé, soyez amical avec lui. Affirmez-lui sur l'honneur, parce que c'est la vérité, que nous ne négligeons rien pour interdire toutes les communications avec les carlistes, et la preuve, c'est que nous venons d'ordonner à cette occasion des poursuites judiciaires.

[Bons sentiments de la maréchale Serrano et de M. Castelar.]

194.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 4 avril 1873, 3 h.*

J'ai reçu votre dépêche de 1 h. 50 et je vous en remercie [1].

Il est sérieusement question de vous envoyer comme ambassadeur le général de Manteuffel en place du comte d'Arnim, qu'on enverra à Londres. Avez-vous quelques observations à faire à ce choix?

195.

M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 5 avril 1873, 12 h. 15.*

Nous avions de fortes raisons de croire que des ouvertures allaient vous être faites au sujet de la Légation allemande à Paris [2], et vous comprenez dès lors les inconvénients de votre absence en un semblable moment. Nous n'avons eu qu'à nous louer de M. de Manteuffel, sous tous les rapports, et nous le verrons avec grand plaisir, nous l'accueillerons avec empressement si on nous l'envoie comme Ambassadeur de l'Empire. Mais il faut qu'il soit bien entendu que nous n'avons ni demandé, ni désiré l'éloignement de M. le comte d'Arnim.

196.

M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 35. Très confidentielle. *Versailles, 7 avril 1873.*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les informations que vous m'avez transmises par votre dépêche du 19 mars sous le n° 31 [3]. J'accepte bien volontiers l'in-

[1] Ce télégramme invitait M. de Gontaut à «retarder de quelques jours» son départ de Berlin.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 194.

[3] Voir ci-dessus, pièce n° 192.

terprétation que vous donnez aux vues qui ont dirigé l'Empereur d'Allemagne dans nos dernières négociations avec son Gouvernement, et je suis heureux de constater la justice rendue par Sa Majesté elle-même à la loyauté et à l'énergie de nos efforts pour remplir nos engagements. Il ne nous a point échappé, d'ailleurs, que les bonnes dispositions qui nous ont été témoignées par le Cabinet de Berlin dans cette circonstance, et qui ont si puissamment contribué à la prompte signature du traité d'évacuation, se sont manifestées aussi dans quelques affaires assez importantes et promettent d'en faciliter la solution sur des bases satisfaisantes. Si l'Allemagne, comme nous le croyons, attache véritablement de l'intérêt à l'apaisement des esprits, elle s'efforcera de plus en plus, nous voulons l'espérer, de faire preuve de sentiments de conciliation dans le règlement des difficultés encore assez nombreuses que les changements territoriaux ont laissées à résoudre.

Nous avons nous-mêmes des raisons de désirer que sa politique générale ne se montre pas hostile à la nôtre et qu'elle sache, dans les conseils de l'Europe, s'affranchir des souvenirs de la lutte ardente des champs de bataille.

A cet égard les considérations qui vous ont été exposées par un membre du Corps diplomatique de Berlin m'ont vivement intéressé. Elles se concilient parfaitement avec certaines combinaisons qui ont eu cours dans ces derniers temps à la Porte ottomane. L'idée d'opposer à l'influence russe l'accord de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie était familière à Khalil-Pacha, le dernier ministre des Affaires étrangères de Turquie. En avait-il eu l'initiative? Ne l'avait-il pas rapportée de Vienne, où il représentait précédemment la Turquie? Je manque sur ce point d'indications précises. En tout cas, je ne suis point surpris que le prince de Bismarck se place pour sa part dans un ordre d'idées si conforme aux vues où son entente avec le comte Andrassy a pris naissance.

Je vous remercie de ces détails importants. Ils nous éclairent sur la ligne de conduite que nous avons nous-mêmes à suivre sur le terrain de l'Orient. Les rapports d'intimité qui existent entre le Chancelier de l'Empire allemand et le diplomate de qui vous tenez la confidence soulèvent naturellement la question de savoir jusqu'à quel point elles ont été spontanées de sa part et la question serait particulièrement intéressante pour nous à éclaircir. Je recommande à votre tact et à votre prudence cette investigation. Je prends d'ailleurs bonne note des dispositions dont le prince de Bismarck serait animé en ce point à l'égard de la France et il y a là tout un ordre d'idées dont nous devons observer le développement avec beaucoup d'attention et de suite.

197.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE À NANCY,

À M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Nancy, 15 avril 1873, 11 h. 10, soir.*

M. de Manteuffel avait annoncé au prince de Bismarck qu'il donnait un dîner pour votre jour de naissance; il a reçu, ce soir, du Chancelier, le télégramme suivant :

Varzin, 15 avril, 7 h., soir.

N'osant pas adresser directement, par le télégraphe, mes félicitations à Monsieur le Président pour son jour de naissance, je prie Votre Excellence de vouloir bien lui faire parvenir l'expression de mes vœux. BISMARCK.

Le général croit que le prince serait extraordinairement touché si vous lui répondiez directement, mais il désirerait savoir quand vous répondrez, et par quelle voie[1].

198.

M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

À M. LE GÉNÉRAL DE MANTEUFFEL, À NANCY.

T. *Paris, 16 avril 1873.*

Je vous remercie de la réunion que vous avez formée chez vous, à l'occasion du 15 avril, anniversaire de ma naissance. J'ai été aussi touché de l'honneur que vous m'avez fait que des expressions cordiales que vous avez bien voulu employer à mon égard. Votre amitié, outre qu'elle a été secourable à nos populations, a été pour moi depuis deux ans une consolation de bien des peines et de bien des douleurs. Je vous en suis profondément reconnaissant et je vous prie de croire à la sincérité et à la durée de la mienne qui vous est à jamais acquise.

Veuillez exprimer mes remerciements à Messieurs les officiers de votre État-Major qui ont bien voulu se réunir à vous[2].

P. S. — Seriez-vous assez bon pour faire parvenir à M. le prince de Bismarck la réponse suivante, qui arrivera plus sûrement par votre entremise?

[1] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 346.

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, t. II, n° 349.

A Monsieur le prince de Bismarck, à Varzin.

Paris, 16 avril.

Prince,

Je vous remercie des vœux que vous avez bien voulu m'adresser à l'occasion du 15 avril. Cette marque d'une amitié déjà ancienne m'a fort touché, et je vous prie, en retour, d'agréer pour vous-même l'expression de mes vœux les plus sincères.

199.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 avril 1873.*

Hier soir, à la Cour, il m'a été donné comme certain que le général de Manteuffel allait être nommé à Paris en remplacement du comte d'Arnim qui ne recevra aucune compensation actuellement[1]. Il paraît qu'une correspondance assez aigre aurait été échangée, ces derniers jours, entre le Chancelier et le comte d'Arnim.

200.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. DE RÉMUSAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Pour M. Thiers. *Saint-Pétersbourg, 2 mai 1873, 7 h. 20, soir.*

[Situation intérieure de la France.]

L'Empereur Guillaume est ici depuis dimanche. Beaucoup de fêtes, peu d'entrain, les Russes peu enthousiastes, plutôt mécontents. Le prince de Bismarck renchérit sur les mauvaises nouvelles[2]. Il voudrait voir les choses au pire. Vous ne lui laisserez pas, j'espère, cette satisfaction. Le prince Gortchakoff est très bien. L'Empereur Alexandre, toujours affable, semble redoubler d'amabilités envers moi depuis l'arrivée des Allemands. Rien ne transpire de ce qu'ils peuvent faire ici diplomatiquement. Je crois qu'ils ne font et ne feront rien.

[Optimisme du général Le Flô.]

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 194 et 195.

[2] Le 27 avril, M. Barodet, radical, avait été élu député de la Seine par 180.000 voix contre 135.000 à M. de Rémusat.

201.

M. THIERS, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Paris, 12 mai 1873, 5 h. 15, soir.*

Je suis si occupé en ce moment que je n'ai pu répondre que ce matin à votre dépêche n° 50 relative aux ouvertures confidentielles sur les modes de nos payements, qui, à force d'être rapides et ponctuels, gênent ceux qui les reçoivent [1]. L'ouverture qu'on vous a faite est à la fois vague et indirecte; et, pour qu'on y attachât quelque importance, il faudrait engager les intermédiaires à être plus clairs. Tâchez donc de les faire s'expliquer. Nous venons d'effectuer intégralement le payement de mai, ce qui complète le quatrième milliard. Sur le cinquième, nous avons chez nos correspondants en Allemagne 540 millions de traites, échues ou à échoir, plus 60 millions de métal : total 600 millions. Donc les payements de juin et juillet sont assurés en excellent papier, qui n'est à aucun degré papier de circulation. Les versements de l'emprunt nous fourniront 400 millions au moins; et le cinquième et dernier milliard sera ainsi versé aux époques déterminées, sans recours aucun à la Banque de France. Nous sommes par conséquent fort à notre aise, et ce n'est pas par besoin que nous entrerions dans des arrangements nouveaux, mais pour quelques avantages qu'on pourrait nous offrir : par exemple, si l'on voulait recevoir nos traites (bien entendu avec garantie de notre part) et se charger de l'encaissement, cela nous serait très commode et permettrait aux Prussiens de presser plus ou moins les rentrées. Si, de plus, on rendait l'évacuation de Verdun contemporaine de celle des quatre départements, on nous rendrait grand service, surtout par rapport aux circonstances actuelles, qui sont difficiles. Nous pourrions offrir en retour et tout de suite une forte somme en or, telle que 200 millions environ. Voilà quelques bases qu'il ne faudrait faire connaître qu'en cas d'ouvertures sérieuses et précises. Sur tout cela il faut être réservé avec le Gouvernement prussien et absolument secret avec tout le monde [2].

[1] Dans cette dépêche du 3 mai, M. de Gontaut écrivait : «Le déplacement des valeurs qui est la conséquence de nos payements si considérables et si rapprochés est une cause de préoccupation très sérieuse pour le Gouvernement allemand.» Il ajoutait qu'un secrétaire de son ambassade avait reçu à ce sujet une «ouverture» qui aurait tendu au remplacement du payement effectif par la France des 300 ou 400 derniers millions de l'indemnité par une «garantie financière».

[2] Publié dans *Occupation et libération du Territoire*, tome II, n° 352, avec la date du 13 mai.

202.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 25 mai 1873, 11 h. 56, soir.*

Un dîner officiel à l'Ambassade d'Angleterre avait lieu ce soir. J'ai vu là, et dans la journée chez moi, plusieurs personnes de la Cour et de la haute finance ainsi que le Corps diplomatique. Les impressions de la nuit dernière ne sont pas mauvaises en ce sens surtout qu'elles ne décèlent que quelques préoccupations inséparables d'un événement grave quel qu'il soit, mais point d'inquiétude ni sur le maintien de la paix, ni sur la fidélité de nos engagements. M. Thiers est regretté en haut lieu, c'est avec lui qu'on a toujours négocié et traité et l'on était satisfait de ses procédés et généralement de tous les rapports qu'on avait avec lui [1]. Il inspirait toute confiance, mais on m'a témoigné une satisfaction très nette du choix du Maréchal de Mac-Mahon, satisfaction d'autant plus grande qu'on avait toujours paru craindre que la retraite de M. Thiers amènerait l'avènement de Gambetta et de son parti aux affaires. On sait apprécier la loyauté parfaite et la délicatesse de caractère du Maréchal. Quelques craintes subsistent sur les agitations qui peuvent suivre ces modifications politiques. On m'interroge sur ce point. J'ai dit que, sans vouloir répondre qu'il n'y aurait pas d'émotion dans quelques villes, à Paris par exemple, à Lyon ou à Marseille, j'étais convaincu que l'ordre ne courait aucun danger sérieux, l'armée étant excellente, très sûre et très bien commandée. Je ne crois pas m'abuser en disant que je n'ai pas eu grand'peine à persuader.

Le prince de Bismarck n'assistait pas au dîner de M. Odo Russell. En se montrant un peu soucieux du choix pour le portefeuille des Affaires étrangères, M. Delbrück a accueilli avec des éloges le nom de M. Magne pour les finances et il m'a déclaré n'avoir aucune inquiétude au sujet de nos engagements vis-à-vis de l'Allemagne [2].

[1] L'Assemblée nationale ayant voté, le 24 mai, un ordre du jour qu'il avait estimé dirigé contre sa personne et sa politique intérieure, M. Thiers avait donné sa démission. Le Maréchal de Mac-Mahon avait été élu Président de la République à sa place.

[2] Le 25 mai à 11 h. 45 du soir, M. Lefebvre de Béhaine télégraphiait de Munich : «La retraite de M. Thiers produit chez tous une surprise inquiète que les unitaires exploitent en laissant entendre que le gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon, c'est peut-être une nouvelle guerre à bref délai. A cela s'ajoute un fond de préoccupations sincères chez les uns, simulées chez les autres, relatives aux payements qui nous restent à faire et à la possibilité de troubles en France.»

L'Empereur m'avait envoyé un de ses amis particuliers pour être informé aussi exactement que possible du sens des modifications gouvernementales.

J'espère avoir contribué à le rassurer.

203.

Le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République,

à M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire à Nancy.

T. *Versailles, 26 mai 1873.*

Le ministre des Affaires étrangères va vous adresser copie de la partie du message traitant les affaires étrangères. Elle affirme une politique de paix.

Veuillez exprimer au général de Manteuffel mon désir de conserver personnellement avec lui les rapports de bonne entente qui n'ont cessé d'exister depuis deux ans entre lui et le Gouvernement français.

204.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Paris, 26 mai 1873.*

L'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, a reçu dans sa séance du 24 du présent mois, la démission de M. Thiers, et a confié la charge et dignité de Président de la République française à M. le Maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Je m'empresse de vous notifier cet acte solennel et vous invite à le porter à la connaissance du Gouvernement auprès duquel vous résidez. Pénétré du désir de voir se développer les bonnes relations entre la France et les Puissances étrangères, le Gouvernement est déterminé, comme il l'a proclamé, à maintenir la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société.

Je vous prie d'exprimer au nom de la République française l'assurance des vœux que forme son Gouvernement pour l'affermissement des bons rapports entre la France et l'Allemagne et sa ferme intention de contribuer, de tous ses efforts, à la consolidation de la paix générale.

205.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 27 mai 1873, 3 h. 45, soir.*

L'Empereur m'a entretenu hier, avec l'intérêt qu'il manifeste toujours en parlant de la France, des changements survenus dans notre Gouvernement. Il m'a exprimé la confiance que lui inspire le Gouvernement présidé par M. le Maréchal de Mac-Mahon, et ses vœux pour le succès de la politique résolument conservatrice que le nouveau Gouvernement annonce la volonté de pratiquer.

[Le monde politique partage «en général» l'impression de l'Empereur.]

206.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 27 mai 1873, 4 h. 50.*

Le prince de Bismarck a fait demander au Cabinet impérial par l'organe de son Ambassadeur, prince de Reuss, de s'entendre avec l'Allemagne pour l'attitude à prendre vis-à-vis du nouveau Gouvernement de la République.

Le prince Gortchakoff a décliné poliment cette proposition, ajoutant qu'il prendrait cependant les ordres de l'Empereur, mais que, quant à lui, il ne voyait pas qu'il y eût rien à changer dans les rapports avec la France.

207.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Versailles, 28 mai 1873.*

Vous avez été informé que, par un décret du 24 mai dernier, l'Assemblée nationale a accepté la démission de M. Thiers, Président de la République, et a désigné pour le remplacer dans cette dignité M. le Maréchal de Mac-

Mahon, duc de Magenta. Je sais déjà avec quel respect et quelle approbation unanimes a été accueilli partout le nom du nouveau Président. L'éclat de ses services, l'intégrité de son caractère l'appelaient naturellement à ces hautes fonctions. Je crois cependant nécessaire de vous indiquer brièvement la portée des événements qui ont amené ce changement du pouvoir suprême. Le différend, qui s'est élevé entre la majorité de l'Assemblée nationale et M. Thiers, n'a porté sur aucun point relatif à la politique étrangère. Vous pouvez vous souvenir que, pendant le cours des deux années qui viennent de s'écouler, la conduite adoptée par M. Thiers pour rétablir nos rapports avec les Puissances étrangères, après les désastres de 1870, n'a fait l'objet d'aucun débat dans l'Assemblée. Des votes nombreux, au contraire, ont approuvé les efforts qu'a faits avec succès cet homme illustre pour effacer la trace de nos malheurs et rendre à la France sa pleine indépendance nationale. Le nouveau Président, dans son message que les journaux vous ont fait connaître, rend à cet égard, vous l'aurez remarqué, pleine justice à son prédécesseur.

Vous n'avez donc rien à changer aux instructions que vous avez reçues du dernier Gouvernement; je les développerai quand l'occasion s'en présentera d'après les événements et les renseignements que vous m'aurez transmis vous-même; mais, en attendant, vous devez rester fidèle à la ligne qui vous a été tracée.

C'est sur la politique intérieure, uniquement, que le Président et l'Assemblée sont entrés en dissentiment. La majorité de l'Assemblée a pensé qu'une résistance énergique devait être opposée aux progrès de l'esprit révolutionnaire attestés par les derniers résultats électoraux, et n'a pas trouvé que le Cabinet, formé par le Président à la suite de ces élections, présentât les garanties qu'elle désirait à ce point de vue essentiellement conservateur. Un ordre du jour, qui exprimait cette pensée, a été adopté et, les ministres ayant donné leur démission, le Président n'a pas cru pouvoir changer sa ligne de conduite et les a suivis dans leur retraite.

Le nouveau Gouvernement, se conformant à son origine, suivra donc une politique résolument conservatrice, c'est-à-dire pacifique au dehors et modérée au dedans. Opposant une sévérité inflexible à toutes les tentatives que ferait le parti révolutionnaire pour étendre son influence par des voies illégales, il ne sortira pas lui-même de la légalité la plus stricte. Aucune réaction n'est méditée et ne sera tentée contre les institutions existantes; les lois constitutionnelles présentées par nos prédécesseurs restent soumises au jugement de l'Assemblée, qui tranchera seule, quand elle le jugera convenable, la question suprême de la forme du Gouvernement.

En expliquant ainsi, suivant la réalité des faits, le sens de cet important événement, vous ne manquerez pas de faire remarquer que la question

débattue à l'Assemblée nationale intéressait non seulement le repos de la France, mais celui de toutes les nations. Ce n'est point en France seulement que règne l'esprit révolutionnaire et qu'il conspire contre la paix publique et contre les bases mêmes de l'ordre social. Aucune nation de l'Europe n'est exempte de ce mal, et toutes ont un égal intérêt à le voir réprimer. La situation de la France et l'action puissante qu'elle exerce sur l'Europe et sur le monde rendraient le triomphe du parti révolutionnaire dans notre patrie plus grave que partout ailleurs et la cause de la société française est celle de la civilisation tout entière.

Ces considérations doivent servir de règle au langage que vous tiendrez au sujet des derniers événements, et vous vous efforcerez de les faire apprécier au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité [1].

208.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Pétersbourg, 28 mai 1873, 5 h. 1/2, soir.*

Ma dépêche d'hier [2] était le résultat d'une conversation avec le prince Gortchakoff lui-même. Les idées se sont quelque peu modifiées depuis. A la suite d'une entente avec l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche, il semble certain qu'il a été décidé que le maintien des relations officielles entre ces Gouvernements et celui de la République exigeait, en l'absence d'une constitution consacrant d'avance et régulièrement les modifications survenues, que l'avènement du Maréchal de Mac-Mahon à la Présidence leur fût officiellement notifié. Cette résolution n'a rien, absolument rien, pour ce qui concerne la Russie, dont le Gouvernement puisse prendre ombrage. C'est un précédent, d'ailleurs conforme aux principes que les Cabinets précités ont tenu à maintenir, et c'est très certainement une précaution prise en prévision et par crainte de certaines éventualités, gambettistes par exemple, qui pourraient

[1] M. de Gontaut déclare, dans *Mon Ambassade en Allemagne*, pages 375-377, que le duc de Broglie lui adressa d'autre part, le 27 mai, une lettre particulière contenant notamment les phrases suivantes : « Vous me faites l'honneur de penser que je n'aurai pas été huit jours au Ministère sans que tout le monde sache en Europe et à Berlin que nous ne sommes pas assez fous pour rêver de revanches impossibles (Dieu sait pendant combien de temps!), que tous nos engagements seront rigoureusement tenus, que la politique en un mot qui nous est imposée par le sens commun le plus élémentaire sera suivie et même proclamée tout de suite. »

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 206.

les conduire à adopter une autre attitude et à exiger des garanties préalables sérieuses.

L'opinion gouvernementale ici, quoique très émue, reste bienveillante.

P. S. — Je m'occupe de tout ce qui concerne le voyage du Schah qui part demain pour Berlin, ira ensuite à Bruxelles et Londres et arrivera en France vers le 5 juillet.

209.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 29 mai 1873, 5 h., soir.*

Dans une lettre que je viens d'écrire au Chancelier, je lui ai notifié conformément à vos instructions la démission de M. Thiers et le choix fait par l'Assemblée nationale, pour lui succéder, de M. le Maréchal de Mac-Mahon. Lorsque j'ai remis cette lettre à M. de Balan, il avait paru croire que la formalité de la remise de lettres de créance serait surérogatoire et que, lorsque l'Empereur aurait pris connaissance de ma notification au Chancelier, M. d'Arnim pourrait recevoir l'ordre de reprendre les relations avec Votre Excellence. Il en a conféré immédiatement avec le prince de Bismarck qui incline à croire au contraire que de nouvelles lettres de créance présenteraient des avantages au point de vue de nos relations réciproques.

Je lui ai fait observer que l'Assemblée nationale était le souverain qui déléguait le pouvoir exécutif, et que, tant qu'elle contiuait à subsister, on pouvait soutenir que les agents du Gouvernement français auprès des Cours étrangères n'avaient pas besoin d'être accrédités à nouveau.

L'attitude de la presse allemande témoigne une certaine méfiance à l'égard des directions de notre politique dans les affaires religieuses et la fonde sur les sentiments privés du Maréchal et des membres de son Gouvernement. J'en avais dit quelques mots en passant à M. de Balan. Ses réponses m'ont laissé voir que le Gouvernement allemand partageait ces préoccupations dans une certaine mesure. Je n'ai pas manqué de le rassurer et de lui répéter que notre politique étrangère serait la même que celle du précédent Gouvernement.

Je crois qu'il faut tenir grand compte en ce moment de ces préoccupations et, dans tout ce qui a rapport à l'Italie, nous ne saurions être trop prudents.

Il m'a semblé aussi que le langage de certaines personnes de l'entourage du prince de Bismarck dénotait des appréhensions qui se reproduisent à

chaque événement donnant à l'Allemagne lieu de craindre que la France recouvre ses forces et son influence.

Je dois voir le prince de Bismarck ce soir ou demain. Il doit avoir un entretien avec le Roi et je vous manderai l'opinion à laquelle on s'est arrêté.

Le comte Karolyi vient de me dire aussi que l'on était également disposé à Vienne à reprendre les relations aussitôt que la notification serait faite et il m'a adressé quelques questions sur la forme de cette notification.

210.

M. de Saint-Vallier, Commissaire extraordinaire à Nancy,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

D. Confidentielle. *Nancy, 30 mai 1873.*

(*Reçu :* 31 mai.)

[M. de Manteuffel a déclaré à M. de Saint-Vallier que la démission de M. Thiers ne modifierait pas ses «dispositions amicales» pour la France.]

Le Général en chef m'a ensuite donné connaissance d'une lettre confidentielle qu'il venait de recevoir du prince de Bismarck. Le Chancelier, en lui envoyant copie d'un article, rédigé sous son inspiration et inséré par son ordre dans la *Correspondance provinciale* de Berlin du 28 mai, lui dit que le jugement exprimé dans cet article sur le changement récemment survenu à Versailles est celui qu'il porte lui-même et qu'il croit fondé; il engage M. de Manteuffel *à persister dans ses vues confiantes à notre égard* et il fait observer *qu'il ne voit aucun motif pour l'Allemagne de se départir de sa politique modérée et confiante;* il termine par la remarque *qu'il convient de n'accorder aucun crédit aux commentaires inquiétants dont certains journaux allemands accompagnent la nouvelle de l'établissement du nouveau Gouvernement français, les rumeurs dont ils se font l'écho ne reposant sur aucune donnée sérieuse.*

[Traduction jointe de l'article.]

211.

M. FOURNIER, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 132. *Rome, 30 mai 1873.*

(Cabinet, 4 juin; D. politique, 9 juin.)

[En l'absence de M. Visconti, conversation avec M. Lanza, Président du Conseil, auquel M. Fournier annonce que le Maréchal de Mac-Mahon et le duc de Broglie veulent contribuer «à la consolidation de la paix générale».]

Il m'a remercié des assurances que je venais lui donner au nom de M. le Maréchal duc de Magenta et au vôtre : «Je ne vous cache pas, m'a-t-il dit, qu'il n'y a pas un membre de notre assemblée, à quelque parti qu'il appartienne, qui ne soit venu exprimer à moi ou à mes collègues les secrètes appréhensions que leur donnaient les noms des personnes si soudainement parvenues au Gouvernement de la France; on récapitule leurs votes, on recherche leurs paroles, toutes les fois que dans votre assemblée, depuis deux ans, il s'est agi de l'Italie et de l'unité italienne. On ne les trouve ni favorables, ni bienveillantes. Notre défiance a été générale; vous avez pu voir partout, dans les journaux de toutes les couleurs et dans toutes les conversations que vous avez eues, et vous êtes de ceux avec qui on ne se cache pas, que nous avons été, que nous sommes inquiets. Vous faites de la politique avec les questions religieuses; rien ne peut être plus inquiétant pour nous. Nous espérons que les hommes politiques qui sont aux affaires chez vous, verront à la pratique les dangers qu'il y a à mêler ces questions. Ils nous jetteraient malgré nous dans les bras de la Prusse. Vous savez mieux que personne que nous n'en avons pas envie. La Prusse n'est pas une alliée naturelle pour nous; elle n'a ni nos idées religieuses et politiques, ni nos intérêts, ni nos mœurs; elle n'a pu être qu'une alliée de circonstance, ces circonstances n'existent plus. Si vous nous contraigniez par une fatale politique à nous rapprocher encore d'elle, ce serait notre malheur et le vôtre.»

Votre Excellence me permettra de garder mes habitudes qui sont de rapporter le plus textuellement que je le puis les paroles que l'on m'adresse et celles que je réponds.

M. Lanza ne disait rien qui ne me fût parfaitement connu, et qui ne fût ma conviction absolue.

Je l'assurai qu'il m'était impossible d'admettre que M. de Mac-Mahon et vous, Monsieur le duc, ne partagiez pas complètement les vues de vos deux illustres

prédécesseurs dans les questions de politique étrangère; vis-à-vis de l'Italie, avant tout, parce que c'est en Italie que nous devons surtout avoir une politique; parce que c'est sur le terrain italien que ceux qui ont été naguère les impitoyables ennemis de la France cherchent aujourd'hui, avec une rare assiduité, à la rendre suspecte et par conséquent à l'isoler, ou à lui susciter des soupçons capables à un moment de se traduire en complicité d'hostilité, complicité qui serait déplorée, mais qui serait forcée par notre conduite.

[Réflexions de M. Fournier.]

212.

LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 1er juin 1873, 10 h. 20, matin.*

Faites-vous expliquer dans le détail ce que l'on désire à Berlin pour la reprise des relations, afin que nous n'ayons pas de difficultés nouvelles. Sous quelle forme le nouveau Président doit-il notifier son avènement? La chose étant décidée, évitez toute polémique même avec vos collègues; la question est de pure forme, et, si l'exigence témoigne une méfiance de l'état du pays dont nous devons être affligés, elle n'a rien de personnel contre le Maréchal Mac-Mahon dont la situation est grandie au contraire, puisqu'on l'assimile aux souverains.

Le comte d'Arnim n'a encore rien répondu à ma notification ni donné aucun signe de vie. Cette réserve ne s'explique pas, maintenant que nous sommes d'accord sur tout; l'inconvénient est grand pour les affaires courantes, et il importe à tout prix de le faire cesser. Insistez dans ce sens.

213.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 1er juin 1873, 1 h., matin.*

J'ai reçu votre télégramme [1]. Le Chancelier me fait savoir qu'il juge nécessaires : 1° une lettre de M. le Maréchal Mac-Mahon à l'Empereur; 2° de nouvelles lettres de créance ou la confirmation de celles de M. Thiers,

[1] Voir ci-dessus pièce, n° 212.

Demain matin je ferai demander la reprise officieuse des relations. Je sais que le prince Orloff vient de recevoir des instructions en ce sens du prince Gortchakoff.

Veuillez me mander de suite quand je recevrai mes lettres.

214.

LE COMTE D'ARNIM, AMBASSADEUR D'ALLEMAGNE EN FRANCE,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Paris, 2 juin 1873.*

(*Reçu :* D. politique, 4 juin 1873.)

J'ai tardé de vous répondre à la communication que vous avez bien voulu me faire en date du 26 mai, parce que j'ai dû prendre les ordres de ma Cour à ce sujet.

Je viens d'être autorisé à me mettre en relations officieuses avec Votre Excellence et je serai en mesure d'avoir l'honneur de présenter à Son Excellence M. le duc de Magenta mes nouvelles lettres de créance, dès que celles de M. le vicomte de Gontaut-Biron auront été confirmées ou renouvelées.

En m'empressant de remercier Votre Excellence de ce qu'elle a bien voulu me dire sur ses sentiments personnels, j'ai l'honneur de vous assurer que je mettrai tous mes soins à répondre à ses sentiments bienveillants.

215.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 3 juin 1873, 5 h. 1/2.*

M. de Balan, chez qui un de mes secrétaires était allé ce matin, est venu le voir à l'Ambassade deux heures après, et l'a chargé de la part du prince de Bismarck de me dire ceci : «Nous considérons d'ores et déjà M. le vicomte de Gontaut-Biron comme un Ambassadeur parfaitement régulier. Le prince de Bismarck a fait télégraphier tout à l'heure à M. le comte d'Arnim d'aller voir le Maréchal Mac-Mahon. Nous allons lui expédier ses lettres et des ordres sont donnés pour faire préparer sans aucun retard la réponse qu'adressera Sa Majesté l'Empereur Guillaume au Maréchal.

La solennité de la notification ne fera que rehausser la marque d'estime que notre Souverain entend donner au chef de votre Gouvernement. Un changement tel que celui qu'a voté l'Assemblée nationale est important, mais nous prenons acte avec grand plaisir qu'il a été fait dans un sens parfaitement conservateur et très rassurant pour l'Europe. Le prince de Bismarck remercie M. de Gontaut d'avoir saisi dans un si parfait esprit de conciliation le sens des observations qu'il lui a adressées et estime que le parti pris ne peut être que favorable aux bons rapports entre les deux pays.

L'Empereur est un peu souffrant aujourd'hui et il est possible qu'à cause de la fatigue des fêtes il ne reçoive M. de Gontaut en audience privée que jeudi, mais il le fera avec empressement. Nous considérons l'incident de procédure diplomatique comme absolument vidé.

216.

Sa Majesté Guillaume, Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse,
à M. le Président de la République française.

D. *Berlin, 4 juin 1873.*

(Traduction.)

Monsieur le Président,

J'ai appris par votre lettre, en date du 31 mai dernier, que l'Assemblée nationale française vous a, après la démission de M. Thiers, conféré par sa décision, en date du 24 mai dernier, la dignité de Président de la République française. Les paroles par lesquelles vous manifestez, Monsieur le Maréchal, la résolution de maintenir et de protéger, dans les hautes fonctions de Président de la République, la paix et les bases de l'ordre social m'ont causé une satisfaction particulière, et je partage avec vous l'espoir que vous exprimez que votre élection contribuera à raffermir les bons rapports entre l'Allemagne et la France.

Recevez, Monsieur le Président, à cette occasion, l'assurance de ma considération haute et distinguée.

217.

LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

T. *Versailles, 4 juin 1873, 2 h., soir.*

Un courrier part ce soir pour Vienne avec les lettres de notification du Maréchal de Mac-Mahon pour l'Empereur Alexandre et pour l'Empereur d'Autriche[1]. Je vous envoie par la poste vos nouvelles lettres de créance avec faculté de les remettre ou de les garder selon le désir qui vous sera exprimé par le Cabinet de Pétersbourg.

218.

M. DE BANNEVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 33. *Vienne, 9 juin 1873.*

L'Empereur de Russie a quitté Vienne samedi avec le Grand-Duc héritier et la Grande-Duchesse après avoir été pendant une semaine l'hôte de l'Empereur François-Joseph. La Cour d'Autriche a multiplié pour ses augustes visiteurs, les attentions, les prévenances et toutes les recherches de la plus cordiale hospitalité. L'Empereur Alexandre, assez souffrant, un peu morose, constamment préoccupé, dit-on, pendant son séjour ici, de l'idée d'un attentat contre sa personne, s'est prêté cependant de bonne grâce aux fêtes de toute nature données en son honneur. Le Grand-Duc héritier, la Grande-Duchesse, sa femme, et le Grand-Duc Wladimir ont pris à ces fêtes une part plus active. La Grande-Duchesse, princesse de Danemark, gracieuse, polie, parlant sur tous les sujets avec aisance (toujours en français avec tout le monde, jamais en allemand) a été très remarquée pour son esprit, son intelligence et son affabilité. Le Grand-Duc, avec une certaine rondeur apparente de manières, s'est montré assez réservé. On s'est séparé content de s'être vu, satisfait de ce qu'on a fait réciproquement pour se plaire, mais, si j'osais le dire, content aussi et allégé, de part et d'autre, d'être arrivé sans mécomptes au terme de cette cordiale réunion. Aura-t-elle apporté dans les relations,

[1] Alexandre II séjourna à Vienne du 1er au 7 juin 1873.

présentement bonnes, des deux Empires plus de confiance réelle qu'il n'en existait avant? Y aura-t-on posé les bases d'une entente qui embrasserait des combinaisons d'avenir et des intérêts moins immédiats que ceux sous l'influence desquels les rapports antérieurs se sont modifiés et détendus? Je ne saurais le dire, mais j'en doute beaucoup.

[M. de Banneville croit que les Empereurs se sont promis de pratiquer une politique pacifique et conservatrice.]

L'Empereur Alexandre m'a reçu le lendemain de son arrivée, ainsi que les autres ambassadeurs, en audience particulière. Il m'a interrogé avec intérêt sur l'état de la France, sur le changement qui venait de s'opérer dans le Gouvernement, ajoutant qu'il espérait que personne ne pouvait douter des sympathies qu'il avait pour notre pays, de son désir de lui voir occuper toujours la grande place qui lui appartenait en Europe; aux explications que je lui ai données, en m'inspirant de la dépêche de Votre Excellence du 28 mai [1], sur la crise qui avait amené la retraite de M. Thiers, il a répondu en exprimant toute la confiance que lui inspirait la personne de M. le Maréchal de Mac-Mahon et son approbation de la politique franchement conservatrice que le nouveau Gouvernement annonçait la volonté de pratiquer, ajoutant, d'ailleurs, qu'il n'avait eu qu'à se louer des rapports qu'il avait eus avec M. Thiers, lequel, croyait-il, avait, dans ces dernières années, rendu à la France, au dehors, de grands et incontestables services.

[Bienveillance du Tsar et du prince Gortchakoff pour la France.]

La Cour d'Autriche avait eu antérieurement la visite du Prince de Galles, du Prince impérial d'Allemagne et de la Princesse Victoria, du Prince royal de Danemark, du Comte et de la Comtesse de Flandre. Le Prince de Galles a été reçu avec distinction et cordialité par la Cour et la société de Vienne, il a été lui-même naturel, cordial et prévenant. Il s'est montré très *français*, mettant une sorte d'affectation à porter souvent la médaille militaire française en présence de son beau-frère le Prince d'Allemagne, ce qui, de la part d'un Anglais peu militaire, ne laissait pas que d'agacer un peu et d'autant plus les Allemands. Vis-à-vis du Prince impérial d'Allemagne on s'est observé et on a observé davantage. En dehors des convenances et des prévenances officielles, les rapports manquaient d'aisance et de cordialité. L'attitude et la nature du Prince n'étaient pas faites pour les rendre plus sympathiques. Strictement poli, mais sans abandon et sans grâce, sa contenance habituelle, un peu gênée, mais raide et assez hautaine, plaisait peu à la Cour et à la société autrichienne, tandis qu'il ne s'épargnait pas, assure-t-on, pour rechercher dans d'autres sphères sociales, une popularité suspecte. La Princesse Victoria

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 207.

a tenu, au contraire, à se montrer particulièrement affable et gracieuse; elle y a réussi et elle a laissé, de sa valeur et de son importance personnelles, une impression sensible.

[Autres Princes de passage à Vienne.]

Le Prince et la Princesse du Monténégro ont été traités à la Cour en souverains. L'Ambassade ottomane a tenté de faire à leur égard quelques observations qui ont été formellement déclinées. Le comte Andrassy a répondu qu'il n'ignorait pas les prétentions de la Porte, mais qu'il n'y avait là que des prétentions, qu'aucun acte de droit public européen n'avait, à sa connaissance, jamais consacrées; qu'il ne pouvait en conséquence refuser au Prince du Monténégro le traitement d'un souverain absolument indépendant.

La situation des Princes de Serbie et de Roumanie est différente. Ils sont incontestablement vassaux de la Porte, et, moins qu'un autre, le Gouvernement austro-hongrois serait disposé à reconnaître leur indépendance. Ils seront reçus avec égards et courtoisie, mais en marquant leur situation. On aurait beaucoup désiré à Vienne, et on l'a conseillé avec insistance à Belgrade, que le Prince Milan se décidât à faire le voyage toujours différé de Constantinople avant de venir ici; mais il semble que les conseils portés à ce sujet par M. Ristich n'ont pas prévalu. Quant au Prince de Roumanie, on paraît vouloir avec lui tourner la difficulté en le recevant comme un Prince de la maison des Hohenzollern.

L'Empereur d'Allemagne est attendu ici vers le 23. Il aurait été, assure-t-on, ces jours derniers, assez sérieusement malade. Il a annoncé lui-même hier à l'Empereur d'Autriche qu'il se trouvait mieux.

219.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Berlin, 21 juin 1873, 5 h., soir.

J'ai reçu votre lettre particulière et les renseignements que vous me donnez [1]. Le prince de Bismarck part dans cinq jours en congé, en conséquence

[1] Il s'agissait évidemment, dans cette lettre, non conservée dans les Archives des Affaires étrangères, d'une négociation relative à une éventuelle évacuation anticipée de Verdun (cf. pièce n° 201 et *die Grosse Politik*, t. I, n° 116; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 137, et Henri Doniol, *M. Thiers, le comte de Saint-Vallier, le général de Manteuffel, Libération du Territoire*, 1871-1873, pages 391 et suivantes).

de l'expiration des travaux du Reichstag. Si nous nous décidons à entamer l'affaire, il y a urgence. Je ne suis pas sans crainte d'ailleurs qu'on n'écarte les pourparlers, en mettant en avant la santé de l'Empereur; je vois deux manières de les engager : la première indirecte, par une conversation préliminaire, absolument extra-officielle, du comte de Saint-Vallier avec le général de Manteuffel, qui n'aborderait pas le fond, et qui reviendrait à peu près à dire ceci : le payement du 5 juin est fait; nous sommes en mesure de nous expliquer sur la manière dont nous comptons effectuer celui de juillet; d'après vos paroles, le moment serait venu de se demander si l'on sera disposé à Berlin à écouter nos ouvertures et à nous accorder une évacuation anticipée de Verdun, en échange d'avantages financiers faits par nous, et sauf à maintenir les engagements dans les articles 5 et 6 jusqu'à l'accomplissement final des payements. En cas de réponse affirmative, je reprendrai l'affaire ici. Si le général de Manteuffel ne donne pas suite aux propositions antérieures de ses conversations, nous n'aurions pas à subir l'effet moral d'un autre refus direct.

En second lieu, je peux entamer la question directement en parlant à M. Delbrück d'une façon générale de la situation faite aux marchés européens par nos derniers payements, et en particulier au marché allemand, et j'indiquerai mon désir d'entretenir le prince de Bismarck des suites de la convention du 15 mars. Je ne suis pas éloigné de préférer ce dernier parti, mais il faut peser les conséquences au point de vue politique, soit d'un refus de mes propositions, soit d'un refus même d'en accepter la conversation. Il faut en outre considérer la publicité qu'il conviendrait au Chancelier d'y donner par la suite, bien qu'il ait aussi à tenir compte de l'opinion des Cabinets de Pétersbourg et de Vienne qui lui conseillent, je crois, la modération dans l'exécution des conditions de la paix.

Donnez-moi vos directions, il ne reste que peu de jours devant nous, si nous voulons agir.

220.

LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T *Versailles, 22 juin 1873, midi 1/2.*

Il me semble impossible que la décision finale ne dépende pas de M. de Bismarck, et les chances d'indiscrétion s'accroissent par le nombre des intermédiaires. Faites donc vous-même ce que vous croirez possible. En suivant l'autre procédé, nous risquerions d'être induits en erreur par un faux semblant de négociation qui rendrait l'échec plus sensible. Il vaut mieux savoir tout de suite à quoi s'en tenir. D'ailleurs le temps presse.

221.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 38. *Saint-Pétersbourg, 24 juin 1873.*

(D. politique, 2 juillet.)

[Visite du capitaine Wellesley, attaché militaire anglais à Nicolaïeff où il a trouvé les arsenaux « vides ».]

Aujourd'hui comme à d'autres époques, on s'est fait en France une idée exagérée des forces dont la Russie pourrait disposer en cas de guerre, et peut-être une enquête sérieuse sur l'armée de terre conduirait-elle à des découvertes presque semblables à celles que le capitaine Wellesley vient de faire sur la mer Noire. Cette erreur à l'égard de la Russie est funeste; et, sans vouloir regarder en arrière ni rechercher ce qu'aurait pu faire l'Autriche en 1870-71 si elle avait su que la Russie ne pouvait à ce moment faire avancer une armée sérieuse, je crois qu'il est de notre devoir de songer dès maintenant à l'avenir en nous tenant pour ainsi dire jour par jour au courant de l'état de l'armée russe. Cette armée est en pleine réorganisation et par conséquent sans solidité; d'après tout ce que j'ai recueilli, je la crois aujourd'hui incapable de résister à un choc, qu'il parte de l'Allemagne ou même de l'Autriche. Il est d'un intérêt majeur pour nous d'observer, d'arriver à savoir sûrement si elle demeure dans cet état de faiblesse ou si, sous l'impulsion de quelques-uns de ses chefs, elle se constitue vigoureusement. Cette étude ne peut être faite avec fruit à Saint-Pétersbourg seulement, où l'on ne voit jamais que des corps d'élite; c'est de tous côtés, même dans les provinces les plus éloignées, qu'il faut porter ses observations, et je crois que nos officiers devraient sans cesse parcourir l'Empire, de Saint-Pétersbourg au Caucase, de Varsovie à l'Oural. Ces voyages coûteront cher, il est vrai, mais j'oserai dire qu'à mon avis le Gouvernement ne devrait pas se refuser à ce sacrifice dans un pays où l'on ne peut, sans danger, croire autre chose que ce que l'on a vu.

Je suis heureux de pouvoir annoncer à Votre Excellence que M. Wellesley, qui de Nicolaïeff a accompagné le grand-duc Constantin en Crimée, a trouvé le cimetière français de Sébastopol en parfait état d'entretien.

222.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 26 juin 1873, 2 h.*

D'après une conversation que j'ai eue hier soir avec le Chancelier de l'Empire, je dois vous dire qu'il n'est pas possible d'entamer en ce moment une négociation sur la base d'une évacuation anticipée de Verdun. Le motif principal qui, je crois, est donné de bonne foi, est l'état de santé de l'Empereur, seul arbitre dans la question militaire [1].

223.

Le Comte d'Harcourt, Ambassadeur de France à Londres,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 116. *Londres, 8 juillet 1873.*

(Cabinet, 9 juillet; D. politique : 12 juillet.)

[La réception brillante que la France prépare au Schah de Perse est considérée en Angleterre comme une preuve du relèvement du pays et produit un excellent effet [2].]

Les conséquences que l'on tire, en Angleterre, des pérégrinations du Schah à travers nos provinces ne sont pas dénuées d'intérêt pour nous. Dans le monde politique comme dans le monde financier, l'influence du crédit est énorme. Les ressources réelles ont dans les ressources supposées un puissant auxiliaire. Le crédit moral est souvent augmenté ou diminué par des considérations qui n'ont pas une valeur intrinsèque considérable. Le voyage du Schah en France n'a certainement pas une grande portée, mais il fait naître sur nos forces et nos moyens d'action des réflexions qui tournent à notre avantage. Je n'ai pas cru inutile de vous soumettre les observations que cet incident suggère.

(1) Le 1er juillet, M. de Gontaut annonça (dépêche n° 77) que M. de Balan lui avait «donné à entendre que le gouvernement n'était pas disposé à rien changer aux conditions de la convention du 15 mars».

(2) Voir ci-dessus, pièce n° 208.

224.

LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. ENGELHARDT, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE À BELGRADE.

D. n° 3. *Versailles, 21 juillet 1873.*

[Le Prince Milan de Serbie qui a annoncé son intention de venir en France au mois d'août y recevra le meilleur accueil.]

Mais plus nos sentiments sont empreints de cordialite envers Son Altesse, plus nous sommes tenus de lui faire entendre des avis utiles, quelles que soient les dispositions qu'ils pourraient rencontrer à Belgrade. Nous devons, ainsi que vous l'avez compris, faire nos efforts pour amener le Prince à mettre un terme à l'équivoque qui pèse depuis quelque temps sur ses relations avec la Porte. Nous serions heureux de le voir saisir en ce moment l'occasion de régler une situation qui ne présente aucun avantage réel pour la Serbie et peut lui susciter éventuellement de sérieuses difficultés. Soit que le Sultan se rende à Vienne, ou qu'il ne s'éloigne pas de Constantinople, il sera facile au Prince Milan de calmer de légitimes susceptibilités en lui portant un hommage qui était naturellement appelé à précéder les visites personnelles de Son Altesse aux chefs des Gouvernements étrangers.

[Le duc de Broglie demande à être tenu au courant.]

225.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 83. Confidentielle. *Schlangenbad, 29 juillet 1873.*

(Cabinet, 4 août 1873.)

[M. de Gontaut a rencontré à Schlangenbad l'Empereur Guillaume et s'est entretenu avec lui.]

Comme je disais à l'Empereur qu'il devait être satisfait de la régularité avec laquelle nous continuions à tenir nos engagements, il m'a répondu qu'il rendait à coup sûr hommage à notre ponctualité, que de son côté l'Allemagne mettait le même scrupule à faire honneur à sa parole et que l'évacuation s'accomplissait rapidement. C'est ici que j'espérais introduire quelques mots

relatifs au sujet, sur lequel une première fois mes efforts sont restés infructueux, l'évacuation anticipée de Verdun[1]. Je lui observai que les ressources destinées à achever le payement du dernier milliard étaient toutes prêtes, que nous pourrions dès aujourd'hui en mettre la plus grande partie à la disposition de l'Allemagne et que par conséquent rien n'empêcherait le prompt retour de l'armée allemande tout entière dans ses foyers. L'Empereur ne me répondit rien; déjà il semblait un peu distrait. Je dus comprendre qu'il n'y avait aucune chance de serrer la question de plus près.

[L'Empereur fait l'éloge de M. Thiers et paraît «craindre un peu la surexcitation des sentiments religieux chez nous».]

En résumé, Monsieur le duc, le caractère de l'entretien que j'ai eu avec Sa Majesté a été amical, bienveillant, mais empreint d'une certaine réserve, qui est la preuve de l'attitude expectante que le Gouvernement allemand semble résolu, pour le moment, de garder avec nous. Il n'est que trop vrai qu'en Allemagne et ailleurs il existe des craintes et des préjugés par rapport aux tendances que l'on nous suppose dans les questions qui, de près ou de loin, se rattachent aux intérêts religieux. S'il ne nous convient pas de régler absolument notre politique sur ces méfiances non justifiées, incontestablement nous devons en tenir compte.

[De plus, l'Empereur, loin de ses ministres et encore souffrant, pouvait n'être pas préparé à une conversation sérieuse.]

L'entretien cependant, sans m'avoir complètement satisfait, ne me paraît pas de nature à inspirer précisément d'inquiétude au Gouvernement français.

226.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Berlin, Saint-Pétersbourg et Londres.

D. *Versailles, 20 août 1873.*

J'ai eu l'honneur de vous entretenir dernièrement du langage tenu à Vienne par le Prince Charles de Roumanie et des vœux déclarés que les personnages principaux de son Gouvernement forment pour l'indépendance complète de leur pays. Le mouvement que je vous signalais semble se dessiner de plus en plus avec une netteté significative. Les dépêches que je reçois du gérant de notre Consulat général dans les Principautés confirment par de nouveaux indices les observations précédemment transmises. Moi-même, j'ai eu, il y a

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 201 et 221.

quelques jours, la visite de M. Strat, agent officieux du Cabinet de Bucarest, et, dans le courant de notre conversation, il s'est exprimé avec moi dans les termes les plus amers contre la Turquie et contre l'état de choses, suivant lui contradictoire, créé dans les Principautés par le traité de Paris.

Sans doute on doit faire dans cet ensemble de symptômes la part des entraînements individuels et celle aussi d'une certaine exagération, quelquefois calculée, commune à tous les Orientaux. Les difficultés que rencontre à l'intérieur même des Principautés le Gouvernement du Prince Charles, contribuent assurément à le pousser aux partis extrêmes, en lui inspirant l'espoir de reconquérir la popularité par une affectation de patriotisme qui enlève à ses adversaires un puissant moyen d'influence. L'opposition paraît en effet avoir pris un très grand développement dans ces derniers temps parmi les populations moldo-valaques et le trône du Prince est loin d'être solidement assis. Naguère des journaux hostiles, spéculant sur sa chute, n'ont pas craint de mettre publiquement en avant la candidature d'un fils du Prince Couza, près duquel une Régence serait constituée.

Mais, bien que ces circonstances puissent être considérées jusqu'à un certain point comme atténuantes, l'insistance marquée avec laquelle les Ministres roumains reviennent sur leur thème favori doit éveiller en nous des réflexions très sérieuses. Ce sont aujourd'hui de véritables plaidoyers qu'ils formulent contre l'exercice de la Suzeraineté ottomane qualifiée par eux d'ingérence illégitime dans leurs propres affaires. A l'appui de leurs prétentions, ils prennent texte de tous les incidents que font naître, par rapport aux Principautés, les relations internationales de l'Empire turc avec les pays voisins.

[Exemples d'incidents.]

Devant ce système de récriminations intéressées et de revendications périlleuses, quelle sera l'attitude des Gouvernements de l'Europe? Les inconvénients, les dangers de l'allure nouvelle adoptée par le Cabinet de Bucarest ne peuvent manquer de frapper leurs yeux. D'un autre côté ce n'est guère qu'avec l'appui de quelqu'une des grandes Puissances que les Roumains pourraient arriver à l'accomplissement des destinées qu'ils ambitionnent. Jusqu'à quel point l'une ou l'autre des trois Cours impériales, car c'est d'elles seules qu'il peut s'agir dans les conjonctures présentes, serait-elle disposée à favoriser l'émancipation complète rêvée par les populations moldo-valaques? De secrètes et lointaines visées pourraient trouver leur compte dans une combinaison semblable; mais cet avantage, si c'en est un, pour des hommes d'État qui ne sont pas enclins aux aventures, serait largement contrebalancé par la certitude de complications immédiates; à en juger par le rapport dont vous trouverez la copie ci-jointe, l'Autriche ne serait guère tentée par cette perspective. Quant à la Russie, elle ne peut vouloir allumer de son plein gré sur

sa frontière méridionale un foyer d'agitation nationale et de troubles révolutionnaires. Telle est, du moins à première vue, mon impression de l'état réel des choses. Mais j'attacherais beaucoup de prix à recevoir sur cette intéressante question vos informations personnelles et je vous serais obligé de vouloir bien m'adresser toutes les indications que vous seriez en mesure de recueillir sur les dispositions du Cabinet de Saint-Pétersbourg.

D'après ce qui me revient de différents côtés, aucune des trois Puissances du Nord ne serait portée à encourager les ambitions des chrétiens de la Turquie et à les pousser à l'indépendance; mais elles n'inclineraient pas non plus à s'interposer très énergiquement pour refouler les aspirations des Roumains et des Serbes; elles seraient convenues de laisser plutôt les choses suivre leur cours, sauf à prendre, en face des difficultés qui auraient éclaté d'elles-mêmes, la résolution que commanderaient les événements. Serait-ce là en effet la politique que les trois souverains auraient arrêtée dans leurs entrevues? Peut-être les investigations que je vous recommande vous fourniront-elles quelques données propres à nous éclairer sur la portée de l'entente qui serait intervenue entre eux à cet égard, ainsi que sur la ligne de conduite particulière que la Russie pourrait s'être tracée dans des questions où elle a ses traditions personnelles et ses intérêts.

227.

Note de M. de Chaudordy [1] sur un entretien avec le prince Gortchakoff.

(*21 août 1873.*)

[Le 21 août 1873, M. de Chaudordy rencontra, à Interlaken, le prince Gortchakoff. Après avoir longuement parlé de la situation intérieure de la France, les deux interlocuteurs abordèrent les questions de politique extérieure.]

J'ai alors parlé au prince du but réel de ma mission officieuse : les procédés qu'a M. de Bismarck de nous chercher des difficultés en Europe pour en profiter et soulever des embarras d'où sortirait une nouvelle attaque contre la France. Il ne le croit pas. M. de Bismarck a soulevé mal à propos la question catholique. L'Allemagne a la question sociale menaçante, et on le comprend en Prusse, car l'Empereur, en venant voir le prince à Saint-Pétersbourg, l'a lui-même constaté. Ne peut-on pas craindre, ai-je dit, que M. de Bismarck cherche dans une nouvelle guerre contre la France un dérivatif aux difficultés intérieures de l'Allemagne et à celles qu'il a provoquées lui-même dans la question religieuse? L'Europe ne le permettrait pas, m'a-t-il répondu. Quant à lui, il n'a pas laissé au Gouvernement prussien d'illusions sur ce point et il le répé-

[1] Note de la main de M. de Chaudordy.

tera en passant à Berlin. Je lui ai demandé d'user de son *influence*, de son *autorité;* il m'a répondu modestement d'écarter ces mots, mais a répété qu'il parlerait en passant à Berlin. J'ai repoussé les accusations de cléricalisme qu'on porte contre notre Gouvernement. Nous étions décidés à éviter de nous immiscer dans ces questions; il a approuvé, en disant que le Pape avait fait des fautes, l'*Infaillibilité,* etc., mais que M. de Bismarck en avait fait aussi sur ces questions et qu'il ne l'avait caché ni à lui-même, ni à l'Empereur d'Allemagne. Nous sommes revenus à plusieurs reprises sur ces divers points qui ont été longuement traités et où il s'est montré convaincu qu'en étant sages nous n'avions rien à craindre, ajoutant qu'ils avaient regretté les annexions à l'Allemagne de l'Alsace et de la Lorraine, mais qu'il fallait de notre part renoncer à la revanche. Nous n'avions plus rien à craindre, l'Europe n'admettrait pas de nouvelles provocations.

[A la fin de l'entretien, le prince Gortchakoff revint sur les événements antérieurs de sa carrière.]

228.

M. de Banneville, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 27 août 1873, 5 h. 27, s.*

(*Reçu :* le 28, 1 h., matin.)

Le Prince de Servie est arrivé ce matin. L'Ambassadeur de Turquie ayant insisté, conformément aux instructions formelles de son Gouvernement, pour qu'il fût présenté par lui à l'Empereur, et le Gouvernement autrichien ayant refusé, en s'autorisant des précédents, d'admettre ce cérémonial, l'Ambassadeur de Turquie a quitté Vienne et restera absent pendant le séjour du Prince. Selon ce qui avait été convenu avec le Cabinet autrichien, le Prince Milan a envoyé dans la matinée à l'Ambassade ottomane pour annoncer sa visite; il a été répondu que l'Ambassadeur était absent. Il résulte de ce que m'a dit hier soir l'Ambassadeur de Turquie qu'il a dû attendre au dernier moment une modification à ses instructions; dans tous les cas, je crois qu'il en a indiqué lui-même l'opportunité. N'ayant rien reçu, il n'a pas pensé pouvoir prendre sur lui de contrevenir aux ordres de la Porte ou d'en atténuer l'exécution et il est parti.

229.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Schlangenbad, 31 août 1873, 2 h. 40, soir.*

(*Reçu : 4 h. s.*; D. politique, 2 septembre.)

Je verrai probablement M. Delbrück le 4 à Berlin pour les affaires de la commission de Strasbourg[1]. Mais les dispositions générales n'étant plus ce qu'elles étaient il y a quelques mois, je crois que nous devons céder sur la question des cent mille francs que nous devons encore. M'y autorisez-vous, si je le juge opportun? M. de Philipsborn menace de rompre sur tous les points de la négociation si nous ne nous décidons pas. Il faut en finir.

230.

M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 262. Confidentielle. *Rome, 6 septembre 1873.*

(Cabinet, 11 septembre; D. politique, 12 septembre.)

Le départ de Sa Majesté pour Vienne et pour Berlin a été officiellement décidé il y a quelques jours seulement; mais, comme il arrive souvent en pareille circonstance, la presse italienne s'était empressée de discuter ce projet bien avant qu'il n'eût été arrêté définitivement dans les sphères gouvernementales, et, ainsi que j'ai eu l'honneur d'en informer précédemment Votre Excellence, la satisfaction évidente avec laquelle l'opinion publique avait accueilli cette

[1] L'article 11 de la convention additionnelle au traité de Francfort, du 11 décembre 1871, avait chargé une «Commission mixte composée de délégués spéciaux choisis en nombre égal par chacune des Hautes Parties contractantes» d'assurer l'exécution de l'article 4 du traité de Francfort, ainsi que la liquidation des sommes dues à la Caisse des dépôts et consignations pour les prêts faits par elle aux communes et départements des territoires cédés. Composée de six membres, cette commission se réunit à Strasbourg, le 28 mai 1872, et elle arrêta un premier compte le 22 décembre 1872. La France fut déclarée débitrice (montant des dépôts des caisses d'épargne des parties devenues allemandes des départements de la Meurthe, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges en particulier) d'une somme de 10 millions 1/2. Les discussions en cours à la fin d'août 1873 portaient sur la préparation d'un second compte, comprenant le solde des fonds placés au Trésor par les communes cédées et le reliquat du compte financier du Bas-Rhin.

idée n'a pas peu contribué à hâter les décisions du Cabinet du Quirinal. C'est vers le 15 ou le 20 de ce mois que Victor-Emmanuel quittera l'Italie. Il sera accompagné de M. Visconti-Venosta et, si ses nombreuses occupations ministérielles le lui permettent, du Président du Conseil, M. Minghetti.

[Dans une conversation avec M. de Faverney, M. Visconti-Venosta essaye de démontrer que cette visite est de pure courtoisie et devenue indispensable parce que le Roi n'a pas pu se rendre à une invitation antérieure de l'Allemagne. M. de Faverney n'est pas très convaincu par les assurances de M. Visconti-Venosta et compte surtout sur le peu de sympathie du Roi pour les Hohenzollern.]

231.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 6 septembre 1873, 4 h. 10.*

(*Reçu* : 5 h.)

Des indications de chiffres contestés avaient modifié gravement la situation de ce matin [1]. Le Gouvernement allemand, s'appuyant sur ce fait pour retirer ses concessions d'hier, a voulu rompre les négociations et suspendre l'ordre de départ de ses troupes malgré le payement fait hier. J'ai voulu immédiatement dissiper le malentendu, ou faire tomber le prétexte, en acceptant le chiffre auquel M. Delbrück estimait ses concessions d'hier et j'y ai réussi. Je crois que nous pouvons considérer les dernières difficultés comme surmontées. Nous avons, M. Delbrück et moi, rédigé un télégramme qui porte à nos commissaires les instructions arrêtées d'un commun accord avec ordre de signer. Je vous écris ce soir des détails. Je ne m'éloignerai de Berlin qu'après la signature à Strasbourg [2].

[1] Le 5 septembre, à 7 h. 25 du soir, M. de Gontaut avait télégraphié : «J'ai négocié toute la journée avec M. Delbrück et nous venons de tomber d'accord sur les instructions à envoyer à nos commissaires.» M. de Gontaut ajoutait : «Je pense qu'on pourra signer demain à Strasbourg» et «les ordres d'évacuation seront présentés demain à la signature de l'Empereur». Le 6 septembre, à 12 h. 20, dans un télégramme relatif à une demande de congé, M. de Gontaut n'avait pas fait allusion aux négociations de Strasbourg.

[2] Le second compte (voir ci-dessus, pièce n° 229, note) fut arrêté en effet par la Commission de Strasbourg, le 6 septembre. Le solde débiteur à la charge de la France fut de 2.900.000 francs.

232.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE À VERDUN,

À M. GAVARD, CHEF DU CABINET DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Verdun, 7 septembre 1873, 16 h. 5.*

(*Reçu :* 14 h. 40.)

Je viens de télégraphier à M. le Ministre que le Général en chef a reçu l'autorisation d'évacuer. Vos communications télégraphiques [1] en ont hâté le moment en me permettant de presser le Général qui a provoqué l'envoi de l'ordre royal. Tout sera terminé dans une semaine.

[M. de Saint-Vallier espère obtenir des informations sur les impressions rapportées de Berlin par M. de Manteuffel.]

Le Général en chef a reçu hier la lettre que lui a écrite M. le Maréchal de Mac-Mahon [2]; il en a été très reconnaissant et il va écrire ses remerciements à M. le Maréchal.

233.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Baden-Baden, 9 septembre 1873, 11 h. 40, soir.*

(*Reçu :* le 9 septembre, à 11 h. 59.)

M. Delbrück vient de m'informer que l'Empereur, sur sa proposition, avait signé l'ordre d'évacuation le dimanche 7. Le général de Manteuffel doit quitter Verdun le 13, et, si aucun empêchement matériel ne survient, l'évacuation sera terminée le 16.

Vous remarquerez que c'est une avance de quatre jours sur le délai légal. Je suis heureux de vous transmettre enfin cette bonne nouvelle.

[1] M. Gavard avait, le 7 septembre, à 9 h. 55 du matin, annoncé télégraphiquement à M. de Saint-Vallier la signature du protocole de Strasbourg, ajoutant : «J'ai l'assurance d'un autre côté que le payement du 5 septembre est complètement effectué».

[2] Voir cette lettre dans *die Grosse Politik*, t. I, n° 117; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 138

234.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE À VERDUN,

À M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. Très urgent. *Verdun, 13 septembre 1873, 8 h. 50.*

(*Reçu :* 10 h. 5.)

L'évacuation de Verdun est terminée, elle s'est accomplie dans les meilleures conditions d'ordre et de calme. La ville est dans la joie, les maisons se couvrent de drapeaux, la tranquillité est complète.

235.

M. DE SAINT-VALLIER, COMMISSAIRE EXTRAORDINAIRE À VERDUN,

À M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

T. *Verdun, 16 septembre 1873, 10 h. 40.*

(*Reçu :* 11 h. 35.)

Conflans et Jarny, dernières localités occupées, ont été évacuées ce matin à 7 heures. Les troupes allemandes ont franchi la frontière à 9 heures, et notre territoire est complètement libéré.

236.

M. DEBAINS, PREMIER SECRÉTAIRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 septembre 1873, 11 h. 65, matin.*

(*Reçu :* midi 35.)

Le vicomte de Gontaut-Biron[1] me charge de vous télégraphier ce qui suit :

« *Aucun* des trois ambassadeurs ne sera présent à Berlin pour la visite du Roi Victor-Emmanuel[2]. D'autres informations suivront dans la soirée. »

[1] Alors à Baden-Baden.

[2] Le roi d'Italie, parti de Turin le 16, était arrivé le 17 septembre à Vienne et était attendu à Berlin le 22.

Il y a redoublement d'attaques contre nous dans la presse officieuse. Le langage que m'a tenu le Ministre d'Italie [1] est assez vif. Il s'étonne que l'Archevêque de Paris n'ait pas été poursuivi [2].

237.

M. DE BANNEVILLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 22 septembre 1873, 9 h. 50, soir.*

(*Reçu :* le 23 septembre, 12 h. 45, matin.)

Le Roi d'Italie est parti hier soir. Dans l'audience où j'ai été reçu, il m'a parlé de ses sentiments pour la France « dont il avait été toujours et dont il resterait l'ami ». J'ai répondu que personne en France ne pensait qu'il en pût être autrement. Il m'a demandé sans rien préciser, mais avec une certaine insistance, ce que je pensais qui se passerait en France au mois de novembre [3]. J'ai répondu que, vraisemblablement, on continuerait à travailler à la réorganisation du pays et à la consolidation de l'ordre; qu'au point où ce travail était arrivé, et le territoire libéré, il était naturel qu'on se préoccupât de la forme définitive de la souveraineté nationale et de ses institutions constitutives; qu'en cela, et le moment venu, la France userait de son droit sans qu'il y eût assurément pour personne, dans aucune des solutions entrevues, aucun sujet de préoccupation légitime ou d'alarme sérieuse. Le Roi n'y a pas contredit et le reste de la conversation s'est passé en généralités sans intérêt. MM. Visconti-Venosta et Minghetti se sont tenus vis-à-vis de moi dans une réserve polie que j'ai également observée vis-à-vis d'eux. J'ai de valables raisons de croire qu'il ne s'est rien fait ici dont nous ayons sujet de nous inquiéter.

Très confidentiel.

J'ai été reçu aujourd'hui par l'Empereur. Il a été comme toujours très explicite dans l'expression de ses vœux et de ses sentiments pour la France. La visite du Roi Victor-Emmanuel, qu'il n'avait jamais vu, ne paraît pas lui

[1] Le comte de Launay.

[2] Dans un mandement du 29 août, Mgr Guibert, archevêque de Paris, avait déclaré : «L'envahissement de Rome a été la violation la plus audacieuse des conditions de la vie du monde chrétien. C'est un attentat au premier chef contre la religion et la société... Nous ne pouvons croire que les puissances européennes s'aveuglent obstinément et restent toujours indifférentes devant une situation qui blesse profondément les sentiments d'une portion si notable de leurs sujets.»

[3] Allusion aux projets de restauration monarchique en France à la suite de la visite, le 5 août, à Frohsdorf, du Comte de Paris au Comte de Chambord, reconnu par le petit-fils de Louis-Philippe comme «chef de la maison de Bourbon».

avoir laissé une impression très sympathique. On voit que les rapports n'ont pas été exempts de quelque gêne et embarras de la part du Roi. « On s'aperçoit, m'a dit l'Empereur, qu'il sent lui-même qu'il a mauvaise conscience. »

J'ai demandé à l'Empereur s'il avait obtenu des garanties relatives aux éventualités que ferait prévoir la mort du Pape, conclave, etc., il m'a répondu qu'il avait beaucoup insisté à ce sujet; que le Roi lui avait donné les assurances les plus formelles de ses *intentions* et lui avait promis (sans cacher qu'il y trouvât quelque difficulté) de chercher les moyens de donner à ses intentions la forme apparente la plus satisfaisante pour les Gouvernements et les pays catholiques.

MM. Minghetti et Visconti-Venosta ont promis de même de s'en occuper dès leur retour à Rome. « Mais, dit l'Empereur, ils sont (ou du moins ils se disent très faibles pour faire ce qu'ils voudraient dans cet ordre d'idées. »

Je vous écrirai, sur ces questions sommairement indiquées dans ce télégramme, par le courrier que je réexpédierai jeudi. Je le suivrai moi-même de très près.

238.

M. Debains, premier Secrétaire de l'Ambassade de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 24 septembre 1873, 8 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 24, à 10 h. 55, soir.)

La *Correspondance provinciale* contient sur la visite du Roi d'Italie un article dont j'extrais les passages suivants : « Il convient de donner une signification importante et rassurante à l'accord plein de confiance des Gouvernements, en même temps de ne pas chercher à découvrir dans cette rencontre princière des visées politiques particulières et immédiates. »

L'article continue : « Il n'y aurait lieu à des arrangements diplomatiques d'un caractère plus précis que si la paix paraissait déjà en fait menacée d'un côté quelconque et seulement ce n'est pas le cas pour le moment; si çà et là on s'est inquiété de l'action de certains courants politiques et des tendances qui se développent dans d'autres États et des conséquences qui pourraient en résulter au point de vue de la paix de l'Europe, il y a lieu de penser que partout on se rendra assez sérieusement compte de la signification claire et de la portée sérieuse des nouvelles visites princières à Vienne et à Berlin pour étouffer dans leurs germes toute cause de nouveaux conflits. Partout, de même que chez nous, la visite du Roi d'Italie sera saluée avec joie comme une nouvelle garantie donnée à une politique qui veut résolument et efficacement la paix.

Ces déclarations ne seront sans doute pas désavouées par le prince de Bismarck qui est attendu ce soir. Si j'en juge par ce que j'ai observé jusqu'ici, on peut les commenter ainsi à l'adresse de la France : «Approbation avec beaucoup d'ostentation par l'Allemagne et par l'Autriche de ce qui s'est fait pour accomplir le programme de l'unité italienne.» Je crois que cet avertissement est la principale signification que l'on veut donner à l'entrevue. Il y a lieu d'admettre que l'Autriche et la Russie ont fait entendre des conseils de modération dans l'attitude à observer vis-à-vis de nous. Pour aboutir à des précautions blessantes pour la dignité de la France et pour sceller l'accord de l'Italie et de l'Allemagne, m'a dit un diplomate digne de confiance et notre ami, il faudrait que nous donnions de nouveaux prétextes. On s'apprêterait à en chercher dans vos paroles ou même dans votre silence, à propos d'interpellations malencontreuses pour demain à la commission de permanence sur le Pape, les pèlerinages, les journaux religieux et monarchistes, etc.

Grâce à des lettres et télégrammes venus de Bade, je crois que l'absence de M. de Gontaut-Biron aura été suffisamment justifiée, comme me le prescrivait Votre Excellence. Aucun des Ambassadeurs n'est présent. Le Roi Victor-Emmanuel nous a convenablement reçus.

239.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

Baden, 2 octobre 1873, 11 h. 8, matin.

(*Reçu :* le 2 à midi.)

J'ai eu hier soir un assez long entretien avec le prince de Bismarck. Ce qu'il m'a dit avait pour but de me persuader qu'il ne s'était rien fait à Berlin[1] d'hostile à la France. L'ensemble de mes impressions est rassurant. Je vous en écris aujourd'hui avec détails. M'autorisez-vous à aller passer quinze jours en Suisse avant de rentrer à Berlin? J'attends votre réponse.

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 236 et 237.

240.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 90. *Bade, 2 octobre 1873.*

(Cabinet, 4 octobre 1873.)

L'idée première d'un voyage du Roi Victor-Emmanuel à Berlin avait été mise en avant pendant l'été de 1872 lors de l'entrevue des trois Empereurs, lorsque la Russie, l'Autriche et l'Allemagne, dans l'intérêt de la paix, croyaient avoir à se prémunir contre le réveil de l'esprit révolutionnaire en France et contre les téméraires projets que l'on nous attribuait au lendemain du succès de l'emprunt des trois milliards. Le Roi Victor-Emmanuel déclina l'offre qui lui était adressée. Le Cabinet formé par M. Minghetti reprit l'idée et le Ministre d'Italie à Berlin, d'accord avec M. de Keudell, le nouvel envoyé d'Allemagne à Rome, fut chargé de préparer le voyage. A cet effet, le comte de Launay a passé à Berlin les mois d'été et il a obtenu l'invitation de l'Empereur dans une audience à Schlangenbad où il avait accompagné la Princesse Royale de Piémont.

Ici il n'est douteux pour personne que l'initiative du voyage soit venue de l'Italie. Le prince de Bismarck a même mis une certaine affectation à se faire rechercher des ministres du Roi Victor-Emmanuel. Pendant son séjour à Berlin, pour l'inauguration du monument consacré au souvenir des victoires prussiennes, il s'est dérobé aux instances du comte de Launay qui l'avait vivement pressé d'obtenir un entretien. Enfin, sans qu'il faille y attacher une grande importance à raison du caractère effacé du personnage, je vous signale cette réponse que M. de Balan adressait quelques jours avant l'entrevue aux diplomates russe et autrichien : « Nous n'avons rien à demander aux Italiens et ils n'ont rien à nous demander. »

[Influence bienfaisante des diplomates russes et autrichiens à Berlin. Ils s'efforcent de calmer les inquiétudes de M. de Gontaut, et atténuent la portée du voyage du Roi d'Italie à Berlin. La question religieuse marque d'ailleurs des nuances entre la politique de l'Allemagne, celle de l'Autriche et même celle de l'Italie. Les amis de la France ne demandent au gouvernement conservateur qu'une certaine prudence dans les manifestations religieuses. Les puissances secondaires désirent le maintien de la paix par le *statu quo*.]

Avant l'entrevue, on a beaucoup parlé d'un projet de traité direct et séparé entre l'Italie et l'Allemagne. Des journaux ont même prétendu en donner le texte en l'accompagnant des commentaires des plus désobligeants à notre

égard. L'impression générale du Corps diplomatique à Berlin est qu'il n'existe rien de semblable et c'est ce que croit pouvoir me garantir une personne qui a causé hier avec l'Empereur. Il est vrai que, dans le moment présent, beaucoup de causes se réunissent pour imprimer une même direction à la politique des deux États, mais des conventions écrites, en dépit de la promesse réciproque d'en garder le secret, ne sont pas sans danger à une époque comme la nôtre où de tels engagements ne répondent qu'à un intérêt du moment ou bien sont susceptibles de suivre le sort des combinaisons parlementaires. D'ailleurs le Roi Victor-Emmanuel ne paraît pas vouloir absolument briser tous moyens d'accommodement avec la papauté et je ne crois pas, qu'en se tournant vers son allié de 1866, il ait voulu courir au-devant des difficultés du côté de la France. Il n'a pas de haine de parti pris contre nous, mais il craint la prédominance des tendances catholiques dans la direction générale imprimée à notre politique. La seule éventualité directe et prochaine, sur laquelle les deux Cours de Berlin et de Rome pourraient s'être mises d'accord et sans qu'il soit besoin d'un traité secret, serait celle où notre Cabinet élèverait des difficultés sur le Pape élu dans le prochain conclave ou refuserait d'admettre certaines restrictions, certaines éliminations proposées par la politique du Quirinal.

[Bonne grâce du Roi d'Italie à l'égard des Ministres allemands. Bon accueil fait par la population berlinoise à Victor-Emmanuel.]

Il est clair que l'une et l'autre Puissance, l'Italie et l'Allemagne, ont le souci de consolider les résultats acquis par des moyens violents ou révolutionnaires. L'une aussi bien que l'autre trouvent un obstacle dans la résistance religieuse d'une portion de leurs sujets et appréhendent de la voir grandir sous l'influence d'encouragements venus du dehors. C'est très sérieusement qu'elles sont inquiètes lorsqu'elles croient voir augmenter les chances de restauration du pouvoir temporel du Pape ou même à la seule perspective de voir se consolider en France un Gouvernement sincèrement soucieux de la paix des consciences et des conditions d'indépendance de l'Église catholique. En réalité, la conduite que le Chancelier s'est tracée dans les affaires intérieures allemandes l'oblige à se tenir très fort sur ses gardes contre tout ce qui peut servir d'encouragement à l'opposition qu'il s'est attirée de la part des catholiques. Politiquement ils sont les ennemis déclarés de la Prusse transformée.

Fortifiés par la persécution, par cette inique immixtion des pouvoirs de l'État dans le domaine des consciences, par la partialité avouée de leurs adversaires en faveur de tout ce qui peut faire échec à leur Église, ils rêvent de s'assurer par un démembrement des provinces allemandes et catholiques de la Monarchie autrichienne l'hégémonie dans ce grand Empire sorti tout armé du cerveau du prince de Bismarck.

Dans de telles conditions, on comprend qu'il soit profitable pour le Chan-

celier d'entretenir cette haine de l'Italie émancipée contre la France et de détourner un peu notre attention de l'Alsace-Lorraine en alimentant nos rancunes contre nos anciens alliés de Magenta et de Solférino. Il veut nous intimider, retarder l'avènement d'un gouvernement stable. L'année dernière, il a représenté la constitution républicaine comme grosse de complications révolutionnaires et il veut persuader aujourd'hui que le parti conservateur, soit sous la présidence de M. le Maréchal de Mac-Mahon, soit sous le règne de Mgr le Comte de Chambord, sera débordé par les tendances cléricales. Il cherche à faire mettre en relief les objections qu'on peut imaginer contre le rétablissement de la monarchie héréditaire en France au point de vue de notre action sur les nations étrangères, en un mot il voudrait nous faire chanceler juste au moment où nous pourrions être amenés à franchir le pas décisif. Pour développer ce nouveau thème de sa politique, il trouve des complaisants utiles non seulement de l'autre côté des Alpes, mais aussi de l'autre côté des Vosges! Il a dans la presse de toute l'Europe, et spécialement en Italie, des agents zélés et grassement rétribués qui ont organisé avec habileté et suite tout un système de dénigrement contre nous. La haine de la France monarchique perce à chaque instant dans le ton des journaux de Berlin habitués à recevoir ses inspirations. Spécialement à la veille et au début du séjour du Roi Victor-Emmanuel, ils s'étaient avancés au delà des limites de la prudence. Il est avéré qu'alors ils sont demeurés cinq jours sans directions, leur langage était embarrassé et à l'arrivée du Chancelier ils ont baissé sensiblement le ton de leur polémique. C'est que, comme je le faisais remarquer à Votre Excellence au début de cette dépêche à propos de l'attitude de l'Autriche et de la Russie, le prince de Bismarck n'est pas absolument libre de pousser à fond les avantages de cette campagne de presse. Ses deux alliés de Vienne et de Pétersbourg se chargent de l'avertir, et, en organisant avec eux une ligue de paix contre nos projets de revanche et d'agression, il s'est créé des obligations inconciliables avec certaines hardiesses de sa politique. L'Empereur Guillaume ne serait pas disposé à le suivre dans cette voie et on peut reconnaître à plus d'un symptôme que Sa Majesté subit avec une certaine contrainte cet ascendant de son Chancelier, objet de si pénibles révélations pour son amour-propre de Souverain, mais il se trouve trop âgé pour modifier son personnel de gouvernement et il craint le puissant homme d'État auquel des succès inespérés ont fait la première place en Allemagne. Je ne vois rien cependant qui donne à penser que l'Empereur ait repris la direction plus immédiate de la politique, ni qu'il ait substitué sur quelques points son intervention personnelle à l'action militante de son Chancelier. J'induirais plutôt le contraire de ce qu'il m'a dit hier soir. A la fin de la soirée chez l'Impératrice, Sa Majesté m'a recherché. Une personne, qui l'approche souvent, avait laissé entendre que la visite du Roi avait éveillé chez moi certaines appréhensions. « Elle était arrangée déjà depuis assez long-

temps, m'a dit l'Empereur, et il avait été convenu qu'elle aurait lieu, le Roi allant à Vienne. Il n'est pas accoutumé à se déplacer, il n'aime pas à voir de grandes réunions de monde, et entre mes ministres il n'a guère causé qu'avec Camphausen et Delbrück, puis aussi avec Moltke. Il a d'ailleurs été irréprochable. Pas un mot hasardé. Je tremblais qu'il n'abordât les questions épineuses, mais heureusement il ne l'a pas fait et tout s'est bien passé.» Sa Majesté a évidemment voulu me rassurer, mais Elle a peut-être voulu trop prouver et je me suis demandé depuis si la dernière partie de son récit ne contenait pas ce sous-entendu : « J'ai été heureux de laisser mon Chancelier traiter les questions épineuses de la négociation.» En remerciant l'Empereur, je lui ai dit que, pour le présent, je ne voyais aucune affaire en Europe qui pût menacer la paix. Sa Majesté m'a alors parlé de l'avenir de notre pays qui évidemment le préoccupe beaucoup. Le matin même on m'avait rapporté ce qu'il en avait dit : «Nous aurons à compter avec les opinions catholiques très prononcées de M. le Comte de Chambord, et puis, l'armée française sera réorganisée dans deux ans. Ne se pourrait-il pas qu'elle se montrât pressée de nous attaquer? Quant à nous, nous n'y songeons pas.» L'Empereur a terminé la conversation qu'il a eue avec moi en m'interrogeant avec une curiosité mêlée d'intérêt sur M. le Comte de Chambord, ses dispositions et son caractère; et nous avons causé de la lettre[1] que publient les journaux d'hier, et particulièrement des déclarations si nettes qu'elle contient sur la volonté de consolider la paix. Sa Majesté en a été très frappée.

En résumé, Monsieur le duc, la visite du Roi Victor-Emmanuel à Berlin n'a pas créé une situation nouvelle. Elle l'a simplement constatée. J'estime même qu'elle aura eu ce résultat de dissiper en partie les inquiétudes que sa perspective avait pu nous causer.

241.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne.

D. n° 69. *Versailles, 22 octobre 1873.*

La mission que vous remplissez à la Cour de Vienne vous appelle à traiter un grand nombre de questions sur lesquelles il me serait impossible de vous donner à l'avance des instructions précises. Je me réserve de les aborder avec vous à mesure qu'elles se présenteront; mais plusieurs réclament dès

[1] Dans une lettre datée du 19 septembre et adressée à M. de Rodez-Bénavent, député de l'Hérault (*Le Temps* du 1er octobre 1873), le Comte de Chambord s'élevait contre ceux de ses adversaires qui lui prêtaient des pensées de «guerre follement entreprise dans des conditions impossibles».

à présent toute votre sollicitude et je dois vous en entretenir au début même de la tâche qui vous est confiée.

Vous aurez à vous occuper avant tout de l'état général de nos rapports avec le Cabinet de Vienne et vous savez déjà que notre désir serait de les rendre aussi amicaux que possible.

Des intérêts identiques, en présence des transformations si profondes accomplies en Allemagne pendant l'année 1866, invitaient les deux Gouvernements à une alliance étroite. En vous reportant aux correspondances diplomatiques des années suivantes, vous verrez qu'ils avaient le sentiment intime de cette nécessité commune. Les Souverains s'étaient entendus à Salzbourg, en 1867, pour adopter une politique semblable dans les affaires générales; mais cet accord, que l'on a essayé plus tard d'étendre en prévision d'un conflit avec la Prusse, n'ayant pas pris la forme d'un traité positif avant la déclaration de guerre, la communauté d'action, qui aurait sans doute changé la marche des événements, n'a pas pu s'établir au moment opportun. L'Autriche est restée sympathique, mais inactive, au mois d'août 1870, et son bon vouloir a été pour nous stérile dans les négociations aussi bien que dans la lutte. Il se serait vraisemblablement raffermi, si l'état de nos affaires intérieures s'était amélioré plus promptement après la guerre; mais les influences, qui résistaient encore à la puissance croissante du nouvel Empire allemand, ne croyant plus trouver auprès de nous un appui assez sûr ont cédé la place à des influences moins favorables. C'est alors qu'ont eu lieu les entrevues des Trois Empereurs à Berlin et que se sont formés les rapports actuels de l'Autriche avec l'Allemagne et la Russie. Vous trouverez dans les Archives de l'Ambassade ce que nous avons appris de ces conférences des Souverains et des Ministres. Rien ne nous permet de croire à l'existence d'engagements très étroits ou d'un caractère hostile pour la France; mais, sans nul doute, les trois Cours se sont promis de s'entendre sur les incidents pouvant avoir quelque importance et nous en avons eu plusieurs fois la preuve, soit dans les affaires générales, soit dans des occasions où il s'agissait de nous, notamment lors de l'élévation du Maréchal de Mac-Mahon à la Présidence de la République.

Cette situation, dont je me borne à indiquer les principaux traits, présente à notre action de grandes difficultés, elle ne la rend pas pourtant impossible absolument et en toute circonstance. En se rapprochant de la Prusse, l'Autriche a dû obéir à des préoccupations résultant de notre affaiblissement momentané; son instinct naturel ne l'y portait pas et, s'il est dans la monarchie austro-hongroise des hommes qui en ont pris leur parti, il en est d'autres, on peut le supposer sans crainte d'erreur, qui ne le prendront jamais. La politique nouvelle inaugurée en Allemagne a cherché à attirer vers elle deux classes d'esprits dont nous ne saurions méconnaître la valeur : la bourgeoisie allemande des anciens États héréditaires et l'aristocratie hongroise; elle a eu

moins de succès auprès de l'aristocratie des autres provinces et des populations slaves répandues en si grand nombre dans toute la monarchie. De ce côté, nous sommes encore assurés de rencontrer quelque assistance et, si ces dispositions plus ou moins latentes ne peuvent aller, en ce moment, jusqu'à changer le cours des choses, elles sont de nature à le tempérer quelquefois heureusement. Le Cabinet de Vienne se montrera peu porté à agir avec nous de concert, même dans les circonstances où son intérêt lui en inspirerait la pensée; mais nous avons des raisons de compter encore sur les sympathies qui nous restent acquises auprès de lui, et, plus d'une fois, nous l'espérons, la Cour d'Autriche, sans mêler intimement son action à la nôtre, sera amenée à marcher dans le même sens par des voies parallèles. C'est d'après ces considérations générales que nous devons régler notre conduite avec elle.

Tout, au surplus, n'est pas en opposition avec nos intérêts actuels dans les changements qu'a subis la politique de l'Empire austro-hongrois. Le rapprochement survenu entre les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg est un fait dont nous n'avons point à nous plaindre; s'il n'avait pas dû s'accomplir naturellement, les exigences de notre position particulière nous eussent conseillé d'y travailler dans une juste mesure. Nous avons besoin de la paix, nous en voulons fermement le maintien, et le bon accord de l'Autriche et de la Russie est une condition de la durée de la paix générale. C'est à la faveur de leurs dissentiments que le Cabinet de Berlin a pu, en 1870, isoler la France. Ces divisions, après avoir aidé la Prusse à nous battre, l'aideraient en se prolongeant, à asseoir définitivement sa prépondérance. Les deux Cours ne sauraient s'y tromper; elles ne pouvaient former un concert avec le Cabinet de Berlin sans préjudice grave pour elles-mêmes, à moins de rester unies. Leur entente est un contrepoids, peut-être insuffisant, mais utile cependant, aux desseins agressifs que le nouvel Empire allemand pourrait entretenir contre le repos de l'Europe.

Nous y trouvons également d'importantes garanties de tranquillité pour l'Orient. Livrée à sa propre impulsion, la politique de la Russie sur le Danube ne tend pas par principe à la conservation de l'Empire ottoman. L'Autriche, au contraire, par un instinct naturel, qui jusqu'ici l'a sagement dirigée dans ces questions, est portée à envisager les intérêts de la Turquie un peu comme les siens propres. C'est la politique qu'elle suivait déjà, il y a un demi-siècle, en présence du mouvement hellénique contrairement aux vœux des autres Cabinets. La Cour de Vienne est restée fidèle à cette manière de voir au Congrès de Paris de 1856, quand il s'est agi de régler la situation des Moldo-Valaques et des Serbes; et, depuis lors, dans toutes les conjonctures où l'Europe a été amenée de nouveau à s'occuper de ces populations, elle est intervenue généralement pour modérer les tendances trop marquées à une émancipation complète et pour régler les difficultés qu'elles ont fait naître, sans

ébranler l'autorité du Sultan. L'Autriche, composée elle-même de plusieurs peuples différents, dont deux appartiennent à la même race que les Serbes et les Moldo-Valaques a pu constater plus d'une fois que toute agitation, suscitée de l'autre côté de la frontière turque, était aussitôt ressentie chez elle. Un intérêt évident l'a donc conduite à faire usage de son influence sur ces populations pour les calmer, souvent même pour les contenir, et, de toutes les Puissances de l'Europe, elle est celle qui, aujourd'hui encore, a le plus de raisons de désirer qu'aucune complication grave ne survienne en Turquie.

D'après certains indices, il est vrai, la diplomatie autrichienne n'apporterait plus une réserve aussi soutenue dans ses relations avec les populations chrétiennes de la Turquie et envisagerait avec moins de sévérité leurs aspirations. Votre prédécesseur, M. le marquis de Banneville, a trouvé quelquefois le comte Andrassy assez enclin à se désintéresser jusqu'à un certain point des affaires de Roumanie et de Serbie; l'Autriche, disait-il, ne voulait plus faire la police pour le compte des Turcs sur le Danube. Ces paroles représentent assez bien la disposition d'esprit à laquelle je fais allusion; elles l'exagèrent cependant. La vérité est que le Cabinet de Vienne n'est plus aussi attentif actuellement à s'associer aux vues du Gouvernement ottoman pour résister aux vœux des Roumains et des Serbes. La visite des Princes de Roumanie et de Serbie, celle du Prince Milan surtout, nous ont appris que le Cabinet austro-hongrois ne se croyait pas rigoureusement obligé de tenir compte de toutes les préoccupations de la Porte. Il a suivi ses propres inspirations, au risque même de blesser des susceptibilités habituées de sa part à plus de ménagements.

Cette conduite, Monsieur le marquis, est, selon toute vraisemblance, une concession faite aux rapports nouveaux établis avec la Russie. C'est à ce prix, sans doute, que l'Autriche détourne le Cabinet russe de ses anciens procédés un peu rudes envers la Turquie. Sans perdre de vue l'influence qu'une telle considération peut exercer sur les allures de l'Autriche en Orient, nous ne devons donc pas, ce me semble, y attacher une portée trop grande. Si les Princes de Roumanie et de Serbie ont reçu à Vienne un accueil plus empressé que de coutume, ils ont en même temps entendu des conseils pleins de sagesse. Les aspirations vers l'indépendance entretenues à Bucarest n'ont pas été encouragées; les prétentions du Gouvernement serbe sur la forteresse de Zvornik, toujours occupée par les Turcs, n'ont pas trouvé d'appui. Les procédés, en un mot, sont empreints d'une bienveillance plus marquée, mais les principes essentiels de conduite n'ont pas changé. L'Autriche ne se montre pas plus disposée que par le passé à fomenter en Turquie des idées d'émancipation susceptibles de se communiquer immédiatement dans son propre sein aux populations slaves de la Hongrie et de la Bohême. C'est là pour elle une question vitale qui ne peut être envisagée que d'un seul point de vue

quel que soit le parti dominant à Vienne, car les Magyars, pour conserver leur rôle actuel, ont eux-mêmes besoin de maintenir avant tout la tranquillité dans les provinces valaques, serbes et croates de la Couronne de Hongrie. Cette nécessité, à laquelle le Gouvernement austro-hongrois se trouve soumis, de prévenir, autant que possible, toute complication sur le Danube est un gage de l'influence pacifique qu'il devra toujours tendre à exercer sur l'attitude de la Russie dans les affaires de Turquie. Les concessions faites, selon toute apparence, à la bonne entente commune n'altèrent pas sensiblement son ancienne politique et, loin de nous alarmer de l'accord de vues intervenu entre les deux puissances, nous sommes plutôt portés à y voir un tempérament à toutes les ambitions, aussi bien en Orient que sur nos propres frontières.

Les relations d'amitié menées entre l'Autriche et l'Italie se présentent à certains égards sous un aspect analogue. Sur ce terrain, où l'Autriche et la France se sont combattues si longtemps, il n'existe actuellement pour elles aucun sujet de division. Nous ne sommes plus au temps des anciennes rivalités d'influence cherchant à se satisfaire par une ingérence constante dans les affaires intérieures de l'Italie; nous ne songeons nullement à nous ménager des avantages contre le Cabinet autrichien dans la Péninsule. Lui-même ne saurait vouloir que ce pays devienne un embarras pour le Gouvernement français, en s'engageant dans des alliances qui seraient dirigées contre nous. Il inclinerait plutôt, au contraire, à rechercher de ce côté un rôle modérateur, semblable à celui qui s'offre à lui du côté de la Russie. Nous n'avons donc point, je le répète, à prendre ombrage des rapports du Cabinet de Vienne avec le Cabinet du Quirinal. Ils peuvent faciliter à l'Autriche l'accomplissement de la tâche, qui lui incombe aussi bien qu'à nous, de protéger la liberté du Pape et l'autonomie de l'Église.

[Question de la liquidation des biens des congrégations religieuses en Italie.]

En résumé, Monsieur le marquis, les changements considérables survenus en Europe depuis 1866 ont créé une solidarité forcée entre les intérêts de l'Autriche et ceux de la France. Après avoir occupé dans le système politique de l'Europe des positions qui les plaçaient fatalement en lutte ouverte et constante, protégeant ou menaçant tour à tour l'équilibre général, elles ont vu se produire une situation où elles ont l'une et l'autre à se défendre contre les ambitions d'une troisième puissance, plus formidable peut-être par son organisation militaire qu'elles ne l'ont jamais été. Elles ne pourraient aujourd'hui chercher à s'affaiblir mutuellement sans se nuire d'abord à elles-mêmes et nous croyons l'Autriche pénétrée comme nous de cette vérité. Si une plus grande communauté d'action n'a pas existé entre les deux Puissances depuis la dernière guerre, nous n'en accusons pas le bon vouloir du Cabinet de Vienne;

nous apprécions les nécessités qui l'ont entraîné dans d'autres voies et nous savons aussi l'influence qu'a exercée sur ses déterminations la crainte de ne pas trouver en nous tout l'appui nécessaire, au lendemain de nos désastres, pour se prémunir lui-même contre les conséquences de notre affaiblissement. Le comte Andrassy exagérait certainement le mal quand il disait que la France laissait dans le concert européen une place vide et que, ne pouvant attendre d'elle aucun appui, il était obligé de recourir à d'autres combinaisons. Notre pays s'est ressenti moins vivement que l'Europe ne l'avait supposé de toutes les épreuves qui lui ont été imposées et, s'il n'en est pas encore sorti, l'on sait du moins aujourd'hui que sa vitalité n'est pas atteinte. Tout en se maintenant dans la réserve que lui commande sa dignité, il n'a pas un seul instant refusé de prêter son concours à la défense des intérêts généraux, quand ils pouvaient se trouver en cause. Il a soutenu et soutient encore les privilèges qui garantissent la sécurité des étrangers en Orient; il a pris une part égale à celle des autres Cabinets dans toutes les affaires qui, sur les différents points du monde, ont donné lieu à des délibérations communes. Il suit, en présence des événements d'Espagne, une conduite dictée par le respect absolu de l'indépendance des nations et à laquelle les autres Cabinets se sont ralliés après s'être laissé entraîner d'abord dans d'autres voies. Profondément attaché aux principes du droit public, il mettra toute son application à ne point s'en écarter et il y cherchera avant tout son point d'appui dans les discussions internationales qui viendraient à surgir. C'est la règle la plus sûre, celle qu'on peut toujours prendre pour guide sans s'égarer; elle convient à l'Autriche comme à nous, ainsi qu'à toutes les Puissances, grandes ou petites, pour qui le maintien de l'équilibre est une question d'existence.

Cette situation est, je crois, comprise en Autriche et le moment est favorable pour essayer de ramener les esprits à la pensée que notre concours peut encore et surtout redevenir utile au Gouvernement austro-hongrois dans les affaires d'ordre européen. La Cour de Vienne sait combien les dispositions de la France lui sont sympathiques. Avant les événements de 1866, les partisans d'une alliance avec l'Autriche étaient peu nombreux et formaient dans le pays, comme dans les conseils du Gouvernement, un groupe d'élite. Depuis la journée de Sadowa, et principalement depuis la dernière guerre, ce sentiment est devenu celui du pays tout entier, sans distinction de parti. Vous y puiserez une grande force, Monsieur le marquis, pour inspirer confiance dans tout ce que vous aurez à dire au nom du Gouvernement soit à l'Empereur, soit à ses Ministres et, si cette tâche exige la plus grande prudence, le tact le plus parfait, elle peut être accomplie par celui qui en est chargé avec la plus entière conviction, car il ne s'agit pas ici de ces combinaisons passagères, fondées sur des intérêts changeants, mais d'un système politique imposé à l'Autriche aussi bien qu'à nous par des raisons de salut commun.

242.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. LE DUC DE BROGLIE, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 69. *Saint-Pétersbourg, 24 octobre 1873.*

(Cabinet, 30 octobre; D. politique, 1er novembre.)

J'ai eu l'honneur, dans une précédente lettre particulière[1] de faire part à Votre Excellence des préoccupations de l'opinion publique en Russie au sujet des idées nouvelles qui se manifestent en France et des événements prochains qu'elles semblent devoir y amener. L'opinion d'un grand nombre de Russes n'est pas favorable à l'idée de restauration monarchique en France, à laquelle ils attachent les préventions les plus étranges, au premier abord, et à coup sûr, les plus injustes. J'ai des raisons de penser cependant que cette méfiance tend à diminuer sous l'influence des nouvelles rassurantes qui arrivent chaque jour de Paris; et, en tout cas, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter le moins du monde, par la raison que les sentiments de l'Empereur étant naturellement et notoirement monarchiques, tout le monde s'empressera très certainement, dès que Sa Majesté sera de retour à Saint-Pétersbourg, de conformer ses pensées et ses préférences à celles du Souverain et de la Souveraine. Quoi qu'il en soit, une pareille disposition des esprits a lieu de surprendre dans un pays russe et il peut être de quelque intérêt d'en rechercher la cause. Selon moi, elle réside tout entière dans ses préoccupations se rattachant à la Pologne, qui est toujours la question brûlante en Russie, celle qui passionne le plus violemment toutes les classes de la société. Or, toute restauration monarchique en France n'apparaît ici qu'avec l'escorte des éternels Jésuites et le banal accompagnement des tendances cléricales et ultramontaines si gratuitement prêtées à M. le Comte de Chambord. Ce n'est pas cependant que le catholicisme effraie en lui-même les Russes; non, ils seraient même volontiers tolérants à son égard, n'étant en somme très religieux qu'à la surface; mais le fantôme de la Pologne se dresse sans cesse derrière toute question catholique. Les négociations suivies depuis des années entre le Saint-Siège et le Cabinet impérial ne font aucun progrès et semblent se heurter sans cesse contre la question polonaise sur laquelle la Cour de Rome se montre résolument résistante et d'autant plus, selon les Russes, que les chances de trouver un appui extérieur en France par exemple, lui semblent devenir plus grandes. Ainsi le Saint-Père refuse obstinément la concession, réclamée et poursuivie avec non moins de persistance par les Russes, de laisser prêcher et réciter les

[1] Cette lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

prières supplémentaires de l'Église en polonais dans les provinces dont la masse des populations, des populations rurales notamment, sont notoirement russes, telles que la Podolie, la Volhynie, et une partie de ce qu'on appelle la Petite Russie, Kiew, Witebsk même, et ne parlent que russe. Dans ces contrées, la noblesse seule est vraiment polonaise. Un autre fait blesse, paraît-il, profondément les Russes, c'est que la Cour de Rome persiste à ne nommer que des sujets polonais aux évêchés même de l'intérieur de l'Empire, à Kherson, par exemple, à Odessa, Mohileff et à Saint-Pétersbourg. Qu'on nous donne des évêques allemands, français, peu nous importe, disent-ils, mais pas de Polonais! Quelles raisons allègue la Chancellerie romaine? Je ne sais trop; mais les vraies qui ne sauraient s'avouer, prétendent les Russes, sont celles-ci : c'est que le catholicisme en Pologne est moins une conviction profondément religieuse qu'une arme de guerre et un moyen d'entretenir le sentiment passionné de la nationalité et du patriotisme; et que le jour où le Pape commettrait la faute, ou aurait la faiblesse de faire à la Russie les concessions qu'elle sollicite, c'en serait fini du catholicisme en Pologne qui se ferait par colère, protestante, musulmane au besoin, ou, par dépit, orthodoxe. Considérez bien, Monsieur le duc, que je ne fais qu'exprimer ici des opinions russes telles qu'elles se produisent dans mes divers entretiens avec les hommes de ce pays; mais, quoi qu'il en soit, une pareille disposition d'esprit crée pour nous un sérieux et réel danger; c'est qu'elle rapproche forcément la Russie de l'Allemagne et qu'elle l'éloigne par conséquent de la France, son seul appui cependant et sa sauvegarde au point de vue politique contre le développement excessif de la puissance allemande qui l'effraie beaucoup. C'est ce dernier sentiment et cette dernière considération qui prévaudront, j'espère, et déjà ils ont suffi pour amener la Russie à refuser résolument de suivre la Prusse dans son inqualifiable et périlleuse campagne contre le catholicisme. Ils la ramèneront aussi, je n'en doute pas, à une plus juste et plus saine appréciation du mouvement de réaction monarchique qui se produit en France et lui feront comprendre qu'un Gouvernement définitif, puisant sa force et sa stabilité aux sources mêmes de la tradition nationale, ne saurait donner aucun ombrage à personne, serait une garantie particulière pour la Russie contre les éventualités de l'avenir et donnerait à toute l'Europe un gage de plus d'ordre, de repos et de paix.

243.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères, aux Agents diplomatiques de France.

T. Circulaire. *Versailles, 2 novembre 1873, 2 h., soir.*

La lettre du Comte de Chambord[1] a fait abandonner unanimement par tous les partis toute idée de rétablir la monarchie. La majorité et le Gouvernement paraissent d'accord pour accepter la prolongation des pouvoirs du Maréchal Mac-Mahon et en les étendant à une longue échéance. Le Ministère reste sans modification jusqu'à la réunion de l'Assemblée. Le parti conservateur paraît plus uni que jamais.

244.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Sayve, Chargé d'affaires à Berlin.

Versailles, 19 novembre 1873.

Le Gouvernement allemand a cru devoir intenter des poursuites contre un certain nombre de curés de l'ancien département de la Meurthe, placés maintenant sous sa domination, et coupables d'avoir lu en chaire, il y a environ trois mois, un mandement de Mgr l'Évêque de Nancy dont les termes ont éveillé la susceptibilité du Cabinet de Berlin[2].

[1] Cette lettre, datée de Salzbourg, le 27 octobre, rendait impossible la restauration monarchique que la droite de l'Assemblée nationale avait préparée et croyait très proche. Celle-ci sentait que la France ne renoncerait jamais au drapeau tricolore, et le Comte de Chambord voulait lui imposer le drapeau blanc en souvenir d'Henri IV. «Je voudrais bien savoir, écrivait-il à M. Chesnelong, quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.»

[2] Dans une lettre pastorale du 26 juillet, Mgr Foulon, évêque de Nancy, dont le diocèse comprenait toujours certaines communes annexées à l'Allemagne, invitant les fidèles à la fête de Notre-Dame de Sion, avait écrit : «Les grâces, nous les demandons pour l'Église et pour la patrie... Pour la patrie, afin que les cruelles séparations que lui a imposées la guerre ne soient pas sans espoir et que, du sommet de Sion, l'horizon ne soit pas à jamais borné par une frontière». Dans un autre passage l'évêque de Nancy déclarait : «A côté des bannières de Nancy marcheront, douloureux souvenir, celles de nos infortunées sœurs, Metz et Strasbourg». Le 3 septembre, le prince de Bismarck, dans une dépêche au chargé d'affaires d'Allemagne à Paris, le comte de Wesdehlen, invita celui-ci à appeler l'attention du duc de Broglie sur ce mandement. Le comte de Wesdehlen s'acquitta de sa

Dès la publication du document incriminé, nous avons marqué notre regret d'y voir figurer certaines expressions dont la place ne nous paraissait pas être une instruction épiscopale destinée à des paroisses qui relèvent toujours du Diocèse de Nancy, mais qui ont cessé d'être françaises. L'incident, qui vient de se produire à ce sujet de l'autre côté de notre frontière, a motivé entre M. le Ministre des Cultes et Mgr l'Évêque de Nancy une correspondance dans laquelle notre manière de voir a trouvé une nouvelle expression. Je crois utile de vous envoyer ci-joint, à titre d'information, le texte de la lettre écrite par M. Batbie[1]. J'ai communiqué déjà cette pièce à M. de Gontaut-Biron, qui en a donné officieusement connaissance à M. le comte d'Arnim, et il est bon que vous soyez également tenu au courant pour le cas où il viendrait à être question devant vous de l'attitude du Gouvernement français dans cette affaire[2].

245.

Le Duc de Broglie, Ministre des Affaires étrangères, à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Versailles, 22 novembre 1873, 2 h. 10, soir.*

Le Comte Apponyi vient de me communiquer un télégramme contenant les chaleureuses félicitations du comte Andrassy au sujet de la prorogation des pouvoirs du Maréchal[3]. J'ai toujours eu la conviction qu'en consolidant l'autorité en France nous servions la cause de l'ordre et de la paix dans toute l'Europe. Je suis heureux de trouver dans la dépêche du comte Andrassy la preuve que son gouvernement apprécie nos efforts et le témoignage de

mission le 12 septembre. Il fut encore question des manifestations «ultra-montaines» le 26 septembre, au cours d'un entretien du comte d'Arnim avec le duc de Broglie, puis dans des conversations du 17 octobre et du 8 novembre entre l'Ambassadeur d'Allemagne et le Ministre des Affaires étrangères de France (cf. *die Grosse Politik*, t. I nos 131 à 140; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, nos 139, 140, 142, 144, 145, 146, 148, 149, 150, 151). Dans les Archives des Affaires étrangères, nulle trace de ces entretiens ne subsiste (cf. de Broglie, *La mission de M. de Gontaut-Biron à Berlin*, p. 143).

[1] En date du 11 novembre, cette lettre signalait à l'évêque de Nancy que certains passages de son mandement avaient heurté le gouvernement allemand dans sa «juste susceptibilité».

[2] Cf. *die Grosse Politik*, tome I, n° 139; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, tome I, n° 150, Paris, 13 novembre 1873.

[3] Ce télégramme daté de Vienne, 1 h. 10 du soir, disait : «Veuillez féliciter chaleureusement en notre nom le Maréchal de Mac-Mahon du succès qu'il vient d'obtenir. Ce succès acquiert une double valeur à nos yeux par la fermeté et la netteté avec lesquelles le message a exprimé des principes qui représentent pour nous la meilleure garantie de la prospérité de la France».

On sait que les pouvoirs du Maréchal de Mac-Mahon avaient été, au cours de la nuit du 19 au 20 novembre, prorogés pour sept ans.

sa sympathie. Le Maréchal a été personnellement fort sensible à la démarche empressée du Cabinet de Vienne et je vous prie en son nom d'exprimer au Gouvernement autrichien ses très sincères remerciements.

246.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, aux Agents diplomatiques de France.

D. Circulaire. *Versailles, 7 décembre 1873.*

Lorsque, par sa dépêche du 25 novembre dernier, mon prédécesseur vous annonçait la prorogation des pouvoirs de M. le Maréchal de Mac-Mahon [1], il vous prévenait que rien ne serait changé à la ligne de conduite adoptée par le Président de la République dans ses relations avec les Puissances étrangères; et, quelques jours après, au moment où je prenais possession du Département des Affaires étrangères, je vous en donnais la nouvelle assurance, en vous priant de la transmettre au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

J'ai pu, depuis lors, recevoir de toutes parts les témoignages de la satisfaction et de la confiance avec lesquelles le vote de l'Assemblée a été accueilli par les Gouvernements étrangers, et enregistrer les félicitations dont M. le Maréchal de Mac-Mahon a reçu l'expression, et j'ai dû en conclure que les sentiments dont vous aviez été l'organe avaient été compris. Il ne pouvait en être autrement. Les Cabinets ne devaient pas rester indifférents à ce grand acte qui donnait à notre Gouvernement une stabilité non moins nécessaire à nos relations extérieures qu'à notre sécurité intérieure.

Nos intentions ne pouvaient d'ailleurs être méconnues; et ces témoignages de sympathie étaient bien dus à la sagesse et à la modération dont l'Assemblée nationale a donné tant de preuves, comme aussi à l'ardeur, au travail et à la mâle résignation du Pays tout entier.

En nous voyant consacrer à nouveau un pouvoir dont Elles avaient accueilli l'avènement avec une confiance et une satisfaction unanimes, les Puissances étrangères savaient, en effet, que le Gouvernement de M. le Maréchal de Mac-Mahon continuerait à affirmer son désir de vivre en bonne harmonie avec elles aussi bien que son respect scrupuleux des traités. Elles étaient assurées que, tout entiers à notre œuvre de réorganisation et de développement paci-

[1] Dans cette circulaire, le duc de Broglie définissait ainsi la ligne de conduite que continuerait de suivre le Maréchal de Mac-Mahon : «Le respect scrupuleux des traités, le désir de vivre en bonne harmonie avec les différentes puissances.»

fique, nous ne poursuivrions contre Elles aucun dessein qui pût mettre en péril cet apaisement des esprits et des intérêts que nous avons la ferme volonté d'assurer.

Sans s'isoler des graves questions qui s'agitent autour d'elle, et des intérêts généraux ou spéciaux qu'elle a pour devoir de sauvegarder, la France se recueille et elle attend, avec la conscience de sa force et de sa grandeur, que l'ordre et le travail aient permis de panser ses plaies, et que le temps, qui, seul, peut permettre aux grands enseignements de l'Histoire de porter leurs fruits, ait effacé les amertumes de ces jours funestes qui ont si profondément troublé le monde.

Vous voudrez bien, Monsieur, en donner en toute occasion l'assurance.

Vous trouverez dans les actes de l'Assemblée nationale et dans les instructions qui vous seront adressées le moyen d'affirmer que cette politique, qui est celle du Gouvernement actuel, comme elle était aussi celle du Gouvernement qui nous a précédés s'impose, ici, à toutes les consciences comme à toutes les volontés; qu'elle est bien celle de la France entière, et, en faisant pénétrer partout cette conviction et cette confiance, vous serez assuré de rester le fidèle interprète de nos intentions.

247.

Le Général Le Flò, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. Confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 12 décembre 1873.*

(D. politique, 20 décembre.)

[Conversation avec le prince Gortchakoff.]

Le fait le plus considérable qui en est ressorti, c'est la confirmation des conventions intervenues entre la Russie, l'Autriche et l'Allemagne d'abord et l'Italie ensuite, *pour le maintien* ou sous prétexte *du maintien de la paix en Europe.* Cette conséquence définitive des fréquentes entrevues que les souverains de ces divers pays ont eues entre eux depuis 18 mois à Berlin, à Vienne et à Saint-Pétersbourg, était soupçonnée, prévue, indiquée, même depuis longtemps, mais elle n'avait pas reçu, je crois, l'authenticité que lui donne aujourd'hui la confidence que m'en a faite le prince Gortchakoff.

L'accueil du Chancelier avait été très cordial, et, pendant une heure, son langage n'a pas cessé une minute d'être très affectueux pour moi et le plus honorablement sympathique pour notre pays. Nos sentiments pour la France n'ont pas changé, m'a-t-il dit, et vous les retrouverez tels qu'ils existaient avant

votre départ. Notre vœu constant comme notre espérance est qu'elle reprenne le plus tôt possible en Europe la grande position qui lui est légitimement due. Le degré de nos sympathies ne saurait cependant, vous le comprenez, être invariablement le même et il sera naturellement en raison du degré de confiance en leur stabilité que nous inspireraient les gouvernements qu'il vous plairait de vous donner. Celui que vous venez d'établir est le meilleur que vous puissez choisir dans les circonstances; j'avais compris d'instinct après la lettre de M. le Comte de Chambord que vous y seriez forcément amenés et nous avons pleine confiance que le Maréchal de Mac-Mahon réalisera toutes les espérances que son nom et son caractère font justement concevoir.

Quelques instants après, comme je faisais allusion à des bruits propagés en Allemagne dans un but facile à comprendre de prétendues dispositions de la France à rechercher l'occasion d'une revanche de 1870 et 1871, le prince m'a rapporté qu'à son passage en Prusse au mois de juin dernier, il avait en effet trouvé la Cour de Berlin très émue et s'exprimant à notre égard avec une extrême violence, *dont il n'avait cependant pas été dupe,* convaincu qu'il était que toute cette agitation n'avait aucune raison sérieuse et *qu'elle n'était, au fond, qu'une comédie.* Je puis vous dire, a ajouté le Chancelier, qu'à mon retour, il y a quelques semaines, j'ai constaté que les esprits étaient beaucoup plus calmes. Je n'ai pas vu le Roi qui était malade, mais je me suis entretenu assez longtemps avec le Prince royal qui, sans avoir tout à fait abandonné ses précédentes préventions, m'a cependant parlé avec modération. Je ne lui ai pas caché que j'avais relativement à la France une opinion très différente de la sienne. Je lui ai dit que la simple observation et une saine appréciation de tous ses intérêts matériels et moraux, si intimement liés aujourd'hui avec sa situation politique, financière et militaire suffisaient véritablement pour inspirer plus de confiance, et que j'étais convaincu qu'il n'y avait pas un homme dans cette nation si essentiellement travailleuse, économe et conservatrice qui fût assez déraisonnable pour souhaiter en ce moment la guerre». — Ah! ai-je ajouté (c'est toujours le prince qui parle), qu'au fond de son cœur, au plus profond de son âme, il n'y ait pas un Français qui ne garde le souvenir des malheurs de sa Patrie et n'y entretienne la ferme espérance de les réparer un jour par une éclatante revanche, ah! cela, je le crois, et si j'étais Français, jusqu'à mon dernier soupir je penserais de même, mais rien n'est possible dans ce sens avant 10, 12 ou 15 ans et toutes inquiétudes de ce côté sont donc superflues quant à présent». Sans faire aucune observation sur une échéance un peu bien longue, j'ai dit au prince qu'il avait bien interprété les sentiments de notre pays et que je l'en remerciais avec effusion. Me prenant alors la main avec une émotion réelle, le Chancelier a ajouté (et c'est ici que je place le détail de la confidence que j'ai signalée à Votre Excellence

au début de cette lettre) : «Écoutez, mon cher général, je vais vous parler avec une grande confiance et tout à fait confidentiellement. Ce que j'ai dit au Prince royal était l'expression profondément vraie de ma pensée, mais il y a autre chose qu'il faut bien que vous sachiez, c'est que vous pourriez d'autant moins songer à recommencer la guerre aujourd'hui que vous vous trouveriez seuls, car ce ne doit plus être un secret pour vous qu'il a été pris entre les trois grandes Cours du Nord, la Prusse, l'Autriche et la Russie, des arrangements auxquels une Cour secondaire, l'Italie, a participé plus tard, par lesquels toutes quatre se sont engagées mutuellement à maintenir par leurs efforts communs la paix en Europe». Le prince n'a pas dit que la France seule était visée dans de pareils arrangements, quelles étaient exactement leur nature et leur portée, s'ils étaient simplement verbaux ou s'ils avaient donné lieu à une convention écrite; je n'ai pas cru à propos de l'interroger pour le moment à cet égard et je me suis borné à répondre que c'était là très certainement un fait de nature à nous inspirer de sérieuses réflexions, que pour le présent cependant, nous n'avions pas à nous en inquiéter outre mesure, sachant que notre calme et le recueillement dans l'œuvre de notre régénération sont encore la meilleure garantie de la paix, et que l'avenir, d'ailleurs, qui nous restait ouvert avec toutes ses éventualités, et les intérêts opposés qu'elles devaient infailliblement faire naître, nous permettraient d'attendre avec confiance. Cette réponse, Monsieur le duc, est l'expression très sincère de mon opinion. M. de Bismarck et le comte Andrassy ont bien pu entraîner la Russie à quelques engagements, plus graves en apparence qu'en réalité, et qui ne peuvent nous menacer; mais rien ne saurait faire, et l'on finira bien par le comprendre, que la Prusse ne reste la grande perturbatrice de l'Europe, que c'est sa politique envahissante et oppressive qui constitue le plus grand danger pour la paix du monde, qu'elle ne soit aujourd'hui la seule puissance dont l'Autriche et même la Russie aient à redouter les visées ambitieuses et que nous ne soyons enfin, nous, la seule nation qui puisse leur être un jour un point d'appui et une protection.

248.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Berlin, 16 décembre 1873.*

(D. politique, 19 décembre.)

J'ai eu l'occasion ces jours derniers de rencontrer M. de Bülow et M. Delbrück. Dans les entretiens que j'ai eus avec eux, avec le premier surtout, j'ai pu constater, si je ne m'abuse, une certaine amélioration dans les disposi-

tions du Gouvernement impérial envers notre pays. Bien que l'Allemagne fût devenue peu à peu moins ombrageuse à l'égard de la monarchie dont elle croyait la restauration prochaine en France, il est évident que son échec ne lui a pas déplu et qu'elle s'accommode mieux du système dont le vote du 19 novembre a été la pierre fondamentale. Il est superflu d'en expliquer ici le motif, mais le fait est certain. Un membre fort distingué du corps diplomatique me communiquait récemment des impressions de la même nature.

Il est à présumer, d'un autre côté, que la lutte engagée dans l'Empire sur le terrain religieux a modifié le cours des préoccupations du Chancelier. Les journaux officieux en effet se sont radoucis depuis un mois vis-à-vis de la France. Du moins, montrent-ils, en parlant d'elle, une circonspection qui ne leur était pas familière jusque-là.

[Entretien avec M. de Bülow. M. de Gontaut lui demande où en est une réclamation adressée par la France au sujet d'une violation de territoire accomplie par des soldats allemands, près de Metz.]

Je lui dis ensuite quelques mots de la plainte du prince de Bismarck relative au mandement de Mgr l'Évêque de Nancy, et j'exprimai la conviction que le Chancelier avait été satisfait de la lettre adressée à cette occasion par le Ministre des Cultes à l'évêque. La réponse de M. de Bülow fut qu'il le pensait aussi et qu'au surplus il n'était plus question de cette affaire en ce moment. A son tour, il se plaignit en termes modérés de l'intervention regrettable des évêques français dans les affaires religieuses de l'Allemagne et de l'adresse envoyée par l'archevêque de Bourges aux évêques allemands [1]. Je lui observai que cette adresse n'avait en elle-même rien de bien grave, je le priai de remarquer d'ailleurs qu'elle ne venait qu'en dernière ligne après les adresses des évêques anglais, des évêques belges et des évêques autrichiens. Les affaires religieuses de l'Allemagne ne se passant pas à huis clos, la presse allemande elle-même se charge de les faire connaître à la terre entière; il est donc très naturel que les catholiques en tous pays s'en occupent. L'adresse des évêques de la province de Bourges, ajoutai-je, ne vise aucune question internationale entre l'Allemagne et la France. Ce sont des catholiques qui écrivent à des catholiques. M. de Bülow n'éleva pas d'objection contre ma réponse.

Il a été encore question entre nous de la presse. Le Secrétaire d'État allemand regrettait la vivacité de nos journaux par rapport à l'Allemagne; mais il m'a témoigné sa satisfaction de l'assurance que le duc de Broglie aurait donnée au comte d'Arnim de s'arranger pour obtenir d'elle plus de réserve [2]. Cela

[1] Les évêques de la province de Bourges, réunis en synode, sous la présidence de l'archevêque, avaient adressé aux évêques allemands une adresse, les remerciant de l'exemple qu'ils donnaient par leur attitude.

[2] Cf. *die Grosse Politik*, tome I, n° 136; *La Polit. ext. de l'All.*, tome I, n° 146. (Rapport du comte d'Arnim, du 17 octobre 1873.)

est effectivement fort désirable, lui répondis-je, mais les Allemands ne doivent pas se dissimuler que les allures de leur presse sont pour le moins aussi agressives à notre endroit que celles des journaux français vis-à-vis de l'Allemagne. De part et d'autre, au reste, n'attachons pas trop d'importance à la presse; et pour nous, qui avons l'honneur de faire les affaires de nos deux pays, ne permettons pas qu'elle porte atteinte aux relations mutuelles de leurs Gouvernements.

M. de Bülow termina l'entretien en me disant : «Les choses sont en bon train. J'ai bon espoir que les choses iront de jour en jour en s'améliorant.»

J'ai causé moins longtemps avec le Président de la Chancellerie fédérale qu'avec le Secrétaire d'État pour les affaires étrangères, mais chez M. Delbrück aussi j'ai recueilli les marques de dispositions conciliantes. Il m'a dit que, dans un délai assez court probablement, il serait en mesure de s'entretenir avec moi de la proposition de nos ingénieurs relativement à l'alimentation du Canal de la Sarre et que nous nous entendrions sûrement, car il s'agissait d'avantages réels pour nos deux pays. Comme je lui demandais quelles nouvelles il avait de la commission de Strasbourg, il me répondit que ses travaux marchaient avec quelque lenteur à la vérité, mais sans difficultés sérieuses et que, sous peu de mois, dans sa conviction, nous aurions terminé et réglé toutes les affaires pendantes entre nous[1]. Tout ceci fut dit sur le ton de la cordialité.

Sans faire fond assurément d'une manière absolue sur les bonnes dispositions témoignées par le langage de ces deux hommes d'État, il convient du moins de les signaler et nous pouvons exprimer l'espoir qu'elles se soutiendront. Notre devoir n'en reste pas moins ce qu'il était jusqu'ici : conserver le rôle d'observateurs attentifs, car à tout moment l'horizon peut s'assombrir.

249.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 115. *Berlin, 22 décembre 1873.*

(Cabinet, 24 décembre 1873; D. politique, 29 décembre.)

Votre Excellence sait que nous avons eu souvent à nous plaindre du ton de la presse allemande à l'égard de la France. Ces jours derniers encore, un article de la *Correspondance provinciale*, accusant le président du Conseil de guerre d'avoir par avance condamné le maréchal Bazaine, m'a paru assez

[1] La commission de Strasbourg n'a terminé ses travaux qu'en 1878.

injurieux pour que je me propose d'en causer officieusement avec M. de Bülow, quand je le rencontrerai dans le monde.

Je dois cependant reconnaître que ces violences de langage sont parfois sinon autorisées, du moins rendues excusables par le ton de nos propres journaux; ainsi je lis aujourd'hui dans un recueil hebdomadaire, qui passe à l'étranger pour recevoir des inspirations du Département des Affaires étrangères, un article que je crois devoir signaler à l'attention de Votre Excellence, je veux parler du Premier-Paris du *Mémorial diplomatique* du 20 de ce mois.

Outre que l'ensemble de l'article intitulé «Coup d'œil sur la situation de l'Europe» me paraît regrettable, j'y relève des phrases qui produiront certainement ici le plus mauvais effet.

Parlant des atteintes que les dernières guerres ont fait subir à l'équilibre européen, l'auteur dit :

« Sans admettre que les choses demeureront ainsi, nous nous félicitons de voir l'Europe respirer, prendre le temps de refaire ses forces et se préparer aux futurs événements. »

Le reste de l'article contient d'autres regrets, tant au point de vue des convenances que de la politique.

L'Italie n'est guère mieux traitée par l'écrivain que l'Allemagne elle-même. Des publications de ce genre affaiblissent évidemment l'effet de nos plaintes contre la presse allemande, et je ne saurais trop insister pour que Votre Excellence voulût bien recommander aux journalistes qui ont des rapports plus ou moins directs avec le Gouvernement de ne parler des nations et surtout des Cabinets étrangers qu'avec la plus grande circonspection.

250.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Versailles, 24 décembre 1873.*

J'ai reçu la dépêche que vous m'aviez fait l'honneur de m'adresser, le 16 de ce mois, et sous le n° 113 (1) pour me rendre compte de vos conversations récentes avec MM. de Bülow et Delbrück. Je constate avec satisfaction, comme vous, les dispositions plus conciliantes dont ils se montrent animés à notre égard. Les assurances que vous avez recueillies sont confirmées par le langage plus modéré depuis quelque temps des feuilles qui passent en Allemagne

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 248.

pour recevoir les inspirations du Gouvernement. Cette tendance nouvelle m'a été signalée également par notre Chargé d'affaires à Munich et c'est là un symptôme qui ne manque pas de valeur à nos yeux. Je ne puis que donner d'ailleurs mon assentiment aux observations que vous avez présentées vous-même quand il vous a été parlé du ton quelquefois un peu vif de la presse française. Vous pouvez renouveler en toute occasion l'assurance que le Gouvernement actuel ne cessera pas d'employer tous ses efforts pour faire prévaloir, dans les journaux comme dans l'opinion, les idées de conciliation et d'apaisement.

251.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. Personnelle. *Berlin, 26 décembre 1873.*

Je vous écrivais dans ma dépêche du 16 courant [1] que le ton de la presse allemande s'était radouci à notre égard depuis un mois environ, et que pourtant il ne fallait pas s'y fier. Cette réserve n'est que trop justifiée par les faits actuels. Les journaux allemands recommencent une campagne contre nous, la date en remonte à la condamnation du maréchal Bazaine [2]. Les revues aussi bien que la presse périodique nous sont redevenues fort hostiles. J'ajoute que la reprise des hostilités me paraît coïncider avec le retour du prince de Bismarck à Berlin. C'est toujours le même thème, quelque peu fondé qu'il soit : nos armements, notre *volonté* persévérante de prendre notre *revanche,* notre ingérence dans les querelles religieuses du monde entier. Il vous est bien connu déjà, votre lettre du 16 me le prouve [3]. La réponse parfaite en tous points que vous avez faite au comte d'Arnim, le langage que je ne cesse de tenir ici, tout devrait calmer les susceptibilités les plus ombrageuses, dissiper les aveuglements les plus incurables. Si nous ne réussissions pas, c'est donc que les terreurs sont bien plus affectées que réelles, et voilà ce qui m'inquiète. L'écho des pensées du Gouvernement allemand et des conséquences qu'il est tout disposé à en tirer me revient par d'autres voies que la presse. Par une circonstance fortuite, j'ai eu connaissance, il y a deux jours, d'un propos grave, belliqueux, tenu par le maréchal de Moltke au frère du Roi de Saxe, en prévision d'événements prochains, motivés il est vrai, disait-il, par nos préparatifs de revanche. Je vous prie de garder pour vous cette

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 248.
[2] Le 10 décembre. V. ci-dessus, pièce n° 249.
[3] Cette lettre ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères, ni dans les papiers du duc Decazes conservés à la Bibliothèque Thiers.

confidence très secrète mais certaine qui m'a été faite. J'ignore si de Broglie vous a raconté une conversation qu'il a eue le 3 ou 4 septembre avec Orloff; tout n'était pas également sérieux dans cet entretien, mais lorsqu'il lui a dit les mots suivants, en parlant de Bismarck : «Ce qui est le plus singulier, c'est que connaissant, comme il le fait assurément, l'état de votre armée (très belle assurément pour le peu de temps que vous avez mis à la reconstituer, mais encore très imparfaite, vous le savez), ayant sur tous les points de la France des officiers prussiens en campagne pour le tenir au courant de tout ce qui se passe dans vos régiments, il affecte de croire que vous êtes sur le pied de guerre et prêts à fondre sur l'Allemagne avec une force redoutable», cette fois, dis-je, il était très sérieux. Ce qui le prouverait au besoin, c'est que d'Arnim ne m'a pas caché ces mêmes préoccupations chez le Chancelier.

Et j'ai rapporté dans le temps à Albert de B.[1] que le Roi avait dit à Bade : «La France réorganise son armée sur un pied excellent, dans deux ans elle sera prête et nous fera la guerre», je suis sûr de ce propos. Toutefois je dois mentionner une raison qui tendrait à diminuer notablement la portée des menaces du Gouvernement allemand contre nous. Les élections pour le nouveau Reichstag auront lieu le 10 janvier, de toutes parts on s'y prépare; la lutte sera vive; le gouvernement l'emportera certainement, mais l'opposition catholique sera vraisemblablement représentée par une minorité très respectable. Les questions religieuses tiendront le premier rang dans le nouveau Parlement; mais il en est une autre qui n'est guère placée au-dessous de celles-là dans les préoccupations du gouvernement, je veux parler du vote du budget militaire. L'Empereur et le maréchal de Moltke y attachent une importance capitale; présenté au mois de juin dernier au Reichstag, il fut retiré un peu après, au moins ajourné dans la crainte de le voir rejeté ou très amendé par les députés, peut-être aussi, parce que le mouvement électoral se dessinant déjà, les députés n'y eussent pas apporté l'attention nécessaire. Mais aujourd'hui on le représentera au nouveau Reichstag aussitôt son installation et on désire ardemment son adoption. Il est donc probable qu'en vue d'obtenir des élections anti-ultramontaines, ainsi que pour emporter le vote de la loi militaire, le gouvernement, secondé par la presse officieuse, s'applique à effrayer l'Allemagne des projets de revanche comme des tendances cléricales de la France. Je ne dis pas que cette raison suffise à expliquer le mouvement d'opinion que l'on exploite contre la France, mais elle a sa valeur et peut contribuer à calmer nos inquiétudes. J'ajoute que l'un de mes collègues, l'Ambassadeur d'Autriche, me l'a fait valoir ce matin même.

Quoi qu'il en soit, il faut être sur nos gardes. La plus grande réserve est nécessaire, je ne dis pas seulement dans nos actes, votre sagesse et votre

[1] Le duc Albert de Broglie.

expérience étant de valeur à donner à cet égard toute sécurité, mais dans le langage et dans l'attitude de tout le monde. Je ne me dissimule pas qu'on ne peut s'y attendre de la part de tout le monde, mais suivant moi, il faut l'obtenir de la presse avant tout, et vous en avez les moyens. Avant-hier les *Débats* et le *Français* parlèrent de M. de Bismarck en termes vrais mais blessants; il convient de s'abstenir de pareilles appréciations, qui ne mènent à rien, après tout. Il serait bien utile également de persuader aux évêques que leurs objurgations très sincères, très motivées contre l'Allemagne, ne tendent qu'à nous susciter beaucoup d'embarras, non moins qu'à nuire beaucoup aux élections des catholiques allemands. Ici, rien de ce qui s'écrit chez nous n'échappe à l'attention. D'autres que des Prussiens m'ont déjà signalé le langage fâcheux de M. l'évêque d'Angers [1]. Encore une fois, du moment qu'il est prouvé que les évêques ne peuvent obtenir le résultat désiré par eux, à quoi bon parler? Ne pourrait-on enfin parler un peu moins souvent et un peu moins haut des expériences d'armes, de canons, de formation de corps d'armée, en un mot de tous les éléments de notre réorganisation militaire? N'en point trop parler ne signifie pas pour le Gouvernement ne point s'en occuper. Loin de là. Je considère comme une chose de la plus haute importance que des discussions et des mots la réorganisation militaire passe à une pratique réelle. Nous n'avons ni le désir ni l'intention d'attaquer qui que ce soit, c'est certain : mais nous pouvons être attaqués; à quel moment? personne ne peut le dire; peut-être ne le serons-nous pas avant un an, peut-être même ne le serons-nous pas du tout, mais certainement la possibilité d'avoir à nous défendre n'est pas une vaine supposition et il faut autant que possible nous mettre en mesure de repousser les attaques, au moment imprévu, si elles se produisent. Faisons donc, mon cher ami, tous nos efforts pour prévenir les catastrophes, pour déjouer même s'il est possible les desseins hostiles. En ne négligeant rien, en nous armant d'une grande et persévérante patience, en restant corrects dans tous nos actes, en nous renfermant dans nos affaires intérieures si graves déjà par elles-mêmes, nous n'aurons du moins rien à nous reprocher. La Providence ne nous abandonnera pas, espérons-le, et l'opinion de l'Europe sera avec nous.

Au sujet de l'opinion de l'Europe, permettez-moi de vous rappeler la conversation qu'a eue Chaudordy cet été avec le prince Gortchakoff [2]. Vous connaissez certainement les instructions que le duc de Broglie lui avait données : «insister particulièrement sur ce point, que ne méditant d'apporter

[1] Mgr Freppel dans un mandement venait de protester contre la situation faite en Prusse aux «ordres religieux poursuivis et traqués sans trêve ni merci» et aux évêques «dépouillés du pouvoir le plus essentiel de leur charge, celui de nommer les pasteurs des âmes» quand «pour ajouter le ridicule à l'odieux une secte minime (les vieux catholiques) était patronnée par l'État».

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 227.

aucun trouble en Europe, ne cherchant aucune revanche ni matérielle en Alsace et en Lorraine, ni morale en Italie, ne demandant qu'à nous refaire et à nous recueillir, nous avions droit aux bons offices et à la sympathie de toute l'Europe, si on venait interrompre ce travail pacifique de régénération intérieure en nous cherchant quelque mauvaise querelle». Chaudordy aurait trouvé le prince G., vous le savez aussi, dans les meilleures dispositions et la conclusion de son entretien aurait été qu'à son passage à Berlin le Chancelier russe s'expliquerait très nettement avec le prince de Bismarck et lui ferait entendre qu'il ne pouvait compter dans une agression sans motifs sur le concours de personne.

Que sont devenues ces bonnes dispositions de Gortchakoff? Je n'en sais rien au juste. Je sais seulement qu'il n'a pas vu Bismarck à son passage à Berlin, il n'a pas eu d'audience non plus de l'Empereur déjà malade, mais il aurait vu, d'après ce que m'a rapporté Bartholdi, le Prince royal. A-t-il pu avoir une explication satisfaisante avec lui? Ne nous semblerait-il pas très utile que Le Flô, au moins, reprît avec le prince G. la conversation tenue déjà avec Chaudordy et lui? Le Flô est aimé, dit-on, de l'Empereur et du Chancelier. Il peut donc très bien aborder avec eux ce sujet. Je vous ai dit que je désirais, si vous m'y autorisiez, aller voir cet hiver Pétersbourg, que je ne connais pas, et y passer sept ou huit jours. Si vous jugez à propos que je voie en même temps le prince Gortchakoff, je suis à vos ordres.

J'ai trouvé Bartholdi à son passage ici un peu ému de l'aveu que le prince G. venait de faire à Le Flô de l'accord fait définitivement entre les trois Empires et l'Italie pour assurer la paix de l'Europe[1]. Je ne savais pas au juste l'étendue qu'avait prise cet accord, je n'en connaissais pas et je n'en connais pas encore toute la portée, mais je n'ignorais pas que, lors du voyage de l'Empereur Guillaume à Vienne, des conférences entre les deux Empereurs et entre leurs premiers ministres avaient eu pour résultat d'assurer l'entente au moins entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie et leur union pour le cas où la France voudrait faire la guerre. Je l'avais appris par un haut personnage de la Cour de Berlin qui a beaucoup de bontés pour moi et qui m'en avait fait la confidence sous le sceau du secret. Je l'ai mandé à de Broglie dans une lettre particulière du 28 octobre et dans une courte dépêche, n° 99 — qui a été retirée des Archives depuis l'avortement des espérances monarchiques[2]. Le fait est grave et il vient puissamment à l'appui de la grande réserve dans laquelle nous devons nous tenir. M. de Bismarck continue inflexiblement sa politique d'isolement à l'égard de la France. Par son habileté, par son pres-

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 247.

(2) La lettre du 28 octobre ne se trouve pas dans les Archives des Affaires étrangères. Quant à la dépêche n° 99, elle ne figure pas dans la correspondance de Berlin, qui contient pour seule indication à son sujet : «Lacune au registre».

tige, par la force militaire dont l'Allemagne dispose, il impose son alliance à presque toute l'Europe continentale et je ne serais pas étonné qu'il tentât de faire entrer l'Angleterre dans cette ligue contre la France. Les relations avec Lord Odo Russell ont le caractère d'une assez grande intimité. Mais je ne puis rien vous dire de précis à cet égard. Vos conversations avec Lord Lyons peuvent vous en apprendre davantage.

[Considérations sur la politique intérieure française et sur les relations avec la Cour de Dresde.]

252.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 127. *Versailles, 28 décembre 1873.*

Lord Lyons, m'ayant rencontré hier soir chez M. l'Ambassadeur d'Autriche, m'a posé une question que je n'aurais point entendue sans surprise, si j'avais pu penser qu'en me l'adressant il ressentît réellement la préoccupation dont elle paraissait témoigner; il m'a demandé si je pouvais lui donner l'assurance que le Gouvernement français ne songeait point à s'emparer du protectorat de la Régence de Tunis. J'ai répondu que je lui donnerais volontiers à cet égard et sans hésitation toutes les assurances les plus formelles et les plus catégoriques qu'il pourrait désirer afin de dissiper des inquiétudes qu'il ne partageait certainement pas. Lord Lyons a bien voulu le reconnaître et il a paru avoir à cœur de bien me convaincre que l'émotion qu'on lui signalait de Constantinople lui semblait tout à fait injustifiable.

[La France a dans la Régence de Tunis des intérêts exclusivement financiers. On ne lui a offert aucun protectorat.]

253.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 31 décembre 1873, 7 h. 20.*

(*Reçu :* 7 h. 45.)

J'ai été voir M. de Bülow[1] aujourd'hui et j'ai abordé avec lui les questions des mandements des évêques et de la circulaire du Ministre des Cultes[2]. Il ne m'a pas dissimulé que le langage de nos évêques produisait ici depuis quelques semaines une grande irritation et que, s'il continue, il pourrait amener des complications *très graves* entre nous, mais il m'a exprimé une satisfaction qui m'a semblé sincère de l'initiative prise par notre Gouvernement comme aussi des développements que je lui donne sur nos vues pacifiques et conciliantes.

Il m'a remercié d'être venu le voir à ce sujet et m'a exprimé l'espoir que nos relations ne seraient pas altérées par cet incident.

Il me paraît certain que, si ces manifestes avaient continué, la situation serait devenue excessivement tendue. Je crois avoir laissé M. de Bülow en bonnes dispositions, mais je ne voudrais pas répondre que le souvenir de ce qui vient de se passer n'augmentera pas les défiances du Cabinet de Berlin à notre égard.

Ma visite a eu d'autant plus d'à-propos que le comte d'Arnim n'avait pas encore rendu compte à son gouvernement de l'entretien qu'il a eu avec Votre Excellence.

Je vous écrirai samedi.

254.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 4 janvier 1874, 7 h. 45, soir.*

J'ai reçu votre courrier et je vous en remercie.

Le Prince de Bismarck m'a demandé un rendez-vous et je le verrai demain

(1) Cf. la note de M. de Bülow sur cet entretien (*die Grosse Politik*, t. I, n° 141 ; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 152).

(2) M. de Fourtou, ministre des Cultes, avait adressé, le 26 décembre, une circulaire aux évêques pour les rappeler au calme et au respect du droit public (voir ci-dessous, pièces 256 et 257).

soir. Il abordera probablement les questions religieuses. Avez-vous quelques indications précises à me transmettre? Croyez-vous, par exemple, que l'on puisse soutenir que la loi de 1819 est applicable au Mandement de Nîmes [1] ?

Ce que vous avez dit au comte d'Arnim n'est pas aussi explicite que la version des journaux.

Je crains qu'ici cela ne soit pas jugé suffisant. Il serait utile que la circulaire des évêques [2] fût connue, de moi au moins. Réponse urgente et aussi détaillée que possible.

255.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 5 janvier 1874, 11 h. 25.*

(*Reçu :* Midi.)

Peut-être le prince de Bismarck me parlera-t-il de la possibilité de réprimer les excès de la presse de Paris grâce à l'état de siège [3]. Que voulez-vous que je réponde ? Les journaux allemands se plaignent que la circulaire des évêques n'ait pas été rendue publique et ils prétendent que le Gouvernement n'osera pas la publier de peur de déplaire au parti qui le soutient. Je pense qu'il serait très utile de la publier et de me donner la possibilité de l'annoncer au prince de Bismarck avant qu'il me le demande à titre de satisfaction.

256.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 5 janvier 1874, 2 h. soir*

J'ai eu hier une très longue conversation avec le comte d'Arnim. Je suis entré en de minutieux détails sur les difficultés de notre situation intérieure

[1] Mgr Plantier, évêque de Nîmes, avait écrit dans un mandement : «Quoi de plus abject que cette haine des Césars pontifes pour tous les prélats et ecclésiastiques honnêtes... «L'Allemagne de Bismarck a voulu continuer cette tradition de bassesse et d'immoralité.»

La loi du 17 mai 1819 punissait «l'offense envers la personne des souverains ou envers celle des chefs des Gouvernements étrangers».

Cf. au sujet de l'utilisation de cette loi la dépêche du comte d'Arnim du 2 janvier 1874 publiée par cet ambassadeur à la suite de son procès et non reproduite dans *die Grosse Politik.* (*Les antécédents du procès d'Arnim*, p. 128-141.)

[2] C'est-à-dire la circulaire adressée aux évêques par M. de Fourtou. (Voir note 2, pièce 254.)

[3] L'état de siège proclamé à la suite de l'insurrection communaliste et demeuré en vigueur.

et aussi sur notre inébranlable volonté d'écarter entre nos deux Gouvernements tout malentendu. Je crois l'avoir convaincu que nous désirons sincèrement entretenir avec sa Cour les meilleures relations et que nous ferons pour cela tout ce qui sera possible. Comme complément de cet entretien, je lui lirai dans la matinée la circulaire du Ministre des Cultes que je n'avais pas sous la main quand il est venu me voir.

Je ne sais pas si l'on pourrait invoquer dans l'espèce la loi de 1819. En tout cas, elle nous conduirait devant le Jury, et nul ne saurait y penser. La voie régulière serait l'appel comme d'abus, s'il convenait de l'introduire. Mais je persiste à croire que la leçon donnée portera ses fruits et qu'il est plus habile de ne pas la compromettre en l'exagérant. Il faut en effet considérer la circulaire comme une sorte de premier avertissement et, si celui-ci n'était pas compris, nous serions amplement autorisés à recourir à d'autres moyens.

Je compte sur tous vos efforts pour ramener et réduire cet incident à ses justes proportions.

257.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 5 janvier 1874, 2 h. 10, soir.*

Je vous envoie communication de la circulaire dont je vais donner lecture au comte d'Arnim. Vous verrez dans quelle mesure vous pouvez en faire usage vous-même auprès du prince de Bismarck.

Annexe.

CIRCULAIRE CONFIDENTIELLE DE M. DE FOURTOU, MINISTRE DES CULTES, AUX ÉVÊQUES DE FRANCE.

Paris, 26 décembre 1873.

Monseigneur,

Quelques-uns de vos vénérables collègues, examinant la situation présente de l'Europe et jugeant les derniers événements dans leurs rapports avec l'Église catholique et dans leur action sur la société contemporaine, ont publié récemment des lettres pastorales où se rencontrent des appréciations qui ne pouvaient manquer, en certains points, d'appeler l'attention du Gouvernement.

Parfois, en effet, elles sembleraient de nature à exciter au dehors des susceptibilités qu'il est toujours fâcheux d'éveiller.

Les éminents Prélats qui ont adressé aux fidèles de leurs diocèses les lettres dont je parle seraient, il est vrai, les premiers à regretter des conséquences absolument

contraires aux intentions qui les animent. J'en ai pour garant le patriotisme éprouvé dont l'Épiscopat français a constamment offert de si éclatants et de si glorieux témoignages.

Néanmoins, le Gouvernement a dû s'émouvoir de ces faits, Monseigneur, et il désire vivement qu'ils ne soient pas renouvelés. Votre Grandeur n'ignore pas de quelles sympathies il environne au milieu de leurs épreuves l'Église et le Saint-Siège. Aussi comprend-il la préoccupation des consciences catholiques et les douleurs dont les Évêques de France se font en ce moment les interprètes. Mais ces sentiments, Monseigneur, peuvent s'exprimer avec toute la liberté et toute la force qui leur conviennent sans qu'il soit nécessaire de recourir pour les manifester à des attaques dont pourrait s'alarmer l'autorité des Gouvernements voisins. Il y a, entre les États, des égards mutuels qui ne se peuvent oublier; nous devons professer partout le respect des pouvoirs établis comme nous voulons le réclamer à notre tour pour le Gouvernement institué dans notre patrie par la volonté souveraine de l'Assemblée nationale.

Est-il besoin d'ajouter, Monseigneur, qu'au milieu des graves conflits qui agitent aujourd'hui le monde, c'est par la modération surtout que les Évêques augmentent la légitime autorité de leur parole et contribuent plus efficacement à cette œuvre d'apaisement et de pacification générale qui doit être l'objet de nos communs efforts?

Je me reprocherais d'insister davantage sur des considérations qui se recommandent d'elles-mêmes à la sollicitude de Votre Grandeur. J'ai, d'ailleurs, l'assurance qu'elle ne se méprendra point sur le sentiment qui m'inspire cette lettre dont je confie la pensée à votre prudence.

258.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 5 janvier 1874, 2 h. 55, soir.*

Je viens de lire à M. le comte d'Arnim la circulaire du Ministre des Cultes [1]. Elle paraît avoir produit sur son esprit une impression favorable.

Je lis dans les journaux que le *Times* se l'est procurée et la publie [2].

[1] Voir ci-dessus, pièces n[os] 256 et 257. — [2] Dans son numéro du 4 janvier.

259.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 janvier 1874, 6 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 7 h. 30, soir.)

J'ai eu hier soir avec M. de Bülow [1] l'entretien que je vous ai annoncé. Il m'a demandé si le Gouvernement français ne serait pas disposé à prendre officiellement quelque disposition propre à arrêter le langage des évêques. J'ai répondu qu'une législation un peu tombée en désuétude rendait très difficile une répression sous la forme qu'il indiquait, mais que la circulaire écrite par le Ministre des Cultes était le meilleur moyen à employer, sauf à aviser plus tard si ce moyen ne suffisait pas, ce qui n'est pas présumable. Je lui ai renouvelé en termes très formels l'assurance que le Gouvernement français tenterait de faire tout ce qui est possible pour nous maintenir avec l'Allemagne dans de bonnes relations. Lui de son côté m'a affirmé que les désirs de son Gouvernement étaient les mêmes et il m'a assuré que ses dispositions étaient des plus pacifiques [2].

Je l'ai revu ce matin et je lui ai donné lecture du texte de la circulaire que vous m'avez envoyée hier. Il s'en est montré très satisfait et il m'a dit que ma démarche auprès de lui, aussi bien que la circulaire elle-même, lui donnaient une preuve qu'il appréciait du bon vouloir du Gouvernement français. Il allait en rendre compte à l'Empereur Guillaume, qui s'en était préoccupé. J'espère, comme je le lui ai dit à lui-même, que cet incident n'aura pas d'autre suite.

On entend dire qu'un abbé Lehardi du Marais doit prononcer dimanche prochain au Panthéon un sermon pour les Alsaciens. Ne croyez-vous pas qu'il serait utile de lui recommander une grande réserve dans son langage vis-à-vis de l'Allemagne [3] ?

[1] M. de Bülow remplaçant le prince de Bismarck qui venait de partir pour la campagne, départ annoncé par un télégramme de Berlin du 5 janvier, 4 h. 55 du soir.

[2] *Die Grosse Politik*, tome I, pièce n° 142, et *La politique extérieure de l'Allemagne*, tome I, n° 253. (Note de M. de Bülow sur son entretien avec M. de Gontaut.)

[3] Dans une dépêche du 9 janvier (n° 2) M. de Gontaut, dans un compte rendu plus détaillé de ces entretiens, écrit qu'il donna lecture à M. de Bülow d'une lettre particulière à lui adressée par le duc Decazes le 16 décembre «qui accentue avec énergie la volonté du Gouvernement aussi bien que celle de l'Assemblée d'observer la paix». M de Gontaut ajoute : «M. de Bülow m'ayant rappelé les stipulations du traité de Francfort relatives à la délimitation des circonscriptions diocésaines, je lui ai répondu que nous étions tout prêts à traiter cette question».

260.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 6 janvier 1874, 10 h.*

Je vous remercie d'avoir fait si bien apprécier la circulaire [1] et si bien comprendre nos dispositions.

Je prends acte avec une sincère satisfaction de celles qui vous ont été exprimées.

Leur double sincérité est pour la paix publique et pour la cause conservatrice un gage précieux.

Je vous prie d'en faire la remarque à M. de Bülow.

Je ferai ce que vous désirez pour l'abbé du Marais qui m'est du reste absolument inconnu.

Ne trouvez-vous pas un peu cruel que de telles obscurités puissent enfanter de si regrettables orages ?

261.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 8 janvier 1874, 4 h. 5, soir.*

(*Reçu :* 6 h. 45.)

M. de Bülow, que j'ai eu occasion de voir aujourd'hui, m'a dit avoir rendu compte au prince de Bismarck, revenu hier au soir de la campagne, de notre dernier entretien [2]. Le prince l'a chargé de me dire qu'il m'en remerciait et qu'il avait lu la circulaire dont il était très satisfait. De mon côté, j'ai dit à M. de Bülow qu'en réponse à la conversation que j'avais eue avec lui, et dont je vous avais rendu compte, vous m'aviez chargé de lui exprimer votre satisfaction des bonnes dispositions du Gouvernement allemand, que vous considériez comme un gage précieux pour le maintien de la paix. M. de Bülow a ajouté quelques paroles d'où je conclus que l'incident serait considéré ici comme terminé. Je crois que toutes les préoccupations actuelles sont tournées ici en ce moment vers les élections au Reichstag qui auront lieu samedi.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 258. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 259.

Si vous ne vous y opposez pas, je désire partir demain soir pour aller passer quelques jours en touriste à Pétersbourg. Mon absence en ce moment ne me paraît avoir aucun inconvénient. D'ailleurs je laisserais les affaires entre les mains de M. de Sayve.

262.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 13 janvier 1874, 2 h. 58, soir.*

(*Reçu* : 5 h. 1/4, soir.)

M. de Bülow vient de venir me voir de la part du prince. Tout en restant satisfait de la circulaire, j'ai compris qu'il serait bien aise d'avoir l'assurance positive que le Gouvernement persistera dans la voie où il est entré. Le Chancelier de l'Empire m'a fait savoir que nos entretiens ayant toujours été utiles pour le maintien de nos relations pacifiques, il serait aise de me développer les vues qui, dit-il, seraient de nature à les consolider et nous sommes convenus de nous voir ce soir.

263.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 14 janvier 1874, 8 h. 10.*

(*Reçu* : 10 h. 1/2.)

J'ai vu hier soir le prince de Bismarck. L'incident des mandements n'est pas terminé comme le langage de M. de Bülow avait dû me le faire supposer. Dans l'intérêt de la politique intérieure de l'Allemagne, le Chancelier croit nécessaire que des mesures soient prises contre les évêques qui ont outragé l'Empereur Guillaume. Il désirerait que le Gouvernement français appelât comme d'abus, au moins contre l'évêque de Nîmes, ou, s'il s'y refusait, il m'a déclaré son intention d'intenter l'action directe et d'user des droits que donne la loi de 1819 [1] aux souverains offensés. Il demande que le

[1] La loi du 26 mai 1819, complétant celle du 17 mai de cette même année, décidait (art. 3) qu'en cas de délit contre la personne des souverains et des chefs de Gouvernement, la poursuite n'aurait lieu que sur la plainte du Gouvernement qui se croirait offensé.

Gouvernement examine cette question sans se presser. Il m'a donné des assurances à ce sujet que notre refus de procéder nous-mêmes n'altérerait en rien les bonnes relations entre la France et l'Allemagne. Il a, d'ailleurs, insisté plusieurs fois avec une certaine énergie, sur son vif désir, partagé par l'Empereur, de continuer à vivre en bonne intelligence avec nous et sur ses intentions très pacifiques.

Je lui ai fait valoir beaucoup d'arguments pour lui prouver que la circulaire était suffisante pour l'honneur de l'Allemagne, mais je ne peux me flatter de l'avoir convaincu.

[Dépêche complémentaire annoncée.]

264.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 17 janvier 1874, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 6 h., soir.)

A la suite des conversations que je viens d'avoir avec mes collègues d'Angleterre et d'Autriche[1], je suis en mesure d'affirmer que le Gouvernement allemand ne leur a fait aucune observation au sujet de l'attitude de leurs évêques, et j'ai lieu de croire qu'il n'en a pas été fait non plus à Londres ni à Vienne. Il résulte encore pour moi de ces conversations et d'autres que j'ai recueillies, que, la grande préoccupation du Gouvernement allemand étant le vote de la loi militaire, il est permis d'attribuer en grande partie à ce motif les observations que m'a faites le prince de Bismarck, et qu'en conséquence elles seraient moins inquiétantes qu'elles ne le paraissaient au premier abord.

Mon impression est que, si vous ne jugez pas à propos de recourir à l'appel comme d'abus, vous saisissiez prochainement l'occasion de rassurer à la tribune le Gouvernement allemand sur nos tendances soi-disant cléricales ; le prince de Bismarck hésiterait probablement à se servir lui-même de la loi de 1819.

[1] Lord Russell et le comte Karolyi.

265.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG ET VIENNE.

D. Très confidentielle. *Versailles, 18 janvier 1874.*

Vous n'avez certainement pas ignoré que deux mandements adressés le mois dernier par les évêques de Nîmes et d'Angers à leur clergé et aux fidèles de leurs diocèses ont fait l'objet d'explications entre le Gouvernement allemand et nous. Je tiens à vous communiquer tous les détails de cet incident en raison du caractère qu'il a pris et je vous envoie à cet effet copie de la correspondance de M. de Gontaut-Biron, notamment trois télégrammes des 8, 13 et 14 [1] janvier, ainsi que deux dépêches du 9 et du 14. Ces documents renferment l'exposé très complet des observations élevées par le Cabinet de Berlin et reproduisent le langage tenu d'abord par le Secrétaire d'État M. de Bülow et ensuite par le prince de Bismarck.

Nous n'avions pas attendu ces représentations pour faire connaître notre impression sur les lettres pastorales dont il s'agit et rappeler les égards dus en toute occasion aux états étrangers. M. le Ministre des Cultes avait adressé dès le 26 décembre à tous les membres de l'épiscopat une circulaire qui exprime avec clarté la pensée du Gouvernement. L'opinion publique a rendu pleine justice à cette manifestation spontanée de notre propre sentiment et M. le prince de Bismarck a bien voulu lui-même nous en faire remercier.

Nous avions pu croire dès lors que toute difficulté était écartée et nous en avions pris acte avec confiance. Cependant, à quelques jours d'intervalle, M. le prince de Bismarck ne jugeait plus suffisante cette satisfaction anticipée et il insiste aujourd'hui pour que nous ayons recours aux mesures répressives, en ajoutant qu'à notre défaut il serait disposé à procéder par la voie d'une action directe devant nos tribunaux. Les développements dans lesquels il entre ont ce caractère particulier qu'ils ne tendraient à rien moins qu'à demander aux diverses Puissances de s'associer à la politique que le Gouvernement allemand a cru devoir adopter dans la question religieuse en réclamant, comme l'accomplissement d'un devoir international, leur concours contre les manifestations auxquelles les évêques catholiques d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique et de France pourraient se livrer alors qu'elles sembleraient de nature à encourager la résistance des évêques d'Allemagne.

Nous aimons au surplus à constater les assurances de modération et la

[1] Voir ci-dessus, pièces nos 260, 261, 262; les dépêches mentionnées n'ont pas été reproduites parce qu'elles n'ajoutent rien d'essentiel aux télégrammes.

déclaration pacifique que le prince de Bismarck a itérativement renouvelées à M. de Gontaut et nous espérons fermement que cette discussion n'amènera aucun trouble dans nos relations.

Nous sommes dirigés nous-mêmes par un sincère désir de conciliation et, si nous conseillons au Gouvernement allemand d'attendre les effets de l'avertissement donné par la circulaire de M. de Fourtou, c'est que nous y voyons le moyen le plus sûr d'empêcher le renouvellement de faits regrettables que nous avons condamnés et d'assurer aussi cet apaisement des esprits qui est le but constant de nos efforts. Toute autre manière de procéder risquerait de les exciter davantage des deux parts et de créer les difficultés que nous avons à cœur de prévenir.

Le Cabinet de Londres, (*Pétersbourg, Vienne,*)
ayant déjà sans nul doute connaissance de cet incident par la voie de Berlin, nous ne saurions hésiter à le mettre complètement au courant de ce qui s'est passé, s'il vous en témoigne le désir et vous êtes autorisé dans ce cas à en entretenir confidentiellement Lord Granville (le *prince Gortchakoff*).

Nous devons d'ailleurs vous recommander d'apporter à cette communication une retenue particulière, afin d'éviter tout ce qui pourrait donner lieu de croire au Cabinet de Berlin que notre pensée serait de faire intervenir le Gouvernement
britannique (*russe*)
dans une question dont il n'est pas directement saisi.

Pour Londres seulement : J'en ai dit quelques mots avec la même retenue à M. l'Ambassadeur d'Angleterre dans une conversation récente avec lui.

266.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 19 janvier 1874, 3 h. 30.*

Nous venons de suspendre pour deux mois *l'Univers* pour les articles et documents qu'il publiait ce matin. Ses articles contenaient une sorte de défi à l'Allemagne, le document était une lettre pastorale de Mgr de Périgueux [1].

Je suppose que vous pourrez tirer parti de cette sage mesure, dont quelques-

[1] L'*Univers* du 19 janvier avait publié une lettre pastorale de l'évêque de Périgueux dénonçant «les actes du Césarisme qui sévit en plusieurs régions du Nouveau Monde et, dans notre vieille Europe, avec une violence inouïe en Suisse et en Allemagne».

uns de nos amis se montrent cependant très émus, et que vous en profiterez pour décider le prince de Bismarck à renoncer à son projet.

Nous avions promis que, si notre premier avertissement restait inefficace, nous procéderions par d'autres voies. Nous avons tenu parole. Nous pouvions poursuivre le délit dans ses complices, nous venons de le faire aussitôt que l'occasion s'en est présentée.

Quelle preuve plus manifeste de la correction de nos intentions?

267.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 19 janvier 1874, 4 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

J'ai cru utile de revoir M. de Bülow [1]. Je lui ai répété, en les développant, les arguments que j'avais fait valoir auprès de M. de Bismarck. Sa réponse peut se résumer dans ces trois points : 1° le Gouvernement allemand a attaché une très grande importance à une satisfaction plus considérable encore que la circulaire; 2° il m'a renouvelé très formellement l'expression de son désir d'éviter toute complication et de maintenir nos relations sur un pied pacifique; c'est dans ce but qu'il regarde comme fort important un surcroît de satisfactions, au moins en ce qui concerne l'évêque de Nîmes; 3° il paraît persister dans le désir de chercher avec moi, plutôt que par l'intermédiaire du comte d'Arnim, les moyens d'arriver à une solution.

Si vous entrez dans ses vues, veuillez m'envoyer des instructions aussi précises que possible; dites-moi aussi ce que vous pensez d'une déclaration que vous feriez à la tribune.

Le prince de Bismarck, sachant ma présence au Ministère, a envoyé à M. de Bülow un télégramme du comte d'Arnim rapportant une conversation qu'il venait d'avoir avec vous. D'après ce télégramme un peu obscur vous seriez convenus qu'il y aurait lieu d'infliger une *pénalité* à l'évêque de Nîmes et vous vous seriez engagé à en chercher les moyens [2].

[1] Cf. la note de M. de Bülow sur cet entretien (*die Grosse Politik*, t. I, n° 154; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 157).

[2] Voir ce télégramme du 16 janvier (*die Grosse Politik*, t. I, n° 144; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 156).

268.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 20 janvier 1874.*

Je ne m'explique pas le télégramme du comte d'Arnim qui vous a été communiqué hier [1]. Je n'ai pas revu le comte depuis vendredi, avant la réception de votre courrier du 15. Je ne suis pas convenu qu'il y aurait lieu d'infliger une pénalité à l'évêque de Nîmes, et c'est au contraire contre les complices des délits, s'il s'en produisait de nouveaux, qu'il me paraissait dès lors intéressant de rechercher des moyens de répression, le comte d'Arnim n'y trouvant d'autre objection que sa conviction que l'occasion ne s'en présenterait pas. Le contraire s'est produit, j'en ai profité. Nous avons appliqué hier cette théorie à l'*Univers*. J'ai donc trouvé et mis à exécution les moyens que nous recherchions vendredi. La satisfaction me paraît complète et j'espère qu'elle sera considérée comme telle.

269.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 janvier 1874, 7 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 9 h. 30, soir.)

M. de Bülow m'ayant manifesté le désir de me voir aujourd'hui, je me suis rendu chez lui et nous avons eu ensemble un long entretien. Ses assurances de son désir de maintenir nos relations sur un pied pacifique ont été peut-être plus accentuées encore que dans nos précédentes entrevues, mais la conclusion n'a guère différé. Il m'a marqué encore la satisfaction qu'avait causée à l'Empereur la circulaire. Il m'a dit que la suspension de l'*Univers* [2] était un nouveau gage des intentions de notre Gouvernement, mais il prétend que l'évêque de Périgueux n'est pas atteint, ce qui prouverait à ses yeux l'insuffisance de la circulaire, et il a ajouté que l'évêque de Nîmes [3] n'était pas

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 267. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 268. — [3] Voir ci-dessus, pièces n°s 267 et 268.

atteint non plus. Il persiste donc à me prier d'examiner les deux moyens que le Chancelier de l'Empire m'avait indiqués, mais il insiste beaucoup plus sur l'appel comme d'abus que sur l'application de la loi de 1819; dans ce dernier cas il voudrait au moins que le Gouvernement français soutînt la plainte que déposerait Hohenlohe [1]. Je lui ai démontré la presque impossibilité pour nous de recourir à l'appel comme d'abus et je lui ai fait sentir de nouveau les dangers de l'emploi de la loi de 1819 pour le maintien de nos bonnes relations. Je lui ai laissé entrevoir cependant que, si les satisfactions si réelles et si importantes que nous leur avions données jusqu'ici ne leur suffisaient pas, nous interviendrions dans le procès découlant de la loi de 1819: Toutefois, j'en ai encore appelé aux sentiments d'équité du prince de Bismarck afin qu'il n'insistât pas pour recourir à ces deux moyens et qu'il se contentât des preuves de bonne volonté que la suspension prouvait surabondamment. M. de Bülow m'a promis de rapporter fidèlement cet entretien à M. le prince de Bismarck.

Je regrette, devant des prétentions aussi persistantes, de ne pouvoir vous envoyer encore un résultat plus satisfaisant de mes efforts, je reverrai bientôt M. de Bülow et je vous écrirai samedi.

270.

M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome (Quirinal),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 21 janvier 1874, 2 h. 55, soir.*

J'ai communiqué à M. Visconti-Venosta votre discours d'hier [2]. Il en a reçu une impression très satisfaisante, m'a chargé de vous remercier de la netteté de vos déclarations et m'a exprimé la confiance qu'elles contribueraient à redresser en Italie, comme en France, les égarements d'une partie de l'opinion.

[1] (*Sic*) dans le déchiffrement.

[2] Le 20 janvier, à l'occasion d'une interpellation du général Du Temple, député d'extrême droite, relative à l'envoi d'un nouveau Ministre plénipotentiaire, le marquis de Noailles, auprès du roi d'Italie, le Duc Decazes avait donné lecture d'une déclaration sur les relations de la France avec l'Italie dans laquelle le Gouvernement affirmait vouloir entretenir «sans arrière-pensée, avec l'Italie telle que les circonstances l'ont faite,» des relations pacifiques. La déclaration ajoutait que le Gouvernement défendrait la paix «contre les vaines exclamations, contre les regrettables excitations d'où qu'elles viennent». L'interpellation fut ensuite écartée par la question préalable.

271.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE.

T. *Versailles, 22 janvier 1874, 8 h. 15, soir*

Quand l'Empereur François-Joseph part-il pour Saint-Pétersbourg ?

Je voudrais que vous vous mettiez en mesure d'obtenir de S. M. une audience avant son départ afin de l'éclairer sur la situation à Berlin, sur l'attitude du prince de Bismarck vis-à-vis de nous et sur notre volonté de rester modérés et prudents. Peut-être S. M. en conclura-t-Elle qu'Elle pourra s'en entretenir avec le Czar avec quelque utilité pour la paix publique.

Je vous enverrai demain par courrier instructions et détails.

272.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Berlin, 22 janvier 1874.*

(*Reçu :* 27 janvier.)

[Rappel de la conversation du 19 janvier avec M. de Bülow.]

J'observe, Monsieur le duc, que depuis quelque temps la presse allemande, la presse officieuse surtout, est d'une grande violence à notre égard comme si un un mot d'ordre lui avait été donné; j'ai peine à croire néanmoins que l'Empereur Guillaume se décide à nous déclarer la guerre pour une question aussi peu grave que celle des mandements. Nous ne devons pas oublier, d'ailleurs, que le prince de Bismarck présentera bientôt la loi militaire au vote de laquelle il attache une grande importance, et que, pour atteindre son but, il est homme à employer, sur les membres du Reichstag, tous les moyens de pression possibles, et à présenter à leurs yeux le spectre de la guerre. Il ne faut pas oublier non plus qu'en 1868 il y a eu un déchaînement de violences en Prusse contre l'Autriche et que M. de Bismarck a été jusqu'à attaquer très vivement à la tribune le comte de Beust. Ces considérations peuvent nous rassurer sur la crainte de voir l'Allemagne pousser les choses à l'extrême, et je crois que, pour le moment, nous ne devons pas aller au delà de ce que nous avons fait. Enfin, si nous étions pressés trop vivement, mon opinion serait de refuser positivement de recourir à l'appel comme d'abus et de laisser le Gouvernement allemand exercer contre nos évêques des poursuites par application de la loi de 1819.

273.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 26 janvier 1874, 4 h. 21, soir.*

[Conversation de M. de Sayve avec M. de Bülow.]

M. de Bülow lui a donné l'assurance que le prince de Bismarck était très satisfait de la suspension de l'*Univers* et de votre discours [1]; il a ajouté que je lui avais déjà répété, il est vrai, qu'il n'était pas possible de recourir à l'appel comme d'abus, mais que son Gouvernement avait besoin d'étudier à fond et longuement la question afin de bien s'assurer des moyens de répression que la législation française pouvait fournir et qu'il m'en reparlerait plus tard.

Cette lenteur du Gouvernement allemand me fait espérer qu'il n'est plus si complètement décidé à réclamer l'un des deux moyens qu'il avait d'abord indiqués. Je suis donc porté à croire que la question est en voie d'apaisement.

Les diplomates accrédités à Berlin partagent généralement cette opinion. Plus que jamais on m'assure que la question militaire est le principal motif de l'importance donnée à cet incident.

Il y a deux jours, le Ministre de l'Intérieur [2] m'avait tenu le même langage que M. de Bülow vient de tenir à M. de Sayve, de la part du Chancelier et je l'avais trouvé très modéré.

L'Ambassadeur d'Autriche est venu me parler hier de la question, j'ai cru pouvoir le mettre au courant de tout ce que nous avons fait et il m'a paru l'approuver, il est convaincu que les choses tendent à s'apaiser

M. de Radowitz a dit à M. de Sayve que le Gouvernement allemand avait adressé également des plaintes très vives aux Gouvernements autrichien, belge et même italien au sujet des mandements de leurs évêques.

[1] Voir ci-dessus, pièces n°s 266 et 270. — [2] Le comte d'Eulenburg.

274.

M. DE CORCELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE),
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

D. n° 1 *Rome, 27 janvier 1874.*

(Cabinet, 30 janvier; D. politique, 31 janvier.)

[Conversation avec le cardinal Antonelli.]

Le cardinal m'a confirmé l'approbation sincère de votre déclaration à la séance où vous avez pu très habilement écarter l'interpellation de M. du Temple [1]. Il avait lui-même caractérisé sévèrement par ces mots cette tentative où le bien était comme à l'ordinaire sacrifié au bruit : *Il est bien déraisonnable de faire des questions qui ne peuvent aboutir qu'à la constatation solennelle de la douloureuse situation de la France et du Saint-Siège, bien inique de vous reprocher l'humiliation dont on a voulu le procès-verbal.*

Cette fois le cardinal s'est encore plus fermement expliqué sur les conséquences que devait avoir l'aveugle emportement de ceux qui, sous prétexte du miracle auquel ils prétendent avoir droit, poussent à des catastrophes en effrayant la France de la perspective d'une prochaine guerre et de leurs prétentions en toutes choses. Il ne croit pas que la politique allemande soit précisément d'en profiter pour nous menacer sérieusement d'une guerre, mais il lui paraît déjà fort grave que ce soit pour l'Allemagne l'occasion de s'introduire dans nos affaires intérieures, de se présenter en quelque sorte comme l'auxiliaire éventuel d'une grande réaction à la fois pacifique et anticléricale. C'est peut-être une position prise en vue de nos élections futures. Il est probable que le Gouvernement italien secondera ce jeu. La guerre sera le constant sujet d'effroi comme extrême conjecture. Mais une pression morale sur nos intérêts de conscience les plus délicats sera le résultat quotidien de la nouvelle intervention dont il s'agit. Voilà le péril où nous a jetés le parti pessimiste des interpellations et des menaces.

Ceci m'a naturellement conduit à aborder le sujet de la suppression temporaire de l'*Univers* [2]. Sans aucune hésitation, et avec un geste expressif, le cardinal m'a témoigné que le Saint Père n'était pas affecté, comme j'en montrais l'inquiétude, de cette précaution de notre Gouvernement.

[M. de Corcelle exhorte le Gouvernement à la prudence dans ses présentations épiscopales.]

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 266. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 270.

275.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CORCELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE).

D. n° 10. *Versailles, 27 janvier 1874.*

Votre correspondance officielle atteste que la Cour de Rome suit avec une attention soutenue le mouvement de la politique européenne et se rend très exactement compte des dispositions qui animent les divers Cabinets.

Plus d'une fois le Cardinal Antonelli a laissé entendre que, d'après ses informations, nous étions plus menacés que nous ne le supposions nous-mêmes. Il ne s'étonnera donc pas de l'incident élevé par le Cabinet de Berlin à propos de mandements de plusieurs de nos évêques.

Plus les avertissements qui nous ont été donnés au Vatican témoignent d'une prévoyance amicale, plus nous nous sentons autorisés à espérer son concours, dans la limite très discrète où nous pouvons la demander, pour empêcher que les difficultés présentes ne s'aggravent et ne dégénèrent en complications véritables. L'intérêt du Saint-Siège est ici trop manifestement d'accord avec la bienveillance, dont vous avez recueilli tant de preuves, pour qu'il soit nécessaire de le faire ressortir et le Pape lui-même a été le premier à le signaler. «Sa Sainteté, m'écrivez-vous, le 17 décembre, en me rapportant un entretien que vous avez eu avec Pie IX, comprend parfaitement que nous compromettrions sa propre cause, si nous provoquions des conflits extérieurs pour la soutenir.» Cette pensée si juste implique la nécessité de prévenir les contestations périlleuses que pourraient faire naître entre le Gouvernement allemand et nous des attaques telles que celles qui ont été malheureusement relevées dans les mandements dont on s'est montré si irrité à Berlin. Le patriotisme des prélats français les mettra désormais en garde contre les dangers auxquels ils exposeraient le pays en se mêlant aux luttes religieuses engagées en Allemagne. Mais la grande autorité du Souverain Pontife sur leur conscience peut contribuer puissamment à les convaincre que les devoirs de l'évêque dans ces circonstances graves ne sont pas inconciliables avec les responsabilités du citoyen. Les conseils de Sa Sainteté exerceraient certainement en ce sens la plus salutaire influence et nous serions heureux de pouvoir être assurés qu'ils viendront à l'appui de ceux que d'impérieuses considérations nous ont mis dans l'obligation de faire entendre aux membres de l'Épiscopat français.

276.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 28 janvier 1874, 10 h., soir.*

Les déclarations faites à M. de Sayve et le langage de la *Correspondance provinciale* [1] ne sont pas une solution; mais elles marquent un temps d'arrêt; abandon ou ajournement, nous avons tout intérêt à ne pas préciser nous-mêmes et à ne rien presser. Mon avis serait donc de ne témoigner aucune hâte et de laisser venir. J'ai prévenu Vienne, Rome, Bruxelles, Londres et Pétersbourg.

277.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 29 janvier 1874, 1 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 2 h. soir.)

Les représentations prussiennes [2] ont été faites à Vienne, le comte Andrassy y a répondu avec beaucoup de fermeté. Je tiens ce renseignement du Ministre des Cultes [3], qui l'a fourni à un de mes collègues en ajoutant : « Jamais l'Autriche ne suivra l'Allemagne dans cette voie ».

Le comte Andrassy se tient sur une grande réserve vis-à-vis de moi pour éviter sans doute de paraître s'être concerté ou faire cause commune avec la France.

[1] Dans son numéro du 28 janvier, la *Correspondance provinciale* reproduisait une note de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* qui démentait que le Gouvernement français eût « cédé à la pression de l'étranger » à l'occasion des mesures prises à l'égard des Évêques et de l'*Univers*. « Les actes du Ministère français ont émané, ajoutait la note, de sa propre initiative... Il nous reste à attendre si la satisfaction qui est offerte dispense l'Allemagne de recourir à la législation et à la justice françaises. »

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 264.

[3] M. de Stremayr.

278.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 29 janvier 1874, 3 h. 47, soir.*
(Cabinet, 30 janvier, 7 h., matin.)

Les principaux détails de la conversation de Gontaut avec le prince de Bismarck [1] étaient connus depuis plusieurs jours à Pétersbourg. Le baron de Jomini m'en avait parlé avant-hier et j'avais cru pouvoir m'en exprimer avec lui avec une réserve qui n'excluait pas la netteté, tout en déclarant que je ne comptais pas aborder ce sujet délicat avec le Chancelier à moins d'y être provoqué; mais je savais que toutes mes paroles seraient répétées et je les avais calculées en conséquence.

Hier soir, au théâtre, l'Empereur m'a abordé un instant avec un très bon visage et j'ai pensé qu'il ne fallait pas exagérer un mystère qui n'en est plus un pour personne. Sa Majesté m'ayant demandé si j'avais reçu quelques bonnes nouvelles, j'ai répondu que oui et non; que tout allait bien à Versailles, que la majorité venait de s'affirmer avec éclat dans la loi des maires [2] ; mais qu'on nous tourmentait beaucoup à Berlin, où l'on nous cherchait de mauvaises querelles. L'Empereur m'a dit : « Oh ! c'est fini, on s'est calmé ». « — Mais non, Sire, sous prétexte de quelques mandements isolés, réprouvés par le Gouvernement, on nous accuse de fomenter et d'entretenir le trouble en Allemagne et on nous fait la guerre. »

« Entre nous, m'a répondu Sa Majesté, je crois que c'est une ruse de M. de Bismarck. »

« Mauvaise ruse, Sire, un dérivatif alors ? » « — Oui, c'est cela, c'est le mot, un moyen de détourner l'attention pour échapper aux embarras intérieurs. » « — C'est un jeu dangereux, Sire; sans doute il est oiseux de répéter chaque jour que nous désirons la paix, quand tout le monde sait que nous ne sommes pas en état de faire la guerre; mais nous sommes restés cependant, malgré nos désastres, une nation courageuse, très sensible à l'honneur, et dont nul ne saurait toucher les ressorts puissants et la vitalité résistante, et il pourrait

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 263.

[2] Le 15 janvier, l'Assemblée nationale avait voté à une majorité de 63 voix une loi qui décidait que « jusqu'au vote de la loi organique municipale les maires et les adjoints seront nommés par le Président de la République dans les chefs-lieux de départements, d'arrondissement et de canton; dans les autres communes, ils seront nommés par le préfet ».

n'être pas sans péril de nous mettre au pied du mur en nous acculant à un nouveau sacrifice ou à une infamie. »

L'Empereur m'a dit alors en me tendant la main avec une bienveillance marquée : « Rassurez-vous, personne ne veut la guerre ». « — Je veux le croire, Sire, pas plus le prince de Bismarck que nous-mêmes. » « Non, personne, a-t-il ajouté, il n'y en aura pas. »

J'ai remercié Sa Majesté de ses bonnes paroles auxquelles le ton, dont elles étaient dites, donnait plus d'importance. Il est très certain que la conduite du Prince de Bismarck déplaît ici et y est très sévèrement jugée.

279.

Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 2 février 1874, 6 h. 10, soir.*

(*Reçu* 7 h., soir.)

Je viens d'expliquer au comte Andrassy toutes nos difficultés avec la Prusse. Il a trouvé très légales nos raisons contre *l'appel comme d'abus* et contre une procédure devant les tribunaux français. « Quoi que prétende le prince de Bismarck, a-t-il dit, l'acquittement des Évêques produirait un effet déplorable en Allemagne. » Le comte Andrassy fait des vœux pour que l'incident soit clos, et il apprécie la prudence de notre conduite. Il ne m'a pas dit avoir reçu un avertissement [1] du Cabinet de Berlin à propos de l'attitude des évêques autrichiens; mais il n'a pas non plus affirmé positivement le contraire; en ce qui concerne *l'alliance à quatre* [2] il m'a déclaré n'avoir connaissance d'aucun traité ni convention. Il ne convient que de l'existence de conversations entre les souverains et hommes d'État dirigeants des quatre puissances, dans l'intérêt de conserver la paix, conversations qui n'auraient d'ailleurs visé aucun pays en particulier.

J'ai fait demander une audience à l'Empereur qui n'a pas encore fixé le jour où il me recevra.

Le courrier partira ce soir.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 277. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 251.

280.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 3 février 1874, 3 h., soir.*

(*Reçu :* 4 h. 25, soir.)

Le Ministre des Pays-Bas (1) ayant demandé hier à M. de Bülow ce qu'il y avait de vrai dans la nouvelle donnée par la *Gazette de Cologne* qu'une circulaire menaçante pour la France aurait été envoyée aux agents allemands à l'étranger, celui-ci en a nié positivement l'existence et a dit à cette occasion que, loin d'avoir à se plaindre du Gouvernement français, on lui savait ici très bon gré de la suspension de l'*Univers* et du discours du duc Decazes; il lui a fait entendre, que si on ne prononçait pas formellement les mots «*l'incident est terminé*», on pouvait cependant le considérer comme tel. M. de Bülow a paru en même temps très rassuré sur l'avenir pacifique de l'Europe.

Je tiens ces détails de la bouche même du Ministre de Hollande et je crois intéressant de vous les faire connaître.

Faites tous vos efforts pour que les journaux français soient très modérés sur les élections de l'Alsace-Lorraine (2) et sur l'incident La Marmora (3).

281.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 février 1874, 4 h. 28, soir.*

(*Reçu :* 5 h., soir.)

Je viens de rencontrer le prince de Bismarck au parc. Il est venu à moi, m'a dit avec gaieté et bonne grâce :

(1) M. Rochussen.

(2) Le 1er février, les quinze circonscriptions d'Alsace-Lorraine avaient élu au Reichstag des députés protestataires.

(3) Le général La Marmora, Ministre des Affaires étrangères d'Italie en 1866, ayant dans un livre «*Un popiu di luce sugli eventi politici e militari dell'anno* 1866» déclaré qu'en 1866 M. de Bismarck était prêt à faire des concessions à la France sur le Rhin, celui-ci avait opposé à ces allégations un démenti; mais le général La Marmora venait de maintenir ses affirmations.

«Vous avez été content de notre discours d'hier, j'espère [1] ?» «Oui, lui ai-je répondu, très satisfait.» Il y a dans ces paroles du Chancelier un témoignage, plus certain que nous ne l'avions recueilli encore, de ses meilleures dispositions; il semble qu'on puisse regarder l'incident au moins comme arrêté.

Je vous remercie de vos lettres d'hier.

282.

Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France a Vienne,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24 *bis*. Confidentiel. *Vienne, 11 février 1874.*

J'ai dîné hier chez l'Empereur avec quelques membres du Corps diplomatique. Après dîner S. M. s'est approchée de moi et m'a dit : «Je sais qu'on vous tourmente beaucoup à Berlin.» «— Oui, Sire, et j'ai désiré pouvoir exprimer à V. M. elle-même les sentiments de mon Gouvernement; nous subissons la nécessité d'être sages, modérés et patients.»

«— Vous avez bien raison, il faut persévérer.»

J'ai raconté alors toute l'affaire, la circulaire aux évêques, les nouvelles exigences, pourquoi nous n'avons pas voulu appeler comme d'abus.

«Vous avez très bien fait, a dit l'Empereur, M. de Bismarck est dans une fausse route, il succombera.»

«Ce qu'il y a de plus grave, ai-je ajouté, c'est que M. de Bismarck menace de nous faire la guerre, si nous ne nous joignons pas à lui pour détruire le Vatican, c'est-à-dire le catholicisme; et cela nous ne pouvons pas le faire, quelque danger qui nous menace. Le Chancelier parle d'engager dans sa cause d'autres Puissances qui ont des sujets catholiques...»

J'ai cru comprendre ici que l'Empereur niait avoir reçu aucun avertissement de la Prusse au sujet des lettres des évêques autrichiens; je n'en suis pas sûr, il parlait fort bas; les autres diplomates étaient à deux pas de nous. En tout cas il a ajouté d'un ton très accentué : «Je ne le suivrai pas dans cette voie».

S. M. a ajouté : «Je vais à Pétersbourg; «je ne sais ce qu'on me dira là... qu'en savez-vous ?»

«Je crois savoir [2], ai-je répondu, que le prince Gortchakoff nous donne

[1] Le 5 février, à la séance de rentrée du Reichstag, le discours du trône, qu'avait lu le prince de Bismarck, contenait notamment la phrase suivante : «Tous les Gouvernements étrangers sont décidés et travaillent aussi bien que nous à conserver au monde la paix et ses bienfaits» et ajoutait que les Gouvernements ne se laissent pas «égarer par aucune tentation des partis qui veulent la [la paix] troubler».

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 278.

raison dans la question des évêques et que l'Empereur affirme avec une certaine solennité que la paix sera maintenue. Nous avons tenu à ce que l'Empereur Alexandre fût mis au courant de toutes nos difficultés avec Berlin. Nous savons son attachement et sa déférence pour son oncle, le peu de penchant qu'il a peut-être pour la France...» «— Mais non, a interrompu l'Empereur, je ne crois pas cela.»

«— Au moins son peu de goût pour la religion catholique, ai-je repris, est chose certaine.»

«— Malheureusement oui, a dit l'Empereur.»

«— Malgré tout cela, ai-je continué, nous avons voulu que tout lui fût expliqué parce que nous le croyons un homme juste.»

Ici l'Empereur, se penchant vers mon oreille, m'a dit : «*Ne vous fiez pas à ce qu'on vous dit à Pétersbourg.*»

[M. d'Harcourt se demande si les défiances de l'Empereur pour le tzar ont disparu.]

Ce qui me paraît certain, c'est que l'Empereur d'Autriche va à Saint-Pétersbourg pour rendre la visite qu'on lui a faite, mais sans y porter des dispositions bien amicales et le cœur tout au contraire rempli de défiance.

On parle peu à Vienne des conséquences politiques du voyage de Saint-Pétersbourg. Il circule naturellement un certain nombre de commentaires, mais, comme ils n'ont aucun caractère d'authenticité et sont répandus dans les journaux, je m'abstiens d'y faire allusion dans cette dépêche.

283.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Saint-Pétersbourg, 12 février 1874, 4 h., soir.*

J'ai revu l'Empereur hier à son retour de Moscou. Il a plus accentué encore ses assurances de l'autre jour[1]. «J'en étais bien sûr, m'a-t-il dit; ce n'était qu'un subterfuge du prince de Bismarck; on le voit bien maintenant.» Sa Majesté semble très mécontente de la politique violente de Berlin. Elle regarde l'incident comme fermé pour cette fois. C'est aussi l'opinion du prince Gortchakoff. Le prince Orloff a tenu ici et à son passage à Berlin un excellent langage. Il y a évidemment une détente.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 278.

284.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, le 17 février 1874, 7 h. 40, soir.*
(Cabinet, 18 février, 2 h. matin.)

J'ai été reçu hier par l'Empereur d'Autriche [1]; j'avais vu la veille le comte Andrassy. Le langage identique de tous deux a été bienveillant pour nous, sévère pour le prince de Bismarck, extrêmement sympathique pour le Maréchal et son Gouvernement. L'un et l'autre m'ont dit : nous faisons des vœux pour que la France reprenne bientôt dans le monde le rang qui lui est dû; la France puissante est nécessaire plus que jamais à l'équilibre de l'Europe. L'Empereur a ajouté : il vous faut en attendant beaucoup de sagesse et de prudence, il vous en faut à tout prix. Le comte Andrassy m'avait dit en parlant du prince de Bismarck : «Il a perdu tout sang-froid et ne se connaît plus».

Tout le monde ici est résolu à la paix; on se fait beaucoup de tendresses. L'Empereur Alexandre, toujours assez souffrant, a porté avant-hier, à un dîner de gala, le toast suivant : «Je bois à la santé de mon ami l'Empereur François-Joseph que nous sommes heureux de voir au milieu de nous. Dans l'amitié qui nous lie tous les deux avec l'Empereur Guillaume et la Reine Victoria je reconnais la plus sûre garantie de la paix en Europe, si désirable partout et si indispensable à tout le monde.» La réponse de François-Joseph a été une paraphrase sans désignation de l'Empereur Guillaume.

J'entends parler d'ouvertures du prince de Bismarck à l'Italie; il serait utile, je crois, que je fusse exactement informé, afin de bien calculer mon langage.

285.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN [2],
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 18 février 1874, 4 h., soir.*
(*Reçu :* 4 h. 30, soir.)

La pétition des députés d'Alsace-Lorraine, demandant que la population des provinces annexées soit consultée sur leur incorporation à l'Empire, vient

[1] Arrivé à Saint-Pétersbourg le 13 février pour rendre la visite que le tzar lui avait faite à Vienne en juin 1873.

[2] M. de Sayve remplaçait M. de Gontaut, qui s'était rendu en Russie.

d'être développée au Reichstag par M. Teutsch[1]. Il a voulu parler en français, mais la Chambre s'y est opposée et il a dû lire son discours en allemand. Il a déclaré que la cession de l'Alsace-Lorraine n'avait pas été légitime parce que la France n'avait pas été libre de la refuser, et que cette cession avait été un acte de violence. Rappelé à l'ordre par le Président, M. Teutsch a dit qu'il n'avait pas voulu insulter l'Allemagne, mais, qu'en arrachant l'Alsace-Lorraine à la France, l'Empire avait créé entre les deux pays une cause perpétuelle de guerre.

L'évêque de Strasbourg a prononcé[2] quelques mots pour calmer la Chambre et a déclaré que ses collègues et lui pensaient que la cession de l'Alsace-Lorraine avait eu lieu en vertu d'un traité régulier et légitime.

Les députés socialistes se sont seuls levés pour appuyer la proposition qui, par conséquent, n'a pas été prise en considération.

J'extrais de la *Correspondance provinciale*, qui paraît à l'instant, la phrase suivante : «Singulier rapprochement qui amène pour la première fois les Alsaciens-Lorrains au Reichstag le jour de la première délibération sur la loi militaire, avertissement qui veut dire que, dans la situation actuelle, tout l'intérêt doit se porter sur le jour où il y aura un nouveau et violent choc entre la France et l'Allemagne. C'est ce jour que prévoit la nouvelle loi militaire. En présence de la protestation de l'Alsace-Lorraine, nos députés ne doivent pas cesser d'y penser».

286.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 20 février 1874, 2 h. 21, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 10, soir.)

Les députés d'Alsace-Lorraine ont décidé de ne plus assister aux séances du Reichstag et quitteront aujourd'hui Berlin malgré les efforts de la fraction catholique du Parlement pour les retenir.

[1] «Votre dernière guerre, terminée à l'avantage de votre nation, disait notamment le député de Saverne, donnait incontestablement à celle-ci des droits à une réparation. Mais l'Allemagne a excédé son droit de nation civilisée en contraignant la France vaincue au sacrifice d'un million et demi de ses enfants.»

[2] Mgr Raess.

287.

M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 20 février 1874, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 4 h. 50, soir.)

L'évêque de Strasbourg et les prêtres de la députation de l'Alsace[1] ont cédé aux représentations de la fraction catholique, ils resteront au Reichstag. Les autres vont probablement partir avec la députation de Metz[2].

288.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Corcelle, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège).

D. n° 16. *Versailles, 23 février 1874.*

Vous n'ignorez pas que le traité de paix conclu à Francfort le 10 mai 1871 nous oblige à prendre des mesures à l'effet de faire coïncider avec la nouvelle délimitation politique les circonscriptions diocésaines. Dès le 6 juin 1871, M. Jules Favre invitait M. le comte d'Harcourt à appeler sur la situation, qui résultait pour nous de cet engagement, l'attention du cardinal Antonelli; le 18 du même mois, par une dépêche que vous retrouverez dans les archives de votre ambassade, M. d'Harcourt rendait compte de ses démarches. Cette dépêche portait en substance que les modifications à effectuer étaient subordonnées au consentement des évêques dont les diocèses seraient atteints par ce remaniement. Le cardinal Antonelli s'offrait d'ailleurs à faire auprès des évêques intéressés les démarches nécessaires pour obtenir leur adhésion.

L'affaire n'a pas été reprise depuis cette époque; mais aujourd'hui le Gouvernement allemand nous demande de régler de concert avec lui, conformément aux stipulations de Francfort, la question demeurée en suspens. De notre côté, nous ne saurions différer plus longtemps à lui donner, autant qu'il dépend de nous, satisfaction sur un point où nous sommes liés par des enga-

(1) MM. Winterer, Sœhnlin et Philippi, curés et députés d'Altkirch, de Colmar, et d'Erstein-Molsheim; les abbés Guerber et Simonis, députés de Guebwiller et de Ribeauvillé.

(2) Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, avait été élu par sa ville épiscopale.

gements positifs. Nous venons donc demander à la Cour de Rome de nous prêter le concours qu'elle nous a offert en 1871 pour faciliter un arrangement dans la conclusion duquel nous tenons beaucoup à éviter toute cause de froissement avec l'Allemagne. Je vous prierai de me faire connaître à cet égard les dispositions du cardinal Antonelli, et, si elles sont restées telles que nous avons lieu de le penser, vous voudrez bien réclamer ses bons offices pour hâter la solution que nous nous sommes engagés à poursuivre. Le Gouvernement se réserve, bien entendu, d'agir dans la mesure qui lui appartient auprès des évêques qui ont conservé en France le siège de leur juridiction, mais il importe que ces prélats, de même que ceux qui ont perdu leur nationalité française, sachent que la volonté du Souverain Pontife est d'accord avec celle des deux Gouvernements intéressés pour mettre à exécution, en ce qui concerne la délimitation des diocèses, les clauses formelles du traité de Francfort.

289.

M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 28 février 1874, 4 h. 48, soir.*

(*Reçu :* 8 h. 15, soir.)

M. de Bülow m'a fait prier tout à l'heure de passer au Ministère et m'a chargé d'annoncer au Gouvernement français que l'Empereur avait accepté la démission du comte d'Arnim et avait désigné le prince de Hohenlohe pour le remplacer à Paris; il m'a exprimé l'espoir que le Président de la République accueillerait ce choix avec satisfaction. Le prince restera à Berlin jusqu'à la fin de la session actuelle du Reichstag et se rendra probablement à son poste aussitôt après Pâques.

290.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin.

T. *Versailles, 2 mars 1874, 3 h. 15, soir.*

Veuillez assurer M. de Bülow de la satisfaction avec laquelle M. le Maréchal-Président a reçu la nouvelle du choix que l'Empereur vient de faire en la personne de M. le prince de Hohenlohe.

Le comte d'Arnim laissera à Paris les souvenirs et les regrets les plus sincères. La détermination qu'il a prise nous attristerait vivement si le choix de son successeur n'était si bien de nature à assurer le maintien et le développement des bonnes relations entre nos deux pays, et le prince peut être certain de l'accueil qu'il recevra parmi nous.

291.

Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 2 mars 1874, 4 h. 20, soir.*

(*Reçu :* 8 h., soir.)

Je viens de chez le comte Andrassy à qui j'ai demandé des nouvelles de son voyage à Pétersbourg[1]. Il m'a dit : « Le voyage avait pour but de rendre la visite à l'Empereur Alexandre, et de resserrer les liens qui unissaient déjà les deux souverains. Nous voulions aussi assurer le maintien de la paix qui est l'objet principal de notre politique. Il n'y a rien dans tout cela dont la France n'ait lieu d'être satisfaite. On a dit que nous avions fait certains arrangements en vue du partage de l'Empire ottoman. Il a été, au contraire, à peine question de l'Orient entre nous. On a prétendu aussi que nos relations nouvelles avec la Russie s'étaient établies aux dépens de nos bons rapports avec l'Allemagne. Cela est également faux ».

Le comte Andrassy m'a demandé si nous avions reçu quelque nouvelle communication des Allemands au sujet des mandements des évêques. Je lui ai répondu que non. « Ils ont, m'a-t-il dit, mis de l'eau dans leur vin. » Ses observations sur la question d'Orient ont été spontanées et non provoquées par moi, en conséquence de votre dépêche d'hier.

Ma première impression est qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce qu'on vous a dit. Je n'en serai pas moins attentif et vous tiendrai soigneusement au courant de tout ce qui pourra se faire journellement.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 284.

292.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 3 mars 1874, 6 h., soir.*

(*Reçu :* Cabinet, 3 mars, 9 h., soir.)

Le Reichstag a discuté aujourd'hui la proposition demandant l'abolition de l'article 10 de la loi du 31 décembre 1871, conférant au Président supérieur de l'Alsace-Lorraine des pouvoirs extraordinaires et l'application des lois sur l'état de siège. M. Guerber et M. Winterer ont soutenu la proposition et se sont plaints de la situation faite aux Alsaciens par le gouvernement allemand. Le prince de Bismarck a répondu par un discours très violent. Il a dit qu'il était désagréable à un Ministre de voir attaquer son administration, mais que le gouvernement était assez fort pour laisser asseoir à côté de ses Ministres des orateurs disant des faussetés comme celles qu'on venait d'entendre. Si la France avait annexé une partie des provinces du Rhin ou de la Belgique et que des députés eussent parlé sur un pareil ton à Versailles, Buffet n'aurait pu maintenir l'Assemblée nationale tranquille et les débats se seraient continués dans la rue. Il a ajouté qu'il ne s'attendait pas à l'affection des Alsaciens, que l'annexion avait été faite pour donner à l'Allemagne un boulevard contre une nation remuante et qui, pour le malheur de l'Empire, est sa voisine. Les Alsaciens-Lorrains se plaignent de l'état de siège; ils oublient qu'il existe dans 28 départements français, et que ce système doit avoir du bon, puisque la France en fait si souvent l'expérience. La proposition a été rejetée par 196 voix contre 138 [1].

[1] Dans une lettre particulière du 10 mars (publiée dans A. Dreux, *op. cit.*, p. 62 et suiv.,) le duc Decazes protesta contre la «brutalité inqualifiable» avec laquelle le prince de Bismarck avait parlé au Reichstag de M. Buffet. Le duc Decazes ajoutait qu'il n'entendait éprouver ou témoigner «aucune émotion. Je continuerai ainsi, mon cher ami! Le Chancelier, de son côté, continuera à envoyer à ses agents pour seule instruction, pour seule recommandation, celle de contrecarrer les yeux fermés les agents de la France dans toutes leurs protections ou réclamations, si justes, si fondées, si légitimes qu'elles puissent être. Il nous fera sans relâche cette guerre morale qu'il substitue à la guerre matérielle! Je laisse faire, je veux vivre. A un moment donné, l'Europe, l'Europe tout entière, sans en excepter l'Allemagne, finira par s'émouvoir, peut-être par s'indigner, tout au moins par s'inquiéter. Ces espérances ne sont pas absolument vaines. Quel symptôme plus saisissant que ces confidences de lord Odo Russell et cette lettre de la reine d'Angleterre!» Allusion aux déclarations suivantes faites par lord Odo Russell à M. de Gontaut et que celui-ci avait rapportées dans une dépêche n° 10 du 7 février : «Je cherche à calmer, avait dit lord O. Russell, j'espère que l'incident n'aura pas de suite, cependant je crains toujours, tant qu'il ne sera pas tout à fait clos, que M. de Bismarck ne le reprenne à son heure. Lord Granville redoute une arrière-pensée et nous ne sommes pas, lui et moi, sans inquiétude sur ses desseins ultérieurs». Quant à la lettre de la Reine Victoria, voir ci-dessous, pièce n° 294 et note.

293.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LA HAYE, LISBONNE, BERNE, ATHÈNES, ROME (QUIRINAL), ET ROME (SAINT-SIÈGE).

D. nos 21-4-5-16-16-21. *Versailles, 8 mars 1874.*

La visite que l'Empereur d'Autriche vient de faire à la Cour de Russie[1] devait présenter, dans l'état de l'Europe, un intérêt considérable. Les informations qui me sont parvenues, tant de Saint-Pétersbourg que de Vienne, tendent à confirmer que le voyage de l'Empereur François-Joseph n'a pas été seulement un acte de courtoisie, mais qu'il a eu en même temps pour but et pour effet de resserrer les liens renoués entre l'Autriche et la Russie dans les entrevues précédentes de Berlin et de Vienne.

Le Gouvernement du Maréchal Mac-Mahon a toujours attaché beaucoup d'importance au rapprochement des deux grands empires qui confinent à l'Allemagne, d'un côté, et à la Turquie, de l'autre. Leur bon accord, en effet, peut être une garantie pour le raffermissement de la paix et pour la conservation de ce qui reste de l'équilibre général. Nous étions donc prévenus en faveur de cette réunion de puissants princes investis d'une si haute mission et, quels que fussent les projets qui leur étaient attribués par certaines publications étrangères, nous étions portés plutôt à la confiance qu'à l'inquiétude. D'après les rapports de M. le général Le Flô, d'après les paroles mêmes recueillies par M. le marquis d'Harcourt de la bouche du comte Andrassy à son retour à Vienne, la conduite de la France aurait été l'objet d'appréciations toutes bienveillantes. On aurait notamment rendu témoignage aux sentiments de modération dont nous nous sommes inspirés en présence des derniers incidents dont nous avons eu à nous préoccuper, tandis que la politique qui les a fait naître aurait été jugée et qualifiée avec sévérité. Le prince Gortchakoff, aussi bien que le comte Andrassy, se seraient exprimés à ce sujet en termes très explicites et paraîtraient croire que les exigences avec lesquelles nous nous sommes trouvés aux prises ne seraient pas présentement poussées plus loin.

Quant à l'esprit qui a dirigé les entretiens des deux Empereurs et de leurs Ministres sur la politique générale, il serait essentiellement et résolument pacifique. Les souverains auraient eu en vue les dangers qui pouvaient menacer la paix de quelque côté qu'ils vinssent, et le sentiment commun qui se serait dégagé de leurs pourparlers, c'est que l'intérêt public commandait qu'elle fût l'objet d'un respect égal de la part de toutes les Puissances indistinctement.

[1] Voir pièce n° 284.

Cette entente n'a-t-elle pas revêtu un caractère plus précis dans certaines questions? Les Cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg ne se sont-ils pas mis d'accord sur la ligne de conduite à suivre dans les affaires de l'Orient? et des arrangements n'auraient-ils pas été pris en vue des éventualités que l'état précaire de la Turquie peut toujours susciter? Le général Le Flô incline à penser que l'on se serait borné à convenir de la nécessité de maintenir le *statu quo* aussi longtemps qu'il sera possible et que l'on serait disposé à empêcher par des conseils de prudence tout éclat marqué en Roumanie et en Serbie.

A cet égard, les moyens de contrôler prochainement les détails qui me sont transmis ne nous manqueront pas. La Roumanie en effet obéit en ce moment à des aspirations qui deviennent de plus en plus difficiles à concilier avec le maintien du *statu quo* et nous aurons ainsi de fréquentes occasions de savoir jusqu'à quel point les dispositions concertées entre les deux cours sont en harmonie avec les vues qui ont prévalu jusqu'ici sur l'intégrité de l'Empire ottoman.

Nous pourrons aussi juger avec le temps de la fermeté que les deux Cabinets apporteront à défendre les principes de droit public qui sont leur sauvegarde et la nôtre en présence de la grande puissance militaire qui s'est constituée dans des conditions si menaçantes pour la sécurité de tous.

En désavouant, dans une conversation avec notre Ambassadeur à Vienne, les bruits de remaniements territoriaux en Orient, M. le comte Andrassy a pris soin d'ajouter qu'il était également faux que les relations nouvelles de son pays avec la Russie se fussent établies aux dépens des bons rapports du Cabinet de Vienne avec l'Allemagne. Nous n'avons ni désiré, ni supposé qu'il en fût autrement, car le maintien de la bonne intelligence entre la Monarchie austro-hongroise et les deux puissants États auxquels elle confine est à nos yeux une garantie de la modération qui prévaudra dans leurs conseils. Le langage tenu à nos Ambassadeurs tant à Saint-Pétersbourg qu'à Vienne nous autorise à espérer que l'action pondératrice des Cours d'Autriche et de Russie, à la suite de la récente entrevue des deux souverains, se fera sentir dans le concert des trois Empereurs du Nord et c'est un résultat auquel nous n'aurions assurément qu'à applaudir au point de vue de notre sûreté comme de celle de tous les États de l'Europe qui ont besoin de compter sur la conservation de la paix.

Il me faut d'ailleurs le constater, de bons esprits supposent à cette heure que la cordialité et l'intimité des relations qui viennent de s'affirmer entre les deux Cours, si elles ne témoignent pas dès à présent d'un déplacement d'influences, préparent cependant pour l'avenir une transition heureuse à l'ordre de choses résultant depuis trois ans de la prépotence d'une influence unique exclusive.

294.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 22. *Berlin, 20 mars 1874.*
(*Reçu :* 25 mars 1874.)

J'ai eu l'occasion de voir il y a peu de jours l'Ambassadeur d'Angleterre; la confidence qu'il m'avait faite, avant mon départ pour la Russie, de la lettre écrite par la Reine d'Angleterre à l'Empereur Guillaume [1], m'a déterminé à lui parler avec sincérité du voyage que je venais de faire, des paroles satisfaisantes que m'avait dites le Czar, et du langage rassurant que l'Empereur d'Autriche et le comte Andrassy avaient tenu à Pétersbourg au sujet du dernier incident soulevé par le prince de Bismarck. J'ai ajouté que le Chancelier, par ses prétentions trop impérieuses, ne me semblait pas avoir réussi dans la campagne qu'il avait entreprise et que son résultat le plus certain était d'avoir mis en garde contre lui les esprits les mieux disposés en sa faveur. Lord Odo Russell m'a dit qu'il pensait de même et que certainement la conduite du Chancelier dans l'incident des évêques n'avait pas plus trouvé d'approbation à Vienne et à Pétersbourg qu'à Londres. Il a remarqué que, depuis la lettre de la Reine, il s'est fait un apaisement à peu près complet à Berlin et il s'en félicite.

[L'Ambassadeur d'Angleterre a rassuré aussi son interlocuteur sur les projets de candidature au trône d'Espagne prêtés au Prince Frédéric-Charles.

Pour M. de Gontaut-Biron, le prince de Bismarck, d'ailleurs très souffrant, est absorbé par les questions religieuses, le Reichstag par la discussion des lois militaires qui sont au premier plan, de la loi sur la Presse, de la loi sur la perte de l'indigénat à infliger aux ecclésiastiques récalcitrants.]

[1] Cf. *Letters of Queen Victoria, second series* (1862-1878), t. II, p. 313 (lettre de la Reine Victoria à l'Empereur Guillaume Ier en date du 10 février). L'Empereur Guillaume répondit le 26 février (*op. cit.*, p. 325). Lord Odo Russell avait fait part à M. de Gontaut de l'envoi de la lettre du 10 février. L'Ambassadeur mit au courant le duc Decazes par lettre particulière (A. Dreux, *op. cit.*, p. 44-45). Sur le séjour de M. de Gontaut à Saint-Pétersbourg, cf. la lettre adressée par celui-ci au duc Decazes le 9 mars (A. Dreux, *op. cit.*, p. 46 et suiv.).

295.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, VIENNE ET ROME (SAINT-SIÈGE).

D. nº 37 et sans nºs, Confidentielle. *Versailles, 27 mars 1874.*

Le Chargé d'affaires de France à Munich, dont je vous ai transmis récemment un rapport, insiste, ainsi que vous le verrez par la dépêche ci-annexée, sur les symptômes qu'il a constatés à son retour en Bavière et qui continuent à éveiller ses appréhensions [1]. Les confidences dont il me rend compte concordent avec celles qui ont été faites à M. le duc de Bisaccia. Les informations recueillies par notre ambassadeur à Londres sont en effet de nature à nous inspirer des craintes réelles sur les intentions du gouvernement allemand, et l'autorité des sources d'où elles émanent en augmente encore la portée. Si aucun fait décisif ne permet de préciser la nature du danger qui nous menace, nous ne sommes pas moins frappés des inquiétudes persistantes de tant de personnes si bien placées pour connaître la pensée du Cabinet de Berlin et apprécier la signification de l'attitude militante qu'il conserve à notre égard, quels que soient nos efforts pour faire succéder les habitudes de la paix aux souvenirs de la lutte.

Les impressions, dont vous m'avez fait part dans vos dernières communications [2], offrent, je dois le constater, un caractère plus rassurant, mais vos [3] observations ont en vue surtout l'heure actuelle, et, en nous représentant comme unanime le blâme infligé à la conduite du Chancelier allemand dans l'affaire des évêques, elles ne nous garantissent pas contre quelque autre prétention, non moins exorbitante peut-être, et qui serait cette fois poussée beaucoup plus à fond par l'homme d'État dont les succès inouïs n'ont pas apaisé l'ambition. Aussi, ne sommes-nous autorisés à considérer les complications qui ont failli éclater que comme provisoirement écartées. Un mot de M. le comte Andrassy exprime cette idée d'une manière frappante. Questionné, lors de son dernier voyage à Pesth, par M. de Beaumont, sur les résultats que la visite de l'Empereur François-Joseph à Saint-Pétersbourg pouvait

[1] Dans une première dépêche nº 7 du 11 mars, M. Lefebvre de Béhaine écrivait : «L'idée d'une guerre prochaine et rendue inévitable par notre faute est très répandue»; dans une seconde, nº 10, du 18 mars, il constatait que pour beaucoup d'agents étrangers «la paix générale n'est rien moins qu'assurée».

[2] *Pour Vienne et Rome : Les impressions dont m'ont fait part le général Le Flô et M. de Gontaut-Biron.*

[3] *Pour Vienne et Rome : leurs...*

avoir en ce qui nous concerne, le Ministre de l'Empire Austro-Hongrois, après un moment d'hésitation, a résumé sa pensée par ces paroles :

« Oui, je crois que le coup qu'on voulait vous porter est paré pour le moment. » Un pareil propos, de la part d'un homme aussi bien renseigné évidemment sur les périls que nous avons courus, ne permet guère de douter que la situation ne demeure très grave; il laisse en tout cas le champ libre à toutes les conjectures et à toutes les appréhensions pour l'avenir. Nous ne saurions donc assez nous tenir sur nos gardes et il nous importe de nous entourer de tous les éléments possibles d'information, en même temps que nous redoublerons de soin et de prudence pour n'offrir à des manifestations hostiles ni motif, ni prétexte.

296.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Berlin, 27 mars 1874.*

(Cabinet, 30 mars; D. politique, 3 avril.)

Vous avez bien voulu me faire connaître dans votre dépêche n° 32 du 20 mars[1] les appréhensions suscitées dans quelques pays de l'Europe par l'attitude persévéramment hostile du Cabinet de Berlin à notre égard; vous me signalez notamment les rapports que vous avez reçus à ce sujet de notre Chargé d'affaires en Bavière et vous avez bien voulu me prévenir confidentiellement que nos agents à Londres et à Bruxelles avaient recueilli des bruits inquiétants sur les dispositions belliqueuses de l'Allemagne. Enfin, vous ajoutez que vous attachez du prix à connaître mes propres appréciations sur ce que nous devons penser de cette situation. Ces informations, si elles me fussent parvenues à la fin de janvier, m'auraient paru très fondées; aujourd'hui elles ne me semblent plus aussi complètement justifiées qu'alors par l'état vrai des choses.

Si le ton des feuilles libérales du Midi de l'Allemagne est très agressif vis-à-vis de la France et s'il dénote un redoublement d'acrimonie envers la majorité de l'Assemblée nationale, je ne remarque pas que la presse de Berlin soit tout à fait dans une voie semblable. Au contraire, les bruits de guerre prochaine, qui étaient assez répandus il y a deux mois, se sont généralement apaisés.

[1] Dans cette dépêche, le duc Decazes transmettait le rapport du 11 mars de M. Lefebvre de Béhaine (cf. ci-dessus, pièce n° 295, note 1) et parlait « de ces sentiments persistants d'hostilité qui ne permettent pas à la confiance de se rétablir en Europe ».

Tout ce qui s'est passé depuis à Berlin et ailleurs, tout ce que j'ai recueilli personnellement lors de mon voyage de Russie, soit dans mes entretiens avec l'Empereur Alexandre et les hommes d'État de ce pays, soit dans les rapports qui m'ont été faits au sujet de l'entrevue de l'Empereur d'Autriche avec l'Empereur de Russie, tout ou presque tout tend à prouver que ces bruits ont perdu la consistance qu'ils avaient paru présenter à cette époque. Tous les renseignements que j'ai cherché à me procurer, particulièrement depuis la dépêche de Votre Excellence du 20 mars, me confirment dans cette opinion. C'est à peine si, depuis un mois, la *National Zeitung*, l'un des organes les plus hostiles à la France, a contenu un seul article contre nous. Les autres journaux sont assez généralement calmes et la *Gazette de Spener* voulait bien reconnaître elle-même il y a huit jours que les feuilles françaises étaient devenues plus modérées. J'ai interrogé notre attaché militaire [1] qui, à la même époque, m'avait fait part des symptômes inquiétants qu'il remarquait; il les considère comme dissipés pour le moment actuel. Je me suis informé auprès de quelques-uns de nos agents consulaires en Allemagne des indications qu'ils auraient recueillies sur le mouvement des troupes ou des approvisionnements qui pourraient révéler des préparatifs particuliers dans un dessein de guerre; le consul de Hambourg, point le plus important de l'Allemagne sous ce rapport spécial, m'a répondu qu'il ne s'était pas opéré d'achats de fourrages exceptionnels dans ces derniers temps, que le gouvernement allemand n'avait fait aucune acquisition de chevaux, enfin que la baisse du prix des viandes salées indiquait également qu'il n'avait été renouvelé sur cette importante denrée aucun approvisionnement.

[Impressions concordantes de l'Ambassadeur d'Angleterre et du Ministre de Bavière.]

Votre Excellence me permettra avant de terminer cette dépêche de lui rendre compte en peu de mots d'un échange de quelques phrases qui a eu lieu entre l'Empereur et moi à la Cour il y a trois jours. «Vos affaires en France me semblent aller bien, me dit Sa Majesté avec une familiarité bienveillante? — Oui, Sire, le progrès se fait; il y a deux jours encore, le Ministère a eu une belle majorité et cette même majorité se retrouve chaque fois que l'opposition l'attaque . . . » — «C'est incontestable, reprit l'Empereur». Puis, appelant son attention sur la netteté avec laquelle le Maréchal venait d'affirmer le droit que lui avait conféré l'Assemblée d'occuper le pouvoir pendant sept ans, je lui fis remarquer, que, de toutes les solutions, la seule possible pour le moment et la meilleure était d'entourer sans retard le pouvoir de solides garanties, en un mot, comme on l'a dit, d'organiser fortement le Septennat. — L'Empereur me répondit avec un accent de conviction sincère qui me frappa que «c'était là

[1] M. de Polignac.

vraiment ce qu'il fallait faire». Je ne crois pas trop m'avancer en disant que ces paroles signifiaient évidemment dans sa pensée : «C'est là ce qui peut vous donner la considération et l'assiette qui vous manquent encore».

Votre Excellence sait que la grande préoccupation de l'Empereur est le vote de la loi militaire, c'est le complément de cette grande réforme qu'il a poursuivie malgré les Chambres et tout symptôme d'opposition parlementaire rend son obstination plus irritée. J'ignore encore jusqu'à quel point sera poussée la condescendance des nationaux-libéraux dont le groupe est un peu désorganisé depuis qu'il est privé des occasions si recherchées de contact avec le prince de Bismarck. Il s'agit de les amener, lors de la discussion de la loi après Pâques, à faire l'offre de fixer définitivement le contingent annuel à un chiffre d'au moins 384.000 hommes, chiffre contre lequel le Ministre de la Guerre n'a pas élevé d'opposition au sein de la commission.

L'opinion générale de mes collègues est favorable à la supposition d'un compromis et c'est aussi celle qui règne dans les cercles parlementaires où on se défend avec vivacité de toute idée de conflit.

297.

Le Baron Baude, Ministre de France à Bruxelles,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 26. *Bruxelles, 5 avril 1874.*

(Cabinet, 6 avril; D. politique, 8 avril.)

Par ma dépêche du 11 mars, n° 19, j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence que sans avoir aucun fait précis à citer, n'ayant pas de communication directe avec le Grand-Duché de Luxembourg, il me revenait cependant de différents côtés qu'en ce moment M. de Bismarck[1] intervenait assez activement dans les affaires intérieures de ce pays. Ces indices me paraissent corroborés par le fait suivant : il s'est formé récemment à Luxembourg une compagnie demandant, dans le but de rétablir les communications directes avec la France, coupées par la nouvelle délimitation des frontières, la concession d'un chemin de fer de Luxembourg à Longwy; des pourparlers à ce sujet ont

[1] Depuis la guerre de 1870, la France n'entretenait plus d'agent à Luxembourg. Le 6 avril, le duc Decazes télégraphia au baron Baude : «Il serait très important que le gouvernement anglais se décidât à nommer un agent anglais à Luxembourg, nous passerions par cette porte ouverte. Sondez votre collègue à ce sujet». Le baron Baude annonça le 24 avril

été ouverts entre[1] la Compagnie de l'Est pendant le mois de janvier. M. de Bismarck ayant sans doute eu connaissance de ce projet a immédiatement imposé son veto et, par un billet fort laconique, daté du 31 janvier dernier, qui a été placé sous mes yeux, M. Servais, Ministre d'État du Grand-Duché, a dû aviser les demandeurs en concession qu'une dépêche télégraphique de M. Delbrück l'informait «que la Prusse s'oppose à la construction du chemin de fer de Luxembourg à Longwy, par la raison que la démolition de la forteresse n'est pas assez avancée». Dans la discussion du budget, qui a eu lieu le mois dernier, cette objection a été réfutée par le rapport de la section centrale, mais la Chambre n'a pas osé, dans l'état actuel des choses, en présence des intimations venues de Berlin, soulever une discussion sur ce sujet. Il est probable que, quand ce prétexte peu justifié, puisque l'article 5 du traité de Londres constitue le Roi-Grand-Duc juge des conditions de démolition de la forteresse, sera usé, un autre le remplacera, et que, tant qu'elle sentira sa prépondérance incontestée, la Prusse s'opposera au rétablissement d'une communication directe entre la France et le Grand-Duché.

On m'a signalé un autre fait attestant les idées de défiance et de convoitise dont ce pays est l'objet de la part du Cabinet de Berlin. En vue des éventualités pouvant sortir de la guerre, un appel avait été fait en 1870 à l'Empereur de Russie pour qu'il protégeât les intérêts, les sujets et au besoin l'indépendance du Luxembourg; les rapports de famille et d'amitié existant entre le Roi des Pays-Bas, le Prince Henri et l'Empereur Alexandre expliquaient ce recours à ses bons offices et ils furent quelquefois efficaces, particulièrement pour apaiser la Prusse, quand le ravitaillement de Thionville s'effectua par le Grand-Duché. Cet état de choses se serait tacitement prolongé jusque dans ces derniers temps, mais récemment l'Empereur de Russie aurait fait savoir qu'il lui devenait impossible de continuer plus longtemps ce rôle isolé de protecteur officieux sans exciter des susceptibilités à Berlin.

Il est certain que la Prusse regrette d'avoir laissé en notre possession Longwy et la lisière qui nous permet encore de pénétrer directement dans le Grand-Duché. C'est la seule trouée par laquelle nous puissions aujourd'hui atteindre la Moselle, et, en marchant vers Trêves, tourner Thionville et Metz. Cette partie de notre frontière et le petit État qui la limite ont donc une importance capitale, qu'à aucun moment nous ne devons perdre de vue.

(dépêche n° 31) que le Ministre d'Angleterre à Bruxelles venait de recevoir de lord Derby la réponse suivante : «L'Angleterre n'ayant ni intérêts, ni rapports commerciaux avec le Grand-Duché, le caractère exclusivement politique d'une nomination consulaire n'échapperait pas au Cabinet de Berlin et provoquerait des susceptibilités dont le réveil serait inopportun.»

[1] *Sic.*

298.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 14 avril 1874, 10 h. 18, soir.*

(Cabinet, 14 avril, 11 h. 40, soir; D. politique, 16 avril.)

Le Parlement a voté [1] avec une très forte majorité les 401.000 hommes d'effectifs de paix pour 7 ans à la suite d'une longue discussion où le général de Voigt-Rheetz et M. Delbrück ont parlé au nom des gouvernements confédérés. Le premier s'est laissé aller à des expressions très vives concernant nos désirs de revanche [2].

Le second a pris texte de quelques paroles prononcées par un député catholique pour démentir très formellement que l'Allemagne ait voulu imposer à la France une demande humiliante dans l'affaire des mandements ainsi que des évêques.

Un peu plus tard, le général de Moltke, qui s'est prodigué pour enlever le vote, a parlé de l'inimitié entre les deux nations et de nos continuelles pensées de revanche et d'hostilité. J'attends le texte de ces paroles pour vous envoyer une appréciation définitive [3].

[1] Ce vote était le résultat d'un compromis. Le projet déposé dès le 12 mai 1873 n'avait pas pu être discuté dans la session d'été, il prévoyait la fixation *ne varietur* de l'effectif pour une période indéterminée. C'est la thèse que soutint le feld-maréchal de Moltke le 16 février 1874 quand le Reichstag discuta le projet en première lecture. M. Richter, chef des libéraux progressistes, en fit une critique sévère, il eût désiré le vote annuel du contingent. Les nationaux-libéraux, qui prenaient une position intermédiaire, demandèrent et obtinrent le renvoi du texte à l'examen d'une commission de 28 membres. C'est ainsi que fut adoptée, à titre de transaction, la fixation de l'effectif pour sept années.

[2] Dans une dépêche sans numéro, du 3 avril, M. de Gontaut signalait que «quelques organes influents de l'opinion ont recommencé leurs attaques», probablement, expliquait-il, afin de décider «les partis favorables à l'Empire» à voter la nouvelle loi militaire.

[3] Dans la dépêche n° 27 du 15 avril, M. de Gontaut en transmettant le discours de M. de Moltke ajoutait ce seul commentaire : «Peut-être sera-t-il bon d'inviter nos journaux à une grande modération dans les jugements qu'ils porteront sur la séance et notamment sur le discours si violent du général de Moltke. La meilleure attitude pour eux serait de se contenter de reproduire les appréciations de la presse étrangère. La modération dont ils ont fait preuve dernièrement dans des circonstances difficiles a été appréciée même des Allemands.»

299.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. LE DUC DE LA ROCHEFOUCAULD-BISACCIA, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. n° 42. Confidentielle. *Versailles, 29 avril 1874.*

La visite de l'Empereur Alexandre à la Cour d'Angleterre, annoncée pour le mois prochain, s'explique naturellement par l'alliance qui vient d'être contractée entre les deux maisons souveraines [1]; c'est avant tout un acte de courtoisie destiné à consacrer et à resserrer des liens de famille nouvellement formés. Mais, dans les circonstances que traverse l'Europe, il est difficile d'admettre que la politique pourrait rester étrangère à une semblable démarche. Rapprochées pendant plusieurs jours, les personnes royales qui président aux destinées des deux puissants empires, ou du moins leurs conseillers seront naturellement amenés à traiter ensemble quelques-uns des sujets qui causent la préoccupation générale.

Vous vous rappelez, Monsieur le duc, le toast porté il y a quelque temps à Saint-Pétersbourg dans une occasion solennelle par l'Empereur Alexandre [2], Sa Majesté prononçait le nom de la Reine Victoria à côté de ceux des Empereurs d'Allemagne et d'Autriche, en indiquant comme l'objet de ses vœux, une étroite union entre l'Angleterre et les trois grandes monarchies militaires du continent. Cette manifestation ne manqua pas de produire aussitôt une émotion assez vive dans le monde politique. Elle parut aux uns dirigée contre la France, tandis que d'autres la considéraient comme un incident favorable pour nous; car en associant, nous disait-on, l'Angleterre à cet accord commun pour la conservation de la paix, on excluait toute pensée d'en faire une menace contre la France. C'est dans ce sens que le Gouvernement russe s'est plu à s'en expliquer avec nous et vous vous rappelez ce que m'écrivait M. le général Le Flô de l'insistance amicale que l'on mettait à le convaincre de la sincérité des dispositions de la Russie à l'égard de la France.

En ce qui nous concerne, nous ne saurions voir d'un mauvais œil la Grande-Bretagne unissant ses efforts à ceux des Puissances continentales pour assurer le repos du monde contre les entreprises de nature à le troubler. Notre sentiment à cet égard demeure tel que je le formulais lorsque je vous ai transmis les informations recueillies par notre Ambassadeur à Saint-Pétersbourg. La paix est notre premier besoin et notre plus vif désir; tout ce

[1] Le mariage du duc d'Édimbourg, fils de la Reine Victoria, avec la grande-duchesse Marie, fille du tsar. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 284.

qui peut la rendre durable sera bienvenu à nos yeux. Si donc les entretiens qui vont avoir lieu à la Cour d'Angleterre doivent tendre à prémunir l'Europe contre toute nouvelle tentative de bouleversement, nous nous en féliciterons sans arrière-pensée et nous serons les premiers à applaudir à cet heureux résultat.

Mais, quelle que soit notre disposition à accueillir avec confiance les témoignages que nous avons reçus dans ces derniers temps de la part de presque tous les Cabinets, et à y trouver un gage des sentiments avec lesquels serait accueillie toute agression dont nous pourrions être l'objet, nous ne saurions cependant nous en exagérer la portée et ne tenir aucun compte des avertissements qui nous ont été donnés de différents côtés, plus particulièrement et d'abord par le Gouvernement britannique. En outre, au moment où la paix semble se raffermir à l'Occident de l'Europe, la situation de l'Orient au contraire devient plus incertaine. Je vous ai souvent signalé les aspirations qui se sont ouvertement manifestées depuis un an dans les Principautés de la rive gauche du Danube. La Serbie subit les mêmes entraînements et le Prince Milan s'en exprimait récemment à notre agent à Belgrade avec une certaine vivacité. La modération et la sagesse dont il nous avait donné des preuves pendant son séjour à Paris, il y a six mois, nous prouvent que les idées d'affranchissement ont fait depuis lors, dans la Turquie d'Europe, des progrès qui peuvent devenir une source de difficultés prochaines, et le défaut de concert qui règne en ce moment entre les Puissances signataires des traités de 1856, l'abstention des unes, peut-être les encouragements des autres, sont certainement de nature à favoriser le développement d'ambitions fort dangereuses pour l'état de choses qui a été l'œuvre commune de l'Angleterre et de la France.

Cette situation donne lieu à beaucoup de conjectures que l'on ne cessera de rattacher au voyage de l'Empereur Alexandre à Londres. Certaines personnes ont supposé que le Cabinet russe chercherait cette occasion de consacrer par une entente spéciale l'union à laquelle se référait le toast de Saint-Pétersbourg. On est allé jusqu'à dire qu'en présence des complications qui pourraient se produire prochainement en Turquie, on verrait se renouveler à Londres des suggestions semblables à celles que l'Empereur Nicolas avait faites au sujet de l'Égypte, peu de temps avant la guerre de Crimée. Je ne saurais partager ces appréhensions et j'aurais peine à croire que l'Angleterre cédât aujourd'hui à des tentations qu'en d'autres temps elle a repoussées avec fermeté. Je dois ajouter que les suppositions dont j'ai reçu la confidence n'attribuent au Gouvernement britannique aucune tendance à rechercher des avantages particuliers en Orient.

Je devais néanmoins vous signaler ces indications à titre de renseignement. Elles vous rappelleront que la visite de l'Empereur Alexandre à la Cour d'Angleterre peut donner lieu à des interprétations diverses et produire sur

le terrain de l'Orient des effets dont nous devons nous préoccuper. Nous ne saurions oublier d'ailleurs que nous avons recueilli de la part des deux Cabinets, au moment où la paix générale paraissait menacée, les assurances les plus amicales. Notre vif désir est qu'ils demeurent fidèles à ces sentiments, dont l'état de l'Europe pourra être l'objet entre eux et je n'hésite pas à croire qu'il nous sera facile d'en provoquer l'expression.

300.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 42. *Versailles, 29 avril 1874.*

[Le Ministre met l'Ambassadeur au courant des démarches qu'il a fait faire au Vatican par M. de Corcelle pour exécuter l'article 6 du traité de Francfort, relatif à de nouvelles délimitations des diocèses. Les évêques intéressés donnent leur consentement, le Saint-Siège prêtera ses bons offices, mais il désire connaître les intentions du Gouvernement allemand sur la répartition entre les diocèses allemands des territoires détachés des diocèses de Nancy et de Metz. En l'absence de relations diplomatiques entre Berlin et le Vatican, le Saint-Siège demande au Gouvernement français de s'entremettre pour le règlement de la question.

Quatre commissaires seraient immédiatement désignés.]

301.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

D. n° 31. *Versailles, 4 mai 1874.*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre dépêche du 14 avril sous le n° 15; les considérations que vous y avez développées sont de nature à faire impression sur tout esprit réfléchi et j'estime qu'il y a lieu d'en tenir grand compte dans l'examen de la situation générale de l'Europe. Assurément, les visites reçues ou rendues pendant ces derniers temps par l'Empereur Alexandre, sans indiquer de la part d'aucune puissance une arrière-pensée hostile à l'Allemagne, dénotent toutefois, comme vous le dites très heureusement, un certain déplacement des grandes influences. Ces entrevues de souverains n'ont pas affaibli les liens étroits qui unissent les deux dynasties alliées de

Russie et d'Allemagne; mais elles peuvent être considérées comme présageant des tendances propres à mettre en relief le caractère individuel de la politique russe; il suffit de ce symptôme pour que la prépondérance exclusive conquise par les armes de la Prusse semble devenir moins menaçante. C'est là un résultat dont nous ne devons pas exagérer la portée, mais, dont je le pense avec vous, nous n'avons pas à nous plaindre.

En ce qui concerne l'Orient, je m'étais livré avec vous à quelques développements sur les préoccupations que pouvait laisser dans notre esprit l'insistance avec laquelle le Cabinet de Saint-Pétersbourg recommande la non-intervention en Turquie. Quand il s'agit d'un empire dans lequel les forces vitales, comme vous le dites très bien, semblent presque éteintes, et où les forces de destruction subsistent seules, le principe du laisser-faire ne signifie plus laisser vivre, mais laisser mourir; or, si ce travail de dissolution intérieure et fatale qui menace l'existence de la Turquie, au lieu d'être retenu dans les bornes que comporte le cours naturel des choses, se trouve hâté par l'indifférence de l'Europe, il aboutira à l'ouverture précipitée de la succession de la famille d'Othman et cet événement pourra devenir un objet de conflit entre puissances rivales. Une telle éventualité se produisant inopinément livrerait, et au moment où l'équilibre de l'Europe est déjà si gravement compromis en effet, le sort de l'Orient au hasard des événements et entraînerait pour la paix du monde les plus graves complications.

Ces questions ne peuvent manquer de trouver place dans les entretiens de l'Empereur Alexandre avec les Ministres anglais. Ce que nous savons de leurs dispositions nous autorise à penser qu'ils se montreront prudents et circonspects et qu'ils recommanderont une politique de paix aussi bien en Orient qu'en Occident. Le résultat de cette entrevue, aussitôt qu'il nous sera connu, me fournira l'occasion de reprendre avec vous un sujet qui est d'une grande importance pour nos intérêts et nous permettra d'arrêter définitivement nos idées sur le concert qui tend à s'établir entre la Russie, l'Angleterre et l'Autriche.

302.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 33. Très confidentielle. *Berlin, 4 mai 1874.*

(Cabinet, 7 mai 1874.)

Le prince Gortchakoff, arrivé hier à Berlin avec l'Empereur de Russie, est venu me voir tout à l'heure. Nous sommes restés environ une demi-heure

ensemble, il s'est montré très aimable et très cordial. Il m'a tenu le même langage qu'à Pétersbourg, il y a deux mois, inquiet pour nous de la situation intérieure de la France au point de vue de l'incertitude des solutions gouvernementales, de la division des conservateurs, parfaitement rassuré, d'ailleurs, au sujet de la paix. A toutes les préoccupations du général Le Flô, m'a-t-il dit, et à celles du marquis d'Harcourt à Vienne, j'ai toujours répondu qu'il n'y avait rien à craindre, que les menaces de l'Allemagne étaient une sorte de jeu joué dans l'intérêt de la loi militaire et qu'il était absolument impossible qu'elle vous fît la guerre devant l'animadversion générale qu'un tel acte eût rencontrée dans toute l'Europe. La Russie, il est vrai, ne s'associerait pas à une pensée de revanche de votre part, mais nous savons parfaitement bien que la France n'y pense nullement.

[Considérations sur la politique intérieure française.]

303.

Le Duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, Ambassadeur de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 49. *Londres, 13 mai 1874.*

(Cabinet, 15 mai; D. politique, 16 mai.)

Le comte Münster est venu me trouver pour démentir le bruit mis en circulation par le correspondant parisien du *Times* au sujet d'une conversation qui aurait eu lieu à Berlin entre le Roi d'Italie et le prince de Bismarck et dans laquelle le Chancelier de l'Empire aurait engagé Victor-Emmanuel à ménager le retour de la Savoie et de Nice à l'Italie. L'Ambassadeur d'Allemagne a eu soin de me dire expressément que sa communication était officielle.

Je m'empresse de la transmettre à Votre Excellence avec le caractère que le comte Münster a voulu lui donner et sans pour ma part rien ajouter à cette garantie.

304.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. *Versailles, 28 mai 1874.*

M. le Ministre de la Guerre m'adresse une lettre, que j'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe, pour vous mettre en mesure de rectifier, s'il y a lieu,

certains bruits que la presse allemande a accrédités et desquels il résulterait que de nombreuses acquisitions de chevaux auraient été faites en Allemagne pour le compte du gouvernement français. Ainsi que vous le verrez, les déclarations de M. le général de Cissey sont absolues et elles opposent un démenti formel aux assertions des journaux allemands. La vérité paraît être toute contraire et les informations parvenues à M. le Ministre de la Guerre ainsi que les renseignements fournis par plusieurs de nos consuls en Allemagne tendent à établir que l'exportation des chevaux français a atteint un chiffre considérable.

305.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 29 mai 1874, 1 h. 45 soir.*

Les commentaires auxquels donne lieu l'arrivée du comte de Hatzfeldt à Madrid [1] prennent trop de consistance pour que je n'appelle pas sur eux toute votre attention. On annonce une reprise de la candidature allemande, Hohenzollern ou Saxe [2].

Le maréchal Serrano dont le langage restait affectueux et qui nous savait un juste gré de notre attitude devient amer et injuste. Je vous signale ces symptômes, qu'en pensez-vous [3]?

[1] Chargé de remplir à Madrid les fonctions d'envoyé extraordinaire en remplacement de M. de Canitz, M. de Hatzfeldt était considéré comme jouissant de la confiance particulière du prince de Bismarck.

[2] A plusieurs reprises, le Ministère des Affaires étrangères s'était inquiété de l'éventualité d'une nouvelle candidature Hohenzollern en Espagne. (Télégr., 14 août 1873, du duc de Broglie à M. de Vernouillet, Chargé d'affaires à Madrid et, 15 mars 1874, du duc Decazes à M. de Vernouillet.) Le 27 mai 1874, le duc Decazes invita encore M. de Vernouillet à être «attentif». M. de Vernouillet répondit le 29 mai par une dépêche (n° 76) puis par un télégramme du 1er juin dans lequel il déclare qu'on ne croyait «généralement pas ici» que le prince de Bismarck voulût «s'aliéner l'Angleterre en se mêlant à la même intrigue dynastique, dont il s'est si souvent efforcé de repousser la responsabilité».

[3] M. de Gontaut transmit le 5 juin (Télégr. envoyé à 2 h. 5 du soir) un extrait de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclarant que «les bruits répandus en Espagne et en France relativement à la reprise de la candidature Hohenzollern ou à l'essai d'une autre candidature prussienne au trône d'Espagne, comme aussi les bruits de projet d'alliance entre l'Espagne et l'Allemagne... manquent complètement de fondement».

306.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,
À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 26. *Saint-Pétersbourg, 1er Juin 1874.*
(D. politique, 8 juin.)

[Rappel de dépêches antérieures.]

Je viens d'avoir communication *à titre absolument confidentiel* d'un document du plus haut intérêt qui confirme, j'ai la grande satisfaction de le dire, toutes mes appréciations; c'est un rapport adressé au prince Gortchakoff pour être mis sous les yeux de l'Empereur, ce qui a eu lieu, où il est rendu compte d'un long entretien du comte Andrassy avec l'un des hommes les plus autorisés de la Chancellerie Impériale et dans lequel ont été successivement examinés avec une indiscutable franchise tous les points actuels de la question d'Orient. J'ai dû prendre l'engagement, avant de lire ce rapport, de n'en pas reproduire les détails, les formes de langage souvent très pittoresques et qui lui donnent un caractère particulier, très saisissant; mais il m'est permis d'en indiquer les traits généraux, et d'affirmer qu'aucune dissidence ne s'est manifestée entre les deux éminents interlocuteurs.

L'un et l'autre ont été d'accord pour reconnaître que le *statu quo* actuel de la Turquie devait être maintenu rigoureusement, dans l'intérêt *le plus vital* des deux Empires d'Autriche-Hongrie et de Russie, aussi bien que dans l'intérêt de la paix de l'Europe; mais, en se plaçant à ce dernier point de vue, tous deux aussi ont déclaré qu'ils pensaient que certaines modifications économiques, conformes selon eux à l'esprit des traités, et plus favorables au développement du commerce et de l'industrie, respectueuses d'ailleurs de l'autorité suprême du suzerain, pouvaient et devaient être apportées avec le consentement du Sultan, et le concours des Puissances garantes, à l'état des Provinces unies du Danube et de la Servie, et que l'amélioration successive du sort des Chrétiens des autres Provinces devait être l'objet constant de leur sollicitude attentive, d'accord avec les autres États Protecteurs.

Quant à une augmentation quelconque du territoire au profit de l'Autriche, et aux dépens de la Roumanie, ou de la Servie, le comte Andrassy a affirmé qu'il en répudiait la pensée en son nom personnel, comme en celui de son pays, ajoutant qu'il considérait que *toute annexion des Provinces slaves à l'Empire Austro-Hongrois amènerait infailliblement sa ruine, et qu'elle serait ainsi un suicide.* Il a fait à ce sujet exactement les mêmes raisonnements que j'ai soumis à Votre Excellence dans ma dépêche du 14. L'interlocuteur russe a

fait pour ce qui concerne la Russie, à l'égard des mêmes provinces, une déclaration identique.

La question polonaise a naturellement trouvé sa place dans cette intéressante conversation. Le comte Andrassy, après avoir passé en revue, avec une haute loyauté, les diverses phases de la politique autrichienne en Galicie, a exprimé l'opinion *que la Pologne était une question close* désormais, dans laquelle les trois Puissances copartageantes ont des intérêts identiques, et le devoir de *pratiquer une politique commune,* en imposant à leurs sujets respectifs un traitement aussi égal que le permettent les institutions des nations dont ils relèvent.

[Départ du général Le Flô pour Paris.]

307.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Versailles, 14 juillet 1874, 10 h. 4.*

Dans le cas où vous le jugeriez convenable et où les autres Puissances feraient pareille démarche, le Maréchal vous autorise à porter ou à faire parvenir au prince de Bismarck ses compliments de condoléance pour l'attentat odieux dont il a été l'objet [1]. Il est bon en tout cas que nos sentiments d'indignation soient connus [2].

308.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Vienne, Saint-Pétersbourg, Rome, Bruxelles.

D. n°s 71, 56 et sans n^os^. Confidentiel. *Versailles, 17 juillet 1874.*

Je vous ai entretenu à diverses reprises des indications qui nous ont été confidentiellement fournies par des personnages considérables du monde

[1] Le 13 juillet, à Kissingen, le prince de Bismarck avait été l'objet d'une tentative d'assassinat, dont l'auteur, Kullmann, avait agi par fanatisme religieux.

[2] M. de Gontaut, alors à Schlangenbad, adressa au prince de Bismarck un télégramme pour lui transmettre au nom du Maréchal de Mac-Mahon «ses compliments de condoléance, et ses sentiments d'indignation». Par un télégramme de Kissingen (15 juillet) le prince de Bismarck chargea le prince de Hohenlohe, Ambassadeur d'Allemagne à Paris, de «transmettre au Maréchal-Président l'expression de ses plus vifs remerciements».

politique anglais sur les dispositions de l'Allemagne à notre égard. Tout récemment encore, M. de La Rochefoucauld, avant de quitter Londres, m'adressait le résumé d'une conversation qu'il a eue avec le Prince de Galles et au cours de laquelle S. Altesse royale est revenue avec insistance sur les périls dont nous menacerait la politique de M. de Bismarck [1]. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une copie des rapports de notre Ambassadeur, en vous priant de considérer cette communication comme destinée à votre information strictement personnelle, à raison du caractère tout à fait intime de l'entretien qui en est l'objet.

Vous serez frappé comme moi, je n'en doute pas, de la persistance des craintes de guerre prochaine que manifestent en Angleterre les personnes les mieux placées pour être renseignées avec sûreté. Les impressions de Lord Granville à cet égard ne différaient pas de celles que font voir à leur tour Lord Derby et M. Disraëli. Les avertissements répétés qui nous sont donnés concordent d'ailleurs avec le langage publiquement tenu par les chefs du Gouvernement britannique et tout le monde a pu remarquer la réserve significative avec laquelle le Principal Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, exposant naguère devant la Chambre des Lords après une interpellation du comte Russell l'état des relations internationales en Europe, a pris soin de limiter à un laps de temps assez restreint l'expression de sa confiance dans la durée de la paix. C'est une formule devenue pour ainsi dire habituelle aujourd'hui dans la bouche des hommes d'État anglais que de représenter les dangers de conflit comme détournés pour la durée de l'année actuelle et de faire entendre qu'ils ne répondent de rien à l'expiration de ce terme. Nous devons assurément tenir grand compte d'une appréciation qui se reproduit avec cette constance et cette autorité; quels que soient les fondements sur lesquels nous voudrions asseoir notre sécurité, quelque conscience que nous ayons de la modération circonspecte de notre politique, quelque valeur que nous puissions attribuer aux assurances de ferme sollicitude pour la paix de l'Europe et même de juste considération pour la sagesse de notre conduite, qui nous sont plusieurs fois parvenues de divers côtés, notre devoir n'en est pas moins d'observer avec vigilance les causes qui entretiennent au sein du Cabinet anglais une disposition aussi marquée à l'inquiétude, nous sommes les premiers intéressés à connaître la portée réelle d'appréhensions qui ne touchent nos voisins que par contre-

[1] Dans une dépêche du 5 juillet, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia signalait que le Prince de Galles lui avait déclaré : «Elles (les relations franco-allemandes) nous causent toujours beaucoup d'inquiétude; vous avez réussi à conjurer la guerre cette année. Mais qui peut nous garantir l'avenir ? Pour ce qui regarde mon beau-frère, j'en réponds, il déteste la guerre. Le vieil Empereur est bien fatigué, mais après tout Bismarck fera ce qu'il voudra et malheureusement il est à craindre qu'il ne vous laisse pas bien longtemps en repos. »

coup et dont cependant les meilleurs esprits parmi eux se montrent sérieusement émus. Je dois donc vous recommander de nouveau et de la manière la plus instante de recueillir autour de vous, sans que votre attention se ralentisse, tous les symptômes de nature à nous éclairer sur les tendances et les arrière-pensées éventuelles de l'Allemagne à notre égard.

309.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 71. *Londres, 24 juillet 1874.*

(Cabinet, 28 juillet; D. politique, 29 juillet.)

[Lord Derby s'entretient avec M. Gavard du séjour du Prince Impérial d'Allemagne en Angleterre et déclare :]

«Le Prince Impérial aime la paix; il la veut et ne s'en cache pas, mais il ne peut rien pour le moment. Il est vraisemblable toutefois, qu'avant très peu de temps il sera le maître et pourra exercer une influence salutaire sur la marche des affaires. Soyez sûr qu'il ne rêve pas de nouvelles conquêtes; je puis même vous dire que personnellement il s'était opposé à l'annexion de la Lorraine; il la considère comme un abus de la victoire; c'est le parti militaire qui l'a emporté sur ses sages conseils et son unique pensée, quand il sera sur le trône, sera de consolider l'unité impériale et de faire disparaître les dissidences qui la menacent encore. L'Allemagne souffre d'ailleurs visiblement du pied de guerre sur lequel on la maintient; l'émigration, qui augmente, témoigne de la lassitude des populations qui aspirent à la paix comme leur futur souverain».

Sans contester les assertions de Lord Derby, je lui ai fait observer que les faits mêmes qu'il venait de me citer pouvaient hâter les déterminations de ceux qui ne partagent pas la manière de voir du Prince et j'ai ramené la conversation sur les armements de l'Allemagne sur terre et sur mer. «Sa marine est insignifiante, m'a-t-il dit; elle n'est rien auprès de la nôtre et même de la vôtre.» — J'ai répliqué que ces conditions pouvaient être changées si l'Allemagne continuait ses armements maritimes sur le pied actuel et je lui ai cité le navire cuirassé qu'elle vient en ce moment même de commander en Angleterre. — «C'est pour protéger son commerce maritime qui est immense et se répand sur toutes les mers.» — «Il n'est pas besoin de navires avec des cuirasses de 12 pouces d'épaisseur, au prix de neuf millions de francs, pour protéger le pavillon allemand aux Philippines et en Chine». —

J'avais réussi à fixer l'attention du comte Derby et je crois lui avoir appris que c'est le troisième navire de cette force que la Prusse fait construire dans les chantiers de la Tamise depuis la guerre.

La conversation a encore roulé quelque temps sur ce sujet sans insistance de ma part.

310.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 27 juillet 1874, 5 h. 30, soir.*

[Conversation sur l'Espagne avec M. de Bülow.]

Après s'être élevé très vivement contre les cruautés attribuées aux carlistes [1], M. de Bülow m'a dit d'un ton sec qui ne lui est pas habituel : «Il est fâcheux de voir le Gouvernement français favoriser ce parti en laissant passer les secours qui lui viennent du dehors.» J'ai aussitôt protesté contre le reproche de complicité qu'il adressait au Gouvernement français, j'ai allégué les difficultés de fermer tous les passages des Pyrénées; m'appuyant sur un article publié hier par le journal *le Soir* et dont le télégraphe venait de m'apporter le résumé, j'ai dit que les convois d'armes passaient sans doute par les eaux neutres de la Bidassoa sans toucher aucun point du territoire français. «Il n'en est pas moins vrai, a repris M. de Bülow, qu'à une autre époque le Roi Louis-Philippe a su parfaitement empêcher le passage des secours destinés aux carlistes.»

L'irritation, que vient de témoigner le Secrétaire d'État, s'était déjà manifestée depuis quelques jours dans la presse officieuse de Berlin. Peut-être jugerez vous utile de faire écrire dans quelques journaux de Paris des articles de même sens que celui du *Soir*.

Dans le même entretien, M. de Bülow m'a dit que le Gouvernement allemand allait envoyer une escadre composée de trois navires sur les côtes du Nord de l'Espagne. Le prétexte en est la protection des sujets allemands; mais, comme il est notoire qu'il en existe fort peu dans cette partie de l'Espagne, on peut supposer qu'il y a là une démonstration destinée à encourager les républicains et à intimider les carlistes. Ce serait donc une sorte d'intervention.

[1] Les carlistes venaient, au début de juillet, de fusiller en Navarre un certain nombre de prisonniers parmi lesquels un officier prussien, le capitaine Schmidt, qui suivait en qualité de correspondant de presse l'état-major de l'armée républicaine.

311.

M. DE CROY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 13. *Rome, 27 juillet 1874.*

(D. politique, 5 août.)

[Le Chargé d'affaires transmet les décrets de la Congrégation consistoriale qui fixent les nouvelles circonscriptions des cinq diocèses de Besançon, Nancy, Saint-Dié, Metz et Strasbourg, détachent les deux derniers de la province métropolitaine de Besançon et les placent sous la dépendance immédiate du Saint-Siège.

M. de Croy ajoute quelques détails sur le mode d'exécution des décrets.]

312.

M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 35. Confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 28 juillet 1874.*

(Cabinet, 4 août; D. politique, 6 août.)

[Mission du Grand-Duc Constantin à Vienne et visite de l'Archiduc Albert à Pétersbourg. Froideur du Tsar et du Grand-Duc héritier à l'égard des officiers français.]

Je ne puis m'empêcher d'éprouver une sorte d'impatience en lisant depuis quelque temps les articles des journaux français qui ne cessent de parler des bonnes dispositions de la Russie à notre égard. Sans doute, leur opinion n'a pas grande valeur, mais je crains quelquefois que ces feuilles n'arrivent à faire pénétrer dans nos sphères gouvernementales leurs profondes et dangereuses illusions. Certes, il ne m'appartient pas de me prononcer sur l'ensemble d'une situation que Votre Excellence est mieux que personne à même d'apprécier, mais cependant je dois lui dire qu'à mon avis les assurances des ministres russes, ou des représentants de l'Empereur à l'étranger, ne sont que des paroles qui n'ont pas grande valeur dans un pays où tous les fonctionnaires obéissent au mot d'ordre avec une précision automatique, et, qu'en conséquence, il serait imprudent de compter sur leur réalisation au moment du danger. Mais, à côté de ces affirmations toutes platoniques, il est certains indices auxquels un œil tant soit peu expérimenté ne saurait

se méprendre. Eh bien ! je dois le dire à Votre Excellence, depuis mon arrivée dans ce pays, je n'ai encore rien pu découvrir qui justifiât les assertions des publicistes français; bien au contraire, toutes les fois où l'Empereur et son Gouvernement ont eu l'occasion d'affirmer, à notre détriment, leurs sympathies pour nos ennemis, ils l'ont fait avec éclat, et sans tenir le moindre compte des susceptibilités que ces démonstrations pouvaient éveiller en France.

Votre Excellence voudra bien excuser ma franchise, mais je n'ai jamais pensé que le devoir d'un agent diplomatique fût de rassurer quand même son Gouvernement; et d'ailleurs, il est, à mon avis, de beaucoup préférable de savoir qu'on n'a à compter sur aucun appui, que de se bercer de dangereuses espérances ou de fatales illusions.

313.

M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome (Quirinal),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. Particulière. *Rome, 28 juillet 1874.*

J'apprends de source confidentielle la confirmation à peu près définitive de ce que je vous ai déjà mandé au sujet de la venue en Italie de l'Empereur Guillaume et de l'Empereur François-Joseph. Le Cabinet est préoccupé des commentaires auxquels ne manquera pas de donner lieu la visite de l'Empereur d'Allemagne, et il cherche à se garantir lui-même contre la pression que la politique prussienne s'efforcera d'exercer, à cette occasion, sur les dispositions du Roi et celles de l'opinion publique, sinon sur celles du gouvernement. C'est pourquoi on fait les plus grands efforts pour déterminer les deux Empereurs à venir en même temps en Italie, dans la pensée que la présence de l'Empereur François-Joseph enlèverait, aux yeux du public, une partie de sa signification exclusive au voyage de l'Empereur Guillaume et serait, pour le gouvernement italien lui-même, une sorte de protection contre les tentatives plus ou moins embarrassantes du Cabinet de Berlin. J'ai déjà indiqué à Votre Excellence la difficulté que soulevait le voyage de l'Empereur François-Joseph, en raison des scrupules de ce Souverain qui ne veut pas venir jusqu'à Rome. Il serait convenu qu'il s'arrêterait à Florence. On voudrait que les deux Empereurs s'y rencontrassent avec le Roi. Mais, en tout cas, l'Empereur Guillaume viendrait très vraisemblablement jusqu'à Rome; ce double voyage aura sans doute lieu vers le mois de septembre.

La nouvelle de la venue de l'Empereur d'Autriche a été lancée dans un ou deux des journaux qui sont en relations officieuses avec le gouvernement. Dans quelque temps, on annoncera le voyage de l'Empereur d'Allemagne.

Je n'ai pas besoin d'assurer Votre Excellence que je la tiendrai au courant des nouveaux détails que je serais en mesure de recueillir à ce sujet. L'avenir peut, d'ici au mois de septembre, modifier les dispositions des trois gouvernements mais je crois pouvoir garantir l'exactitude actuelle des informations que j'adresse à Votre Excellence.

314.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, actuellement à Schlangenbad.

T. *Versailles, 29 juillet 1874, 8 h. 59, soir.*

Ma lettre particulière du 22 [1] appelait votre attention sur une première démarche confidentielle du prince de Hohenlohe sur les affaires d'Espagne.

Il l'a renouvelée le 26 sur l'ordre exprès du Chancelier qui le chargeait toujours confidentiellement de nous demander, au nom des droits de l'humanité comme des intérêts de l'Allemagne, de prendre des mesures efficaces pour empêcher qu'il ne vienne de France des secours aux carlistes. Si ce vœu n'était pas accueilli, nous devrions nous attendre à ce qu'il se produisît officiellement. L'envoi de l'escadre allemande sur la côte d'Espagne nous était en même temps annoncé [2].

J'ai répété au prince de Hohenlohe ce que je lui avais déjà dit en ajoutant quelques développements.

Je vous prie de vous rendre à Berlin et de donner à M. de Bülow sur notre attitude vis-à-vis de l'Espagne tous les détails que contenait ma lettre du 22. Je regrette que M. de Sayve n'ait pu les lui communiquer en réponse à ses observations.

Il ne m'est pas possible de vous laisser revenir jusqu'à ce que nous sachions ce que nous prépare cette intervention dont Orloff et Lyons se montrent très étonnés. Ce dernier est en outre fort en éveil sur l'envoi de la flotte allemande sur la côte de Biscaye. Je vais du reste adresser au Gouvernement espagnol en réponse à ses réclamations une longue note dont je vous chargerai de donner lecture à M. de Bülow [3].

[1] Ne figure pas dans les Archives des Affaires étrangères.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 310 et Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 283-284.

[3] Le 16 juillet le représentant de l'Espagne à Paris, le marquis de La Vega de Armijo, avait adressé au duc Decazes une longue lettre pour se plaindre de l'appui que les carlistes « ont trouvé et trouvent à la frontière » de la part des autorités françaises. Le 3 août, le duc Decazes répondit à la fois de façon directe et au moyen d'une dépêche adressée au Chargé d'affaires de France à Madrid Dans ces documents le ministre des Affaires étrangères répondait en détail aux allégations du marquis de La Vega de Armijo.

315.

M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome (Quirinal),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 30 juillet 1874, 5 h. 50, soir.*

La télégraphie privée vous aura déjà annoncé que le Gouvernement a fait saisir hier soir les journaux reproduisant le mandement de l'archevêque de Paris [1]. J'apprends de M. le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères que cette mesure, ainsi que la démarche que M. Nigra reçoit l'ordre de faire auprès de Votre Excellence, ont été décidées par M. le Président du Conseil en ce moment à Rome, en même temps que M. Visconti-Venosta télégraphiait de son côté.

[Le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, M. Artom, a déclaré qu'il considérait «comme nécessaire au point de vue de l'opinion publique que le gouvernement, qui a à sa disposition une législation spéciale contre le Clergé, dégageât d'une manière ou d'une autre sa responsabilité».]

316.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome (Quirinal).

T. *Versailles, 31 juillet, 6 h., soir.*

A la suite d'une communication confidentielle de M. Nigra, qui me demandait au nom de M. Minghetti un désaveu de la lettre pastorale du cardinal Guibert, j'ai fait paraître ce matin au *Journal officiel* la note qui vous est adressée d'autre part [2].

[1] Le cardinal Guibert, archevêque de Paris, avait écrit : «La révolution italienne, en s'emparant de Rome, n'a pas seulement violé les droits sacrés de la justice, elle a posé dans le monde un redoutable problème, dont la solution ne peut être que l'insuccès de son entreprise sacrilège ou la suppression de l'Eglise catholique, c'est-à-dire du christianisme...»]

[2] Le passage essentiel de la note est celui-ci : «Le gouvernement a vu avec regret la publication de cette lettre. Il serait désirable qu'elle ne fût pas plus longtemps l'objet de la polémique des journaux.»

M. Nigra, auquel je l'avais préalablement communiquée, s'en est déclaré satisfait [1].

317.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, actuellement à Schlangenbad.

T. *Versailles, 31 juillet 1874, 6 h. 3/4, soir.*

[Question du congé de M. de Gontaut.]

L'Ambassadeur d'Espagne vient de me déclarer que son Gouvernement n'a ni provoqué, ni désiré l'ingérence du Gouvernement allemand dans ses affaires avec nous et il s'en montre très inquiet.

J'écris à Gavard en lui signalant cette situation et je lui indique la reconnaissance collective de l'Espagne comme le meilleur moyen de substituer une action commune à une intervention isolée pleine de périls pour l'Europe [2]. J'ai tenu à vous en prévenir pour qu'à l'occasion vous vous montriez favorable à cette reconnaissance.

318.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 6 août 1874, 4 h., soir.*

Je viens d'avoir avec M. de Bülow un long entretien qui n'a pas cessé de rester sur un ton amical et conciliant.

Je lui ai lu la dépêche écrite au Chargé d'affaires de France à Madrid [3];

[1] M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome, télégraphia le 1er août, à 4 h. 50 du soir, que M. Minghetti n'avait pas été d'abord entièrement satisfait par cette note qui lui semblait exprimer «plutôt le regret de la polémique soulevée par le mandement qu'elle ne blâmait le fond de l'écrit de Mgr Guibert. Néanmoins le gouvernement italien considère l'incident comme terminé. Le ton des journaux de ce matin est en général satisfaisant».

[2] Dans un télégramme du 1er août, 2 h. 15 du soir, le duc Decazes ajoute : «L'expression «action commune»... rend inexactement ma pensée. Il faut lire à la place «pour substituer attitude commune à action isolée pleine de périls».

[3] Cf. la note 3, pièce 314.

il m'a paru favorablement impressionné et il m'a remercié à plusieurs reprises du témoignage de confiance que je lui donnais. Il m'a répété qu'il était très sensible aux vues conciliantes qu'il trouvait chez vous et m'a assuré que le prince de Hohenlohe, en parlant avec la mesure qu'il y a mise et avec les désirs d'entente qu'il a témoignés, était l'interprète fidèle des vues et des instructions du Gouvernement allemand.

Il a nié absolument que l'envoi des canonnières décelât une pensée d'intervention quelconque; il a fortement approuvé votre phrase sur la substitution d'une attitude commune à l'action isolée[1].

Il se montre fortement désireux d'arriver à une entente sur la reconnaissance du Gouvernement espagnol et annonce que le prince de Hohenlohe sera chargé dans quelque temps de vous communiquer des propositions dans ce sens.

Il n'a pu nier cependant les difficultés qui naîtraient des objections de l'Angleterre, mais il a semblé espérer qu'elles ne seraient pas invincibles.

Nous nous sommes séparés en très bons termes et je lui ai annoncé mon départ pour la France; d'après ce que vous voulez bien me dire en effet, je crois pouvoir sans inconvénient faire mes préparatifs de départ.

Je vous enverrai par le courrier anglais de samedi une dépêche plus étendue sur tout ceci.

319.

M. de Vernouillet, Chargé d'affaires de France à Madrid,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Madrid, le 7 août 1874, 8 h. 40, soir.*

(*Reçu :* 8 août, 9 h. 30.)

Je viens de donner lecture au Ministre d'État de la dépêche n° 33[2] dont la forme et l'ensemble m'ont paru lui agréer de tous points.

J'ai amené ensuite la conversation sur les bruits d'intervention de l'Allemagne répandus ces jours derniers. M. Ulloa m'a dit très nettement qu'elle n'avait été ni provoquée, ni désirée par l'Espagne dont la fierté la repoussait au contraire de toutes ses forces. «Le marquis de la Vega, a-t-il ajouté, a dû en donner l'assurance à Versailles.» Le renseignement auquel fait allusion la dépêche de Votre Excellence n° 31 se trouve donc amplement confirmé.

[1] Cf. ci-dessus, pièce 317. — [2] Celle du 3 août (cf. note 3 de la pièce 314).

320.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 7 août 1874, 4 h. 10, soir.*

L'Ambassadeur d'Allemagne est venu aujourd'hui à Londres tout exprès, je le suppose d'après quelques mots qu'il m'a dits, pour proposer la reconnaissance du Gouvernement espagnol.

J'ai vu, de mon côté, Lord Derby auquel j'ai communiqué en substance vos instructions des 2 et 3 août.

Il est revenu spontanément sur la question de la reconnaissance; il m'a dit qu'il s'attendait à une démarche dans ce but du comte de Münster, que, pour sa part, il n'inclinait pas vers la reconnaissance d'un Gouvernement aussi précaire, mais qu'il voyait que l'opinion y était généralement favorable en Angleterre, et que nous devions, en conséquence, nous préparer à voir le Gouvernement anglais prendre cette décision. Il m'a ensuite presque répété ce que je lui avais dit moi-même, à savoir que ce à quoi il tenait le plus, c'était l'entente des Puissances pour prévenir l'action isolée; et surtout, m'a-t-il dit, pas d'intervention. Il m'a promis enfin de ne rien décider sans m'en avertir.

Il m'a ensuite prévenu que, pour éviter toute interprétation fâcheuse, il avait invité l'amiral Drummond à promener son escadre partout ailleurs que sur la côte espagnole. Il ne croit pas d'ailleurs que la présence des deux avisos allemands sur la côte de Biscaye puisse créer aucune difficulté, puisqu'il n'y a pas de blocus.

321.

M. TIBY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 7 août 1874, 3 h. 50, soir.*

L'opinion publique et la presse recommencent à s'occuper de la question de l'*Orénoque*. La nouvelle, venue de Berlin et d'après laquelle le Gouvernement italien aurait chargé M. Nigra de réclamer le retrait de ce navire, est démentie par les journaux modérés qui soutiennent le Cabinet; mais ils

insistent eux-mêmes sur les raisons politiques qui leur paraissent devoir déterminer le Gouvernement français à prendre l'initiative de cette mesure. J'entends dire autour de moi qu'en rappelant aujourd'hui l'*Orénoque*, le Gouvernement n'a plus d'interpellations à craindre et donnerait ainsi la meilleure preuve d'un réel désir de sortir de l'attitude ambiguë où on l'accuse de se maintenir vis-à-vis de l'Italie.

322.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères, aux Représentants diplomatiques de France.

D. Circulaire. *Versailles, 10 août 1874.*

[Depuis l'abdication du Roi Amédée, la France n'a eu que des rapports officieux avec les gouvernements qui se sont succédé à Madrid.]

Les principales Puissances de l'Europe se rencontrent aujourd'hui dans le désir de mettre fin à une situation internationale provisoire. Saisies d'une proposition dans ce sens par le Cabinet de Berlin, elles ont échangé leurs vues et constaté leur mutuel accord. Nous n'avons eu, en ce qui nous concerne, qu'à nous maintenir dans la ligne que nous avions préalablement indiquée. Sans doute, si l'on eût voulu la conformer aux règles précédemment suivies dans des circonstances analogues avant de prendre une résolution définitive, il eût fallu attendre que l'investiture du pouvoir constitué à Madrid fût plus complètement régularisée aux yeux du pays; mais en somme c'était là surtout une question d'ordre intérieur pour les Espagnols. Placés à un point de vue plus général, nous n'avons pas hésité à nous joindre à l'accord établi entre les cabinets de l'Europe et nous avons décidé de reprendre comme eux, sans plus de retard, des relations diplomatiques avec le Gouvernement de l'Espagne. En portant ce fait à votre connaissance, j'ai tenu à ne pas vous laisser ignorer les mobiles qui ont amené notre détermination et à vous mettre en mesure de fixer à cet égard, s'il en était besoin, l'opinion des personnages politiques avec lesquels vous aurez occasion de vous entretenir.

323.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 11 août 1874, 5 h. 30, soir.*

(*R.* : 6 h. 30.)

Lord Derby me fait prévenir confidentiellement que le Gouvernement de Sa Majesté accepte la proposition du Gouvernement allemand de reconnaître le Gouvernement espagnol, et il m'avertit que des instructions seront expédiées à cet effet ce soir à Madrid.

324.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LA HAYE, BRUXELLES, BERLIN, SAINT-PÉTERSBOURG, BERNE, VIENNE, ROME, CONSTANTINOPLE, MADRID, LISBONNE.

T. *Versailles, 14 août 1874.*

Lord Derby m'a fait prévenir que le Gouvernement de la Reine acceptait la proposition du Gouvernement allemand de reconnaître le Gouvernement espagnol et que des instructions étaient expédiées à cet effet à Madrid.

Je n'ai jusqu'à cette heure aucune information sur le texte et la nature de ces instructions.

J'avais depuis longtemps entretenu le Cabinet anglais des préoccupations que nous causait la situation de l'Espagne. Il a comme nous à sauvegarder dans la péninsule des intérêts complexes dont il entend rester, comme nous aussi, le gardien vigilant. Je m'étais donc montré depuis longtemps disposé à m'entendre avec lui sur la détermination à prendre.

Convaincu de l'opportunité d'écarter par une attitude commune les périls qui pourraient résulter d'une action isolée poursuivie en Espagne par l'une des Puissances continentales, j'ai demandé à M. le Maréchal de Mac-Mahon l'autorisation de persévérer dans la ligne que je m'étais proposée. Je suis en mesure de vous annoncer aujourd'hui que nous suivrons l'exemple de l'Angleterre.

Je crois pouvoir ajouter, quoique la confirmation officielle ne m'en soit pas encore arrivée, que les Cabinets d'Italie, d'Autriche et de Russie sont sur le point de prendre les mêmes résolutions. Veuillez m'aviser des informations que vous aurez recueillies à ce sujet.

325.

M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 18 août 1874, 2 h. 20, soir.*

M. de Bülow m'a fait demander de passer ce matin au Ministère des Affaires étrangères[1] et m'a dit qu'il était chargé par l'Empereur et par le prince de Bismarck de me prier de transmettre officiellement au Gouvernement français l'expression de leur gratitude pour l'empressement qu'il a mis à accepter leur proposition de reconnaître le Gouvernement espagnol et pour l'esprit de conciliation qu'il a témoigné dans cette circonstance. Suivant eux, l'entente de la France et de l'Allemagne en cette question aidera puissamment le maréchal Serrano à pacifier son pays; elle sera une garantie de tranquillité pour toute l'Europe; elle resserrera les bonnes relations déjà existantes entre nous et elle fait espérer que, si quelque autre affaire d'un intérêt général venait à surgir plus tard, ces deux Puissances s'uniraient encore pour la régler.

Comme je l'ai mandé à Votre Excellence par ma dépêche du 15 août, le Chargé d'affaires d'Angleterre a reçu dans la même forme que moi les remerciements de l'Empereur et du prince de Bismarck.

On n'a encore aucune nouvelle officielle de la décision de la Russie pour l'Autriche, on assure qu'elle n'est plus retenue que par une question de forme qui sera bientôt tranchée.

Le reste est confidentiel et pour le duc Decazes seul.

M. de Bülow m'a dit ensuite que des renseignements venus de Paris le portaient à croire qu'il serait question d'un changement de ministère en France. Il m'a prié de vous dire confidentiellement de la part du prince de Bismarck que votre retraite lui paraîtrait un fait des plus regrettables au point de vue des relations de la France avec l'Allemagne, que le maintien de nos bons rapports depuis plusieurs mois était dû surtout à l'esprit élevé

(1) Dans un télégramme du 15 août, 3 h. 45 du soir, M. de Sayve indiquait qu'il venait d'annoncer à M. de Bülow que la France reconnaissait le Gouvernement espagnol.

de Votre Excellence qui avait toujours, et notamment dans la question espagnole, fait preuve des dispositions les plus conciliantes et qu'il espérait que, dans l'intérêt de nos relations internationales, vous conserveriez le portefeuille des Affaires étrangères.

326.

M. Nigra, Ministre d'Italie à Paris,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. Particulière. *Aix-les-Bains, Hôtel de l'Europe, 21 août 1874.*

[L'Italie n'a pas voulu jusqu'ici poser officiellement la question de l'*Orénoque.*]

Maintenant la solution de cette question s'impose en quelque sorte, à nous comme à vous. Nous sommes à la veille des élections [1]. Nous ne pouvons pas les faire avec une telle question pendante, car elles se feraient sur cette question elle-même. Les inconvénients bien graves qui en résulteraient ne peuvent pas échapper à votre perspicacité. Nous aurions des élections faites sur une question de politique étrangère, ce qui est toujours fâcheux, et nous aurions une Chambre à tendances antifrançaises, ce que nous désirons et voulons éviter avec le plus grand soin. Il est donc indispensable que cette question soit résolue dans le courant du mois prochain et il serait désirable qu'elle le fût plutôt dans la première que dans la seconde moitié de septembre. Vous avez bien voulu me donner l'assurance que l'intention du Maréchal et de son Gouvernement était bien, en effet, de rappeler l'*Orénoque* au mois de septembre, mais vous m'avez laissé entrevoir la possibilité du remplacement plus ou moins dissimulé de ce bâtiment par un autre bâtiment ayant en substance la même destination et le même but. J'en ai informé M. Visconti-Venosta par lettre particulière et je viens de recevoir sa réponse. Vous connaissez les sentiments de ce ministre, qui désire vivement éviter tout ce qui peut nuire au maintien de rapports amicaux et cordiaux entre nos deux pays. Je n'ai pas besoin, je pense, de vous dire ici quels sont les miens. Vous les connaissez depuis longtemps. Notre impression commune, à M. Visconti-Venosta et à moi, est que la question de l'*Orénoque* est de celles qui ne comportent pas des demi-solutions. Rappeler l'*Orénoque* pour le remplacer d'une façon plus ou moins déguisée par un autre bâtiment n'est pas une solution digne de la France. Elle ne serait pas considérée comme sérieuse. L'opinion publique, chez nous comme chez vous et partout, se croirait pour ainsi dire

[1] Elles eurent lieu en réalité le 15 novembre, la dissolution ayant été prononcée le 30 octobre.

mystifiée et le remède serait pire que le mal. Le parti ultramontain ne vous en saurait aucun gré et l'Italie s'en sentirait profondément blessée. Je vous adresse, en conséquence, mes plus vives supplications pour que votre Gouvernement se décide à rappeler l'*Orénoque* purement et simplement. Cette solution est la seule logique, elle est la seule digne de vous et de nous.

[Le droit international n'admet d'ailleurs pas le stationnement prolongé d'un bâtiment de guerre étranger dans les ports d'un État indépendant.]

Si Sa Sainteté le Pape veut quitter l'Italie sur un bâtiment français, il vous sera toujours facile de lui en envoyer un ou plusieurs à Civita-Vecchia ou ailleurs, et il ne peut désormais entrer dans l'esprit de personne que le Gouvernement du Roi veuille s'opposer au départ de Sa Sainteté par telle voie qu'Elle jugera agréable de choisir. En fait, vous savez aussi bien que moi, que la question n'est pas là. L'*Orénoque,* ou tout autre navire à sa place, n'ajoute pas un degré quelconque de sécurité ou d'indépendance au Pape. Cette sécurité et cette indépendance lui sont assurées d'une façon plus efficace par nos lois, par nos engagements spontanés, par la conscience publique, par la nécessité des choses. La présence dans nos eaux de l'*Orénoque* ou de son remplaçant n'est donc en substance et ne serait à l'avenir qu'une démonstration aussi inefficace pour Sa Sainteté que blessante pour l'Italie. Maintenant, si, par des raisons que je ne comprends pas bien, mais qui peuvent avoir quelque poids à vos yeux, il vous convient que nous vous adressions une demande officielle du rappel de l'*Orénoque,* nous n'avons aucune difficulté à le faire, d'autant plus que nous serions finalement forcés d'en venir là, si le Gouvernement français persistait dans le maintien de son stationnaire. Mais nous avions pensé et nous pensons toujours qu'il vaut infiniment mieux, dans notre intérêt commun, que le Gouvernement du Maréchal prenne l'initiative et ait le mérite de la spontanéité. Je vous parle dans cette lettre comme à un ami, d'une façon toute privée et non comme à un Ministre. En outre, j'écris au courant de la plume. Je fais donc appel à votre indulgence et à votre amitié pour que vous ne voyez dans ce que je vous écris, peut-être un peu trop à la hâte et sans étudier les mots et les phrases, que l'expression sincère du désir le plus ardent d'arriver à une solution honorable pour vous comme pour nous. Eh bien, donnez-moi la permission de vous dire toute ma pensée telle qu'elle se présente à mon esprit. Je crois que ce serait bien malheureux qu'une demande officielle de mon Gouvernement vînt vous mettre dans l'alternative de provoquer un conflit ou d'avoir l'apparence de subir une pression de notre part. Dans cette question, ne l'oubliez pas, le monde entier est avec nous. Personne ne vous croira victimes des exigences de l'Italie et tout le monde vous donnera tort.

[M. Nigra conclut en demandant le rappel pur et simple de l'*Orénoque.*]

327.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 21 août 1874, 3 h. 35, soir.*

Le Chargé d'affaires de Russie vient d'annoncer à M. de Bülow que, dans l'état actuel des choses en Espagne, l'Empereur Alexandre ne croyait pas devoir accepter la proposition de l'Allemagne de reconnaître officiellement le Gouvernement du maréchal Serrano et qu'il continuerait à n'entretenir avec lui que des relations officieuses [1].

L'Autriche, au contraire, a fait savoir ici qu'elle s'était décidée à le reconnaître dans la même forme que l'Allemagne.

Le comte de Hatzfeldt, qui est en ce moment près de Wiesbaden, arrivera après-demain matin à Paris où on lui expédie ce soir les lettres qui l'accréditent officiellement auprès du maréchal Serrano.

M. de Bülow part aujourd'hui pour les eaux de Marienbad; pendant son congé qui durera quelques semaines, il sera remplacé par M. de Philipsborn, directeur au Ministère des Affaires étrangères.

328.

M. DE SAINT-FERRIOL, MINISTRE DE FRANCE À COPENHAGUE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n. 42. *Copenhague, 15 septembre 1874.*

(Cabinet, 18 septembre; D. politique, 19 septembre.)

Les rigueurs exercées par les autorités allemandes contre les sujets danois établis dans le Nord-Slesvig continuent et il ne se passe guère de jour où la presse de Copenhague n'ait à en enregistrer quelque exemple. Ceux que j'ai rapportés dans mes précédents rapports (dépêches nos 34 et 39) sont de nature à donner à Votre Excellence une idée des procédés à l'aide desquels l'administration prussienne poursuit la lutte qu'elle a engagée contre ce qu'elle appelle «l'agitation danoise». Dans cette campagne, il n'est pas

[1] Dès le 19 août, 1 h. 30 du matin, M. de Ring, Chargé d'affaires à Vienne annonçait télégraphiquement que le cabinet de Pétersbourg, à en croire la dernière dépêche reçue par le chargé d'affaires russe, ne reconnaîtrait pas le maréchal Serrano.

pour elle de petits moyens. Non contente d'avoir remplacé dans les actes officiels les anciens noms des localités par des noms à formes tudesques, elle prétend imposer aux journaux des duchés, dans leur rédaction habituelle, l'usage de ces désignations nouvelles. Il semble qu'elle cherche à démontrer, par ces précautions minutieuses contre tout ce qui porte une empreinte danoise, que le Slesvig est bien devenu, tout entier et définitivement, un territoire allemand. Logiquement, il faudrait en conclure qu'à ses yeux l'article V du traité de Prague n'existe plus. Certaines feuilles allemandes et en particulier le *Correspondant de Hambourg* dans un article qui a été remarqué et dont je joins ici la traduction n'ont pas reculé devant cette conclusion. Sans aller encore jusqu'à le proclamer ouvertement, le Gouvernement prussien paraît du moins vouloir y conformer sa conduite.

C'est bien là, en effet, Monsieur le duc, le fond de la question et c'est en même temps ce qui rend singulièrement délicate, en cette conjoncture, la position du Cabinet de Copenhague. Ne pouvant songer à se placer sur un pareil terrain, il avait tout d'abord voulu, ainsi que je l'écrivais dernièrement, s'abstenir de toute action diplomatique. Mais, en présence de l'émotion croissante produite par le redoublement de sévérité déployée en Slesvig, émotion dont Votre Excellence pourra juger par l'article ci-joint du *Fædrelandet*, il n'a pas jugé qu'il lui fût possible de se renfermer plus longtemps dans cette réserve. Il vient donc de se décider à transmettre au Ministre du Roi à Berlin, en l'invitant à les appuyer auprès de la Chancellerie impériale, quelques-unes des réclamations dont il a été saisi à la suite des mesures récentes prises en Slesvig.

[Détails sur la protestation du Danemark.]

Quoi qu'il en soit, Monsieur le duc, de la valeur des arguments qu'il compte faire valoir à Berlin, le Cabinet de Copenhague ne se fait pas grande illusion sur l'effet qu'ils pourront produire. L'accueil fait aux observations qu'il a présentées antérieurement dans des circonstances analogues, l'a suffisamment instruit à cet égard. Mais alors même qu'elle n'aurait pas de résultats pratiques, et bien que le traité de Prague n'y soit même pas mentionné, cette démarche de sa part n'en est pas moins, à ses yeux, un moyen d'interrompre cette espèce de prescription morale de l'oubli et du dédain dont on semble vouloir en Allemagne frapper celle des stipulations de l'acte de 1866 à laquelle se rattachent ses dernières espérances. A ce titre, il est permis de penser que sa protestation s'adresse à l'Europe tout autant qu'à l'Allemagne.

329.

Note remise à M. de Corcelle, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège)

Versailles, 10 septembre 1874.

Le Cabinet italien avait, dès le mois de mars de cette année, laissé entrevoir l'intention de demander le rappel de l'*Orénoque* en France. Le Gouvernement français était parvenu toutefois à décliner alors des ouvertures formelles sur ce sujet; mais la disposition d'esprit manifestée par M. Visconti-Venosta avait fait craindre que l'affaire ne fût bientôt reprise par les Ministres italiens avec plus d'insistance et M. Nigra s'est en effet expliqué le mois dernier avec le duc Decazes dans des termes qui ne permettent plus de douter de la gravité que prendrait cette difficulté si elle n'était pas immédiatement aplanie.

[Analyse de la lettre de M. Nigra du 21 août.]

Le Cabinet français sait que ce langage a été complètement approuvé par M. Visconti-Venosta. Nous avons eu connaissance d'un télégramme, en date du 4 septembre, portant que M. Nigra a très fidèlement rendu la pensée de son Gouvernement et repoussant absolument la substitution d'un autre bâtiment à l'*Orénoque*. Dans une dépêche du 5 qui renferme le développement de ce message télégraphique, M. le Ministre des Affaires étrangères d'Italie réitère l'approbation donnée aux observations de M. Nigra. Il fait entendre en même temps que si cette affaire demeure en suspens, il en résultera pour les relations de la France et de l'Italie un refroidissement certain et il ne faut pas se le dissimuler, ajoute-t-il, l'état de choses qui en serait la conséquence ne pourrait durer indéfiniment [1].

330

M. de Corcelle, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège), à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 18 septembre 1874, 3 h. 50, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 1/2, soir.)

Le cardinal Antonelli m'a dit qu'après avoir exposé au Pape nos périls il lui avait lu la lettre du Maréchal dont je lui avais remis confidentiellement la copie [2]. Le Saint Père en a pesé tous les termes et en a paru très touché, quoiqu'il trouve le fond de la situation bien triste.

S. E. m'a de nouveau donné l'assurance qu'il y serait répondu de la façon la plus bienveillante pour notre Gouvernement.

[Prochaine audience du Pape.]

[1] Note remise à M. de Corcelle par le Ministère des Affaires étrangères le jour de son départ pour Rome. — [2] Voir ci-dessous, pièce n° 331.

331.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, À SA SAINTETÉ LE PAPE PIE IX.

D. *Versailles, le septembre 1874* [1].

Très Saint Père,

Votre Sainteté a bien voulu déjà m'accorder ses bénédictions pour m'aider à accomplir la difficile mission qui m'est imposée. Je les sollicite encore aujourd'hui plus particulièrement, car, plus que jamais, Son appui paternel est nécessaire à la France dans les épreuves qu'elle traverse. Le Souverain Pontife n'ignore pas de quelles difficultés nous sommes aujourd'hui entourés et ses propres enseignements nous ont rappelé plus d'une fois que nous devions écarter tout ce qui pourrait provoquer un conflit et troubler la paix générale.

Je crois donc accomplir mon devoir en prenant une mesure dont je charge M. de Corcelle de développer les motifs à Votre Sainteté. Bien que la prudence me l'impose, elle coûterait profondément à mon cœur si elle devait attrister le vôtre. Son effet sera, non pas d'interrompre la mission que nous nous sommes proposée, mais de modifier les conditions dans lesquelles nous l'avions exercée jusqu'ici; sans parler des difficultés matérielles attachées à l'usage de notre stationnaire à Civita-Vecchia, j'ai pensé que dans les circonstances présentes il était plus conforme à notre dignité et à notre indépendance communes de maintenir dans un port français le nouveau bâtiment de la Marine française qui restera comme par le passé à la disposition de Votre Sainteté [2].

Cette nouvelle forme, que va prendre notre sollicitude filiale à l'égard du Souverain Pontife, évite des complications qui ne pourraient qu'être exploitées contre nous. Elle échappe à toute contestation et se passe de tout assentiment étranger. Elle permet enfin à la France de manifester toujours et librement son religieux attachement au Saint-Père; car, dans le devoir qui incombe à toutes les Puissances catholiques, nous ne voulons être devancés par personne.

Nous aimons donc à espérer que Sa Sainteté, appréciant les difficultés de notre tâche, daignera accueillir la disposition que nous allons prendre, comme une preuve nouvelle de dévouement et du pieux respect avec lequel nous implorons le secours de ses Saintes prières.

[1] La minute contenue dans les archives des Affaires Étrangères ne contient pas d'indication plus précise.

[2] Le *Kléber* fut désigné avec Ajaccio comme port d'attache.

Je forme des vœux pour que la Divine Providence vous conserve de longues années dans l'intérêt de notre Sainte Eglise et je prie Votre Sainteté d'agréer l'assurance de la vénération avec laquelle je suis son fils dévoué.

332.

M. de Corcelle, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 25 septembre 1874, 10 h. 40, soir.*

Voici la traduction mot à mot du texte latin : J'en suis heureux pour la France, le Pape et le Maréchal :

« Cher Fils, illustre et honorable personnage, salut et bénédiction apostolique,

« Les sentiments de reconnaissance, cher Fils, avec lesquels nous avons vu jusqu'ici dans le port de Civita-Vecchia le stationnaire *L'Orénoque*, que la France a, de son propre mouvement, mis à notre disposition, ne nous permettent pas de souffrir que la prolongation de ce stationnement cause quelque trouble ou quelque embarras à cette République. Aussi ne jugeons-nous nullement blâmable, mais encore trouvons-nous conforme à la prudence le soin de conserver la paix publique qui vous porte, quoique à regret, à le retirer. Nous ne croyons pas non plus qu'il soit moins conforme à votre piété filiale. En effet, puisque vous vous être proposé de nous assister (*prospicere*) d'une façon différente et plus libre et que vous avez résolu de conserver intacte, avant tout, la principale gloire de votre nation qui souvent s'est montrée si attachée à ce Siège apostolique, assurer le départ de ce navire ne saurait altérer le dévouement de vos intentions si empressées pour nous. D'ailleurs, nous souhaitons à votre dessein (*consilio inito*) un succès qui vous donne satisfaction et sur ce, comme augure de la faveur divine et en témoignage de notre paternelle bienveillance, nous vous donnons affectueusement (*peramanter*), à vous, illustre et honorable personnage, et à toute la République que vous présidez, notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 24 septembre 1874, la vingt-neuvième année de notre Pontificat. »

L'autographe part ce soir par la valise de Naples.

333.

M. NIGRA, MINISTRE D'ITALIE À PARIS,

À M. DESPREZ, DIRECTEUR DES AFFAIRES POLITIQUES.

D. Particulière. *Paris, 6 octobre 1874, 11 h., soir.*

M. Visconti vient de m'envoyer un télégramme dont je vous prie de vouloir bien communiquer au duc Decazes la substance qui est celle-ci :

Le Gouvernement français nous annonce sa résolution de rappeler l'*Orénoque* de Civita-Vecchia[1], mais il demande à être rassuré pour le cas où S. S. le Pape, contrairement à nos désirs communs, voudrait quitter l'Italie. Si cette hypothèse venait à se réaliser, la conduite du Gouvernement italien se trouverait tracée d'avance par ses déclarations bien connues. Si le Saint-Père se décidait à partir, Sa Sainteté pourrait choisir la voie qu'il jugera préférable et sera entourée de tous les égards dus à sa personne. Nos ports étant ouverts, d'après les règlements et usages internationaux, à tous les pavillons amis, le Saint-Père pourra faire appel dans ce but à un bâtiment soit de la France, soit d'une autre puissance amie et s'embarquer à son bord si tel est son désir.

[Exprime l'espoir que le duc Decazes sera satisfait.]

334.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 6 octobre 1874, 10 h. 32, matin.*

L'enquête, suivie depuis trois mois avec tant d'acharnement par ordre du prince de Bismarck au sujet de la publication des lettres du comte d'Arnim à Vienne, est terminée et l'ancien ambassadeur à Paris a été arrêté avant-hier à la suite d'une visite domiciliaire[2].

Cette nouvelle a produit une grande sensation à Berlin.

[1] Le 28 septembre, à 7 h. 30 du matin, M. Tiby, chargé d'affaires à Rome (Quirinal), télégraphiait que l'*Italie*, journal officieux, annonçait, en première page, sous la forme d'une «correspondance de Paris», que le rappel de l'*Orénoque* était «officiellement décidé».

[2] Il était accusé d'avoir détourné des papiers diplomatiques.

335.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ministre de France à Rome (Quirinal).

T. *Versailles, 12 octobre 1874, 7 h. 45, soir.*

Le *Journal officiel* contiendra demain la note suivante :

« L'*Orénoque* vient d'être rappelé à Toulon.

« Ce bâtiment, qui stationnait à Civita-Vecchia depuis le mois d'août 1870, avait pour mission de se tenir à la disposition du Saint-Père, pour le cas où, contrairement aux désirs de la France, Sa Sainteté se déciderait à quitter l'Italie.

« Le départ de l'*Orénoque* n'implique aucun changement dans les sentiments de dévouement et de sollicitude de la France envers Sa Sainteté.

« Un nouveau bâtiment a été mis à la disposition du Saint-Père. Maintenu avec cette destination dans un des ports français de la Méditerranée, il sera prêt, en tout temps, à se rendre à l'appel qui lui serait adressé sur l'ordre du Souverain Pontife.

« Ces mesures nouvelles, dont la libre application ne saurait rencontrer d'obstacles, ont été portées à la connaissance de Sa Sainteté qui a daigné les accueillir avec confiance [1]. »

Le commandant Briot a reçu l'ordre d'appareiller et de quitter Civita-Vecchia demain matin.

Nous supposons que le Gouvernement italien, prévenu par M. Nigra, a pris les précautions nécessaires pour éviter toutes manifestations regrettables.

Le courrier qui part ce soir vous apporte les informations qui vous permettront de présenter cette mesure sous son véritable jour. Dès à présent, nous n'hésitons pas à croire qu'elle sera justement appréciée par le Cabinet italien et par l'opinion publique.

[1] La note publiée à l'*Officiel* contenait, en outre, la phrase suivante : « Le *Kléber*, affecté à une mission spéciale, a reçu l'ordre de quitter le port de Toulon et de partir pour la Corse. »

336.

M. Tiby, Chargé d'affaires de France à Rome (Quirinal),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 13 octobre 1874, 6 h., soir.*

(*Reçu :* 7 h. 15, soir.)

J'ai communiqué ce matin à M. Artom (M. Visconti-Venosta est en Lombardie) le texte de la note du *Journal officiel* relative à l'*Orénoque*. M. Artom m'a dit que le Gouvernement et l'opinion ne pourraient qu'être satisfaits des termes dans lesquels elle était rédigée. Le départ de l'*Orénoque* faisait disparaître un sujet de récriminations aussi fâcheuses pour le Gouvernement italien que pour le Gouvernement français et une cause éventuelle d'incidents désagréables. Le Cabinet de Rome, appréciant du reste la situation délicate du Cabinet français dans cette question, s'était toujours abstenu d'en saisir la France officiellement et s'était, au contraire, prêté avec bonne volonté aux pourparlers officieux engagés par l'intermédiaire de M. Nigra.

Je verrai M. Minghetti lorsque le courrier que vous m'annoncez sera arrivé.

Notre consul à Civita-Vecchia me télégraphie que l'*Orénoque* a quitté le port sans aucun incident.

M. Artom m'a confirmé que l'Empereur d'Allemagne avait renoncé à sa visite au Roi Victor-Emmanuel.

Le Ministre d'Allemagne a donné pour motif les précautions exigées par la santé de son souverain.

337.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Très confidentiel. *Bade, 18 octobre 1874, 1 h., soir.*

(*Reçu :* 18 octobre, 3 h. 15, soir.)

Hier soir, l'Empereur, sous l'empire d'une impression qui n'est peut-être pas partagée par tous ceux qui l'entourent, m'a dit à propos de la note espa-

gnole[1] : « C'est incroyable qu'un pouvoir qui n'a que le souffle se permette d'écrire une note sur un ton pareil. » Votre réponse à la Commission de permanence a produit un bon effet sur lui. A en juger par ses paroles et son accent, son impression personnelle n'est pas favorable aux forfanteries du Gouvernement du maréchal Serrano.

338.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Bade, 19 octobre 1874, midi 53.*

(Cabinet, 19 octobre, 4 h., soir.)

M. de Bülow a dit à peu près ceci au Chargé d'affaires de Russie :

Il considérerait la note espagnole plutôt comme une réponse à la lettre du 3 août, dans laquelle vous demandiez qu'on précisât les accusations portées dans la note du 16 juillet, qu'une réclamation nouvelle, et il ne doutait pas qu'avec votre habileté et votre esprit de conciliation vous ne donniez les explications satisfaisantes. On lui a assuré que Nadaillac allait être remplacé. Il reconnaît que le ton de la dernière note est un peu vif. « Ce n'est point nous, dit-il, qui l'avions conseillée; lors de la première protestation, le prince de Hohenlohe s'était occupé de l'affaire, parce qu'il était alors question de la reconnaissance de Serrano, à laquelle nous tenions beaucoup dans l'espoir de perdre les carlistes; mais maintenant que la reconnaissance a eu lieu, nous retirons notre épingle du jeu. »

Il l'a engagé à écrire à son Gouvernement que l'Allemagne ne se mêlerait plus que le moins possible des affaires espagnoles, et il lui a exprimé l'espoir

[1] Le 4 octobre, le marquis de La Vega de Armijo, ambassadeur d'Espagne à Paris, avait adressé au duc Decazes une longue dépêche, dans laquelle l'ambassadeur d'Espagne se plaignait à nouveau en termes vifs de la « protection » que les carlistes recevaient de la part d'autorités françaises et notamment de M. de Nadaillac, préfet des Basses-Pyrénées. Cette dépêche fut en même temps remise en copie par le Gouvernement espagnol, à Berlin, Londres et Vienne et aussitôt communiquée à la presse anglaise et allemande. Interrogé le 15 octobre au sujet de ces faits par la Commission de permanence de l'Assemblée nationale, le duc Decazes déclara que cet incident diplomatique « était loin d'avoir la gravité qu'on lui attribue ». (Télégramme du duc Decazes à M. de Chaudordy, 15 octobre, 6 h. 20 du soir). Dans une dépêche n° 52 du 15 octobre, adressée à M. de Chaudordy, le duc Decazes invita cet ambassadeur à présenter au Gouvernement espagnol les premières « observations » que lui suggérait la lecture de la dépêche du 4 octobre. Le 17 décembre, dans une circulaire, le duc Decazes fit une réponse circonstanciée aux allégations du marquis de La Vega de Armijo.

que tout s'arrangerait bien entre la France et l'Espagne. Nous remarquerons que les paroles du Roi, que je vous ai mandées hier[1], acquièrent plus d'importance par le langage de M. de Bülow. Les appréciations des journaux sur l'incident sont assez modérées, il faut en convenir.

339.

M. de Jarnac, Ambassadeur de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 113. *Londres, 28 octobre 1874.*

(Cabinet, 29 octobre.)

[Confidences du comte Schouvaloff, ambassadeur de Russie, à M. Gavard sur une visite de l'Impératrice Eugénie à l'Impératrice de Russie.]

Passant à un sujet plus sérieux, l'Ambassadeur de Russie a regretté les inquiétudes pour l'avenir qui paraissent en ce moment peser sur les esprits en France. Pour sa part, il les croit sans motif. Il est convaincu qu'il n'y a aucun risque de voir l'Allemagne troubler la paix de l'Europe, d'ici à longtemps du moins. Il fonde sa confiance sur la connaissance qu'il a des personnages qui dirigent les affaires de l'Allemagne. Il a eu dans ces dernières années de fréquents entretiens avec l'Empereur et le Chancelier de l'Empire; il s'est trouvé en tiers dans des conversations d'un caractère intime entre son souverain et l'Empereur d'Allemagne et son Ministre, et il ne croit pas en trahir le secret en disant l'impression qu'il en a gardée et la garantie qu'il y a trouvée contre les dangers dont on se croit trop facilement menacé en France. Le comte Schouvaloff, préoccupé de convaincre son interlocuteur, n'a pas craint de s'exprimer sur l'état des deux pays avec une franchise et quelquefois une vivacité de langage qui auraient pu être gênantes dans un entretien diplomatique.

« Il ne faut pas confondre, a-t-il dit, l'esprit d'agression avec la grossièreté. Le Prussien est grossier et, s'il y a quelque chose de plus grossier qu'un Prussien, c'est un fonctionnaire prussien; faites donc la part de cette absence d'éducation dans les procédés de tel ou tel consul allemand; les victoires des Prussiens n'ont fait qu'augmenter leur intempérance naturelle, elle les rend désagréables *partout;* mais il ne faudrait pas voir dans leurs procédés la préméditation d'une agression. D'ailleurs, pourquoi attaqueraient-ils la France ?

[1] Voir ci-dessus, pièce, n° 337.

Ils ont tout ce qu'ils veulent. On parle, il est vrai, des progrès de votre organisation. Permettez-moi de vous le dire, ce n'est pas l'organisation militaire qui vous manque, c'est l'organisation intérieure. Tant que la France restera dans l'état actuel avec des partis qui se balancent dans l'impuissance, soyez sûr que l'Allemagne ne cherchera pas ailleurs ses garanties. »

[Sympathies du comte Schouvaloff pour le Maréchal de Mac-Mahon et le duc de Broglie.]

340.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 30 octobre 1874, 2 h. 2, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 25, soir.)

La dernière phrase[1] du discours d'hier est diversement interprétée à Berlin; en général, elle a produit de l'étonnement et de l'inquiétude. On se demande quelle cause l'a provoquée et l'on ne la trouve pas.

Beaucoup de personnes l'attribuent à une boutade du Chancelier; d'autres y voient seulement un moyen employé pour obtenir le vote des lois militaires[2]. La Bourse a baissé à la suite de ce discours.

[1] En ouvrant en personne, le 29 octobre, la session du Reichstag, l'Empereur Guillaume avait terminé son discours par les phrases suivantes : « Loin de moi la pensée de vouloir employer la puissance unifiée de l'Empire à un but autre que sa propre défense. Au contraire, c'est précisément cette force qui met mon gouvernement en mesure d'opposer le silence aux soupçons injustes dont sa politique est l'objet et de ne prendre position contre la mauvaise volonté et les passions des partis, d'où ces soupçons dérivent, que le jour où ces sentiments se traduiraient en actes. Je sais qu'en ce cas la nation tout entière et ses princes sont prêts à tout instant à se joindre à moi pour défendre les droits et l'honneur de l'Empire. » Cf. à ce sujet, Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 291 à 293.

[2] Il s'agissait de projets sur le landsturm, sur le contrôle des hommes en congé, sur les prestations en nature pour la force armée en temps de paix.

341.

M. des Michels, Consul général de France à Bucarest,
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 7. Confidentielle. *Bucarest, 3 novembre 1874.*
(D. politique, 11 novembre.)

[Attente générale en Roumanie d'événements destinés à exercer une action décisive sur le sort du pays.]

La Roumanie est aujourd'hui l'un des points de l'Europe où se répercutent avec le plus de vivacité les tendances et les rivalités des différents Cabinets. Sous un prince de la Maison de Hohenzollern, on doit s'attendre à voir la politique allemande y jouer le premier rôle et c'est ce qui a lieu en effet. Mais cette influence prépondérante ne s'exerce pas ici, sous les allures familières au Cabinet de Berlin. Il est même assez singulier de voir les Roumains opposer, en certaines circonstances et avec succès, un refus absolu aux convenances d'un Gouvernement peu habitué aux résistances ni aux ménagements. Il faut, pour s'expliquer ce fait, pénétrer un peu profondément dans les vues de la politique allemande sur l'Orient et, en particulier, sur les provinces danubiennes. L'Allemagne n'a pas, sur ces contrées, d'intérêts ni de visées personnelles. Elle s'intéresse, d'ailleurs, fort peu à leur sort et elle ne s'en occupe qu'avec la pensée d'en disposer à un moment donné, pour désintéresser, par leur abandon, l'Autriche ou la Russie, peut-être ces deux Puissances à la fois.

C'est aujourd'hui l'Autriche qui paraît appelée à profiter de ce système de compensation. Est-il vrai que le prince de Bismarck ait acheté ainsi le silence du Cabinet de Vienne dans les questions du Slesvig et du Traité de Prague ? Toujours est-il que, depuis plus de deux ans, l'influence allemande affecte de s'effacer ici au profit de l'Autriche. Dans toutes les questions danubiennes, le Cabinet de Berlin semble appuyer de parti pris celui de Vienne.

[Exemples cités.]

Comment d'ailleurs expliquer autrement le revirement complet survenu dans les allures de la politique autrichienne, naguère si conservatrice dans ce pays, et placée aujourd'hui à la tête du mouvement d'émancipation? Mais, en même temps qu'il accorde son appui au Gouvernement austro-hongrois avec une ponctualité qui fait naître la pensée d'un arrangement formel, le Cabinet de Berlin ne trouve pas assez de prévenances ni de caresses pour celui de Saint-Pétersbourg. L'intimité qu'affectent à Constantinople les représentants de l'Allemagne et de la Russie se reproduit ici

entre les Agents des Puissances. On pourrait croire que l'Allemagne réserve à la Russie, pour l'avenir, le concours qu'elle prête dans le présent à l'Autriche. En tout cas, cette attitude systématiquement bienveillante, pour deux politiques diamétralement opposées dans leurs intérêts et dans leurs vues, ne laisse pas que de présenter ici quelque chose de piquant.

[Attitude de l'Allemagne à l'égard du Prince Charles et considérations sur la politique de l'Autriche et de la Russie à l'égard des Principautés.]

342.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 novembre 1874, 5 h. 10, soir.*

Jusqu'à présent, nous n'étions pas parvenus à nous rencontrer, M. de Bülow et moi. Je l'ai vu aujourd'hui : l'entretien a été court et n'a rien offert de saillant et son résultat peut être considéré comme satisfaisant. L'ensemble de ses dispositions m'a paru pacifique. Il n'a pas relevé les quelques mots que je lui ai dits sur l'émotion qu'avait produite le dernier paragraphe du discours du trône; mais il a donné des signes d'approbation à l'interprétation pacifique que j'attribuais aux commentaires de la *Correspondance provinciale* [1]. Il n'aperçoit pas, dans la situation générale, des motifs d'inquiétude.

[M. de Bülow a fait l'éloge de la modération du duc Decazes. En résumé, l'aspect actuel est rassurant.]

343.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 19 novembre 1874, 6 h.*

Le prince Gortchakoff que j'ai vu aujourd'hui a confirmé toutes mes impressions sur le maintien de la paix. Rien, suivant lui, n'autorise la moindre crainte de guerre en Europe.

[1] *La Correspondance provinciale* du 4 novembre avait écrit : «Le sérieux avertissement que l'Empereur a joint à ses paroles de paix n'altère pas sensiblement l'impression de confiance qui résulte du discours du trône... la politique pacifique de l'Allemagne a été accentuée de nouveau, la cause en est aux soupçons injustes qui, dans ces derniers temps, ont été répandus avec une si grande activité et dont la persistance aurait pu devenir un véritable danger pour la paix.»

Il trouve regrettables les soupçons qui circulent en France, dit-on, sur les intentions de l'Allemagne et il assure que les désirs formels de cette Puissance sont de ne pas troubler la paix.

A son langage, j'ai cru m'apercevoir qu'on lui aurait donné, ici, quelque doute sur notre volonté de tenter une revanche. Je n'ai pas eu de peine à le convaincre qu'une pareille assertion ne reposait sur aucun fondement. Je crois que, dans l'occasion, il répétera mes paroles qui ont semblé le rassurer complètement, en supposant même que ce fût nécessaire. Il m'a parlé de nouveau du prix qu'il attachait à voir la France se relever et s'organiser enfin un Gouvernement et il a ajouté, comme il me l'avait dit plusieurs fois, qu'une France, forte, puissante était nécessaire à l'Europe.

344.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 78. *Berlin, 2 décembre 1874.*

(Cabinet, 4 décembre; D. politique, 7 décembre.)

Une séance intéressante pour nous a eu lieu avant-hier au Reichstag : on discutait pour la première fois, depuis l'annexion, le budget de l'Alsace-Lorraine et un projet d'emprunt à contracter par cette province. Un député alsacien, l'abbé Winterer, reprochait au Gouvernement allemand d'avoir supprimé les établissements d'instruction primaire et secondaire dirigés par des ecclésiastiques et de faire payer très cher à la province des établissements laïques auxquels les Alsaciens ne voulaient point envoyer leurs enfants. M. de Bismarck a répondu par un discours dont je joins ici la traduction et que je recommande à l'attention de Votre Excellence. Ainsi que vous le remarquerez, Monsieur le duc, le Chancelier s'est exprimé en termes très peu bienveillants pour la France, et a parlé de la «*crédulité proverbiale*» de nos compatriotes, et de l'influence fâcheuse qu'exerce sur eux le genre d'éducation qu'ils reçoivent et qui a pour résultat sinon de les «*abêtir*», du moins de les empêcher de devenir trop éclairés. Je signalerai spécialement le passage où M. de Bismarck déclare que «la France médite la guerre», bien que l'effet soit atténué par la déclaration qu'il a faite un peu plus loin que «si, dans une assemblée d'Alsaciens-Lorrains, la majorité soutenait les idées exprimées par leurs députés actuels au Reichstag, on ne saurait garantir avec la même assurance aujourd'hui le maintien de la paix pour plus d'une année». Il semblerait qu'on peut en conclure que, dans les conditions actuelles, le Chancelier garantit le maintien de la paix.

[Irritation du centre catholique contre l'attitude de M. de Bismarck. Les députés alsaciens se montrent, par contre, satisfaits de cette violence qu'ils considèrent comme propre à maintenir l'agitation dans leur province et à y entretenir la haine de l'Empire.]

345.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERRLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 décembre 1874, 12 h. 34, matin.*

(*Reçu :* 3 h. 15 s.)

Dans un entretien que j'ai eu hier soir dans le monde avec M. de Radowitz, celui-ci m'a assuré que l'on avait mal traduit la phrase du discours dans lequel le Chancelier a prononcé le nom de la France. Le Chancelier n'aurait à aucun degré voulu dire que le Gouvernement français préparait ou méditait même la guerre; il entendait seulement désigner un parti en France qui, dans son opinion, serait bien aise de se servir des difficultés existantes en Allemagne pour préparer la guerre contre l'Empire. Supposant qu'il s'agissait du parti représenté par l'*Univers* dans la presse, j'ai pressé mon interlocuteur pour savoir quel était ce parti; il croit, sans l'affirmer, que le prince aurait en vue le parti révolutionnaire. Il croit encore que le Chancelier a l'intention de saisir une occasion de restituer à ses paroles mal rendues par la presse leur sens véritable. M. de Radowitz, qui passe pour être très avant dans la confiance du prince de Bismarck, a de nouveau et très nettement protesté des intentions tout à fait pacifiques du Chancelier. J'ai dit à mon interlocuteur que personne en France ne songeait à préparer la guerre.

Le procès Arnim [1] commencera aujourd'hui; il sera public, on présume qu'il durera deux ou trois jours. M. de Radowitz ne serait pas étonné qu'on fût nécessairement amené à lire tout haut quelques-unes des pièces numérotées «DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES», dont le prince de Bismarck et le comte Arnim se disputent la propriété.

[1] La première audience est, en effet, du 9 décembre; le jugement ne fut rendu que le 19 décembre. L'accusé fut condamné, pour délit commis contre l'ordre public, à trois mois de prison, dont l'un serait déduit à titre de compensation pour la durée de la détention préventive.

346.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 13 décembre 1874, 7 h. 40, soir.*

Je m'aperçois que les journaux rendent, ce soir, un compte inexact du langage tenu hier par le Ministre de la Guerre à la Commission de réorganisation des cadres. Voici à peu près textuellement ce qu'a dit le général de Cissey.

«La politique du Gouvernement est avant tout pacifique, comme celle de l'Assemblée et du pays tout entier. Quand nous nous occupons de réorganiser notre armée, ce n'est donc point en vue d'une revanche, mais pour assurer la défense du territoire. Pour cela, l'important n'est pas d'avoir beaucoup de soldats, mais des cadres solidement organisés. Si nous n'avions pas le devoir de veiller à la sûreté de nos frontières contre toute agression, nous pourrions nous prêter à l'expérience que l'on nous propose et essayer l'organisation de bataillons à quatre compagnies comme en Allemagne, mais personne ne trouverait raisonnable, dans l'état de nos finances et dans notre situation générale, de nous livrer à des essais dont le résultat est si incertain, car il n'y a pas d'analogie de caractère entre les armées des deux pays. L'exécution d'une réforme aussi radicale demanderait d'ailleurs plusieurs années et, pendant ce temps-là, le désordre serait complet dans le budget et dans l'armée.»

En terminant, le général a de nouveau insisté sur la volonté bien formelle du Gouvernement du Maréchal d'assurer la paix.

Je tiens à ce que vous soyez exactement renseigné sur le véritable sens des paroles prononcées par le Ministre, car j'ai lieu de croire qu'elles ont été inexactement rapportées.

347.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Pétersbourg, 13 décembre 1874, 5 h. 40, soir.*

(*Reçu* : 7 h., soir.)

[L'Empereur Alexandre a conféré au Maréchal de Mac-Mahon la croix de Saint-André, «que portent seuls les princes du sang et exceptionnellement quelques très hauts dignitaires». «C'est un hommage éclatant rendu au caractère du Maréchal et qui emprunte aux circonstances la valeur d'un événement politique.»]

348.

LE BARON BAUDE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 110. *Bruxelles, 27 décembre 1874.*

(Cabinet, 28 décembre; D. politique, 29 décembre.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié, il y a peu de jours, un article, avec pièces à l'appui, sur un complot qui aurait été tramé contre la vie du prince de Bismarck, en Belgique, et révélé par un archevêque auquel les assassins auraient offert le service de «venger l'Église et la France» moyennant une somme de 60.000 francs. La feuille officieuse aperçoit dans les renseignements qui lui sont communiqués la preuve incontestable de la connivence du clergé dans tous les périls qui menacent le Chancelier, et conclut avec un défaut de logique, aussi singulier que perfide, de la dénonciation du projet à la complicité de ceux qui l'auraient fait avorter, s'il eût été réel. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* s'écrie : «Voilà donc un complot combiné par des fanatiques étrangers, des hommes sérieux et avec des circonstances qui excluent toute idée d'une mystification ou d'une escroquerie.» Or, à peine cet article était-il connu en Belgique, par la reproduction qui en était faite par l'*Indépendance belge* et les autres journaux au service du Cabinet de Berlin, que le sieur Duchesne, désigné comme le principal auteur de ce dangereux complot qui aurait si fort ému le Chancelier, a écrit à ces journaux une lettre que je joins ici, dans laquelle il expose, avec un accent de parfaite sincérité qu'il n'y a eu en réalité qu'une mystification et une plaisanterie faite par l'un de ses camarades.

La lettre, écrite et citée par l'organe habituel et officieux de M. de Bismarck comme une preuve accablante à la charge du clergé de tous les pays, était adressée à Mgr l'Archevêque de Paris; il s'était empressé, comme elle venait de Belgique, de la transmettre à l'Administration de la Sûreté générale du royaume qui, depuis lors, a fait surveiller le sieur Duchesne, sans rien découvrir naturellement, puisqu'il n'y avait qu'une mystification d'un goût du reste assez équivoque. Ce qui est simplement sérieux dans cette affaire, c'est la préoccupation qu'elle atteste chez M. de Bismarck, préoccupation dont l'intensité semblerait avoir détruit le discernement le plus ordinaire, quand son esprit est saisi par la passion anti religieuse qui le domine presque jusqu'à l'égarement, comme ce petit incident en est la preuve.

[Grève à Charleroi.]

349.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de la France.

T. *Paris, 31 décembre 1874, 7 h. 25, soir*

La nouvelle de la proclamation du Prince Alphonse comme Roi d'Espagne et l'adhésion des deux armées du centre et du nord se confirment[1]. Il semble que toutes les grandes villes se sont associées à ce mouvement.

Veuillez me dire comment le Gouvernement[2] apprécie cette situation et aussi quelles instructions il est disposé à donner à son représentant au sujet de la reconnaissance du nouveau pouvoir ou des relations à poursuivre avec lui.

350.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Chaudordy, Ambassadeur de France à Madrid.

T. *Paris, 2 janvier 1875, 12 h. 15.*

D'Harcourt me télégraphie de Vienne[3] : «Le Gouvernement austro-hongrois estime que l'avènement du Prince Alphonse est la solution la plus désirable pour l'Espagne, si le mouvement qui vient de se produire en sa faveur est aussi général qu'il semble l'être. Il n'hésitera pas, dans ce cas, à prescrire à son représentant à Madrid d'établir des rapports officieux avec le nouveau Gouvernement.»

Orloff m'a tenu le meilleur langage[4]; sans connaître encore les dispositions de son Gouvernement, il remarquait que la révolution de 1868 avait interrompu, en fait, un droit dont la Russie avait reconnu la légitimité. La proclamation du Roi Alphonse XII se substituant aux différentes phases révolu-

(1) Le 31 décembre, M. de Chaudordy télégraphiait de Madrid : «Le Prince Alphonse est reconnu Roi d'Espagne par toute l'armée sous le nom d'Alphonse XII».

(2) Ici le nom du gouvernement près duquel l'agent est accrédité.

(3) Télégr. du 1er janvier, 4 h. 50 du soir.

(4) Le 4 janvier, le général Le Flô télégraphia de Pétersbourg : «L'Empereur Alexandre, très satisfait du revirement monarchique qui vient de s'effectuer en Espagne, reconnaîtra Don Alphonse dès qu'il aura reçu l'adhésion de son pays et qu'il aura fait connaître son avènement.»

tionnaires est donc la restauration de cette légitimité et elle doit en saluer avec satisfaction le retour. La Belgique accueille la restauration avec beaucoup d'entrain.

Il n'y a personne à Londres à qui parler.

Corcelle m'écrit que le Vatican est *satisfait*, mais sera très prudent. Le Saint-Père dans sa réponse au Prince Alphonse ne lui a pas donné le titre de Roi. Antonelli entend s'assurer de la solidité de son avènement et de son attitude avant de s'engager.

Gontaut me télégraphie à l'instant[1] que l'Empereur en lui parlant aujourd'hui semblait satisfait de la tournure que prenaient les choses en Espagne et a exprimé l'espoir que le mouvement actuel se consoliderait. Il ne croit pas que les instructions pour Hatzfeldt aient été encore arrêtées.

[Nouvelles de la frontière espagnole.]

351.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 2 janvier 1875, 3 h. 40, soir.*

(*R.* : 5 h. 30, soir.)

Je sors de chez M. de Bülow; l'Empereur l'a autorisé à dire que ses sympathies étaient pour Don Alphonse et il a ajouté que la reconnaissance de son Gouvernement ne se fera probablement attendre d'aucun côté.

Le Gouvernement allemand, suivant M. de Bülow, n'a jamais eu qu'un désir, celui de favoriser tout ce qui pouvait garantir et consolider la paix. Ce sera encore dans ce but qu'il reconnaîtrait la monarchie.

352.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, ROME (QUIRINAL), ROME (SAINT-SIÈGE), BERLIN.

T. *23 janvier 1875, 3 h. 1/4, soir.*

M. le Chargé d'affaires d'Espagne m'a remis avant-hier une lettre du Roi Alphonse annonçant au Président son avènement.

(1) Dans un télégramme du 1er janvier, 10 heures du soir.

Même démarche a dû être faite à la Cour auprès de laquelle vous êtes accrédité.

Veuillez me dire quelle réponse lui a été ou va lui être faite [1].

353.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 5 février 1875, 2 h. 42, soir.*

M. de Radowitz vient de partir pour Pétersbourg. Le motif donné par M. de Bülow est la convenance d'avoir près d'une autre Cour amie et alliée un représentant d'un grade plus élevé que celui d'un simple secrétaire pendant l'absence du prince de Reuss que l'état de sa santé retiendra pendant deux mois encore loin de son poste, mais le but réel de ce voyage, si inopinément décidé, n'apparaît pas encore bien clairement.

354.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 14. Confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 5 février 1875.*

(Cabinet, 15 février; D. politique, 15 février.)

[Conversation avec le prince Gortchakoff. Déclarations du général Le Flô.]

Le prince, qui semblait m'écouter avec une bienveillance émue, s'est borné d'abord à me répondre : « Mon cher général, je n'ai qu'une chose à vous dire : Soyez forts, soyez forts! ». Puis, reprenant la conversation, il a ajouté que nous subissions les inconvénients de nos grands avantages et de nos qualités : « Vous êtes trop riches, vous possédez trop de ressources pour ne pas faire ombrage. Voyez! vous avez déjà fait rentrer un milliard en France et vous avez aujourd'hui, après trois ans de travail et d'épargne, plus d'argent que ceux à qui vous en avez tant donné. De là, cette monomanie de voir la France

[1] Le 25 janvier, à 4 h. 50 du soir, M. de Gontaut télégraphiait : « M. de Bülow croit pouvoir assurer « que la reconnaissance aura lieu sans aucun retard ». Le 15 février, 7 h. 30 du soir, M. de Jarnac télégraphiait de Londres : « Le Gouvernement anglais reconnaît officiellement le Roi d'Espagne. »

partout; un événement quelconque arrive : pour Berlin c'est la France, la France toujours. Je l'ai dit moi-même à Bismarck, de pareilles préoccupations sont indignes d'un homme d'État. Mais il n'en persistera pas moins. Et c'est pourquoi, je vous le répète, *faites vous forts, très forts;* ce sera le meilleur remède. Je ne crois pas me tromper en disant que cette expression renfermait, dans la pensée du Chancelier, un vœu et une espérance.

[Considérations sur la presse allemande et autrichienne.]

355.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, BRUXELLES, ROME (SAINT-SIÈGE),

D. n° 31 et s. n^os^. *Versailles, 28 février 1875.*

Le Prince de Hohenlohe est venu me trouver aujourd'hui, chargé, m'a-t-il dit, par son Gouvernement depuis près de quinze jours de faire auprès de moi une démarche qu'il avait jusqu'à présent ajournée pour ne pas me distraire de nos affaires intérieures. Il a cru ne pouvoir différer plus longtemps de s'acquitter de cette mission.

Le comte Perponcher, Ministre d'Allemagne à Bruxelles, a ajouté M. le prince de Hohenlohe, a reçu l'ordre de faire au Cabinet belge une communication que l'Allemagne désire porter à la connaissance des autres Puissances.

Dans ce document [1], dont mon interlocuteur, après l'avoir analysé, m'a laissé prendre lecture, le Cabinet allemand expose qu'à plusieurs reprises, il s'est produit en Belgique sous la forme soit de mandements épiscopaux, soit d'articles de journaux, et dernièrement dans une adresse des catholiques belges à l'évêque de Paderborn, des manifestations plus ou moins injurieuses pour l'Empereur et son Gouvernement, mais toutes de nature à augmenter les difficultés que celui-ci peut rencontrer dans sa politique intérieure. Aux observations ou réclamations, présentées à ce sujet au Ministre des Affaires étrangères de S. M. le Roi des Belges, il a été répondu que la loi belge ne fournissait pas le moyen de prévenir ou de punir de pareils actes.

Même réponse a été faite lorsqu'il s'est agit d'un sieur Duchesne ouvrier belge, signalé comme méditant un attentat contre le prince de Bismarck [2].

Le Gouvernement allemand estime cependant qu'il ne peut être permis aux sujets d'une nation de susciter des difficultés à un État voisin et que cette

[1] Voir ci-dessous, pièce n° 356. Le texte de cette note se trouve notamment dans *Archives diplomatiques, 1876*, t. II, p. 297 et suiv.
[2] Voir ci-dessus, pièce n° 348.

règle de droit international s'impose plus particulièrement à une nation neutre, jalouse de conserver le bienfait de sa neutralité. Il est donc spécialement du devoir des pays placés dans des conditions semblables d'approprier leur législation aux nécessités de leur situation.

La Suisse l'a certainement compris ainsi, lorsqu'elle a introduit dans son code fédéral un article qui édicte la peine de dix ans de réclusion contre tout habitant qui exposerait par sa conduite la nation suisse aux réclamations ou à l'ingérence d'une puissance étrangère. Si donc le Gouvernement belge ne croit pas trouver dans l'article 123 de son code pénal une arme suffisante pour faire cesser les attaques dont il s'agit, l'Allemagne est en droit d'espérer qu'il s'empressera de compléter sur ce point sa législation.

Une telle mesure paraît d'autant plus nécessaire que le Cabinet belge n'a pas témoigné publiquement sa réprobation pour ces attaques.

Comme le document dont je prenais ainsi sommairement connaissance ne portait point de date, j'ai demandé à M. le prince de Hohenlohe à quel moment cette communication avait dû être présentée à la Cour de Bruxelles.

Il suppose qu'elle a eu lieu dans la première quinzaine de février. Il n'a pas d'ailleurs été informé de la réponse que la Belgique y aurait faite. L'Autriche, la Russie et sans doute aussi l'Angleterre ont été instruites de cet incident. Je vous prie de me faire connaître le plus tôt possible ce que vous pourrez en apprendre.

356.

Le Baron Baude, Ministre de France à Bruxelles,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 10. *Bruxelles, 2 mars 1875.*

(Cabinet, 3 mars; D. politique, 6 mars.)

J'ai reçu ce matin la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser le 28 février pour me signaler la démarche que M. le prince de Hohenlohe a faite auprès d'Elle en lui communiquant l'analyse d'une note que le Cabinet de Berlin a chargé son Ministre à Bruxelles de remettre au Gouvernement belge.

Je me suis aussitôt rendu chez le comte d'Aspremont-Lynden et l'ai prié de bien vouloir me mettre au courant d'un incident aussi inattendu et parvenu si tardivement à notre connaissance.

Je me suis empressé de vous faire connaître sommairement par mon télé-

(2) Voir ci-dessus, pièce n° 355.

gramme de ce matin la réponse du Ministre des Affaires étrangères du Roi. Il m'a dit qu'il n'avait fait à aucun des Ministres accrédités à Bruxelles la confidence d'une démarche qui l'avait extrêmement surpris; il en a seulement confidentiellement écrit, il y a quelques jours, au Ministre de Belgique à Londres. Ayant reconnu exacte l'analyse que vous avez bien voulu me transmettre de la note allemande, il m'a proposé de me donner à titre confidentiel lecture de la réponse. C'est le 4 février, le jour même du mariage de la Princesse Louise[1], pour lequel se trouvaient réunis à Bruxelles les principaux membres de la famille royale, que le comte de Perponcher lui a remis la note de son Gouvernement; cette coïncidence, plus ou moins fortuite, a péniblement impressionné le comte d'Aspremont et il avait pensé un moment la relever; mais, par égard pour le comte de Perponcher, dont les dispositions personnelles sont fort appréciées, il a préféré s'en abstenir. Toutefois, il a retardé autant que possible sa réponse; datée du 26, elle n'a été remise que le 27 et, par conséquent, n'a pu parvenir à Berlin qu'aujourd'hui même[2]. Relevant les trois points mis par le Cabinet de Berlin à la charge du Gouvernement belge, le comte d'Aspremont examine d'abord le premier, relatif aux mandements épiscopaux, il fait observer que ce grief a déjà été mis en avant, il y a deux ou trois ans; des conseils de modération ont été donnés au clergé, officieusement d'abord et ensuite du haut de la tribune; ils ont été écoutés; et, dans les mandements de carême, publiés cette année par les évêques de Belgique, on trouverait difficilement une parole susceptible de porter ombrage à Berlin.

Quant à une adresse des catholiques belges à l'évêque de Paderborn, attribuée par la note allemande au Comité belge des œuvres pontificales, il résulte des déclarations de son Président que le Comité ne s'est jamais occupé de cet objet; sur dix membres dont il est composé, deux seulement ont signé l'adresse à Mgr Martin; ce sont des actes purement individuels qu'aucune loi n'interdit aux sujets belges.

Relativement à l'affaire Duchesne dont j'ai moi-même entretenu Votre Excellence dans ma dépêche du 27 décembre 1874, n° 110[3], le comte d'Aspremont établit que la dénonciation de ce prétendu projet d'attentat est venue de M. le Préfet de police de Paris; l'Administration de la Sûreté publique en a immédiatement informé la Légation de Prusse et a pris, d'accord avec elle, toutes les mesures de surveillance nécessaires, elles lui ont valu les remerciements réitérés et écrits de M. de Balan. Pour préciser à quel point les agents du Gouvernement allemand ont été mêlés aux mesures prises d'un commun accord, le comte d'Aspremont cite, sans le qualifier, ce fait que M. de Uebel, momentanément chargé d'affaires et actuellement Ministre au Brésil, n'a pas

(1) Fille aînée du roi Léopold II.

(2) Le texte de cette réponse figure dans *Arch. diplomatiques, 1876*, t. II, p. 306 et suiv.

(3) Voir ci-dessus, pièce n° 348.

craint de demander à l'Administrateur de la Sûreté publique que la police fabriquât une réponse simulée de Mgr l'Archevêque de Paris aux lettres du sieur Duchesne, il constate du reste que M. de Balan, de retour à son poste, a appris et rejeté avec indignation la proposition faite en son absence. M. d'Aspremont pense que l'insertion de ce fait dans sa note et dans un mémoire annexe relatif à l'affaire Duchesne rendra le Cabinet de Berlin peu désireux de la communiquer et de la publier. Il ajoute qu'aucun acte de commencement d'exécution ne pouvant être mis à la charge du sieur Duchesne, il n'y a pas lieu jusqu'ici de le poursuivre pour des intentions dont l'existence même est fort douteuse, les lois n'atteignant pas la seule pensée d'un crime.

Après des considérations générales sur la situation de la Belgique, le Ministre des Affaires étrangères du Roi établit qu'il est impossible de rien changer à la législation existante et que le Cabinet ne saurait proposer au Parlement aucune restriction des libertés publiques. La démarche du prince de Hohenlohe auprès de Votre Excellence, avant que la réponse du Cabinet de Bruxelles soit parvenue à Berlin, a fort surpris le comte d'Aspremont, et il n'en saisit pas encore le sens et la portée. Sa réponse qu'il a rendue tardive à dessein lui semble de nature à couper court à l'incident, mais, si elle n'était pas jugée satisfaisante à Berlin, il n'éprouverait, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander ce matin par le télégraphe, aucun embarras à proposer que les faits de la cause et la cause elle-même fussent soumis à l'arbitrage des cinq puissances garantes de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique.

357.

M. de Jarnac, Ambassadeur de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 2 mars 1875, à 6 h. 50, soir.*

Je sors un peu tardivement du Foreign Office. Lord Derby comprend et approuve la résistance de la Belgique[1], tout en recommandant la prudence et la circonspection. Il ne prévoit pas d'aggravation de la question[2]. Tel est aussi le sentiment du comte de Beust.

(1) Voir ci-dessus, pièce n° 356.

(2) Le duc Decazes devait également aborder la question des rapports germano-belges, dans ses entretiens avec l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Lyons, notamment les 11 et 15 mars. (Cf. lord Newton, *Lord Lyons, A record of British Diplomacy*, t. II, p. 68 et 70.)

358.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 5 mars 1875, 3 h. 48, soir.*

Un décret de l'Empereur vient d'interdire l'exportation des chevaux du territoire allemand. Depuis plusieurs jours, les journaux officieux annonçaient que l'Administration française faisait acheter 10.000 chevaux en Allemagne pour la remonte et invitait le Gouvernement à s'y opposer[1]. Bien que l'interdiction s'étende à toutes les frontières, elle paraît donc dirigée spécialement contre la France.

359.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 5 mars 1875, 8 h. 30, soir.*

Il est bon que vous sachiez et que vous disiez au besoin que le Ministère de la Guerre n'a pas acheté un seul cheval en Allemagne et qu'il a repoussé toutes les ouvertures qui ont pu lui être faites par des marchands allemands. En fait, la mesure qui vient d'être prise ne nous atteint donc pas. Si elle ne vise pas d'autres achats étrangers que le Gouvernement allemand a voulu paralyser, elle n'aurait plus qu'une signification politique et deviendrait la manifestation d'une préoccupation hostile ou d'un désir de faire croire à la possibilité d'un trouble prochain dans nos relations.

La démarche, faite il y a un mois à Bruxelles pour demander au Cabinet belge d'introduire dans sa législation des modifications destinées à protéger l'Allemagne contre les mandements épiscopaux et les manifestations malveillantes des catholiques belges, pourrait aussi être un avertissement[2]. Le Cabinet belge, appuyé par l'Angleterre, a repoussé des prétentions que nous n'avons connues que par le prince de Hohenlohe et alors que la réponse du Cabinet belge avait déjà été expédiée. Une démarche du même caractère paraît avoir été faite sans plus de succès en Italie.

Il y a là tout un ensemble de symptômes sur lesquels j'appelle votre attention.

[1] Cf. lettre du prince de Bismarck au prince de Hohenlohe, Ambassadeur à Paris, et réponse de celui-ci en date des 26 février et 2 mars, *die Grosse Politik*, nos 155 et 156; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, nos 167 et 168.

[2] Voir pièce n° 355.

360.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Corcelle, Ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège).

T. *Versailles, 5 mars 1875, 2 h. 30 soir.*

Une erreur d'expédition a retardé l'envoi de dépêches qui vous sont adressées aujourd'hui. J'ai prié Noailles de vous mettre au courant. La situation qui vous est ainsi révélée est grosse d'orages dont vous serez aussi préoccupé que nous. Il est essentiel qu'aucun prétexte ne soit fourni par nos évêques, car les sinistres desseins de l'Allemagne sont évidents. J'ose espérer que vous obtiendrez du cardinal l'envoi de sages et pressants avertissements.

361.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Jarnac, Ambassadeur de France à Londres.

T. *Paris, 5 mars 1875, midi.*

Depuis deux jours, le Roi des Belges étudie avec un soin inaccoutumé sa situation militaire, et son langage intime révèle une certaine inquiétude à l'endroit de *prochains événements.*

Le Gouvernement italien a été saisi par l'Allemagne de réclamations de même caractère et nature. Il les a très nettement repoussées.

362.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Jarnac, Ambassadeur de France à Londres.

D. n° 33. *Versailles, 6 mars 1875.*

Je vous remercie des renseignements que m'apporte votre dépêche confidentielle du 3 mars n° 28 sur les appréciations de lord Derby et de M. le baron Solvyns concernant la réclamation adressée au Cabinet de Bruxelles

par l'Allemagne[1]. D'après ce que vous a dit M. le Ministre de Belgique à Londres, son Gouvernement serait décidé à repousser avec beaucoup de fermeté toute tentative d'ingérence étrangère dans la législation intérieure du pays et il ne se montrerait d'ailleurs pas très inquiet des suites que peut avoir la demande formée par M. le prince de Bismarck.

De son côté, M. le Principal Secrétaire d'État de la Reine, tout en paraissant disposé à envisager l'incident avec calme, vous a parlé de «contenir, plutôt que d'exciter les Belges», et vous a indiqué des points sur lesquels, d'après lui, ils feraient bien d'examiner si leur législation donne aux Gouvernements étrangers toute la sécurité désirable. Il y a donc à discerner dans le langage que vous ont tenu vos deux interlocuteurs une certaine différence de ton et de points de vue qui n'est peut-être pas sans importance. Tous les deux, d'ailleurs, me paraissent également sous l'impression de vues optimistes qui ne seraient pas partagées par la Cour de Bruxelles.

Afin de vous mettre à même d'en juger, j'ai l'honneur de vous envoyer les copies ci-jointes de deux dépêches de M. le baron Baude. Je sais, en outre, comme je vous l'ai télégraphié hier[2], que le Roi Léopold II personnellement se montre, du moins dans l'intimité, assez ému de la pression exercée sur son Gouvernement, ainsi que des éventualités prochaines que la démarche du Chancelier allemand peut présager.

Ce qui, sans contredit, ajoute à la portée du fait qui motive ces appréhensions, c'est qu'il semble se rattacher à tout un système d'action politique, dans l'application duquel il est difficile de prévoir jusqu'où l'Allemagne, qui le met aujourd'hui en pratique, pourra être entraînée dans un avenir prochain.

Une demande analogue à celle dont la Belgique se trouve saisie a été présentée à l'Italie, qui aurait également repoussé avec netteté cette intervention dans ses affaires. L'Empire d'Allemagne, devant ces premières résistances opposées à ses prétentions, s'arrêtera-t-il volontairement dans la voie où il est entré ? Il n'est guère permis de l'espérer, et les hommes d'État belges s'exposent peut-être à d'assez rudes déceptions s'ils comptent être aussi facilement quittes de l'interpellation qui leur est faite aujourd'hui, qu'ils l'ont été, en définitive, des réclamations du même genre qui leur ont été précédemment adressées par d'autres, dans des circonstances d'ailleurs très différentes. Quoi qu'il en soit, il est d'un grand intérêt pour nous d'être instruits de la manière de voir du Cabinet anglais et de la nature des conseils qu'il peut être amené à donner soit à la Belgique, soit à l'Allemagne elle-même dans cette conjoncture délicate.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 356. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 361.

363.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 6 mars 1875, 6 h. 15, soir.*

M. le général de Schweinitz a fait, il y a trois semaines environ, au comte Andrassy une communication identique à celle que Votre Excellence a reçue le 28 février du prince de Hohenlohe [1]. En confirmant ce fait à M. de Ring que j'avais chargé d'aller le trouver cet après-midi à la Chancellerie d'État, étant moi-même malade, le Ministre des Affaires étrangères a ajouté qu'il avait demandé à l'Ambassadeur d'Allemagne de vouloir bien préciser le sens de sa démarche et lui dire si son Gouvernement désirait que l'Autriche émît une opinion sur les réclamations adressées le 4 février à la Belgique ou qu'elle interposât ses bons offices dans l'affaire. M. de Schweinitz lui avait répondu que sa démarche n'impliquait de la part de la Chancellerie allemande ni demande d'avis, ni demande de concours, qu'elle avait donc un caractère purement *informatoire*.

Cela étant, a poursuivi le comte Andrassy, le Gouvernement autrichien s'était abstenu de tout jugement sur le fond comme sur la forme des réclamations allemandes, et cela avec d'autant plus de raison que la Belgique, de son côté, n'avait rien fait pour lui fournir l'occasion de se prononcer. Il savait d'ailleurs par la correspondance du comte Chotek que le Ministre des Affaires étrangères de Belgique avait le 26 février notifié à M. de Perponcher la réponse de son Gouvernement, lequel décline d'une façon absolue les démarches de la Prusse.

Hier, enfin, la Chancellerie d'État avait reçu du Ministre de l'Empereur à Bruxelles un télégramme portant que M. d'Aspremont pensait arriver à aplanir directement la difficulté soulevée par le Cabinet de Berlin; mais qu'il se réserve, pour le cas où cet espoir serait déçu, de saisir du différend les Puissances garantes de la neutralité de la Belgique.

Le comte Andrassy a dit en outre avoir appris que, vis-à-vis de l'Angleterre, la Prusse ne s'était pas bornée à une communication du genre de celle faite ici et à Paris; elle avait insisté auprès du Cabinet de la Grande-Bretagne pour qu'il pesât sur la Belgique dans un sens favorable à ses prétentions. Cette ouverture semblerait toutefois avoir échoué à Londres.

[1] Voir pièce n° 355.

A ce propos M. de Ring a cru devoir faire observer au comte Andrassy que, d'après ses propres informations, le Cabinet de la Grande-Bretagne aurait fait tout le contraire de ce que la Prusse lui demandait.

Le Ministre des Affaires étrangères d'Autriche n'a reçu aucune nouvelle d'Italie dans le sens de votre télégramme[1].

364.

LE BARON BAUDE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. Particulière. *Bruxelles, 7 mars 1875.*

J'ai souvent réfléchi à ce que nos intérêts nous commanderaient, sur notre frontière du Nord, dans le cas où une nouvelle agression de l'Allemagne nous surprendrait dans nos conditions actuelles d'infériorité relative; cette guerre serait, suivant moi, beaucoup plus menaçante pour la Hollande et la Belgique que ne l'a été celle de 1870, elle en serait le complément dirigé contre elles. L'Allemagne chercherait évidemment à se compléter par la conquête du Zuiderzée et du vaste estuaire formé par les embouchures du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut, bien plus qu'à s'annexer quelques nouveaux départements français. L'entreprise, qu'elle tenterait, aurait une portée décisive pour elle et pour l'Europe, son succès la rendrait maîtresse de la mer du Nord, lui donnerait presque les clefs du Pas de Calais, en même temps que la possession des colonies hollandaises lui assurerait, dans l'Océan Pacifique, une base d'opérations, d'où sa marine donnant la main à celle des établissements asiatiques de la Russie, pourrait mettre constamment en échec la puissance de l'Angleterre dans l'Inde et dans les mers de la Chine.

Le Cabinet de Londres s'exposerait à de cruels mécomptes si ces éventualités n'étaient point l'objet de ses plus sérieuses préoccupations et s'il envisageait la prochaine guerre comme un simple duel entre la France et l'Allemagne ne pouvant en aucune manière l'atteindre dans ses intérêts vitaux. Les indices des intentions de M. de Bismarck venant à s'accentuer, il me semblerait important, si ces considérations vous paraissaient justes, de les faire développer à Londres, et ressasser au besoin, jusqu'à ce qu'elles aient pénétré dans l'esprit de Lord Derby et de M. Disraëli.

[1] Le 5 mars à midi, le duc Decazes avait télégraphié au marquis d'Harcourt que l'Allemagne avait saisi l'Italie d'une réclamation de même caractère et nature que «celle dont le gouvernement belge a été saisi. Le Cabinet italien, comme le cabinet belge, aurait repoussé les prétentions allemandes».

A la veille du jour où le péril éclaterait, il faudrait, à mon avis, s'entendre immédiatement pour que, d'accord avec la Belgique et la Hollande, l'Angleterre coopérât à l'occupation d'Anvers et de Flessingue; l'une ne saurait aller sans l'autre, car le maître de Flessingue est celui d'Anvers. Par cette proposition nous enlèverions à l'Angleterre tout soupçon de projets sur la Belgique et toute crainte d'un accord éventuel, sur son territoire, avec la Prusse en cas de succès partagés. D'autre part, cette démonstration sur le flanc de l'Allemagne nous serait la garantie, en cas de revers, qu'elle ne dépasserait pas l'Escaut; il demeurerait toujours libre et notre frontière, sur toute la longueur du royaume, resterait intacte. Si la Prusse victorieuse nous arrachait encore du territoire, ce ne serait qu'une pointe, toujours enveloppée au nord et au midi, ce qui nous permettrait en des temps meilleurs de la reconquérir plus facilement.

Je livre à toute votre sagacité, mon cher ami, ces réflexions; vous seul êtes en mesure de juger leur valeur, leur opportunité et le moment où elles pourraient devenir véritablement pratiques.

365.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 7 mars 1875, 4 h. 50, soir.*

Un journal officieux affirmant encore ce matin malgré les démentis de l'*Agence Havas* que le Gouvernement français avait voulu acheter 10.000 chevaux [1], j'ai dit à M. de Bülow que non seulement le Ministre de la Guerre n'avait pas acheté un seul cheval en Allemagne, mais qu'il avait repoussé les offres qui lui avaient été faites par des marchands allemands; en me remerciant de cette communication, M. de Bülow m'a assuré que l'interdiction d'exportation n'avait aucune signification politique et n'avait qu'une portée purement économique. Je sais que le gouvernement suisse avait fait acheter dernièrement quelques centaines de chevaux pour sa remonte, mais il est difficile de croire que des achats si peu importants aient pu à eux seuls motiver l'interdiction et, malgré ce que vient de me dire M. de Bülow, je suppose que le prince de Bismarck n'aura pas été fâché de nous attribuer aux yeux de l'Europe des intentions belliqueuses.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 359.

366.

M. DE JARNAC, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 8 mars 1875, 6 h. 25, soir.*

Dans le peu de paroles que j'ai pu échanger à la Cour avec Lord Derby, le comte de Beust et M. Solvyns, je n'ai pu trouver aucune modification de leurs sentiments sur l'incident belge. Lord Derby m'a promis de me tenir au courant de tout ce qui pourrait survenir pour changer sa manière de voir. Je persiste à croire qu'il a tenu un langage très net à l'Allemagne depuis l'origine de l'affaire[1].

367.

M. DE NOAILLES, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 8 mars 1875, 10 h.*

Il ne paraît pas qu'une démarche analogue à celle de l'Allemagne envers la Belgique ait été faite ici[2]. Il n'y aurait eu que de simples conversations. Je vous écris demain à ce sujet par la valise.

[1] M. de Jarnac était en confiance avec Lord Derby. «Je me permettrai de faire remarquer à Votre Excellence, écrivait-il au duc Decazes, le 12 novembre 1874, que mes anciennes relations, tant personnelles qu'héréditaires avec Lord Derby, et la préférence qu'il témoigne pour l'usage de la langue anglaise donnent habituellement à nos entretiens un caractère un peu insolite. J'ai eu, et j'aurai encore à lui parler, souvent à l'improviste pour lui, de questions auxquelles j'aurai pu moi-même donner une attention spéciale avant de les aborder. Votre Excellence a une trop grande habitude des relations diplomatiques à l'étranger, pour que j'aie à rappeler auprès d'Elle à quel point il sera important habituellement de ne donner aux paroles ainsi prononcées par Lord Derby d'autres interprétations que celle qui est naturellement impliquée par les circonstances dans lesquelles elles sont prononcées. J'estime donc, une fois pour toutes, que mes résumés qui seront toujours faits avec toute la fidélité dont je suis capable, présenteront à Votre Excellence surtout, et sauf les cas exceptionnels, la physionomie générale de conversations intimes, le premier jet, pour ainsi dire, de la pensée de Lord Derby, dont les opinions plus mûrement réfléchies et délibérées vous parviendront plutôt par l'entremise de l'Ambassadeur d'Angleterre à Paris.»

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 362.

368.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 mars 1875.*

La *Gazette de l'Allemagne du Nord,* qui paraît à l'instant, reproduit à peu près ce que M. de Bülow m'avait dit tantôt[1]. Elle annonce que le Gouvernement allemand a entre les mains la preuve que des marchés ont été passés, non par le gouvernement français, mais par des marchands qui devaient servir d'intermédiaires pour livrer près de 10.000 chevaux ne pouvant servir qu'à la cavalerie et que le bénéfice de ces intermédiaires devait être d'un million.

Je crois qu'il serait utile que vous me mettiez en mesure de démentir l'ingérence du Gouvernement, s'il est complètement étranger à ces marchés.

369.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE CORCELLE, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME (SAINT-SIÈGE).

D. n° 12. *Versailles, 12 mars 1875.*

Nous ignorons encore aujourd'hui quelle suite sera donnée aux communications faites par le Cabinet de Berlin à la Belgique et à l'Italie[2]. Mais nous ne pouvons moins que jamais en méconnaître le caractère. En ce qui regarde la Belgique, les premières données, que je tenais de M. le prince de Hohenlohe lui-même et que je vous ai transmises, se trouvent complétées pour moi par la connaissance que j'ai eue de la réponse du Cabinet de Bruxelles. Je vous en envoie ci-joint copie à titre confidentiel. Vous verrez que le débat porte principalement sur les lettres épiscopales et sur l'intervention de quelques catholiques belges dans la lutte qui se poursuit avec tant de passion en Allemagne. Les représentations faites à l'Italie n'auraient pas une portée moins grave puisqu'elles auraient pour objectif les libertés mêmes laissées au Saint-Siège par la loi des garanties.

[1] Au cours d'un entretien dont M. de Sayve avait rendu compte dans un télégramme parti à 5 h. 30 du soir, M. de Bülow, après avoir déclaré que la Chancellerie d'Empire possédait «des copies de contrats passés par trois ou quatre marchands pour achats à des prix très élevés aux grandes foires qui auront lieu prochainement à Hanovre et à Stettin de près de 10.000 chevaux, avait ajouté «que le décret d'interdiction n'avait aucun but politique et n'indiquait même pas qu'on eût l'intention de faire pour l'armée allemande des achats plus considérables que de coutume».

[2] Voir ci-dessus, pièces n°s 355 et 362.

Nous n'avons aucun conseil à donner au Saint-Père sur la ligne de conduite qu'il lui convient de suivre. Il puise ses inspirations dans des vues supérieures qui relèvent uniquement de la conscience et nous ne pourrions pas plus nous permettre de lui faire parvenir nos avis, qu'il ne consentirait sans doute à les recevoir dans des matières où il est juge souverain. Aussi ne voulons-nous lui parler que de nous-mêmes et des nécessités particulières de notre situation. Sa Sainteté les connaît; elle sait à quels ménagements nous sommes obligés. Devant la recrudescence qui se manifeste en Allemagne dans le conflit religieux, et après les démarches qui viennent d'être faites par le Cabinet de Berlin à Bruxelles et au Quirinal, toute manifestation venant de nos évêques et pouvant être considérée comme un appui prêté aux évêques allemands serait éminemment dangereuse. Nous nous efforcerons de détourner notre épiscopat de toute parole compromettante; mais il n'est pas inutile que des conseils semblables lui arrivent de Rome et nous serons reconnaissants à Sa Sainteté de tout ce qu'elle voudra bien faire pour le maintenir dans les voies de la circonspection et de la prudence.

Nous comptons beaucoup également dans cette conjecture sur la haute raison et la sagesse du cardinal Antonelli. Votre dernière dépêche, tout en m'apprenant une résolution du Saint-Père qui me cause de vives inquiétudes, me montre Son Eminence non moins préoccupée que nous des suites que peut avoir un acte destiné à produire une si profonde émotion en Allemagne, et me prouve une fois de plus combien est justifiée la confiance que nous inspirent sa modération et sa prévoyance. Ne négligez aucun soin pour l'entretenir dans ces sages dispositions. Éclairés à la fois par les difficultés que nous avons eu tant de peine à aplanir l'an dernier et par les avertissements qui viennent d'être donnés à la Belgique et à l'Italie, nous attachons le plus grand intérêt à voir nos évêques inspirés de cet esprit de prudence qui leur est plus nécessaire que jamais dans tout ce qui touche à nos rapports avec l'Allemagne.

370.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 22. *Versailles, 12 mars 1875.*

Les représentations que le Gouvernement allemand a adressées au Cabinet de Bruxelles sur l'attitude des catholiques belges [1], et dont il a fait part à toutes les grandes puissances de l'Europe, paraissent être envisagées par la plupart des cours de la même manière qu'à Pétersbourg. La Belgique a

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 355.

repoussé avec beaucoup de fermeté les demandes dont elle avait été saisie; vous pourrez en juger par la lecture de la réponse de M. le comte d'Aspremont-Lynden, dont j'ai eu confidentiellement communication et dont j'ai l'honneur de vous transmettre la copie ci-jointe pour votre information purement personnelle.

D'après les nouvelles que je reçois, l'impression commune est que l'incident n'aura, quant à présent du moins, pas d'autres suites, et que l'émotion qu'il a d'abord fait naître s'apaisera d'elle-même. Cette appréciation concorde, vous le voyez, avec celle que vous a exprimée M. le prince Gortchakoff et dont votre télégramme du 8 m'a rendu compte[1]. Cependant il paraît que le Roi Léopold a personnellement ressenti une très vive inquiétude en présence de la pression exercée sur son Gouvernement et Sa Majesté a manifesté, au moins dans son intimité, l'appréhension que la démarche du prince de Bismarck ne fût le prélude d'éventualités directement menaçantes pour la sécurité de la Belgique.

Ce qui tendrait à expliquer ces craintes, c'est que des réclamations du même genre, dont nous ne connaissons pas d'ailleurs bien exactement le caractère, ont été présentées par l'Allemagne à l'Italie[2]. Cette action simultanée sur deux points différents semble se rattacher à un système d'ensemble dont l'application, si elle était poursuivie par l'Empire allemand avec l'énergie et la persévérance qui caractérisent ordinairement sa politique, ne tarderait pas à entraîner de redoutables conséquences. La récente mesure qui a interdit l'exportation des chevaux par les frontières de l'Allemagne n'est pas faite pour dissiper les préoccupations que nous serions autorisés à concevoir. Cette décision du Gouvernement allemand a été accompagnée, dans la presse officieuse, de commentaires ouvertement dirigés contre la France, bien que notre conduite n'y ait donné aucun prétexte plausible, car notre administration militaire n'a ni fait ni projeté d'achats directs de chevaux sur les marchés de l'Allemagne.

Malgré ces divers symptômes qui ne doivent pas échapper à notre sollicitude, nous conservons la confiance que les conseils prudents et les dispositions pacifiques de l'Europe prévaudront contre des velléités dont pourrait sortir une occasion de trouble entre les Puissances. C'est une satisfaction pour nous, et aussi un gage de sécurité, de savoir que la Russie voit les choses sous le même jour. Nous ne doutons pas que cette Puissance, avec l'autorité qui lui appartient, ne continue à écarter, comme elle en a si souvent témoigné la volonté, les causes de dissentiment et de conflit qui pourraient menacer le maintien de la paix.

[1] Dans ce télégramme du 8 mars, 5 heures du soir, M. de Faverney annonçait que «informé par M. de Radowitz de l'incident de Bruxelles, Son Excellence (le prince Gortchakoff) n'éprouve aucune inquiétude».

[2] Voir pièce n° 362.

371.

M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Saint-Pétersbourg, 18 mars 1875, 2 h. 8, soir.*

(*Reçu :* à 8 h. 10, s.)

[Récit fait «hier» par le prince Gortchakoff d'un entretien de M. d'Oubril avec le prince de Bismarck.]

«En général, a dit le prince de Bismarck, un décret prohibant l'exportation des chevaux est une mesure qui sent la poudre, mais ce n'est pas le cas présent, et, sans nier les considérations politiques qui m'ont fait agir en cette circonstance, je dois dire que j'ai eu aussi en vue l'intérêt agricole de l'Allemagne. Beaucoup de cultivateurs, notamment en Bavière, se sont en effet plaints de voir enlever tous leurs chevaux par des acheteurs étrangers. D'un autre côté, la France, quoiqu'on en dise, songeait à faire chez nous l'acquisition de 10.000 chevaux, et, bien que ce nombre n'ait rien d'effrayant, puisque je sais qu'elle devra en acheter plus de 30.000 pour être en état de nous faire la guerre, cependant je ne veux pas que l'Allemagne coopère dans la moindre proportion à la remonte de la cavalerie française. Vous avez d'ailleurs vu avec quelle faveur les journaux et l'opinion publique ont accueilli dans tout l'Empire le décret de prohibition. Je donnerai parfaitement ces explications à l'Ambassadeur français s'il met la conversation sur ce sujet, mais je n'en prendrai pas l'initiative.»

[Demande l'envoi d'un courrier.]

372.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG.

D. n° 26. *Paris, 25 mars 1875.*

Je vous prie de remercier le prince Gortchakoff d'avoir bien voulu vous donner lecture de la dépêche où M. d'Oubril a résumé l'entretien qu'il a eu avec M. le prince de Bismarck au sujet du décret prohibant l'exportation des chevaux par les frontières d'Allemagne[1]. J'y trouve l'aveu que cette mesure,

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 371.

grave en tout temps, et qui, suivant les expressions du Chancelier allemand, sent ordinairement la poudre, lui a été inspirée par des considérations politiques. Les considérations économiques, qu'il a alléguées comme ayant concouru à former ses résolutions, ne sont pas de nature à en atténuer le caractère. Vous savez déjà, en effet, que nous n'y avons donné aucun prétexte et que tout le bruit qui s'est fait dans la presse allemande à propos de prétendus contrats signés pour le compte du Gouvernement français ne repose sur aucun fondement. Quant aux plaintes des agriculteurs de la Bavière, si elles se sont produites, elles ont trouvé bien peu d'écho dans le pays, il faut en convenir. Le langage de la presse bavaroise nous avait fait supposer que, tout au contraire, l'agriculture avait vu avec un vif mécontentement la mesure qui aurait été prise dans son intérêt, d'après M. le prince de Bismarck. J'ai reçu du Chargé d'affaires de France à Munich plusieurs dépêches accompagnées de citations de journaux du pays blâmant très vivement cette décision. Je vous les envoie ci-jointes [1]. Ces informations complètent celles que je vous ai déjà transmises et qui établissent non seulement que nous n'avons commandé aucun achat de chevaux en Allemagne, mais que nous n'avons eu aucune intention d'en faire. Vous y trouverez en même temps une réponse à cette déclaration du prince de Bismarck, qu'il ne veut pas que l'Allemagne coopère dans la moindre proportion à la remonte de la cavalerie française. Vous verrez que, d'après les données statistiques publiées en Bavière même, l'Allemagne importe environ moitié plus de chevaux qu'elle n'en exporte, et je puis ajouter, d'après nos propres tableaux de douanes, que si la différence n'est pas de moitié pour les opérations qui se sont faites par la frontière française dans l'année 1873, la dernière année dont nous connaissions le résultat, nos exportations à destination d'Allemagne dépassent néanmoins notablement nos importations de la même provenance. Mais, plus les explications fournies par M. le prince de Bismarck sont suffisantes pour justifier la mesure dirigée contre nous, plus nous avons sujet d'en être préoccupés, comme d'un symptôme qui emprunte une gravité particulière aux récentes démarches du Cabinet de Berlin, à Bruxelles, à Rome et peut-être même à Vienne. Pour répondre au témoignage de confiance que le prince Gortchakoff vous a donné en vous communiquant la dépêche de M. d'Oubril, vous voudrez bien lui faire connaître les observations qu'elle nous a suggérées, et vous ne lui laisserez point ignorer l'intérêt que nous attacherions à savoir comment, avec sa haute expérience et sa sûreté de jugement, il apprécie la situation créée par ces derniers incidents.

[1] Notamment la dépêche n° 10 du 10 mars.

373.

M. DE FAVERNEY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 17. *Saint-Pétersbourg, 25 mars 1875.*

(Cabinet, mars; D. politique, avril.)

[Entrevue avec le prince Gortchakoff.]

Son Altesse a remis elle-même la conversation sur l'incident de Bruxelles [1]. «Il m'est revenu de plusieurs côtés, a dit le prince, que votre Gouvernement aurait peut-être manifesté un peu trop ouvertement ses inquiétudes au sujet de cette affaire. Je comprends fort bien qu'il s'en soit ému, mais, à mon avis, il eût mieux valu dissimuler toute appréhension, vous devinez aisément pourquoi. Quant à moi, à moins que vous ne commettiez de graves imprudences, ce que je ne saurais admettre, j'ai la ferme conviction que la tranquillité générale ne sera point troublée, grâce aux efforts incessants de Mon Auguste Maître et de l'Empereur d'Autriche, qui feront tout ce qui dépendra d'eux pour conserver au continent européen les bienfaits de la paix. Entre nous, a ajouté le Chancelier, si j'étais Français, j'avoue que je me préoccuperais plus de la situation intérieure de mon pays que de la guerre.»

[Le prince Gortchakoff parle de «l'état d'irascibilité nerveuse» du prince de Bismarck.]

«J'arrive maintenant, a continué le prince, à la mission de M. de Radowitz à Saint-Pétersbourg. J'ai su, croyez-le bien, toutes les rumeurs qui ont circulé à ce sujet. Eh bien, je dois vous avouer, mon cher comte, que j'en suis encore à me demander dans quel but le prince de Bismarck a envoyé ici ce diplomate d'avenir, à moins que ce ne soit pour lui faire occuper provisoirement un grand poste, afin de pouvoir ensuite l'élever à une haute situation diplomatique; mais alors il eût fallu le laisser plus d'un mois en Russie.»

Je fis alors observer au Chancelier qu'au moment du départ de M. de Radowitz de Berlin, le prince de Reuss avait été condamné par la Faculté à garder l'immobilité encore cinq ou six mois, qu'ennuyé de cette perspective il s'était mis alors entre les mains d'un spécialiste d'Amsterdam, qui l'avait remis sur pied en trois semaines. «Vous avez raison, m'a répondu le prince, et j'ai

[1] Voir ci-dessus, pièces n°s 355 et 370.

même su que M. de Bismarck n'avait pas été des plus satisfaits de ce prompt rétablissement et qu'il avait conseillé au prince de Reuss, *dans l'intérêt de sa santé*, de rester encore quelque temps à se soigner, avis dont ce dernier s'est bien gardé d'ailleurs de profiter, puisqu'il est ici depuis environ quinze jours. Quoi qu'il en soit, m'a dit en terminant Son Altesse, que ce soit par suite du désir de pousser Radowitz ou l'effet d'un mouvement d'humeur contre le Chargé d'affaires, baron d'Alvensleben, je ne saurais le dire et je ne m'en inquiète guère, mais je puis vous assurer que les rumeurs qui ont circulé sur les raisons qui avaient motivé l'envoi en Russie du favori du prince de Bismarck sont de pure invention».

Tel a été, Monsieur le duc, le langage du Chancelier, qui s'est tenu comme vous le voyez, dans les généralités. J'avoue que je m'y attendais, car je n'avais certes pas la prétention d'obtenir des confidences de la part d'un homme aussi versé dans l'art d'une élégante et habile dissimulation, mais j'étais désireux cependant de savoir ce qu'il me répondrait. Maintenant je dois vous avouer que la version la plus accréditée dans le corps diplomatique au sujet de la mission de M. de Radowitz diffère essentiellement de ces déclarations et je vous la transmets sous *toutes réserves*.

[M. de Bismarck avait constaté un «certain refroidissement à son égard» de la part de la Russie, notamment lors de la reconnaissance du maréchal Serrano.]

Il paraîtrait que le Chargé d'affaires, baron d'Alvensleben, avait dépeint dans ses dépêches cette situation avec une sincérité qui avait fini par exaspérer le trop irascible Chancelier allemand. Il résolut alors d'envoyer à Saint-Pétersbourg un homme jouissant de toute sa confiance, chargé de donner des explications et d'examiner en même temps et très sérieusement la situation, le prince de Bismarck s'étant toujours à cet égard, défié de l'intelligence et des aptitudes du prince de Reuss. On ajoute que M. de Radowitz, à l'insu de l'Empereur d'Allemagne, aurait été en même temps secrètement chargé par le Chancelier allemand de s'enquérir de l'attitude que compterait prendre la Russie dans le cas d'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne et qu'il avait reçu l'autorisation de faire au Cabinet de Pétersbourg des offres dont on n'a pu d'ailleurs me déterminer ni la nature ni l'étendue, mais qui avaient certainement trait à la question d'Orient.

Le favori du Chancelier allemand aurait, paraît-il, pleinement réussi dans la première partie de sa mission en ce sens que les explications qu'il avait fournies auraient en grande partie dissipé les nuages qui s'étaient élevés entre les deux Gouvernements mais il aurait échoué dans la seconde, car on l'aurait arrêté dès le début en lui déclarant qu'on ne voulait pas la guerre et *qu'on s'y opposerait*.

Maintenant, avec la portée d'esprit et le tact diplomatique que tous lui

reconnaissent, M. de Radowitz aura sans doute apprécié la véritable valeur de ces mots. Veulent-ils dire qu'on emploiera tous les moyens diplomatiques pour prévenir la guerre, mais que si elle éclate, l'on se résignera, ou faut-il entendre que si M. de Bismarck, payant d'audace, fondait avec toutes ses forces sur la France, l'Empereur Alexandre II, uniquement préoccupé de conserver au continent les bienfaits de la paix, donnerait l'ordre à ses soldats d'attaquer ceux de son oncle, et s'exposerait ainsi, en cas de défaite, à de terribles représailles?

La haute société de Saint-Pétersbourg, qui craignait extrêmement de voir le prince Reuss remplacé par M. de Radowitz, a très mal reçu ce dernier, et je crois qu'en somme ce personnage n'a pas été fâché de quitter, après un fort court séjour, le poste qui était primitivement l'objet de son ambition[1].

374.

Le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Vienne, 2 avril 1875, 6 h. 5, soir.*

(Cabinet, le 2 avril, 10 h. 15, soir.)

Un général d'artillerie autrichien, en situation d'être bien informé, vient de nous prévenir que le Gouvernement prussien a passé un nouveau contrat avec la fabrique de Vienne qui lui fournit une partie de ses douilles de cartouches. D'après ce contrat, ladite fabrique s'est engagée à fournir cinquante millions de douilles en trois mois. Le même général a ajouté que la Prusse avait pris également des arrangements avec M. Krupp pour la fourniture de quatre cents canons de campagne par mois. Tous les renseignements, qui convergent des différents points de l'Allemagne vers Vienne, s'accordent à démontrer que la Prusse tient à avoir ses armements au complet vers la fin de juin. La rigueur avec laquelle elle tient la main à la défense d'exportation des chevaux rentre dans le même ordre d'idées.

[1] Cf. au sujet des rapports et lettres de M. de Radowitz durant sa mission à Saint-Pétersbourg, H. Holborn, *Bismarcks europaïsche Politik... und die Mission Radowitz* (Appendice), E. von Wertheimer, *Graf Julius Andrassy*, tome II, page 226, *die Grosse Politik*, tome II, page 58, et Radowitz, *Aufzeichnungen und Erinnerungen*, tome I, chapitre XIV.

375.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À LONDRES, VIENNE, SAINT-PÉTERSBOURG, BERLIN.

D. n° 41 et s. n^{os}. Confidentielle. *Paris, 3 avril 1875.*

Les assurances que nous recevons de toutes parts pourraient nous autoriser à penser que le Gouvernement allemand n'a fait aucune communication officielle à l'Italie concernant l'attitude prise par le pape et les modifications qu'il conviendrait d'apporter en conséquence à la Loi des Garanties[1]. Le langage tenu à cet égard par M. le prince Gortchakoff concorde avec celui de M. le comte Andrassy et avec les termes dans lesquels s'exprime M. Visconti-Venosta lui-même. Vous en trouverez le témoignage dans les dépêches dont j'ai l'honneur de vous transmettre des copies.

Il n'en est pas moins certain que le Cabinet du Quirinal est vivement préoccupé des difficultés dont il a le pressentiment, quelle que soit d'ailleurs la forme sous laquelle elles lui sont annoncées, et le rapport ci-joint de M. le comte de Behaine contient sur cette disposition d'esprit des indications dont la valeur est évidente.

L'explication la plus vraisemblable de la contradiction apparente qui se produit dans la circonstance actuelle me paraît être donnée par M. le marquis de Noailles. Peut-être la chancellerie allemande s'est-elle contentée de faire parvenir au Gouvernement italien, par la voie indirecte, quoique bruyante, de la presse, l'avertissement qu'elle tenait à lui adresser; peut-être une insinuation discrète de M. de Keudell a-t-elle confirmé dans l'esprit des hommes d'État italiens l'impression qu'ont dû leur causer les doctrines recommandées avec une si singulière insistance par les journaux officieux de l'Allemagne, sans pourtant qu'aucune ouverture positive, aucune observation nettement formulée, ait été transmise au Ministre des Affaires étrangères du Roi Victor-Emmanuel par le représentant officiel de l'Empereur Guillaume.

Peut-être enfin, ainsi que l'indication m'en a été faite, les notes remises ou les paroles prononcées ont-elles été retirées dans des conditions qui permettent aujourd'hui d'en nier jusqu'à l'existence.

Mais quelque biais que M. le prince de Bismarck ait choisi, quelque réservées qu'aient été les paroles de son agent à Rome, le Cabinet italien a compris, comme tout le monde, qu'il était sous la menace d'un coup dangereux.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 369.

Ce sentiment devenu général, malgré l'obscurité qui en recouvre l'origine, jette dans l'Europe un trouble qu'il serait puéril de se dissimuler.

Nous n'avons assurément, pour ce qui nous concerne en particulier, aucun penchant à grossir la cause de notre inquiétude par un étalage intempestif ou exagéré des alarmes que nous pouvons éprouver; cependant il est difficile de nous défendre d'une certaine émotion en présence d'un ensemble de renseignements qui s'accordent à nous montrer la Prusse multipliant les préparatifs militaires et s'attachant à compléter ses armements pour la fin du mois de juin prochain.

376

M. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 20 *Munich, 3 avril 1875*

(Cabinet, 5 avril; D. politique, 6 avril.)

L'article ci-joint, qui a paru ce matin dans la *Gazette d'Augsbourg*, me semble mériter d'être signalé à l'attention de Votre Excellence parce que les faits qui y sont mentionnés répondent aux considérations développées ici, depuis quelques jours, aussi bien par les feuilles nationales-libérales qui en prennent occasion de nous menacer, que par les organes conservateurs qui s'en montrent fort alarmés. En substance voici ce que dit cet article daté de Berlin, 31 mars. «D'après la *Correspondance provinciale*, on n'a pas encore jusqu'à présent arrêté les dispositions relatives au voyage de l'Empereur en Italie, mais il paraît maintenant probable que l'Empereur est bien résolu à entreprendre cette excursion qui, dans les circonstances actuelles, signifie bien plus que l'accomplissement d'un devoir de politesse. Il va de soi que le Premier Ministre a employé toute son influence pour déterminer l'Empereur à rendre au Roi Victor-Emmanuel la visite qu'il lui doit, et que le prince de Bismarck sera du voyage. En tout cas une rencontre des deux Souverains et de leurs Ministres à Milan ou à Florence contribuerait beaucoup à faire tomber le bruit accrédité ici, même par des feuilles libérales, que les démarches tentées pour restreindre les immunités pontificales doivent jeter l'Italie dans les bras de la France. Vraisemblablement aussi l'entretien, que notre Ambassadeur à Paris, le prince de Hohenlohe, a eu justement avant-hier» (le 29 mars) «avec le Président de la République, doit avoir servi à dégoûter la politique française de l'idée d'employer son influence à Rome à contrecarrer les efforts du Cabinet de Berlin. Dans les cercles les plus autorisés, l'idée prend racine que le Gouvernement de l'Empire d'Allemagne jugera des vrais sentiments de la France d'après son attitude dans la question qu'on a soulevée ici de l'élection du futur

pape et de la restriction des immunités pontificales. Il n'y a pas à nier que les puissants armements de la France et surtout l'énorme accroissement de ses bataillons de guerre ont éveillé ici de grands doutes, relativement à ses assurances pacifiques. Un collaborateur militaire de la *National Zeitung* voit dans ce développement des forces françaises la préparation immédiate à une guerre. Cette défiance trouve son expression officielle dans l'interdit dont a été frappée l'exportation des chevaux et dans le fait que, sous peine d'une amende de 100 thalers, aucun Français ne doit participer aux travaux projetés pour les huit nouveaux forts de Cologne, tandis que des ouvriers de toutes les autres nationalités, polonais, hollandais, belges, italiens, peuvent au contraire y être employés.»

377.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 37. *Londres, 8 avril 1875.*

(Cabinet, 10 avril; D. politique, 10 avril.)

[Conversation avec lord Derby.]

«No news, good news», m'a dit Lord Derby, je ne vois rien sur le continent qui puisse nous alarmer pour la conservation de la paix. Je puis vous répéter ce que je vous disais l'an dernier : «je n'ai pas de crainte *pour cette année* — je ne parle, il est vrai, que pour cette année, mais c'est beaucoup, dans l'état actuel de l'Europe.

«Des deux notes qui vous ont si vivement préoccupés, l'une semble avoir disparu, car le Gouvernement italien nie absolument l'avoir reçue, l'autre n'aura pas de suite. C'est une simple menace de Bismarck à ses adversaires du dedans; il veut leur faire croire qu'il peut les atteindre partout, il a voulu lui aussi faire son *encyclique*. L'affaire qu'il s'est mise sur les bras avec l'Église catholique lui suffit et, «me répétant ce qu'il m'avait également déjà dit l'an dernier, Lord Derby a ajouté : «L'Église ne cédera pas et M. de Bismarck ne peut reculer.»

Il a ensuite repris : «Pour bien apprécier ce qui se passe actuellement en Allemagne, il faut tenir compte de deux choses. La nation a la conscience depuis ses succès qu'elle inquiète tous ses voisins et elle est poursuivie de l'idée qu'ils s'apprêtent à se coaliser contre elle; elle voit la coalition partout et veut la conjurer. Il faut d'un autre côté faire dans tout ce qui se passe la part du tempérament de M. de Bismarck; il est devenu de plus en plus irritable et ne sait plus maîtriser ses nerfs. On lui prête donc souvent des calculs et des combinaisons, quand il cède seulement à un mouvement d'humeur; l'interdiction

d'exporter les chevaux n'a pas d'autre portée qu'une mesure prise dans un moment de colère, au grand préjudice des producteurs allemands. Ce n'est pas, comme on a semblé le croire en France, la preuve de préparatifs extraordinaires et d'une mise immédiate de l'armée allemande sur le pied de guerre; mes renseignements ne justifient pas cette crainte; ne faudrait-il pas aussi, si l'on prêtait l'oreille à ce que disent les Allemands, croire que vous armez vous-mêmes pour le printemps? »

Lors Derby s'est empressé d'ajouter, sans me laisser le temps de répondre, qu'il n'en croyait rien.

Passant enfin au projet de voyage de l'Empereur Guillaume en Italie, il m'a dit que, vu son âge et son état de santé, la renonciation à ce projet lui paraissait beaucoup plus explicable naturellement que le projet lui-même.

J'ai reproduit aussi exactement que possible les paroles de Lord Derby. Il m'a répété cette année, souvent dans les mêmes termes, ce qu'il m'avait dit l'an dernier et je puis ajouter ce que M. Gladstone m'avait dit lui-même à la veille des élections qui lui ont fait perdre la majorité.

La paix pour cette année, ou plutôt pour cette session, c'est là malheureusement toute la mesure de l'ambition des hommes qui sont actuellement au pouvoir. Avec un peu plus de prévoyance que leurs prédécesseurs, ils considèrent néanmoins l'état de l'Europe, en dépit des plus alarmants symptômes, avec le même optimisme et ils arrivent aux mêmes conclusions sur la conduite à tenir. Lord Derby s'accorde avec M. Gladstone pour résumer la sagesse politique dans la doctrine de la non-intervention et pas une voix autorisée ne s'est élevée dans le Parlement depuis quatre ans pour présenter sous un autre jour les intérêts et les obligations de l'Angleterre.

Je dois cependant constater que la presse commence à s'occuper sérieusement de la note remise au Gouvernement belge le 3 février dernier [1].

La nouvelle a été lente à s'ébruiter et à s'accréditer et l'émotion qui paraît avoir eu le temps de se calmer dans les régions officielles gagne seulement aujourd'hui le public. Contrairement à l'avis de Lord Derby on ne croit généralement pas que les choses puissent en rester sur une démarche inconsidérée de M. de Bismarck et abandonnée par lui devant la résistance de la Belgique.

Le Gouvernement sera interrogé à cette occasion dans la séance de lundi au Parlement. On réclamera communication des correspondances du Ministre d'Angleterre à Bruxelles et des instructions qui lui ont été adressées et on lui demandera de dire ce qu'il compte faire par la voie diplomatique ou autre pour défendre l'indépendance de la Belgique, garantie par le traité, dans le cas où le rejet des exigences de la Prusse la mettrait en péril.

Je ne crois pas que M. Disraeli se laisse aller à beaucoup de développements en réponse à ces questions posées par un député irlandais et catholique.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 355.

378.

LE BARON BAUDE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 21. *Bruxelles, 9 avril 1875.*

(Cabinet, 10 avril.)

L'effet produit par la publication de la note du 3 février[1] dans la *Gazette de Cologne* est considérable et les organes de la presse belge, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont unanimes à blâmer la démarche du Cabinet de Berlin et les tendances qu'elle révèle.

Le *Nord* et l'*Indépendance belge*, dans des articles que je joins ici, apprécient sévèrement cette tentative de pression sur un État à la fois faible, indépendant et neutre; ils relèvent ce qu'il y a de singulier dans la prétention du prince de Bismarck d'obtenir de la presse belge un silence qu'il se garde de réclamer de la presse anglaise et qu'il n'obtient même pas des journaux publiés à Cologne, à Munich et à Berlin même, «à quelques pas de son hôtel».

Quant à l'affaire Duchesne, le *Nord* rappelle avec à propos «qu'il a gardé le souvenir de certaines lettres publiées, il n'y a pas très longtemps, par la *Norddeutsche Allgemeine Zeitung*, organe du prince de Bismarck, lettres par lesquelles on offrait au Chancelier de tuer, s'il le voulait bien, les évêques, les archevêques et le Pape lui-même. La *Norddeutsche Zeitung* ne songea pas un seul instant à réclamer des poursuites contre les auteurs de ces offres. L'affaire Duchesne n'a-t-elle pas, ajoute le *Nord*, une singulière analogie avec celle-là?» La recherche dans la collection de la feuille officieuse de Berlin des lettres auxquelles il est fait allusion pourrait apporter dans ce débat un élément assez piquant. On se demande quel mobile a pu pousser le prince de Bismarck à faire, en prenant l'initiative de la publication de sa note, un pas de plus sur un terrain où il est si mal engagé. Le Gouvernement belge est mis en demeure de tous côtés de ne pas attendre une interpellation pour publier sa réponse; il pourrait le faire dès aujourd'hui avec confiance vis-à-vis du pays, car elle a reçu pour les parties qui en sont connues jusqu'ici l'approbation des organes mêmes de l'opposition.

Madame la Comtesse de Flandre est heureusement accouchée hier, à 5 heures de l'après-midi, d'un Prince, qui a reçu les prénoms d'Albert, Léopold, Clément, Marie, Mainrad[2]; cet événement assure à la couronne de Belgique un troisième héritier dans la ligne cadette.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 355. — [2] Le futur roi Albert Ier.

379.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. *Berlin, 10 avril 1875*

(Cabinet, 12 avril; D. politique, 13 avril.)

J'ai eu dernièrement l'occasion de transmettre à Votre Excellence divers extraits de journaux allemands hostiles à la France : après celui de la *Gazette de Cologne* du 5 avril que je vous ai déjà envoyé, et qui est dû à la plume de M. Aegidi lui-même, aucun d'eux n'a été aussi caractérisé et n'a produit ici autant de sensation qu'un article intitulé : «La guerre est-elle en vue?», publié hier par la *Post*[1], journal qui n'est pas officieux au même degré que la *Norddeutsche* ou la *National Zeitung*, mais qui a cependant des relations avec le bureau de la presse à la Chancellerie fédérale. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe la traduction de cet article dans lequel nous sommes désignés comme préparant une guerre de revanche prochaine. La *National Zeitung* de ce matin s'efforce il est vrai, d'atténuer l'effet produit par le langage de la *Post* en disant qu'il se réduit à des suppositions vagues qui ne sortent pas du domaine de la politique conjecturale. Il n'en est pas moins certain que depuis quelque temps la presse de Berlin, sauf de rares exceptions comme la *Gazette de Voss* et la *Gazette de la Bourse*, saisit tous les prétextes pour nous attribuer des projets belliqueux et que des bruits de guerre ont couru dans les rangs de l'armée. La publication par notre *Journal Officiel* de la loi des cadres a fourni un aliment à ces suppositions et l'on prétend prouver à l'Europe que nous avons, au moins sur le pied de paix, des forces plus considérables que l'Allemagne, et que notre caractère agressif ne tardera pas à reprendre le dessus. Je crois devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur la situation

[1] L'article remis par M. Aegidi, Conseiller référendaire et chef du service de presse à l'Office des Affaires étrangères de Berlin, à la *Gazette de Cologne* (Cf. Paul Wentzke, *Bismarck und der deutsche Liberalismus*, t. II, p. 124) et publié sous ce titre : *Nouvelles Alliances*, insistait sur les dangers que présentaient pour l'Allemagne le vote d'une loi des cadres à Versailles, les préparatifs de restauration d'une monarchie cléricale, les tentatives de constitution d'une quadruple alliance entre la France, l'Autriche, le Quirinal et le Vatican, alliance dirigée contre l'Allemagne en vue d'une revanche immédiate. Le rédacteur de la *Post* discuta, le 8 avril, l'article de la *Gazette de Cologne* et sa conclusion fut moins pessimiste que celle du journal rhénan : «Oui, dit-il, la guerre est en vue, mais il n'est pas impossible que les nuages se dissipent». Il ne croyait pas qu'en France, il se trouvât dans des Chambres électives une majorité pour engager une guerre sans le concours d'une alliance austro-italienne qui n'était pas dans les choses probables.

créée par cette tendance, situation qui, pour ne pas amener de danger immédiat, pourrait néanmoins à un moment donné provoquer des complications fâcheuses.

[M. de Sayve recherche quel est le but de M. de Bismarck. «Peut-être avait-il intérêt à calomnier nos intentions au moment de l'entrevue des deux Souverains d'Autriche et d'Italie que l'on considère ici à tort ou à raison comme ayant pour la France une certaine sympathie.»]

Le télégraphe a déjà appris à Votre Excellence que le voyage de l'Empereur Guillaume en Italie n'aurait pas lieu; la santé de ce souverain est le prétexte plus ou moins sincère que l'on met en avant. Aussitôt que la décision a été prise, on en est revenu à l'idée, que je faisais pressentir dans un de mes précédents rapports, d'envoyer le Prince Impérial remplacer son père dans cette visite officielle. Pour donner plus d'importance à sa mission, on décida de le faire accompagner par le maréchal de Moltke et les journaux officieux répétèrent à l'unisson que le Prince avait de longs et fréquents entretiens avec M. de Bismarck, d'où l'on devait conclure que le voyage aurait un but éminemment politique. D'après ce qui m'est affirmé par une personne très bien renseignée sur les bruits de palais, le Prince aurait télégraphié personnellement au Prince Humbert pour lui annoncer sa visite et lui dire qu'il était prêt à la faire n'importe où, sauf à Rome. La réponce du Prince Humbert fut que la visite serait reçue avec reconnaissance, mais qu'elle ne pourrait l'être que dans la capitale. M. de Bismarck approuva beaucoup cette réponse et insista pour qu'une décision fût prise dans ce sens, il voyait dans la réception officielle du Prince héréditaire d'Allemagne dans la ville de Rome une manifestation contre la Papauté qui rentre tout à fait dans sa ligne de conduite. Mais le Prince et la Princesse qui, à une autre époque, ont été voir Pie IX et se souviennent encore de son bon accueil, n'ont pas voulu servir d'instrument à la haine du Chancelier. Ils ont donc décliné l'offre qui leur était faite et vont partir sans le cortège qui devait les accompagner pour passer quelques semaines dans le Nord de l'Italie. Il est possible que pendant leur séjour l'occasion s'offre pour eux de voir le roi Victor-Emmanuel ou le Prince Humbert; M. de Bülow avec qui j'en parlais tout à l'heure semble croire à une rencontre dans une ville non encore déterminée, mais la visite n'aura plus, dans tous les cas, le caractère officiel qu'on avait voulu d'abord lui donner. On m'assure que M. de Bismarck s'est montré très froissé de ce que ses conseils n'aient pas eu sur le Prince Impérial la même influence qu'ils exercent toujours sur l'Empereur.

380.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 40. *Londres, 10 avril 1875.*

[Interrogé aux Communes, le Cabinet a refusé de lire la note allemande à la Belgique, ainsi que la réponse belge.]

Tous les journaux et les revues hedbomadaires qui ont paru ce matin s'occupent de la note remise à la Belgique et de l'article comminatoire qui a paru dans le *Berlin Post.* Le blâme est universel. Le *Times* ne parle que de la note et entre dans les vues qui semblent être celles du Gouvernement anglais; il recommande au Cabinet de Bruxelles de se prêter à quelque arrangement pour l'affaire Duchesne, mais il n'admet pas que l'expression d'un sentiment de sympathie pour une Église, une cause, un parti, une association, un homme public étrangers puisse, dans aucun cas, rentrer dans cette catégorie d'attentats internationaux qu'un État est tenu de réprimer sur son territoire. Il termine en exprimant l'espoir que l'Allemagne ne persévérera pas dans une doctrine aussi insoutenable. Le *Standard,* le *Telegraph,* et, ce qui est à remarquer, le *Daily News,* sont beaucoup plus vifs dans l'expression de leur réprobation; ils s'attachent tous à réfuter l'article du journal de Berlin, et démontrent, à l'envi, l'*absurdité* des imputations dirigées contre les armements du Gouvernement français. Le *Telegraph* accuse le journal de Berlin de provoquer la guerre sous prétexte de chercher à la prévenir; le *Daily News* termine en disant que, si l'on continue, en Allemagne, à publier des articles semblables à celui qu'il vient de réfuter, la seule conclusion que l'Europe puisse en tirer c'est qu'il y a un parti-pris à Berlin d'imposer la guerre à un voisin qui n'est pas préparé. Le *Standard,* se montrant peut-être plus effrayé encore des symptômes alarmants qu'il relève dans la situation, se borne toutefois à recommander au Gouvernement français la prudence et la patience; il l'avertit de ne compter ni sur l'Italie, ni sur l'Autriche, il le prévient que la colère feinte de l'Allemagne contre ces deux Gouvernements n'est qu'une ruse employée pour le pousser à une faute funeste : «Nous sommes heureux, dit-il, en terminant, de penser que le duc Decazes n'est pas homme à montrer cette légèreté de cœur qui a été si fatale à la France il y a cinq ans.»

L'*Economist* croit que la menace est dirigée contre l'Italie et l'Autriche, et, après avoir éloquemment condamné la politique qui ne reconnaît que la force, il démontre que M. de Bismarck est arrivé à voir un ennemi partout où il reste une pensée libre; il déclare que l'Europe n'aura de repos que le jour où l'Alle-

magne aura renoncé à une croisade insensée et désespérée contre une Église qui est insaisissable.

Je ne pousserai pas plus loin cette analyse. Les citations qui précèdent suffisent pour indiquer à Votre Excellence le mouvement de l'opinion publique.

J'ai vu une agitation beaucoup moins profonde et surtout moins justifiée exercer une influence subite sur les résolutions du Cabinet actuel, lors de la reconnaissance du Gouvernement du maréchal Serrano en Espagne; c'est du moins le motif auquel Lord Derby a attribué le changement de ses résolutions. Je ne serais donc pas étonné que l'alarme de la presse n'ajoutât quelque poids aux avertissements qui peuvent venir d'ailleurs à cet homme d'État essentiellement attentif à l'expression de l'opinion du pays.

381.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 avril 1875, 3 h. 20.*

(D. politique, 12 avril.)

Dans un article qui a toutes les apparences d'une communication, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* confirme aujourd'hui dans ces termes les appréciations de la *Post*[1] : «Les charges que les mesures de réorganisation militaire imposent à la France sont trop lourdes pour que la nation la plus riche puisse les supporter longtemps; il est évident qu'elles ont pour objet des préparatifs dont le but n'échappe à aucun œil clairvoyant».

Comme je vous l'ai écrit hier, cette persistance de la presse officieuse à nous attribuer des intentions belliqueuses cause ici une vive émotion. Aucun homme politique indépendant et impartial ne prend cette accusation au sérieux, mais on se demande avec inquiétude quel but poursuit le prince de Bismarck.

382.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 12 avril 1875, 5 h. 50.*

Répondant à la question annoncée[2], Disraeli dit qu'il y a eu remontrance amicale et non menace; il considère l'affaire comme terminée, il finit en disant que si jamais l'indépendance de la Belgique était menacée, il saurait faire son devoir et ne craindrait pas ensuite de paraître devant le Parlement.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 379. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 377.

383.

M. DE SAYVE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 avril 1875, 3 h. 25, soir.*

Les journaux de Berlin ne paraissant pas le lundi, je n'ai ce matin aucune appréciation de presse à vous transmettre, mais j'ai vu plusieurs diplomates qui pensent que la mauvaise humeur du prince de Bismarck dont les récents articles des journaux officieux sont la preuve n'aura pas de conséquence, surtout si nos journaux continuent, comme ils semblent l'avoir fait hier soir, à protester de nos intentions pacifiques.

On assure également que le voyage de l'Empereur à Wiesbaden n'aurait pas d'autres motifs que des raisons de santé.

384.

M. LEFEBVRE DE BÉHAINE, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À MUNICH,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Munich, 12 avril 1875, 5 h. 15, soir.*

(*Reçu :* le 12, à 7 h. 15, soir.)

D'après un avis parvenu à la Légation d'Angleterre la Princesse royale de Prusse passera ici demain matin avec son mari. Un télégramme, publié hier par la *Gazette d'Augsbourg,* dit que le Prince royal a renoncé à la visite officielle en Italie et a, pour ce motif, avancé l'époque de son voyage dans le Sud. Cette indication, qui m'est confirmée confidentiellement par le Ministre d'Italie, frappe beaucoup les esprits sérieux dans le monde des affaires. Les banquiers Hirsch, inquiets de l'article de la *Gazette universelle de l'Allemagne du Nord*[1], me disaient ce matin : «Nous savons bien, qu'en ce moment, nous n'avons aucune idée de guerre à craindre du côté de la France».

La *Gazette d'Augsbourg* elle-même est sourdement mécontente du langage alarmant des journaux de Berlin. Du reste, aucun préparatif militaire extraordinaire. Je serais porté à croire, et c'est aussi l'opinion de mon collègue d'Italie, que l'attitude du Cabinet de Berlin est calculée pour fournir des armes au parti révolutionnaire, en lui donnant le moyen de se présenter aux populations comme seul capable de sauvegarder les bienfaits de la paix soi-disant menacée par les conservateurs et les cléricaux.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 381.

385.

M. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Munich, 13 avril 1875, 11 h. soir.*

(*Reçu* : le 14, à 1 h., matin.)

Ce matin, ici, le Prince royal de Prusse, se montrant surpris des inquiétudes de l'opinion, a dit qu'il n'y avait en Prusse aucune disposition guerrière et que les bruits de journaux étaient provoqués par nos armements.

Il ressort des impressions que le reste de l'entretien a laissées dans l'esprit de son interlocuteur que la Prusse est préoccupée des insuccès de sa diplomatie à Rome et de l'entrevue de Venise [1].

Les Ministres d'Italie et d'Autriche craignent des intrigues prussiennes en Italie pour renverser le Ministère.

On assure qu'hier, à la suite d'un télégramme arrivé de Berlin, le général de Bothmer, chef d'État-Major général, parlait de la guerre comme pouvant être très prochaine.

386.

M. de Sayve, Chargé d'affaires de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 13 avril 1875, 4 h. 30.*

(*Reçu* : à 5 h. 15, soir.)

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* publie encore aujourd'hui un nouvel article sur l'affaire de la Belgique et dit que les obligations imposées par le droit des gens à la puissance voisine des pays indépendants est une question sur laquelle on reviendra tôt ou tard. M. Nothomb pense, que si le tribunal de Liége ne condamne pas Duchesne, le Gouvernement belge proposera aux Chambres une modification à la Constitution. En ce qui concerne la France, l'organe officiel constate les assurances pacifiques données par notre presse, notamment le licenciement de la réserve de cette année et le démenti de l'émission d'un nouvel emprunt. Malgré l'apaisement qui s'est fait depuis deux jours, l'émotion est encore vive à Berlin, moins dans les cercles diplomatiques que dans le monde des affaires.

[Attitude du Ministre de la Guerre de Prusse dans la politique intérieure.]

[1] La rencontre de l'Empereur d'Autriche avec le Roi d'Italie.

387.

M. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 24. *Munich, 14 avril 1875.*

(Cabinet, 16 avril; D. politique, 17 avril.)

J'ai indiqué à Votre Excellence dans mes deux télégrammes d'hier et d'avant-hier[1], le trouble assez profond qui s'est emparé de l'opinion, ici, à la suite des articles publiés à Berlin, par la *Post* et par la *Gazette Universelle de l'Allemagne du Nord.*

Mon collègue d'Angleterre a bien voulu me communiquer confidentiellement les impressions que lui a laissées son entretien avec le Prince royal, hier matin, à la gare du chemin de fer[2]. M. Morier m'a dit qu'il avait trouvé le Prince «tout ébouriffé» des agitations auxquelles était en proie depuis quelques jours le monde politique, la Prusse n'ayant, suivant lui, aucune intention belliqueuse. M. Morier lui ayant fait observer qu'en raison même de la redoutable force dont disposait le nouvel Empire il était bien naturel que les États qui sont moins heureusement partagés se soient inquiétés du langage de certaines feuilles officieuses, le Prince royal a prétendu qu'il ne fallait attacher aucune importance aux articles de la *Post,* lesquels lui semblaient inexplicables. M. Morier reprit en appuyant sur la parfaite sincérité de nos vues pacifiques, et demanda si honnêtement, et bien entendu à titre tout amical et privé, il pouvait spontanément me donner l'assurance qu'il n'y avait en ce moment, à Berlin, aucune disposition guerrière. Le Prince lui répondit qu'il pouvait le faire en toute conscience. Comme il insistait en même temps sur les proportions considérables de nos armements, le Chargé d'affaires d'Angleterre répliqua que la Prusse ne pouvait s'en formaliser, car la réorganisation de nos forces militaires s'imposait au Gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon comme le devoir le plus sacré; l'Allemagne d'ailleurs ne devait pas s'en étonner après ce qui s'était passé en janvier 1874, lorsqu'à propos des lettres pastorales de quelques-uns de nos évêques, on nous avait fait entendre ce langage menaçant, qualifié aujourd'hui dans la presse allemande de *Wasserstrahl* (jet d'eau froide). Un peu plus tard était venue la loi sur le *Landsturm.* Que serait le Gouvernement de la France si, en présence d'un pareil état de choses, il laissait désarmé le pays dont les destinées lui sont confiées? Le Prince royal n'aurait pas opposé d'objections précises à ces arguments.

(1) Voir ci-dessus, pièces n°s 384 et 385. — (2) Cf *Memoirs and Letters* of Sir R. Morier, tome II, page 335.

En ce qui concerne la détermination de l'Empereur Guillaume de ne pas se rendre en Italie, et l'abandon de la pensée qui avait d'abord été adoptée d'y envoyer à sa place le Prince royal, M. Morier conclut des renseignements qu'il a recueillis hier matin, qu'à Berlin on n'a pas voulu qu'après l'entrevue de Venise, qui a eu un caractère tout politique, l'Empereur Guillaume ou l'héritier du trône fissent à la Cour d'Italie une visite de simple politesse, ce qui aurait apparu avec une clarté évidente, si le prince de Bismarck n'eût pas fait partie du voyage. Or, après l'insuccès des ouvertures faites à Rome concernant la loi des garanties, après l'entrevue de Venise, le Chancelier de l'Empire ne pouvait aller en Italie que pour modifier la situation à son profit, et c'est ce que les circonstances actuelles ne lui permettaient pas d'espérer. Ces indications concordent absolument avec celles que m'ont fournies de leur côté, sur ce point délicat, durant ces derniers jours, le comte Greppi et le baron de Bruck. De Berlin, le comte de Launay a écrit à son collègue de Munich que les rapports entre l'Italie et la Prusse sont tendus. Le comte Greppi craint que, mécontent de la répugnance du Gouvernement du Roi Victor-Emmanuel à seconder ses plans contre le Vatican, le Gouvernement impérial ne fomente des manœuvres révolutionnaires pour amener la chute du Cabinet Minghetti, dans le cas où le Prince royal ne réussirait pas, pendant son séjour en Italie, à ramener les conseillers de Victor-Emmanuel dans les eaux de la Prusse.

Le baron de Bruck juge les choses tout à fait de même que le comte Greppi. Il se félicite du caractère qu'a eu l'entrevue de Venise; mais il est très frappé de l'insistance que met la presse officieuse prussienne à développer cette thèse que la durée de la bonne harmonie entre Vienne et Berlin dépend du maintien aux affaires du comte Andrassy. Peut-on soutenir, ajoute-t-il, que les rapports de deux grands États sont entourés de sérieuses garanties pour l'avenir, quand on les fait dépendre d'un seul homme?

Tandis que le public et les feuilles nationales-libérales partiellement indépendantes, telles que la *Gazette d'Augsbourg* elle-même, se montrent sourdement mécontentes des bruits alarmants venus de Berlin, les cercles militaires propagent les rumeurs belliqueuses. On ne cache pas qu'avant-hier par exemple, à la suite de dépêches arrivées de Berlin, il y a eu au Ministère de la Guerre une conférence de généraux; on raconte que le général de Bothmer, chef d'État-Major de l'armée, a parlé de la guerre comme pouvant éclater prochainement. Jusqu'à présent, cependant, je ne vois pas qu'on ait fait ici aucun préparatif militaire extraordinaire.

Je suis donc porté à croire que la situation actuelle, si tendue qu'elle paraisse, n'est que le résultat de deux choses dont il faut tenir très grand compte quand on veut juger aujourd'hui la politique de l'Allemagne : d'abord, le goût dangereux qu'on paraît avoir, à Berlin, de soumettre l'Empire à un véritable système d'entraînement, comme l'on fait avec les chevaux de course;

— ensuite le besoin fiévreux qu'ont les Allemands, depuis l'avènement de leur prépondérance en Europe, d'avoir toujours la certitude, pour ainsi dire mathématique, que cette prépondérance ne saurait être discutée. Or, ils avaient calculé, on l'a bien vu il y a un an à pareille époque, lors des débats qui ont eu pour résultat l'organisation de leur *septennium* militaire, ils avaient calculé, dis-je, que la reconstitution de notre armée ne serait achevée qu'en 1880; aujourd'hui, à tort ou à raison, ils croient que cette reconstitution sera terminée en 1877, ils en sont profondément déçus.

De plus, ils comptaient que l'Espagne révolutionnaire et hostile à la France, l'Autriche, sous la direction du comte Andrassy, l'Italie, grâce aux griefs réciproques du Vatican et du Quirinal, devaient fatalement être entraînées dans la lutte contre l'Église catholique. Ces espérances ont été déjouées dans ces derniers mois par la restauration du Roi Alphonse XII, l'entrevue de Venise et la volonté de l'Italie de maintenir la loi des garanties.

Ainsi, au point de vue diplomatique comme au point de vue militaire, ils entrevoient que les proportions de la supériorité à laquelle ils doivent leur prépondérance pourraient être quelque peu altérées. De là le malaise qui s'est emparé de ces esprits qui, loin d'être restés comme autrefois lents et nuageux sont devenus, au contraire, singulièrement positifs, précis et prompts; mais qui n'ont pas acquis au même degré la patience et la modération que donne quelquefois le sentiment d'une grande force.

388.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 15 avril 1875.*

(*Reçu :* le 16, à 5 h. 25.)

Je suis arrivé dimanche soir [1]. Lundi matin le prince Gortchakoff, quoique un peu souffrant, est gracieusement venu me voir et a abordé tout de suite, d'après une dépêche du prince Orloff, la question des agissements du prince de Bismarck. Je rendrai compte de cette conversation par le retour du courrier. J'ai été reçu aujourd'hui par l'Empereur; mon entrevue a duré près d'une heure, impossible d'être meilleur qu'il ne l'a été et d'avoir eu des paroles plus rassurantes.

Sa Majesté ne croit pas que l'Allemagne veuille sérieusement recommencer

[1] Le 11 avril.

la guerre. Tous les symptômes résultant du langage de la presse prussienne et des actes du Gouvernement que j'ai soigneusement énumérés ne sont (presque) [1] toujours, selon l'Empereur, que des moyens inventés par le prince de Bismarck pour mieux assurer son pouvoir en se faisant croire plus nécessaire par l'étalage de dangers imaginaires. Sa Majesté est persuadée que l'Empereur d'Allemagne est absolument opposé à toute nouvelle guerre et elle croit que, s'il venait à manquer, le prince Royal ne la voudrait pas davantage. Cet entretien s'est terminé par cette phrase qu il est de mon devoir de répéter textuellement, quelque flatteuse qu'elle soit pour moi dans un de ses détails : «Ne vous alarmez donc pas, mon cher général, et rassurez votre Gouvernement; dites-lui que j'espère bien, quoi qu'il arrive, que nos relations resteront toujours ce qu'elles sont aujourd'hui, bonnes et cordiales. Vous savez quelle estime personnelle j'ai pour votre caractère; j'ai une entière confiance en vous, je crois tout ce que vous me dites, ayez la même confiance en moi. Les intérêts de nos deux pays sont communs et si, ce que je ne crois pas, vous étiez un jour menacé, vous le saurez bien vite.» Et l'Empereur a ajouté après une petite pause : «Vous le saurez par moi.»

Je craindrais d'affaiblir par aucune réflexion ce que ces paroles (empruntent) [2] de plus grande importance encore au caractère toujours très réservé de Sa Majesté. J'ai pris congé d'Elle avec une véritable émotion.

389.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 3. *Berlin, 15 avril 1875, 4 h. 36.*

Je viens d'avoir avec M. de Bülow un entretien [3] dans lequel j'ai longuement insisté sur ce fait que la France ne pouvait songer à faire la guerre et que ce qui avait alarmé ici était tout à fait inexplicable.

Je ne l'ai pas trouvé inquiet, mais il m'a témoigné une satisfaction réelle des explications et des assurances que je lui donnais. Il m'a dit spontanément que, depuis l'année dernière, le Gouvernement allemand n'avait qu'à se louer des procédés du Gouvernement français et que sur aucun point on ne fait de reproches à ce dernier. J'ai répliqué que c'était là une ligne de conduite dont nous étions décidés à ne pas nous écarter. Il a ajouté que tout en Europe était

[1] Déchiffrement imparfait.

[2] Déchiffrement imparfait.

[3] Cf. la note de M. de Bülow sur cet entretien (*die Grosse Politik,* t. I, n° 166; *La Polit. ext. de l'All.*, n° 178.)

de nature à rassurer les amis de la paix et qu'il considérait l'incident belge comme terminé; la dépêche qu'il a adressée hier au Cabinet de Bruxelles et dont le prince de Hohenlohe vous donnera lecture n'est qu'un exposé académique des mesures qu'il serait désirable de voir adoptées par tous les Etats, y compris l'Allemagne, pour combler les lacunes existantes dans leur législation respective au sujet des rapports internationaux. Par deux fois il a insisté sur le mot académique. Vous jugerez vous-même prochainement du degré de valeur de cette assertion.

J'irai ce soir à un bal où je verrai l'Empereur.

390.

LE BARON BAUDE, MINISTRE DE FRANCE À BRUXELLES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Bruxelles, 16 avril 1875, 2 h. 12, soir.*

(*Reçu :* 5 h. 45.)

Le Ministre d'Allemagne a remis hier soir au Cabinet de Bruxelles une nouvelle note [1] dont je n'ai pas vu le texte, le comte d'Aspremont l'ayant portée chez le Roi au moment où je me présentais chez lui. Il y est dit en substance que l'Allemagne n'a pas eu l'intention de porter atteinte à la liberté de la presse en Belgique, mais que la tranquillité générale des rapports internationaux impose aux Gouvernements des conditions nouvelles de vigilance. La législation des différents pays n'est plus sous ce rapport au niveau des nécessités modernes, le Gouvernement prussien modifiera lui-même ses lois défectueuses, il demande aux Gouvernements allemands, ses alliés, de réviser les leurs et se propose d'inviter les autres Etats à s'associer à ce mouvement de réforme. Tel est le sens de la note, sa tendance manifeste d'ériger la législation prussienne sur la presse en législation européenne; ce point conquis, les Gouvernements seraient bientôt invités à modeler toutes leurs lois, particulièrement leurs lois religieuses, sur celles qui se votent à Berlin [2].

[1] Voir ci-dessus, pièces n° 355 et n° 389. Voir le texte de cette note dans *Archives diplomatiques* 1876-1877, tome II, page 318.

[2] Le 30 avril le Ministre des Affaires étrangères de Belgique remit une seconde note au Ministre d'Allemagne (Cf. *Archives diplomatiques,* 1876-1877, t. II, p. 321). La Belgique devait faire plus tard une autre communication sur l'affaire Duchesne, communication à laquelle l'Allemagne répondit le 17 juin (Cf. *Archives diplomatiques,* 1876-1877, t. II, p. 337.)

391.

L'AGENCE HAVAS,

À L'AGENCE WOLFF[1].

Paris, s. d. (16 ou 17 avril.)

Nouvelle Berlin, Gouvernement français s'occuperait compléter cadres complètement dénuée fondement. Cadres au contraire seront réduits. Selon ancienne loi régiment comportait effectivement 3 bataillons, 6 compagnies, plus 3 compagnies dépôt, soit 21 compagnies par régiment. Selon loi nouvelle votée 13/3 dernier, régiment comprendra 4 bataillons à 4 compagnies plus 2 compagnies dépôt, soit 18 compagnies par régiment. Donc nouveau régiment comprendra 3 compagnies moins qu'ancien. Or, nombre officiers par compagnie ayant pas changé, en résulte cadres seront sensiblement réduits.

[1] L'agence Wolff avait télégraphié le 15 avril au soir pour demander à l'agence Havas des renseignements sur le caractère de la loi des cadres votée le 13 mars. La loi des cadres promulguée le 27 mars 1875 est, dans l'ordre chronologique, la dernière des lois et mesures d'ordre militaire, adoptées après l'effondrement de 1871 et dont la première est la loi organique qui fixe à cinq ans la durée du service actif. En Commission et en séance publique les députés discutèrent à propos des cadres les meilleurs modes d'aménagement de l'armée. L'idée qui prévalut, lors de l'organisation de l'infanterie, c'est qu'il y avait lieu de voir dans la compagnie et non plus dans le bataillon la première unité militaire. Le général de Cissey, Ministre de la Guerre, avait proposé de donner six compagnies à chaque bataillon; lorsque la loi fut discutée en deuxième lecture, la Commission demandait de constituer le régiment avec trois bataillons à quatre compagnies. Elle portait à 90 l'effectif des hommes de troupe de chaque compagnie, parce que c'est avec cet effectif que l'état-major se préparerait le mieux au commandement de la compagnie sur le pied de guerre, lorsqu'elle serait portée à 250 hommes. Pour utiliser les capitaines en surnombre, la Commission en donnait deux aux compagnies d'ailes, la compagnie du centre en ayant un seul, et affectait à l'état-major du régiment un capitaine adjudant-major.

Le texte mis en délibération le 9 mars, quand s'ouvrit la discussion en troisième lecture, était celui-ci : «144 régiments d'infanterie de ligne à trois bataillons de quatre compagnies, plus deux compagnies de dépôt». Ce même jour, l'Assemblée adopte un amendement de M. Margaine qui affecte à chaque compagnie un état-major de quatre officiers, un capitaine, un lieutenant en premier, un lieutenant en second, un sous-lieutenant. La Commission demande à l'Assemblée, par la voix de son Président, le général Chareton, d'ajourner l'article 3 «jusqu'à ce qu'elle ait trouvé une disposition qui soit de nature à donner satisfaction aux préoccupations légitimes que fait naître la résolution relative à la suppression des capitaines en second.» L'amendement, tel qu'il avait été rédigé, aurait eu pour conséquence, d'après le rapporteur, la mise à la suite d'environ 1.200 capitaines d'infanterie. Le 12 mars la Commission propose de constituer les 144 régiments métropolitains à quatre bataillons, à l'imitation de ce qui se fait pour les régiments d'Algérie; l'effectif des hommes de troupe n'est plus que de 66 par compagnie. Personnellement, le Ministre de la Guerre, qui continue à préférer les six compagnies, se rallie au texte de la Commission parce qu'il présente une économie de cinq millions sur l'organisation à six compagnies. La création du quatrième bataillon ne constitue, d'après le géné-

392.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 27. *Berlin, 17 avril 1875.*

A raison de l'émotion causée récemment en France et en Allemagne par certains articles de journaux et par l'incident belge, j'ai voulu dès mon retour à Berlin, aller voir M. de Bülow. «Dans quelles dispositions êtes-vous, lui demandai-je, en entrant chez lui?» Excellentes, me répondit-il en riant! Je suis charmé de l'apprendre, ai-je repris, mais à lire vos journaux, on en douterait, car, depuis quelque temps, ils se sont incroyablement montés à propos des chevaux d'abord, puis au sujet des 4es bataillons. Il est regrettable de lire, dans les organes officieux du Gouvernement eux-mêmes, que nous voulons troubler la paix, tandis que rien n'est moins vrai. Que nous réorganisions notre armée, cela est incontestable, cela est nécessaire; il n'est pas une seule Puissance en Europe qui n'en fasse autant; vous-mêmes malgré les avantages que vous possédez sur les autres sous ce rapport, vous vous occupez sans relâche de la perfectionner. Nous avons donc, comme tout le monde, besoin de chevaux, nous en achetons où nous en trouvons, chez vous moins qu'ailleurs, et je suis très porté à croire que les Allemands en ont acheté en France plus que nous dans votre pays! Mais le Gouvernement français n'a pas donné l'ordre de faire d'achats en Allemagne. Cependant, a repris M. de Bülow, j'ai vu des contrats passés par des marchands de chevaux allemands pour l'acquisition de 10.000 chevaux propres au service de l'armée française. D'ailleurs, a-t-il ajouté, je puis vous assurer que le décret d'interdiction d'exportation des chevaux n'était nullement fait contre la France et n'avait d'autre cause qu'un motif économique. — Ce n'est pas le Ministre de la Guerre qui a fait les marchés dont vous parlez, ai-je dit, jamais nous n'avons pensé à faire des achats si considérables, en Allemagne surtout. Les contrats qu'on vous a montrés sont faux et tout cela n'est qu'une invention. Quant aux 4es bataillons créés dans nos régiments, si on voulait aller au fond des choses on se convaincrait qu'au lieu d'une augmentation c'est une diminution

ral Chareton, qu'une augmentation de dépense de 850.000 francs sur le projet voté en seconde lecture, il ménage les intérêts personnels des capitaines et ne compromet pas l'avancement. L'Assemblée adopta le nouveau texte par 380 voix contre 345. Cf. aussi les rapports du colonel Krause et de l'attaché militaire allemand à Paris, le commandant von Bülow, en date des 18 mars et 11 avril (*die Grosse Politik,* t. I, nos 157 et 159; *La Polit. ext. de l'All.,* t. I, nos 169 et 173.)

des cadres qui est réalisée. Nous avions auparavant 3 bataillons à 6 compagnies, plus 3 compagnies de dépôt, soit 21 compagnies par régiment; nous aurons maintenant 4 bataillons à 4 compagnies et 2 compagnies de dépôt, soit 18 compagnies par régiment, c'est donc 3 compagnies de moins.

En outre, je tiens à vous dire que cette modification n'a eu rien de prémédité : deux jours avant, la Commission de l'Armée ne se doutait pas qu'elle allait proposer le 4ᵉ bataillon; la pensée en est venue quand la Chambre a rejeté en 3ᵉ lecture le projet qu'elle avait adopté en 2ᵉ lecture et qui consistait à donner 2 capitaines à chaque compagnie. Ce vote mettait environ 1.200 capitaines à pied; vous savez comme moi que les capitaines sont la pépinière et l'espérance de l'armée; il était dur, injuste, imprévoyant de les renvoyer, et le 4ᵉ bataillon a été imaginé pour les conserver et leur ouvrir une chance d'avancement. Ce que je puis vous affirmer, parce que je le tiens des autorités compétentes, c'est que par suite de cette mesure notre effectif n'est pas augmenté d'un seul homme; bien plus, il en résultera une économie de 3 ou 4 millions dans nos dépenses. — Je suis très content de ce que vous me dites, a repris M. de Bülow; cette création du 4ᵉ bataillon avait inquiété tout le monde ici, il en arrive souvent ainsi lorsqu'on ne descend pas au fond d'une idée. Les explications que vous m'en donnez sont réellement satisfaisantes. — Il est de certaines choses qui passent vraiment toute compréhension, ai-je repris : la *National Zeitung*, qui n'est pas un journal officieux, mais qui représente un grand parti sur lequel s'appuie le Gouvernement — et M. de Bülow fit un geste d'assentiment — la *National Zeitung* nous a prêté cette idée absurde que nous voulions, aux dépens de notre réorganisation régulière et normale, gonfler notre effectif outre mesure afin de faire tout de suite la guerre! Comment irions-nous, devant la solidité de l'armée allemande dont nous avons fait une douloureuse épreuve, commencer une campagne dans ces conditions? On ne devrait pas prêter de pareilles idées à des gens de bon sens. Le malheur, c'est que, émises et développées dans les journaux, elles excitent les passions de part et d'autre. Ce dont je puis vous donner l'assurance et ce que ma propre dignité ne me permettrait pas de répéter aussi souvent si cela n'était pas, c'est que nous n'avons aucune intention de vous faire la guerre. J'étais à Paris quand a paru l'article de la *Post;* les sentiments que j'ai entendu exprimer autour de moi n'étaient certes pas ceux d'une nation disposée à la guerre et, sur ce sujet, les idées du pays sont aussi celles du Gouvernement. — Vous savez, m'a dit M. de Bülow, qu'il faut toujours se méfier des exagérations des journaux; ce sont eux qui enveniment souvent les questions et je crois en outre que dans l'affaire qui nous occupe il y a eu certaines spéculations de Bourse. Vraiment il est inconcevable de voir avec quelle légèreté le plus léger nuage se transforme en symptôme menaçant de par la presse, et comme ce mot si sérieux de guerre arrive vite sous la plume !

Quant à nous, nous nous plaisons à reconnaître que depuis l'année dernière, depuis l'affaire des mandements de vos évêques nous n'avons qu'à nous louer du Gouvernement français; ses procédés ont été ce qu'il y a de plus correct et de plus satisfaisant et il nous serait impossible de lui adresser un reproche quelconque.

— Ce que nous avons fait jusqu'ici, ai-je repris, vous nous trouverez tout disposés à le faire encore. Le duc Decazes se loue beaucoup de ses rapports avec le prince de Hohenlohe, comme je me félicite moi-même de ceux que j'entretiens avec vous, et nous désirons sincèrement qu'il en soit toujours ainsi. — J'en suis heureux, m'a dit M. de Bülow; malheureusement il y a en Europe un parti qui a intérêt à nous susciter des embarras et qui semble pousser de tous côtés à la guerre, c'est le parti ultramontain... » Je ne relevai pas cette observation sur laquelle lui-même appuya peu. Je repris : « Nous nous employons de notre mieux à éloigner tout motif d'ombrage entre les deux Gouvernements, dans ce moment surtout où la question catholique vous préoccupe. J'ai vu il y a peu de jours encore à Paris des évêques français; je les ai trouvés dans les dispositions les plus modérées et vous devez reconnaître que depuis l'incident de l'année dernière leur attitude a été très sage. »

M. de Bülow m'avait écouté avec une satisfaction marquée. « Je puis vous dire, a-t-il ajouté, surtout après les assurances pacifiques que vous m'avez données, que, de tous les côtés de l'Europe, les nouvelles sont des plus rassurantes; il n'y a aucune apparence de guerre et je ne vois de complications nulle part. — Tant mieux, repris-je, mais votre affaire de Belgique où en est-elle? — C'est une affaire terminée, me dit-il; nous avons écrit une seconde note à la Belgique[1]; j'ai chargé le prince de Hohenlohe de la montrer au duc Decazes et je la ferai également connaître aux autres Puissances garantes. Nous y revenons sur ce que nous croyons utile de voir introduire dans les diverses législations pour donner de la sécurité aux relations internationales; mais c'est une discussion purement académique. Il y a des lacunes dans la législation belge, mais nous convenons qu'il y en a aussi dans la nôtre et nous les comblerons en temps et lieu; c'est, je le répète, une discussion purement académique et je considère l'incident comme terminé. »

Nous nous sommes séparés après ces mots et en me reconduisant M. de Bülow m'a dit : « Puisse la paix régner entre nous pendant cent ans, c'est tout ce que je souhaite! »

Cet entretien, Monsieur le duc, m'a laissé une bonne impression. Après ce langage et le ton sur lequel la conversation s'est maintenue, je comprendrais difficilement que le Gouvernement allemand songeât à la guerre. Notre devoir, bien entendu, n'en est pas moins de nous tenir toujours sur nos gardes.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 390.

Le soir, j'ai vu l'Empereur à un bal; il a été très gracieux pour l'homme privé, mais il est resté muet pour l'homme politique, chose à laquelle je n'attache pas d'ailleurs grande importance. Mais il a dit une parole significative à l'Attaché militaire de l'Ambassade, le prince de Polignac[1]: «On a voulu nous brouiller», lui a-t-il dit, et, sans s'expliquer clairement sur les causes comme sur les provocateurs de ce dissentiment, il a mentionné quelques articles de journaux et il a achevé l'entretien, assez court du reste, par ces mots prononcés d'un accent ferme : «Maintenant tout est terminé; tout à fait terminé.»

Peu de moments après, le prince de Polignac rencontrait le plénipotentiaire militaire d'Autriche, le comte de Welsersheimb, qui lui raconta avoir eu le matin même son audience de congé du Souverain allemand; l'Empereur lui avait fait entendre que l'on sortait d'une crise grave qui aurait pu amener la guerre entre la France et l'Allemagne et il avait ajouté qu'il n'en était plus question et que l'incident était fini. Dans l'opinion du comte de Welsersheimb il serait venu du Nord des représentations qui auraient eu sur cette question une influence décisive. Si le fait est vrai, et je n'en serais pas surpris, Votre Excellence en comprendra autant que moi l'importance.

Après avoir vu M. de Bülow, j'ai tenu à recueillir l'opinion de quelques-uns de mes collègues.

L'Empereur dont tout le monde a remarqué hier soir l'air de bonne humeur s'est entretenu avec l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie des émotions de ces derniers jours. Il lui a dit qu'il n'y avait aucunement lieu de s'inquiéter et que c'étaient les journaux qui étaient les grands coupables par l'exagération avec laquelle ils avaient considéré certains griefs qui n'avaient pas une grande valeur par eux-mêmes.

Tout en mettant l'entrevue de Venise en dehors des préoccupations du Gouvernement allemand, ce qui ne m'étonne pas de mon interlocuteur, il convint bien que l'incident belge d'une part, les affaires religieuses en Allemagne de l'autre ont excité la bile du Chancelier qui a tourné sa mauvaise humeur contre la France. Personne ici n'est dupe en effet de cette prétendue indépendance de la presse allemande et chacun sait, à n'en pas douter, l'empire que le prince de Bismarck exerce sur elle par plus d'un moyen et l'habileté avec laquelle il en use. Les personnages le plus haut placés à Berlin affectent souvent de rejeter tous les embarras qui surgissent de temps en temps, toutes les inquiétudes qui s'en suivent sur le compte de la presse; il est

[1] Dans une dépêche adressée le 14 mai 1875 au comte de Münster, Ambassadeur d'Allemagne à Londres (*die Grosse Politik*, t. I, n° 180; *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 193), le prince de Bismarck s'est plaint «de la coloration bien connue» des rapports du prince de Polignac. Ni aux archives des Affaires étrangères, ni à celles de la Guerre, si l'on excepte deux pièces d'intérêt purement technique et la dépêche publiée ci-dessous (pièce n° 397), nous n'avons pu retrouver le texte original ou la copie de ces rapports.

vrai que les spéculations de la Bourse ont également sur elle une certaine influence. Mais il est difficile de croire que parmi ceux-là même qui lui font le plus de reproches beaucoup ne sachent pas à merveille à quoi s'en tenir sur les vrais mobiles qui la font agir. Il est donc plus que probable que, dans les récentes accusations renouvelées pour la dixième fois au moins contre la France avec leur âpreté accoutumée par les journaux allemands, chacun d'eux a eu son rôle marqué d'avance. Le comte Karolyi n'a pas nié cette action calculée et réglementée de la presse. L'Ambassadeur d'Angleterre, que j'ai eu l'occasion de voir également, me la signalait en termes plus précis encore. Quant à l'incident en lui-même, j'ai eu la satisfaction d'entendre le comte Karolyi en déterminer le caractère comme je l'ai fait plus d'une fois, et, dans la bouche du représentant d'une Puissance alliée de l'Allemagne qui est lui-même presque un ami du prince de Bismarck, ce jugement est fait pour nous éclairer et pour nous rassurer dans une certaine mesure du moins.

«A ne vous rien cacher, m'a dit le comte Karolyi, l'Allemagne ne veut pas vous faire la guerre, elle n'a aucune raison pour la désirer, ses nouvelles frontières lui conviennent, lui suffisent et aucun homme de bon sens ne peut soutenir qu'elle tirerait de la guerre quelque avantage. Mais elle ne veut pas non plus que la France l'attaque et, par l'incident qui vient de se terminer, elle a entendu lui dire ceci :«Sachez deux choses : la première c'est que si vous nous menacez de faire la guerre, vous nous trouverez prêts; la seconde c'est que, si nous acquérons la certitude que tel soit votre désir, nous prendrions non pas le moment qui vous arrangera le mieux, mais celui qui nous conviendra! Or, l'Allemagne veut que vous ne perdiez pas de vue ces deux points et voilà pourquoi elle-même a provoqué plusieurs fois déjà des incidents pareils à celui-ci. Mais ses intentions ne vont pas au delà.» C'était me dire que la même tactique se reproduirait encore, et je suis convaincu en effet que nous devons nous y attendre.

L'opinion du comte Karolyi me paraît fondée et bonne à retenir; sans qu'elle doive endormir notre vigilance, elle nous encouragera à rester à la fois modérés et patients. Je dis qu'elle ne doit pas endormir notre vigilance, car il n'est que trop certain que, malgré les symptômes favorables signalés plus haut, le caractère de plus en plus irritable et dominateur du Chancelier peut nous réserver encore de terribles surprises.

Je n'ai pas eu le temps encore, Monsieur le duc, de voir un grand nombre de mes collègues; toutefois, j'ai vu les plus considérables d'entre eux ou j'ai appris de source certaine leur manière de voir et j'ai pu recueillir deux informations que je regarde comme assez sérieuses pour vous en faire part dès aujourd'hui bien que je me réserve de les approfondir plus à l'aise. En premier lieu, toute l'Europe commencerait à ressentir un certain agacement de cette tendance altière du prince de Bismarck à faire la leçon à tous les Etats,

à provoquer des conflits, du moins à susciter des embarras qui ont pour résultat d'entretenir une sorte d'agitation universelle. On tient ici même, sur son compte, des propos qu'on n'avait pas entendus jusqu'ici. En second lieu, et ceci est certain, les bruits de guerre qui ont couru tout à coup à la suite des articles de la presse allemande ont soulevé à Berlin même, et non seulement dans la population civile, mais aussi parmi les militaires, un mécontentement réel et un retour amer sur les conséquences de la dernière guerre, c'est-à-dire, en fin de compte, un mouvement d'opinion favorable aux idées pacifiques. C'est la première fois qu'apparaît ce dernier symptôme.

[Envoi d'un article de la *Norddeutsche Zeitung*.]

393.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 19. *Saint-Pétersbourg, 20 avril 1875.*

(Cabinet, 28 avril.)

[Conversation avec le prince Gortchakoff le 12 avril.]

Au cours de la conversation, je lui ai rappelé le gros argument que l'on tire toujours à Berlin de l'opiniâtre espoir que nous conservons de recouvrer un jour l'Alsace et la Lorraine et du peu de garantie qui en résulte selon eux pour le maintien d'une paix, qui n'est alors à leurs yeux qu'une trêve. — «Ah! quant à cela, m'a dit le Chancelier, ils n'ont pas le droit de se plaindre; ils l'ont voulu! On ne saurait vraiment vous reprocher de nourrir au fond de vos cœurs une semblable espérance et, si j'étais Français, je la garderais comme vous. — «L'Alsace et la Lorraine sont en effet entre l'Allemagne et nous la question capitale, une question qui se résoudra un jour, j'espère, dans l'intérêt de l'Europe, diplomatiquement et pacifiquement. Nous n'avons quant à présent du moins d'autre aspiration. — «Affaire de temps et d'opportunité, a réparti le prince; je crois comme vous que les choses pourront se passer ainsi, au moins pour ce qui est de la Lorraine; l'Alsace, qui renferme tant d'éléments allemands, pourra présenter plus de difficultés; en attendant soyez assurés, encore une fois, que tous les efforts de la Russie tendront à contenir les impatiences de Berlin et à y faire prévaloir les idées de paix et de modération.»

Le prince, que j'ai revu ce matin même, m'a confié qu'il n'accompagnait l'Empereur dans son prochain voyage à Berlin que pour agir dans ce sens sur l'esprit de M. de Bismarck, tandis que Sa Majesté emploiera toute son influence sur celui de l'Empereur Guillaume.

Je reviens maintenant, Monsieur le duc, sur ma réception de l'autre semaine par l'Empereur.

[Répétition presque textuelle des réflexions contenues dans le télégramme du 15 avril sur les agissements de M. de Bismarck et les sentiments pacifiques de Guillaume Ier et du Prince Royal. Déclarations de l'Empereur Alexandre] :

«En tout cas, soyez assuré que je veux la paix comme vous, et que je ne négligerai rien pour qu'elle ne soit pas troublée. — «La France l'espère ainsi, Sire, ai-je répondu, et elle compte, pour détourner d'elle les dangers qui la menacent, sur la puissante intervention de Votre Majesté, dont la parole respectée exerce aujourd'hui une si grande influence en Europe.» J'ai ajouté «que c'était un grand honneur pour la Russie d'avoir conquis en pleine paix, sans tirer un coup de canon, et grâce seulement à la sagesse de son Gouvernement et au caractère de l'Empereur, une prépondérance, qui peut encore être faiblement discutée à Berlin, qui en tiendrait compte cependant et dans laquelle nous nous plaisons, nous avec tous les autres Cabinets, à mettre notre plus grande confiance.» Sa Majesté a paru goûter ce compliment d'ailleurs très sincère. Revenant ensuite sur les divers indices de dispositions hostiles que j'avais signalés, l'Empereur m'a fait observer, par exemple, que le fait des quarante millions de douilles métalliques pour cartouches commandées à Vienne, s'explique par l'adoption du nouveau fusil Mauser, auquel les anciennes douilles peuvent ne pas s'adapter et par le désir de refaire ainsi les nouveaux approvisionnements de réserve dans les mêmes proportions qui existaient pour l'ancienne arme. Il a fait une remarque analogue pour la livraison par la maison Krupp de 444 canons de nouveau modèle, par mois, et il a ajouté, mais avec bonté, que le reproche que nous adressons à cet égard à la Prusse, elle nous le retourne avec une apparence de raison. «Non pas, a dit l'Empereur, que je ne trouve pas parfaitement légitime l'activité que vous apportez à augmenter les forces de votre armée, mais l'argument se présente trop naturellement pour que Bismarck ne s'en serve pas contre vous. — «La situation n'est cependant pas tout à fait la même, Sire, car les forces militaires de l'Allemagne étaient restées complètes après la guerre; elles avaient peut-être même augmenté, tandis que les nôtres avaient sombré entièrement et coulé comme à pic. — «C'est vrai, m'a dit l'Empereur, je le reconnais et je ne vous blâme pas, tant s'en faut! Quoi qu'il en soit, je le répète, on ne peut pas vous faire la guerre tant que vous n'y donnez aucune raison sérieuse et vous n'en donnez pas. S'il en était autrement, c'est-à-dire si l'Allemagne entendait rentrer en campagne sans motif ou sous des prétextes futiles, elle se placerait

vis-à-vis de l'Europe dans la même situation que Bonaparte en 1810», et Sa Majesté a ajouté d'un ton plus bas et entre les dents quelque chose comme ceci que l'expression du visage indiquait mieux que la parole : *Et ce serait à ses risques et périls.*

[Reproduction textuelle du dernier paragraphe du télégramme du 15 avril.]

Si Votre Excellence veut bien tenir compte du caractère et des habitudes de langage toujours si réservées de Sa Majesté, elle trouvera j'espère, ce que je trouve moi-même, dans cette conversation, d'incontestables éléments de sécurité.

394.

LE GÉNÉRAL LE FLÔ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 20. *Saint-Pétersbourg, 21 avril 1875.*

Le comte de Faverney vous a rendu compte, dans une dépêche du 25 mars sous le n° 17 de la Direction politique[1], des diverses rumeurs qui avaient eu cours à Saint-Pétersbourg sur la mission de M. de Radowitz et d'une conversation qu'il avait eue, à ce sujet, avec le prince Gortchakoff. Je crois devoir y ajouter quelques informations recueillies ces jours derniers, parce qu'elles confirment selon moi les dispositions énergiquement pacifiques de la Russie et sa résolution de faire obstacle aux agitations et aux intrigues hostiles de la Prusse.

Il est certain aujourd'hui que cette mission du confident intime de M. de Bismarck a complètement échoué. En quoi consistait-elle? Elle avait deux objets; le premier avoué, donner des satisfactions sur certains froissements nés des divers incidents de la reconnaissance de Serrano, de celle de Don Alphonse, des Affaires du Monténégro et de Belgrade; le second plus grave, et confidentiel, qui nous concernait. M. de Radowitz était chargé, je crois pouvoir l'affirmer aujourd'hui, de sonder, d'essayer, de préjuger quels pourraient être les sentiments et les dispositions de la Russie dans le cas où l'on se déciderait à Berlin à ouvrir la campagne contre la France, et de faire connaître, ou d'insinuer seulement, selon le tempérament, les concessions que l'Allemagne pourrait faire du côté de l'Orient en retour des complaisances et du laisser-faire que M. de Bismarck rencontrerait à Saint-Pétersbourg. Je suis certain que des ouvertures ont été faites dans ce sens, et qu'à cette

[1] Voir pièce n° 373.

question insidieuse, dite avec une apparence de légèreté et comme en manière de causerie, sans conséquence : *Qu'est-ce qui pourrait vous être agréable, que réclameriez-vous du côté de la Turquie?* il avait été répondu : «Nous ne voulons rien de plus que ce que nous possédons, et nous ne poursuivons en Orient que le maintien de ce qui existe avec la paix qui n'est pas moins nécessaire aux malheureuses populations chrétiennes de ce pays qu'à celles d'aucun autre.» Le langage de la Chancellerie russe n'a pas varié pendant tout le séjour de M. de Radowitz à Saint-Pétersbourg; il est l'expression vraie ou fausse, vraie selon moi, de la politique du Cabinet impérial, mais en tous cas il était très catégorique à l'adresse de la Prusse. Voici un détail qui prouve encore le complet échec de cette tentative de négociation. Voulant sauver au moins les apparences et se référant à des usages de cour assez généralement admis, le Cabinet de Berlin a demandé qu'on voulût bien accorder à son envoyé une distinction honorifique, une décoration russe qui lui fût en même temps qu'un souvenir flatteur une sorte d'approbation de sa mission et l'Empereur s'y est formellement refusé. C'est encore là évidemment un bon symptôme en notre faveur.

395.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 28. Confidentielle. *Berlin, 21 avril 1875.*

(Cabinet, 26 avril.)

Ce soir je dînais chez l'Ambassadeur d'Angleterre et, après le dîner, j'ai saisi une occasion de me rapprocher de M. de Radowitz et de causer avec lui. Je me félicite d'y avoir réussi et pourtant j'ai retiré de l'entretien une impression d'inquiétude. On peut être rassuré pour le présent; quant à l'avenir au contraire il est difficile de ne pas en être soucieux. Jusqu'où s'étendra ce présent? Quand commencera cet avenir? C'est également difficile à préciser.

Je commençai par lui parler des préoccupations qu'avaient causées récemment des bruits de guerre en m'étonnant des prétextes qui les avaient fait naître, et je lui rappelai l'entretien que j'avais eu à ce sujet peu de jours avant avec M. de Bülow. M. de Radowitz me répondit qu'il avait très présent à la mémoire cet entretien, car il avait fait l'objet d'un rapport adressé au Chancelier dont ce dernier s'était montré satisfait et rassuré, impression que lui, Radowitz, avait partagée complètement. — «Tout cela est terminé, ajouta-t-il, je puis vous dire qu'à présent nous sommes tout à fait rassurés et si je n'étais pas autorisé à parler ainsi je me tairais. Mais convenez qu'il y avait pour

nous de quoi nous inquiéter dans cette formation d'un 4ᵉ bataillon par régiment surgissant inopinément et sans en connaître les causes que vous avez depuis très bien expliquées à M. de Bülow. Un peu après votre conversation nous avons reçu des explications de notre Attaché militaire qui s'accordaient en général avec votre langage; elles ont confirmé l'impression qu'il nous avait laissée et par conséquent ont achevé de nous tranquilliser.»

Je répétai alors à M. de Radowitz tous les renseignements que j'avais donnés à M. de Bülow, les raisons qui avaient déterminé la Commission en proposant la formation d'un 4ᵉ bataillon, le désir, la nécessité pour ainsi dire de trouver un emploi à ces 1.200 capitaines qu'un vote de l'Assemblée venait de mettre en disponibilité. — «L'absence de toute arrière-pensée, ajoutai-je, se prouve par l'instantanéité de la proposition de la Commission et de la résolution prise par l'Assemblée. Si on avait voulu exclusivement par ce vote préparer une machine de guerre, il eût été impossible de le dissimuler... et on en eût parlé longtemps auparavant. Je conviens très volontiers que l'Allemagne à la première nouvelle a pu en être émue, mais en se renseignant on aurait appris ce qui s'était passé à cet égard et l'émotion se serait vite calmée.» — Ce que M. de Radowitz ne contesta pas. — «Je vous donne et je vous renouvelle très sincèrement l'assurance que personne chez nous ne pense à la guerre, personne n'en veut. — «Je le crois tout à fait, reprit M. de Radowitz, et je vous répète que nous sommes complètement rassurés. — «Pourquoi donc, continuai-je, vos journaux persistent-ils à entretenir le public de nos prétendues idées de revanche, de nos préparatifs de guerre? Ce soir le télégramme Wolff apporte un démenti officiel du Gouvernement français à cette nouvelle invention d'achats de chevaux en Bohême et de foins en Suisse! Pourquoi la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* en rectifiant les assertions de la *Post,* n'a-t-elle désavoué que les intentions de l'Autriche et de l'Italie sans tenir un compte équitable de celles de la France? Pourquoi, avant-hier encore, cette même *Gazette* — votre feuille officieuse — a-t-elle écrit un article vraiment offensant pour les organes de l'opinion publique en France, qu'elle a représentés comme poussant à la revanche lorsque la presse allemande se taisait et comme redevenant absolument pacifiques lorsque celle-ci montrait les dents? Si vous êtes rassurés sur nos intentions, si vous êtes tranquillisés, si vous désirez l'apaisement, pourquoi laisser vos journaux se montrer provocants et blesser ainsi notre susceptibilité? J'accorde que les nôtres n'ont pas toujours toute la retenue dont ils devraient user; cependant nous ne négligeons aucune occasion de leur demander beaucoup de réserve et nous sommes le plus souvent écoutés. Peut-être le *Journal des Débats* est-il parfois un peu vif, mais vous savez que nous n'avons pas d'action sur lui. — «Nous le savons effectivement, dit M. de Radowitz. D'ailleurs ne vous méprenez pas sur ces intempérances plus ou moins blâmables de langage; vous reconnaissiez tout à l'heure avec moi

qu'après les événements de 1870, on ne pouvait exiger des Français une grande tendresse pour les Allemands! Il faut bien faire une part aux tristesses, aux mécomptes, aux irritations même de la défaite, et c'est là — soit dit en passant — une circonstance atténuante que seuls nous pouvons invoquer; mais ni les journaux ni aucun parti, en un mot personne en France ne songe pour cela à faire la guerre, et je crois que la *Gazette de l'Allemagne du Nord* serait bien embarrassée de citer un seul journal faisant appel à la revanche dans sa polémique quotidienne, ainsi qu'elle l'a soutenu. «Non, on ne prépare pas la guerre en France, on réorganise l'armée, cela est vrai — nous ne faisons au reste que suivre l'exemple donné partout. Mais nos revers et l'anéantissement de presque tous nos moyens de défense en justifient assurément la nécessité. Il n'y a dans cette réorganisation rien qui puisse vous donner à croire que nous voulions rompre la paix. Vous pouvez à cet égard être parfaitement tranquilles.»

M. de Radowitz m'avait écouté avec des signes évidents d'adhésion à la pensée qui inspirait mon langage. Il avoua que si la rectification de l'article de la *Post* par la *Gazette* officieuse n'avait porté que sur le rôle attribué à l'Autriche et à l'Italie, c'est qu'alors on était sous l'impression d'inquiétude qu'avait causée le vote du 4e bataillon sur lequel on n'avait pas encore d'explications rassurantes; quant à l'article provocateur de la même gazette il m'assura ne l'avoir pas lu, il blâma en général les sorties inopportunes ou trop vives de la presse, mais il affirma que ce serait une erreur de croire à une action réelle et toujours efficace du Gouvernement sur la plupart des journaux; «la *Gazette Nationale* entre autres, me dit-il, est une feuille trop importante pour que l'on puisse l'influencer comme vous le supposez, et elle n'est pas la seule dans ces conditions. Telle direction que nous voudrions lui donner et qui ne lui conviendrait pas pourrait fort bien devenir l'objet d'une interpellation à la Chambre et même de débats très vifs. Et cette direction elle-même du Gouvernement est-elle aussi facile que vous le croyez? — (c'est ici que j'appelle particulièrement l'attention de Votre Excellence) — que vient-on nous dire sans cesse au nom des partis qui forment la majorité? Vous êtes rassurés sur le présent : peut-être! mais l'avenir, en répondez-vous? Pouvez-vous assurer que la France, regagnant son ancienne prospérité, ayant réorganisé ses forces militaires, ne trouvera pas alors des alliances qui lui manquent aujourd'hui et que ces ressentiments, qu'elle ne peut manquer de nourrir, qu'elle conserve très naturellement par la perte de ses deux provinces, ne la pousseront invinciblement à déclarer la guerre à l'Allemagne?... et si nous avons laissé la France ressusciter, grandir, n'en avons-nous pas tout à craindre?... [1] Mais si la revanche est la pensée intime de la France — et elle ne peut être autre — pourquoi attendre pour l'attaquer qu'elle ait repris des

[1] Ces points figurent dans le texte.

forces et qu'elle ait contracté des alliances? Convenez, en effet, que politiquement, philosophiquement, *chrétiennement même*, ces déductions sont fondées et de semblables préoccupations bien faites pour guider l'Allemagne.»

L'Ambassadeur d'Autriche m'avait tout dernièrement fait connaître cette manière de voir à notre égard, mais jamais la pensée du Chancelier ne m'avait été exposée aussi clairement, aussi nettement et avec autant d'autorité, car il n'y a pas à s'y tromper : si les préoccupations rapportées par M. de Radowitz ont été exprimées quelquefois au prince de Bismarck par des chefs de partis, et il n'y a à cela rien d'invraisemblable, il est certain qu'elles appartiennent en propre au Chancelier, et la conclusion logique ne s'en tire que trop naturellement.

La réponse à faire était délicate, non pas que j'éprouvasse le moindre embarras à rassurer M. de Radowitz sur nos sentiments actuels; je l'avais déjà fait et il ajoutait évidemment foi à mes paroles. Mais il allait plus loin; il scrutait l'avenir, il m'interrogeait à son sujet et il pouvait tirer de ma réponse des conséquences étrangères à ma pensée ou périlleuses pour nous. Ce que j'entrevoyais le plus clairement, c'était ce dessein qui hante les cerveaux des hommes d'Etat allemands : attaquer la France — *qui ne peut que songer à la vengeance* — avant qu'elle ait réparé ses forces, cette fois apparemment, pour la ruiner irrémédiablement.

M. de Radowitz avait été conduit dans le cours de l'entretien à me dire, comme M. de Bülow, mais avec plus d'énergie que lui encore, que la politique de la France vis-à-vis de l'étranger était irréprochable et que l'Allemagne non seulement reconnaissait que depuis une année et plus nos procédés avaient été des plus corrects, mais qu'elle avait eu toujours à s'en louer. Je lui répondis à peu près en ces termes : — «Vous reconnaissez que notre politique est sage, modérée, complètement à l'abri de toute cause de reproche, vous n'avez donc aucun motif de nous inquiéter en ce moment et de vouloir nous faire la guerre. Eh! quoi, cela ne vous suffit pas, et parce qu'un jour vous prévoyez que vous aurez à notre sujet des inquiétudes que vous n'avez pas en ce moment, vous vous mettriez en mesure de nous faire dès aujourd'hui la guerre! Mais veuillez examiner une doctrine pareille; si elle était pratiquée universellement, le monde ne verrait plus un seul jour de paix, et la guerre ne cesserait de désoler le globe tout entier! Ce que l'on vous dit à notre sujet peut également se concevoir pour toutes les autres Puissances. Aujourd'hui par exemple, vous êtes en paix avec la Russie. Vous pouvez cependant avoir des raisons de la redouter un jour et à vos yeux ce serait un motif suffisant pour l'attaquer! — «Oh! interrompit M. de Radowitz, ce n'est pas la même chose! Pourquoi penserions-nous à faire la guerre à la Russie avec qui nous n'avons cessé d'entretenir des rapports excellents? Il n'en est pas ainsi de la France : trop souvent nous avons été en guerre avec elle : il y a 250 ans qu'elle a ravagé le

Palatinat et enlevé l'Alsace à l'Allemagne. — « Oh! pour le coup, m'écriai-je, si vous remontez aussi haut il n'y a pas de raison pour nous arrêter et je vous rappellerai à mon tour que c'est de votre pays qu'aux IVe, V^e^ et VIe siècles sont venues les incursions qui ont ravagé la Gaule! mais, pour parler plus sérieusement, je ne parviens pas à comprendre pourquoi, par la raison que nous avons été souvent en guerre les uns contre les autres, vous la recommenceriez aujourd'hui lorsque vous avouez vous-même que nous ne vous donnons actuellement aucun sujet de la faire. Il ne s'agirait donc pas de venger les injures du présent mais de nous attaquer pour certaines éventualités; or ces éventualités ne sont pas des certitudes, le temps peut les modifier et en empêcher souvent la réalisation. S'appuyer exclusivement sur elles serait vraiment injustifiable! et puisque tout à l'heure vous invoquiez à l'appui de vos raisonnements le motif chrétien, laissez-moi vous dire que ce sont des procédés pareils qui seraient très peu chrétiens! Qui peut prévoir l'avenir? Il y a beaucoup de questions à l'horizon des intérêts européens! . . . La guerre n'est pas, grâce à Dieu, le seul moyen de les résoudre. Qui sait si des circonstances encore imprévues à l'heure où nous parlons ne donneront pas ouverture à de certains arrangements en leur imprimant une efficacité que la guerre ne leur donnerait pas . . . ? Ce n'est pas la revanche qui occupe les esprits en France. Le pays travaille, il est tout entier à ses affaires, il donne tous ses soins, toutes ses pensées à la politique intérieure; je vous le répète, rien dans notre organisation militaire n'est fait en vue de l'offensive et aucune pensée de ce genre n'existe chez nous. — « Vous me donnez cette assurance pour cette année, reprit M. de Radowitz avec quelque apparence d'incrédulité, mais me la donneriez-vous pour l'année prochaine? — « Oui certainement, et pour plus encore! nous ne voulons pas vous faire la guerre et nous ne pensons pas à la faire plus tard! »

L'entretien avait duré plus d'une heure[1], je vous en ai rapporté les points les plus saillants; il se termina par quelques phrases obligeantes que me dit M. de Radowitz sur l'utilité de ma présence à Berlin et de mon intervention dans ces affaires délicates.

J'ai gardé de cet entretien un sentiment d'inquiétude que viennent malheureusement confirmer des impressions analogues m'arrivant de plusieurs côtés. Le comte de Welsersheimb, plénipotentiaire militaire d'Autriche, est sur le point de quitter Berlin par suite de sa nomination à un autre emploi. Son prochain départ permet à son langage d'être moins circonspect que d'habitude; d'ailleurs ses dispositions pour la France sont amicales. Avant de prendre congé de beaucoup de militaires il a causé avec presque tous de

[1] Cf. sur cet entretien, le mémoire de M. de Radowitz rédigé par lui le 12 mai (*die Grosse Politik*, t. I, n° 177, *La Polit. ext. de l'All.*, t. I, n° 189) et aussi son récit dans ses *Aufzeichnungen und Erinnerungen*, t. I, p. 316 et suivantes.

la situation actuelle; il la trouve tendue, faite pour nous imposer une grande prudence et nous conseille de parler le moins possible de notre réorganisation militaire; mais il lui semble que le Gouvernement allemand veut exercer sur nous une pression et une intimidation pour nous décider à modifier notre dernière loi des cadres, ou en tout cas à diminuer l'essor de notre réorganisation. Du reste il ne croit pas à la guerre pour cette année. L'Ambassadeur d'Angleterre me disait hier soir : «La crise est passée, mais on reste convaincu que votre réorganisation militaire est menaçante pour l'Allemagne.» Enfin un Russe qui, après avoir rempli dans la diplomatie un rôle d'une certaine importance, occupe à sa Cour une position élevée et qui entretient avec la famille impériale d'Allemagne d'anciennes et amicales relations[1], m'a dit : «Ce que j'ai entendu m'inquiète, soyez sur vos gardes!» Au langage très réservé de ce personnage j'ai reconnu d'ailleurs que la Cour de Russie conservait de bonnes dispositions à notre égard, mais je n'ai pu en préciser la mesure et j'ajoute qu'il m'a témoigné de la confiance qu'Elle avait en nous. En somme, il y a dans le corps diplomatique des alarmes pour l'avenir en même temps que des appréciations sévères sur la politique du Chancelier. On croit à la probabilité du maintien de la paix pour quelques mois et à sa possibilité pour cette année. Dans l'armée et dans la population de Berlin il court des bruits d'une guerre plus ou moins rapprochée. Les journaux continuent à être provocants et reviennent incessamment sur la loi des cadres. En nous en rapportant cependant au langage si rassurant de M. de Bülow, il ne faudrait pas avoir d'inquiétudes; l'horizon politique suivant lui ne laisserait découvrir aucun nuage; mais je ne puis disconvenir qu'en général on n'est pas aussi optimiste que lui. Il faut donc veiller.

Je ne puis me résoudre encore à croire que devant les déclarations réitérées des hommes politiques allemands les plus autorisés sur la correction parfaite et sur la loyauté des procédés de la France, l'Allemagne n'y regardera pas de très près avant de provoquer la guerre. Je ne puis croire que l'Europe, si manifestement désireuse de la paix, si intéressée elle-même à son maintien, ne se décide à se prononcer énergiquement en sa faveur quand elle la verra sur le point d'être troublée; que signifierait donc cette alliance des trois Empires si souvent représentée dans le seul but de maintenir la paix, que l'Allemagne en particulier ne perd aucune occasion de déclarer suffisante pour lui assurer une longue durée, si elle ne devait pas empêcher l'un d'entre eux d'attaquer sans le moindre fondement, sans le plus léger prétexte, un peuple aussi éprouvé que l'a été le peuple français, aussi réservé, aussi prudent dans sa conduite et auquel ses adversaires conviennent eux-mêmes n'avoir pas à adresser le plus petit reproche?

[1] Le comte Chreptowitch, ancien Ambassadeur (Cf. A. Dreux, *Dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron* p. 97 et 358.)

Ne trouverez-vous pas, Monsieur le duc, qu'il y a opportunité et avantage à tenir les principaux Cabinets d'Europe au courant des préoccupations menaçantes et injustes de l'Allemagne?

D'un autre côté le Gouvernement français ne regardera-t-il pas comme un devoir dicté par la sagesse de s'occuper de tout ce qui concerne la réorganisation militaire avec la plus grande prudence?

Je me contente de vous poser ces questions, Monsieur le duc; c'est à votre vigilance, c'est à la sagesse de M. le Maréchal et de vos collègues qu'il appartient de décider ce qu'il y a de plus convenable et de plus utile à faire dans les circonstances délicates où nous sommes.

396.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 21. *Saint-Pétersbourg, 23 avril 1875.*
(Cabinet, 28 avril.)

J'ai rencontré de nouveau l'Empereur hier, qui m'a dit en m'abordant avec bonne humeur : *Eh bien! on se calme un peu là-bas!* «Là-bas visait-il Paris ou Berlin? Je ne sais, j'ai pris Paris et j'ai répondu : «Tant mieux, Sire, on y est naturellement porté par la pensée du prochain voyage de Votre Majesté à Berlin, où l'on sait qu'Elle n'apportera que des conseils de modération et des paroles de paix. — «*Ah! très certainement*, a repris l'Empereur, *j'y serai un élément calmant.*»

[Question de la succession de M. de Westmann.]

J'ai revu également le prince Gortchakoff qui continue à tenir le meilleur langage, et je puis ajouter que je recueille dans tout le corps diplomatique les témoignages les moins équivoques de sympathie pour nous et de blâme énergique contre la politique turbulente de l'Allemagne. Tout le monde est évidemment fatigué des alertes continuelles de M. de Bismarck et des alarmes périodiques qu'il se fait un jeu et un système de répandre dans toute l'Europe, de Bruxelles à Rome comme de Vienne à Paris et à la Haye. J'entends dire partout : cet homme est fou ou le deviendra infailliblement. Les plus réservés ou les plus timides avouent qu'un pareil état de choses est des plus affligeants, *mais qu'il faut tenir compte de la mauvaise santé et des nerfs* du Chancelier d'Allemagne. C'était un mot de M. de Radowitz. Ah! Je ne savais pas, lui répondit un jour un membre important de la Chancellerie impériale, *que l'état nerveux ou bilieux d'un homme d'Etat dût être considéré aujourd'hui comme un argument diplomatique.*

[La France gagne les sympathies perdues par M. de Bismarck.]

397.

M. de Polignac, Attaché militaire de France à Berlin,

à M. le Général de Cissey, Ministre de la Guerre.

D. n° 16. *Berlin, 24 avril 1875.*

Ayant été à la recherche des nouvelles jusqu'à cette dernière heure, je ne puis faire un rapport coordonné sur les faits de la semaine. Le courrier de Saint-Pétersbourg, qui passe ici mardi prochain, vous apportera un exposé élaboré, mais je crois urgent de vous rendre compte par quelques lignes de ce que je sais.

Mon rapport n° 13 reste entier[1], mais j'y ajoute que l'agitation a grandi dans le pays et l'armée. La menace imminente est passée ainsi que me l'a dit l'Empereur; mais j'ai appris que dès le 18 mars le maréchal de Moltke s'est ému de l'augmentation du nombre de nos bataillons. Il ne craint pas pour l'heure présente; mais il craint de se trouver, si nous nous relevons, dans quelques années, devant une organisation trop redoutable.

Tout ce que j'ai d'amis ici me dit : « La guerre est écartée pour le moment, mais maintenant, *soyez prudents.* » L'officier qui m'a donné jusqu'ici les avis les plus fidèles m'a dit avant hier : « Il y a quelques jours, je vous conseillais de faire progressivement la nomination de vos officiers de l'armée territoriale, aujourd'hui je vous dis : « Si vous les faites présentement, vous amenez la guerre. »

Il me semble que le maréchal de Moltke, dans ce cas, serait capable d'en arracher le consentement à l'Empereur d'accord avec le Grand Chancelier.

J'ai cru ces renseignements assez graves pour devoir vous en entretenir de suite, sauf à revenir dessus mardi prochain.

J'ai eu un entretien avec le maréchal Manteuffel qui m'a montré de vives sympathies pour la France et m'a dit que sa porte me serait toujours ouverte pour causer. J'espère le revoir avant mardi.

[1] Voir ci-dessus note [1], page 410.

398.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 28 avril 1875, 3 h. 56 soir.*

(*Reçu :* 5 h. 3.)

L'apaisement se fait depuis deux jours sur toute la ligne. Les journaux sont devenus calmes, les militaires ne parlent plus de guerre. J'ai vu l'Ambassadeur d'Autriche sortant de chez le prince de Bismarck; il l'a trouvé très pacifique, envisageant, il est vrai, l'avenir avec quelque inquiétude à cause de notre loi des cadres, mais non le présent. La crise est terminée, je l'espère, mais elle a été plus intense que les précédentes [1].

399.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, SAINT-PÉTERSBOURG, VIENNE, LA HAYE, ROME (SAINT-SIÈGE), ROME (QUIRINAL), BRUXELLES.

D. n° 46 et s. n°s. Confidentielle. *Paris, 29 avril 1875.*

A plusieurs reprises pendant le cours de ces derniers mois, je vous ai fait part des inquiétudes que m'inspirait l'avenir de nos relations avec l'Allemagne. Non que nous prévissions qu'elles dussent être nécessairement troublées par un incident déterminé qui pût aboutir à un conflit. Jamais nous

[1] Le 29 avril le duc Decazes eut avec le prince de Hohenlohe une conversation, sur laquelle aucune pièce des archives des Affaires étrangères ne fournit d'indication. Mais dans *die Grosse Politik,* t. I, p. 269 (la *Polit. ext. de l'All.,* t. I, n° 181) figure la dépêche du prince de Hohenlohe au prince de Bismarck et dans A. Dreux, *Les dernières années de l'Ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron* (p. 100-103), se trouvent des fragments d'une lettre particulière, écrite par le duc Decazes, le 29 avril, à M. de Gontaut. Le duc réitéra, à l'Ambassadeur, au témoignage de celui-ci, «ses affirmations solennelles quant à l'impossibilité de faire la guerre . . . » La France ne se battrait pas. Si nous envahissions le pays, l'armée française nous laisserait tranquillement aller à Paris et se retirerait sur la Loire . . . «Faites ce que vous voulez (le prince cite en français ces phrases du duc Decazes). Prenez la Belgique, le Luxembourg, la Hollande, cela nous est égal. Mais nous ne nous battrons pas. Avouez qu'il y a une certaine force dans ce système.» Le duc demanda ensuite au prince : «s'il ne vaudrait pas mieux désarmer de part et d'autre et abandonner la méfiance qui subsistait».

n'avons veillé avec une plus scrupuleuse sollicitude à écarter toute occasion de malentendu entre nos voisins et nous, jamais aussi, je dois le dire, le Cabinet de Berlin n'a plus nettement reconnu la loyauté de notre conduite à son égard. Si parfois des faits indépendants de notre volonté, comme il s'en produit dans la vie courante de tous les peuples, ont pu provoquer chez lui de passagères méprises sur les intentions qui nous guident, il ne s'est point refusé, une fois mieux informé, à rendre justice au caractère entièrement satisfaisant de nos explications. Le langage tenu à notre Ambassadeur près la Cour impériale d'Allemagne m'était confirmé ici par la parole toujours courtoise de M. le prince de Hohenlohe, et assurément ces témoignages étaient de nature à entretenir la confiance dans notre esprit.

Cependant, en même temps que chaque éclaircissement nouveau entre nous et l'Allemagne se terminait ainsi de la manière qui devait nous paraître la plus rassurante, une série d'incidents, au courant desquels j'ai eu soin de vous tenir, nous interdisaient d'envisager l'avenir avec une entière sécurité. Les avis, qui nous ont été transmis de divers côtés à cet égard, s'expliquent et se corroborent aujourd'hui par l'existence d'une pensée menaçante dont la presse officieuse de Berlin nous avait à plusieurs reprises apporté l'expression, mais dont notre Ambassadeur à Berlin vient de recueillir, ces jours derniers, la manifestation plus autorisée.

D'après ce qui a été dit à M. de Gontaut-Biron par M. de Radowitz[1] qui occupe, vous le savez, une situation importante au Ministère des Affaires étrangères à Berlin, le parti auquel appartient aujourd'hui la direction intellectuelle et politique de l'Allemagne voit avec déplaisir que la France, après ses désastres, soit «ressuscitée»; aux yeux de ce parti, tout ce qui peut guérir les blessures de notre pays et lui rendre la vie, constitue pour le nouvel Empire allemand une menace, et lui confère le droit de conjurer par une action immédiate des périls éventuels. En d'autres termes, la sûreté de l'Empire exige que notre nation ne puisse pas se fortifier, même en deçà de nos frontières ouvertes de toutes parts; et puisque l'Allemagne croit avoir des raisons d'appréhender que les ressentiments qu'elle soupçonne au fond de nos cœurs ne nous poussent quelque jour à tenter contre elle une lutte nouvelle dont elle s'est appliquée pourtant en 1871 à rendre d'avance les conditions si démesurément inégales, elle est «politiquement, philosophiquement et *chrétiennement* même» autorisée à se laisser guider par ces préoccupations et à nous attaquer avant que nos forces aient pu être réorganisées.

Le Cabinet allemand, nous nous plaisons à le reconnaître, ne s'est pas jusqu'ici déclaré solidaire de cette formule qui se ressent évidemment de l'intempérance de l'esprit de parti.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 395.

Toutefois, les termes mêmes dans lesquels M. de Radowitz s'en est expliqué avec M. de Gontaut nous donnent lieu de craindre que le Gouvernement ne soit entraîné un jour par les passions dont le confident du prince de Bismark nous dénonce l'existence, en même temps qu'il semble vouloir les justifier par des considérations d'humanité et de religion. Cette doctrine étrange qui consisterait à ériger en droit la destruction de ses ennemis, ou de ceux dont on pourrait suspecter les intentions ultérieures avant qu'ils ne soient assez forts pour résister à l'agression est tout à fait nouvelle dans la jurisprudence internationale! S'adressant à la France, et en présence des dispositions notoirement pacifiques de tous les hommes politiques et de la population tout entière, elle aurait quelque chose d'exorbitant dont les consciences seraient profondément émues. Elle aurait enfin pour toutes les Puissances des conséquences pratiques sur lesquelles aucune d'elles ne pourrait se faire illusion et qui rendraient ce principe, s'il devait être réellement adopté par l'Allemagne, également menaçant pour tout le monde.

Il n'est pas, en effet, un seul Gouvernement parmi ceux-là même qui entretiennent aujourd'hui les relations les plus amicales avec le Cabinet de Berlin, qui ne soit exposé à causer un jour de l'ombrage à l'Allemagne ou à gêner les plans de ses hommes d'État. Les craintes que ceux-ci peuvent dès maintenant conserver à ce sujet leur donneront-elles le droit d'attaquer à leur convenance, sans autre justification, l'État dont ils voient les forces s'accroître pendant la paix et qui sera un adversaire plus capable de se défendre dans quelques années? L'Empire allemand, en possession d'une puissance militaire sans rivale, sera-t-il autorisé à provoquer aujourd'hui la Russie en champ clos, parce qu'il sera induit à supposer que quelque jour le Cabinet de Saint-Pétersbourg nourrirait envers lui des dispositions moins amicales? Attaquera-t-il légitimement l'Angleterre de peur que ce pays ne vienne à augmenter ses troupes et ne se mette plus tard, mieux en mesure qu'il ne l'est peut-être aujourd'hui de soutenir l'indépendance de la Belgique? Envahira-t-il la Hollande, parce que plus tard cette vaillante nation serait mieux préparée à défendre ses ports et ses colonies dont l'Allemagne peut avoir besoin? Enfin si cette puissance venait à craindre que l'Autriche ne suivît ultérieurement en Orient ou en Italie, ou même sur son territoire, dans les questions religieuses ou nationales, une politique contraire aux intérêts allemands, l'Allemagne aurait-elle la faculté d'attaquer l'Autriche dès à présent, à son heure, sans autre argument juridique que la prévision d'un dissentiment futur, et en alléguant le désir chrétien d'éviter la grande effusion de sang que nécessiterait plus tard un choc plus terrible?

On le voit, les conséquences de la théorie exposée à M. de Gontaut ne seraient pas seulement monstrueuses, elles intéresseraient directement la sécurité de chacune des Puissances de l'Europe. Dès aujourd'hui on pourrait se

demander si la France est seule visée par les partis qui préconisent cette doctrine et l'on pourrait supposer qu'en proclamant la nécessité de rendre à tout jamais impossible une diversion venant du côté de la France, le parti national-libéral cherche surtout à assurer d'un autre côté à l'Allemagne, telle qu'il la rêve, une liberté d'action définitive. Quoi qu'il en soit, j'ai dû vous communiquer, pour votre information personnelle, les détails qui m'étaient transmis par M. le vicomte de Gontaut-Biron, et j'ai tenu à y joindre les réflexions qu'ils me suggèrent. Vous voudrez bien vous en pénétrer dans les entretiens que vous pourrez avoir avec [M. le prince Gortchakoff, Lord Derby, M. le comte Andrassy], touchant la situation générale de l'Europe et l'avenir de nos rapports avec l'Allemagne.

Vous trouverez ci-jointes la copie du rapport de notre Ambassadeur à Berlin et une lettre particulière où sont consignés plusieurs renseignements intéressants qui se rattachent au même sujet.

Vous remarquerez en lisant la dépêche de M. le vicomte de Gontaut-Biron que le Cabinet de Berlin s'est montré particulièrement rassuré par les explications dont notre Ambassadeur avait pris l'initiative; leur netteté et leur loyauté avaient dès lors fait disparaître ces premières impressions défavorables dont la presse officieuse s'était trop hâtée, semble-t-il, de recueillir l'expression et ce n'est qu'après avoir constaté la parfaite correction de notre langage et de nos actes que M. de Radowitz avait donné à sa pensée le caractère sur lequel j'ai dû appeler votre attention. Je reçois au surplus de M. de Gontaut un télégramme [1], que je joins aux pièces qui accompagnent cette dépêche, et j'y trouve l'assurance qu'un apaisement très sensible s'est produit à Berlin.

Cette fois encore, vous le voyez, un examen plus impartial des questions a suffi pour faire disparaître l'émotion qui nous avait été signalée. J'ai lieu de croire que depuis quelques jours ces dispositions plus équitables se sont fortifiées et que l'apaisement sur lequel nous devions compter s'est produit et se maintient. Je suis porté à supposer que ce résultat était désiré par les Représentants étrangers accrédités à Berlin et que leur attitude a servi à le préparer, j'ai le droit d'ajouter que les sages et pressants conseils du Cabinet de Saint-Pétersbourg me semblent y avoir puissamment et tout particulièrement contribué.

Je n'en devais pas moins relever et vous signaler des symptômes dont nul en Europe ne saurait sans imprudence méconnaître la portée et dont nous devons tous, dans l'intérêt de la paix générale, aspiration commune de tous les Cabinets, nous appliquer à conjurer les développements [2].

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 398.

[2] Dans une dépêche (n° 34) du 29 avril le duc Decazes annonça ainsi à M. de Gontaut, la communication faite par lui de la dépêche relative à la conversation avec M. de Radowitz. « L'existence au delà du Rhin d'une pensée non

400.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 51. *Londres, 2 mai 1875.*

(Cabinet, 3 mai; D. politique, 5 mai.)

La communication que vous avez bien voulu me faire, le 29 du mois dernier, de la correspondance de M. le vicomte de Gontaut-Biron depuis son retour à Berlin[1], m'a fourni l'occasion de reprendre avec Lord Derby l'entretien que nous avions eu au commencement de la semaine, sur l'état de nos relations avec l'Allemagne. Rien ne peut mieux faire ressortir, en effet, le danger dont la paix et l'Europe entière sont menacées par l'Allemagne, que les étranges aveux, échappés au confident du prince de Bismarck au moment même où il reconnaissait l'inconsistance des bruits qui avaient couru sur nos armements. J'ai exposé cet état de choses au principal Secrétaire d'État, et je lui ai laissé prendre lecture d'une partie de la correspondance de notre Ambassadeur à Berlin, qu'il connaissait déjà en substance par un compte rendu du dernier entretien de Votre Excellence avec M. Adams. Si je ne me trompe sur le caractère de Lord Derby, il ne faut pas essayer d'agir sur son esprit en pressant les arguments, il vaut mieux lui présenter sincèrement les faits et le laisser en tirer lui-même les conséquences. Il m'a donc su gré, je crois, de ne pas lui demander une appréciation immédiate d'une situation qui se présentait à lui sous un jour nouveau. Il m'a dit que, quant à présent, il n'avait lui-même reçu d'autres renseignements que ceux qu'il m'avait déjà donnés. Ses correspondants de Berlin et de Vienne le confirment dans l'opinion que, si une Puissance est menacée, bien qu'il n'y ait, en fait, aucune menace proférée, c'est l'Autriche. Il m'a exposé les facilités que l'Allemagne rencontrerait de ce côté pour l'accomplissement de ses ambitieux desseins, et, tout en écartant la pensée d'une explosion immédiate, il m'a fait remarquer que les approvisionnements militaires dont le Cabinet de Berlin, avait, dans les derniers temps, hâté la fourniture, venaient précisément de l'Autriche. Il m'a ensuite parlé de la salutaire influence que la Russie pourrait exercer sur l'Allemagne

seulement hostile à la France, mais acharnée contre son existence nationale peut être considérée désormais et jusqu'à preuve du contraire comme avérée, car elle nous est avancée par les hommes entre les mains de qui se trouve la direction de la politique allemande. Nous ne devons pas perdre de vue un pareil danger et j'ai cru de mon devoir de le faire connaître aux représentants de notre pays près des principales cours de l'Europe.

[1] Voir pièces n° 392 et n° 395.

à qui elle ne souhaitait aucunement voir prendre de nouveaux développements. Je lui ai répondu qu'on nous avait assuré en effet que le Cabinet de Pétersbourg avait fait entendre des conseils de paix à Berlin dans cette récente occasion et que j'avais la confiance qu'il n'était pas le seul. J'ai ajouté que l'Europe trouvait certainement une garantie de sécurité dans la prudence du Gouvernement français, mais que les Puissances qui désirent la paix pouvaient, autant que nous-mêmes, contribuer à son maintien.

On s'accorde généralement ici, dans le corps diplomatique, à penser que les différents incidents qui ont éveillé les alarmes du continent depuis quelques mois n'auront pas de suite et qu'ils n'ont été soulevés que pour détourner l'attention du point où l'on compte porter les coups sérieux. Les uns croient comme Lord Derby que l'Autriche est directement menacée; les autres, voyant en Turquie les symptômes d'une faillite immédiate, croient à une entente entre les Puissances pour une liquidation de l'Empire ottoman.

[Attitude embarrassée du comte de Münster.)

401.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Berlin, 2 mai 1875.*

(Cabinet, 6 mai; D. politique, 7 mai.)

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme du 28 avril[1] : l'apaisement se fait de plus en plus. Je ne puis pas dire que les inquiétudes, vraies ou feintes, du Gouvernement allemand à propos de la loi des cadres soient apaisées sans retour, du moins les susceptibilités et les ombrages de la presse officieuse paraissent se calmer; nos Attachés militaires ne remarquent plus chez les officiers prussiens l'excitation et les préoccupations de diverses sortes qu'ils avaient constatées jusque-là et il me revient généralement que l'on regarde la crise comme passée.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le mander, l'Ambassadeur d'Autriche-Hongrie a vu, le 26, le prince de Bismarck; il l'a trouvé *très pacifique*. Le Chancelier ne serait pas, il est vrai, sans inquiétude sur l'organisation militaire de la France, prétendant que d'après la loi des cadres nous avons en temps de paix 576.000 hommes d'infanterie au moins, tandis que l'Allemagne n'en a qu'un peu plus de 400.000, mais il dit que c'est là un objet d'inquiétude pour

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 398.

l'avenir, non pour le présent. Le comte Karolyi assure qu'il ne faut pas trop s'émouvoir de tous les incidents dont il m'a expliqué quinze jours auparavant la raison et le but, mais qui n'amèneront pas la guerre.

M. de Bülow, que j'ai vu plusieurs fois dans ces derniers temps, ne me semble pas soucieux, il est seulement réservé, c'est son habitude. Il est revenu sur le fameux article de la *Post* et, de même que le prince de Bismarck l'avait dit au comte Karolyi, il m'a affirmé que cet article n'était le fait d'aucune inspiration officielle et qu'il avait paru sans que le Gouvernement eût été prévenu; il m'a prié d'observer d'ailleurs que ce journal était revenu à des idées plus modérées et plus saines; le 27, en effet, on peut croire qu'il a opéré sa retraite, non sans distiller beaucoup de fiel. « Ce n'est pas tant l'article de la *Post* qui a ému l'opinion publique, lui ai-je répondu, que la prétendue rectification, de la *Gazette de l'Allemagne du Nord,* c'est-à-dire de la feuille officieuse. Celle-ci, en effet, tendait à disculper l'Autriche et l'Italie des desseins dont les accusait la *Post,* mais laissait subsister et même confirmait ses dires à propos de la France. Si mes explications et mes affirmations très pacifiques vous ont satisfait, comme elles ont semblé le faire, il n'y a plus de raison pour que l'Allemagne soit inquiète et la *Gazette* devrait le reconnaître. Ce n'est guère qu'après avoir lu dans ses colonnes une déclaration dans ce sens que l'on sera partout complètement rassuré, et qu'on ne s'occupera plus de l'incident. » M. de Bülow ne me contredit pas mais il ne prit à cet égard aucun engagement, ce que je me suis expliqué dès le lendemain en trouvant dans la *Gazette* en guise d'apaisement de longs et minutieux extraits de journaux français, particulièrement de ceux de la province, destinés à montrer en quels termes amers et souvent injurieux on s'exprimait en France sur le compte de l'Allemagne et sur le prince de Bismarck. Cet article, au reste, a rencontré peu d'approbation dans le corps diplomatique et mes deux collègues d'Autriche et de Russie, notamment, ne m'ont pas caché la médiocre estime qu'il leur avait inspirée. Quoi qu'il en soit depuis lors, à l'exception de reproches adressés un jour à quelques journaux étrangers, des journaux russes spécialement sur leur sympathie pour la France, la presse officieuse est redevenue calme.

L'assertion du prince de Bismarck, relativement à l'augmentation du chiffre de notre armée par suite de la loi des cadres, me donna à penser qu'il serait utile de dire quelques mots encore à M. de Bülow sur la formation du 4e bataillon. Je lui fis remarquer que 576 bataillons ne signifiaient nullement 576.000 hommes, car la loi des cadres n'avait pas changé le chiffre du contingent qu'une loi spéciale peut seule modifier. J'ajoutai qu'une loi pareille ne serait réclamée et votée assurément que dans des circonstances graves, auquel cas les Allemands ne manqueraient pas de former immédiatement leur 4e bataillon; et qu'en observant les choses de près, le temps voulu pour le vote de notre loi de contingent et pour son application prendrait une durée

à peu de chose près équivalente au temps qu'exigerait ailleurs la formation de ce 4e bataillon; je conclus de là que la création normale de notre 4e bataillon sans augmentation de l'effectif ne devait pas en réalité inquiéter l'Allemagne.

Il y a deux jours j'ai eu sur toutes ces choses une intéressante conversation avec le feld-maréchal de Manteuffel. Nous assistions à un dîner donné par M. d'Oubril à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Sa Majesté l'Empereur de Russie.

Le maréchal était assis à côté de moi; il prit l'initiative, et faisant allusion aux agitations que nous venons de traverser, il me dit : «Lorsque la nouvelle de l'acquisition de 10.000 chevaux par le Gouvernement français s'est répandue et que je vis les susceptibilités qu'elle causait dans le Gouvernement et les mesures qu'elle provoquait, j'ai écrit de suite à l'Empereur et au prince de Bismarck et je leur ai représenté qu'il n'y avait pas lieu vraiment de tant se formaliser, il n'y avait rien que de très simple dans cet achat. — Et il n'y avait rien de vrai dans cette nouvelle, lui dis-je! — Quand elle serait vraie, reprit vivement le Maréchal, doit on le trouver mauvais? Vous avez subi de grandes pertes pendant cette campagne, il faut bien que vous réorganisiez votre armée, que vous reformiez votre matériel, que vous fondiez des canons et que vous achetiez des chevaux. Je ne vois là rien que de très naturel.» Malgré les propos bienveillants, et très probablement sincères du maréchal, je lui répétai que tant de bruit ne reposait que sur des fables et je n'eus pas tort d'insister, je crois, car le maréchal de Manteuffel, qui est à la fois un bon militaire et un fin diplomate, pouvait bien en me tenant ce langage n'être pas fâché de savoir au juste ce qui en était. Je lui répétai tout ce que j'avais dit déjà à ce sujet à M. de Bülow. J'abordai aussi franchement le chapitre du 4e bataillon. «Je ne suis pas militaire, lui dis-je, par conséquent il me siérait mal d'entrer en discussion avec vous, M. le maréchal, sur la question de savoir au point de vue technique ce qui eût été préférable, de la diminution des compagnies ou de celle des bataillons. Mais il y a trois choses sur lesquelles j'appelle votre attention, les croyant décisives : la première c'est qu'en augmentant le nombre de nos bataillons nous n'avons pas augmenté notre effectif. La seconde c'est que cette modification ne peut s'effectuer que par une loi. La troisième c'est qu'en votant cette augmentation des bataillons, personne, je puis vous l'affirmer, ne l'a fait avec une arrière-pensée belliqueuse.» Ici encore je lui rapportais comme à M. de Bülow la manière dont les choses s'étaient passées. Je crus même pouvoir aller plus loin, je lui fis valoir les scrupules qu'avait eus la Commission avant d'adopter cette mesure toute de sollicitude pour les capitaines de l'armée, le prix qu'elle avait mis à ne pas en faire un sujet d'ombrage pour l'Allemagne; la conversation que j'avais eue à cet égard avec un des ses membres et la recommandation expresse que Votre Excellence avait adressée à la Commission

d'accord avec le Ministre de la Guerre, qu'en proposant ce qui lui semblait nécessaire au point de vue de l'armée, elle donnât à la tribune les vrais motifs de sa résolution en termes parfaitement précis et incapable de faire concevoir aux plus ombrageux la moindre équivoque sur ses intentions.

Le maréchal écouta mon récit avec un air de grand intérêt; il revint encore sur la nécessité où nous étions à ses yeux de réorganiser notre armée et il se prononça très énergiquement en faveur de la paix. Il poursuivit d'un ton moitié affirmatif moitié scrutateur. «Je sais très bien, il est vrai, que vous n'aimez pas les Allemands et il serait difficile, j'en conviens, qu'il en fût autrement. Il m'est impossible, je l'avoue, de croire que l'on ne pense pas en France à une revanche que l'enlèvement de l'Alsace et de la Lorraine semble si bien motiver, mais vous êtes trop sensés pour y songer aujourd'hui ou pour l'année prochaine, peut être même pour une époque plus éloignée encore. Il n'y a donc pas de raison pour vous faire la guerre! Combien de considérations peuvent la prévenir! Que d'événements possibles qui ne la rendraient pas nécessaire!» — Je l'interrompis pour lui affirmer que non seulement nous ne voulions pas la guerre, mais que nous n'y pensions même pas, parce que l'on ne songe pas à une chose dont on a reconnu l'impossibilité. Et comme plusieurs fois déjà j'avais entendu des hommes d'État allemands considérer la revanche française comme *inévitable* par suite au moins de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine, je saisis cette occasion pour dire à l'un d'eux ce que j'en pensais, bien que celui-ci fut probablement le moins prévenu de tous. «Inévitable, dis-je? Je ne la crois pas telle, car je suis convaincu qu'il y a d'autres moyens que la guerre pour réparer ses désastres; mais si on la jugeait telle ici il faudrait donc croire que l'Allemagne ne nous a imposé une paix aussi onéreuse qu'avec la conviction que tôt ou tard la France, comme étouffée dans ses conditions la violerait, et serait invinciblement amenée à recommencer la guerre? Je ne puis le croire; encore une fois, j'espère que la France pourra se relever autrement que par la guerre.»

Le maréchal loin d'insister reprit à son tour qu'il espérait bien que la paix serait maintenue entre nous et qu'il ne croyait pas quant à lui qu'un homme d'État pût songer à détruire la puissance de la France; ensuite il exprima une pensée sur laquelle il s'était déjà ouvert il y a peu de temps avec un de nos attachés militaires, à savoir qu'il ne voyait pas pourquoi l'Allemagne et la France au lieu de rester hostiles l'une à l'autre et divisées n'en viendraient pas un jour à s'allier . . .

C'est peut être un rêve, mais je n'avais nul intérêt à le dissiper et j'ai répondu au maréchal qu'il n'y avait à cela effectivement point d'impossibilité.

Je n'oserais pas affirmer qu'il y eût aujourd'hui en Allemagne beaucoup d'hommes ayant une politique aussi libérale que le maréchal de Manteuffel, mais sa situation est l'une des plus considérables de ce pays et à ce titre il

m'a paru intéressant de recueillir sa manière de voir et de la faire connaître à Votre Excellence.

Le maréchal de Manteuffel n'est pas le seul avec qui je me suis entretenu ces jours-ci des derniers incidents. En général les impressions sont identiques et elles ne sont pas favorables au Gouvernement allemand, c'est-à-dire en réalité au Chancelier. Il commence à se produire de plusieurs côtés, ce semble, un mouvement de fatigue, d'irritation même à propos de ces alertes incessamment renouvelées et qui portent l'agitation et l'inquiétude partout. Si j'en crois ce qui m'est rapporté, on commencerait à y voir clair; on découvrirait que ce n'est pas la France qui les provoque, mais que le signal part de Berlin. Et ce n'est pas seulement dans le corps diplomatique que la lumière se ferait, c'est encore parmi les hommes d'affaires de ce pays pour lesquels la crise dont nous sortons se traduit par des dommages très considérables; beaucoup de travaux, assure-t-on, ont été interrompus, des commandes suspendues et des opérations de Bourse liquidées avec des différences énormes. Les intérêts lésés voient, avec la clairvoyance qui leur est propre, d'où est parti le coup et ils ne dissimulent pas leur mécontentement. L'un de mes collègues qui est Allemand me racontait tout récemment un entretien qu'il avait eu avec un des plus grands industriels de Berlin arrivant de Paris où il était allé passer deux ou trois semaines pour ses intérêts : «Il n'avait trouvé personne en France, lui disait-il, qui parlât de la guerre; là les affaires ont repris, surtout les innombrables affaires du commerce de détail et toute l'activité de la France est exclusivement tournée de ce côté. Les journaux allemands accréditent donc une erreur injustifiable quand ils ne cessent de supposer à la France des tendances belliqueuses, et par là ils entravent toutes les affaires en Allemagne.» Le langage de cet industriel était des plus énergiques, me disait mon collègue. Il est corroboré par d'autres témoignages du même genre. Ainsi la *Gazette de la Croix* contenait il y a deux jours une lettre de Stettin faisant entendre les mêmes plaintes que celles dont je viens de parler et s'en prenant durement aux journaux officieux qu'elle accusait de semer l'inquiétude partout et d'être, par conséquent, seuls responsables de la suspension du travail et des millions perdus par tous ces faux bruits de guerre. Il n'est pas jusqu'à un député du Reichstag, fort peu sympathique à notre pays, M. Bamberger qui, en revenant de Paris, n'ait affirmé hautement, au dire de la *Gazette de Francfort*, que personne en France ne songeait à la guerre.

Plusieurs de mes collègues, l'Ambassadeur d'Angleterre et celui de Russie entre autres, s'accordent à signaler en Europe comme une sorte d'agacement de ces agitations partant indubitablement de Berlin? Lord Odo Russell donnait des impressions de ce genre comme assez vives en Russie pour que l'Empereur ait prié le général de Werder, attaché militaire d'Allemagne à Pétersbourg, d'en parler à l'Empereur Guillaume et pour que le prince Gortchakoff ait

ıait témoigner au prince de Bismarck le désir de l'entretenir à son passage à Berlin. Le Chancelier d'Allemagne malade et sur le point de partir pour la campagne s'est déterminé cependant à déférer à la demande de son collègue de Russie et, dit-on, à celle de l'Empereur Alexandre lui-même.

M. d'Oubril m'a témoigné de la ferme volonté de son maître de faire tous ses efforts pour consolider la paix. Je lui réponds que, grâce à la sagesse de l'Empereur et à son habile politique, le rôle de la Russie a remarquablement grandi et que personne aujourd'hui ne peut exercer une influence plus grande pour assurer la paix de l'Europe. J'aurais pu ajouter que la preuve de mes paroles était dans l'importance qu'on attache généralement à l'arrivée de l'Empereur Alexandre à Berlin et à l'effet heureux que chacun attend de cette visite pour le raffermissement de la paix générale. Le Tzar arrivera lundi et restera ici trois jours; j'aurai soin de tenir Votre Excellence au courant de tout ce que j'apprendrai pendant son séjour dans la capitale de l'Empire allemand.

402.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

D. n° 34 *bis*. *Paris, 6 mai 1875.*

M. le prince de Hohenlohe, qui avait déjà pris congé de moi en m'annonçant son intention de s'absenter pendant quelques semaines, est revenu me voir hier pour me faire part d'une communication qu'il a reçue de M. de Bülow, et dont je ne veux pas tarder à vous donner connaissance [1].

J'avais instruit M. l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris des impressions relativement favorables que vous avait laissées l'issue de vos dernières conversations avec MM. de Bülow et Radowitz; je lui avais dit que les éclaircissements, spontanément fournis par vous concernant l'institution de notre quatrième bataillon et notre état militaire en général, vous semblaient avoir fait disparaître les préoccupations dont vos interlocuteurs s'étaient d'abord montrés animés. C'est à la suite de ces indications, transmises par M. le prince de Hohenlohe à son Gouvernement, que M. de Bülow a jugé nécessaire d'adresser à l'Ambassadeur d'Allemagne la dépêche dont celui-ci a cru devoir m'entretenir.

[1] Cf. sur cet entretien le rapport du prince de Hohenlohe (die *Grosse Politik*, t. I, n° 172; *La Polit. ext. de l'Allemagne*, t. I, n° 184).

La communication de M. de Bülow au prince de Hohenlohe porte la date du 3 mai (die *Grosse Politik*, t. I, n. 171; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, n° 183).

Le Ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, déclare, m'a dit l'Ambassadeur, que votre «optimisme» lui paraît exagéré; que le Gouvernement allemand n'est point convaincu du caractère inoffensif de nos armements; qu'il ne pense pas que la loi des cadres ait été uniquement faite pour assurer le sort de 1.200 capitaines, et qu'il croit prudent de compter que nos lois militaires seront énergiquement appliquées.

M. de Bülow n'hésite pas à admettre que nous n'avons pas «en ce moment» d'intentions hostiles, et il se tient pour assuré de la sincérité de mes intentions pacifiques; il croit même à celles de la France en général. Mais l'État-Major allemand considère que la guerre contre l'Allemagne est le but final de nos armements et c'est à ce point de vue qu'il en envisage les conséquences.

M. de Bülow ajoute qu'il a certainement appris avec satisfaction que le Gouvernement français ne songeait pas en ce moment à faire un emprunt, mais qu'en réalité l'Allemagne ne se préoccupe que médiocrement de cette éventualité et qu'elle ne peut, d'autre part, trouver une grande sécurité dans nos intentions à cet égard, parce qu'elle sait que nous retirons de la circulation, pour les amasser dans les caisses de la Banque, six cent millions en billets de vingt francs, dont nous faisons notre trésor de guerre.

Enfin M. de Bülow fait observer en terminant que l'apaisement ne se fera pas dans les esprits tant que les journaux continueront à publier des dénonciations contre l'Allemagne.

M. le prince de Hohenlohe m'a dit qu'il n'était pas chargé de me faire cette communication; elle lui était adressée pour son information personnelle, et peut être, a-t-il ajouté, parce que l'on ne trouvait pas qu'il attachât lui-même une suffisante importance à nos armements; mais il a tenu avant son départ, qu'il a même retardé dans cette intention, à me mettre au courant de ce qu'il recevait, afin que je fusse éclairé sur la situation véritable.

J'ai dû répondre à M. l'Ambassadeur d'Allemagne que vos explications, touchant les conditions dans lesquelles s'effectue la nouvelle organisation de notre armée, avaient été si précises et accompagnées de preuves tellement concluantes, que je ne pouvais penser qu'elles n'eussent pas porté la lumière dans l'esprit de M. de Bülow. Sans m'appesantir sur des détails techniques que j'avais déjà donnés à M. le prince de Hohenlohe, j'ai fait appel à ses propres impressions, aux observations qu'il a recueillies depuis qu'il réside parmi nous, pour constater une fois de plus devant lui l'absence de toute arrière-pensée belliqueuse dans la confection et dans l'application des lois qui sont destinées à régler notre état militaire. Ces lois ont été discutées et votées publiquement; la diversité même des opinions qui se sont produites à la tribune sans ambages, sans réticences, est la meilleure garantie de la sincérité avec laquelle nous accomplissons, sous les yeux de tous, une œuvre nationale,

analogue à celle que les autres pays de l'Europe ont successivement entreprise pour leur compte. Il n'y a donc aucune raison plausible pour nous imputer, plus qu'à n'importe quelle nation, des mobiles secrets que la portée des dispositions adoptées par nous n'autorise pas à soupçonner.

En ce qui concerne la prétendue formation d'un trésor de guerre composé des billets de vingt francs que la Banque retire de la circulation, je me suis borné à faire observer à M. le prince de Hohenlohe que chacun de ces billets qui rentre à la Banque est nécessairement remplacé dans les mains du public par une quantité équivalente de pièces d'or ou d'argent, et que, si nous voulions réellement nous constituer une réserve, il serait naturel de la former, non pas avec le papier que la Banque rachète et qui n'est en soi qu'un signe de valeur purement conventionnelle, mais avec les espèces métalliques consacrées à ce rachat.

L'impression que m'a laissée en somme cet entretien avec M. le prince de Hohenlohe, c'est que l'Allemagne, tout en accueillant les explications que nous lui avons données par notre réorganisation militaire, ne désire pas que nous puissions croire qu'elle les a trouvées définitivement satisfaisantes, ni que nous considérions l'incident comme terminé. La situation reste donc toujours inquiétante, et nous ne pouvons pas nous flatter d'avoir échappé aux dangers qu'elle recèle.

[Ici s'intercalait dans la dépêche, un passage qui a été rayé. En tête du passage figure, peut-être de la main du duc Decazes, la mention suivante. «Il n'y a pas lieu de faire de cette partie l'objet d'une dépêche». Voici ce passage :]

Après m'avoir fait connaître en ces termes la dépêche de M. de Bülow, M. l'Ambassadeur d'Allemagne poursuivant l'entretien, m'a rappelé un mot que j'avais prononcé dernièrement devant lui [1] sur les appréhensions publiques qui ne cesseraient complètement que lorsqu'une politique d'entente et l'affirmation de l'accord entre les deux Gouvernements substitueraient un courant de confiance aux habitudes de méfiance contractées par l'opinion. Il avait répété, m'a-t-il dit, mon propos au prince de Bismarck, et le Chancelier de l'Empire lui répondait, trouvant l'appréciation judicieuse, qu'il y aurait lieu en effet de rechercher un terrain sur lequel l'accord entre les deux pays pourrait se manifester; qu'à première vue il pouvait sembler difficile de le découvrir, mais que cependant en étudiant de près les questions, on s'apercevait que la

[1] Dans une dépêche adressée le 25 avril au prince de Bismarck (die *Grosse Politik*, t. I, n° 167; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n° 180) le prince de Hohenlohe avait annoncé qu'au cours d'un entretien qu'il avait eu «aujourd'hui» avec le duc Decazes, celui-ci après avoir protesté des intentions pacifiques de la France, avait ajouté qu'il «se réjouirait de collaborer avec l'Allemagne et de trouver ainsi la base d'une entente durable». M. de Bülow répondit le 30 avril à la communication du prince de Hohenlohe (die *Grosse Politik*, t. I, n. 168; *La Politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n. 182).

nature des choses et des situations n'opposait pas à cette recherche des obstacles insurmontables.

En Orient, faisait remarquer M. de Bismarck, l'antagonisme, quand il se produit, n'est que factice, l'Allemagne et la France n'ayant point de ce côté des intérêts assez précis pour qu'ils doivent être fatalement contraires.

En Italie, l'antagonisme n'est pas non plus une nécessité politique; ce n'est guère qu'une sorte de rivalité qui se produit là entre nos deux Cabinets; tous deux pourraient bien, du reste, s'apercevoir un jour qu'ils ont compté sans leur hôte et la prudence traditionnelle de l'Italie permet de penser, en fin de compte, que l'amitié de cette Puissance ne sera point assurée à celui des deux qui aura le plus fait pour l'acquérir.

En Espagne, M. de Bismarck peut s'accommoder à la rigueur du triomphe de la cause carliste et envisager cette solution comme acceptable pour lui; elle serait pour la France plus difficile peut-être à agréer; l'intérêt des deux Cabinets leur conseillerait donc de faire en commun des vœux pour le Roi Alphonse XII.

Pour ce qui regarde la Papauté, il sera nécessaire sans doute de s'entendre afin de créer un *modus vivendi* entre l'Église et les États qui ont des populations catholiques; mais cette solution ne sera possible qu'avec un nouveau Pape modéré et pacifique, par conséquent il n'y a pas à s'en occuper du vivant de Pie IX.

En ce qui touche la Belgique, le prince de Bismarck se tient pour bien assuré qu'il ne me passe pas par l'esprit de le soupçonner de vouloir conquérir ce petit Royaume, et il est convaincu que nous assistons sans préoccupations à ses *discussions académiques* avec M. le comte d'Aspremont-Lynden[1]. J'ai dû, en effet, comprendre dès le premier jour que si l'Allemagne obtenait des modifications à la jurisprudence belge de nature à garantir les États voisins contre les agitateurs de l'opinion publique dans ce pays, nous serions les premiers à en profiter.

La lettre de M. de Bismarck s'arrête après cette revue des différentes questions sans offrir d'ailleurs de conclusion précise.

La conséquence que je suis porté à tirer de l'ensemble de cette communication, c'est que M. le prince de Hohenlohe a reçu l'ordre de ne pas me laisser supposer que l'émotion, causée par notre loi des cadres, ait disparu et que l'Allemagne se tienne pour éclairée et rassurée de ce côté; mais qu'il lui est recommandé en même temps, de se garder de m'inquiéter et de ne point me mettre en éveil sur les intentions de l'Allemagne. La lettre de M. de Bismarck, et la connaissance qui m'en a été donnée, auraient ainsi pour but d'atténuer l'impression que la dépêche de M. de Bülow devait me faire ressentir.

[1] Cf. ci-dessus, pièces n°s 389 et 390.

403.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Londres, 6 mai 1875, 5 h. 50, soir.*
(Reçu : 8 h.)

Voici le résumé de la conversation que je viens d'avoir avec Lord Derby : il pense que le prince de Bismarck veut ou faire la guerre ou faire croire seulement qu'il la veut. L'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin ne croit pas le danger immédiat pour la France, et persiste à croire que le prince de Bismarck dirigerait ses coups contre l'Autriche; s'il attaquait la France, il soulèverait une indignation universelle. Nulle part ce sentiment ne serait plus vif qu'en Angleterre, et le Gouvernement saurait le témoigner.

Comme je pressais Lord Derby de s'expliquer plus, il a répondu : « Comptez sur moi, je vous donne toutes les assurances que peut donner le Ministre d'un Roi constitutionnel ». Il a ajouté, répondant à mes questions, qu'il n'attendait pas l'événement pour tenir ce langage. Il a déjà dit au comte de Münster qu'il ne prend pas au sérieux ce qu'on dit en Allemagne des armements de la France, que ce n'est évidemment qu'un prétexte et qu'il ne comprend pas pourquoi son Gouvernement entretient ainsi l'inquiétude générale.

Lord Derby croit que l'Empereur de Russie exercera une bonne influence à Berlin, et promet de me tenir au courant. J'ai pris acte de ses paroles en le remerciant [1].

404.

LE GÉNÉRAL LE FLÒ, AMBASSADEUR DE FRANCE À SAINT-PÉTERSBOURG,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 22. Confidentielle. *Saint-Pétersbourg, 6 mai 1875.*
(Cabinet, 12 mai 1875.)

Mon télégramme [2] du 4 vous a rendu compte de la démarche un peu hardie que j'ai faite auprès de l'Empereur, en commune responsabilité d'ailleurs

[1] Cf la lettre de Lord Derby à la reine Victoria, en date du 5 mai, le journal de la reine du 6 mai, la lettre de M. Disraëli à la reine du 7 mai et le télégramme de Lord Derby a Lord Odo Russel du 9 mai (*Letters of queen Victoria*, second series (1862-1878), t. II, p. 389 à 393) et la lettre du 4 mai de Lord Derby à Lord Odo Russell *in* Lord Newton, *Lord Lyons, A record of British Diplomacy*, t. II, page 75.

[2] Télégramme du 4 mai, 7 h. 30 du soir non reproduit parce que moins complet que la dépêche n° 22.

avec le prince Gortchakoff, et du résultat favorable qu'elle a produit. C'était, je vous assure, assez risqué si vous voulez bien tenir compte du caractère quelque peu ombrageux et indécis peut-être de Sa Majesté, et aussi de ses sentiments bien connus pour le Roi de Prusse. Votre lettre personnelle et confidentielle du 29 avril renfermait tout particulièrement quelques expressions et des arguments péremptoires, très naturels assurément en tant qu'ils s'adressaient à moi, mais qu'il était d'une extrême délicatesse de mettre sous les yeux de l'Empereur qu'ils pouvaient froisser; mais d'un autre côté aussi, il était impossible de méconnaître que la gravité de la situation exigeait une explication catégorique, et que les termes mêmes de vos dépêches, s'ils étaient acceptés, impliquaient pour la Russie une sorte d'engagement moral qui nous devenait une garantie considérable. Vous comprendrez néanmoins ma perplexité, Monsieur le duc, d'un côté la crainte de déplaire et de compromettre une situation bien bonne déjà, de l'autre le risque de manquer une occasion unique de faire connaître à l'Empereur, avec tout le respect et la confiance qu'il nous inspire, mais aussi sans réticence et avec une entière liberté de langage, toute l'étendue des services qu'au nom de la paix de l'Europe et de l'humanité nous réclamions de la hauteur de son caractère et de l'importance prépondérante qu'elle lui a déjà acquise auprès de tous les Gouvernements. En présence de cette alternative, je n'ai pas pu hésiter longtemps et j'ai accepté l'avis du prince Gortchakoff d'envoyer à Sa Majesté, sans en rien omettre et sans y rien changer, votre lettre particulière d'abord, si nette et si précise, votre dépêche du 29 avril n° 32 et le rapport complet du vicomte de Gontaut. Il n'y avait pas un moment à perdre d'ailleurs; car l'Empereur part samedi pour Berlin, le Chancelier devait travailler avec lui le lendemain pour la dernière fois de la saison à Pétersbourg; et je n'avais la chance de le rencontrer moi-même que jeudi au milieu des troupes et sans espoir par conséquent de pouvoir développer suffisamment ce qu'il importait que je lui dise. Le Chancelier m'avait en outre confié au cours de la conversation que Sa Majesté l'avait informé de ce qu'elle m'avait dit, à mon audience du 15, *que si nous étions menacés, nous le saurions bien vite et que nous le saurions par elle;* et il avait ajouté : « *Cette parole est grave et moi je ne vous l'aurais pas dite,* car elle est un engagement vis-à-vis de vous qui pourrait créer à l'Empereur dans un moment donné, une situation délicate du côté de l'Allemagne ». Il pouvait y avoir à craindre ainsi un regret, sinon un retour, et il était important d'insister au moins sur cet engagement. Cette considération aurait suffi à me décider, mais il y avait encore une autre raison; jamais je n'avais vu au prince l'animation sympathique qu'il montrait dans ce moment. « *L'heure n'est pas aux ménagements de paroles* » disait-il, *il faut que l'Empereur sache toute la vérité et des documents comme ceux-ci la lui feront connaître mieux qu'aucun autre; croyez-moi, je connais mon maître et il appréciera votre démarche, vous pourrez lui dire beaucoup* ». Il

fallait profiter de cette vivacité de sentiments du Chancelier et l'événement a prouvé qu'il avait raison et que j'ai bien fait de suivre son conseil. Le prince était pendant tout cet entretien étendu sur une chaise longue, souffrant beaucoup d'une chute de voiture qu'il venait de faire; mais dès que je lui eus remis mes papiers, il se leva d'un bond comme un jeune homme et écrivit sur le champ ce billet à l'Empereur : « *Sire, le général Le Flô vient de me communiquer des dépêches qu'il a reçues, cette nuit, de son Gouvernement; après m'en être entretenu avec lui, je lui ai demandé de me permettre de les placer sous les yeux de Votre Majesté; il y a consenti et j'ai l'honneur de vous les envoyer. Votre Majesté jugera de leur importance.* » Vous savez déjà la réponse, je la reproduis pour plus de sûreté : « *Général, l'Empereur m'a remis ce matin, de la main à la main, les pièces que vous m'aviez confiées et m'a chargé de vous remercier de cette preuve de confiance; Sa Majesté a ajouté qu'elle confirme tout ce qu'elle vous a dit de vive voix. Gortchakoff* ». Certes, Monsieur le duc, ce n'est pas là un engagement de *tirer l'épée pour nous,* expression de votre lettre que le Prince avait soulignée dans la conversation en me disant : « *Oh! ceci est bien un peu fort, mais c'est égal, laissez-le; nous ne tirerons pas l'épée et nous n'en aurons pas besoin, nous arriverons sans cela.* » Ce n'est donc pas, il faut le reconnaître, un engagement de guerre en commun, mais c'est une affirmation nouvelle et très précieuse d'une promesse importante qui nous reste ainsi entière et c'est un gage de grande sécurité car j'y trouve une certitude presque absolue que la Russie, d'accord avec l'Autriche sa plus intime alliée à l'heure qu'il est, j'en ai la conviction, ne permettra pas que la Prusse viole impunément toutes les lois du monde civilisé, et rejette l'Europe dans les horreurs de la guerre pour son unique satisfaction personnelle et par la seule terreur que lui inspire encore ce pauvre lion malade qui s'appelle la France, et qui menace de guérir un jour des cruelles blessures qu'il en a reçues.

Je considère, ainsi que je le répète, que nous avons obtenu aujourd'hui un résultat important, inespéré, puis-je dire. Nous nous sommes assuré le concours moral, l'intervention énergique de la Russie en cas de conflit avec l'Allemagne, et, en attendant, nous avons fait pénétrer clairement sans aucun voile dans l'esprit de l'Empereur notre sentiment de la haute position qu'il a conquise en Europe, et de la grandeur du rôle que nous pensons qu'elle lui impose. Il y a désormais entre nous après les promesses de Sa Majesté, une sorte de secret, quelque chose de plus intime qui crée forcément un intérêt commun et un lien précieux. Ce sera pour l'Empereur Alexandre, si foncièrement honnête et pacifique, un sujet de sérieuses méditations qui seront à notre bénéfice, soyez en assuré. Le mérite de cette précieuse amélioration de nos rapports vous revient, Monsieur le duc, et aussi au prince Gortchakoff, dont la bienveillante sympathie pour notre patrie ne s'était pas encore révélée à moi avec autant d'abandon et de vicacité. Je vous remercie de la confiance

que vous avez bien voulu avoir en moi en cette délicate circonstance.

Je vous envoie, ci-joint, la reproduction de mon télégramme d'avant-hier et de votre lettre du 29 avril dont vous n'avez peut-être pas fait prendre copie. Vous trouverez quelque intérêt, j'en suis sûr, à en revoir et à en peser les termes.

Je crois qu'il est d'une extrême importance que tout ceci reste très secret. La moindre indiscrétion pourrait embarrasser et blesser l'Empereur que nous avons plus d'intérêt que jamais à ménager.

Vendredi 7. J'ai rencontré l'Empereur avant-hier soir dans un salon et j'ai eu l'honneur de l'accompagner hier à la revue. Il est impossible d'être plus gracieux et plus affectueusement bienveillant qu'il ne l'a été. Sa Majesté a commencé par me dire en me prenant les deux mains, avec un abandon auquel je ne suis pas habitué malgré sa bonté ordinaire pour moi, qu'elle avait été extrêmement touchée de la confiance que j'avais eue en Elle en lui communiquant des documents qui l'avaient vivement intéressée; elle a beaucoup loué le calme et la sagesse des réponses de M. de Gontaut à l'exposé des théories si étranges de M. de Radowitz; et comme je lui faisais remarquer à ce sujet à quelles aberrations et à quelles débauches d'esprit pouvait conduire une passion aveugle; «*Pour ne pas dire plus*» a repris vivement l'Empereur, «*mais tout se calmera*, j'espère. En tous cas, vous savez *ce que je vous ai dit, je ne l'oublie pas et je le tiendrai*».

Enfin, hier, sur le terrain de manœuvres, au moment où je prenais congé, en remerciant Sa Majesté de ses bonnes dispositions en notre faveur, elle m'a dit «*Au revoir, je me souviendrai*», et faisant allusion à un passage de votre lettre, elle a ajouté en souriant : «*Et j'espère qu'il n'y aura pas de surprise*».

405.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

aux Ambassadeurs de France à Vienne et Saint-Pétersbourg.

T. *Paris, 7 mai 1875.*

Lord Derby pense que le prince de Bismarck est peut-être moins décidé à faire la guerre que désireux d'y faire croire[1].

L'Ambassadeur d'Angleterre à Berlin persiste à croire que le prince de Bismarck dirigerait d'abord ses coups contre l'Autriche.

Lord Derby nous dit qu'une attaque contre la France soulèverait une indi-

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 403.

gnation générale en Angleterre, que son Gouvernement saurait le témoigner et il nous fait remarquer qu'il n'attend pas l'événement pour nous tenir ce langage. Il a déjà dit au comte Münster qu'il ne prend pas au sérieux ce qu'on dit en Allemagne des armements de la France et qu'il n'y voit qu'un prétexte.

Si cette question des prétendus armements se posait à Berlin, l'Autriche et la Russie seraient aussi menacées que nous si ce terrain de discussion était admis. Elles doivent le comprendre.

406.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 31. *Berlin, 7 mai 1875.*

(Cabinet, 10 mai.)

[Conversations du baron Nothomb, Ministre de Belgique, avec le prince de Bismarck et le maréchal de Moltke.]

Le baron Nothomb avait demandé au prince de Bismarck un rendez-vous afin de causer avec lui de ce qui se rapportait au dernier incident belge.

Étant venu à parler de la France, le Chancelier lui a dit : «Il est clair que la France vient d'apporter un accroissement considérable de forces militaires à son organisation primitive. Cet accroissement est si onéreux pour ses finances qu'elle ne pourra en supporter longtemps le fardeau et qu'elle fera de deux choses l'une : ou bien elle sera nécessairement entraînée à faire un coup de tête prochainement, ou bien elle devra modifier et réduire considérablement l'état militaire qu'elle vient d'établir; en un mot elle n'a plus que l'alternative d'une folie ou d'une inconséquence».

Quelques jours après, à l'Ambassade de Russie, M. Nothomb s'entretint du même sujet avec le maréchal de Moltke, ce dernier lui répéta presque mot pour mot ce que lui avait dit le Chancelier. Le Ministre de Belgique objecta les vues incontestablement pacifiques de la France. «C'est possible, répondit le maréchal; pour moi je ne vois que *le fait* et je prétends que la création d'un 4e bataillon par régiment augmentant de 144.000 hommes l'armée française est un fait annonçant péremptoirement une préparation à la guerre ; en ce cas nous ne devons pas attendre que la France soit prête et notre devoir est de la prévenir. Mais, reprit le baron Nothomb, quand vous aurez vaincu de nouveau la France, qu'en ferez-vous? — Je ne sais pas, répondit le maréchal! ce sera assurément fort embarrassant! Ah! la guerre, la guerre! quand on l'a vue de près comme moi, on ne peut avoir qu'une horreur profonde pour elle!

c'est le plus grand fléau de l'humanité! et certainement on doit tout faire pour l'éviter! » Un peu après, le Ministre de Belgique demanda au maréchal, qui a des propriétés en Silésie où il passe une partie de l'année, si comme d'habitude il irait dans ce pays : « J'y compte bien, répondit-il. » Mais en aurez vous la possibilité cet été? « Oh! reprit le Maréchal, ce n'est pas cette année que nous aurons la guerre... »

Tels sont les propos graves assurément que le Chancelier et le maréchal de Moltke ont tenus à M. Nothomb. Je les livre à vos réflexions, Monsieur le duc; ne voyez-vous pas déjà poindre cette tactique favorite du prince de Bismarck consistant à représenter ses adversaires comme les agresseurs et l'Allemagne obligée bien malgré elle de faire une guerre qui n'est qu'un acte de défense? Le maréchal de Moltke a plus de sincérité et de droiture que le Chancelier : croirait-il vraiment que la France prépare pour l'avenir des forces redoutables? est-il l'instrument conscient ou inconscient des jalousies de son pays, de l'ambition, des audaces et des violences du Chancelier de l'Empire d'Allemagne? Il est difficile de se démêler d'un pareil écheveau dans un pays où mes collègues les plus familiarisés avec ses habitudes par un long séjour sont unanimes à déclarer qu'il n'en est pas où la politique soit plus mystérieuse et par suite plus difficile à pénétrer. Il faut vous dire encore, Monsieur le duc, que le Ministre de Belgique croit savoir que le Prince impérial a été fort endoctriné par le maréchal de Moltke avant son départ pour l'Italie et qu'il est parti assez convaincu du danger que faisait courir à la paix la réorganisation de l'armée française; l'entrevue de ce Prince avec le Roi Victor-Emmanuel ne serait pas étrangère à cet ordre d'idées.

Ayant entendu dire depuis les confidences de M. Nothomb que les magasins militaires de Berlin regorgeaient déjà d'approvisionnements, je me suis résolu à sonder M. de Bülow en évitant toutefois de donner la moindre solennité à ma visite. Je lui ai demandé s'il y avait quelque chose de nouveau; et comme il me répondait que non, avec une certaine hésitation, il est vrai, je lui ai répliqué que cependant il me revenait que le maréchal de Moltke, si taciturne d'ordinaire, tenait en ce moment un langage assez inquiétant et que je ne parvenais pas à m'expliquer.

M. de Bülow, sans avoir l'air d'y attacher une grande importance, m'a rappelé qu'en effet il m'avait déjà entretenu des inquiétudes causées aux militaires par notre loi des cadres et il m'en a de nouveau expliqué quelques motifs. Je lui ai rappelé à mon tour tout ce que j'avais répondu sur ce point soit à lui-même, soit à M. de Radowitz, j'ai commenté de plus les récentes explications de *l'Avenir militaire* et j'ai ajouté que je ne pouvais dire qu'une chose, toujours la même, à savoir que personne en France ne pensait à la guerre, que pas un acte du Gouvernement ne pouvait donner à le croire, et qu'il était *impossible* de nous expliquer les intentions insensées qu'on nous prêtait,

comme de nous rendre compte des alarmes que l'on éprouvait ici. M. de Bülow m'a parlé alors d'un entretien que le prince Hohenlohe aurait eu ces jours-ci avec Votre Excellence par l'ordre du Chancelier, mais en termes si vagues et si obscurs que je ne pourrais préciser l'impression qu'en a retirée le Cabinet de Berlin; c'est à peine même si j'en ai compris l'objet; il s'agirait, il me semble d'une proposition ou d'une éventualité d'entente possible entre nos deux pays sur certaines questions encore reléguées à cette heure au second rang, telles que la politique en Orient[1]. L'expérience en ayant été faite avec succès à propos de la reconnaissance du maréchal Serrano, pourquoi ne le recommencerait-on pas ailleurs? Je le répète, M. de Bülow s'est expliqué avec si peu de netteté que je n'ai pas compris si cette entrevue qui pourrait avoir une portée réelle en a eu ou n'en a pas eu.

En somme M. de Bülow m'a semblé n'avoir pas de préoccupation ni d'arrière-pensée inquiétante pour le moment actuel, mais il est resté nuageux et incomplet. Je dois dire que nous étions à l'heure où il sort de son cabinet et qu'il était très fatigué.

J'ai rencontré en sortant de chez lui l'Ambassadeur d'Angleterre avec qui nous nous sommes entretenus de ces mêmes questions. Lord Odo Russell s'est évertué à dire ici, m'a-t-il assuré, que tous les renseignements lui arrivant par l'Angleterre dénotaient les vues les plus pacifiques de la part de la France, mais on lui répond qu'on a des informations opposées. Il fonde de grandes espérances sur la visite de l'Empereur de Russie pour opérer l'apaisement. «Je pense comme vous, lui dis-je, mais suivant certains bruits on se propose aussi à Berlin de lui persuader que la France fait toutes sortes de préparatifs pour la guerre. J'ai trop de confiance dans la perspicacité de l'Empereur Alexandre qui, d'ailleurs, est parfaitement au courant de toute chose pour croire un instant qu'il puisse se laisser circonvenir. Et quant à moi, ai-je ajouté, ce que je ne veux pas dans tous les cas, c'est laisser le Gouvernement allemand accréditer, suivant son usage, l'opinion qu'il n'est pas l'agresseur, qu'il est provoqué au contraire. Non, nous ne voulons pas la guerre, nous ne la cherchons pas, nous n'y pensons pas; malgré tout ce qu'on nous objectera, je le dirai très haut et si par malheur la guerre éclate, l'Europe du moins verra que ce n'est pas de nous qu'elle part!».

Les impressions que vous pourriez, Monsieur le duc, retirer du langage de M. de Moltke surtout vous donneraient cependant une idée peu exacte de la situation si je ne vous instruisais maintenant de ce que j'ai recueilli dans un sens différent.

Le duc de Ratibor (Hohenlohe) arrive de France. Il n'est pas membre du Gouvernement mais il occupe en Allemagne une position sociale et politique

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 402.

qui donne de la valeur à ses paroles. Il me dit n'avoir trouvé nulle part à Paris la moindre trace de velléité belliqueuse. Son frère lui en avait donné l'assurance mais le duc a voulu en recueillir personnellement la preuve. Il a visité beaucoup de magasins et d'ateliers et pas plus dans ce monde que dans les sphères officielles il n'a entendu parler même de la guerre.

Il n'a pas manqué de le rapporter au prince de Bismarck. Il se promet d'en dire autant à l'Empereur et au maréchal de Moltke qu'il doit rencontrer demain au Herrenhaus.

[M. de Gontaut lui répète les explications qu'il a déjà données à M. de Bülow sur la loi des cadres. Le duc de Ratibor lui promet son concours. Le duc de Ratibor blâme l'article de la *Post*.]

Le langage du duc de Ratibor conforme à celui du maréchal de Manteuffel[1] et à d'autres propos du même genre qui me sont revenus de divers côtés, prouve l'existence de courants divers dans le monde officiel et gouvernemental. La paix a des partisans très chaleureux dans les plus hautes sommités de ce monde; c'est l'état-major principalement qui est belliqueux, s'appuyant sur les craintes que leur inspire la France. L'Empereur heureusement est fermement opposé à la guerre; il a dit à l'Impératrice il y a trois jours que la paix ne serait pas troublée; je tiens ce propos de source authentique. Se laissera-t-il entraîner par ses belliqueux conseillers? Je ne le crois pas. Cependant il serait téméraire de l'affirmer absolument.

Il est possible qu'on veuille nous effrayer et par là peser sur nos résolutions ultérieures pour nous déterminer à modifier ou à n'appliquer qu'incomplètement notre loi des cadres.

Deux de mes collègues me disaient encore que dans leur opinion le Gouvernement allemand, fort préoccupé du vote des lois contre les ordres religieux[2], pourrait bien se servir des prétendus armements de la France comme d'un moyen pour rallier les voix dans les Chambres. L'explication n'a rien d'invraisemblable.

Enfin, je tiens à ajouter qu'à l'heure où je vous écris, il y a détente. Un des attachés militaires étrangers qui a le plus de rapports avec toute l'armée allemande en a donné tout à l'heure même l'assurance au prince de Polignac; celui-ci de son côté le constate également.

En résumé si la guerre doit éclater j'incline à croire que ce ne sera point pour cette année.

[Importance que revêtira la prochaine visite de l'Empereur de Russie.]

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 401.

[2] Au début du mois de mai le Gouvernement prussien venait de soumettre aux Chambres un projet de loi qui excluait du territoire prussien les «ordres et congrégations» catholiques à l'exception de ceux de caractère charitable.

407.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 55. *Londres, 8 mai 1875.*

(Cabinet, 9 mai 1875; D. politique, 10 mai.)

L'inquiétude qui règne ici dans les cercles politiques au sujet des dispositions menaçantes de l'Allemagne s'est nécessairement fait jour dans la presse. Votre Excellence connaît certainement déjà la correspondance du *Times*, qui a surtout contribué à répandre l'alarme, et l'article dans lequel la rédaction de ce journal a cherché à réfuter son correspondant[1]. Dans ce premier article qui a paru avant-hier, le *Times*, tout en condamnant dans les plus justes termes les projets odieux que son correspondant prête au prince de Bismarck avait incidemment insinué que la France mettait peut-être une imprudente activité à reconstituer son armée. Dans un second article, publié ce matin, le *Times* revient sur le même sujet, il parle de nouveau de l'inimitié que le prince de Bismarck soulèverait dans toute l'Europe, s'il commettait en attaquant la France un attentat pour lequel on ne trouverait de précédent que sous les jours du premier Empire, mais il revient dans ces termes sur l'insinuation que j'ai relevée dans son premier article : «Ce que les Français doivent prendre en considération, c'est le sentiment excité en Allemagne par la réorganisation de leur armée. Que ce sentiment soit plus ou moins général, il n'en est pas moins certain qu'il existe, et les Français doivent prendre leur parti de le faire entrer comme un élément dans leurs calculs, etc...»

Ces articles ont été très remarqués. Des personnes autorisées pensent que le «*Times*» ne les a pas publiés de son seul mouvement, et que les conseils qu'il donne répondent plus ou moins à la pensée du Gouvernement anglais. L'entretien que j'ai eu avant-hier avec le comte de Derby, me permet de contredire entièrement cette supposition[2]; mais il ne m'est pas également démontré que le *Times* n'ait pas puisé ses inspirations à une autre source.

[1] Le *Times* du 6 mai avait publié sous le titre de «*A French scare*», une lettre de Paris «d'un correspondant français», dénonçant les théories favorables à une «guerre préventive» contre la France, répandues en Allemagne, au sein du parti «militaire». Au sujet de cet article, venu de M. de Blowitz, correspondant du *Times* à Paris, cf. Blowitz, *My Memoirs*, page 107 et suiv., et Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 321-22. Le *Times* du 6 mai contenait également un *leading article*, commentant la lettre de Paris ainsi publiée.

[2] Voir ci-dessus, pièce n° 403.

Je sais, en effet, que l'Ambassadeur d'Allemagne, malgré les appréciations sévères des articles du *Times* sur la conduite de son Gouvernement, les a hautement approuvés. Ce ne peut être qu'à cause des insinuations qu'ils contiennent au sujet de nos armements.

J'ai obtenu par la même source d'informations la confirmation de ce que Lord Derby m'a dit de son entretien avec le comte Münster au sujet des relations de l'Empire avec la France. L'Ambassadeur d'Allemagne s'en est montré fort peu satisfait et il a tenu, ces jours derniers, un langage qui se rapprochait malheureusement beaucoup de celui que la correspondance du *Times* a prêté aux partisans de la guerre en Allemagne.

408.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 9 mai 1875, 6 h. 25, soir.*

L'Ambassadeur de Russie est venu me voir. Je lui ai dit quelques mots du passage du comte Schouvaloff. Tout le monde est en effet préoccupé assez de savoir ce qui s'est passé entre lui et le Chancelier [1]. M. d'Oubril, toujours très réservé, a plaisanté de l'exagération du télégraphe, ensuite il a ajouté : «Vous serez sûrement bien aise de savoir que le comte Schouvaloff a trouvé l'Empereur extrêmement pacifique et le prince de Bismarck très pacifique aussi». — «Je suis aise de l'apprendre», ai-je répondu. «Assurément, nous ne le sommes pas moins. Il ne serait pas sérieux de soutenir que nous songeons à la guerre; j'ai confiance dans la visite de l'Empereur de Russie pour le maintien de la paix».

La *Gazette Nationale* contient deux articles très irrités contre le *Times* [2].

«L'Allemagne ne veut pas la guerre», dit-elle, «mais elle est assez forte pour terrasser celui qui voudrait troubler la paix».

[1] Cf. les lettres de Lord Odo Russell des 6 et 8 mai, dans Lord Newton, *Lord Lyons, A record of British Diplomacy*, t. II, p. 76-77.

[2] Voir ci-dessus pièce 407.

409.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis d'Harcourt, Ambassadeur de France à Vienne.

T. *Paris, 9 mai 1875, 6 h. 1/2.*

On me parle d'une circulaire très pacifique qui aurait été adressée par M. de Bismarck à tous ses agents. Elle serait entre les mains du représentant de la Bavière à Vienne. En pouvez-vous savoir quelque chose ?

410.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. *Londres, 9 mai 1875.*

(Cabinet, 10 mai.)

Ainsi que je vous l'ai fait savoir par le télégraphe [1], le comte de Derby, chez qui je me trouvais hier au soir, m'a prié de vous dire que ses inquiétudes étaient quant à présent dissipées. Il venait de recevoir un télégramme de Lord O. Russell qui ne lui permettait pas de douter que le danger ne fût écarté. Il lui a néanmoins répondu par le télégraphe dès hier soir, en l'invitant à joindre tous ses efforts à ceux de l'Empereur de Russie pour assurer le maintien de la paix. Le comte de Derby ne m'a pas dissimulé en effet que l'action de la Russie avait été plus puissante que celle de son gouvernement dans cette crise. Il a ensuite voulu me démontrer qu'il n'en pouvait être autrement, la Russie étant en mesure d'appuyer ses représentations par les armes.

Je n'ai pu m'empêcher de lui répondre qu'il ne me paraissait pas tenir assez de compte de la marine anglaise qui ne peut empêcher une guerre d'éclater, mais qui peut l'empêcher de se prolonger. Le comte de Derby, après être resté quelques instants pensifs, a repris en me disant que l'agression contre la France, dans les conditions actuelles, aurait soulevé dans le monde entier une réprobation morale telle qu'elle aurait arrêté le Chancelier de l'Empire lui-même. Je lui ai fait observer que, jusqu'à présent, la morale

[1] Par un télégramme du 9 mai, 10 h. 10 du matin, reçu au Cabinet à 11 h. 45. Pour le télégramme de lord Russell à lord Derby, voir George Earle Buckle, *The Life of Benjamin Disraeli,* t. V, p. 423.

n'avait guère arrêté le prince de Bismarck. «Je m'exprime mal, m'a-t-il répondu, je veux parler d'une opinion générale qui montre à chacun le danger dont il est menacé et forme ces coalitions sous l'effort desquelles le premier Empereur, malgré son génie, a succombé».

C'est le comte Schouvaloff qui, à son passage à Berlin, a fait connaître l'intention formelle de son souverain de s'opposer à la guerre; il a confirmé, en arrivant ici, les informations envoyées par Lord O. Russell.

411.

M. de Noailles, Ministre de France à Rome (Quirinal),

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel et particulier. *Rome, 11 mai 1875.*

[Conversation avec M. Visconti-Venosta.]

J'ai représenté à M. Visconti-Venosta toutes les catastrophes qui sortiraient fatalement d'une nouvelle lutte : la France injustement attaquée et se défendant avec toutes ses forces disponibles, mais vraisemblablement écrasée, la vie de cent mille hommes sacrifiée; les intérêts de toutes les nations compromis, l'Europe réduite en servitude, l'Italie à la merci de l'Allemagne; la crainte de pareils malheurs doit-elle rester constamment suspendue sur nos têtes et ne vaut-elle pas la peine de tenter un effort pour les détourner de nous?

M. Visconti-Venosta espère que les appréhensions d'une guerre prochaine sont exagérées; il paraît compter sur l'influence de l'Empereur de Russie, mais il reconnaît que la situation est grave et il n'est pas exempt de préoccupations. Il ne met pas en doute les intentions pacifiques de la France, mais il doit à la vérité de déclarer que si la passion seule entraîne beaucoup d'esprits en Allemagne, d'autres sont réellement inquiets du progrès de la France et de ses préparatifs militaires. Dieu veuille, dis-je, que les alarmes des Allemands soient sincères, car il sera plus facile alors de les calmer; notre désir de voir la paix maintenue est profond et nous ferons tout ce qui peut raisonnablement dépendre de nous pour y arriver.

M. Visconti-Venosta est convenu avec moi que l'une des causes principales des dangers actuels était l'absence de ce qu'on appelait naguère «une Europe». Il serait temps de penser à la reconstituer, mais on ne peut marcher dans cette voie qu'avec une extrême prudence. La France, dis-je enfin, compte sur l'Italie pour faire un effort en faveur du maintien de la paix si une occasion opportune se présentait. Nous ne vous demandons pas de changer la ligne de conduite de votre politique extérieure; vous désirez être en bons termes avec tous vos voisins; c'est une politique prudente et sage. Nous vous

demandons de seconder toute tentative ayant pour but d'amener un apaisement et il faudra tâcher que l'apaisement soit réel et durable. Vous avez de très bons rapports avec l'Allemagne et aussi avec la France, vous avez une position spéciale qui peut être utilisée. Le Gouvernement italien est disposé à appuyer toute tentative opportune d'apaisement, me dit alors M. Visconti-Venosta, mais il estime qu'il faut agir avec une prudente habileté et prendre garde de nuire tout en voulant être utile; il faut, selon lui, éviter avant tout de laisser venir sur le terrain diplomatique la question des armements, question épineuse qui finirait toujours mal. J'observai à mon tour que le dénombrement des bataillons et des compagnies n'était qu'une discussion puérile, que quelques capitaines de plus ou de moins ne changeraient rien aux choses; que c'était la situation morale qui était mauvaise et dangereuse, que c'était de ce côté-là qu'il fallait agir, qu'il me semblait qu'une déclaration faite par la France de ses intentions pacifiques devait avoir plus de portée qu'une question d'effectifs et de cadres, surtout si cette déclaration, au lieu d'être générale, était faite entre les mains d'un ou de plusieurs Gouvernements amis. Fort de cette déclaration loyale, une Puissance amie aux deux pays pourrait agir utilement à Berlin en vue d'un apaisement. J'ajoutai que, pour ma part, j'étais assez pénétré des intentions du duc Decazes pour faire cette déclaration pacifique entre les mains du Gouvernement italien. M. Visconti-Venosta parut impressionné par mes paroles et il m'a confirmé les assurances qu'il m'avait déjà données en me répétant que le Gouvernement italien désirait la paix, y avait lui-même les plus grands intérêts et était disposé à faire, le cas échéant, tous ses efforts en vue du maintien de la paix. Je demandai à M. Visconti-Venosta s'il m'autorisait à vous communiquer en son nom ces assurances en le prévenant que je n'entendais le faire que dans une lettre confidentielle et particulière, ajoutant que la conversation que je venais d'avoir avec lui avait été spontanée de ma part et n'était pas le résultat d'instructions formelles.

M. Visconti-Venosta n'hésita pas à m'accorder l'autorisation que je lui demandais. Revenant lui-même sur ma déclaration pacifique, il me demanda si j'étais en mesure de la lui faire officiellement. Je lui répétai que j'avais une certitude suffisante de vos intentions pour pouvoir le faire, que, d'ailleurs, je me tenais à sa disposition pour obtenir de vous une confirmation immédiate. M. Visconti-Venosta termina la conversation en me disant qu'il attendait d'ici à deux ou trois jours des renseignements positifs sur la situation et qu'il désirerait alors me revoir.

J'ai cru devoir vous rendre immédiatement compte de cet entretien dans lequel je me suis inspiré autant que je l'ai pu de votre lettre particulière du 30 avril[1].

[1] Ce document ne se trouve pas dans les Archives des Affaires étrangères.

412.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. le Marquis de Noailles, Ministre de France à Rome (Quirinal).

T. *11 mai 1875, Versailles, 9 h. 15, soir.*

Vous pourrez, en toutes occasions, affirmer dans les termes les plus catégoriques notre volonté de maintenir et de respecter la paix, et vous repousserez avec la dernière énergie l'accusation de nourrir des pensées d'agression, rien ne la justifie et ne l'autorise dans une proportion quelconque, tous ici protestent contre elle, la France entière comme son Gouvernement. Mais vous ne vous laisserez aborder sous aucun prétexte et sous aucune forme sur une question de désarmement. Pour désarmer, il faut être armé et nous ne le sommes pas. D'ailleurs, si l'Europe se laissait séduire par de pareilles suggestions, ce n'est pas notre asservissement, c'est le sien propre qu'elle consommerait.

413.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. Confidentiel. *Saint-Pétersbourg, 11 mai 1875, 11 h. 47.*

Une lettre de Bruxelles, écrite dans le cabinet du Roi le 7 mai, dit qu'aucun doute ne saurait plus exister sur la résolution de la Prusse de nous déclarer la guerre.

Le général de Moltke, persuadé par le prince de Bismarck, a émis l'opinion que les forces de la France seraient dans 18 mois égales, sinon supérieures, à celles de l'Allemagne et qu'en nous faisant la guerre aujourd'hui, c'est 100.000 hommes morts qu'on épargne à sa patrie. Mais, d'un autre côté, Lord Loftus a fait connaître aujourd'hui au Cabinet Impérial que Lord Derby venait de prescrire aux Ambassadeurs anglais à Vienne et à Rome d'inviter les Gouvernements de ces deux pays à intervenir sur le champ à Berlin et à y appuyer énergiquement les démarches pacifiques de la Russie. Si l'on remarque que Lord Loftus a reçu lui-même cette communication hier soir par le télégraphe, et que sa date coïncide avec celle du retour de Schouwaloff à Londres, on a lieu de penser que les instructions de Lord Derby ont été données à la demande de la Russie. Ce concert des grandes Puissances donnera beaucoup à réfléchir à la Prusse, nous devons espérer qu'il sera décisif.

414.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 11 mai 1875, 12 h. 5, soir.*

Sir A. Buchanan a vu le comte Andrassy dimanche pour lui demander d'envoyer au comte Karolyi des instructions pareilles à celles données à Odo Russell en vue du maintien de la paix. Le comte Andrassy s'est excusé sur ce que trois jours avant il avait reçu, par son Ambassadeur à Berlin, les assurances très nettes données par le prince de Bismarck lui-même, qu'il n'avait aucune intention d'attaquer la France. Rien encore sur la circulaire du prince de Bismarck [1]. Je m'informe.

415.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 mai, 11 h. 56.*

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* d'hier soir contient un article rassurant; elle dit qu'il existe incontestablement dans toutes les feuilles d'Europe une inquiétude très grande, mais d'autant plus énigmatique qu'entre les Gouvernements allemands et la France il n'y a pas eu le moindre incident inquiétant (ces derniers mots sont en grosses lettres). C'est la presse seule, ajoute-t-elle qui est responsable de tous les bruits alarmants et belliqueux. La *Gazette* reproduit en gros caractères le télégramme d'hier de l'*Agence Havas* [2], dont son article confirme le contenu. Ce sont là de bons symptômes. Le prince Gortchakoff viendra très probablement me voir dans l'après-midi [3].

La situation me semble beaucoup plus rassurante d'après le télégramme de Gavard [4]. L'Ambassadeur d'Autriche, que j'ai vu hier, savait que le général Le Flô avait recueilli d'une bouche auguste des paroles très propres à consolider les espérances de paix. Lui aussi croit à son maintien; cependant, je me pénètre de vos instructions et j'attends.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 409.

[2] Télégramme publié dans le *Journal des Débats* du 11 mai et qui contestait l'existence d'une tension entre la France et l'Allemagne.

[3] Le tzar et le prince Gortchakoff étaient arrivés le 10 mai à Berlin.

[4] Voir ci-dessus, pièce n° 410, note 1.

416.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 11 mai 1875.*

(Cabinet, 11 mai, 4 h. 45, soir.)

Le prince Gortchakoff sort de chez moi [1]. Notre entretien est de nature à nous rassurer complètement. Il a vu le prince de Bismarck. Il m'a certifié que le Chancelier était parfaitement pacifique et, par conséquent, qu'il n'y avait aucune espèce de crainte de la guerre; qu'il lui avait dit et répété qu'il n'existait aucun incident, aucun dissentiment entre la France et l'Allemagne, qu'au contraire nos rapports mutuels étaient fort bons. « Quant à votre organisation militaire, a continué le prince, vous avez le droit de la faire comme vous l'entendrez; personne n'a rien à vous dire là-dessus ». Il assure que le langage du général de Moltke, bon militaire et nullement politique, lui a-t-on dit, ne doit pas nous tourmenter. Il m'a raconté tout ce que le général Le Flô vous a écrit dans sa dépêche du 4 [2], et il assure que le prince de Bismarck ne partage nullement cette doctrine dont m'a parlé Radowitz. L'Empereur Alexandre a été parfaitement content de son oncle, qu'il a trouvé anti-belliqueux et inébranlable de ce côté. Il me recevra demain à une heure ainsi que les autres Ambassadeurs, et il tient à me rassurer complètement lui-même, m'a dit le prince Gortchakoff. Le point sur lequel le Chancelier de Russie nous conseille une excessive prudence, c'est sur l'ultramontanisme. Il reconnaît, à cet égard, toute notre réserve dans le passé et il la croit très urgente pour l'avenir. Je lui ai répondu que le passé garantissait l'avenir. Enfin, il m'a dit d'un ton très sérieux : « Le prince de Bismarck donne sa démission ». Et comme je manifestais un peu d'étonnement et d'incrédulité, il me dit avoir lu la lettre même que le Chancelier allait envoyer à l'Empereur Guillaume pour la donner, à cause de sa santé; qu'il espérait pourtant qu'il reviendrait sur cette décision. Je ne crois pas, pour ma part, qu'il la maintienne.

Le prince Gortchakoff, en me quittant, m'a adressé deux demandes : la première que nous gardions, quant à présent, ce qu'il m'avait dit entre lui et nous, la seconde de ne pas paraître ces jours-ci trop satisfait, afin de ménager la susceptibilité du Chancelier, un peu agacé d'entendre de tous côtés que l'Empereur Alexandre vient imposer la paix.

Je crois ces deux recommandations bonnes. Peut-être le prince Gortchakoff est-il un peu optimiste sur certaines dispositions du prince de Bismarck.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 415. — [2] Voir ci-dessus, pièce n° 404, note 2.

Néanmoins, ses assurances sont très positives, très nettes et de nature au fond à dissiper au moins nos inquiétudes actuelles. Je l'ai remercié comme vous pensez.

417.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Vienne, 12 mai 1875, 2 h. 05, soir.*

Je tiens de Sir A. Buchanan que son Gouvernement a fait à Rome la même proposition d'intervention commune en faveur du maintien de la paix que celle faite à Vienne. A Rome on n'a ni accepté, ni refusé positivement la proposition anglaise, on s'est borné à exprimer des vœux très ardents en faveur du succès des démarches de l'Empereur Alexandre.

Sir A. Buchanan me mande qu'il vient de recevoir la réponse du Gouvernement allemand à la démarche anglaise. Le prince de Bismarck dit, en remerciant le Gouvernement anglais de ses intentions amicales, qu'heureusement ses bons offices sont inutiles, parce qu'il désire la paix autant que le Gouvernement britannique; que, d'ailleurs, il n'existe aucune cause de guerre.

418.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 mai 1875, 11 h. 20.*

Hier soir, il y a eu grand cercle à la Cour. L'Empereur de Russie est venu à moi et m'a dit : «Vous avez vu le prince Gortchakoff et vous en aurez été satisfait, j'espère? Je vous confirme pleinement tout ce qu'il vous a dit. Il n'y a pas de guerre à craindre. J'ai trouvé, d'ailleurs, l'Empereur Guillaume dans les meilleures dispositions et je me plais à le dire». L'Empereur Alexandre n'est pas sans timidité, il y avait beaucoup de monde, on nous regardait, il ne m'a à peu près rien dit de plus; peut-être à l'audience qu'il me donne aujourd'hui à une heure, s'étendra-t-il davantage. Je l'ai remercié de ses bonnes paroles : c'est à Sa Majesté, ai-je dit, que nous sommes redevables de cette heureuse transformation des choses et nous en éprouvons une reconnaissance profonde.

Hier, de Potsdam où il s'était rendu pour une revue, le prince de Poligna m'a fait dire que, de son côté, il avait acquis la certitude que la paix ne serait pas troublée.

419.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Berlin, 12 mai 1875, 5 h. 55, soir.*

J'ai eu l'honneur d'être reçu par l'Empereur Alexandre vers deux heures, comme je vous l'avais mandé[1]. Il m'a dit : «Je vous confirme et les paroles du prince Gortchakoff et les miennes d'hier soir. Vous pouvez être parfaitement tranquilles. La paix est assurée, il n'y a plus rien à craindre». Il m'a dit qu'il emportait de Berlin, à cet égard, les assurances les plus formelles de la part de l'Empereur Guillaume et du Prince Impérial qui comprennent à merveille tout ce que la France peut ressentir après les événements de 1870, et qui n'y voient aucun motif de s'en offenser et de tirer l'épée de nouveau. Il a trouvé également le prince de Bismarck tout à fait pacifique. Il m'a répété ce que m'a dit le prince Gortchakoff sur notre réorganisation, chacun, suivant ses propres expressions, reste maître chez soi d'organiser ses forces militaires comme il l'entend, et il m'a donné à entendre, si je ne me trompe, que l'on reconnaît également ici ce principe. Enfin, il m'a répété presque mot pour mot, ce que le général Le Flô vous a rapporté avoir recueilli de sa bouche dans sa dépêche du 20 avril[2]. Peut-être a-t-il été plus affirmatif encore et, par conséquent, son langage cette fois a-t-il plus de valeur encore puisqu'il s'adressait à un homme qui n'a pas l'honneur d'être connu de lui autant que le général Le Flô et qu'il était tenu à la fin de son séjour à Berlin.

[Remerciements exprimés par l'Ambassadeur.]

420.

M. GAVARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 57. *Londres, 12 mai 1875.*

(Cabinet, 13 mai; D. politique, 14 mai.)

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par le télégraphe[3], j'ai revu hier Lord Derby. Ajournant les questions spéciales dont je venais l'en-

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 418.
[2] Voir ci-dessus, pièce n° 393.
[3] Télégramme du 11 mai, 5 h. 9 du soir, reçu à 8 h. 15 du soir.

tretenir, il m'a donné lecture du télégramme qu'il avait reçu le matin même de Berlin et dont voici à peu près la substance : «Le prince de Bismarck vous remercie de vos bons offices, mais il dit qu'ils étaient inutiles, et qu'il n'a pas songé à troubler la paix». C'est la réponse, m'a dit le comte de Derby, aux instructions pressantes que j'avais envoyées samedi à Lord O. Russell pour qu'il joignît ses efforts à ceux de la Russie. Je sais que l'Empereur Alexandre a fait entendre les mêmes conseils que nous et qu'il était décidé à parler énergiquement, s'il avait été nécessaire. En résumé, toute crainte de conflit est écartée quant à présent; l'incident est terminé. Je ne crois pas, à vrai dire, que le prince de Bismarck ait sérieusement songé à tenter une pareille guerre, mais il a voulu tenter l'opinion *et il a sa réponse maintenant*». Je répète ces derniers mots tels que Lord Derby me les a dits, avec un accent qui marquait bien son intention. Il a ajouté qu'il avait autorisé M. Bourke à faire au Parlement une déclaration dans le sens de ce qu'il venait de me dire.

En effet, quelques instants après mon entretien avec Lord Derby, M. Bourke a communiqué à la Chambre les correspondances échangées entre les Gouvernements allemand et belge et il a dit, à cette occasion, qu'il était heureux de pouvoir annoncer que le Gouvernement avait reçu le matin même de Berlin des assurances d'un caractère tout à fait satisfaisant et qu'il était d'opinion qu'il ne reste plus de motif de crainte pour le maintien de la paix en Europe. Cette déclaration a été reçue avec de vives marques d'approbation dont toute la presse se fait l'écho ce matin.

Personne cependant ne se dissimule que si les causes immédiates d'appréhension paraissent écartées, les motifs permanents de l'inquiétude qu'inspire l'état de l'Europe subsistent dans toute leur gravité. Le *Times* continue à en chercher le remède dans le désarmement qu'il suppose pouvoir être réciproque, sans tenir compte des conditions actuelles de l'Europe. Le *Morning Post* qui, malheureusement, n'a pas grande autorité, montre un sentiment plus vrai de la situation en demandant à l'Angleterre de mettre ses armements en rapport avec le rôle qu'elle est appelée à jouer dans des complications imminentes.

Ce qui est certain, c'est la réprobation générale qu'ont soulevée les projets attribués au prince de Bismarck et la crainte sérieuse qu'ils ont inspirée. La semaine que nous venons de passer ne nous a peut-être pas fait courir plus de dangers que les précédentes, mais l'Angleterre ne s'était pas rendu compte jusqu'à présent du danger qui menace la France et l'Europe. Les révélations de cette crise et les communications intimes qu'elle a amenées entre les Gouvernements laisseront, je l'espère, quelques traces dans l'esprit des membres du Cabinet.

P.-S. Confidentiel. — Lord Derby, m'ayant prié dans la journée de passer au Foreign Office, m'a confirmé les nouvelles favorables qu'il m'avait données

hier; les mêmes assurances lui arrivent de partout, m'a-t-il dit. Puis il a ajouté, à titre très confidentiel, qu'il n'avait obtenu aucun concours de l'Autriche dans cette circonstance, et qu'il n'y avait pas eu moyen de la faire parler à Berlin, sous le coup des appréhensions qu'elle éprouve pour elle-même.

421.

M. DE NOAILLES, MINISTRE DE FRANCE À ROME (QUIRINAL),

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. *Rome, 12 mai 1875, 3 h. 45, soir.*

Dans ma dernière conversation avec M. Visconti-Venosta, aucune allusion n'a été faite à la question de désarmement [1]. Je ne l'eusse point admise. Vous pouvez être tranquille sur ce point; vos dernières instructions me confirment dans ma manière de voir et seront scrupuleusement suivies.

Étant resté plusieurs jours sans nouvelles de vous, j'avais été alarmé par certaines conversations tenues ici au Ministère des Affaires étrangères sur la gravité de la situation et qui m'ont été rapportées. Différents indices me faisaient croire que, pendant son séjour en Italie, le Prince de Prusse a beaucoup insisté sur la question de nos prétendus armements.

422.

LE PRINCE GORTCHAKOFF, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE,

À M. LE PRINCE ORLOFF, AMBASSADEUR DE RUSSIE À PARIS [2].

T. *Berlin, 13 mai 1875, 11 h. 35, matin*

Empereur quitte Berlin parfaitement convaincu des dispositions conciliantes qui y règnent et qui assurent maintien de la paix.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 411. — [2] Télégramme communiqué au duc Decazes par le prince Orloff.

423.

M. de Noailles, Ministre de France à Rome (Quirinal),
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Rome, 13 mai 1875, 2 h. 20, soir.*

Vous devez savoir déjà que le Cabinet de Rome a favorablement accueilli les ouvertures qui lui avaient été faites par le Cabinet anglais concernant une démarche à Berlin dans un but d'apaisement [1], mais sans croire qu'il fût opportun de donner à cette démarche le caractère d'un accord diplomatique préconçu.

Il paraît certain que des instructions spéciales ont été envoyées dans ce sens lundi dernier à M. de Launay. Dans mes entretiens avec M. Visconti-Venosta, il n'a point été question des ouvertures de l'Angleterre.

424.

M. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires de France à Munich,
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 39. *Munich, 14 mai 1875.*

Les renseignements que le Chargé d'affaires d'Angleterre a reçus de Berlin, en date du 11 de ce mois, sont tout à fait rassurants.

Dès son premier entretien avec le Chancelier de Russie, le prince de Bismarck, manifestant des dispositions nettement pacifiques, aurait rejeté la responsabilité de la crise, qui vient de préoccuper tous les Cabinets sur le maréchal de Moltke et sur le parti militaire.

Il est d'ailleurs positif, écrit-on de Berlin, à M. Morier que dans les rangs du parti militaire il a été très sérieusement question de nous faire la guerre. Cette pensée, qui des hautes régions de l'armée s'est répandue dans le monde de la presse officieuse (c'est ainsi qu'on peut s'expliquer le langage des journaux les plus inféodés à la politique du Cabinet de Berlin), cette pensée, dis-je, était devenue si opiniâtre et si générale, qu'il y a trois semaines environ, le général de Kamecke, Ministre de la Guerre, avait cru pouvoir demander au Chancelier de l'Empire de le fixer un peu sur ses intentions, de lui indiquer

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 417.

approximativement des dates, parce qu'il avait besoin de faire, en vue de la mobilisation de l'armée, certains préparatifs pour lesquels on prendrait, selon les circonstances, des délais plus ou moins longs. Le Chancelier lui aurait répondu qu'il n'entrevoyait la nécessité de mobiliser l'armée, ni dans quelques jours, ni dans quelques semaines, ni dans quelques mois, ni même, si on l'écoutait, lui, dans quelques années.

En rapprochant les renseignements fournis à M. Morier de quelques indications que j'avais pu recueillir de mon côté ici, je vois que cette démarche du Ministre de la Guerre à Berlin a coïncidé avec les bruits alarmants qui s'étaient répandus à Munich, vers le 12 du mois dernier et que le général de Bothmer, chef de l'État-Major général de l'armée bavaroise, avait contribué beaucoup à propager, ainsi que je l'écrivais à Votre Excellence dans mon télégramme du 13 avril[1].

Le Ministre de Russie, lorsque je suis allé le remercier d'avoir bien voulu me faire part du télégramme du prince Gortchakoff, m'a félicité chaudement de l'amabilité et de l'élévation qui ont distingué notre politique dans ces graves conjonctures. M. d'Ozeroff a bien voulu me dire, en terminant, qu'une grande part devait être attribuée à Votre Excellence dans l'œuvre de pacification qui vient d'accroître, un peu aux dépens du prince de Bismarck, le prestige de l'Empereur Alexandre.

425.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Noailles, Ministre de France à Rome (Quirinal).

T. *Paris, 15 mai 1875, à 4 h. 3/4, soir.*

[Satisfaction pour l'accueil fait à Rome à la demande de l'Angleterre.]

Je vous prie de remercier M. Visconti-Venosta de l'accueil confiant qu'il a fait aux assurances pacifiques que je lui avais fait transmettre, par M. Nigra, et par vous et de la part qu'il a prise aux efforts faits à Berlin.

J'en constate avec bonheur l'efficacité. Elle me rassure pour le présent et me fait envisager l'avenir avec une certaine confiance. L'Europe a appris en effet que l'autorité de ses conseils est décisive. Elle se le rappellerait au besoin. Elle est d'ailleurs assurée que nous sommes et resterons invariablement dévoués à la politique d'apaisement.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 385.

426.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

T. *Versailles, 16 mai 1875, minuit 30.*

Bien cher ami,

Je reçois votre lettre et votre dépêche du 14[1]. Je m'associe à vos sentiments et à vos impressions. Je les partage. Je vous remercie et je vous embrasse avec reconnaissance. L'Empereur Alexandre arrivait à Berlin bien préparé — d'avance; il avait demandé à l'Angleterre d'appuyer ses démarches pacifiques et de provoquer l'appui de l'Italie et de l'Autriche. Cette dernière seule a évité de répondre et de s'associer à l'action commune, tant elle avait peur pour elle-même. Pour décider l'Angleterre à secouer sa torpeur, le Tzar lui avait donné sur la question de l'Asie Centrale une satisfaction longtemps désirée. Vous voyez qu'il était sincère quand il nous parlait de «nos intérêts communs». Schouvaloff à Londres a développé cette pensée.

[La Russie a signé avec le Vatican un traité pour le règlement des évêchés catholiques en Pologne.]

427.

LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN.

D. n° 37. *Versailles, 18 mai 1875.*

[Remerciements pour les nouvelles envoyées.]

C'est en effet un résultat dont nous devons être grandement satisfaits que de voir l'Allemagne, au lendemain du jour où elle nous témoignait une défiance si passionnée, une susceptibilité si menaçante, protester hautement de ses dispositions conciliantes devant des témoins, autorisés à lui rappeler ces déclarations plus tard si ses actes ne concordent pas avec ses paroles. Cette modification soudaine d'un état de choses qui avait dû nous alarmer profondément a été amenée grâce à l'initiative de la Russie, à qui la Cour de Berlin ne pouvait refuser aucune explication, dès que la paix se trouvait mise en question, grâce aussi à l'entente que le Cabinet de Saint-Pétersbourg a établie

[1] M. de Gontaut revenait dans cette dépêche n° 33 sur ses derniers entretiens avec le tzar et le prince Gortchakoff. Cf. ci-dessus, pièces 416, 418, 419.

avec le Cabinet anglais, et à l'action pressante que celui-ci a exercée de son côté. Si l'iniquité flagrante d'une agression qui aurait été gratuitement dirigée contre nous, si l'appréhension du trouble qui en serait résulté dans les relations internationales de tous les peuples ont déterminé ces deux Puissances à employer leurs efforts pour conjurer le péril, nous devons particulièrement nous féliciter que, dans les éclaircissements qui ont eu lieu, notre droit de réorganiser à notre convenance, et selon les besoins de notre sécurité, les forces militaires de la France, ait été reconnu sans réserve. C'est un point dont vous avez parfaitement compris l'extrême importance, et comme, en éloignant les dangers dont nous nous voyions menacés, il y a quelques jours, nous ne pouvons nous flatter d'avoir désarmé à jamais les passions contre l'entraînement desquelles nous avions à nous tenir en garde, le mouvement marqué qui s'est produit en notre faveur au sein des deux gouvernements qui peuvent agir le plus efficacement sur les déterminations de l'Allemagne est un symptôme dont la valeur ne sera peut-être pas moins considérable dans l'avenir qu'elle l'est déjà pour nous à l'heure présente.

428.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Vienne, Londres, Saint-Pétersbourg, Rome (Quirinal), Rome (Saint-Siège), Bruxelles, La Haye.

D. n° 40 et sans n°. Confidentiel. *Versailles, 18 mai 1875.*

Je vous ai dernièrement fait part du langage inquiétant recueilli par notre Ambassadeur à Berlin de la bouche de l'un des principaux conseillers de M. le prince de Bismarck. Bien qu'aucun grief positif ne fût encore articulé, aucune menace directe et immédiate proférée contre nous, les dispositions revélées par les paroles de M. de Radowitz, et confirmées d'ailleurs par un ensemble de symptômes irrécusables, devaient nous causer une appréhension profonde. La pensée dont nous avions été en mesure de constater l'existence, sans prendre encore une forme distincte, se trahit bientôt par des signes auxquels ni la clairvoyance des Cabinets, ni l'instinct du public ne se trompèrent; un sentiment général de malaise se répandit, et l'on comprit partout que la sécurité de la France, que le maintien de la paix en Europe pouvaient d'un moment à l'autre être gravement mis en question. Le prince de Hohenlohe lui-même en quittant Paris pour se rendre en Allemagne, me donna connaissance d'une dépêche de M. de Bülow qui avait pour objet d'établir, comme vous le verrez par le résumé ci-joint que j'en ai transmis à M. de

Gontaut, que le Cabinet de Berlin ne se tenait pas pour satisfait des explications que nous avions données et que l'incident ne pouvait être considéré comme clos.

Il s'est produit, je suis heureux de le dire, un véritable mouvement de la conscience publique à l'apparition du péril qui se révélait; si impassible qu'elle se soit montrée en présence de l'extension donnée aux droits du vainqueur, elle n'a pas supporté l'idée d'une agression dirigée contre la France, sous prétexte d'un commencement de réorganisation militaire, par un voisin puissamment armé, qui n'avait rien en réalité à reprocher à notre pays, si ce n'est de renaître après les désastres sous le poids desquels il avait paru accablé. Le Cabinet de Pétersbourg, partageant cette émotion universelle, a pris l'initiative d'un échange d'explications confidentielles avec la Cour d'Allemagne, et il a employé tous ses efforts à faire disparaître les causes du trouble dont l'action visible compromettait les relations internationales.

Le passage de l'Empereur Alexandre à Berlin lui fournissait une occasion propice pour donner des conseils de modération à un allié qui s'était toujours appliqué, depuis plusieurs années, à représenter la consolidation de la paix comme le but principal de leur mutuelle intimité. Sa Majesté s'est prévalue avec succès de l'autorité dont l'investissaient les circonstances et M. le prince Gortchakoff, avant de quitter la capitale de la Prusse, a pu affirmer à M. le vicomte de Gontaut-Biron que des dispositions conciliantes régnaient désormais à Berlin. L'Empereur Alexandre a bien voulu confirmer lui-même les paroles de son Ministre. J'ai l'honneur de vous adresser, à titre absolument confidentiel, une copie du rapport détaillé dans lequel notre ambassadeur me rend compte de ces témoignages rassurants.

L'intervention de la Russie, non moins profitable à l'affermissement mérité de son prestige qu'au repos du monde, a été secondée par la Grande-Bretagne. Un intérêt commun de pacification et d'équilibre, dont les deux Gouvernements ont rapidement saisi l'importance, a facilité entre eux l'entente en vue d'une action simultanée. Elle s'est produite de la part du Cabinet anglais, par l'invitation pressante adressée aux autres Puissances qui pouvaient être en mesure de faire entendre utilement leur voix, notamment à l'Autriche et à l'Italie, de s'associer aux démarches de l'Empereur Alexandre. Je dois constater que le Cabinet du Quirinal a répondu avec empressement à cet appel.

Ces premiers symptômes d'un concert se formant en quelque sorte spontanément pour assurer la paix générale devaient avoir pour résultat d'amener la Prusse à protester hautement de ses intentions pacifiques, et, en même temps, à faire constater devant elle, sans qu'elle pût y contredire, par des témoins dont il ne lui sera pas permis désormais de récuser l'autorité, que nous avions le droit de procéder, dans la plénitude de notre indépendance, à la reconstitution des forces militaires que le soin de notre sécurité intérieure

et extérieure nous oblige à entretenir. Après les susceptibilités qui nous avaient été manifestées à ce sujet, ce point acquis a pour nous une valeur que la dépêche de M. de Gontaut fait justement ressortir.

En résumé, la situation alarmante que je vous faisais connaître il y a quelques jours s'est sensiblement modifiée à notre avantage. Sans doute, nous n'avons pas désarmé d'une manière définitive la rivalité redoutable contre laquelle la France doit dorénavant se tenir en garde; les passions, qui suivent d'un œil jaloux le développement de la prospérité de notre pays, ne sont pas éteintes, si elles sont momentanément assoupies, et leur réveil peut encore nous causer de cruels soucis. Mais, du moins, les motifs de crainte sont momentanément éloignés, le péril immédiat est conjuré, et, quoique le fond des choses ne soit pas réellement changé, les dispositions des Cabinets comme les tendances de l'opinion publique, ont pris un aspect nouveau qui, après avoir contribué à nous procurer la sécurité de l'heure présente, peut encore se manifester utilement en face des périls de l'avenir.

J'ai tenu à vous instruire personnellement, avec une grande précision, des péripéties que nous venons de traverser; mais les indications confidentielles que je vous adresse, ne devront faire l'objet d'aucune communication au Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité, et vous voudrez bien les considérer comme exclusivement destinées à votre information particulière.

429.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres.

D. n° 52. *Versailles, 19 mai 1875.*

Vos dernières communications m'ont renseigné avec exactitude sur la part que le Cabinet anglais a prise dans l'œuvre d'apaisement récemment accomplie à Berlin. Je vous prie de témoigner au Principal Secrétaire d'État de la Reine toute la reconnaissance que nous inspire l'intervention opportune du Gouvernement de Sa Majesté britannique dans une crise qui s'était annoncée pour nous de la manière la plus menaçante, et que ses bons offices ont certainement contribué à conjurer. Bien que M. le prince de Bismarck ait déclaré à Lord Odo Russell qu'ils étaient inutiles, il n'est pas douteux que l'Angleterre, en s'associant à la Russie pour donner à l'Allemagne des conseils de modération, et en conviant les autres Puissances à seconder cette démarche, a rendu un service considérable à la fois à notre pays et à l'Europe entière. Les protestations hautement pacifiques que le Chancelier allemand a fait

entendre, le remarquable changement d'allures et de langage que tout le monde observe depuis quelques jours chez les organes officiels ou officieux du Cabinet de Berlin, l'apaisement qui en est résulté sont les précieux effets de l'action exercée par les Gouvernements amis de la paix, au moment où les pronostics les plus graves annonçaient qu'elle allait être troublée à notre préjudice.

En reportant à Lord Derby l'expression de notre gratitude pour la décision et l'activité qu'il a déployées dans ces circonstances critiques, j'aime à penser que la leçon des événements qui se sont produits ne sera pas perdue dans l'avenir. L'Europe aujourd'hui ne connaît pas seulement les dangers que peuvent susciter d'un moment à l'autre les inquiètes passions qui, au delà du Rhin, ont survécu à la dernière guerre; elle sait que désormais les voies sont ouvertes à une commune entente entre les pays qui désirent sincèrement conserver au monde les bienfaits de la paix, et qu'un pareil accord peut suffire pour amener la Puissance militaire la plus redoutable à abandonner, à désavouer même ses projets d'agression. Une opinion publique unanime s'est montrée prête à appuyer les efforts des Cabinets; cette force qui, après une trop longue défaillance, s'est révélée tout à coup, et avec laquelle, aussitôt qu'elle se fait jour, tous les Gouvernements doivent compter, subsistera dorénavant, je l'espère, bien que les causes qui lui ont inopinément rendu la conscience d'elle-même puissent momentanément disparaître. Il nous a été permis de constater ainsi, au milieu de nos inquiétudes, un ensemble de symptômes qui paraissent nous promettre un lendemain plus rassurant et dont le développement ne pourra, en tout cas, que profiter aux progrès des idées d'équité et de conciliation dans les rapports internationaux.

430.

Le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République,
à Sa Majesté l'Empereur de Russie.

Paris, [1] mai 1875.

Sire,

Les sentiments, dont Votre Majesté a bien voulu me faire parvenir l'expression par les Ambassadeurs de France à Saint-Pétersbourg et à Berlin, m'ont vivement touché et je tiens à vous en témoigner ma reconnaissance. Je veux aussi féliciter Votre Majesté de la haute et noble influence qu'elle vient d'exer-

[1] La minute contenue dans les Archives des Affaires étrangères ne contient pas d'indications plus précises quant à la date.

cer dans les affaires de l'Europe. Si le succès de vos efforts est une cause de légitime satisfaction pour toutes les Puissances, la France doit s'en réjouir plus qu'aucune autre, parce que nulle ne ressentira plus profondément les bienfaits de la paix affermie par vos bons offices. Elle n'aspire qu'à réparer les maux que la guerre lui a causés et à retrouver les conditions de la sécurité à laquelle elle a droit. Votre Majesté a constaté qu'en poursuivant ce but nous ne faisons que remplir un devoir envers nous-mêmes et elle a bien voulu nous encourager à y persévérer. Déjà, à une autre époque, un de vos illustres prédécesseurs avait su épargner à la France vaincue un affaiblissement qui eût gravement compromis l'équilibre européen. En restant fidèle à cette grande tradition, Votre Majesté atteste elle-même une fois de plus la communauté d'intérêts qui unit nos deux pays et qu'elle signalait récemment à M. le vicomte de Gontaut-Biron. Tous mes soins tendront à resserrer ces liens et la nation française voudra, j'en suis certain, m'aider dans cette tâche, car elle ne saurait oublier le témoignage de sympathie que Votre Majesté vient de lui donner.

431.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 26 mai 1875, 2 h. 25, soir.*

(*Reçu :* 3 h. 15 soir.)

Est-il vrai, ainsi que le dit la *Gazette nationale* du 24, que «la présence du prince de Hohenlohe à la dernière réception du Maréchal de Mac-Mahon ait été plus qu'un simple témoignage de politesse et que l'Ambassadeur ait été chargé de l'assurer de la part de l'Empereur des sentiments les plus bienveillants?» C'est le journal des *Débats* d'hier qui contient ce télégramme de Berlin. Veuillez me donner votre impression.

432.

Le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères,

à M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin.

T. *Paris, 26 mai 1875.*

Le prince de Hohenlohe a tenu au Maréchal comme à moi un langage semblable à celui que vous aviez recueilli de sa bouche. Il était, en outre, chargé

spécialement par l'Empereur Guillaume de ses compliments pour le Maréchal et autorisé à dire au Président à peu près ceci : que Sa Majesté le renvoyait à Paris en messager de la paix dont Elle restait à Berlin le vigilant gardien. Il y avait dans cette attitude de l'Ambassadeur quelque chose de plus que l'expression d'une politesse banale. J'avais remarqué, comme un symptôme, la solennité de son langage, et l'importance donnée par le Gouvernement allemand à sa démarche.

Le langage que vous comptez tenir au prince de Bismarck est excellent [1]. Profitez de votre entrevue pour essayer de donner à vos relations avec lui les apparences de la cordialité et de l'intimité. Il faut que nous ayons tenté de rompre la glace.

N'abordez pas, s'il ne vous en presse, la question de notre état militaire. La note de l'*Agence Havas* [2], que les journaux publient ce soir, a pour objet de faire cesser les racontars sur les prétendues représentations qui nous auraient été faites et de ne pas laisser dénaturer le caractère purement défensif des mesures votées par l'Assemblée.

433.

M. Lefebvre de Béhaine, Chargé d'affaires de France à Munich,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 44. *Munich, 26 mai 1875.*

(Cabinet, 28 mai; D. politique 29 mai.)

[Réflexions sur la fin de la crise].

Je vous ai dit dans ma lettre particulière, du 9 mai, qu'en rencontrant le 8 de ce mois, à Innsprück, le Prince royal, M. Morier l'avait trouvé tout étonné de la persistance des bruits de guerre à propos desquels mon collègue lui avait tenu, le 13 avril à son passage à la gare de Munich, un langage très ferme. M. Morier m'a communiqué une lettre de Berlin dans laquelle on lui explique aussi bien cette attitude étonnée du Prince royal que la facilité avec laquelle son père a pu être converti à l'idée d'affirmer ses intentions pacifiques [3].

Pendant le séjour de l'Empereur Guillaume à Wiesbaden, sa fille, la Grande-Duchesse de Bade, avait pris soin déjà de lui signaler les tendances belliqueuses

[1] L'allusion ainsi faite se rapporte probablement à un passage de la lettre particulière adressée le 22 mai par M. de Gontaut au duc Decazes (cf. ci-dessous, pièce n° 434) lettre dont les Archives des Affaires étrangères ne possèdent pas la copie.

[2] Elle figure à la première page du *Journal des Débats* du 27 mai et contestait que des représentations eussent été adressées par l'Allemagne à la France.

[3] Cf. Sir R. Morier, *op. cit.*, t. II, p. 339 et suiv.

de la presse gouvernementale. Aussi, son attention fut-elle de suite éveillée lorsqu'à son retour à Berlin il recueillit du comte Schouvaloff l'expression des inquiétudes qui étaient partout répandues

Dans un conseil qui eut lieu le lendemain, l'Empereur déclara très nettement qu'il entendait que les journaux cessassent de tenir un langage alarmant; le prince de Bismarck comprit de suite que cette fois il n'y avait pas moyen de résister, et il rejeta aussitôt sur le maréchal de Moltke et le parti militaire la responsabilité de ce qui venait de se passer.

Ce qui paraît hors de doute, c'est, qu'à l'arrivée de l'Empereur de Russie, le prince de Bismarck était déjà résigné à la paix. Mais le prince Gortchakoff a dit à la personne qui envoie ces informations à M. Morier qu'il avait trouvé son collègue d'Allemagne dans un incroyable état d'irritabilité nerveuse, sans cesse obsédé par la pensée de sa lutte contre les catholiques et par la peur des attentats dirigés contre sa personne. Le Chancelier de Russie paraît avoir éprouvé une réelle satisfaction des embarras avec lesquels se trouve aux prises le prince de Bismarck, et il ne semble pas que, sur aucun point, il ait cru devoir lui venir en aide. En ce qui concerne la Belgique, sujet de préoccupations constantes pour les agents anglais, il a raconté au correspondant de M. Morier qu'il avait lui-même appris à l'Empereur Guillaume le vote de la Chambre belge impliquant un blâme pour la violence de certains mandements épiscopaux et que l'Empereur lui avait alors déclaré que, satisfait de ce résultat, il allait veiller à ce qu'il ne fût donné aucune suite à l'incident.

Quant à la question religieuse, le prince Gortchakoff a dit que si, d'une part, il a cru devoir faire recommander à Votre Excellence de ne pas appuyer l'ultramontanisme, il a, d'autre part, déclaré au prince de Bismarck que les Puissances ne consentiraient pas à donner suite à sa proposition d'intervenir collectivement ou isolément dans la future élection pontificale.

[Réflexions de M. Lefebvre de Béhaine.]

434.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 34. Confidentielle. *Berlin, 28 mai 1875.*

Cabinet, 31 mai 1875; D. politique, 3 juin.)

A peine avais-je fermé la lettre particulière que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 22 courant que j'ai eu la visite de l'Ambassadeur d'Angleterre. Nous

avons causé de la crise dernière qu'il regarde comme *tout à fait terminée :* la paix lui paraît assurée, au moins pour cette année. Nous sommes revenus ensemble sur toutes les phases de l'incident et comme il me disait : « On doit une grande reconnaissance à l'Empereur de Russie, c'est lui qui a imposé la paix! — L'Europe en doit aussi à l'Angleterre, ai-je repris, je sais les bons offices qu'elle nous a rendus dans cette circonstance. » Je le mis ainsi sur la voie de la confiance : Petit à petit il s'ouvrit sur tout ce qui s'était passé et me raconta entre autres choses sa conversation avec le prince de Bismarck, que Lord Derby l'avait chargé d'aller trouver pour chercher à apaiser les dispositions belliqueuses du Gouvernement allemand. Bismarck parut étonné des craintes que le Cabinet de Saint-James concevait pour la rupture de la paix, il assura qu'entre la France et l'Allemagne il n'existait aucun dissentiment, que leurs rapports mutuels étaient fort satisfaisants et que par conséquent il n'y avait aucun motif de s'inquiéter. A tant d'optimisme Lord Odo objecta les nombreux articles de journaux depuis un mois environ. Bismarck répondit que la presse était complètement indépendante du Ministère et qu'il n'était aucunement responsable de ses opinions. « Et les propos très menaçants des militaires, demanda Russell? — Les militaires sont des hommes connaissant bien leur métier mais qui n'ont rien à voir à la politique. — Mais enfin, reprit Odo Russell, que signifiaient donc ces observations que vous avez chargé vos agents à l'étranger de présenter aux Cabinets, auprès desquels ils sont accrédités, pour leur faire connaître les armements considérables de la France, le danger qu'ils offraient et apparemment la nécessité de s'y opposer? » Ici le Chancelier s'abstint de répondre!

Indépendamment de l'intérêt que m'offraient la connaissance et l'objet de ces entretiens, les derniers mots de l'Ambassadeur d'Angleterre me donnaient enfin la certitude d'une communication du prince de Bismarck aux Cabinets étrangers, dont, la veille encore, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* niait l'existence : j'interrogeai donc Lord Odo afin de savoir exactement ce qui avait eu lieu à cet égard : « De circulaire[1], il n'y en a pas eu, me répondit-il, et voilà pourquoi l'organe officieux a pu la démentir : mais le prince de Bismarck a adressé à tous ses agents des instructions vives et nettes pour entrer en rapports avec les Cours étrangères et leur dénoncer les armements de la France[2]. A Vienne on l'a fait dans un langage violent. A Pétersbourg, le prince Reuss en a parlé également sur un ton très vif : vous savez comment ces représentations y ont été accueillies; enfin à Londres, où le comte Münster savait qu'il trouverait peu d'écho, il a tenu un langage plus modéré qu'ailleurs. Telle est la

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 409.

[2] Cf. M. de Bülow au comte Münster, Berlin, 11 avril 1875 et rapport du colonel Krause, au comte de Moltke, 18 mars 1875. (Die *Grosse Politik*, t. I, n°s 158 et 157. *La politique extérieure de l'Allemagne*, t. I, n°s 172 et 169.)

vérité; j'étais donc très fondé à opposer à la tranquillité qu'affectait aujourd'hui le Chancelier les démarches qu'il avait faites peu de temps auparavant dans un but évidemment belliqueux. Concevez-vous après cela que Radowitz, hier, m'ait dit qu'il ne pouvait s'expliquer l'inquiétude, l'agitation, les bruits de guerre qui avaient préoccupé toute l'Europe dans ces derniers temps?» Tant d'audace en effet chez le prince de Bismarck et chez son collaborateur intime est bien faite pour exciter tout au moins quelque surprise!

Nous n'étions pas encore cependant au bout des contradictions et des surprises. Deux jours après, le 24, le *Moniteur officiel* de l'Empire allemand déclarait en réponse à «certaines insinuations» qu'il n'avait été envoyé aux Représentants de l'Allemagne en pays étranger ni circulaire *ni instructions* au sujet de la loi française des cadres et que toute nouvelle dans ce sens comme toute raison de craindre pour le maintien de la paix «étaient dénuées de fondement». J'ai demandé Lord Odo ce qu'il pensait d'une pareille assertion quand lui et moi nous savions si pertinemment qu'elle était absolument fausse! «C'est inouï de hardiesse, m'a-t-il répondu, mais ce qui ne vous surprendra pas moins, c'est le langage que m'a tenu l'Empereur il y a deux jours au dîner donné chez lui pour la naissance de la Reine d'Angleterre. Vous savez peut-être que la Reine avait écrit une lettre qui a produit sur ses dispositions un effet salutaire[1]. Je ne l'ai su moi-même que par l'Empereur Alexandre. L'Empereur Guillaume m'a chargé d'exprimer à la Reine combien il en avait été reconnaissant, ajoutant que, grâce à Dieu, la paix ne courait aucun risque; puis il s'est plaint amèrement de la presse, nommément de *La Post* et d'autres journaux qui étaient les seuls auteurs d'une crise sans aucun fondement!!» On aurait pu répondre au Souverain par les paroles de l'organe peut-être le plus accrédité aujourd'hui de la Chancellerie fédérale *La Kölnische Zeitung* disant le 25 : il faut bien qu'il y ait eu autre chose que de simples articles de journaux pour provoquer cette crise, puisque tous les Potentats et tous les Gouvernements de l'Europe ont négocié entre eux, etc. L'Empereur aurait-il été, par égard pour sa santé, *tenu peu au courant de l'incident* dans tous ses détails? c'est ce que certaines personnes assurent.

Ce n'est plus nous seulement qui relevons tous les signes de cette politique tortueuse et provocatrice. Les Représentants des Puissances auprès du Cabinet de Berlin en sont aussi frappés que moi. En particulier dans cette circonstance l'Ambassadeur d'Angleterre en a recueilli lui-même des témoignages incontestables et le Cabinet de Saint-James pourra apprécier à sa juste valeur la bonne foi de celui de Berlin.

[L'Ambassadeur d'Autriche s'obstine à dire que l'Allemagne a seulement voulu donner un avertissement à la France. «Et d'ailleurs, si elle l'avait fermement voulue (la guerre), qui donc l'en aurait empêchée?».]

[1] Cf. *Letters of queen Victoria,* second series (1862-1878), t. II, p. 408.

En résumé, Monsieur le duc, il me semble permis de faire cette réflexion rassurante; il y a un peu moins de trois ans, les plus puissants souverains du continent s'unissaient dans des vues de défiance contre notre pays; aujourd'hui les situations sont pour ainsi dire retournées. Ce n'est plus à la France que les défiances de l'Europe s'adressent, elles sont dirigées contre l'Allemagne.

Un de mes collègues à qui une longue carrière a donné une expérience profonde des affaires et de la politique de l'Europe convenait avec moi hier même de la justesse de cette observation.

435.

Le Général Le Flô, Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 30. *Saint-Pétersbourg, 29 mai 1875.*
(Cabinet, 2 juin; D. politique, 3 juin.)

[Remerciements pour des dépêches reçues.]

J'ai vu avec bonheur que, sans y être nullement provoqué, l'Empereur Alexandre avait pris sur lui de toucher avec une extrême réserve sans doute, mais pas par hasard cependant, la question toujours si délicate de l'Alsace et de la Lorraine, dont j'ai eu l'honneur de l'entretenir moi-même à plusieurs reprises. Les quelques paroles que Sa Majesté a dites sur ce sujet sont un indice que ce qui n'était encore qu'un point vague hier peut déjà prendre un corps aujourd'hui, un corps qui ira grossissant, j'espère, et sur lequel les yeux et les esprits tendront insensiblement à se fixer de plus en plus, jusqu'à ce qu'il soit devenu l'objet autour duquel devra se mouvoir dans quelques années, dans l'intérêt de l'humanité tout entière et Dieu aidant, toute la politique extérieure de l'Europe. Bien souvent déjà, chaque fois que l'occasion s'en est présentée, puis-je dire, je n'ai pas manqué de faire ressortir, avec toute la prudence qu'un pareil sujet exige mais aussi avec une complète conviction, la terrible menace que l'impolitique démembrement de notre patrie fait peser sur la tête de toutes les nations, et plus d'une fois j'ai recueilli de la bouche de graves hommes d'États de tous pays cette encourageante parole : « *Il faudra bien qu'un jour vos deux provinces vous soient rendues, le monde ne respirera qu'à ce prix.* » L'Empereur Alexandre n'a pas dit cela sans doute, mais, au fond de son âme, il le pense; pour le prince Gortchakoff j'en suis sûr.

J'ai été surpris de l'insistance que Sa Majesté et le Chancelier ont mise à signaler les dangers dont l'ultramontanisme pouvait être pour nous la cause ou le prétexte. Le langage évidemment concerté qu'ils ont tenu à cet égard,

tout en étant de nature à éveiller l'attention sérieuse des Gouvernements, ne saurait être considéré cependant que comme une simple appréciation de situation et l'expression d'un sentiment sympathique à notre égard. Je ne crois pas qu'on doive y voir l'indice d'une inquiétude au point de vue de la politique et des intérêts russes. Le Cabinet de Saint-Pétersbourg a montré maintes fois déjà qu'il n'entend s'associer à aucun degré aux violences de la Prusse contre le catholicisme et il vient de donner une preuve récente de son désir très sincère de vivre en bonne intelligence avec la Cour de Rome; il ne faut pas en inférer cependant qu'il pût rester indifférent à tels ou tels actes que des catholiques imprudents et inconscients pourraient commettre; il faudrait pour cela que la Pologne n'existât plus, ou qu'elle tînt moins de place dans les préoccupations du Gouvernement et de la nation russes; mais, dans la circonstance je suis persuadé que l'Empereur et le Prince Gortchakoff n'ont entendu nous donner qu'un conseil de prudence en signalant le seul point noir qui reste du côté de l'Allemagne, celui de nos armements étant écarté pour le moment.

Toutes les dépêches parvenues aux diverses Ambassades de Pétersbourg sont aussi satisfaisantes que possible; c'est un concert unanime de louanges et de reconnaissance envers l'Empereur Alexandre et son habile Ministre. Tout le monde se félicite du résultat obtenu à Berlin. J'excepte cependant la Légation d'Allemagne qui n'a pas l'esprit, m'assure-t-on, de dissimuler sa mauvaise humeur.

Je réserve mes observations de détail pour la lettre particulière que je vais avoir l'honneur de vous écrire.

436.

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 30 mai 1875, 1 h. 55, soir.*

(Cabinet, 30 mai, 3 h. 30, soir.)

Hier soir à un cercle tenu par l'Empereur à l'Opéra au milieu d'une représentation donnée en l'honneur du Roi et de la Reine de Suède, l'Empereur m'a abordé et s'inclinant légèrement avec bonne grâce et gaieté, il m'a dit : «La paix est-elle faite entre nous?» Un peu surpris je lui répondis sur le même ton : «je l'espère bien, Sire!» Puis j'ajoutai : «Quant à nous, assurément nous n'avions jamais pensé à la guerre.» L'Empereur me laissant à peine lui répondre : «Vraiment les journaux voulaient absolument que nous fussions

sur le point de nous faire la guerre! conçoit-on une puissance aussi malfaisante que celle de la presse?» et pendant deux ou trois minutes il déblatéra contre elle, l'accusant d'inventions absurdes, coupables, etc., lui attribuant évidemment et exclusivement la responsabilité de la crise passée.

[M. de Gontaut-Biron relève le caractère évidemment intentionnel des amabilités de l'Empereur à son égard et à celui de ses filles.]

437.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Londres, 31 mai 1875, 9 h. 10 soir.*

(Cabinet, 31, 11 h. 20 soir; D. politique, 2 juin.)

Chambre des Lords : Lord Derby, répondant au comte Russell, vient de dire qu'il aimerait à publier tout ce que le Gouvernement a fait ou écrit pendant ces dernières semaines, mais que les correspondances échangées ne lui appartiennent que pour moitié et que leur publication ne pourrait, d'ailleurs, que réveiller le différend qu'elles avaient pour objet d'apaiser. Passant à l'objet de ces correspondances, tout le monde sait, a-t-il dit, qu'il y a quelques semaines, le langage des personnes les plus autorisées et de la presse à Berlin, même du représentant de l'Allemagne en Angleterre, a montré que le Gouvernement germanique considérait la réorganisation de l'armée française comme une menace de guerre; d'un autre côté, la France avait de grandes appréhensions et a cru qu'elle allait être attaquée. Dans l'intérêt de la paix, il fallait dissiper ces soupçons réciproques. Impossible de méconnaître que la France usait de son droit en travaillant à la réorganisation de l'armée et impossible aussi de supposer qu'un Gouvernement fût assez dénué de sens moral pour vouloir attaquer un ennemi parce qu'il recouvre ses forces. L'Angleterre s'est entendue avec la Russie avant le voyage de l'Empereur Alexandre et, grâce à son intervention, les causes qui produisirent l'alarme ont disparu. Lord Derby a déclaré ensuite que, s'il devait quitter les affaires demain, son successeur trouverait la politique de l'Angleterre libre de tout engagement sous une forme quelconque. S'expliquant enfin sur sa règle de conduite en général, il a déclaré qu'elle dépendait des circonstances; qu'il inclinait pour la politique de non-intervention, mais que cette politique n'implique ni l'isolement, ni l'indifférence.

Granville a donné son entière approbation.

Je donne ce compte-rendu d'après la simple audition.

438.

M. Gavard, Chargé d'affaires de France à Londres,

à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 70. *Londres, 5 juin 1875.*

(Cabinet, 7 juin; D. politique, 8 juin.)

J'ai saisi la première occasion qui s'est présentée pour dire au comte de Derby la profonde et salutaire impression que ses paroles[1] avaient produite, autant qu'il m'était permis d'en juger, au dehors comme au dedans. Il ne m'a pas caché qu'il était fort sensible à cette assurance et s'est félicité du succès de ses efforts pour le maintien de la paix : « Je crois réellement, m'a-t-il dit, que l'intervention de l'Angleterre a contribué à cet heureux résultat, et je crois aussi, quoi qu'on en dise, que le danger était grand. Votre Gouvernement en jugeait ainsi, votre langage était celui d'un homme convaincu, et vous aviez raison. Le prince de Bismarck voulait la guerre, ou il faisait ce qu'il faut pour qu'on le crût; il a tâté la Russie par le comte Radowitz, quand il l'a envoyé en mission à Pétersbourg, et depuis, il n'a cessé de tout préparer pour l'explosion, et, chose singulière, le vieil Empereur seul vivait dans l'ignorance de ce qui se tramait autour de lui! »

J'ai fait remarquer qu'un pareil état de choses présentait peu de garanties pour l'avenir; répondant à ma pensée, le comte de Derby a bien voulu m'exposer ses vues sur les chances de l'avenir dans un entretien que je résume.

Le vieil Empereur n'est pas personnellement porté à la guerre, mais il n'est plus au courant de ce qui se passe, et se laisse mener. Le prince de Bismarck veut la guerre et il est pressé de la faire du vivant de l'Empereur Guillaume. Le Prince royal est un homme juste et qui n'a pas de goût pour la guerre; mais il est poursuivi de l'idée qu'il faut mettre la dernière main à l'unité de l'Allemagne par la médiatisation des États qui conservent encore une apparence d'autonomie, et il croit qu'on ne peut arriver à ce résultat que par une guerre étrangère. Pour le présent, il s'agit de ne pas laisser circonvenir l'esprit du vieil Empereur, l'Angleterre a des moyens de lui faire connaître la vérité; quant au Prince royal ce sera peut-être plus difficile, puisque, sans aimer la guerre, il arrive cependant aux mêmes conclusions que M. de Bismarck; il faudra le convaincre qu'il engagerait une partie bien dangereuse, même pour la consolidation de l'Empire.

[1] Voir ci-dessus, pièce n° 437.

L'Angleterre s'est entendue, dans cette dernière crise, avec la Russie, et il est probable qu'elle continuera à s'entendre avec elle tant que l'Empereur Alexandre vivra. Il aspire au rôle de pacificateur de l'Europe; c'est son ambition; il ne rêve pas la conquête de Constantinople; il faut croire que sa sagesse l'emportera sur les aspirations du peuple russe et sur les tentations du dehors; mais, en Russie, la politique est personnelle, tout peut changer du jour au lendemain avec le souverain qui règne.

Comme je faisais observer à Lord Derby que c'était pour nous une satisfaction de penser que le service rendu en commun par l'Angleterre et la Russie à la France et à l'Europe avait été l'occasion d'un rapprochement entre les deux Gouvernements, il m'a répondu qu'en effet les nuages étaient dissipés. Il y a eu, d'après ce qu'il m'a dit, plus que des paroles et des promesses; il y a des faits accomplis pour ménager *les susceptibilités* de l'Angleterre; certains projets ont été contremandés, des expéditions ont été rappelées. Il n'y a plus de conflit à craindre dans l'Asie centrale. Le comte Schouvaloff s'est beaucoup employé à ce rapprochement; le comte de Derby tient ses paroles pour amères, il sait qu'il est réellement partisan de l'alliance avec l'Angleterre et que, depuis longtemps, il emploie son influence dans ce sens. Il faut donc espérer qu'aucune difficulté naissant de leurs rapports en Orient n'empêchera désormais l'Angleterre et la Russie de s'entendre pour le maintien de la paix de l'Europe.

Lord Derby m'a dit encore qu'il n'a pas parlé de l'Autriche dans son discours, parce qu'en effet elle n'a pas cru devoir s'associer aux efforts de l'Angleterre à Berlin. Le comte Andrassy a expliqué, depuis, au Cabinet de Saint-James qu'il avait déjà par avance provoqué et reçu des assurances pacifiques du prince de Bismarck. En fait, d'après Lord Derby, le Gouvernement autrichien n'a pas osé parler au moment utile, mais il faut reconnaître que la position de cet état, toujours prêt à se rompre en deux, est bien difficile.

Je vous rends compte, Monsieur le Duc, de cet entretien, bien qu'il n'ajoute rien à ce que Lord Derby m'avait déjà dit antérieurement, mais il m'a semblé qu'il marquait bien le point où en est aujourd'hui le Gouvernement anglais, jugeant avec une extrême sévérité la conduite du prince de Bismarck, le dénonçant dans les entretiens intimes de ses ministres comme le perturbateur de la paix européenne, cherchant les moyens de conjurer dans l'avenir ses mauvais desseins, et enfin acceptant avec un sentiment manifeste de satisfaction sa part de responsabilité dans le premier échec infligé au redoutable et vindicatif Chancelier de l'Empire. De semblables confidences, après des déclarations publiques aussi graves, engagent chaque jour davantage le Cabinet dans la voie où il est entré. Je me serais bien gardé de prévoir dans notre entretien les conséquences auxquelles une conduite aussi honorable pourrait forcément amener l'Angleterre, mais les journaux qui n'ont pas de motif pour

imiter notre réserve se chargent de mettre les choses dans tout leur jour. Le *Standard*, le *Post*, la *Pall Mall Gazette*, la *Fortnightly Review*, le *Spectator*, et même quelques organes obscurs du radicalisme demandent ce que l'Angleterre aurait fait si le prince de Bismarck n'avait pas tenu compte de l'avertissement qui lui avait été donné et avait passé outre à la perpétration de l'acte odieux dont on le soupçonnait. Les derniers mots d'un article qui a paru dans le *Spectator* de ce matin résument bien la disposition des esprits en ce moment; parlant de la balance des pouvoirs qu'il faut aujourd'hui maintenir sur le continent, il dit : «Quand la France se sera relevée, elle pourra accomplir cette tâche sans notre assistance; mais, jusque-là, le devoir de l'Angleterre est d'être toujours de garde, et de garde en uniforme et non en habits bourgeois.»

439.

LE MARQUIS D'HARCOURT, AMBASSADEUR DE FRANCE À VIENNE,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 39. *Vienne, 6 juin 1875.*

(Cabinet, 10 juin.)

[Conversation de M. Carp, ancien Ministre des Affaires étrangères de Roumanie, venant de Berlin, avec M. de Ring.]

M. Carp s'est ouvert très franchement vis-à-vis de son interlocuteur sur les impressions qu'il avait recueillies à Berlin touchant la politique générale. «J'ai vu là-bas, lui a-t-il dit, beaucoup de monde et toute espèce de monde. Vous savez que j'y ai fait mes études, et que j'y ai conservé des relations intimes avec nombre de personnes appartenant aux conditions sociales les plus diverses : gens d'affaires, journalistes, savants, militaires et courtisans. Si les premiers se montrent en général bien aise de ce que la paix n'ait pas été troublée, les autres, notamment les militaires, regrettent l'occasion manquée et font des vœux pour que, si elle se retrouve, on ne retombe pas dans la bévue de mettre derechef l'Europe dans la confidence des desseins de la Prusse. Pour tout Prussien *national-libéral*, la conviction que la France couve des projets de revanche et qu'il serait dès lors inepte, pour de vains scrupules de droit international (*sic*), de ne point prévenir son attaque, est passée à l'état de dogme. *Adversus hostem æterna auctoritas!* Au surplus, si j'étais allemand, je partagerais cette manière de voir, qui est atroce si vous voulez, mais fondée au point de vue de la prudence pratique. Je la professerais avec la même foi que mon ami Radowitz à la Chancellerie de l'Empire et que l'entourage de M. de Moltke et du Prince royal. Comme cette

doctrine répond d'ailleurs à la pensée intime de M. de Bismarck, quoi qu'il en dise, j'ai la certitude qu'elle emportera au premier jour les faibles barrières qui s'opposent encore à sa mise en pratique. Et si vous voulez que je donne une conclusion logique à mon raisonnement, je vous dirai : armez diligemment et vigoureusement, mais en secret. Ne vous figurez pas que vous déracinerez jamais de l'esprit des Prussiens le dogme dont je vous parle. Tous vos efforts dans ce sens seraient en pure perte. On a été très étonné à Berlin de la façon dont les Russes ont pris à cœur le maintien de la paix, et malgré le soin pris par l'Empereur Alexandre et le prince Gortchakoff à saupoudrer de sucre la pilule servie par eux, on ne l'a pas avalée sans lui trouver un arrière-goût amer. On est beaucoup plus mécontent encore du Gouvernement anglais dont la tiédeur au point de vue protestant est quasi taxée de trahison. Il circule des propos médiocrement flatteurs sur le compte du marquis (*sic*) de Münster qu'on accuse d'avoir mal jugé la situation avant la crise. Cette Excellence a du plomb dans l'aile. Tout observateur placé comme je l'ai été pour bien voir les choses vous dira en somme qu'on est très nerveux à Berlin, très vibrant, très convaincu d'avoir fait une école, et au fond très humilié aussi des démentis officiels auxquels il a fallu recourir pour pallier tant bien que mal l'échec essuyé. Tout cela fait une situation grosse de périls. »

[Considérations sur les relations franco-roumaines.]

440.

M. DE GONTAUT-BIRON, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,

À M. LE DUC DECAZES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. *Reichenhall, 24 juin 1875.*

(D. politique, 29 juin.)

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le bulletin de la presse, tel qu'il m'est transmis par mes secrétaires de Berlin.

N'ayant pas de courrier à ma disposition, je suis obligé de chiffrer les réflexions que suggère sa lecture. Elles peuvent, du reste, se résumer par ces mots : silence vis-à-vis de la Russie, irritation dédaigneuse à l'égard de l'Angleterre, éloge affecté de l'Autriche et du comte Andrassy particulièrement, hostilité très peu contenue contre la France.

[Exemples d'hostilité.]

Le Gouvernement allemand ne nous pardonne pas l'échec qu'ont subi ses entraînements belliqueux. En ce moment, c'est contre ma situation et ma con-

duite à Berlin que les journaux semi-officieux ont commencé une campagne [1]. La *Gazette de Breslau* a publié déjà trois articles dans ce sens dont l'un au moins a été répété dans plusieurs journaux de province. Le troisième, daté du 23, serait une réponse aux démentis que «mes amis du Corps diplomatique» auraient opposés aux assertions émises contre moi [2]. J'ignore qui a bien voulu prendre la peine de me justifier. Nous verrons si la campagne continuera.

Quelques Prussiens, du reste, des militaires même, ont exprimé à mes enfants à Berlin les regrets et la répulsion que leur inspiraient ces articles, principalement celui où il était fait allusion à une expression aimable de l'Impératrice.

ANNEXES.

Le Comte d'Harcourt, Ambassadeur de France à Berne,

à M. Buffet, Vice-Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères par intérim.

D. *Berne, 13 juillet 1875* [3].

Le prince Gortchakoff, Chancelier de Russie, qui fait ordinairement une tournée en Suisse dans le courant de l'été, et qui est arrivé avant-hier soir à

[1] Les éditeurs de la *Grosse Politik* signalent (t. I, p. 287, note) que dès le 1er juin le prince de Hohenlohe reçut l'ordre de déclarer au duc Decazes «que le rétablissement, vivement souhaité par le Gouvernement de l'Empire Allemand, de relations plus confiantes avec le Gouvernement français, serait difficilement obtenu sans un changement de personnes dans la représentation française à Berlin». Cf. aussi Hohenlohe, *Mémoires*, t. II, p. 319 et 322-323.

[2] L'article du 15 juin est intitulé «L'Ambassade de France à Berlin». L'auteur écrit : «On sait qu'ici il y a deux courants absolument distincts; il serait plus juste de dire même qu'ils sont opposés l'un à l'autre; l'un est celui de l'Empereur et de son Gouvernement, l'autre est celui de la Cour avec toutes ses tendances. L'Ambassade de France a, dès le principe, dédaigné de se lier avec le monde officiel tandis que sans hésiter elle a pénétré dans les cercles de la Cour... Les liens d'un rapprochement avec le Gouvernement impérial ne sont pas encore noués et la confiance qui pourrait développer les rapports des deux nations est absolument exclue...»

Le 17 juin la correspondance de Berlin de la *Gazette de Breslau* est consacrée à l'*Ambassadeur de France*. M. de Gontaut-Biron, écrit l'auteur, paraît dédaigner d'entrer directement en rapport avec le Gouvernement auprès duquel il est accrédité... Il en résulte naturellement que l'Ambassadeur actuel d'Allemagne à Paris est presque exclusivement chargé des affaires qui se négocient entre le Ministre des Affaires étrangères de Paris et celui d'ici... Cette situation anormale... ne saurait se prolonger sans danger et elle n'est pas tenable à la longue...»

Des polémiques sur les relations du Chancelier et de l'Ambassadeur de France à Berlin s'étaient engagées entre la *Gazette Nationale* et le *Moniteur Universel*, journal officieux du Gouvernement français. M. de Gontaut-Biron demanda à son Ministre par télégramme du 12 juillet de faire le silence au moins provisoirement et le duc Decazes se hâta de lui donner satisfaction.

[3] Nous insérons cette pièce dans ce volume, bien que celui-ci s'arrête au 30 juin 1875 parce que celle-ci concerne les incidents du printemps de 1875.

Berne est venu me voir hier. Mes relations avec lui sont de très ancienne date, car nous étions collègues à Stuttgart il y a vingt-cinq ans. Je lui ai rendu sa visite le même jour à la Légation de Russie où il est installé. Nous avons parlé assez longuement et avec détail de la crise qui a menacé au mois de mai la paix européenne. Comme ce sujet n'a pas seulement un intérêt rétrospectif, je crois devoir vous donner un compte-rendu sommaire de notre conversation.

Au point de vue du maintien de la paix, le prince est très optimiste. Quand je l'ai vu l'année dernière à la fin de l'automne, il m'avait répété à plusieurs reprises que nous avions tort de nous inquiéter, que personne ne nous menaçait, et que les rumeurs auxquelles nous prêtions l'oreille étaient sans portée. Il a été obligé de convenir que ces rumeurs avaient pris au printemps une telle consistance que personne n'était plus fondé à les négliger.

« Quant à la situation présente, a-t-il dit, je la regarde comme très satisfaisante.

« L'Empereur Guillaume ne veut pas la guerre, et s'est montré mécontent qu'on ait laissé entrevoir sans son aveu la possibilité qu'elle se fasse. Au fond tout s'est borné à des suppositions qu'on a prises pour des réalités, à des rêveries de militaires qui ont un plan de campagne en tête, à des propos maladroitement tenus par des hommes d'Etat berlinois, et surtout à des exagérations de journaux. Ces motifs réunis ont fini par produire une émotion très réelle qui s'est évanouie devant la volonté fermement exprimée par l'Empereur Guillaume. La cause que la Russie a plaidée était donc gagnée d'avance. Quand l'Empereur Alexandre a tenu à Paris et à Berlin le langage d'un souverain et d'un ami, les difficultés ont aussitôt disparu. D'autres puissances l'ont secondé de leurs vues, sans avoir à l'appuyer de leurs efforts. L'Autriche à qui on a très à tort reproché sa froideur savait que les intérêts de la paix européenne étaient défendus comme ils devaient l'être. L'Angleterre a autorisé son Ambassadeur en Allemagne à donner à la Russie pour le maintien de la paix son concours le plus énergique et n'a pas eu à exercer une action directe que les résultats de l'entrevue des deux Empereurs rendaient inutile. Désormais, la tranquillité de l'Europe est assurée. La guerre, vous pouvez en être certain, n'aura pas lieu sur des prétextes, elle n'aurait lieu que sur des causes, c'est à vous de n'en pas fournir. L'écueil dont vous avez à vous garder, je me suis permis de le signaler à plusieurs des représentants de la France en dehors, est la question religieuse; il ne faut pas que l'Allemagne puisse vous accuser d'augmenter ses embarras intérieurs en prêtant votre aide à ses adversaires. »

J'ai répondu que nous étions complètement décidés à ne faire ou à n'autoriser dans cet ordre d'idées aucune démarche qui pût porter ombrage aux Allemands, mais on ne doit pas oublier, ai-je ajouté, que nous avons en

France 50.000 ecclésiastiques qui sont libres, en se conformant aux lois, d'exprimer les idées qui leur conviennent; il y aurait injustice à rendre le Gouvernement responsable des paroles que chacun d'eux peut prononcer. Mon interlocuteur a très bien admis que tout ce qui était en dehors des manifestations publiques ne pouvait raisonnablement être présenté comme engageant la responsabilité du Gouvernement.

Le prince Gortchakoff que je félicitais sur son attitude et sur les services rendus par lui à l'Europe, s'est naturellement abrité derrière l'Empereur Alexandre, il a paru même préoccupé qu'on attribuât soit à son souverain, soit à lui une part trop considérable dans les résultats obtenus. Suivant toute apparence des susceptibilités se sont déjà produites, et le Chancelier tient à ne pas accueillir trop ouvertement des compliments qui indisposeraient contre lui à Berlin. Il m'a raconté d'une manière pittoresque son entrevue avec M. de Bismarck, qui lui aurait dit avec un mélange de bonhomie et de mauvaise humeur : «Je vois ce que vous venez faire, vous venez prononcer un «quos ego». Le prince Gortchakoff répliqua : «C'est un latin dont je ne me sers jamais avec mes amis.»

[Retour sur les rapports franco-russes sous le second Empire.]

M. de Gontaut-Biron, Ambassadeur de France à Berlin, à M. le Duc Decazes, Ministre des Affaires étrangères.

T. *Berlin, 31 décembre 1875, 6 h. 40, soir* [1].

Je viens de voir le prince de Bismarck[2]. L'entretien qui a duré près de trois quarts d'heure a roulé presque exclusivement sur les bruits de guerre du printemps dernier. Il paraissait anxieux de rechercher avec moi quelle pouvait être l'origine de ces bruits qui, selon lui, n'avaient pas le moindre fondement, mais qui ont ému toute l'Europe, et qui l'ont représenté comme toujours prêt à souffler la guerre partout. Il s'est étendu assez longuement sur le peu de créance que les Gouvernements devraient attribuer à des articles de journaux et mêmes à certaines correspondances de femmes plus ou moins *haut placées* ou à des spéculations de bourse, d'autant moins justifiées que jamais il n'avait été plus pacifique. Il semblait chercher à obtenir de moi quelque aveu sur la part que j'avais prise à la propagation de ces alarmes et s'est même laissé aller une fois à m'interpeller sur des propos qui auraient

[1] Voir la note publiée en tête de la pièce précédente.

[2] M. de Gontaut n'avait point rencontré le prince de Bismarck depuis les incidents du printemps,

été tenus en Russie. J'ai cru devoir éviter une réponse directe et tout ce qui aurait pu avoir l'air d'une justification. Je n'ai pas nié, du reste, que certains indices avaient pu être interprétés comme plus graves qu'ils ne l'étaient en effet; mais j'ai dit qu'en tout cas il y avait une chose dont nous devions nous réjouir, c'est que la guerre n'avait pas éclaté, que nous avions été et que nous restions extrêmement pacifiques; que les paroles du prince me semblaient indiquer que les sentiments du Gouvernement allemand étaient conformes aux nôtres et que j'espérais bien que la paix serait maintenue entre nous. Le Chancelier a exprimé la même espérance et nous nous sommes séparés.

Mon impression est qu'il est encore sous le coup d'une certaine irritation du rôle qu'on lui a prêté et de celui qu'il suppose que j'ai rempli; il n'aura peut-être pas été inutile que cette mauvaise humeur se soit épanchée.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES[1].

A

[1] Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *égyptiennes* ceux des signataires ou destinataires des documents. (Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces.) Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que pour les documents où ils sont cités.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

S

T

U

V

W





